This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

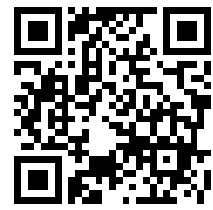

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,214

Digitized by Google

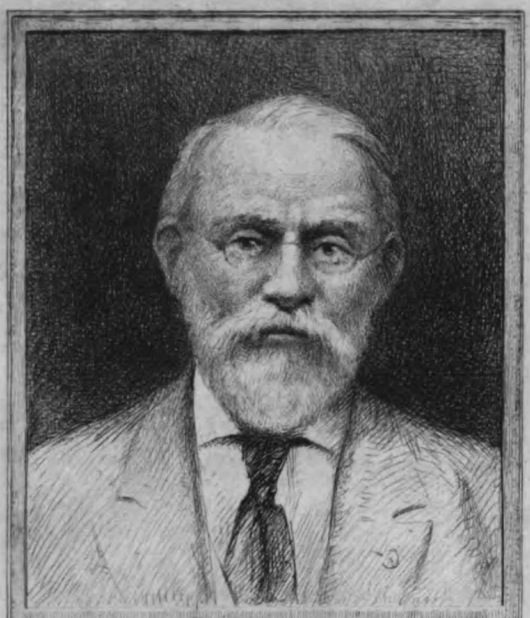

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XII. — ANNÉE 1912

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1912

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XII. — ANNÉE 1912

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-4-26
13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1912.

Président	MM. Dr Rémy Roux.
Vice-présidents	Abbé Aurouze.
	Reboulet.
Secrétaire général	Girard.
Présidents de section	Abit.
	Dr Colombe.
	A. Marcel.
Secrétaire	Joseph Didiée.
Trésorier	Antiq.
Bibliothécaire-Archiviste	J. Gilles.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le Dr A. Dufossé († 20 septembre 1877).
Paul de Faucher († 23 septembre 1907).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

1882	Cerquand.
1883-84	Dr Alfred Famard.
1885-86	Commandant Ducos.
1887	De Seynes.
1888-89	A. Sagnier.
1890-91	Rochetin.
1892	Torcapel.
1893	Dr Alfred Pamard.
1894-95	Mordon.
1896-97	Alexis Mouzin.
1898-99	Dr Marius Carre.
1900-01	Dr Victorin Laval.
1902-03	Gabriel Bourges.
1904-05	Baron Marc de Vissac.
1906-07	A. Joleaud.
1908-09	Baron Marc de Vissac.
1910-11	Alexis Mouzin.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.
LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
LE MAIRE de la ville d'Avignon.
L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
BELLEUDY, Jules, ✻, ⚜ I., O. ★, préfet honoraire, trésorier payeur général à Chartres (Eure-et-Loire).
CHARLES-ROUX, Jules, C. ✻, ancien député, à Paris.
FABRE, Jean-Henri, O. ✻, docteur ès sciences, correspondant de l'Institut, à Sérignan.
FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.
JULLIAN, Camille, O. ✻, ⚜ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
LABANDE, L.-H., ⚜ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, à Monaco.
LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ⚜ I., membre de l'Institut.
MISTRAL, Frédéric, C. ✻, à Maillane.
REQUIN (Chanoine), ⚜ I., correspondant de l'Institut, à Avignon.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ⚜ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* à Avignon (5 avril 1889).
EYSSÉRIC, Joseph, ⚜ I., artiste peintre, à Carpentras (1er mars 1895).
L'ÉPINE (Marquis DE), Raymond, à Avignon (13 avril 1899).
MANTEYER (DE), Georges, archiviste paléographe, à Manosque (7 janvier 1904).
OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, à Avignon (5 mars 1903).
PANSIER, Pierre, docteur en médecine, à Avignon (3 février 1898).

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABIT, ✪ I., inspecteur d'Académie, à Avignon (12 janvier 1911).
ABRIC, Ernest, ancien officier, à Avignon (5 novembre 1908).
ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon (1883).
ACHARD, Félix, percepteur, à Avignon (1882).
ADHEMAR DE CRANSAC (Mme René d'), à Avignon (7 octobre 1909).
ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, à Avignon (1er juin 1895).
AMALBERT, ✪, industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).
AMIC, Joseph, avocat, à Avignon (6 mars 1902).
ANTIQ, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
ANTONY-RÉAL fils, ✪ I., à Orange (4 janvier 1895).
ARNAUD, notaire, à Arles (1886).
ARNAUD D'AGNEL, ✪, aumônier du Lycée de Marseille (11 octobre 1906).
AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, à Avignon (11 novembre 1907).
AUROUZE (Abbé), ✪, à Avignon (2 décembre 1897)
AVON, Émile, ✪, propriétaire, à Avignon (1883).
AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).
AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon (2 décembre 1897).
BACIOCCHI (Baron Robert de), Avignon (6 décembre 1906).
BARTHÉLEMY, ✪, conseiller de Préfecture, a Avignon, (14 novembre 1907).
BEAULIEU (DE), Roger, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
BEC, Fortuné, docteur en médecine, à Avignon (3 décembre 1903).
BELLADEN, Louis, négociant, à Avignon (2 décembre 1897).
BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, à Avignon (7 janvier 1909).
BERNARD, commissaire de surveillance administrative du chemin de fer, à Avignon (9 novembre 1911).
BIRET, Noël, ✪ I., ancien ferronnier d'art, à Avignon (1882).
BLANC, Alfred, ✪, prof. au collège de Carpentras (4 mars 1904).
BOISSIÈRES (Mme), à Avignon (7 octobre 1909).
BOCH, ✪, architecte, à Avignon (7 janvier 1904).
BOJERO, C., élève en pharmacie, à Nimes (5 mars 1908).

1. L'Académie, en réformant ses statuts, a décidé la suppression de la catégorie des membres associés. L'astérisque indique les anciens associés, qui, par le bénéfice du nouveau règlement, sont devenus titulaires.

Digitized by Google

BONNAMAISON, docteur en médecine, à Saint-Didier (Vaucluse) 6 mai 1909).

BONNECAZE, Raymond, a Aix-en-Provence (16 avril 1896).

BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon (1882).

BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon. (1883).

BONFILS, Marcel, à Carpentras (juin 1909).

BROELEMANN, Henry, banquier, à Paris (11 octobre 1900).

BRUN, Auguste, professeur au Lycée de Digne (6 janvier 1910).

BRUN, Auguste, chirurgien-dentiste à Avignon (6 juillet 1911).

BRUNEAU, Benezet (4 janvier 1912).

BRUNEL, Léon, à Avignon (2 avril 1887).

CAILLET, Louis, ✡ I., archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque de Limoges (Haute-Vienne) (12 janvier 1911).

CAHUZAC, directeur du Crédit foncier, à Avignon (6 janvier 1910).

CAPEAU, Edmond, ✡, publiciste, à Avignon (6 janvier 1898).

CARRE, docteur en médecine, à Avignon (1882).

CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon (1882).

CERF, Simon, avocat à la Cour d'appel de Paris (9 novembre 1911).

CHAMBON, A., juge au Tribunal de commerce d'Avignon (16 janvier 1902).

CHAMBON fils, ✱, conseiller d'arrondissement, à Avignon (9 janvier 1908).

• CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE, propr. à Avignon (6 avril 1905).

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste paléographe, à Avignon (3 mars 1910).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, à Montpellier (5 janvier 1905).

COLOMBE, docteur en médecine, à Avignon (6 janvier 1910).

COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).

COUSIN, Joseph, ✡, docteur à Pertuis (9 novembre 1911).

DAMPEINE, Edouard, à Monteux (2 juin 1910).

DAUVERGNE, avoué, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (6 juin 1901).

DEBANNE, Victor, ✱, vétérinaire en chef au 7e génie, à Avignon (4 mai 1905).

DELACOUR, Théodore, à Paris (1883).

DELEUZE, avocat, à Paris (1886).

DESTANDAU, ✡, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).

Digitized by Google

DELTEL, ✿ I., O. ✱, secrétaire-général de la Préfecture de Vaucluse, à Avignon (11 avril 1907).

DESVERNAY, ✿, à Lyon.

DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).

DONNAT, docteur en médecine, à Avignon (6 février 1910).

DIDIÉE, Joseph, ✿, ✱, conducteur principal des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY, Maurice, ✱, commandant en retraite, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND, Paul, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT, Eugène, ✿, professeur au Lycée de Marseille (16 janvier 1902).

ESPÉRANDIEU, Emile, ✱, ✿ I., correspondant de l'Institut, à Clamart (Seine) (6 septembre 1895).

FABRE, Henri, ✿, secrétaire de la Chambre de Commerce d'Avignon (9 mars 1911).

FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FARJON, ✱, capitaine au 58e régiment de ligne (6 juillet 1911).

FAUCHER (DE), Adrien, à la Banque de France, à Cannes (2 juillet 1908).

FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

FAUQUE, Charles, notaire à Orgon (11 avril 1907).

FICHAUX, O. ✱, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).

FORBIN DES ISSARTS (Comte de), au château des Issarts (Gard) (11 avril 1907).

FORMENTIN, ✱, trésorier-payeur général, à Avignon (6 février 1910).

GAMBIN, Maurice, attaché aux archives départementales, à Avignon (3 mars 1909).

GAP, Lucien, ✿, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon (1882).

GAUDEMARIS (Marquis de), au château de Massilian, par Orange (5 novembre 1903).

GENIN, Joseph, O. ✱, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).

GÉRIN-RICARD (Comte de), ✿ I., à Marseille (1882).

GIACCOMONI, ✱, capitaine au 58e de ligne, à Avignon (9 fév. 1911).

Digitized by Google

GILLES, Alphonse, à Avignon (6 avril 1911).
GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).
GILLES, René, avocat, à Avignon (8 octobre 1908).
GILLES-CHENIVESSE, Clément, à Avignon (6 avril 1911).
GIRARD, Joseph, ✿, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (12 octobre 1905).
GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, à Avignon (6 avril 1905).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Monteux (10 janvier 1901).
GROBON Joseph, ✿, à Lyon, rédacteur au journal *Le Progrès* (11 avril 1907).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
* HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HUGUES, ✿, ✱, ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon (11 avril 1907).
HUOT-SORDOT, ✿, professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).
IGONNET, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1608).
JEAN, Hippolyte, ✿, ✱, rédacteur au « Petit Marseillais », à Avignon (6 juillet 1911).
JOLEAUD, O. ✱, ✿ I., ✱, sous-intendant militaire en retraite, à Marseille (8 novembre 1900).
JOLEAUD, Léonce, docteur ès-sciences, collaborateur au service de la carte géologique de l'Algérie (6 octobre 1904).
JOUVE (M^lle^), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JUGE (Abbé), à Avignon (2 avril 1908).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✿, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LA SALLE DE ROCHEMAURE (Duc de), château de Clavières-Ayrens, à Ayrens (Cantal) (6 mai 1909).
LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).
LAVAL, Victorin, ✱, ✿ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).
LECRENIER (M^lle^) Nelly, à Bruxelles (26 février 1906).
LE GRAS, Charles, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1908).

Digitized by Google

LEVEZOU (Abbé, à Avignon (11 novembre 1897).
LHERMITTE, Joseph, homme de lettres, à Avignon (1889).
LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).
LIQUIER, Roger, ✠ I., ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, à Avignon (6 juillet 1911).
MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).
MARCEL, Adrien, ✠ I., à Avignon (7 juillet 1910).
MARIE, ✠, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (6 octobre 1904).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé-doyen, à Sault (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (Eure) (8 juillet 1897).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire honoraire, à Cavaillon (14 novembre 1901).
MOIRENC, Albert, ✠, agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).
MONCLAR (Marquis DE), C. ✱, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).
MONTILLET (vicomte Édouard de), à Avignon (4 mars 1909).
MOURRET, notaire à Tarascon (10 janvier 1907).
MOUZIN, Alexis, ✱, ✠ I., à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, Avignon (2 juin 1898).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAGE, Mary (M^lle^), pharmacien-expert, Lyon.
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, Alfred, O. ✱, ✠ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PAMARD, Paul, docteur en médecine (7 février 1912).
PARROCEL, Pierre, ✠ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PASTRÉ, directeur des travaux publics à la mairie d'Avignon (6 janvier 1910).
PELLEGRIN (M^lle^), professeur au collège jeunes filles, à Avignon (14 novembre 1907).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERNOD-RIPERT, Jules, à Avignon (7 février 1907).
PERNOT, lieutenant au 58^e^ de ligne, à Avignon (9 février 1911).
PERRIN, instituteur, à Montfavet (5 janvier 1892).
PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles

Digitized by Google

GILLES, Alphonse, à Avignon (6 avril 1911).
GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).
GILLES, René, avocat, à Avignon (8 octobre 1908).
GILLES-CHENIVESSE, Clément, à Avignon (6 avril 1911).
GIRARD, Joseph, ✪, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (12 octobre 1905).
GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, à Avignon (6 avril 1905).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Monteux (10 janvier 1901).
GROBON Joseph, ✪, à Lyon, rédacteur au journal *Le Progrès* (11 avril 1907).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
* HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HUGUES, ✪, ✱, ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon (11 avril 1907).
HUOT-SORDOT, ✪, professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).
IGONNET, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1608).
JEAN, Hippolyte, ✪, ✱, rédacteur au « Petit Marseillais », à Avignon (6 juillet 1911).
JOLEAUD, O. ✱, ✪ I., ✱, sous-intendant militaire en retraite, à Marseille (8 novembre 1900).
JOLEAUD, Léonce, docteur ès-sciences, collaborateur au service de la carte géologique de l'Algérie (6 octobre 1904).
JOUVE (M^lle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JUGE (Abbé), à Avignon (2 avril 1908).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✪, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LA SALLE DE ROCHEMAURE (Duc de), château de Clavières-Ayrens, à Ayrens (Cantal) (6 mai 1909).
LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).
LAVAL, Victorin, ✱, ✪ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).
LECRENIER (M^lle) Nelly, à Bruxelles (26 février 1906).
LE GRAS, Charles, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1908).

Digitized by Google

LEVEZOU (Abbé), à Avignon (11 novembre 1897).
LHERMITTE, Joseph, homme de lettres, à Avignon (1889).
LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).
LIQUIER, Roger, ✠ I., ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, à Avignon (6 juillet 1911).
MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).
MARCEL, Adrien, ✠ I., à Avignon (7 juillet 1910).
MARIE, ✠, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (6 octobre 1904).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé-doyen, à Sault (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (Eure) (8 juillet 1897).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire honoraire, à Cavaillon (14 novembre 1901).
MOIRENC, Albert, ✠, agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).
MONCLAR (Marquis DE), C. ✱, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).
MONTILLET (vicomte Édouard de), à Avignon (4 mars 1909).
MOURRET, notaire à Tarascon (10 janvier 1907).
MOUZIN, Alexis, ✱, ✠ I., à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, Avignon (2 juin 1898).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAGE, Mary (Mlle), pharmacien-expert, Lyon.
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, Alfred, O. ✱, ✠ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PAMARD, Paul, docteur en médecine (7 février 1912).
PARROCEL, Pierre, ✠ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PASTRÉ, directeur des travaux publics à la mairie d'Avignon (6 janvier 1910).
PELLEGRIN (Mlle), professeur au collège jeunes filles, à Avignon (14 novembre 1907).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERNOD-RIPERT, Jules, à Avignon (7 février 1907).
PERNOT, lieutenant au 58e de ligne, à Avignon (9 février 1911).
PERRIN, instituteur, à Montfavet (5 janvier 1892).
PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles

Digitized by Google

GILLES, Alphonse, à Avignon (6 avril 1911).
GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).
GILLES, René, avocat, à Avignon (8 octobre 1908).
GILLES-CHENIVESSE, Clément, à Avignon (6 avril 1911).
GIRARD, Joseph, ✪, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (12 octobre 1905).
GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, à Avignon (6 avril 1905).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Monteux (10 janvier 1901).
GROBON Joseph, ✪, à Lyon, rédacteur au journal *Le Progrès* (11 avril 1907).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
* HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HUGUES, ✪, ★, ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon (11 avril 1907).
HUOT-SORDOT, ✪, professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).
IGONNET, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1608).
JEAN, Hippolyte, ✪, ★, rédacteur au « Petit Marseillais », à Avignon (6 juillet 1911).
JOLEAUD, O. ✻, ✪ I., ★, sous-intendant militaire en retraite, à Marseille (8 novembre 1900).
JOLEAUD, Léonce, docteur ès-sciences, collaborateur au service de la carte géologique de l'Algérie (6 octobre 1904).
JOUVE (M^lle^), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JUGE (Abbé), à Avignon (2 avril 1908).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✪, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LA SALLE DE ROCHEMAURE (Duc de), château de Clavières-Ayrens, à Ayrens (Cantal) (6 mai 1909).
LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).
LAVAL, Victorin, ✻, ✪ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).
LECRENIER (M^lle^) Nelly, à Bruxelles (26 février 1906).
LE GRAS, Charles, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1908).

Digitized by Google

LEVEZOU (Abbé), à Avignon (11 novembre 1897).
LHERMITTE, Joseph, homme de lettres, à Avignon (1889).
LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).
LIQUIER, Roger, ✠ I., ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, à Avignon (6 juillet 1911).
MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).
MARCEL, Adrien, ✠ I., à Avignon (7 juillet 1910).
MARIE, ✠, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (6 octobre 1904).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé-doyen, à Sault (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (Eure) (8 juillet 1897).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire honoraire, à Cavaillon (14 novembre 1901).
MOIRENC, Albert, ✠, agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).
MONCLAR (Marquis DE), C. ✱, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).
MONTILLET (vicomte Édouard de), à Avignon (4 mars 1909).
MOURRET, notaire à Tarascon (10 janvier 1907).
MOUZIN, Alexis, ✱, ✠ I., à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, Avignon (2 juin 1898).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAGE, Mary (M^lle), pharmacien-expert, Lyon.
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, Alfred, O. ✱, ✠ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PAMARD, Paul, docteur en médecine (7 février 1912).
PARROCEL, Pierre, ✠ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PASTRÉ, directeur des travaux publics à la mairie d'Avignon (6 janvier 1910).
PELLEGRIN (M^lle), professeur au collège jeunes filles, à Avignon (14 novembre 1907).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERNOD-RIPERT, Jules, à Avignon (7 février 1907).
PERNOT, lieutenant au 58e de ligne, à Avignon (9 février 1911).
PERRIN, instituteur, à Montfavet (5 janvier 1892).
PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles

Digitized by Google

(Gard) (12 octobre 1905).

PRADON, Marius, notaire, à Avignon (7 juillet 1904).

PRENER, Josué-Georges, rabbin, à Avignon (3 février 1910).

PUYMALY, Henri, ✠, au château Lafosse, à Cauderan (Gironde (4 décembre 1902).

RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).

RASTOUL, Joseph, à Marseille (6 juin 1901).

RAYNOLT, ✠, ancien greffier du Tribunal civil d'Avignon (1er février 1900).

REBOULET, ✻, ✠, capitaine au 58e d'infanterie, à Avignon (4 décembre 1902).

REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).

RENAUT, ✻, ✠ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).

RENCUREL, ✠, conseiller de préfecture, à Avignon (1882).

REVEST (Abbé), curé des Angles (Gard) (10 novembre 1905).

RIPERT, homme de lettres à Bollène (14 avril 1910).

RIPERT, Jean-Baptiste, professeur de musique, à Avignon (2 décembre 1897).

ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).

ROUX, Émile, docteur en médecine, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme (2 mars 1905).

ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).

ROUX, Remy, ✠ I., docteur en médecine, à Avignon (8 juillet 1897).

SABATIER, Antoine, ✠ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon (7 janvier 1904).

SAINT-MARTIN, Jean, anc. député de Vaucluse (6 septembre 1895).

SAPPEY, directeur de l'enregistrement, à Grenoble (3 mars 1910).

SAUTEL (Abbé), à Avignon (9 janvier 1908).

SAUVE, Fernand, ✠, archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).

SAVOURNIN, ✠ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle (17 octobre 1901).

SEGUIN, Louis, avocat, à Avignon (6 février 1910).

SEYNES (Mme la Comtesse de), à Avignon (janvier 1911).

SOUVET, Henri, fils, entrepreneur de travaux publics à Avignon (6 avril 1911).

TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).

TARDIEU, ✻, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).

THÉVENET, directeur du Crédit foncier à Nimes (12 octobre 1905).

THOMAS, Pierre, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS, René, pharmacien, à Saint-Igny de Vert (Rhône) (9 juillet 1903).

Digitized by Google

TOURRE, architecte, à Avignon (7 septembre 1905).
TOURTET, ✠ I., architecte départemental, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon (1er mars 1890).
VALLA (Abbé), ✠, curé-doyen de Villeneuve-lez-Avignon (7 décembre 1894).
VALENTIN, Louis, ✠ I., architecte des monuments historiques (1883).
VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✠, à Montélimar (5 novembre 1887).
• VAYSSIÈRES, ✠ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, à Marseille (12 mars 1881).
VÉRAN, Auguste, ✠ I., architecte, à Arles (1883).
VERDET, Marcel, à Avignon (1882).
VINCENTI, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1902).
VINCENTI, Henri, notaire, à Avignon (2 mars 1905).
VISSAC (Baron DE), Marc, ✠, ancien directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon (18 octobre 1895).
ZACHAREWICZ, ✻, ✠ I., C. ✶, professeur départemental d'agriculture, à Avignon (6 juin 1901).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.
ANDRÉ, Charles, ✻, I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.
BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.
CUNHA (DA), Xavier, ✠, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.
DEPERET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.
DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.
GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.
GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.

Digitized by Google

GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes.
JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.
LECOMTE, adjoint du génie, à Commercy.
LEENHARD, géologue, à Montpellier.
LENTHÉRIC, O. ✻, ingénieur, à Nimes.
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.
MAS, ✪, inspecteur général de l'Instruction publique.
SAINT-VENANT (DE , inspecteur des forêts, à Nevers.
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ardèche. . . . . — Revue du Vivarais.

Aude . . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.

Archives départementales des Bou-du-Rhône.

Bibliothèque de l'Université d'Aix.

Société d'études provençales, à Aix.

Société des Amis du Vieil-Arles, à Arles.

Société d'horticulture et de botanique de Marseille.

Société linnéenne de Provence, à Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, à Saintes.

Constantine . . . . . — Société archéologique du département, à Constantine.

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Côte-d'Or . . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Doubs . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Digitized by Google

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard . . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nîmes.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nîmes.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault . . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire . . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne . . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle . . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Nord . . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

		Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.
		Annales de la station limnologique de Besse, à Clermond-Ferrand.
Pyrénées (Basses-) . . .	—	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Pyrénées-Orientales . .	—	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Rhône.	—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
		Société Linéenne de Lyon.
		Société Gerson, historique et archéologique, à Lyon.
		Université de Lyon.
Saône-et-Loire	—	Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
		Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
		Académie de Mâcon.
Savoie	—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Savoie (Haute-)	—	Société florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.
Seine.	—	Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
		Bibliothèque J. Doucet.
		Société nationale des antiquaires de France.
Somme.	—	Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Tarn.	—	Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.
Tarn-et-Garonne. . . .	—	Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var	—	Académie du Var, à Toulon.
		Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
Vaucluse.	—	Société de Médecine.
Vosges.	—	Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Digitized by Google

xiv
Dr
Ga
G
C
I

Digitized by Google

COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1911

ET

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1912.

I. — *Comptes de l'année 1911.*

RECETTES.

Art. 1.	Reliquat au 1er janvier 1911		1.059 »
Art. 2. (Revenus.)	Titres avec affectation spéciale du produit	45 »	163 20
	Titres sans affectation spéciale	118 20	
Art. 3. (Ressources ordinaires.)	Cotisations { 4 à 6 fr.	24 »	2.400 35
	Cotisations { 174 à 12 fr.	2.088 »	
	Droits de diplômes des nouveaux membres	20 »	
	Vente de fascicules	268 35	
Art. 4. (Subventions et legs.)	Subvention de la ville d'Avignon	200 »	500 »
	— du Conseil général	100 »	
	Allocation du prix de Faucher	200 »	
Art. 5. (Ressources éventuelles extraordinaires.)	Retrait de la Caisse d'Epargne pour achat de titres	750 »	750 »
	Total des recettes		4.872 55

DÉPENSES.

Art. 1er. (Dépenses du siège.)	Loyer du local des réunions du Bureau	200 »	259 35
	Impositions	38 35	
	Assurance	11 05	
	Entretien du local et des collections	1 50	
	Chauffage	8 45	
Art. 2. (Frais généraux et de Personnel	Traitement de l'employé	70 »	347 20
	Étrennes diverses	15 »	
	Frais de bureau et de correspondance du Secrétaire-général	42 05	
	Convocation des membres. Impression et envoi	140 10	
	Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	80 05	
Art. 3. (Mémoires et documents.)	Frais d'impression des Mémoires	1.808 60	1.937 »
	Frais d'expédition des Mémoires	128 40	
	Total à reporter		2.543 55

Digitized by Google

Alsace-Lorraine. . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

Belgique. . . . . — Revue Mabillon à Chevetogne, par Leignon.
Société des Bollandistes, à Bruxelles.

Etats-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library, à Cincinnati.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.
École française de Rome.
Società storica lombarda, à Milan.

Mexique . . . . . — Museo national de Arquelogia, à Mexico.

Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités).

Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, Neuchâtel.
Historische und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.

Digitized by Google

COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1911

ET

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1912.

I. — *Comptes de l'année 1911.*

RECETTES.

Art. 1.	Reliquat au 1er janvier 1911		1.059 »
Art. 2. (Revenus.)	Titres avec affectation spéciale du produit	45 »	163 20
	Titres sans affectation spéciale	118 20	
Art. 3. (Ressources ordinaires.)	Cotisations { 4 à 6 fr.	24 »	2.400 35
	{ 174 à 12 fr.	2.088 »	
	Droits de diplômes des nouveaux membres	20 »	
	Vente de fascicules	268 35	
Art. 4. (Subventions et legs.)	Subvention de la ville d'Avignon	200 »	500 »
	— du Conseil général	100 »	
	Allocation du prix de Faucher	200 »	
Art. 5. (Ressources éventuelles extraordinaires.)	Retrait de la Caisse d'Epargne pour achat de titres	750 »	750 »
	Total des recettes		4.872 55

DÉPENSES.

Art. 1er. (Dépenses du siège.)	Loyer du local des réunions du Bureau	200 »	259 35
	Impositions	38 35	
	Assurance	11 05	
	Entretien du local et des collections	1 50	
	Chauffage	8 45	
Art. 2. (Frais généraux et de Personnel	Traitement de l'employé	70 »	347 20
	Étrennes diverses	15 »	
	Frais de bureau et de correspondance du Secrétaire-général	42 05	
	Convocation des membres. Impression et envoi	140 10	
	Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	80 05	
Art. 3. (Mémoires et documents.)	Frais d'impression des Mémoires	1.808 60	1.937 »
	Frais d'expédition des Mémoires	128 40	
	Total à reporter		2.543 55

Digitized by Google

	Report.....		2.543 55
Art. 4. (Prix.)	Prix Dufossé.....	45 35	245 35
	Prix Paul de Faucher...	200 »	
Art. 5. (Imprévus et Réserve.)	Versement à la Caisse d'épargne.....	589 »	1.724 20
	Séance du 24 mai 1911.....	101 60	
	Souscription Arnaud de Fabre.....	20 »	
	Souscription Pontmartin.....	20 »	
	Achat de Communales 1906.....	993 60	
	Total des dépenses..... ...		4.513 10

RÉAPITULATION :

Total des recettes.....	4.872 55
Total des dépenses.....	4.513 10
	359 45

II. — *Etat du fonds social au 1er janvier 1912.*

Trois titres nominatifs de rente française 3 % (nos 594.649, 605.961 et 607.599), les deux premiers de 45 fr., le troisième de 30 fr., soit en capital (au pair)..	4.000 »
Trois obligations nominatives P.-L.-M. (nos 388.034, 427.180 et 190.246 (fusion nouvelle) à 500 fr.....	1.500 »
Deux obligations du Crédit Foncier communales 1906 nominatives) (nos 512.681 et 512.682).....	1.000 »
1 livret de la Caisse d'épargne (n° 50.409) montant à 830 fr., mais dont 667 fr. sont applicables à l'impression des Chartes d'Avignon.....	163 »
Total du fonds social	6.663 »

III. — *Budget de prévision pour l'année 1912.*

RECETTES.

Art. 1.	Reliquat de l'exercice 1911.....			359 45
Art. 2. (Revenus.)	Titres avec affection spéciale du produit (Prix Dufossé).....	45 »		177 60
	Titres sans affection spéciale..... ...	132 60		
Art. 3. (Ressources ordinaires.)	Cotisations 1 de 1910 et 3 de 1911 à recouv.	48 »		2.510 »
	Cotisations 1911 : 3 à 6 = 18 » ; 200 à 12 = 2.400 »		2 418 »	
	Droits de diplôme des nouveaux membres	24 »		
	Vente de fascicules et abonnements aux Mémoires.....	20 »		
Art. 4. (Subventions et legs.)	Subvention de la ville d'Avignon.....	200 »		500 »
	Subvention du conseil général	100 »		
	Allocation du prix de Faucher.....	200 »		
Art. 5. (Ressources éventuelles extraordinaires.)	Somme due applicable aux chartes d'Avignon	33 »		750 »
	Prélèvement à la Caisse d'épargne pour l'impression des chartes d'Avignon	667 »		
	Part de loyer de la Société des Amis des Arts.....	50 »		
	Total des recettes.....			4 297 05

Digitized by Google

DEPENSES.

Art. 1. (Dépenses du siège.)	Loyer du local des réunions du bureau...	200 »	
	Impositions.....	40 »	
	Assurance.....	11 05	281 05
	Entretien du local et des collections	20 »	
	Chauffage et éclairage.....	10 »	
Art. 2. (Frais généraux et de personnel.)	Traitement de l'employé	100 »	
	Etrennes diverses.....	20 »	
	Frais de correspondance et de bureau du secrétaire général.....	50 »	375 »
	Convocation des membres. Impression et envoi	125 »	
	Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	80 »	
Art. 3. (Mémoires et documents.)	Frais d'impression des Mémoires.	1.800 »	
	Frais d'expédition des Mémoires	80 »	3.080 »
	Frais d'impression des chartes d'Avignon .	1.200 »	
Art. 4. (Prix.)	Prix Dufossé.....	45 »	245 »
	Prix Paul de Faucher.....	200 »	
Art. 5. (Imprévus et réserve.)	Versement à la Caisse d'épargne.....	150 »	316 »
	Dépenses imprévues.....	166 »	
	Total des dépenses		4.297 05

Digitized by Google

Digitized by Google

Installation du nouveau Bureau

En ouvrant sa séance du 4 janvier 1912, l'Académie de Vaucluse, conformément à ses statuts, a procédé à l'élection des membres de son Bureau, pour les années 1912 et 1913.

Ont été élus :

MM. le Dr Rémy-Roux, *président* ;
l'abbé Aurouze, le capitaine Reboulet, *vice-présidents* ;
Joseph Girard, *secrétaire général* ;
Abit, le Dr Colombe, Adrien Marcel, *présidents de section* ;
Joseph Didiée, *secrétaire* ;
Antiq, *trésorier* ;
Joseph Gilles, *bibliothécaire-archiviste*.

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu dans la séance du 1er février. M. Alexis Mouzin, président sortant, a prononcé l'allocution suivante :

L'estrade où siège le bureau de l'Académie de Vaucluse n'est point d'aspect effarouchant. Elle n'a qu'une marche, douce à descendre comme à monter, recouverte d'un respectable tapis, où l'on a coutume de répandre à certains jours de traditionnelles jonchées de fleurs.

Ce n'est pas notre nouveau président, M. le Dr Rémy-Roux, qui changera d'aussi aimables habitudes. Il incarne l'affabilité. Pendant une heureuse période de collaboration, j'ai apprécié en lui, — comme en M. Deltel dont je ne saurais trop répéter l'éloge, — toutes les qualités les meilleures pour la direction d'une société telle que la nôtre. M. Rémy-Roux possède autant que personne la sûreté du goût, la finesse de l'esprit. Si d'autres groupes vauclusiens lui ont donné plus spécialement l'occasion d'affirmer, soit sa science médicale, soit sa critique artistique, nous nous sommes réservé le privilège de posséder sa personnalité entière. Avec une activité qui a le bonheur d'être jeune, il

Digitized by Google

sait allier les graves devoirs du médecin aux occupations distrayantes du bibliophile ou de l'amateur d'art. Et, si j'avais à le peindre d'un seul trait, quoiqu'il soit multiple, je songerais tout simplement à un disciple moderne de Calvet.

Aux côtés de ce président souriant, tout pénétré de nos sentiments d'unanime concorde, vous avez placé, Messieurs, non sans quelque intention de manifester notre éclectisme politique, M. l'abbé Aurouze, à droite, et M. le capitaine Reboulet, à gauche. Tous deux cultivent d'ordinaire des champs différents, mais courtoisement venus sur notre terrain à leurs heures neutres, tous deux, — l'énergique M. Reboulet, consciencieux historien militaire ; le doux et spirituel M. Aurouze, docteur ès-lettres même ès-lettres provençales, — nous ont fourni de fructueux travaux, chacun dans l'indépendance de son propre talent ; et nos mains, la gauche comme la droite, ont été d'accord pour les applaudir.

Nous nous plairons à les lire l'un et l'autre, avec une égale sympathie, dans le recueil de nos *Mémoires*. Ce recueil, dont la régulière publication est assurée avec beaucoup de zèle et beaucoup de tact par M. Girard, suffirait à nous montrer combien notre secrétaire-général mérite de remerciements. Mais ne rédige-t-il pas, en outre, la bibliographie, la correspondance ? et n'est-il pas l'un des érudits qui font honneur à nos séances par des lectures fortement documentées ? Il pousse le bon vouloir jusqu'à nous donner à croire que, malgré quelques détails arides, tout n'est qu'agréable dans ses fonctions parmi nous ; aussi n'est-ce pas lui que je félicite lorsqu'il en accepte la perpétuité. Non, messieurs, c'est nous-mêmes.

Notre Académie a, de plus, la bonne fortune d'installer ce soir, trois présidents de section que j'oserai qualifier d'exceptionnels. M. le Dr Colombe pourra reprocher aux convocations du bureau d'interrompre de temps en temps sa belle œuvre de la reconstitution historique du Palais des Papes. Rassurons-le et rassurons-nous : l'œuvre n'en souffrira pas ; notre société, très désireuse d'en favoriser la suite et l'achèvement, importunera M. le Dr Colombe pour l'y ramener, plus encore que le bureau pour l'en distraire. — M. Abit, non seulement nous aidera de sa précieuse influence comme inspecteur d'Académie, mais peut-être ne nous refusera-t-il pas de rechercher quelquefois en lui le maître qui professa la philosophie avec distinction. — M. Adrien Marcel est de ces retraités laborieux qui ne sauraient avoir des loisirs sans

Digitized by Google

profit pour le pays qu'ils habitent : nous avons pu le juger bon écrivain, excellent critique ; il sait encore avec un enviable succès traiter d'intéressants côtés de l'histoire locale. Et puis, je le tiens indiscutablement pour appréciateur du beau : il a choisi Avignon comme patrie adoptive.

Tout aussi perpétuel que M. Girard et d'un dévoûment tout aussi indéniable, M. Didiée ne se contente pas d'être le modèle accompli du secrétaire. Certes, c'est déjà beaucoup qu'il ait élevé les feuillets de nos procès-verbaux à la hauteur de pages littéraires aussi correctes qu'habillement nuancées, ce n'est pas assez pour lui ; il a pris un rang, et non des moindres, parmi nos auteurs ; la poésie lui est familière comme la prose. Son action dans le bureau se prodigue, aussi utile qu'infatigable. Il est de ceux qu'on nous envie ; ne craignons pas cependant que s'il accorde son concours à d'autres, il nous en diminue la moindre part. Il ne va dans plusieurs sociétés que pour être parfait plusieurs fois.

Le rôle ingrat de trésorier a dû avoir, cette année, un jour d'agrément pour M. Antiq : le jour où la prospérité de nos finances lui a permis d'acheter deux obligations du Crédit Foncier. L'Académie de Vaucluse adresse à la fidèle gestion de M. Antiq un double compliment.

Enfin je souhaite à notre nouveau bibliothécaire, M. Gilles, de s'attacher à sa fonction autant que s'y est attaché avant lui M. Duprat, qui, malgré son départ pour Marseille, veut encore terminer de cataloguer et classer nos livres. M. Duprat avait déjà notre estime pour sa profonde connaissance de la Provence gallo-romaine ; il aura de plus notre gratitude. Et son successeur, M. Gilles, que tout retient en Avignon, aimera notre bibliothèque où doit se plaire son esprit cultivé ; puisse-t-il y devenir, lui aussi, perpétuel.

Je ne recueille à vrai dire que signes de durée. L'Académie de Vaucluse n'est plus au temps où de sévères pronostics, — peut-être justifiés alors, — la menaçaient de sa fin prochaine. Je voudrais maintenant qu'il me fût permis de me complaire à lui prédire de longs jours ; je m'y attarderais volontiers, sachant combien il en est parmi vous, Mesdames et Messieurs, qui maintiennent son bon renom. Avouerai-je qu'aujourd'hui, pour la première fois, je viens d'éprouver une certaine difficulté a observer le devoir d'être bref ? J'avais sans doute trop de bien a dire.

Digitized by Google

M. le Dr Rémy-Roux, président de l'Académie, en prenant place au fauteuil de la présidence, a répondu en ces termes :

Mes chers Collègues,

Après les éloquentes paroles que vous venez d'applaudir, je me demande s'il m'est encore possible de retenir votre attention et de donner un peu d'intérêt aux quelques mots de reconnaissance que j'ai l'agréable devoir de vous adresser.

Encore tout troublé par les sentiments qui m'ont été exprimés avec tant de flatteuse bienveillance et avant même de prendre place à ce fauteuil auquel vous m'avez appelé avec une si indulgente amabilité, je commence à sentir le poids de mes nouvelles fonctions.

Habitué à voir mon prédécesseur évoluer en toute aisance dans un rôle qui semblait fait pour lui, je m'aperçois trop tard que ce rôle est au-dessus de ma taille et je suis inquiet pour l'avenir. Ce n'est pas que je tremble devant une responsabilité qui pourrait être lourde, mais qu'allège considérablement l'infatigable activité de l'élément fixe de notre Bureau. Ce n'est pas, non plus, que je n'apprécie à sa valeur le privilège de présider nos séances et de traduire aux conférenciers la satisfaction de l'assemblée. Cette tâche est d'ailleurs facilitée par l'habituel intérêt des travaux qui vous sont présentés et par l'édifiante assiduité des auditeurs.

Dans notre Midi turbulent nous savons respecter ceux qui travaillent pour nous instruire et les écouter avec attention. Nous n'avons jamais ici à rappeler les assistants au silence, ainsi que se voyait récemment obligé de le faire, dans son discours d'inauguration le Président d'une de nos cinq grandes Académies. Ses doctes collègues avaient, paraît-il, l'habitude de se livrer à de bruyantes et interminables conversations particulières. Ici, rien de pareil, le silence religieux qui règne dans nos réunions est aussi flatteur pour celui qui parle que favorable à ceux qui l'écoutent.

Aussi, mes chers Collègues, les difficultés résident-elles toutes dans le poids de la succession qui m'incombe. Si nos statuts, moins rigoureux, pouvaient permettre une réélection immédiate, vous auriez par acclamation renouvelé ses pouvoirs au président Mouzin. Sur quelle personnalité plus haute et plus sympathique

Digitized by Google

pourraient se porter vos suffrages ? Notre Académie s'honorerait en lui attribuant la présidence à vie : ce serait pour elle un moyen de reconnaître, dans une faible mesure, tout le profit qu'elle a retiré de ses nombreux travaux et de l'éclat de son nom. Dans cette manifestation, chacun de nous apporterait un peu de son admiration pour le poète et de son affection pour l'avignonnais qui jamais ne voulut nous quitter.

Depuis longtemps, la renommée a porté le nom de Mouzin aux quatre coins du monde et s'il est toujours resté fidèle à sa ville natale c'est qu'à l'exemple de notre grand Mistral, il a compris que l'abandon de sa petite patrie n'est pas une condition nécessaire à la consécration du talent. Il aurait pu céder, comme tant d'autres, à de pressantes sollicitations pour aller vivre dans la Capitale, entouré de sympathie, dans ce monde des lettres où sa place était déjà faite. Mais il aurait fallu quitter son Avignon qu'il aime et qui lui rend son affection. A quoi bon ? Notre ciel n'est-il pas hospitalier aux Muses et n'avons-nous pas à nos portes, dans notre pays privilégié, la plus grande, la plus belle de toutes les scènes ? C'est là, dans ce théâtre antique d'Orange, que nous avons vu triompher Mouzin aux acclamations d'une foule immense.

Depuis qu'il s'est délié de ses obligations professionnelles pour donner tout son temps aux lettres, notre Académie a largement bénéficié de ses loisirs. Elle lui doit de savantes études sur maint sujet touchant à notre histoire locale. Plus qualifié que tout autre pour présenter à ses collègues les ouvrages nouvellement parus, il nous a fait connaître parmi les jeunes poètes ceux qui étaient le plus dignes de notre intérêt. Sa critique, toujours sincère avant tout, sait se montrer bienveillante et douce aux talents naissants. Mieux conscient que personne des difficultés littéraires, il encourage toujours, conseille souvent, mais ne blesse jamais.

Nous trouvons un égal plaisir à ses chroniques si parfaitement documentées, à ses conférences et même à ses conversations toujours si captivantes. Sous quelque forme que se manifeste son esprit, il s'en dégage toujours une infiniment douce poésie.

Joignez à ses mérites littéraires les grandes qualités de cœur que nous lui connaissons tous, cette accueillante amabilité dont chacun de nous a pu apprécier le charme et vous comprendrez mon appréhension à lui succéder.

Digitized by Google

On pourra s'étonner, mes chers Collègues, qu'une association comme la nôtre, où se trouve réunie l'élite intellectuelle de la région, n'ait point réussi à confier sa direction à un de ses membres les plus autorisés. C'est qu'un vent de modestie a soufflé sur notre Académie. Vous avez vu Monsieur Deltel, à qui, par droit de mérite, revenait la présidence, se dérober à vos suffrages unanimes. J'en connais d'autres qui auraient été dignes de votre choix ; mais toute votre flatteuse insistance n'aurait pu les déterminer à sortir du rang.

Quant à moi, j'arrive sans autre titre que mon assiduité à vos séances et le grand intérêt que je porte à vos travaux. Je suis l'ami des lettres et j'appartiens à la science, j'aime l'Académie parce qu'elle groupe et encourage ceux qui travaillent pour la gloire et la beauté d'Avignon. J'aime l'art sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Je me passionne pour nos splendides monuments et les magnifiques sites comtadins que célébrait hier encore notre ami Didiée.

C'est là un mince bagage dans notre Midi peuplé de poètes et d'artistes, où tout le monde est amoureux du beau ; mais puisque votre sympathique indulgence a bien voulu s'en contenter, je vais me mettre à l'œuvre et tâcher de mériter votre confiance.

Je prie mes collègues du Bureau sortant d'agréer tous les regrets que j'éprouve à me séparer d'eux, après deux années de travail en commun. Leur éloignement n'est que momentané, mais nous n'en serons pas moins privés de leurs précieux conseils aux séances du Comité.

Je trouve, il est vrai, une heureuse compensation dans le choix judicieux que vous avez fait de mes nouveaux collaborateurs. Je ne saurais rien ajouter à tout le bien que l'on vient de vous en dire. Je m'associe de tout cœur à ces éloges si justement mérités et j'escompte largement leur précieux concours.

Je me réjouis de voir à mes côtés Messieurs Girard, Didiée et Antiq, dont le zèle à toute épreuve se complète d'une serviabilité sans limites. Je compte sur leur amitié et leur dévouement pour me garder de toute défaillance ou pour en atténuer les effets.

La parfaite composition de votre nouveau Bureau me fait mieux sentir encore combien je suis indigne de me trouver à sa tête. Et cependant, mes chers Collègues et vous Mesdames qui consentez à apporter à nos réunions le charme de votre pré-

Digitized by Google

sence, j'arrive sans peur devant vous : on m'a dit que je pouvais compter sur votre indulgence. Vous considérerez, au besoin, ma présidence comme un de ces règnes de transition dont l'histoire s'accommode parce qu'ils font mieux apprécier la richesse de ceux qui les précèdent ou les suivent. D'ailleurs l'intérêt des communications ne peut s'en ressentir. Si parfois vous constatez quelque lacune dans la direction, vous voudrez bien m'en accuser que nos statuts qui, trop sévères pour obliger à sortir les titulaires méritants, sont impuissants à contraindre les plus dignes à leur succéder.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE COMTAT VENAISSIN

(ESSAI D'ÉTYMOLOGIE).

L'étymologie de l'expression *Comtat Venaissin* pose un problème difficile. Les anciens érudits s'y étaient attaqués, mais sans méthode, et par suite, sans résultats positifs. Le dernier en date, Courtet, y apporta plus de fougue passionnée que d'exactitude scientifique. Aujourd'hui, la question reste entière et elle mérite examen.

Les historiens d'antan disaient : Venaissin vient de *vineis,* les vignes ; d'autres, — tel Expilly [1] —, de *venatione*, la chasse. C'est là pure fantaisie : n'insistons pas, et regrettons le temps lointain où la science étymologique n'était qu'un jeu d'esprit. Plus sérieux sont ceux qui, dès le XVII[e] siècle, tirent le mot Venaissin d'un nom de ville. Deux noms ont tour à tour été mis en avant : *Venasque*, par Bouche [2], et la Gallia-Christiana [3], *Avignon*, par Chambaud [4], Fantoni [5], etc. Venasque semblait convenir mieux au point de vue phonétique, mais Avignon s'imposait par la prépondérance politique. D'ailleurs, c'était pour ces savants une simple affaire de goût personnel ; ce point n'a jamais donné lieu à une étude ou à une discussion en forme. Pourtant il en vaut la peine et nous voudrions ici présenter une étymologie solide, qui

1. Dictionnaire, art. *Comtat Venaissin,*

2. Bouche, *Hist. de la Provence* (1664). Il estime que le Comtat tire son origine « de la ville episcopale de Venasque qui était anciennement le chef de toute la contrée. » Il cite comme autorité Gassend(i), dans sa *Vie de Peyresc.*

3. « Urbs gallice dicta *Venasque* a qua nomen accepit *comitatus Vindascinus.* » (*Gall. Christ.*, t I.)

4. Chambaud, *ms.* 2471. Bibliothèque d'Avignon : « Il n'est nullement vraisemblable que le bourg [de Venasque] ait donné son nom au Comté Venaissin. Ce fut bien plutôt Avignon, ville d'une antiquité bien reculée. »

5. *Istoria d'Avignone...*

Digitized by Google

satisfasse à la fois aux exigences de la philologie et à celles de l'histoire. C'est, disons-le tout de suite, entre Avignon et Venasque qu'il nous faudra choisir.

∴

Et d'abord ce n'est pas Avignon. Il importe de saper et de ruiner cette opinion parce qu'elle est la plus répandue. Elle a été soutenue par Courtet dans l'*Introduction* de son *Dictionnaire des communes de Vaucluse* [1]. Ses arguments sont faibles et reposent sur des affirmations gratuites: mais ils ont été lancés avec une virulence qui a fait impression. Courtet semble avoir nourri contre Venasque une hostilité inlassable : il a ramassé tout ce qu'il a trouvé pour ôter à cette bourgade l'honneur d'avoir baptisé le Comtat. Ce parti-pris singulier transparait ça et là dans le *Dictionnaire* et ailleurs [2]. Tant il y a, que son opinion a eu du succès : elle est adoptée par le *Dictionnaire administratif* de Joanne [3], et par la plupart des érudits comtadins. J'ai eu diverses occasions de le constater. C'est pourquoi il faut en faire la critique définitive.

La raison la plus forte de Courtet et de ses nombreux partisans, c'est l importance historique et géographique d'Avignon. Dès l'époque romaine, Avignon est à la tête de la contrée, elle est la capitale du pays, *donc* elle lui a donné son nom : quoi de plus naturel ? — Sans doute : mais on oublie alors un petit fait pourtant bien connu : c'est que Comtat Venaissin ne désigne pas le territoire d'Avignon. Le territoire d'Avignon ne dépasse guère Bédarrides, le Thor, Caumont, tandis que le Comtat Venaissin a pour noyau les vallées de la Sorgue, de la Nesque et la plaine de Carpentras. Pays d'Avignon et Comtat Venaissin, cela fait deux pour les historiens et les administrateurs, jusqu'à la Révolution. Donc Avignon n'a pu donner son nom à une circonscription territoriale contigüe mais indépendante d'elle. Avignon n'a jamais fait partie du Comtat Venaissin, il ne faut pas l'y introduire pour le triomphe d'une étymologie.

Les arguments philologiques de Courtet ne sont guère plus solides. Le *comitatus Avennicius*, prétend-il, est mentionné dans

1. p. VII et sqq.
2. Id. *Revue archéologique* (1848-9 p. 721).
3. *Diction. admin. de la France*, art. *Comtat Venaissin.*

Digitized by Google

tous les documents depuis Grégoire de Tours, jusqu'aux chartes du XII[e] siècle : « à cette époque, une transformation s'opère au moyen de la langue romano-provençale et alors commence la nouvelle appellation Comté Venaissin. » Telle est la thèse à examiner.

Or, la transformation d'*Avennicinus* en Venaissin se heurte à trois difficultés insurmontables.

Premièrement, *avennicinus* n'existe pas : malgré l'affirmation intrépide de Courtet, il est faux que « les chroniqueurs Cassiodore, Grégoire de Tours, Sidoine-Apollinaire,Frédégaire écrivent *urbs avennica, comitatus* ou *ager avenicus, avennicinus.* » *Avennicus,* oui ; *avennicinus,* non. Le dépouillement des textes est concluant : on trouve surabondamment, dans les textes du VI[e] au XII[e] siècle [1], *comitatus avenionensis, pagus avenicus, avennica urbs, avennica civitas, territorium avenicense :* il suffit d'ouvrir un recueil d'archives pour en assembler des exemples. Grégoire de Tours [2] emploie les formules *urbs avennica, civitas avennica, civitas avennicensis, territorium avennicum.* Dans les donations à l'abbaye de Montmajour [3], — et ceci est tout à fait probant : ces documents locaux donnent la forme locale, — on relève plus de vingt fois, *pagus avennicus, comitatus avennicensis :* mais on ne rencontre jamais *avennicinus.* D'ailleurs, la formation en serait anormale, la dérivation en-*icinus* étant très rare ; et pourtant c'est *avennicinus* qui seul pourrait expliquer non pas *venaissin,* mais une forme approchante telle que *avenisin.* Et Courtet avait bien vu cela, aussi avait-il fabriqué l'adjectif sans vergogne, et il l'avait placé sous le patronage imposant des annalistes mérovingiens.

D'ailleurs, admettons l'existence de l'adjectif *avennicinus.* De *avennicinus* à *Venaissin* le passage est loin d'être aisé : il soulève trois objections d'ordre phonétique.

a) La chute de l'*a* initial est irrégulière : il est vrai que cette irrégularité se rencontre plusieurs fois dans la toponymie régionale : *Abollenam* Bollène, *Avelleronem,* Velleron, *Agultum,* Goult, ajoutons même *Ugernicas,* Jarnègues : reconnaissons donc que

1. *Cf.* passim : *Histoire de Montmajour* in *Revue historique de Provence* (1890-91) ; *Cartulaire de S. Victor,* aux tables ; de même, voir les références de l'*Histoire de Provence* de G. de Manteyer. Remarquons que l'adjectif *avennicus* accompagne plutôt les mots *pagus* ou *urbs* : urbs avennica, pagus avennicus ; l'adjectif *avenionensis* accompagne plutôt les mots *comitatus* ou *episcopatus :* episcopatus avenionensis, comitatus avenionensis.

2. *Historia Francorum,* IV, 30 ; VII, 10, 40 ; VI, 24 ; X, 22 ; VI, 9, etc.

3. *Rev. hist. Provence* (1890-91).

Digitized by Google

ceci n'est pas irrémédiable, encore qu'il soit singulier que l'adjectif *venaissin* ait perdu l'*a* initial, quand Avignon dont il dérive l'aurait gardé.

b) Voici plus grave : *c* intervocalique donne *z* en provençal, et non *ss* dur comme dans Venaissin : cf. *aucellum*, auzeu ; *vicinum*, vezin ; *racemum*, razin ; etc.

c) Le *i* de avenicinum n'aurait jamais pu rendre compte de *a* de Venaissin. J'insiste sur ce point parce que c'est la pierre d'achoppement. Je rappelle que la prononciation primitive et locale n'est pas la prononciation actuelle *venessin*, mais *venayssin*, où l'on entendait séparément le son *a* et le son *i* ; prononciation attestée par l'orthographe ordinaire des textes, en particulier des textes locaux, depuis le XIII[e] siècle [1], *comitatus venayssinus ;* l'*y* grec est là pour marquer la diphtongaison. La présence du son *a* est assurée, elle exclut absolument l'hypothèse d'un adjectif dérivé d'Avignon, *avennicus*, *avennionensis*, ou si l'on veut *avennicinus*. Il faut une étymologie qui rende compte de cet *a*.

Et enfin, un peu de logique, si *Venaissin* était l'adjectif correspondant à Avignon, comme *bizontin* correspond à Besançon, comment se fait-il que cet adjectif soit employé dans la formule Comtat Venaissin, et qu'on n'ait jamais dit également, municipalité *venaissine*, évêché *venaissin*, consuls *venaissins*, etc. ? Il y a là une anomalie à laquelle on n'a pas pris garde.

Concluons : Histoire et phonétique s'accordent à repousser l'étymologie fondée sur Avignon, et nos critiques semblent assez fortes pour qu'il n'y ait plus à y revenir.

Eh bien, il faut en prendre son parti. C'est l'humble village de Venasque qui a donné son nom au Comtat Venaissin. L'accord de la philologie et de l'histoire est aussi formel pour notre thèse qu'il l'était contre celle de Courtet. Venasque, en latin *Venasca* [2],

1. Les exemples fourmillent : Cf. par exemple *passim*, les notes de l'ouvrage sur l'*Administration et l'Histoire du Comtat Venaissin*, par Cl. Faure ; ou encore : Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, aux tables ; *Hist. du Languedoc*, passim, aux tables ; *Correspondance d'Alphonse de Poitiers*, ed Molinier, etc.

2. *Venasca*, semble, d'après les manuscrits, avoir eu une forme parallèle *Vendasca*, *Vindasca*, *Vindausca* : comme tous les noms de lieux en *esca*, *asca*, *osca*, celui-ci atteste une origine ligure ; mais Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. II), qui, le premier, a mis en lumière ces suffixes ligures, émet des doutes et préfère rapporter Venasque de Vaucluse à un gentilice romain *Vindausius*, en se fondant sur deux inscriptions de Valence qui portent *Vindausca*. Pourtant Venasque est un nom fréquent dans les anciens pays ligures : on trouve dans le Bassin de Pô, *Bagnasco*, *Beinasco*, *Binasca*, *Benasco*, en Aragon, *Bénasque*, etc.

Digitized by Google

a pour adjectif *Venascinus* qui donne Venaissin ; le groupe *cs* ou *sc* de Venascinus devient en provençal *iss* comme dans *laxare, lascare,* laissar ; *coxa,* cueisse ; *cresca,* creis ; *fascem*, fais ; *sex*, seis. La dérivation est phonétiquement impeccable, l'étymologie présente pour le philologue toutes les garanties, elle est certaine.

Mais elle ne l'est pas pour les historiens. Les historiens purs ne font jamais confiance à la philologie, bien que cette science obéisse à des lois plus rigoureuses que les leurs. Beaucoup d'énigmes historiques seraient réduites à néant si on recourait à la philologie ou a ses annexes, comme la toponymie. Ainsi, le problème de l'emplacement d'Alésia eût fait couler moins d'encre, si l'histoire eût demandé conseil à la linguistique ; elle aurait appris que le mont *Auvois*, où est aujourd'hui le village d'Alise-Sainte-Reine, était l'exact équivalent phonétique de *montem Alisensem* (mont d'Alésia), et le problème était résolu. J'estime qu'il en est ici de même et que la phonétique suffit à rendre compte du rapport entre Venasque et Venaissin.

Mais, je tiens absolument à l'adhésion des historiens, puisque aussi bien, c'est pour eux ici que je travaille ; or, ils ont fait à l'étymologie Venasque, une objection qui à sa valeur. « Venasque, disent-ils, n'a pas eu l'importance historique et géographique d'Avignon. Avignon a été, est encore une capitale ; Venasque, village obscur, n'a jamais été une capitale, elle n'a pu donner son nom à un pays. »

Or, voici les preuves que Venasque fut une capitale, la capitale d'un pays qui est justement le Comtat Venaissin, et par conséquent, voici la certitude historique qu'elle lui a donné son nom. Venasque a joué un rôle véritable dans le haut moyen-âge. Quelle en fut exactement la nature, la durée ? C'est affaire aux érudits, et c'est le sujet de dissertations multiples que nous ne signalerons même pas [1] ; il nous suffit de montrer la réalité de ce rôle ; il a été méconnu parce que les textes qui le rappellent sont rares, épars et brefs ; pourtant, une fois rassemblés, ils forment un dossier suffisant pour rendre à Venasque sa gloire abolie ; ils témoignent que Venasque fut à la tête d'un évêché, d'un pays, d'un comté, lesquels prirent d'elle leur nom : *episco-*

1. La question des évêques de Venasque a donné lieu à toutes sortes de controverses.

Digitized by Google

patus, pagus, comitatus venascinus, vendascinus ou *vendascensis*. Voici par ordre chronologique les pièces de ce dossier :

541. Souscription au concile d'Orléans de l'évêque de Carpentras et de Venasque : *Clematius, Carpentoratensium* et *Vindascensium episcopus* [1].

573. Souscription du concile de Paris, *Tetradius, episcopus ecclesiae Vendascensis* [2].

614. Souscription du concile de Paris, *Ambrosius ex civitate Vindesca* [3].

639. Concile de Châlons, *Licerius, episcopus ecclesiae Vindauscensis* [4].

759-805. Testament d'Abbon, *Doliana in pago Vindascino* [5].

857. Donation de Charles de Provence à Jean, évêque de Venasque, *Johannem venerabilem Vendascensem episcopum* [6].

948. Ayrard, évêque, signe une donation de l'archevêque d'Arles, Manassés, *Ayrardus, sanctae sedis Vendascensis humilis episcopus* [7]. Cet évêque Ayrard, est cité plusieurs fois comme évêque de Venasque, dans les textes de la *Gallia Christiana novissima (Arles)*.

982. Ce même Ayrard, fonde, en 982, le chapitre de Carpentras, il y est dit : *ordinamus in praefata sede Carpentoratense seu Vendascense* [8].

994. *Ego Stephanus Vendascensis ecclesiae vocatus episcopus* [9].

X[e] siècle (?), *Episcopus, Erifons*, évêque de Venasque (916-17) (?) [10].

Fin du X[e] siècle. 980 (?), *in comitatu Vendascense* [11].

1. *Monumenta Germaniae historica* de Pertz ; Maassen, *Concilia aevi merovingici.*
2. *Id* , *ibid.*
3. *Id.*, *ibid.*
4. *Id.*, *ibid.*
5. Marion, *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble*, in *Doc. inédits de l'Hist. de France* (1869). Ce testament, qui date de 759, fut remanié sous Charlemagne, en 805.
6. Signalée par Courtet, *Dict. communes de Vauct.*, art. *Venasque* ; cf. aussi. *Annuaire de Vaucluse* (1860) ; mémoire sur l'Etat des peuples qui habitèrent Vaucluse avant la domination romaine. — Cette charte est aujourd'hui considérée comme fausse ; elle est du X[e] siècle ; j'en fais état comme témoignage de l'importance de Venasque, à l'époque où elle fut fabriquée.
7. *Chartes de l'abbaye de Cluny*, ni *Doc. inéd. de l'hist. de France*
8. Signalé, par Courtet, art. *Venasque, loc. cit.* Cf. *Gallia Christiana*, I.
9. *Gallia christiana* et *Hist. de Montmajour*, loc. cit.
10. Très incertain, d'après la *Marca hispanica*, p. 840.
11. Ce texte et les trois suivants sont extraits de l'*Histoire de Montmajour*, loc. cit.

Digitized by Google

XI[e] siècle. Bédoin, donné au diocèse de Carpentras, *et sunt ipsas res in comitatu vendaxense.*

X[e] ou XI[e] siècle (?). *Ecclesia qui est fundata vel consecrata in onore sancti Mauricii..., in comitatu Vendascense sub castro Vendasca.*

Milieu du X[e] siècle (?). *Bertranni videlicet Vendascensis comitis* [1].

1030 (?). *In comitatu Vendaxino, in territorio de Montilio.*

1010-1040. *In comitatu vendascensi, in territorio villae quae dicitur in Salto (Sault)* [2].

1048. *In comitatu vendascensi.*

1067. *In commitatu vennecensi, episcopatuque Carpentrensi... vallis quaedam in primis quae Saltus de cognomine dicitur.*

1080. *In episcopatu venacensi.*

Tirons de ces documents les faits qui importent à notre thèse : vers le milieu du VI[e] siècle, les évêques de Carpentras, pour des raisons de sécurité personnelle, ont transporté leur résidence au village haut perché de Venasque. Ce transfert est nettement souligné par les mots *civitas Carpentoratensium nunc Vindausca,* que portent quelques manuscrits de la *Notice des Cités,* en particulier une copie viennoise du X[e] siècle qui donne, *civitas Carpentoratensium Vindausca* [3]. Les textes que nous rapportons, signalent des évêques de Venasque jusqu'au XI[e] siècle [4]. Venasque, désormais chef-lieu épiscopal, devient aussi, suivant un usage constant des Mérovingiens, un chef-lieu administratif, où réside le *comes*. L'*episcopatus* est l'origine d'un *pagus* ou pays, puis d'un *comitatus* ou comté ; la présence de l'évêque détermine celle du comte. A Venasque, le séjour du comte semble persister après le départ des évêques qui retournent à Carpentras vers 982. L'évêché reprend alors son nom primitif (Carpentoratensis), tandis que le comté garde le nom de Venasque ; la dualité de la capitale épiscopale et de la capitale administrative est marquée par le texte de Saint Victor : *in comitatu vennecensi episcopatuque Carpentrensi.*

Ainsi les textes mentionnent à Venasque un évêché, un comté, des noms d'évêques, un nom de comte, *Bertran*, et cela du VI[e]

1. Quelques historiens, ont prétendu que ce Bertran appartenait à une branche des comtes de Provence.

2. Ce texte et les trois suivants, sont extraits du *Cartulaire de Saint-Victor, de Marseille*, éd. Guérard ; pour le détail, voir aux tables.

3. Cf. Longnon, *La Gaule au VI[e] siècle.*

4. Il y a eu des retours momentanés à Carpentras, mais peu importe.

Digitized by Google

au XI[e] siècle. Cinq siècles de prépondérance politique, administrative ou ecclésiastique, c'est plus que suffisant pour que Venasque ait pu imposer son nom au territoire qui en dépendait [1]. Si l'on en a douté, c'est qu'on avait perdu le souvenir d'un *comitatus vendascinus* dont nous avons essayé de relever les traces et de rétablir l'existence historique.

Et voici, pour épuiser la question, quelques remarques accessoires :

Le *pagus venascinus* de l'époque carolingienne est le noyau des territoires qui, au XIII[e] siècle, constituent le Comtat Venaissin. Le *pagus* limité par les *pagi* d'Orange, d'Avignon, d'Apt, de Cavaillon, semble avoir compris la région de Carpentras, de la Nesque, de la Sorgue, les monts du Ventoux et de Vaucluse ; les principales villes en étaient *Carpentoracte,* Carpentras ; *Venasca,* Venasque ; *Madazanum,* Mazan ; *Montilium,* Monteux ; *Beduinus,* Bedoin ; *Saltus,* Sault. C'est justement à ce territoire, agrandi aux dépens des diocèses limitrophes que s'applique, au XIII[e] siècle, la dénomination du Comtat Venaissin, la capitale est encore Carpentras ; c'est autour de Carpentras que sont situées les localités et baronnies importantes : Pernes, l'Isle, Sarrians, Entraigues, Monteux, Vacqueyras, etc. Cette coïncidence est doublement notable, d'abord parce qu'elle est la preuve géographique que le *comitatus vendascinus* est l'ancêtre du *Comtat Venaissin,* ensuite, parce qu'elle détruit sans remède l'hypothèse d'Avignon, qui n'a jamais fait partie du Comtat, ni au IX[e], ni au XIII[e] siècle ; dès le IX[e], nous trouvons côte à côte et séparés, le *pagus vendascinus,* et le *pagus avenionensis,* comme sont séparés au XIII[e], la République d'Avignon et le Comtat Venaissin.

Autre coïncidence, la fortune du mot Venaissin, suit la fortune politique du pays. Il y a un trou dans l'histoire du mot, il y en a un dans l'histoire du pays. Tant que subsiste l'organisation franque des comtés, tant que le comté de Venasque constitue une unité politique, administrative, territoriale, on en trouve des mentions écrites, et cela nous mène au XI[e] siècle. Puis, c'est la confusion féodale et c'est la nuit (XI[e] et XII[e] siècles) pour le Venaissin, pour le mot et pour la chose. Le Venaissin englobé et noyé dans la masse de territoires qu'on nomme comté de Provence, vaste fief compris entre la mer, les Alpes, l'Isère et le

1. Nous avons pour nous l'autorité de Longnon : *Atlas historique de la France* (2[e] livraison et planche VII).

Digitized by Google

Rhône, a perdu son individualité politique ; il perd également son nom, et durant un siècle et demi on n'en trouve aucune mention, pas même dans les fameux partages de 1125 entre la maison de Toulouse et celle de Provence [1]. Soudain au XIII[e] siècle, le *comitatus Venayssinus,* le Venaissin réapparait sans les textes ; c'est que de démembrements en démembrements, le comté de Provence s'est peu à peu morcelé, et le Venaissin détaché des fiefs qui l'entourent (comtés de Forcalquier, de Die, de Valence, d'Orange) [2], a retrouvé une nouvelle unité, et le mot, conservé et légèrement altéré par l'usage populaire, reprend place dans la langue politique ; il y a là un parallélisme étrangement significatif.

Enfin, pour lever les derniers doutes, ajoutons que Venasque par sa position sur un plateau au-dessus de la Nesque, était une place de sûreté, en période de troubles ou d'invasions ; on comprend, en voyant le site, que les évêques du VI[e] siècle, trop exposés dans la plaine ouverte de Carpentras, aient cherché cet asile escarpé contre les Francs et les Lombards, qui successivement menacent la Provence à cette époque. Le village conserve encore quelques vestiges de monuments [3], une église et surtout un célèbre baptistère qui attestent son importance d'autrefois. Ainsi, la géographie, l'histoire, la linguistique, tout conspire pour rapporter à Venasque l'étymologie de Venaissin, et pour en frustrer Avignon.

Resterait à exposer l'histoire ultérieure du mot Venaissin. La prononciation en fut de bonne heure déformée, surtout semble-t-il, par les étrangers. La forme *venayssinus* se conserva pure dans les textes locaux. Depuis 1222, où elle apparait pour la première fois sur une médaille [4], jusqu'au XVI[e] siècle, on en relève des

1. Aucune mention spéciale n'y est faite du Comtat ; il fait partie d'un territoire qui le dépasse de toutes parts ; mais il convient de noter qu'Avignon, et le pays d'Avignon forment même alors une zone particulière, indivise entre les traitants, cela prouve implicitement la distinction persistante entre Avignon et Comtat Venaissin. Pour les textes, voir les *Histoires de Provence* de Papon, de Bouche, et l'*Histoire du Languedoc*, de D. Vaissete.

2. Le détail de ces démembrements n'a pas encore été étudié à fond.

3. On a trouvé au bas de la montagne de Venasque, la sépulture de l'évêque *Boethius*, mort en 604.

4. D'après Fantoni, op. cit. Cette médaille porte d'un côté S. R. *signum Raymundi*, et de l'autre, *Venayssini*. (Noter en passant ce génitif, très usuel, comme si le mot était un nom propre, et non un adjectif. On trouve souvent comitatus *Venayssini*, comitatum *Venayssini*, in comitatu *Venayssini*, au lieu du cas exigé par le nom.)

Je viens d'en trouver un exemple antérieur à celui de Fantoni ; il est en provençal non en latin. C'est dans une poésie du troubadour Peire Vidal (fin du XII[e] siècle), qui commence par : « Drogman senher : No rauberan mais *Venaissi*, ni Crau. »

Digitized by Google

milliers d'exemples, c'est la preuve que la prononciation primitive et étymologique-*ayssin* persiste dans le pays. Mais les textes de provenance étrangère présentent des graphies très diverses. Grâce aux croisades du Nord contre le Midi, le mot Venaissin se popularise, se répand au loin, et naturellement se déforme sur la bouche des Français, et même des méridionaux. Ainsi l'auteur anonyme de l'histoire provençale de la guerre des Albigeois, écrit « *la contat de Venecy* ». La *Chanson de la Croisade* écrit à son tour :

Veneisi et aquela que fo de l'Emperaire.....
Qu'eu ai fait a tos obs *Veneici* retenir.....
El coms joves s'en entra en *Veneici* cochos [1]...

Les textes d'origine française portent indifféremment *Venaissinum, Venassinum, Venaiceni, Venessinum, Venneissinum* [2], *in Venessino* (1250), *de terra Venesini* (1252), *de balliva Venesini, de vicesima Venessini,* etc [3]; l'incertitude de la graphie prouve que la prononciation hésite ; mais il est visible que, suivant une loi de phonétique française, la diphtongue *aï*, de Venaïssin, se change en *e*, comme dans paix, faix, etc., et déjà au XIII[e] siècle, le mot Venaissin est prononcé comme aujourd'hui. Puis l'altération s'aggrave : la contrée de *Venessin* [4] (1387), la comté de *Venessi* (1411), la comté de *Venice* [5] (1418). Par une évolution hardie, de Venaissin on tire *Venice* qui existe encore dans les noms de lieux, l'*Isle en Venice, Baume de Venice* [6]. Cette forme inattendue déconcerte la phonétique, d'autant plus que si les textes historiques semblent la présenter comme un produit tardif du XV[e] siècle, on la rencontre déjà au XIII[e] ; dans une chanson de geste, le Roman de *Parise la Duchesse* [7] où l'on voit le célèbre Raymond :

Qui fut dus de Saint Gilles et fut moult gentils hom.
Il tenoit *Vavenice* et la terre environ,
Biaucaire et Taracon et Valence anvirun...
... Sire est de *Vauvenice* grand terre a à garder
Valence et Avignon et chatiax et citez.

1. *Chanson de la Croisade*, éd. Meyer, vers 3570, 3713, 3842.
2. *Layettes du trésor des Chartes*, Teulet, I, II, III, voir tables.
3. *Hist. du Languedoc*, t. VIII, preuves : voir d'autres exemples dans les divers tomes ; les tables permettent déjà de constater les variations de la graphie.
4. *Hist. du Languedoc*, t. X, preuves n° 697.
5. *Ibidem*, t. X, preuves n[os] 792, 815, cf. aux tables.
6. Département de Vaucluse.
7. *Collection des anciens poètes de la France* (Guessard).

Digitized by Google

Dans ce *Vauvenice*[1] entouré de Saint-Gilles, Beaucaire, Tarascon, Valence et Avignon, ne faut-il pas reconnaître le Venaissin ? Et comment le Venaissin se transmue-t-il, — et de si bonne heure — en *Venice* et mieux en *Vauvenice*[2] ? Encore un avatar de ce mot décidément énigmatique[3]. Et ainsi va la science. Nous avons fait cette étude pour résoudre un problème et nous pensons y avoir réussi, mais arrivés au bout, nous voilà obligés d'en poser un nouveau, minime et secondaire, sans doute, curieux toutefois, et pour la solution duquel nous manquons tout-à-fait d'éléments.

Auguste BRUN.

1. L'éditeur suppose que Vauvenice désigne Vauvert (Gard) ; rien n'est assuré, mais Vauvenice rappelle tellement Venice que l'identification au Venaissin est préférable.

2. Peut-être par contamination entre ***Vau***-cluse et ***Venaissin*** devenu ***Venice*** (?)

3. Voici d'autres vers de la chanson où se trouve Vauvenice :

v. 1608. La tor de Vauvenice li ont donné a fié...
v. 1670. Il ist de Vauvenice, si s'est acheminé...
v. 1941. Deci à Vauvenice ne finent de chacier...
v. 2040. Se vos de Vauvenice lai defors issiez...
v. 2346. Deci à Vauvenice n'i ot regne (rêne) tirée. .
v. 2352. A Vauvenice ent vient tot droit li duc Raimons.

On voit que Vauvenice désigne ici une ville. Quelle ?

Une autre chanson, *Tristan de Nanteuil*, nous raconte que :

Celle nuyt engendra Tristan le duc Raymond
Qui ot de Valvenise la duchesse en son nom...
Et fut duc de St-Gilles et sire d'Avignon.

Le manuscrit — unique — de Parise, et celui de Tristan de Nanteuil, seraient du début du XIII[e] siècle. Si la date était sûre, Vauvenice apparaîtrait dans les textes avant le mot Venaissin. C'est tout à fait singulier.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIERGE DE PRADIER

A LA CATHÉDRALE D'AVIGNON

I.

Un mal qui répand la terreur, le choléra, fit, au commencement de l'année 1831, sa première apparition en Europe.

Le fléau, après avoir traversé le continent depuis l'Oural jusqu'à la mer du Nord, passa en Angleterre ; puis, franchissant la Manche, éclata à Calais le 15 mars 1832. De Calais, il se répandit sur la France, dont il devait désoler cinquante-deux départements ; mais il ne le fit qu'avec une horrible lenteur puisque ce ne fut qu'en 1835 qu'il atteignit le Midi. Les habitants des villes et des campagnes, saisis de panique, fuyaient devant lui, encombraient les chemins, allaient on ne sait où. « Dans ma marche d'Avignon à Marseille, pendant les deux journées du 24 et du 25 juillet, rapporte le baron Larrey, j'ai été frappé du tableau que m'ont offert les populations de ces villes et celles intermédiaires ; les voitures, les charrettes, les chevaux et les ânes garnis de bâts, chargés de familles entières, se précipitaient confusément et sans interruption sur la même route, que j'eus la plus grande peine à parcourir pour arriver à ma destination. La terreur et la consternation étaient empreintes sur la physionomie de la plupart des hommes et des femmes qui faisaient partie de ces convois émigrants [1] ».

Quand on ne voulait ou ne pouvait fuir, on s'humiliait sous les coups de la main invisible qui flagellait l'humanité, et des prières publiques s'élevaient vers un firmament qui semblait s'être fermé. Les cités imploraient leurs protecteurs célestes. Les vicai-

1. *Notice sur l'épidémie du choléra-morbus indien qui a régné dans les ports méridionaux de la Méditerranée et dans toute la France, pendant les mois de juillet et d'août 1835*, lue dans la séance de l'Académie des Sciences du 21 septembre ; Paris, 1835, p. 6.

Digitized by Google

res-généraux d'Avignon, administrateurs de ce diocèse en 1832, avant l'intronisation de Mgr d'Humières, et en 1835, après le décès de ce prélat, supplièrent les fidèles, dans deux mandements, de se placer sous l'égide de la Vierge Marie [1]. On forma même le vœu d'ériger une statue à la mère de Jésus, si l'épidémie épargnait la ville [2]. Enfin, le mal s'éloigna de la région ; mais comme a regret, puisqu'il ne devait s'éteindre qu'environ deux ans après a Marseille. Alors on put respirer librement ; tout danger ayant disparu, la vie reprit son cours normal ;

Puis l'oubli vint au cœur comme aux yeux le sommeil,

ainsi que l'a dit Alfred de Musset..... et le vœu fait à la Madone fut oublié.

Il est vrai qu'il y avait alors à exécuter à Avignon une chose qui pouvait paraître bien autrement urgente et importante qu'une statue : je veux parler de la restauration de Notre-Dame des Doms.

La Révolution avait laissé cette pauvre cathédrale dans un état si lamentable que l'intérieur ne présentait plus que des décombres [3]. Tout y avait été démoli, martelé, mutilé, brisé ; les voûtes menaçaient de s'écrouler et l'eau des pluies s'y infiltrait partout ; assurément, les murs étaient toujours debout, mais ils se trouvaient dans le plus triste état de délabrement et l'humidité les couvrait d'une lèpre d'efflorescences nitreuses. Et comme si cette dévastation n'était pas jugée suffisante, on avait cru devoir, par une sorte de dérision et d'ironie de pince-sans-rire, placer un concierge à l'entrée de cette ruine pour la montrer aux curieux et aux voyageurs, et la leur faire visiter, admirer peut-être.

Le custode, sûr de n'être pas dérangé, s'y installa comme chez lui. L'abbé Corenson nous a laissé sur ce curieux personnage, nommé Tournel, quelques notes qui, bien qu'elles aient été déjà citées, méritent d'être reproduites encore. Dans la chapelle à gauche en entrant, Tournel avait logé ses poules, et dans les tombes profanées et bouleversées il faisait nicher ses lapins ; de

1. *Mandement de MM. les vicaires-généraux capitulaires d'Avignon au sujet du choléra-morbus*, 23 avril 1832. — *Mandement..... à l'occasion de l'invasion du choléra dans les contrées voisines*, 23 juillet 1835. (Avignon, Aubanel, in-4°).

2. « La statue de la Sainte-Vierge fut votée par les habitants d'Avignon lors de l'invasion du choléra ». (Mas, *Notice sur Notre-Dame des Doms*, Avignon, 1837, p. 27).

3. Esprit Calvet, *Lettre et mémoire sur la dévastation que la ville d'Avignon a essuyée en 1794*. (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2348, fol. 378).

Digitized by Google

plus, tirant parti des matériaux qu'il avait sous la main, il vendait les chapiteaux de marbre pour en faire des pilons à l'usage des cuisinières. Mais ce n'était pas tout que d'avoir fait du vénérable édifice sa maison, sa carrière et sa basse-cour, il avait encore transformé en mauvais lieu la chapelle de la Résurrection [1].

Après Tournel, l'église devint une prison, et les captifs, pour occuper leur oisiveté, achevèrent la destruction des sculptures. Enfin, en 1814, sept à huit cents prisonniers espagnols, hommes, femmes et enfants, y furent enfermés, lesquels, au témoignage de l'avocat Fransoy, « faisoient leurs ordures en un coin et leur gargotte dans un autre [2]. » On pense bien que si le monument avait été soumis quelque temps encore à un pareil régime, il n'aurait pas tardé à s'effondrer et à n'être plus qu'un déplorable monceau de pierres et de gravats éboulé sur un monceau d'immondices.

Ce ne fut qu'en 1822 qu'on se préoccupa de rendre à Notre-Dame des Doms sa destination première. Une ordonnance royale du 6 mars mit cet édifice à la disposition de l'archevêque Morel de Mons, et un projet de restauration, soumis à M. de Corbière, ministre de l'Intérieur, fut approuvé le 29 novembre de la même année [3]. On se mit à l'œuvre et, de 1823 à 1830, quelques réparations purent être faites. On procéda d'abord au déblaiement, mais sans beaucoup de soin ni d'intelligence ; car bien des débris qu'on eût dû conserver furent alors, assure-t-on, jetés dans le Rhône [4] : il eût peut-être autant valu continuer d'en faire des pilons. Quant aux réparations, on les donna à diriger à des hommes qui n'avaient aucune idée de ce qu'était l'art chrétien ; aussi offraient-elles en général l'aspect le plus choquant et le plus disparate [5]. Quoi qu'il en soit, pourtant, elles permirent de célébrer, de loin en loin, dans l'église déblayée, quelques-unes des principales cérémonies du culte.

Les travaux ne furent repris que sous l'épiscopat de Mgr

1. *Recueil de pièces relatives à la Révolution religieuse dans notre contrée.* (Id., Ms 2066, fol. 54).

2. *Mélanges sur Avignon*, cités par Corenson (Id., M. 2066, fol. 54).

3. Il prévoyait une dépense de 104.997 fr. 37 c. ; dont 39.705 fr. 55 c. de travaux urgents.

4. L.-H. Labande, *L'église Notre-Dame des Doms d'Avignon*, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1906, p. 363.

5. Mgr Dupont, *Œuvres pastorales*, Bourges, 1845, in-8°, citées par V. Chambaud, *Statistique monumentale de Vaucluse* (Bibl. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 186).

Digitized by Google

Dupont [1]. Célestin Dupont, qui fut installé le 21 septembre 1835, était jeune encore, puisqu'il ne comptait guère plus de quarante-trois ans. C'était un prêtre intelligent, hardi, très actif, et, ce qui ne gâtait rien, aimant les arts. Il vit dès son arrivée et du premier coup d'œil, où était son devoir et aussi que ce devoir s'accordait exactement avec ses goûts et ses aspirations esthétiques. Il songea à rendre à Notre-Dame son ancienne splendeur, en procédant sans retard à sa réfection, et conféra à ce sujet avec l'architecte du département, Prosper Renaux, homme de bonne volonté, qui entra aussitôt dans ses vues et en devait poursuivre ensuite ardemment la réalisation.

On reprit les ouvrages déjà commencés, on les refit ou on les modifia du mieux qu'il fut possible et on en exécuta d'autres. Ces ouvrages trouvèrent des censeurs [2]. Peut être, en effet, quelques-uns sont-ils critiquables ; mais si l'on songe à tout ce qu'il y avait à faire, on aura quelque indulgence pour le prélat qui s'attaqua avec tant de courage à une besogne qui avait effrayé par son immensité tous ses prédécesseurs.

L'église étant placée sous le vocable de Notre-Dame, l'archevêque pensa devoir faire, avant tout, approprier une chapelle qui serait spécialement affectée au culte de Marie. Mais il fallait à cette chapelle une statue. Il existait une image très vénérée de Notre-Dame de Tout-Pouvoir qui provenait de l'ancienne chapelle Sainte-Anne du Rocher ; mais cette figure, fort endommagée, avait été reléguée dans un grenier et, lorsqu'on l'y découvrit, elle ne fut pas jugée digne, à cause de sa vétusté, d'être exposée de nouveau à la piété des fidèles. On la laissa donc dans son grenier.

Alors on se rappela le vœu qui avait été fait à l'époque du choléra ; on se le rappela d'autant mieux qu'on apprit que les habitants d'Apt venaient d'offrir à sainte Anne une couronne d'or, en reconnaissance de la protection que cette patronne de leur

1. Dupont (Jacques-Marie-Antoine-Célestin), né le 1er février 1792 à Iglesias (Sardaigne), évêque de Samosate *in partibus* le 2 décembre 1823, évêque de Saint-Dié le 9 mai 1830, promu à l'archevêché d'Avignon le 1er mai 1835, à celui de Bourges le 24 janvier 1842, cardinal le 12 juin 1847, et décédé le 26 mai 1859. — Voir : *Notice sur Mgr Dupont* (Bibl. d'Avignon, Ms. 2821, fol. 344) : V. Chambaud, *Statistique monumentale*. (Id., Ms. 2502, fol. 173 v°) ; De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie;* 1889, col. 1383 ; etc.

2. *Messager de Vaucluse*, 7 et 17 juin et 5 juillet 1838 ; *Album d'Avignon*, 1838, t. II, n° 9 (septembre), p. 133.

Digitized by Google

ville leur avait accordée pendant l'épidémie [1]. L'hésitation n'était, désormais, plus possible. Il y avait pour le clergé et les fidèles d'Avignon un devoir à remplir en rendant à la fille un hommage pieux analogue à celui qui venait d'être rendu à la mère, et l'archevêque décida qu'une statue de la Vierge serait exécutée et que son érection aurait lieu dans la métropole.

II

Une Commission spéciale chargée de tout ce qui pourrait concerner cette statue fut nommée. Elle se composa de dix membres : l'archevêque Dupont, président, le chanoine Reboul, l'adjoint Geoffroi, l'imprimeur-libraire Aubanel, le conseiller municipal Bigonet, Cantin, ancien membre de la Commission administrative de la Maison royale de santé, Bertaud aîné, propriétaire, Requien, administrateur du Mont-de-Piété, Régnier, conseiller municipal, chevalier de la Légion d'honneur, et Berton, négociant [2].

Une lettre pastorale du 25 décembre 1835 annonça la constitution de cette Commission et fit connaître que Mgr Dupont avait résolu de réaliser enfin le vœu du clergé et du peuple catholiques en élevant un monument authentique de la piété des Avignonais et de leur reconnaissance envers la Sainte Vierge. Ce monument devait rappeler, disait l'archevêque, que la ville avait été menacée d'un fléau destructeur et que, grâce à Marie, elle n'avait perdu qu'un petit nombre d'habitants, alors que plusieurs villes voisines s'étaient trouvées presque entièrement dépeuplées. Mais on ne devait pas se borner à dresser une magnifique statue dont la beauté ne servirait qu'à faire ressortir davantage le triste état de son temple, et il y avait une nécessité absolue de restaurer la basilique. Certes, on avait l'assurance que le gouvernement s'associerait à cette grande œuvre ; mais quelque abondants que pussent être les secours qu'on en espérait, ils ne suffiraient point. Or, il ne fallait pas que les ressources manquassent, et le prélat faisait un pressant appel à la générosité publique.

1. *Offrande d'une couronne d'or à sainte Anne, patronne d'Apt* ; Apt, imprimerie d'Ed. Cartier, 1835, in-8°.

2. Dans la première réunion de la Commission, Cantin fut nommé vice-président, Aubanel trésorier, et Bigonnet secrétaire.

Digitized by Google

A la suite de la lettre pastorale se lisaient des instructions relatives aux quêtes auxquelles il allait être procédé, tant en vue de la restauration de la cathédrale qu'en vue de l'érection de la statue [1]. Mais, soit que la population fût alors trop pauvre, soit que les sentiments religieux fussent émoussés, les quêtes ne produisirent point ce qu'on en avait attendu. Deux listes de souscripteurs, imprimées et arrêtées, l'une, à la date du 17 juin 1836, et l'autre, à celle du 31 décembre, firent connaître les résultats suivants :

Montant de la première liste.	6.427 fr. 40
Montant de la seconde	3 429 fr. 70
Total.	9.857 fr. 10 [2].

1. Voici les instructions qui se rapportent à ce dernier objet : « *Art. premier.* La Commission nommée pour l'érection de la statue de la Sainte-Vierge dans notre église métropolitaine, s'occupera sans délai de recueillir, dans la ville d'Avignon, les dons, offrandes et souscriptions des fidèles pour cet objet. — *Art. II.* On donnera récépissé de toutes les sommes qui auront été versées, et on fera connaître le montant de toutes les valeurs reçues et leur emploi. — *Art. III.* Lorsque les fonds auront été réunis, les plans adoptés et le travail exécuté, nous nous réservons de nous concerter avec les autorités civiles et militaires de notre ville métropolitaine, afin de procéder à l'inauguration de cette statue avec toute la pompe convenable, notre dessein étant de rendre cette solennité digne sous tous les rapports de la piété de nos chers diocésains ; et nous publierons en temps et lieu le programme de cette touchante cérémonie. — *Art. IV.* Dans le cas où la recette excèderait la dépense, le surplus serait appliqué aux travaux à exécuter dans notre métropole. » (*Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Avignon, qui ordonne une quête pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge, et pour la restauration de l'église métropolitaine*, 25 décembre 1835. Avignon, Aubanel, in-4° de 10 pages)

2. *Première* [*Seconde*] *liste des sommes reçues pour la restauration de la métropole d'Avignon et pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge* ; Avignon, in-4° de 6 [4] pages. — Les souscriptions les plus importantes furent celles de l'archevêque et du chanoine Reboul (1000 fr. chacun). Trois personnes (M. de Cotton, le duc de Grammont-Caderousse et la comtesse de Carneville), versèrent chacune 300 fr. ; le père de l'archevêque, sa mère, Mmes de Lépine et Duplessis, Mlle de Montfaucon, le marquis de Cambis, député, Cantin aîné, Bigonet jeune, Berton père, L. Aubanel et François Poulin, 100 fr. Il y eut un assez grand nombre de souscriptions à 50 fr., (les vicaires-généraux Barret, Sollier et Michel de Beaulieu, le curé de Mourmoiron, Mlle Claire Arnaud, la duchesse de Mahon, Joseph de Beaulieu, Croze, président du Tribunal civil, le marquis de Gasville, Jacques Féraut, négociant à Marseille) ; à 40 fr. (Aubanel et Thibaud, vicaires à Saint-Didier et à Sarrians), etc. M. de La Garde donna 35 fr., Mlle Barreau, 33 fr , Mme de Forbin, 32 fr., le Préfet de Vaucluse, le curé de Saint-Didier, les chanoines Queyras et Néry, le curé de Vaison, etc., 25 fr. Les quêtes produisirent 150 fr. dans l'église Saint-Didier, 207 fr. à Saint-Symphorien, 265 à Ssint-Pierre. Parmi les communautés, il faut citer : le Séminaire Saint-Charles (120 fr.), les dames du Sacré-Cœur (80), le monastère Saint-Laurent (50), la Maison ecclésiastique de la rue Saint-Marc (30), les Frères des Ecoles chrétiennes (25), le monastère de la Visitation (10), etc., etc. — Pour la restauration de la métropole, on recueillit 8455 fr. 10 (1re quête) et 4534.80 (2e), soit : 12.989.90.

Digitized by Google

Ainsi, on n'avait pu atteindre la somme de 10.000 francs.

L'archevêque alors s'adressa au Conseil municipal et sollicita, par lettre du 28 janvier 1836, sa participation financière [1]. Le Conseil, dans sa délibération du 3 février, prit cette demande en considération ; mais il ne put statuer sur le fond qu'à l'époque de l'établissement et de la discussion du budget de 1837 [2], et vota alors, pour la statue projetée, une somme de 1500 francs [3].

Entre temps, le 30 juin, le Conseil de fabrique de Notre-Dame des Doms s'était réuni. Le président, vicaire-général Barret, donna connaissance du chiffre que les quêtes avaient péniblement réalisé et ne dissimula point qu'à un pareil prix, il était presque impossible d'avoir « quelque chose de bien en marbre ». Mais le Conseil ne voulut s'occuper, dans cette séance, que des dimensions qu'il fallait donner à la statue projetée. Une figure de 8 pieds serait colossale ; une de 6 suffirait peut-être... Comme on tergiversait beaucoup, il fut décidé que l'architecte du Département serait prié de déterminer lui-même la hauteur à donner à la *Vierge* « pour produire un effet convenable. » Une fois la dimension connue, on s'enquerrait du coût de la statue. Au surplus, ne pourrait-on pas, par l'entremise du marquis de Cambis, député de Vaucluse, obtenir gratuitement du gouvernement un bloc de marbre ? Ce don permettrait de consacrer la somme de 10.000 fr. tout entière à l'exécution de l'ouvrage qui, par cela même, pourrait être confié à un statuaire de renom [4].

Dès que l'architecte Renaux eut fait connaître son sentiment, une lettre fut adressée à M. de Cambis pour le charger à la fois de la demande du marbre et du choix de l'artiste, en lui faisant remarquer que, pour s'en tenir strictement au vœu formé par les catholiques avignonais, il fallait que la Vierge fût représentée seule et, par conséquent, ne tînt pas son enfant dans les bras.

Le marquis Auguste de Cambis d'Orsan, né à Avignon le 11 juillet 1781, avait été élevé au collège de Tournon et avait passé

1. Pièces justificatives, n° 1.

2. Archives municipales d'Avignon, *Délibérations du Conseil*, reg. 6, fol. 158.

3. Délibération du 20 août 1836 ; « Le Conseil, vu la prise en considération de la demande formée par Mgr l'archevêque à l'effet d'obtenir l'intervention de la ville dans la dépense à faire pour l'érection de la statue de la Sainte Vierge dans l'église Notre-Dame des Doms, vote une somme de 1500 fr. pour être accordée à la Métropole à titre de don pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge. » (Arch. municip., *Délib. du Conseil*, reg. 7, fol. 15).

4. Archives du Chapitre de N.-D. des Doms, *Registre des délibérations du Conseil de Fabrique*, 1836-1893, fol. 5 v°.

Digitized by Google

une partie de sa jeunesse à Montpellier. Revenu dans sa ville natale, il y épousa, en 1809, la fille de Guillaume Puy, cet admirable magistrat municipal que Napoléon appelait le « Maire modèle ». Dans la suite, il se rendit à Paris pour surveiller l'éducation de ses fils, et il y vécut dans le commerce de Châteaubriant, Royer-Collard, Molé, de Broglie, Villemain et Guizot. Devenu libéral, il échoua dans ses premières tentatives politiques, à cause de l'opposition du parti légitimiste qui ne voulait voir en lui qu'un renégat ; mais il parvint en 1823 à la présidence du Conseil général de Vaucluse, et la révolution de juillet lui ouvrit les portes de la Chambre des députés [1].

Il accepta la mission dont l'avait chargé la Fabrique de la métropole d'Avignon et obtint de l'Etat, à titre gracieux, un beau bloc de marbre blanc pour la future statue. Il instruisit la Fabrique du succès de ses démarches et lui fit savoir aussi qu'il avait engagé des pourparlers avec le sculpteur Pradier, lequel accepterait d'exécuter l'œuvre pour 10.000 francs, si les chanoines de Notre-Dame des Doms voulaient bien la lui confier.

III.

Il semble assez surprenant que le marquis de Cambis, qui était d'Avignon, n'eût pas songé, pour l'exécution de la statue, à deux artistes de cette ville, Joseph et Louis Brian.

L'histoire des Brian a été racontée par l'éminent écrivain que l'Académie de Vaucluse a l'honneur d'avoir actuellement à sa tête [2] ; je renvoie donc à son travail ceux qui s'intéressent aux hommes et aux choses de l'art comtadin. Il me suffira de rappeler qu'après de sérieuses études à l'Ecole des Beaux-Arts de la capitale, les deux frères passèrent à l'Académie de France à Rome et que l'aîné, après qu'il eut terminé ses études en Italie, rentra le premier dans sa patrie et ouvrit un atelier à Paris.

D'après un publiciste avignonais contemporain, qui a cru devoir garder l'anonyme, Mgr Dupont aurait chargé les deux

1. Barjavel, *Dictionnaire biographique de Vaucluse*, 1841, t. I, p. 335 ; F. T..., *Notice biographique sur le marquis de Cambis*, dans l'*Annuaire de Vaucluse*, 1861, p. 138-139 ; A. Molinier, *Cambis d'Orsan*, dans la *Grande Encyclopédie*, VIII, 1041, etc. Mme de Cambis (Antoinette-Pierrette-Joséphine Puy), née le 8 février 1793, mourut à Avignon le 19 novembre 1833.

2. Alexis Mouzin, *Louis Brian*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1888, p. 274.

Digitized by Google

frères de la statue de la métropole, et voici le récit un peu dramatisé de ce publiciste : « Avignon est la patrie de deux habiles sculpteurs ; les frères Brian ont l'un et l'autre remporté des prix à Rome. M. l'archevêque les charge de faire une statue de la vierge Marie. Ces artistes se mettent de suite à l'œuvre, la joie fait battre leur cœur ; ils travaillent pour leur patrie. — Le modèle en plâtre est déjà terminé, ils prennent le ciseau et vont tailler le marbre, lorsqu'une lettre leur apprend que M. Pradier est chargé de cette œuvre. Ah ! ce fut un moment bien douloureux pour ces artistes, leur cœur souffrit et leur amour-propre fut froissé. Nous avons vu la statuette en plâtre, elle est jolie, elle est gracieuse. La sainte Vierge tient sur son bras gauche l'enfant Jésus, et ses regards de mère le contemplent avec ivresse [1] »

Je ne doute point de la bonne foi du narrateur ; mais il faut convenir qu'il était bien mal renseigné. En effet, d'une part, la correspondance des Brian ne fait aucune espèce d'allusion à la commande de la statue que l'archevêque leur aurait faite ; d'autre part, s'ils en avaient été réellement chargés, ils n'auraient pas représenté la Vierge avec son enfant, puisque cela était contraire au programme adopté, et enfin ils n'auraient pu l'exécuter ensemble puisque alors Joseph était à Paris [2] tandis que Louis n'était pas encore revenu d'Italie [3].

Les Brian avaient à Avignon un ami, le docteur Prosper Yvaren, avec lequel ils paraissent avoir correspondu assez régulièrement. Il est très vraisemblable que c'est par Yvaren qu'ils apprirent qu'une statue de la Vierge devait être érigée à Notre-Dame des Doms. Louis Brian modela aussitôt à Rome, sous les ombrages de la villa Médicis [4], une maquette, et son frère Joseph exécuta à Paris une esquisse ; mais je ne puis dire — parce que je n'en sais rien — si cette esquisse était originale ou si elle n'était qu'un dessin de la maquette. Quoi qu'il en soit, le projet venait à peine d'être achevé que Joseph apprit, par son correspondant, que le

1. *L'Indicateur d'Avignon*, du 22 avril 1841 ; article signé : *Un jeune voyageur*.

2. Il rentra en France en janvier 1835, d'après une lettre écrite de Rome par son frère Louis à Yvaren, le 24 novembre 1834 : « Le retour de mon frère en France sera dans deux mois au plus tard. » (Original communiqué par M. Belleudy, trésorier-payeur général à Chartres).

3. Le 27 décembre 1836, Louis écrivait à Yvaren : « Si tu te décides, viens me trouver à Rome l'année prochaine, quinze jours avant mon départ ; de là nous partirons pour voir le reste de l'Italie. » (Original communiqué par M. Belleudy).

4. J. C. (Jules Courtet ?), *Les deux Vierges*, dans le *Messager de Vaucluse* du 24 juin 1838.

Digitized by Google

député de Vaucluse avait proposé Pradier au Conseil de fabrique de la métropole.

La lettre par laquelle Yvaren lui annonçait cette nouvelle partit d'Avignon le 9 février 1837 et n'arriva à Paris que le 13. Dès qu'il l'eut reçue, Joseph se transporta au domicile du marquis de Cambis et, ne l'ayant pas rencontré, y retourna le lendemain 14. Après que Joseph lui eut exposé le but de sa visite, Cambis lui dit : « Ayant été chargé par la Commission de la demande au Ministère d'un bloc de marbre pour la statue, et cette Commission m'ayant laissé la liberté du choix du sculpteur, je n'ai pas hésité, dans l'intérêt du pays, de choisir parmi nos sculpteurs les plus distingués, David d'Angers et Pradier. Mon choix s'est arrêté à ce dernier. »

Joseph lui répartit que, puisque la Commission l'avait chargé de cette affaire, il n'y avait qu'à se soumettre à sa décision ; mais que, toutefois, il était surpris qu'en une telle circonstance on n'eût pas songé à lui, artiste et compatriote, et que, pour un travail demandé pour son pays, on se fût adressé à un sculpteur étranger. Il ajouta qu'ayant été lancé dans la carrière des arts par ses concitoyens et par M. de Cambis tout le premier, il lui était extrêmement pénible de ne pouvoir s'acquitter de la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers eux. — « Si vous craignez, dit-il encore, que mon pays doute de mon savoir-faire, proposez-lui la seule chance qui me reste, celle d'un concours. »

Cambis lui fit alors observer qu'une pareille proposition ne lui semblait pas convenable, parce qu'il ne croyait pas que Pradier voulût commettre sa dignité de membre de l'Institut en concourant avec des élèves. Ce à quoi l'artiste avignonais répondit qu'il y avait un précédent, puisque, lorsqu'il s'était agi d'exécuter le fronton de l'église de la Madeleine, c'était Lemaire, élève de l'École de Rome, qui l'avait emporté sur le statuaire de Genève. Cette raison parut faire impression sur le député de Vaucluse ; car il répliqua qu'après tout, bien qu'il eût proposé Pradier, rien n'était terminé avec cet artiste, son choix étant, en effet, subordonné à l'approbation de la Commission spéciale, et que, puisque lui, Brian, avait fait une esquisse, on ne pouvait que lui conseiller de la présenter à cette Commission.

Le lendemain de l'entrevue, 15 février, Joseph Brian en fit le récit dans une lettre qu'il adressa à son ami Yvaren [1]. Comme en

1. Pièces justificatives, n° 2.

Digitized by Google

témoigne le timbre de la Poste, la lettre arriva à Avignon le 18, c'est-à-dire trois jours trop tard ; car à la date même où elle partait de Paris, le Conseil de fabrique s'était réuni pour délibérer sur l'importante communication qu'il avait reçue de Cambis.

Il va de soi que le Conseil approuva tout ce qu'avait fait le député de Vaucluse et manifesta la plus vive gratitude pour ses bons offices. Il le félicita aussi d'avoir songé à s'adresser à Pradier, et il adopta unanimement le choix qu'il avait fait d'un artiste d'un talent aussi connu, et dont le nom inspirait plus de confiance que tout autre. Il le pria enfin de vouloir bien mener à terme les négociations entamées et d'essayer, en même temps, d'obtenir de l'illustre sculpteur que les frais d'emballage, de transport et de pose de la statue fussent compris dans le prix de 10.000 fr. En outre, il lui rappela que, conformément au vœu qui en avait fait décider l'exécution, la statue ne devait pas porter d'enfant [1].

Ainsi qu'on le voit, le Conseil de fabrique avait pris une résolution ferme, une décision définitive avant l'arrivée de la lettre où Joseph Brian proposait l'ouverture d'un concours. Faut-il le regretter ? Un journaliste de l'époque, qui s'appelait Armand de Pontmartin et qui déclara que la *Vierge* de Pradier était tout à fait nulle comme œuvre religieuse, reconnut hautement qu'aucun autre sculpteur de ce temps-là n'aurait pu faire mieux que lui [2].

La chapelle à laquelle était destinée la statue était celle qu'on avait désignée dès le début des travaux de la cathédrale, et dont je ne saurais préciser l'emplacement, mes renseignements ne me permettant pas d'en tenter l'identification. L'œuvre de Pradier devait y être dressée, « parce qu'il avait été généralement reconnu que la statue ne pourrait être convenablement placée ailleurs, sans entrainer à des dépenses énormes, auxquelles il serait impossible de faire face [3].

La pénurie des fonds et la médiocrité des ressources rendaient le Conseil timoré. Mais, stimulé par le zèle actif et l'esprit en-

1. Registre des délibérations, fol. 6 v°. — Pièces justificatives, n° 3.

2 *Album d'Avignon*, 1838, t. I, n° 6 (juin), p. 382. — « Ce sculpteur étant sans conteste le plus grand que nous ayons, il a dû y avoir en sa faveur des probabilités de succès, vis-à-vis desquelles nul autre n'eût pu donner d'égales garanties. » (T.T.T., *De la Vierge de Pradier*, dans le *Messager de Vaucluse* du 12 juillet 1838). — « Tout en regrettant de ne pas retrouver ici un nom plus avignonais et plus aimé de nous, convenons que nul, mieux que l'auteur de *Cyparisse*, n'est en état de créer une œuvre durable et glorieuse. » (Mas, *Notice sur Notre-Dame des Doms*, édit. 1837, p. 27.)

3. Registre des délibérations, fol. 6 v°.

Digitized by Google

treprenant de l'archevêque, il ne tarda point à s'élever à la hauteur des circonstances et, dans sa séance du 21 avril 1837, il prit le parti héroïque de décider la restauration totale de la cathédrale, en commençant par l'agrandissement et la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement [1]. Dès lors, les difficultés de détail semblèrent disparaître. Le 8 août, le Conseil, oubliant que six mois auparavant il avait reculé devant la dépense, décida qu'au lieu de placer la statue « dans la chapelle appelée actuellement de la Vierge, on la mettrait dans celle qui s'ouvre à droite du chœur et est parallèle à la nef », c'est-à-dire dans cette même chapelle du Saint-Sacrement dont on poursuivait alors la réfection et dont la peinture devait être commencée l'année suivante par Eugène Devéria [2]. Il faut ajouter que le Conseil avait, très probablement, été avisé alors que le marquis de Cambis venait d'obtenir du Gouvernement une subvention de 2000 fr. pour la *Vierge* [3].

On n'avait plus maintenant qu'à attendre le marbre de Pradier.

IV.

De tous les artistes de ce temps-là, James Pradier [4] était peut-être le dernier auquel on eût dû s'adresser pour l'exécution d'une statue de la *Sainte Vierge*. Né à Genève d'une famille de protestants languedociens réfugiés en Suisse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il fit son éducation artistique à Paris, et, en 1813, à l'âge de vingt-un ans, obtint le prix de Rome. Pendant

1. Registre des délibér., fol. 7. — Il fallut remplacer dans cette chapelle, par une voûte appuyée sur six colonnes romanes, une ignoble toiture en tuiles grossières et un plafond provisoire qui menaçait ruine (Mas, p. 28) — Le devis des travaux de N.-D. des Doms (restauration, peintures, agrandissement du chœur et de la chapelle du Saint-Sacrement, transfèrement de l'orgue, etc.), faisait ressortir une dépense totale de 309.000 fr. La Fabrique devait participer à cette dépense dans la proportion d'un quart, soit 77.000 fr. Le reste (232.000 fr.), devait être à la charge de l'Etat et payable sous forme de subventions annuelles de 46 400 fr. pendant cinq ans. Le départ de Mgr Dupont, qui quitta Avignon le 11 février 1842 pour aller prendre possession de l'archevêché de Bourges, fit suspendre, puis abandonner ce projet. (*Indicateur d'Avignon*, du 7 avril 1842).

2. Registre des délibérat., fol. 7 v° ; A. Marcel, *Eugène Devéria et ses peintures de N.-D. des Doms*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1911, p. 57.

3. *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Avignon, à l'occasion de la bénédiction solennelle de la statue de la Sainte Vierge*, 12 mars 1840 ; Avignon, Aubanel, in-4°, p. 4.

4. Il était réellement prénommé *Jean-Jacques*. « C'était une habitude de Genève d'appeler *James* les hommes ayant les prénoms de *Jean-Jacques*. Un autre exemple célèbre de cette abréviation est Jean-Jacques Fazy, le grand citoyen connu sous le nom de James Fazy. » (*Intermédiaire de Chercheurs et Curieux*, LXIII, 558).

Digitized by Google

son séjour dans la péninsule, il se préoccupa moins de produire des œuvres que de réunir le plus d'études, le plus de documents possible en vue de ses travaux futurs. Il s'éprit vivement de l'antiquité ; mais il n'en vit point le caractère noble et sévère et ne s'attacha qu'à ce qu'il y trouvait de délicat et de gracieux. Cette initiation influa sur toute sa carrière.

Hanté par le séduisant idéal de la Grèce, il ne cessa de produire des figures de nymphes et de déités : des *Vénus*, des *Bacchantes*, une *Psyché*, les *Trois Grâces*, des *Satyres*, etc. Bien que son imagination fût assez vive et poétique, elle était cependant peu inventive. Il manquait aussi d'élévation dans le style. Il mêlait à la pureté attique je ne sais quel ressouvenir de Clodion, ce délicieux décadent. Il cédait également beaucoup trop à l'attirance du modèle moderne ; ce qui faisait dire à son confrère Auguste Préault, fort mauvaise langue, mais esprit très aiguisé : « Pradier part tous les matins pour Athènes et arrive tous les soirs rue Bréda. » De là, malgré la correction de son dessin, le beau choix de ses contours et l'étonnante habileté de son exécution, cette grâce un peu molle, trop efféminée, presque toujours empreinte de sensualité, des créations de son ciseau.

Il excellait dans les figurines de femmes, et il en peupla les cabinets d'amateurs et les boudoirs de petites maîtresses. Tout cela, à la vérité, était d'une souple élégance et d'un art charmant ; mais si souvent vide de pensée qu'on eût pu, devant la plupart de ces œuvres, répéter le mot du Fabuliste : « Belle tête ; mais de cervelle point ! [1] » — En résumé, Pradier fut, sans conteste, un des plus exquis de nos sculpteurs de genre ; mais ce ne fut certainement pas un grand maître. La virtuosité n'est point le génie.

Cela dut paraître vraiment singulier à ce calviniste devenu païen de tailler dans le marbre une *Vierge* catholique. D'ailleurs, il semble avoir hésité et tâtonné beaucoup ; car, ayant reçu la commande de cette statue au mois de février 1837, il lui fallut, à lui qui travaillait d'ordinaire assez vite, presque un an pour la faire.

L'exécution d'une œuvre d'art est le secret de l'artiste, et autrefois on se souciait médiocrement d'en percer le mystère. Mais

1. Louis de Cormenin a essayé d'en excuser Pradier. « Là, dit-il, où il manquait par l'idée, dont il faisait trop fi selon nous, il suppléait par l'adresse et la suprême beauté. Souverain de la forme, il s'y complut avec trop d'amour peut-être et négligea la haute portée de l'art. Ses statues ne pensent pas, il est vrai ; mais elles font rêver. »

Digitized by Google

aujourd'hui, nous sommes devenus très friands d'indiscrétions et nous aimons les moindres détails qui nous permettent, en quelque sorte, de pénétrer dans l'intimité même de la conception de l'œuvre, et d'assister à son élaboration et à son achèvement. Nous voulons surprendre la pensée du maître dans ses élans, dans ses hésitations, dans ses angoisses et dans ses rêves, et, lorsque cela n'est pas possible, quand cette pensée reste voilée comme l'Isis antique, nous voulons savoir tout au moins comment elle s'est cristallisée et quels secours extérieurs elle a accepté pour prendre corps et devenir matière. Il nous importe de connaître dans quel milieu le tableau ou la statue a été enfanté, quelles circonstances ont accompagné son éclosion, quels modèles en ont fourni les éléments visibles ou tangibles. Mais il n'est pas toujours facile de recueillir des renseignements de cette nature, et les critiques de la première moitié du XIX[e] siècle ne daignaient point relater de si vulgaires particularités qui auraient troublé, sans doute, la solennité de leurs spéculations philosophiques et gêné le vol de leurs esthétiques transcendantes.

Malgré ce silence, pourtant, certains détails ont pu arriver jusqu'à nous. Nous savons que Pradier aimait à se référer au modèle. Son *Amazone* en bronze de l'ancien cirque des Champs-Elysées, fut sculptée d'après une charmante écuyère de cet établissement, Mme Lejars (Antoinette Cuzent)[1]; une jeune fille juive du nom de Rachel posa sa *Sapho* du musée du Louvre[2], et le visage de sa *Ville de Lille*, sur la place de la Concorde, est celui de Marie-Athalie Vignardonne, l'une des trois filles du D[r] Vignardonne, ancien médecin de Louis Bonaparte, roi de Hollande[3]. Quelques-uns croyaient que la *Ville de Strasbourg*, qu'il exécuta aussi pour la même place, reproduisait les traits de la comédienne Juliette Drouet ; mais c'est une erreur. Avant d'être l'amie de Victor Hugo, Juliette Drouet avait été celle de Pradier, avec qui elle rompit toute relation en 1827. Or, lorsque le statuaire modela la *Ville de Strasbourg*, il y avait au moins huit ans que cette rupture avait eu lieu[4].

1. *L'Eclair* (de Paris), du 22 décembre 1907 : article de G. Montorgueil.
2. Jules Canonge, *Pradier et Ary Scheffer*, Paris, 1858, p. 33.
3. *Intermédiaire des Chercheurs et curieux*, XXV, 18 ; XLIX, 122 ; LXIII 763.
4. *Intermédiaire*, XLIX, 121. — Elle s'appelait réellement Julienne-Joséphine Gauvain (Edmond Biré, *Victor Hugo après 1830*, 1891, t. I, p. 94).

Digitized by Google

D'ailleurs, tous ceux qui ont connu la femme de l'artiste [1] s'accordent à dire que la tête de cette statue était celle de Mme Pradier [2]. Il y a plus. Si l'on rapproche la tête de la *Ville de Strasbourg* de celle de la *Vierge* de Notre-Dame des Doms, on est frappé de leur grand air de parenté : c'est la même rondeur dans le tour du visage, c'est la même légère fossette au menton ; les cheveux, divisés en bandeaux, laissent tomber en arrière des joues deux mèches, dans l'une tressées, libres dans l'autre, qui masquent les oreilles. Ces particularités, et d'autres encore qui se révèlent dans l'ensemble des traits, me portent à penser que le masque de la *Vierge*, comme celui de *Strasbourg*, a été sculpté d'après le visage de Mme Pradier.

Ce n'est là qu'une opinion personnelle, hypothétique, j'en conviens ; mais voici qui est une certitude. Un jour, le statuaire Cortot vint à l'atelier de Pradier, alors établi dans la cour de l'Institut, pour voir la *Vierge* que le maître achevait de modeler. Cortot admira particulièrement la beauté des mains de cette statue et il en félicita son confrère. Mme Pradier, présente à l'entretien, ne put s'empêcher de dire que ces mains étaient les siennes, que l'on avait moulées : indiscrétion qui lui valut quelques reproches dans le tête-à-tête conjugal. Cette anecdote, qui a beaucoup de prix pour nous, a été contée par un des élèves de Pradier, Victor Vilain [3].

Le 19 janvier 1838, l'artiste écrivit à Cambis : « Monsieur, je viens de terminer la statue de la *Vierge* en marbre, que vous m'avez fait l'honneur de me commander pour la cathédrale d'Avignon. » Il

1. On retrouve les traits de Mme Pradier dans la *Comédie sérieuse* qui s'accoude sur le socle de la statue de *Molière*, à la fontaine de la rue de Richelieu ; dans une des figures du bas-relief à gauche du fronton de la Chambre des Députés ; dans l'*Odalisque* (1841) du Musée de Lyon, etc.

2. Née à Paris le 12 mai 1814, Louise Darcet était fille de Jean-Pierre Darcet, inspecteur général des monnaies, membre de l'Académie des sciences et savant chimiste (mort en 1844), et de Claire Choron, sœur du célèbre musicien. Elle épousa, le 16 janvier 1832, l'architecte Florent Dupont, qui la laissa veuve après cinq mois et trois jours de mariage. Le 27 août 1833, à l'âge de dix-neuf ans, elle se remaria avec Pradier, à la Mairie du 10e arrondissement (7e actuel). Pradier eut pour témoins Chaponnière, statuaire, et Bory, graveur en médailles ; Mme Dupont, son oncle Choron et son cousin Cloquet, le célèbre professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Louise survécut à son second mari et dut mourir après 1860, car son nom ne figure pas dans les décès de l'Etat-civil reconstitué, aux Archives de la Seine (Communication de M. Lucien Lazard, archiviste-adjoint aux Archives de la Seine).

3. *Intermédiaire*, XXV, 93. — Le moulage des mains de Mme Pradier fut, à la vente après décès du statuaire (1852), acheté par un des musées de la ville de Genève (Id., XXIV, 52).

Digitized by Google

ajouta qu'on avait eu la main heureuse, le marbre étant très beau et sans tache. La moitié de la somme convenue lui avait été payée dès le début de son travail ; il en réclama le solde qui appartenait, dit-il, presque entièrement aux praticiens.

La collection d'autographes d'Esprit Requien, conservée à la Bibliothèque d'Avignon, possède cette lettre, ainsi qu'une autre où l'artiste annonce à Cambis l'envoi du reçu de la somme touchée. Cette dernière lettre ne porte point de date ; mais comme Pradier remercie son correspondant de son empressement, il est à supposer que le règlement de compte avait dû suivre de près l'achèvement de la statue [1]. Ni l'une, ni l'autre de ces deux lettres ne spécifie le montant total de l'ouvrage. Mgr Dupont, dans ses *Œuvres pastorales*, a été plus explicite et nous apprend que la *Vierge* coûta 12.000 francs [2]. Nous devons inférer de cette précision que Pradier reçut entièrement les 10.000 francs convenus, et que les frais d'emballage, de transport et de pose, soit 2.000 francs, furent payés par la Fabrique de Notre-Dame des Doms.

Le maître n'envoya pas immédiatement sa statue à Avignon. D'après les conventions passées entre lui et Auguste de Cambis, il s'était réservé de la faire figurer au Salon, lequel s'ouvrit le 1er mars 1838 au palais du Louvre [3].

La critique fut assez sévère pour cette œuvre. On lisait dans *L'Artiste :* « La *Vierge* de M. Pradier n'est qu'un de ces ouvrages où se montre l'habileté bien connue de cet artiste académicien. Du reste, absence complète d'originalité [4] ». — « M. Pradier, disait le *Journal des Artistes*, est un sculpteur aimable et gracieux ; nous voyons avec plaisir ses *Vénus* et ses *Amours*. Mais il n'est pas un sculpteur mystique ; la preuve de ce que nous avançons est dans sa *Vierge* dont la tête manque de candeur. Ensuite, que signifie ce gros paquet de draperies qu'elle tient ? Un plaisant disait que cette figure est celle d'une blanchisseuse allant à la rivière [5] ». — Gustave Planche fut encore plus dur : « La *Vierge* exécutée par M. Pradier, pour la cathédrale d'Avignon, est un ouvrage absolument nul. La tête n'exprime aucun

1. Pièces justificatives, n° 4, A et B.
2. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223. (Copie de Chambaud).
3. Le livret du Salon porte : « PRADIER, 6, rue de Seine, Saint-Germain. — 1908. Une Vierge ; statue en marbre (pour la cathédrale d'Avignon). »
4. *L'Artiste*, t. XV, p. 173.
5. *Journal des Artistes*, XII° année, 1838, 1er vol., p. 188.

Digitized by Google

sentiment déterminé ; les plans du visage ne sont pas même indiqués. La draperie est lourde et ne traduit pas les formes du corps. M. Pradier a remplacé l'Enfant-Dieu par un tampon d'un effet très malheureux. En un mot, rien dans cette figure ne rappelle l'habileté bien connue de l'auteur [1] ». — On voit que la *Vierge* de Pradier eut ce que nous appelons aujourd'hui « une mauvaise presse ».

La statue fut expédiée de Paris le 7 mai 1838. On ne prit pas, pour son transport, beaucoup de précautions. On se borna à la confier à un charretier quelconque, qui la hissa sur son véhicule avec des pianos adressés à un marchand de musique d'Avignon, et du linge destiné à la caserne de cette ville [2]. Lorsque, après un voyage de vingt-huit jours, le chargement fut arrivé à destination, le 4 juin, et qu'on déballa la statue, on s'aperçut qu'en cours de route, la partie de la draperie qui tombe en avant du genou gauche avait été fracturée par suite de quelque cahot violent [3]. On se hâta de raccorder cette partie rompue et de la remettre en place, mais les lignes de suture sont malheureusement restées très visibles.

Armand de Pontmartin, qui tenait à Avignon ce qu'on appelait alors le sceptre de la critique, vint voir l'œuvre du « continuateur le plus fidèle et le plus païen de l'art grec » et déclara nettement qu'elle n'avait aucune valeur religieuse [4]. Il est vrai de dire que cet écrivain avait en esthétique des idées assez absolues. Pour lui, la peinture, la musique et la poésie peuvent devenir chrétiennes ; mais la sculpture est païenne et ne peut pas l'être : toute tentative pour le christianiser ne sera jamais qu'un contresens.

Je n'insisterai pas sur l'évidence d'un tel parti-pris. Je me bornerai à faire remarquer que nos grandes cathédrales de Chartres, de Beauvais, de Bourges, de Rouen, etc., montrent assez de merveilleuses images pour que la théorie de l'impossibilité d'une statuaire chrétienne ne soit qu'un vain paradoxe. La *Vierge* du portail méridional d'Amiens, celle de la porte Rouge de Notre-

1. *Le Salon de 1838. Etudes sur l'école française*, 1855, t. II, p. 154. Voir aussi, du même, *Portraits d'artistes*, 1853, t. II, p. 367. — Le *Messager de Vaucluse*, du 3 mai 1838, donne l'opinion d'H. Trianon, celle du *Voleur*, etc., qui ne sont pas plus favorables.

2. *Album d'Album*, 1838, t. I, n° 6 (juin), p. 373.

3. *Messager de Vaucluse*, des 24 mai et 7 juin 1838.

4. *Album d'Avignon*, t. I, n° 5 (mai), p. 288, et n° 6 (juin), p. 384.

Digitized by Google

Dame de Paris, le *Beau Dieu* de Reims, tant de pures et nobles figures couchées ou agenouillées sur les pierres tombales, sont des œuvres éminemment chrétiennes, qui, non seulement ne doivent rien à l'art antique ; mais, par la beauté, l'expression, la vérité des attitudes, l'admirable jet des draperies, peuvent lutter avec les meilleurs ouvrages que nous possédons de celui-ci.

Pour en revenir à Pradier, il faut reconnaître que si cet artiste n'a pas donné beaucoup de *caractère* religieux a ses statues, c'est qu'il manquait trop lui-même de *sentiment* religieux. Mais on doit se garder de dire avec un certain poète :

> Si Pradier ne fut point ce qu'on nomme un rêveur,
> S'il n'alla point chercher dans le christianisme
> Les aspirations d'un vague mysticisme,
> Et ne crut pas devoir tendre tous ses efforts
> Pour insuffler la vie à des âmes sans corps,
> Il a montré qu'il peut dans les sujets qu'il traite
> Enfermer la pensée et l'âme d'un poète [1].

Je ne perdrai pas mon temps à rappeler, à ce propos, tout ce que l'art doit à l'histoire sacrée ; cela a été fait trop souvent et trop bien pour que j'y revienne ici.

En l'année même où la *Vierge* de Pradier arriva à Avignon, on y reçut la statuette en plâtre exécutée par Louis Brian à la villa Médicis, soit qu'il l'eût envoyée de Rome, soit qu'il l'eût apportée lui-même en rentrant en France. Un publiciste, signant J. C., initiales qui sont très vraisemblablement celles de Jules Courtet, fit un parallèle entre les deux figures. D'après lui, l'une, fille d'un statuaire, vieilli dans la contemplation et la reproduction du type profane, rappelait trop, par ses admirables contours et l'harmonie de ses lignes, l'art païen, tandis que l'autre, fille d'un jeune artiste approuvé par Ingres, représentait le type chrétien par sa beauté angélique et son expression de candeur. Il concluait en disant qu'il fallait placer l'image de Pradier au musée et celle de Brian à la métropole [2].

J'arrêterai ici mes citations. Aussi bien, laissons la critique. Elle se ressent presque toujours des idées ambiantes, ou bien elle subit l'influence des goûts du moment et n'échappe qu'avec peine à la tyrannie des théories préconçues. Néanmoins, je ne puis cacher qu'elle produisit quelque effet sur le clergé d'Avi-

1. Auguste Michaut, *James Pradier, statuaire* ; Versailles, 1852, p. 11.
2. *Les deux Vierges*, dans le *Messager de Vaucluse*, du 24 juin 1838.

Digitized by Google

gnon, puisque l'œuvre de Pradier fut installée sans bruit dans la chapelle du Saint-Sacrement. Ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est qu'on la laissa dans sa caisse dont on avait enlevé un côté, de façon à en faire une niche provisoire. « Pour en approcher, rapporte Pontmartin, il fallait enjamber frauduleusement une grille, et lorsqu'on en était près, on devait accoutumer ses regards à l'obscurité, avant de démêler quelque chose au milieu des morceaux de bois et des débris d'emballage. Voilà comment l'on a été admis à voir une œuvre capitale, qui depuis plus d'un an avait fait le sujet de tous les commentaires [1] ».

V.

C'est avec raison qu'on se plaignait de l'obscurité de la chapelle du Saint-Sacrement ; car il n'existait pas dans tout l'édifice un endroit qui fût plus défavorable à une statue. Dans les jours les plus clairs, on y voyait avec peine les objets et les peintures qui s'y trouvaient. Tous les moyens d'obvier à cet inconvénient furent, il est vrai, essayés.

Je crois devoir rappeler que la chapelle du Saint-Sacrement est contiguë à une autre chapelle qui, depuis sa construction vers la fin du XV[e] siècle jusqu'à nos jours, a porté les noms les plus variés : chapelle de l'Annonciation, du Chapelet, du Rosaire, de Constantin, de Charlemagne, de Notre-Dame du Pardon, etc. Ces deux locaux se trouvaient primitivement séparés l'un de l'autre par une muraille, contre laquelle étaient adossés, du côté de la chapelle du Saint-Sacrement, le tombeau de Benoît XII, et, au-dessus de ce tombeau, scellée à une assez grande hauteur, la chaise de marbre dans laquelle une tradition discutable veut que se soient assis les papes qui ont séjourné à Avignon. L'architecte Renaux plaça le siège dans le sanctuaire, transporta le tombeau dans la chapelle de Charlemagne et, renversant la muraille, la remplaça par un grand arceau en plein cintre. Mais l'éclairage qui en résulta pour la chapelle du Saint-Sacrement n'en demeura pas moins insuffisant. Il fallut chercher mieux.

La chapelle de Charlemagne avait eu jadis, outre les deux fe-

1. *Album d'Avignon*, t. I, n° 6, p. 374. — « Par un contresens révoltant, on condamne cette *Vierge* à rester cachée dans une chapelle solitaire, on la bannit de sa place naturelle (le maître-autel), comme si on avait honte de l'ouvrage ou de son créateur. » (*Messager de Vaucluse*, du 5 juillet 1838).

Digitized by Google

nêtres qui l'éclairent au nord, une troisième baie qui s'ouvrait du côté de l'ouest. Or, précisément contre cette même paroi de l'ouest s'appuyait une petite chapelle, celle où l'on voit aujourd'hui l'autel de saint Roch et qui, à une certaine époque, avait été agrandie et prolongée pour devenir la chapelle des Maçons et Tailleurs de pierre. Cet agrandissement avait nécessité l'obturation de la baie dont je parle et qui était devenue inutile, puisqu'elle ne s'ouvrait plus à l'extérieur de l'édifice. Le 12 juillet 1839, le Conseil de fabrique proposa de ramener ladite chapelle à ses proportions premières en détruisant la partie construite après coup, d'ailleurs dans un goût détestable et peu en harmonie avec le restant. « On rouvrirait alors, dit le procès-verbal, la fenêtre gothique du bas de la chapelle de Charlemagne, et les rayons du soleil couchant, en se projetant sur la statue de la *Sainte Vierge*, produiraient un très bel effet de lumière [1] ». Le 7 septembre, Renaux présenta un devis concernant à la fois la réduction de la chapelle des Maçons, la construction d'une fenêtre ogivale pour en ajourer le fond, et le rétablissement de la baie qui avait été bouchée dans la chapelle de Charlemagne [2]. Ce devis fut approuvé et l'architecte fit rapidement exécuter les travaux [3]. Malheureusement, si la baie rouverte donna plus de clarté à la chapelle de Charlemagne, elle n'en donna point ou presque point à celle du Saint-Sacrement, et la figure de Pradier ne cessa pas de se trouver dans une pénombre qui ne lui était rien moins que favorable.

Assemblé de nouveau le 5 octobre, le Conseil reconnut que cette statue ne pouvait rester où et comme elle avait été placée, qu'elle était trop élevée, qu'elle manquait de jour et qu'enfin elle ne produisait aucun effet et avait presque l'air d'une statue de plâtre. Il estima donc qu'elle devait être baissée d'environ deux pieds et placée dans une abside où elle recevrait toute la clarté nécessaire. Au surplus, il décida de demander à l'architecte du Département son avis, lequel serait immédiatement suivi, le reliquat de la caisse de la Commission spéciale paraissant devoir suffire à la dépense [4]. On voit, soit dit en passant, qu'à l'époque où nous sommes arrivés, la caisse de la Commission, loin d'être

1. Registre des délibérat., fol. 16.

2. Registre des délibérat., fol. 17.

3. Le devis pour la régularisation de la chapelle Saint-Roch montait à 1959 fr. 30. (Délibér. du 27 janvier 1840. — Registre, fol. 19 v°).

4. Registre des délibérat., fol. 17 v°. — Voir : Pièces justificatives, n° 5.

Digitized by Google

vidée par les dépenses déjà liquidées, possédait encore des sommes disponibles ; cela me donne à croire qu'elle avait alors reçu la subvention de l'Etat et celle du Conseil municipal d'Avignon.

Renaux présenta un devis qui s'élevait à la somme de 3.500 fr. Ce chiffre fit réfléchir le Conseil de fabrique, et, dans sa délibération du 7 décembre 1839, on vit recommencer ses hésitations et ses flottements. N'y avait-il pas à craindre que, dans l'exécution d'une abside, on ne fût entraîné à des dépenses plus fortes encore que celles prévues par le devis ? L'ébranlement occasionné par la construction de cette abside ne pouvait-il porter tort aux peintures dont Devéria venait de couvrir la voûte de la chapelle ?... Quelques-uns proposèrent de placer la statue sur un piédestal adossé à la partie postérieure du maître-autel, et d'autres parlèrent de la transporter dans la chapelle de la Résurrection. Bref, l'assemblée — cela se voit quelquefois — ne put se mettre d'accord, et, comme il fallait pourtant s'arrêter à nn parti, elle créa une commission d'hommes compétents aux lumières desquels elle décida d'en appeler. Les membres de cette Commission furent l'architecte Prosper Renaux, le peintre Eugène Devéria, M. d'Olivier, le colonel Antoine Chantron et M. Caussan [1].

Le 19 décembre, le Conseil de fabrique, la nouvelle Commission et un représentant de l'ancienne se rendirent sur les lieux et procédèrent à l'examen des conditions d'éclairage dans lesquelles se présentaient les différentes parties de l'église où l'on pouvait mettre la statue. Ils constatèrent que, dans la chapelle du Saint-Sacrement, l'œuvre ne produirait jamais tout son effet, même en y construisant une abside ; que derrière le maître-autel, elle manquerait complètement de jour ; et enfin que la chapelle de la Résurrection était certainement le local où elle serait le plus convenablement placée. A l'issue de cette visite, le Conseil de fabrique se réunit, et cette fois tous les membres furent unanimes à décider le transférement dans la dite chapelle de l'œuvre de Pradier ; ils convinrent aussi que l'autel en serait remplacé par un autre de forme et de dimension plus convenables, et que la statue serait exhaussée sur un socle de marbre posant sur cet autel [2].

Cette importante délibération fut confirmée par celle du 27

1. Registre des délibérat., fol. 18. — Pièces justificatives, n° 5.
2. Registre des délibérat., fol. 18 v°. — Pièces justificatives, n° 5

Digitized by Google

janvier 1840, puisqu'on y décida que la statue serait immédiatement transportée dans le local adopté, devenu la nouvelle chapelle de la Vierge. Quant à l'autel, on en ajourna l'exécution, forte de fonds [1]. — C'est donc dans le courant du mois de février 1840, que la figure de Pradier fut transportée à l'endroit où nous la voyons encore aujourd'hui.

Le mois suivant, elle fut solennellement bénite. A cette occasion, Mgr Dupont publia une lettre pastorale sous la date du 12 mars. « Nos espérances, dit-il, n'ont point été déçues : l'art s'est inspiré de la religion pour justifier ce que nous vous disions il y a plus de quatre ans [2], et un chef-d'œuvre est réellement destiné à raconter aux générations futures les bienfaits de la Reine du ciel et la reconnaissance éclatante de toute une ville envers sa bienfaitrice [3] ». La bénédiction eut lieu le mercredi 25 mars 1840, jour de l'Annonciation, à 8 heures du matin. Je n'ai pu trouver aucun détail sur cette cérémonie, et je dois dire que les registres de la Fabrique de Notre-Dame des Doms n'en ont point gardé de trace [4]. Elle dut être assez belle, cependant, puisque, quelques années après, Devéria proposa d'en perpétuer le souvenir dans un tableau destiné à la Métropole et qui, d'ailleurs, ne fut jamais exécuté [5].

VI.

La chapelle de la Résurrection avait été construite sur l'emplacement de la chapelle de Notre-Dame des Anges, dite aussi de Tertully, par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, savant prélat que Bossuet ne dédaignait pas de consulter. Les travaux en furent commencés en 1677, et elle fut consacrée le 19 mars 1682.

C'est un octogone s'ouvrant sur la troisième travée de la nef de l'église, du côté sud, et précédé d'une sorte de vestibule occu-

1. Registre des délibérat., fol. 19. — Pièces justificatives, n° 5.

2. *Lettre pastorale* du 25 décembre 1835 (voir ci-dessus).

3. *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Avignon, à l'occasion de la bénédiction solennelle de la statue de la Sainte Vierge, érigée dans son église métropolitaine*, 12 mars 1840, Avignon, L. Aubanel, in-4° de 7 pages.

4. Il fut seulement annoncé, dans la réunion du 5 mars 1840, que l'archevêque bénirait solennellement le 25 la statue de Pradier.

5. Cette lettre fut lue dans la séance du Conseil de fabrique du 13 décembre 1845. (Registre des délibérat., fol. 32).

Digitized by Google

pant la profondeur des contreforts qui existaient à l'extérieur avant la création des chapelles. Quatre des huit pans sont plus larges que les autres. Ces quatre grands panneaux sont décorés chacun d'une arcade en plein cintre et aveugle, sauf l'arcade qui correspond à l'entrée de la chapelle et qui, par conséquent, est ouverte. En face de l'entrée, sous l'arcade du fond, se dresse l'autel surmonté de la *Vierge*. Cette arcade de l'autel est beaucoup plus récente que toutes les autres parties de l'édicule. En effet, le fond était primitivement un espace rectangulaire, cantonné de deux colonnes corinthiennes à cannelures supportant l'entablement ; ce qui contrastait avec les trois autres grands côtés, lesquels possédaient déjà leur arcade. Quand on dut placer l'image de Pradier en cet endroit, l'architecte Renaux, tant pour l'harmonie du coup-d'œil que pour éviter que la statue parût écrasée par le grand cadre que formaient derrière elle le rectangle libre et ses deux colonnes, construisit une arcade semblable aux autres, remplaça les colonnes par des pilastres appliqués servant de jambages au cintre, et fit sculpter en arabesques, conformément aux faces correspondantes, les compartiments triangulaires entre l'archivolte et l'entablement. Cette transformation ne coûta que 400 francs [1].

Les deux autres arcades aveugles, à droite et à gauche, sont occupées par deux tombeaux encastrés dans le plein du mur ; à gauche, celui de l'archevêque Libelli [2], et à droite, celui de Rostaing de Marguerites, qui avait été évêque d'Avignon au XII[e] siècle.

Les quatre pans étroits, alternant avec les quatre grands, sont percés chacun d'une niche en cul-de-four dont l'intrados est tapissé d'un grande coquille. On a logé dans ces niches la statue de *Saint Pierre*, attribuée à Puget, et celles de *Saint Jean*, de *Saint Thomas* et de *Sainte Madeleine*, attribuées à Bernus.

Les pilastres engagés qui flanquent les arcades et les niches soutiennent un entablement classique qui fait le tour de la chapelle et épouse les brisures des huit pans coupés. Cet entablement supporte lui-même un haut tambour circulaire, ainsi que

1. Bibl. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223 r° et v°.

2. Ce tombeau a remplacé celui que Libellé s'était fait construire de son vivant et qui, dit Calvet, « a été détruit par la dévastation que nous venons d'éprouver. » (*Mémoire pour servir à l'histoire des évêques et archevêques d'Avignon.* — Bibli. d'Avignon, Ms. 2348, fol. 196).

Digitized by Google

quatre frontons placés au-dessus des quatre arcades [1]. Entre ces frontons, les vides au-dessus des niches sont remplis par des écussons de pierre, sculptés aux armes de Libelli et surmontés, en place de couronne, d'un chapeau archiépiscopal à dix houpes par cordon. Le tambour, qui est ajouré de huit baies, dont trois rectangulaires, deux rondes et trois aveugles, est coiffé d'une coupole à caissons.

La décoration de cette chapelle est extrêmement riche. Les tympans des frontons sont ornés de bas-reliefs ; les rampants des cintres, de rinceaux et d'arabesques ; les pendentifs et les autres parties nues, de guirlandes de fruits et de fleurs et de rubans envolés ; les clefs des archivoltes, d'angelots cravatés d'ailerons ; l'extrados des niches, de médaillons ovales encadrés de feuillages ; etc.

A qui doit-on cette architecture et cette décoration ? D'après Calvet [2], elles seraient de l'un des Péru, et selon Achard, de Jacques Bernus. M. Requin a combattu cette dernière attribution, ne trouvant rien, en une chapelle si surchargée d'ornements, qui rappelle le style simple, gracieux et élégant du maître sculpteur de Mazan, dont le séjour à Avignon, d'ailleurs, n'est pas documentairement établi [3]. Quant aux Péru, il est si difficile d'identifier leurs œuvres qu'on ne saurait être bien affirmatif au sujet de la chapelle qui nous occupe.

Quoi qu'il en soit et sans se croire obligé d'admirer avec Calvet « l'excellent goût de son architecture [4] », on ne peut contester que l'ensemble de la chapelle ne soit joli et agréable à l'œil. Mais quel contresens quand on la compare au restant de la métropole !... Que fait au flanc de cette église romane cette chapelle conçue dans le style pseudo-classique ? Ces colonnes, cet entablement, ce mélange d'arcade et de platebande, cette ornementation, qui ne sont faits que d'emprunts et de souvenirs païens, hurlent dans un temple catholique. C'est pourtant là le style qui, dans nos églises, depuis la fin du XVI[e] siècle, a supplanté cet admirable style ogival qui était si original, si religieux et si imposant. Depuis la Renaissance, nous avons imité les Italiens, qui

1. Les deux frontons de l'arcade d'entrée et de l'arcade de l'autel sont arrondis ; ceux des deux arcades latérales sont triangulaires.

2. *Principaux ouvrages des Péru.* (Bibl. d'Avignon, Ms. 2348, fol. 364).

3. *Jacques Bernus*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1885, p. 29 à 31.

4. *Mémoire sur la dévastation que la ville d'Avignon a essuyée en 1794.* (Biblioth. d'Avignon, Ms. 2348, fol. 378).

Digitized by Google

eux-mêmes imitaient les Romains, lesquels à leur tour avaient imité les Grecs, et nous avons abandonné et méprisé un art essentiellement national que nous avaient emprunté, au moyen âge, je ne dis pas seulement des nations comme l'Angleterre ou l'Allemagne, mais l'Italie elle-même pour ses églises de Sicile, la Sainte-Marie des Fleurs et la Santa-Croce de Florence, les cathédrales d'Orvieto et de Sienne, et tant d'autres encore...

Peu après l'installation de la *Vierge*, la chapelle de la Résurrection fut dallée en marbre. On remplaça l'ancien autel par un autre plus beau, de marbre aussi, dont l'exécution avait été confiée à un habile sculpteur-marbrier nommé Mariotti ; cet autel coûta 2000 francs [1]. La Fabrique de Notre-Dame était alors assez gênée, et le 28 janvier 1842, elle devait encore 250 francs pour le dallage et 517 pour l'autel ; dettes qui ne furent pas portées en compte au budget, « parce qu'on avait à peu près la certitude que ces deux sommes seraient payées par deux personnes pieuses qui, déjà, avaient contribué pour beaucoup aux dépenses [2]. »

En 1843, on adressa au Conseil une demande tendant à ce que deux girandoles fussent placées au piédestal de la statue de la *Vierge ;* mais le Conseil, dans sa séance du 18 septembre, s'opposa à cette addition, « attendu, dit le procès-verbal de la délibération, que le pied d'estal fait corps avec la statue, et que des dégradations pourraient s'ensuivre de cette pose [3]. »

J'ajouterai que Mgr Dupont, avant de quitter Avignon pour Bourges en 1842, avait fait fermer l'entrée de la chapelle par une barrière en marbre blanc à balustres ronds, qui fut payée 800 fr., et qu'il fit garnir les fenêtres de vitraux en grisaille de la fabrication de Thévenot, de Clermont-Ferrand, qui coûtèrent 850 fr.[4]. Ce Thévenot avait avait aussi exécuté les vitraux de la chapelle de Charlemagne, et la Fabrique fut un moment si embarrassée que, pour achever de payer ce verrier, le Conseil dut décider, le 12 juin 1847, de mettre deux chapelles en vermeil au Mont-de-Piété [5].

J'ignore à quelle époque fut faite la grille de la chapelle et si elle date de la restauration de l'architecte Renaux. Depuis cette restauration quelques modifications de détail ont été apportées dans la décoration.

1. Biblioth. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223.
2. Registre des délibérat., fol. 23.
3. Registre des délibérat., fol. 27.
4. Biblioth. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223.
5. Registre des délibérat., fol. 36 v°.

Digitized by Google

En l'état actuel, la *Vierge* de Pradier se détache sur un fond d'arcade qu'on a cru devoir couvrir d'une glace sur laquelle sont fixées des lattes en treillis et des rosaces et fleurons de métal, dont la dorure est destinée, selon toute apparence, à faire ressortir la blancheur de la statue. Par malheur, lorsque la chapelle et l'autel sont illuminés, le miroitement de la glace et les luisances de l'or jouent sur le marbre poli et y projettent des reflets qui lui enlèvent une partie de son relief : ce qui, certainement, n'aurait pas lieu si le fond, au lieu de ce décor tapageur, avait reçu une simple ornementation de teintes neutres et discrètes.

Deux petits anges sans ailes ont été suspendus, à droite et à gauche de la statue, à la hauteur des chapiteaux recevant les retombées de l'archivolte Ils tiennent des branches qui sont chargées de feuilles et de fleurs métalliques et dorées, lesquelles se déploient jusqu'à la clef de voûte. L'effet obtenu par ces anges et ces branches me semble tout-à-fait désastreux. Je ne sais en quel moment et pour obéir à quelle inspiration, on a cru devoir faire cette addition ornementale à une chapelle qui n'est déjà que trop ornée ; elle est en tout cas de mauvais goût, superflue et encombrante. Les décorateurs modernes ne sont, hélas ! que trop portés à multiplier ces surcharges d'enjolivures puériles et mesquines, d'accessoires voyants et criards, et il serait à désirer qu'ils s'inspirassent désormais un peu plus de la noble sobriété des grandes époques de l'art chrétien.

Avignon, qui possède un échantillon de la manière religieuse de Pradier, reçut en 1843 un échantillon de sa manière profane. Je veux parler de la *Cassandre* du Musée Calvet [1] ; mais je n'en dirai rien, parce que le maître qui la modela commençait alors à se lasser lui-même du genre qu'il avait si longtemps cultivé et voulait se consacrer désormais à des œuvres d'un style plus sévère, plus mâle, plus noble. Cette tendance est très visible dans une lettre qu'il écrivit, vers la fin de l'année 1850, à son ami Bonaventure Laurens. « Je termine, y disait-il, ma statue de *Flore* pour le Salon prochain. Après cela plus de femmes, en voilà assez. Je suis en train de faire une grande étude, *Ulysse qui relève le corps d'Achille*, grandeur héroïque, que j'irai faire ou ébaucher en Italie [2]. »

1. Pièces justificatives, n° 4, C. — M. Mouzin, rapporte, à propos de la *Cassandre*, une anecdote bien honorable à la fois pour Pradier et pour Louis Brian, (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1888, p. 283).

2. Pièces justificatives, n° 4, D.

Digitized by Google

La mort ne lui permit point de réaliser cette œuvre, dont le modèle appartient aujourd'hui à la ville de Genève. Il tomba frappé d'apoplexie à Bougival, le 4 juin 1852 [1].

Il ne me reste, pour terminer cette étude, qu'à donner sur la *Vierge* de ce célèbre artiste une appréciation qui soit la résultante d'une impression personnelle et non point un pâle reflet du sentiment d'autrui. Je vais donc essayer pour cela de m'abstraire de tout ce qui a été dit ou écrit et de ne faire appel qu'à la plus sincère et à la plus scrupuleuse impartialité, au risque peut-être de heurter des opinions courantes et généralement admises.

VII.

Je crois que c'est dans son roman d'*Ernest Maltravers* que lord Lytton a dit que les œuvres d'art sont de grandes dames et que, lorsqu'on se trouve en leur présence, il faut s'en tenir à une distance respectueuse et attendre patiemment qu'elles nous fassent signe d'approcher. — Voyons donc la *Vierge* de Pradier à distance.

Cette statue a une hauteur de $1^{m}83^{c}$, en comprenant le petit socle qui y adhère et qui mesure $0^{m}13^{c}$, ce qui laisse $1^{m}70^{c}$ à la figure. Celle-ci est debout. Ce qui frappe tout d'abord, en la considérant avec quelque attention, c'est l'harmonie de sa pose. Le genou droit étant porté en avant, il en résulte que la figure « hanche » du côté gauche, et que l'axe du corps s'infléchit du côté opposé. L'épaule et le bras droits sont donc à un niveau légèrement plus bas que l'épaule et le bras gauches, et la tête elle-même, obéissant à cette inclinaison générale, est penchée modérément à droite. On ne saurait contester la grâce de cette attitude. La douce courbe qu'elle décrit est rendue plus sensible encore par le renflement des draperies sur une hanche, tandis qu'à l'opposite elles sont ramenées vers le corps et dessinent là une silhouette un peu creuse, un peu rentrante. Et si l'on prolongeait idéalement cette courbe de la ligne générale du corps

1. Et non pas 1862, comme le marquent Bellier de La Chavignerie. (*Dictionnaire des Artistes français* et Etienne Bricon *Grande Encyclopédie*). Il était né le 23 mai 1792. Le tombeau somptueux qu'on lui a érigé au Père-Lachaise nous montre son buste, sculpté par son élève Antoine Etex et couronné de laurier, dominant une grande stèle sur laquelle sont figurées, en bas relief et dans des médaillons de marbre blanc, quelques-unes de ses compositions les plus remarquables.

Digitized by Google

au-dessus de la tête, d'une part, et au-dessous des pieds, de l'autre, par deux cornes aiguisées en pointe, on obtiendrait la forme du ménisque qui appartient à la symbolique de la vierge Marie.

La seconde chose qui fixe l'attention, c'est l'abondance des draperies. Soulevées par le bras gauche, elles s'accumulent en une masse compacte sur la hanche et de là tombent dans le vide en flots étagés, en cascatelles de plis. Comme la statue n'est pas tellement inclinée d'un côté qu'il ait fallu nécessairement lui donner une espèce de contrepoids de l'autre, cet embarras de vêtement ne sert qu'à l'alourdir et à la rendre massive [1]. Il semble que le maître se soit souvenu des ampleurs vestimentaires de l'art du XVII[e] siècle, telles, par exemple, celles des portraits de *Louis XIV* et de *Bossuet* par Hyacinthe Rigaud, ou celles des *Quatre docteurs de l'Eglise* à qui le chevalier Bernin a fait soutenir, dans des poses si tourmentées, la chaire de Saint-Pierre de Rome. Mais sans aller chercher des exemples si loin, voyez, dans la chapelle même où se dresse la *Vierge* de Pradier, ces statues qui, à part le *Saint Jean* demi-nu et semblable à un jeune dieu grec, étalent des draperies si abondantes ; la *Sainte Marthe* et la *Sainte Madeleine* du narthex de la métropole montrent peut-être encore plus d'outrance dans les leurs. Cette imitation par Pradier d'un faste et d'un développement excessifs étonne un peu à une époque où l'on a vu le triomphe des costumes ajustés et étriqués. Mais peut-être aussi le statuaire était-il poussé par d'autres mobiles que le souci de donner à sa figure de la majesté par un tel luxe de draperies. Artiste voué au nu académique, il ne pensa pas devoir traiter une image religieuse comme il aurait traité une image de la Fable, et, pour accentuer le contraste qu'il apercevait entre la liberté mythologique et la chasteté chrétienne, il a certainement cru que sa *Vierge* ne serait jamais assez voilée. Mais la vérité est qu'elle l'est trop, et l'on doute fort qu'une personne vivante, accablée d'un manteau si volumineux, fût dans la possibilité de se mouvoir avec quelque aisance.

Voyons à présent le geste. Les mains sont jointes et la tête, légèrement relevée, regarde le ciel. Ce mouvement d'adoration, très pur, très noble, très touchant en lui-même, ne me semble pas justifié dans la statue qui nous occupe. Souvenons-nous, en effet, de la circonstance particulière et bien déterminée que l'œu-

1. « L'artiste a voulu, sans doute, se dédommager en une seule fois des nombreuses statues qu'il n'avait pas habillées du tout. » (Armand de Pontmartin, *De la statue de Pradier*, dans l'*Album d'Avignon*, 1838, t. I, n° 6, juin, p. 383).

Digitized by Google

vre du maître genevois avait la mission de commémorer. Marie, cédant aux prières des habitants d'Avignon, avait éloigné d'eux le fléau dont ils étaient menacés. Donc, nous sommes ici en présence d'un épisode qui appartient, non pas à la vie mortelle de la Vierge, mais à sa vie céleste et triomphante. Ce côté de l'histoire de Marie devait fatalement échapper à Pradier.

A Dieu ne plaise que je veuille, à propos d'une œuvre d'art, faire de la polémique religieuse. Mais je ne puis cependant m'empêcher de remarquer que, si le protestantisme a réduit le rôle de la mère de Jésus aux strictes bornes de l'Evangile, le catholicisme, au contraire, l'a élargi, amplifié et magnifié, en juxtaposant aux données des livres canoniques les souvenirs de la tradition, les merveilles de la légende et les glorifications du dogme. Pradier, ne sentant point, ne pouvant point sentir la portée et la grandeur des fonctions d'une personnalité placée si haut dans le monde mystique et dans la hiérarchie spirituelle, a fait de sa *Vierge* une image d'orante au lieu d'une image de protectrice, une figure encore terrestre au lieu d'une figure supranaturelle.

Marie, reine du ciel et dispensatrice des divines miséricordes, n'a point à se prier elle-même. Je conçois qu'elle ait élevé les regards, par exemple, lorsque la flamme de l'Esprit descendit sur son front, ou lorsque, emportée par les anges, elle monta vers sa demeure définitive ; mais, une fois dans le paradis, elle n'a plus besoin de regarder en haut le séjour qu'elle occupe et où elle règne. Et certainement Pradier aurait mieux réalisé le vœu des Avignonais s'il avait abaissé les yeux de Marie vers la terre, s'il l'avait faite se penchant vers ceux qui viennent à elle, ou s'il l'avait montrée avec les bras écartés, dans ce geste si simple et si émouvant d'une femme qui veut presser ses protégés sur sa poitrine, comme une mère ses enfants. Sa statue est celle d'une sujette qui implore une grâce et non celle d'une auxiliatrice qui la promet ou d une souveraine qui l'octroie.

Ayant jugé cette œuvre dans son ensemble et constaté l'harmonie de sa pose, la surcharge de ses draperies et l'impropriété de son geste, je crois que nous sommes autorisés maintenant à nous approcher d'elle et à l'étudier dans ses détails. Cela n'exigera pas, d'ailleurs, un bien long examen, la statue étant placée un peu trop haut pour pouvoir être étudiée de très près.

Comme toutes les œuvres de Pradier, celle-ci est d'une merveilleuse exécution technique. Sous son ciseau, le marbre semble s'être amoli comme une cire pour rendre la morbidesse des

Digitized by Google

chairs et la souplesse des tissus. Les plis tombent verticalement avec beaucoup de vérité et de naturel ; tout au plus pourrait-on reprocher aux plis horizontaux ou obliques, qui se creusent sur le côté du corps, d'être un peu rigides et sechement cassés. La figure n'a de nu que le visage, le cou, les mains et les pieds. Ceux-ci, dont on ne voit guere que les orteils, sont posés à même sur des sandales. J'avoue n en pas aimer beaucoup la nudité qui, admissible peut-être pour l'épouse de l'humble charpentier de Nazareth, ne me semble pas devoir être acceptée pour la reine de la cité divine. Au moyen-âge, on représentait Marie toujours chaussée ; mais aux approches de la Renaissance, on rompit avec les anciennes traditions, et l'on montra la Vierge les pieds nus [1]. Cet exemple n'est certainement pas à suivre.

Le manteau s'enroule sur le bras droit et le cache ; mais le bras gauche est visible dans toute sa longueur et sous la manche étroite et comme transparente qui y adhère. On a reproché à ce bras d'être quelque peu grêle [2], comme on l'a reproché à celui de la *Poésie légère* du même statuaire qui est au musée de Nimes. Il est du moins modelé avec une finesse exquise, ainsi que le sont les deux poignets. Les mains fines et allongées, aux doigts fuselés, sont fort belles ; nous savons qu'il y faut voir celles de M^me^ Pradier.

J'ai dit que la tête pourrait bien être aussi celle de la même personne ; mais si je me trompe et si la ressemblance est moins exacte que je ne le crois, il n'en reste pas moins que cette tête est très individuelle et que le sculpteur, se défiant de son éducation artistique, et craignant par dessus tout de prêter à sa *Vierge* les traits d'une Diane, d'une Minerve ou d'une Junon, a dû demander au modele un masque qui ne fût point classique. Un écrivain a fait la remarque que le nez est un peu fort et que les yeux sont

1. Mgr Crosnier, *Iconographie chrétienne*, Tours, 1876, p. 184. — « Les personnes divines, les anges, Moïse, les prophètes, les évangélistes. les apôtres et saint Jean Baptiste sont représentés sans chaussures, tandis que Marie et les saints sont chaussés... Ce n'est qu'à l'approche de la Renaissance qu'on représenta Marie les pieds nus, et souvent sous des formes bien mondaines ». (Abbé J. Corblet, *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, Paris, [1873], p. 500 et 511).

2. « Le bras gauche,... loin de présenter des méplats plantureux comme chez les *Vierges* de Rubens, potelés comme chez les *Vierges* du Guide, serait au contraire un peu grêle ; on dirait que l'artiste se méfiait de ses habitudes et que, pour modeler ce bras, il est allé s'inspirer des *Vierges* gothiques ou byzantines. » (Sagnier, *La Vierge de Pradier*, dans l'*Union de Vaucluse* du 8 avril 1877).

Digitized by Google

peut-être trop rapprochés [1]. Je n'ai pu examiner la statue d'assez haut pour confirmer ou infirmer cette assertion. Mais si elle est juste, je verrais là une nouvelle preuve que le visage de la *Vierge* appartient plus à la réalité qu'à l'idéal. Je ne chicanerai pas l'artiste sur ce point ; à défaut d'un portrait de Marie authentique, il avait absolument le droit de donner à ses traits tous les caractères de la nature ou de les modifier suivant une interprétation plus ou moins fantaisiste. Du moins Pradier a-t-il su ennoblir ce visage par une expression suffisamment sérieuse et recueillie.

La tête est en grande partie couverte par un voile. Le peu qu'on aperçoit de la chevelure nous la montre divisée en deux bandeaux d'où se détache, le long de chaque tempe et de chaque joue, une boucle ondoyante qui rappelle ces mèches étroites, le plus souvent nattées, que portaient les dames françaises de la fin du XIV[e] siècle et du commencement du XV[e] [2]. Je constate là un nouvel effort de l'artiste essayant d'oublier la Grèce antique pour ne se rappeler que la France du moyen-âge. Néanmoins, malgré tout, le modeleur attitré des déesses, des nymphes et des bacchantes se trahit encore à de certains détails, comme la robustesse du cou et cette plénitude des formes du corps qui se révèle en dépit de la surabondance des draperies.

Je me résume. La *Vierge* de Pradier, moderne par le visage, les bras et les mains, antique par les autres formes, alourdie par le vêtement, est une très vivante et très charmante image de jeune femme en prière. C'est une orante ou, si l'on veut, une suppliante ; en tous cas, c'est une sainte qui appartient encore à notre monde et aspire à ce ciel vers lequel s'élève son regard. Mais si l'on me demandait : Est-ce là la mère du Christ, la triomphatrice du démon, la préservatrice des fléaux, la médiatrice des humains, la dispensatrice des faveurs divines, la *Regina cœli,* je répondrais sans hésitation : Non !

Adrien MARCEL.

1. T. T. T., *De la Vierge de Pradier,* dans le *Messager de Vaucluse* du 12 juillet 1838. — « Les traits de son visage sont suaves et purs, mais ses yeux ont quelque chose de mondain (*sic*) » (*L'Indicateur d'Avignon* du 22 avril 1841).

2. Elles paraissent avoir été adoptées surtout par les dames de la maison de Bourbon, comme Jeanne, femme de Charles V, roi de France ; Béatrix, femme de Jean de Luxembourg, roi de Bohême ; Bonne, femme d'Amé VI, duc de Savoie ; Marguerite, femme du sire d'Albret ; etc. (Voir Racinet, *Le Costume historique,* 1888, t. IV, planch. 207, 211 et 212).

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — Lettre de Monseigneur Dupont, archevêque d'Avignon, au baron de Saint-Prégnan, maire de cette ville.

Avignon, le 28 janvier 1836.

Monsieur le Maire,

J'ai accueilli avec empressement la demande qui m'a été faite de l'érection d'une statue de la Sainte Vierge dans mon église métropolitaine. Le vœu des habitants de la ville d'Avignon, vœu qui fait tant d'honneur à leur piété et à leurs bons sentiments, va être réalisé ; on s'occupe de réunir les fonds nécessaires.

Je croirais, Monsieur le Baron, manquer aux zélés mandataires de cette cité et à leur digne chef, si je ne sollicitais leur intérêt et leur concours. Je me garderai bien de faire aucune instance pour provoquer les dispositions bienveillantes de MM. les Membres du Conseil municipal ; la manière dont ils se sont montrés toutes les fois qu'il s'est agi de quelque chose de bon et d'utile, me donne déjà la mesure de ce qu'on doit attendre d'eux dans cette circonstance.

Agréez, etc.

† J. M. A. Célestin,
Archevêque d'Avignon.

(Archives municipales d'Avignon, *Délibérations du Conseil municipal*, reg. 6 [du 4 janvier 1834 au 21 juin 1836], fol. 158 r°).

N° 2. — Lettre du sculpteur Joseph Brian.

Monsieur — Monsieur Yvaren fils, docteur en médecine,
rue Calade, à Avignon.

Paris, le 15 février 1837.

Mon cher Yvaren,

Je m'empresse de répondre à ta lettre, non pas courrier par courrier comme tu me le demandais, mais seulement deux jours après avoir reçu de tes nouvelles. Tu n'as sans doute pas prévu que ma lettre ne pourrait pas te parvenir le

Digitized by Google

15 de ce mois, jour où la Commission doit s'assembler [1], puisque la tienne, datée du 9, n'a pu me parvenir que le 13.

Cependant je me suis empressé de suivre en tout point tes instructions. Au reçu de ta lettre, je me transportai chez M. de Cambis que je ne trouvai point chez lui. Le lendemain, je fus plus heureux, et voici ce que lui-même m'a appris au sujet de la commande de la statue de la *Vierge*. Ayant été chargé, m'a-t-il dit, par la Commission, d'une demande au Ministère d'un bloc de marbre pour la statue, et m'ayant laissé la liberté du choix du sculpteur, je n'ai pas hésité, dans l'intérêt du pays, de choisir parmi nos sculpteurs les plus distingués ; en conséquence entre David [2] et Pradier ; mon choix s'était arrêté à ce dernier.

J'ai répondu à cela, de la manière la plus respectueuse que possible, que, puisque la Commission l'avait chargé d'une manière aussi spéciale de cette affaire, c'était à elle de s'y soumettre ; mais que, sans doute, il ne s'était pas attendu à ce que, en qualité d'artiste et de compatriote, je ne réclamasse point, et que mes titres pour cela en valaient bien d'autres ; que, façonné pour ainsi dire par mes compatriotes et par lui tout le premier dans la carrière de mon art, je ne me serais pas attendu qu'un travail demandé pour mon pays fût offert à un étranger. Si, lui ai-je dit, vous craignez que mon pays doute de mon savoir-faire, proposez-lui la seule chance qui me reste, celle d'un concours.

A cela il m'a répondu qu'il ne croyait pas qu'il fût honnête de faire une pareille demande, qu'il ne croyait pas que Monsieur Pradier voulût commettre sa dignité de membre de l'Institut avec des élèves. A cela j'ai répondu que M. Pradier n'en était pas à ses premières armes, qu'en une circonstance à peu près pareille à celle-ci un élève de l'Académie de Rome l'avait emporté sur lui. C'est Lemaire qui l'obtint sur lui pour l'exécution du fronton de la Madeleine [3].

Je t'avouerai que ces raisons ont paru faire quelque effet sur sa manière d'avoir conduit cette affaire. Aussi m'a-t-il répondu que rien n'était encore terminé avec Pradier ; que puisque je disais m'être occupé d'une esquisse, je n'avais qu'à la présenter à la Commission ; que pour lui sa conscience se trouvait en repos, et voulait se décharger entièrement de cette affaire.

Voilà, mon cher Yvaren, à quel point j'en suis. Indépendamment de l'intérêt que m'offre ce travail, il me serait bien pénible de ne pouvoir m'acquitter par tous les efforts possibles aux yeux de mes compatriotes, et de leur prouver dans une occasion comme celle-ci, qui pour sûr ne se présentera plus, que j'étais digne de leur confiante bonté. Veuille me continuer, je t'en supplie, tes conseils, et m'indiquer la marche à tenir auprès de ces messieurs de la Commission. Si tu crois cette lettre digne d'être montrée, que ce ne soit, je t'en prie, qu'à des personnes sûres. Je crois que tu ne ferais pas mal de commencer par M. Requien, qui aura, j'en suis sûr, aussi la bonté de ne pas me refuser ses conseils.

Au sortir de chez M. de Cambis, je fus chez le graveur qui a gravé le portrait de Laure pour Rastoul, d'après le dessin de M. Cousin. Il était absent de Paris ;

1. Le Conseil de fabrique de Notre-Dame des Doms et la Commission de la statue s'assemblèrent, en effet, le 15 février 1837. (Voir ci-après : N° 3).

2. David d'Angers.

3. Le projet de Pradier pour ce fronton, en plâtre, est au musée de Lisieux. Pradier ne laissa pas de participer à la décoration de la Madeleine ; car il fit, avec Rude et Foyatier, les sculptures des voûtes et executa, pour la chapelle qui se trouve à gauche en entrant dans l'édifice, un groupe en marbre, le *Mariage de la Vierge*.

Digitized by Google

sa femme m'a dit que ce n'était qu'un voyage de quelques jours, que sitôt après son arrivée il l'enverrait chez moi. Dans ma prochaine, je te rendrai sa réponse. Je te remercie bien des bonnes nouvelles que tu m'as données de ma famille ainsi que de la tienne. Veuille leur apprendre qu'ici nous nous portons bien. En attendant ta réponse qui, je crois, ne se fera pas attendre, je t'embrasse mille fois.

Ton dévoué.

BRIAN aîné.

(Original communiqué par M. Jules Belleudy, trésorier-payeur général, à Chartres).

N° 3. — DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE FABRIQUE DE N.-D. DES DOMS.

Séance du 15 février 1837. — De concert avec MM. les membres de la Commission pour la statue de la *Sainte Vierge*, qui avaient été convoqués à cet effet, on s'est occupé de ce qui concerne l'exécution de la statue. Pour l'emplacement, on s'était arrêté à la chapelle même de la Sainte-Vierge, parce qu'il avait été généralement reconnu que la statue ne pourrait être convenablement placée ailleurs, sans entrainer à des dépenses énormes, auxquelles il serait impossible de faire face. M. le Président [1] a lu une lettre de M. le marquis de Cambis, qui annonce qu'il a obtenu le bloc, rend compte des démarches qu'il a bien voulu faire et attend des instructions ultérieures pour s'y conformer en tout point. On a été fort touché du zèle, de l'obligeance, des bons offices de M. de Cambis.

M. Pradier est un artiste d'un talent connu, et dont le nom inspire plus de confiance que tout autre. C'est à lui que l'exécution de la statue sera confiée. M. de Cambis voudra bien négocier à cet égard ; il a toute latitude, tout pouvoir pour régler les conditions et conclure le traité ; on s'en rapporte entièrement à sa sagesse et à son dévouement pour les intérêts de la métropole. On le priera d'obtenir, s'il est possible, une diminution quelconque sur les 10.000 fr. demandés par M. Pradier, cette somme étant tout ce qu'on a pu recueillir, et devant aussi fournir aux frais d'emballage, de port et de pose. Il voudra bien faire observer à l'artiste que la statue doit indiquer l'objet du vœu, ce qui ne pourrait avoir lieu si la Sainte Vierge tenait l'enfant Jésus. Il aura, en outre, la bonté de lui rappeler ses promesses relativement aux dessins qu'il s'est engagé à donner pour la décoration de la chapelle [2]. Les fonds sont prêts ; on demande instamment une prompte exécution. La Fabrique approuve tout ce que fera M. de Cambis ; elle sait dans quelles mains sont placés ses intérêts.

* (Archives du Chapitre de Notre-Dame des Doms, *Registre des délibérations du Conseil de fabrique*, 1836-1893, fol. 5 v°).

1. L'abbé Barret, vicaire-général.

2. Je n'ai trouvé que dans le present procès-verbal l'indication de ces dessins. Ils ne pouvaient concerner que la chapelle du Saint Sacrement et ne furent probablement jamais utilisés, puisque la *Vierge* ne resta pas dans cette chapelle.

Digitized by Google

N° 4. — LETTRES DE PRADIER.

A. — Monsieur, Monsieur de Cambise (*sic*), pair de France [1]. — Avignon.

Paris, le 19 janvier 1838.

Monsieur, je viens de terminer la statue de la *Vierge* en marbre, que vous m'avez fait l'honneur de me commander pour la cathédrale d'Avignon. Elle sera exposée, comme nous en sommes convenus, dans le Musée du Louvre. Aussitôt après, vous pourrez la faire enlever pour sa destination. Nous avons été bien heureux, le marbre est beau et sans tache.

Veuillez donc, je vous prie, Monsieur, me faire parvenir la moitié qui est le reste de la somme allouée pour ce travail ; car, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, elle appartient presque entièrement aux praticiens.

En espérant, Monsieur, que vous êtes en bonne santé, je vous prie d'agréer les sentiments distingués de votre humble et dévoué serviteur.

J. PRADIER.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requien*, n° 7947).

B. — Sans date. — Janvier 1838 [2] ?

Monsieur, — Je vous envoye le reçu de la somme que j'ai reçue de vous et du ministre [3] pour la statue de la *Vierge* que j'ai exécutée, et vous remercie beaucoup de vos soins empressés pour moi dans cette circonstance.

Je me félicite en outre extrêmement, Monsieur, que ce travail ait été la cause de l'honneur que j'ai eu de faire votre connaissance, et souhaite vivement que vous conserviez dans votre esprit quelque peu de souvenir de l'artiste du Palais abbatial et de l'Institut.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance des sentiments les plus distingués de votre très humble serviteur.

J. PRADIER, m^bre de l'Institut.

N.-B. — J'ai beaucoup regretté, Monsieur, de n'avoir pu me trouver au rendez-vous de dimanche. Le Salon me tenait enchainé dans mon atelier.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requien*, n° 7948).

1. Auguste de Cambis fut créé pair de France par ordonnance royale du 3 octobre 1837. Il rentra dans la vie privée en 1848 et mourut le 13 octobre 1860, en son château de Sauveterre (Gard).

2. Pour la date probable de cette lettre, voir le texte, § IV.

3. Pradier avait donc touché partie de la somme provenant de la Fabrique de N.-D. des Doms et partie de celle provenant de la subvention de l'Etat.

Digitized by Google

C. — Sans date. — Octobre 1843 [1] ?

M. Pradier est venu en passant saluer Monsieur de Cambise (*sic*) et lui dit que la statue de la *Cassandre* est emballée et va partir pour le Musée d'Avignon. Il regrette n'avoir pas pu lui exprimer ses sentiments très distingués pour lui. Demain à 8 heures, je partirai avec mon petit garcon pour Toulon ; j'espère à mon retour être plus heureux.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requien*, n° 7949).

D. — Sans date. — Octobre 1850 [2] ?

Mon cher Laurens [3]. — Je vous envoye la lettre que j'adresse au Maire, remettez-la vous-même si vous le pouvez, et recommandez la *réclame*.

J'ai reçu votre lettre à Genève, elle m'a fait grand plaisir, car j'étais au lit brisé de douleurs, de fatigue, de je ne sais quoi, c'est-à-dire qu'ici même je ne suis pas encore parfaitement bien ; mais avec un peu de patience et de travail, je ferai remouvoir les rouages rouillés. J'espère que l'année prochaine je vous verrai à Montpellier ou à Paris. Rien de nouveau pour l'instant. Je termine ma statue de *Flora* pour le Salon prochain. Après cela plus de femmes, en voilà assez. Je suis en train de faire une grande étude, *Ulysse qui relève le corps*

1. La date de ce billet est fixée par les notes suivantes : « On nous annonce que M. le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder au musée d'Avignon, sur la demande de MM. de Cambis père et fils, la *Cassandre* de Pradier, l'un des plus beaux morceaux de sculpture de la dernière exposition. » (*L'Indicateur d'Avignon*, du 6 août 1843). — « La *Cassandre*, statue de Pradier, qui a figuré si honorablement à l'exposition de 1843, et qui a été acquise par le gouvernement au profit de notre musée, est arrivée hier sans aucun accident à sa destination. » (*Id.*, du 26 octobre 1843). - H. 1m15, socle compris. (Aug. Deloye, *Notice des statues... du museum Calvet*, Avignon, 1881, n° 82).

2. Pradier avait la mauvaise habitude de marquer rarement les dates, et des quatre lettres ci-dessus une seule porte la sienne. L'époque de la lettre à Laurens serait restée très incertaine si je n'avais rapproché son texte de celui d'une autre écrite à Jules Canonge, et qui, celle-là, est datée de Paris le 22 octobre 1850. « J'étais, y dit-il, étendu dans mon lit (à Genève) et y suis resté presque trois semaines... Je fais en ce moment le groupe, à mes frais, d'*Ulysse relevant le corps d'Achille*. Je crois l'avoir trouvé enfin grâce à mes douleurs, car c'est encore dans la fièvre. . Ingres est venu à l'atelier pour le voir et le suivre ; tout ébauché qu'il est, il voudrait que je le remisse au point sur le marbre. C'est un travail à faire en Italie, ensemble, si la paix peut y renaître » (J. Canonge, *Pradier et Ary Scheffer*, Paris, 1858, p. 46-47). La lettre à Laurens est évidemment du même moment que celle à Canonge. Je retrouve le souvenir de la visite d'Ingres à Pradier dans un billet, sans date aussi, où le statuaire dit au peintre : « Vous vous êtes donné la peine de venir à mon atelier de l'Abbaye. » (Biblioth. d'Art et d'Archéologie, fondation J. Doucet, 19, rue Spontini, à Paris, *Dossier Pradier*). L'atelier de Pradier avait été transféré de la cour de l'Institut à l'Abbaye. (Canonge, *ibid*, p. 30 et 33).

3. Laurens (Joseph-Bonaventure), de Carpentras, dessinateur, musicien, archéologue, littérateur, secrétaire de la Faculté de Médecine de Montpellier, etc., né le 14 juin 1801, mort le 28 juin 1890.

Digitized by Google

d'Achille [1], grandeur héroïque, que j'irai faire ou ébaucher en Italie. Vous y viendrez un moment, j'espère.

Il y avait de quoi croquer à Genève tant en vues qu'*en poisson*. Vous serez bien obligé d'y aller un jour aussi ensemble, si c'est possible. Nous y avons pêché l'écrevisse et grands poissons ; il y a de quoi se divertir tout en travaillant.

Adieu donc, cher Laurens ; mes salutations en particulier à votre femme et à votre Claude Lauraince [2]. — Tout à vous.

J. PRADIER.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requien*, n° 7950).

N° 5. — DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE DE N.-D. DES DOMS.

Séance du 5 octobre 1839. — On s'est occupé de la statue de la *Sainte Vierge ;* il a été reconnu qu'elle ne pouvait rester comme elle était placée, qu'elle était trop élevée, qu'elle manquait de jour, que dans cette position elle ne produisait aucun effet, qu'elle avait presque l'air d'une statue de plâtre. Elle devra donc être baissée d'environ 2 pieds, et placée dans une espèce de niche où elle recevra tout le jour nécessaire pour en faire ressortir les beautés de détail. En conséquence, on décide qu'une abside sera faite ; un avis sera immédiatement demandé à M. l'architecte [3], et lorsqu'on l'aura obtenu, il sera aussitôt avisé à son exécution, la dépense étant indispensable, et le reliquat de la caisse de la Commission pour l'érection de la statue paraissant d'ailleurs devoir suffire à la dépense. — (Archives du Chapitre de Notre-Dame des Doms, *Registre des délibérations du Conseil de fabrique, 1836-1893*, fol. 17 v°).

Séance du 5 novembre 1839. — On s'est d'abord occupé du devis de l'abside ; ce devis a paru incomplet ; il sera renvoyé à M. l'architecte, pour être complété le plus tôt possible... — (Id., *ibid.*, fol. 17 v°).

Séance du 7 décembre 1839. — .....On examine ensuite le devis de l'abside, lequel modifié et complété monte à 3.500 francs. On a lieu de craindre que, dans l'exécution, on ne soit entraîné à des dépenses plus fortes. On n'est pas entièrement rassuré sur le danger d'un ébranlement qui compromettrait les peintures de la voûte. On doute encore que, l'abside faite, la statue y produise tout l'effet désirable. Peut-être conviendrait-il de la placer sur un piédestal adossé au maître-autel, on éviterait par là une dépense considérable, on pré-

1. Pradier a écrit *Ulisse* et *Achil.*

2 Il est probable que Pradier a voulu, en écrivant ainsi un nom dont il connaissait bien l'orthographe, plaisanter l'accent méridional avec lequel le jeune Claude le prononçait.

3. Prosper Renaux, architecte du département de Vaucluse,

Digitized by Google

viendrait un danger, on ferait une chose agréable au plus grand nombre. C'était d'ailleurs la nudité du chœur qui avait fait rejeter le projet. Aujourd'hui, le chœur va être décoré ; il n'y a plus de difficulté sous ce rapport. Reste à savoir si la statue sera bien éclairée. On aurait encore la ressource de la placer dans la chapelle de la Résurrection, ce qui aurait aussi des inconvénients. La Fabrique désire prendre l'avis d'hommes habiles et profiter de leurs lumières. Dans ce but, elle décide de s'adjoindre une Commission composée de cinq membres, MM. Renaux, Devéria, d'Olivier, colonel Chantron et Caussan. M. le président verra ces messieurs, s'assurera de leur acceptation, s'entendra avec eux, prendra jour pour convoquer le Conseil auquel ils auront l'obligeance de se rendre, pour faire part de leur sentiment, d'après lequel on avisera à se régler. Une décision définitive ne sera prise qu'après avoir consulté la Commission pour l'érection de la statue. — (Id., *ibid.*, fol. 18).

Séance du 19 décembre 1839. — Après avoir ouï la Commission susmentionnée, avec laquelle on s'était préalablement rendu sur les lieux pour examiner toutes choses, on décide, de l'avis des honorables membres qui la composent, et de M. Bertaut, représentant la Commission pour la statue, que la *Sainte Vierge* ne sera peut-être convenablement placée que dans la chapelle de la Résurrection. Derrière le maître-autel, elle manquerait complètement de jour ; dans la chapelle du Saint-Sacrement, même en faisant l'abside qui souffre bien des difficultés, elle ne produirait jamais tout son effet ; on la placera donc dans la chapelle de la Résurrection, sur un socle qui posera sur l'autel. L'autel actuel sera remplacé par un autre de forme et de dimension plus convenables. On pratiquera, s'il le faut, une ouverture au milieu de la voûte pour éclairer la statue, et on fermera ensuite, si l'on en reconnaît la nécessité, les fenêtres qui existent [1]. — (Id., *ibid.*, fol. 18 v°).

Séance du 27 janvier 1840. — .....La statue va être immédiatement placée, comme il a été dit dans la précédente délibération. Le nouvel autel est ajourné, faute de fonds. — (Id., *ibid.*, fol. 19).

1. On n'eut besoin ni de percer la voûte ni de supprimer les fenêtres.

Digitized by Google

Le Journal du chanoine Arnavon.

Il existe à la Bibliothèque Calvet, classé sous le n° 1520, un manuscrit portant ce titre, alléchant pour un chroniqueur avignonais : *Journal de la ville d'Avignon.*

C'est un in-4° relié, de 732 pages, que le Musée acheta, le 11 août 1867, par l'entremise de M. Paul Achard, conservateur des Archives du Département, de M. Vigne, de Tarascon. La première page représente, ou est censée représenter, Avignon, sous les traits d'une femme assise sur un piédestal parsemé de boucliers, de lances, de canons et de drapeaux, la tête morionnée d'un château-fort, tenant d'une main un rameau d'olivier, de l'autre un écusson chargé de 2 clefs en croix de St-André et surmonté d'une tiare.

Le manuscrit n'est pas signé ; mais une note, qui émane sans doute de l'archiviste Achard, prévient le lecteur qu'il est écrit de la main de Joseph-François-Agricol Arnavon, chanoine de Notre-Dame la Principale, qui avait pour sœur la belle M^me^ Crouzet, l'une des malheureuses victimes de la Glacière, dont une des filles avait épousé M. Vigne, resté dépositaire de ce document de famille.

De nombreux passages du journal, où l'auteur se met en scène, confirment la scrupuleuse exactitude de cette note.

Mais il restait à savoir exactement quel était ce chanoine Arnavon qui chroniquait au XVIII^e^ siècle, sans se douter qu'il fournirait un sujet d'article à un chroniqueur indiscret du XX^e^.

On connaissait, par les encyclopédies et les dictionnaires de Michaud et de Barjavel, l'abbé *François* Arnavon, chanoine de la Collégiale de l'Isle, sa ville natale, curé-doyen de Vaucluse de 1770 à 1790, délégué à Rome à cette dernière date par l'Assemblée représentative du clergé Venaissin pour le maintien de la domi-

Digitized by Google

nation papale, aumônier de Mesdames Victoire et Adélaïde, tantes de Louis XVI, durant l'émigration, et mort, en 1824, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris.

On connaissait aussi son frère, l'abbé *Jean-Joseph* Arnavon, transplanté comme lui des bords de la Sorgue sur les rives de la Seine, et mort aumônier de la municipalité et de la garde nationale de Paris.

Le premier avait fixé l'attention des biographes, non seulement par ses panégyriques du duc de Luynes et du maréchal Lannes, mais surtout par son tryptique littéraire : *le Voyage à Vaucluse, Petrarque à Vaucluse* et *Retour de la fontaine de Vaucluse*, où il avait servi de cicerone au comte de Provence, depuis Louis XVIII.

Le deuxième, par son *Dialogue apologétique de la religion*, contenant une réfutation du *Contrat social*, et auquel Grimn avait donné un grand retentissement par ses critiques enflammées.

Les registres paroissiaux mentionnaient les noms d'un *Antoine-Pierre* Arnavon, curé-doyen de St-Agricol, et d'un *Joseph-Charles* Arnavon, curé-doyen de l'église d'Apt. On en signalait un cinquième, originaire du Dauphiné. Tous chanoines, tous bacheliers en droit canon, tous à peu près contemporains, tous de prénoms presque identiques ; mais, au milieu de ces vagues silhouettes, la personnalité de notre chroniqueur restait nébuleuse.

Et voici que soudain elle apparaît en pleine lumière.

Un beau jour — le 8 juin 1909 — un érudit bibliophile de notre ville, membre de la Société académique, M. Paul Dauvergne, dépose en don au Musée Calvet un registre manuscrit d'une centaine de pages, sur le 1er folio duquel figure, en guise d'ex libris, un écusson colorié. L'écu, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or et au champ d'or chargé d'un arbre de sinople en fruits, est entouré de la belle devise : *Que plaire à Dieu soit le principe et la fin de toutes mes actions*. Ces armoiries, indique le dessinateur, sont des armes parlantes, car l'arbre qui y est représenté s'appelle en *françois paté* (sic) *Arnavel* ou *Arnavon*. Le registre, en effet, n'est autre chose que le livre de raison de Joseph-François-Agricol Arnavon, le livre de raison, c'est-à-dire ce memento familial que tenaient nos pères, où ils inscrivaient au jour le jour les fastes de la maison, les éléments chronologiques de sa vie intime et dont il suffit de parcourir les pages pour cueillir les confidences des générations [1].

1. Ce livre de raison, dont l'ordonnance a été reconstituée en juin 1785, est catalogué sous le n° 4,309 des manuscrits.

Digitized by Google

Nous voilà du coup en excellentes relations avec notre mémorialiste avignonais, qui nous présente les membres de sa famille dans toutes les règles de la bonne société. Et je puis maintenant biographier à mon aise, sans grand effort d'imagination.

Les ancêtres d'Arnavon, anciennement de robe, étaient établis à Grenoble et figuraient parmi les conseillers et avocats au Parlement du Dauphiné.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, un rameau se détacha de la souche originaire et vint s'implanter dans les Etats pontificaux, d'abord à Noves, puis à Avignon.

Le grand-père du chroniqueur, Joseph Arnavon, fut le premier qui organisa dans notre ville une fabrique de taffetas et un métier de faiseurs de bas, dans la maison qu'il possédait rue du Puits-de-la-Chaîne, paroisse de Saint-Symphorien et Sainte-Luce.

Pendant ce temps, son fils, Pierre-Joseph, se perfectionnait dans le maniement du burin, de la pointe, du crayon et du pinceau, qui avaient été dès son enfance ses jouets de prédilection. Devenu un véritable artiste, il épousait, en 1722, Marie Alesia, *sive* Alix Rostan, et ouvrait, dans un immeuble apporté en dot par sa femme, près les Corps-Saints, vis-à-vis les filles de St-Eutrope [1], un des cinq principaux ateliers de gravure en taille douce qui donnèrent en Avignon un si grand relief à l'imagerie populaire et dont les amateurs recherchent aujourd'hui les curieuses productions.

Le livre de raison que nous avons sous les yeux est à peu près muet sur la formation et le développement de cet atelier, dont cependant quelques souvenirs s'imposent, en passant, puisqu'il contribua glorieusement au renom artistique de la cité. Suppléons à cette regrettable lacune à l'aide des notes recueillies par Jean Cerquand [2].

Lors de l'installation de Pierre Arnavon, l'atelier d'imagerie le plus en vogue à Avignon était celui des Leblond, rue Bonneterie. — Ceux de David, de Michel et de Balechou, ne devaient s'ouvrir que plus tard, car David allait faire son apprentissage chez

1. Ce n'est pas, ainsi qu'on l'a écrit, rue des Fourbisseurs, en face de la chapelle St-Eutrope, que se trouvait l'atelier Arnavon, mais dans la rue des Trois-Faucons, à l'angle de la rue de Dijon, vis-à-vis la maison Charbonnier, où se trouvait en 1670 la maison des Filles de St-Eutrope.

2. *L'Imagerie et la littérature populaires à Avignon et dans le Comtat.* In-8, Avignon, Seguin frères, 1883.

Digitized by Google

Arnavon, comme Balechou allait travailler chez Michel [1]. — Un faire large et hardi, une parfaite rectitude du dessin, une tradition rigoureuse, la richesse des encadrements avaient fondé la réputation de l'œuvre des Leblond. Mais on ne put s'empêcher de remarquer et d'admirer bientôt, dans les productions d'Arnavon, une plus grande souplesse de composition, une note personnelle plus chaude, plus vivante, plus de variété et de naïveté dans l'expression des personnages, de telle sorte que la faveur du public se partagea entre les deux maisons.

Au cours d'un parallèle qu'il établit entre les deux artistes, Cerquand s'exprime ainsi : « Dans l'œuvre des Arnavon on sent percer les habitudes de la peinture sur bois. Les tailles parallèles admettent rarement les hachures. La pointe est lisse, mais glisse souvent en bavures ; les demi-teintes sont à peu près insensibles ; mais le dessin, pour n'avoir pas la correction des Leblond, est plus cherché, l'image est riche de détails variés: si les Leblond sont les classiques de l'art de l'imagerie, les Arnavon en sont les romantiques. »

L'œuvre d'Arnavon était surtout une imagerie religieuse qui se vendait au clergé et aux confréries ; car, très religieux comme sa femme, bayle du Saint-Sacrement à Saint-Didier, l'artiste n'eût pas voulu mettre son talent au service d'œuvres profanes. C'est ainsi que sortirent de ses pierres lithographiques ou de ses plaques de cuivre les images de sainte Marthe, de saint Laurent, de saint Antoine de Padoue, de sainte Casarie de Villeneuve, les Notre-Dames du Barroux, du Salut, de Délivrance, de Vie, de Bon Voyage, de Lorette, de Bon Rencontre, du Scapulaire, du Bon Confort, les mementos des Confréries des maçons, des vignerons, des jardiniers, des meuniers, des revendeurs, des artisans, des mariniers, des Pénitents de la Miséricorde... Sur le verso de la couverture du livre de raison est collée une gravure de l'Ange gardien, ornée de la croix radiée vers laquelle l'envoyé du ciel conduit un enfant à travers un paysage désert.

Tandis que les Leblond ne sont généralement pas signés, les Arnavon portent le plus souvent la mention : *S'imprime* ou *Imprimé chez Arnavon* ou *chez veuve Arnavon*.

Pierre, en effet, mourut en 1757, et ce fut sa veuve, la coura-

1. Parmi les autres graveurs dont Avignon et le Comtat ont conservé le nom, citons: Désandré, Henri Bastide, Pierre Senet, Laurent, Gentilly, Léon Roux, Pomarède, Boucthay, Brunet, Vigier, Mathias, Gœuter, Mélan, Antoine Blanc, Laurent, Bramer, etc.

Digitized by Google

geuse Alixe, qui, durant 25 ans, dirigea seule et fit prospérer la maison, « car elle dessinait aussi, elle gravait et elle cousait. »

Suivant le précepte de l'Evangile : *Croissez et multipliez*, l'union des deux époux avait été scrupuleusement féconde. Elle avait donné naissance à 17 enfants dont 12 étaient décédés en âge pupillaire ; 5 seulement survécurent à leurs parents, 3 garçons et 2 filles.

L'aînée des filles, Marie-Ursule, épousa le fils d'un avocat au Parlement d'Aix, Jean Vacher, lieutenant de cavalerie dans la garde du Pape, dont les deux fils prirent l'habit ecclésiastique.

La plus jeune, Marie-Cécile, restée veuve sans enfant de Jacques Servan, maître apothicaire d'Avignon, avait épousé en deuxième noces Cyprien Crouzet, aussi maître apothicaire, natif d'Aigues-Mortes, où son père exerçait les fonctions de notaire royal. Héritière des goûts artistiques et des talents paternels, elle continuait, tandis que son mari s'occupait de préparations pharmaceutiques, à mettre en valeur les planches gravées de sa maison. Qui eût pu se douter que cet intelligent mais modeste labeur lui serait fatal et contribuerait peut-être un jour indirectement à provoquer dans sa tranquille demeure l'invasion des *braves brigands* composant la cour de Jourdan Coupe têtes.

La plume du romancier[1] a dramatisé la fin tragique, sous les sombres voûtes du palais des Papes, de l'infortunée Marie-Cécile. Dieu sait cependant que son immolation et l'égorgement des 61 victimes qui périrent avec elle pouvaient se passer, dans leur effroyable réalité, de raffinements imaginaires.

Voici comment le livre de raison relate l'événement :

« Ma sœur était très vive. Elle perdait par la Révolution le débit de ses images de confrèries, les mémentos funèbres qu'elle faisait, les peintures de bannières et écussons qu'elle exécutait fort bien, de même que les ex-voto. Ses planches en cuivre et ses gravures devenaient inutiles et, par conséquent, ce qu'elle avait appris durant sa vie était réduit à rien. Il n'est pas surprenant qu'elle eût lâché quelques mots contre une révolution qui l'aurait entièrement appauvrie si elle n'avait eu un mari exerçant une profession lucrative. D'autant qu'elle était d'une famille fidèle à son souverain et qui en voyait d'avance la chute avec regret.

« Le dimanche, 16 octobre, sur les 11 heures du matin, Minville, l'aîné, qui parcourait la ville avec ses satellites, avait parlé

1. *Jourdan Coupe têtes*, par Ernest Daudet : Paris, Ernest Flammarion, éditeur.

Digitized by Google

poliement par le conduit de l'église Ste-Eutrope à ma sœur et aux demoiselles Cibu et Lamadieu avec qui elle se trouvait.

« Aux Corps-Saints, il fut accosté par la femme d'un cabaretier à qui ma sœur avait réclamé plusieurs fois inutilement le paiement de remèdes fournis par son mari. On prétend que le mari de la cabaretière avait pris part au pillage de Sarrians. Un jour où cette dernière avait au col une chaîne d'or provenant du pillage, ma sœur avait renouvelé ses instances en disant que,quand on ne pouvait pas payer une dette aussi légitime et aussi privilégiée que des remèdes, on ne portait pas de pareilles chaînes d'or. Outrée de ce propos, la cabaretière avait juré de s'en venger ; ce qu'elle fit en priant instamment Minville de faire arrêter la Crouzet qui était une aristocrate enragée. Il n'en fallut pas davantage. A son retour, vers les 3 heures, Minville, obéissant à cette brave patriote, fit conduire au palais apostolique, devenu diabolique, ma sœur qui, sur les 11 heures du soir, fut assomée à coups de barre de fer. »

Elle n'avait pas 25 ans, ainsi que l'indique Ernest Daudet ; elle en avait 43, étant née le 5 mars 1749. Rien n'autorise à croire qu'elle fût enceinte. Elle laissait un fils et une fille ; deux autres filles étaient mortes en bas âge.

On serait en droit d'être surpris de ne pas trouver dans le récit qu'on vient de lire une note plus émue, plus humainement arrachée des entrailles familiales, si l'on n'observait que le rédacteur du livre de raison, déjà parti pour l'émigration à l'époque des massacres de la Glacière, n'a dû relater le fait que sur des données imprécises, alors que de longues années et la sanglante période révolutionnaire en avaient amorti la douloureuse intensité.

Des trois fils un seul se maria, *Jean-Joseph-Bénézet*, qui épousa, à Rome, dans la paroisse de Santa-Andrea, Maria Deymenier, sous les auspices du cardinal Piccoloni, son protecteur. Il fut fait officier d'état-major de la Compagnie Avignonaise, et mourut à 29 ans.

Pierre-Antoine-Alexis, le cadet, entra d'abord dans la Compagnie des Pères de la Doctrine chrétienne, fondée par César de Bus ; mais il s'en détacha bientôt et fut pourvu d'un bénéfice au Chapitre de Saint-Agricol. Il prit possession de son canonicat en 1770 et devint curé de la paroisse qu'il administra avec zèle et honneur jusqu'à sa mort survenue en 1787. C'est lui dont nous avions relevé le nom sur le registre presbytéral. Il fut enterré

Digitized by Google

dans son église, en un tombeau placé vis-à-vis de la chaire qu'il avait brillamment occupée.

Et nous voici enfin en présence de notre chroniqueur, *Joseph-François-Agricol,* le plus jeune des fils, dont l'existence, qu'agitèrent seules les péripéties de la Révolution, serait restée dans une pénombre relative sans l'indiscrète révélation d'un de ses neveux.

Né le 3 septembre 1737, il n'avait que 18 ans quand il prit la soutane au grand séminaire de Saint-Charles de la Croix, que dirigeait alors le Père de Cabanis, de Carpentras Prêtre en 1760, grâce à des dispenses d'âge, et très chaudement appuyé en cour de Rome par le cardinal Achaïoli, nous le trouvons en 1770 assis dans une stalle de chanoine au Chapitre de Notre-Dame la Principale.

On pouvait être chanoine en ce temps-là, — je suis peut-être irrespectueusement porté à croire qu'il en est de même aujourd'hui, — sans succomber sous le poids d'occupations trop absorbantes. Aussi Joseph-François-Agricol employait-il quelques uns de ses loisirs à manier le crayon et le pinceau, comme il l'avait vu faire autour de lui depuis son berceau. Cerquand, qui le qualifie à tort de chanoine de St-Geniez, dit qu'il fut « le dernier graveur de la dynastie des Arnavon » : il se trompe, car Agricol ne gravait pas, il se bornait à dessiner. Le portrait qu'il avait fait de Balechou — c'est lui-même qui nous l'apprend — fut gravé par l'académicien Cathelin. D'ailleurs ce portrait physique de Balechou, quoique très ressemblant, dit-on, l'était bien moins encore que le portrait moral qu'il en a tracé dans ses notes, et qui constitue une véritable eau-forte littéraire. Notre artiste amateur ajoute : « Le dessin et le frontispice de la Ville d'Avignon, placé en tête de mon journal, sont le résultat des leçons que notre père nous a forcé de recevoir plutôt que de sortir pour nous amuser. J'ai peint jusqu'à de grands tableaux d'église. C'est un des bienfaits paternels. »

Mais sa principale distraction consistait surtout à épingler dans un mémorial intime les événements qui se déroulaient sous ses yeux dans ce cadre avignonais que les circonstances grandissaient en en faisant le champ clos de la double lutte politique et religieuse engagée entre l'autorité royale et l'autorité pontificale.

Oh ! certes, il n'écrit pas pour la postérité, dont il n'a cure. Il ne s'en inquiète pas plus que de la forme, du style, de la

Digitized by Google

ponctuation et de l'orthographe. « Vous me permettrez, dit-il à ses neveux en guise de préface, vous me permettrez mon récit sans prétention, car je ne le fais que pour vous et pour moi. J'abandonnerais l'ouvrage s'il fallait me contraindre à soigner mon récit. » De fait, il tient parole et ne se gêne en aucune façon avec les détails de la grammaire.

Je me l'imagine un peu mouche du coche, allant et venant, l'œil et l'oreille au guet, fureteur, légèrement cancanier, curieux des cérémonies, des fêtes, des mouvements publics, familier du palais apostolique et de l'archevêché, des cloîtres monastiques et des sacristies paroissiales, puis, rentrant au logis, les pieds au chaud, dans une moelleuse douillette, racontant à son cahier, comme on parle à un confident, le résultat de ses observations, sans soulever de thèse, en faisant simplement rendre à sa plume le son du jour.

De pareils mémentos méritent de ne pas être dédaignés, car ils sont la photographie au codack, sans pose, le calque, pour ainsi dire, des traits typiques d'une époque. C'est dans ces agendas éphémérides que monographistes et historiographes vont cueillir à l'envi les fruits savoureux du détail inédit. De nos jours, la chronique locale, dans les colonnes quotidiennes, ramasse tout, dissémine les informations, dissèque l'actualité. Au sein de la cité papale il n'en était pas de même alors. La publicité était sobre et discrète, parfois jusqu'au mutisme. Que l'on consulte le *Courrier d'Avignon,* unique organe de la presse locale, et l'on verra combien rares et prudents ses entrefilets en dehors des nouvelles officielles. Seules les relations particulières destinées à demeurer secrètes pouvaient se permettre un coup d'œil furtif à travers le mur privé de la vie publique.

Pour se mettre en haleine, Arnavon consigne d'abord sur son registre quelques souvenirs du vieux temps, remontant au XVI[e] siècle, qui lui ont été rapportés, dit-il, dans son enfance par ses grands oncles Gascher, dont l'un était capitaine des gardes de S. E. Guillaume de Nassau, et l'autre marchand orfèvre et concierge de l'Hôtel-de-ville. On sent combien doivent être involontairement fantaisistes et dès lors négligeables ces tableaux au jugé, images lointaines retouchées par des mains successives et qui ne reflètent plus que des vérités approximatives.

Le journal véritable, celui des événements dont l'auteur a été témoin, ne commence en réalité que le 7 mai 1761 pour se ter-

Digitized by Google

miner le 23 septembre 1791. Mais les diverses périodes comprises dans ce laps de temps ne présentent pas toutes le même intérêt.

De 1761 à 1768, la chronique ne touche guère qu'à des faits divers d'ordre secondaire, pour la plupart peu saillants et d'une originalité restreinte. Ce sont des notes brèves et sans liaison sur des personnages en relief, Crillon, Seytres-Caumont, des Achards... ; des observations climatériques, tremblements de terre, inondations... ; de trop laconiques indications sur l'Université, le Vieux-Sextier, la chute ou la démolition de tours à l'Archevêché et au Palais apostolique, sur l'affaire Langlade, sur les supplices publics infligés aux criminels et leur influence sur le moral des écoliers.

Les questions religieuses fixent tout naturellement d'une façon spéciale l'attention du chanoine, qui décrit avec complaisance les solennités du culte, les anniversaires, les offices de deuil ou de fêtes, les processions de saint Marc, de saint Agricol, du vœu de Louis XIII, de Notre-Dame d'août..., qui déplore les dégradations graduelles de l'abbaye de Saint-Ruf, de la chapelle de Saint-Chamans et de la Chartreuse de Bonpas, qui s'intéresse aux vicissitudes des Dames de Saint-Georges, de la Visitation, de Sainte-Praxède.

Il n'aime pas beaucoup les Jésuites et ne semble pas avoir un faible bien prononcé pour le Clergé régulier. Aussi se fait-il un malin plaisir de signaler les envahissements du grand Institut, les écarts de conduite du Prieur des Grands Augustins, et les rebuffades de Mgr de Manzi envers les Dominicains à propos des Pénitents Blancs.

Aime-t-il même le Clergé séculier ? Oui, évidemment ; mais il a l'esprit caustique et frondeur, et il ne peut se dispenser de feuilleter le *Bec à bec*, qui a pris pour tâche d'étaler calomnieusement les prétendus scandales qui s'y produisent du haut en bas de la hiérarchie. Notre chroniqueur possède cette philosophie de cœur qui lui permet de rester vis-à-vis de ses supérieurs spirituels sur les extrêmes confins de la déférence. A côté de l'éloge onctueux, perce aisément la critique. Le vice-légat Salviati, dont il raconte les repas somptueux, les bals, les cavalcades et les algarades au théâtre ou aux processions, est, dit-il, « un Prélat éminent qui a eu le don de se faire détester par chacun. » — L'archevêque de Manzi, au contraire, « plein d'esprit et de distinction, de modestie et de politique, est chéri de tout le monde, mais la fureur d'enrichir sa famille obscurcit toutes ses qualités. » — Mgr Philo-

Digitized by Google

marino « est d'une bonté singulière qui égale sa faiblesse ; il aime beaucoup l'argent et on vole jusqu'aux rideaux de sa chambre. » — Le président Durini « est magnifique, généreux, désintéressé, mais il manque de la modération qui distingue sa nation ; s'il est trop vif pour faire le bien, il fait quelquefois le mal. » — Mgr Cazoni, « qui n'a que la tonsure, est un honnête homme, mais incapable de gouverner ; s'il avait pris du cœur, les bons citoyens se seraient montrés... »

Du mois de juin 1768 au mois de juin 1775, puis, après un intervalle de moindre intérêt, du 28 mars 1789 au 23 septembre 1791, le journal change d'allure. Voilà bien cette fois la vraie chronique, imprégnée du goût de terroir, trempée du ferment dramatique qui vivifie et fait palpiter un récit. Elle touche en effet à deux phases mémorables de nos annales, qui ont pris place dans la grande histoire ; celle de la partie engagée entre Rome et Paris, dont Avignon et le Comtat forment l'enjeu, et dont chacun des partners remporte une manche, et celle de la Révolution où la France gagne définitivement la belle.

Sujet du Pape et de l'Eglise, du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, Arnavon se sent troublé tout ensemble dans son patriotisme et dans sa foi. Aussi suit-il avec anxiété les péripéties de la lutte et enregistre-t-il les incidents avec plus d'abondance.

De page en page se déroulent : l'exode de la garnison pontificale, l'entrée des troupes royales en tête desquelles chevauche le lieutenant-général marquis de Rochechouart, l'entrevue du Gouverneur avec le Vice-légat et le départ de ce dernier pour la frontière niçoise, le défilé majestueux des Commissaires du Parlement de Provence, la substitution des fleurs de lys aux clefs de Saint-Pierre, les prestations de serment, les solennités et réjouissances, la mise sous séquestre, puis la mise en vente des biens des Jésuites expulsés, la réorganisation judiciaire, la magnificence et la popularité de Rochechouart, les conflits de préséance entre la Sénéchaussée et l'autorité militaire..., en un mot l'aspect du pays durant les six années de l'occupation. Tout s'y trouve consigné, même le texte des édits, arrêts, lettres patentes, ordonnances, déclarations et règlements.

Pareille fidélité de narration quand a sonné l'heure de la restitution à son ancien maître du territoire envahi. Seulement, c'est l'autre face de la médaille. C'est la transmission des pouvoirs et son cérémonial, le triomphal adieu du Gouverneur, la pendaison

Digitized by Google

en effigie des procureurs de fraîche date, les ordonnances imprudentes de l'Archevêque brisant trop brusquement l'ordre établi, leur rétractation et leur condamnation par le jeune Nonce Doria, l'exil de Mgr de Manzi à Barbantane, la venue du Président Durini et les conséquences qui en découlent, les morts successives de Clément XIV, de Manzi et de Rochechouart, l'élévation du Président au cardinalat et la protestation éclatante contre les abus administratifs qu'il lance en s'éloignant, comme une flèche du Parthe.

Durant ce jeu de raquette entre Versailles et le Vatican, notre historien en chambre marque les coups avec une indiscutable désinvolture. Il garde son sang-froid et entremêle même à ce qui, dans son mémorial, a une portée politique, de menus accessoires du domaine purement local : la nomenclature des régiments tour à tour casernés dans nos murs, apportant l'un la gale, l'autre l'indiscipline et le pillage, tous l'épuisement de la caisse municipale ; les soldats vergés ou passés par les armes ; l'architecte Thibaud démolissant les deux petites tours de la façade du palais apostolique et projetant la destruction des crénaux de toutes les autres tours ; les juifs, au chapeau jaune, dont la Carrière est imposée d'une contribution *pro propaganda fide ;* les Célestins poursuivant leur sécularisation ; la lamentable dilapidation des Archives et des Bulles papales vendues au poids par un domestique indélicat...

De 1777 à 1788, le journal est dans le marasme ; il reste à peu près muet en 1777, 1780, 1784, 1786 et 1787. Le chanoine est-il absent ? Est-il malade ? En tous cas, presque rien à glaner dans le manuscrit, si ce n'est le dernier avatar du grand Collège d'Avignon, qui, dirigé pendant deux siècles par les Jésuites, avait été confié, lors de l'exil des Pères, aux Bénédictins de Saint-Martial, et passait maintenant en celles des Doctrinaires, déclinant toujours jusqu'à sa prochaine disparition ; l'ambassade à Paris de M. de Caylus, premier Consul, allant déposer dans le berceau du Dauphin les langes dont la Ville lui faisait hommage ; enfin les avanies survenues à M. des Rollands pour avoir eu la *singulière idée* d'éclairer les rues au moyen de reverbères.

Mais la chronique reprend à l'aurore de 89.

A cette date Arnavon est devenu un personnage, il a acquis de M. Marc d'Uzès une maison sise rue Bancasse, à l'angle de la

Digitized by Google

rue de l'Anguille, en face de la rue Dorée [1]. Volontiers il se prête aux délégations de l'autorité ecclésiastique. Il se manifeste davantage au dehors et se mêle à la vie extérieure à travers laquelle commencent à passer des éclairs précurseurs de l'orage. Aussi ses notes deviennent-elles plus intenses et plus fébriles.

L'hiver de 1788 a été terrible, le thermomètre est descendu au-dessous de 16 degrés. Le printemps qui a suivi a été plus déplorable encore ; pas de récolte, pas de blé, la disette, et pour escorte les affres de la faim. Stupeur et consternation ! L'esprit s'affole quand l'estomac est vide.

· *Sus aux accapareurs !* Le peuple se précipite ; il fouille, il pille chez les Jacobins, chez les Augustins, dans toutes les communautés religieuses, chez le second Consul. Les séminaristes de St-Nicolas sont obligés de se défendre contre les femmes, Euménides échevelées.

Lorsque l'autorité est faible, une mutinerie dégénère aisément en émeute. Le chroniqueur nous fait assister tour à tour à la formation de la milice bourgeoise organisée par paroisses, à l'invasion des artisans de la banlieue qui exigent la liberté des portes, au soulèvement contre les Consuls obligés de déposer leurs chaperons. *Des capelans, il n'en faut plus !* On réclame l'installation d'un Maire et d'une municipalité, à l'instar des communes de France.

Le Vice-légat s'incline ; l'Archevêque bénit les drapeaux de la milice et le suffrage populaire a la parole. Des commissaires provisoires remplacent le conseil de ville ; un comité de réformes est institué ; on élit un Maire et des Officiers municipaux, puis un Directoire de 30 membres pour surveiller les élus.

Mais les sections ont voté en sens inverse, et, du fait, Avignon se trouve divisé en deux camps : *Papistes et Français*. C'est le gâchis, c'est l'anarchie, c'est la guerre civile. Les sections en viennent aux mains. Les paysans se ruent sur celle de Saint-Agricol, entachée de modérantisme ; MM. Escoffier et de Forbin, présents au corps de garde, n'ont que le temps de fuir par les toits pour échapper à la mort.

L'avocat Peyre incite les forcenés a la révolte, on l'expulse ; le peuple le ramène en triomphe. On l'emprisonne ; le peuple le délivre et l'acclame. Quoi d'étonnant ! De concession en conces-

1. L'acquisition fut faite au prix de 3.000 livres, suivant acte reçu par Me Arnaud, notaire apostolique, du 22 octobre 1788.

Digitized by Google

sion, le délégué du souverain légitime a préparé l'agonie du pouvoir et précipité sa chute.

De son côté, Lécuyer, le secrétaire-greffier de la municipalité, Lécuyer, auquel la populace fera payer cher bientôt la popularité momentanée dont elle l'entoure, s'érige en réformateur. Il va signifier à l'Inquisiteur sa révocation et la suppression de son Tribunal ainsi que de l'Estrapade. Jugez donc ! on a trouvé, sur la cheminée de cet officier de justice, une monture de râtelier qui se développe dans la bouche. Horreur ! Ce ne peut être qu'une poire d'angoisse, un instrument de torture. Et la foule frémit d'indignation. Lécuyer prend sur lui de supprimer la Bulle du Pape qu'un courrier vient d'apporter et qui fait un bienveillant appel à la conciliation et à la concorde.

Cependant, le mouvement insurectionnel ne serait qu'un leurre si on ne s'en prenait un peu aux Congrégations religieuses, premier objectif naturel visé par toutes les révolutions. Il doit y avoir dans les cloîtres des armes cachées par ou pour les aristocrates, « car il y a des aristocrates de tout prix », remarque Arnavon. Et l'on perquisitionne de fond en comble à St-Charles, à Ste-Garde, à St-Georges, à Picpus... C'est un vrai charme que de molester ceux qui ne se défendent pas.

Mais voici qu'une farce de carnaval va fournir aux exaltés un nouveau prétexte aux plus horribles excès.

Un beau matin, le 28 mai 1790, on trouve, suspendu à la porte d'un bureau de tabac,au quartier des Corps-Saints, un mannequin en paille, vêtu de noir, avec une bandoulière tricolore d'officier municipal, supportant un placard imprimé, injurieux pour les membres du Conseil de Ville. Grand émoi ! Le tocsin sonne à Montfavet et aux Carmes. Les *dogues* ou paysans de la Carreterie accourent, le mannequin est porté à la maison commune. Qui a pu commettre une pareille offense ? Ce ne peut être qu'un prêtre, l'abbé Offray, antipatriote convaincu, qui a médit un jour de la Révolution. Il porte d'ailleurs une culotte pareille à celle du mannequin. L'argument est sans réplique. C'est toujours la poire d'angoisse.

Après de vaines recherches à la Métropole, on arrête enfin l'abbé Offray. On arrête les deux fils Chauffard dans la maison desquels, rue du Coq, on a trouvé un rouleau des placards incriminés. On arrête un nommé Aubert, dit *Chichourle,* soupçonné d'avoir pendu le mannequin. Tous protestent de leur innocence,

Digitized by Google

n'importe. On arrête encore M. Niel, libraire bouquiniste, ami intime de l'abbé Offray. Et maintenant ça va marcher. Jourdan est arrivé, qui compose sa garde de *braves brigands*.

Comme première réparation envers les élus du peuple, le peuple force les grilles de l'Archevêché et s'installe aux fenêtres avec les Dames de la Commune pour assister à l'installation des nouveaux Officiers municipaux, tandis que le Prélat reste confiné dans sa chambre. Ensuite on mure les portes du palais apostoliques, sauf la grande porte, afin qu'aucune démarche du Vice-légat n'échappe à la surveillance.

Quelques sections de la milice, restées fidèles et outrées de pareils attentats, perdent patience et s'arment contre les fauteurs de désordre ; le sang coule dans les rues ; un moment la victoire semble leur sourire ; mais la garnison du Pape, pactisant avec les rebelles, a fait défection ; elle les mitraille du haut des tours et les contraint à la retraite.

Ivre de son triomphe, la horde Jacobine se met en chasse, cherchant une proie à dévorer. Elle pénètre, hurlante, chez le marquis de Rochegude, retenu au lit par la goutte. Dans un coin de la chambre est cloué un surtout de taffetas ciré, assez curieux, que M. de Cappelis a envoyé à son beau-frère quelques années auparavant. C'est une chemise soufrée pour brûler le Maire, crie une voix. Encore la poire d'angoisse, le mensonge, le mensonge bête qui suffit à convaincre la foule. Le marquis est saisi, traîné sur-le-champ à la potence et pendu sans rémission.

Le peuple est mis en goût. Il va quérir l'abbé Offray dans sa prison et on le pend. On pend le malheureux Chichourle qui n'en peut mais. Puis, c'est le tour du marquis d'Aulan que le bourreau met en chemise pour conserver intactes ses hardes dont il va bénéficier. A tous on a refusé l'assistance d'un prêtre. Les fusils ont mis en joue le Vice-légat qui demandait grâce pour les victimes. Ils sont si fébriles les fusils qu'une balle va abattre à sa fenêtre un simple spectateur, le sieur Cayrane. Et la tuerie continuerait sans l'intervention du Maire d'Orange.

Le peuple avignonais venait de réaliser sur le gibet la fusion des trois Ordres a l'heure même où cette fusion s'opérait à l'Assemblée nationale.

Le lendemain, dans leur inconséquence, les paysans massacreurs accompagnaient au cimetière les corps de leurs pendus en récitant avec le curé les prières des morts.

Digitized by Google

Désormais, le peuple avignonais est libre de ses destinées ; il a conquis son indépendance. Les milices de la région viennent fraterniser avec le libérateur du pays. Seule, celle de Carpentras reste hésitante et manifeste certaines velléités de loyalisme, mais il ne faut pas s'en émouvoir, car, affirme le chroniqueur, « les gens de Carpentras furent toujours de prudents Dauphinois, tandis que les avignonais ne sont que d'effervescents Provençaux. »

Aussi, sans s'arrêter aux mesquins scrupules de la capitale Comtadine, le Conseil Général proclame-t-il son adhésion à la réunion d'Avignon et du Comtat à la France. Il envoie même des députés à Paris notifier sa décision et pour la faire prévaloir au sein de la Constituante.

Ne se croyant plus en sûreté dans la ville, le Vice-légat Cazoni et l'Archevêque Giovio s'éclipsèrent, montrant le même courage que jadis Horace dans les plaines de Philippes, *relicta, non bene, parmula*. La garde Suisse est dissoute et la garde Pontificale déclarée « un des remparts de la patrie ».

A raison de la vacance du siège archiépiscopal, le Chapitre de la Métropole est sommé de procéder à la nomination d'un vicaire capitulaire pour l'administration provisoire du diocèse. Le fameux Mollière est élu et prête en ces termes le serment exigé du Clergé : « Je jure d'être fidèle particulièrement à la Constitution civile du clergé. Je la soutiendrai, malgré les oppositions et les observations de tout genre dont on cherche à l'environner. Je le jure en dépit de mes anciens amis qui viennent de m'abandonner. » « J'en étais, ajoute Arnavon, il voulait me faire curé de Saint-Agricol ; je refusai ; il me dit que je m'en repentirais. »

Le sort des prêtres commençait d'ailleurs à devenir peu enviable. Le 14 septembre 1791, l'Assemblée nationale avait rendu le décret de réunion. Ce décret, c'était la mise en vigueur, à Avignon et dans le Comtat, de la loi contre les insermentés.

Nous lisons, à la date du 23 septembre, dans le journal du chanoine ; « Les religieux sont contraints d'abandonner leurs maisons. On vend publiquement leurs dépouilles dans la cour des religieuses de St-Laurent qu'on a chassées. On vend la matière des cloches à 60 livres le quintal. On ne respecte rien. L'abbé Mulot, qui est à Sorgues, ne bronche pas, tandis que l'exécutif extraordinaire roue à sa guise les citoyens de coups de nerfs de bœuf. »

Digitized by Google

Sur cette dernière phrase, le journal s'arrête brusquement.

Notre chroniqueur dit adieu à sa maison de la rue Bancasse, et s'achemine vers l'exil. Il se retire en Italie, à Fermo, dans la marche d'Ancône, où il va résider durant près de 6 ans.

Ce n'est pas sans surprise que, durant ce séjour à l'étranger, on trouve sur le manuscrit d'Arnavon la continuation d'éphémérides avignonaises se rapportant à la période révolutionnaire et aux principaux exploits de ce que l'écrivain appelle : « la faction qui distille la sceleratesse », tels que le meurtre aux Cordeliers du pauvre Lécuyer, égorgé par le même peuple qui l'acclamait naguère et dont un nouveau mensonge a déchaîné la fureur, l'horrible boucherie de la Glacière, puis le lugubre cortège des 22 cercueils, emportant au cimetière St-Roch les restes informes des immolés. Mais on ne saurait s'arrêter à ces pages évidemment rédigées après coup ou sur des informations lointaines dénuées de tout caractère de précision.

Le 29 mars 1797, Arnavon quitte Fermo pour se rendre à Rome, où il a l'insigne honneur d'être reçu par le Souverain Pontife. Il nous l'apprend dans une note postérieure ainsi conçue : « C'est le 29 août 1799, que le pape Pie VI, dont nous reçûmes tant de marques de sympathie et de bonté quand nous allâmes le remercier et lui demander sa bénédidtion, est mort à Valence, dans la 25e année de son pontificat, le plus long depuis celui de saint Pierre dont il a vu les années... »

A cette date, on lui écrit que les portes de la patrie lui sont rouvertes et qu'il peut sans crainte revenir au pays. Il s'empresse d'accourir. Mais la loi du 22 frimaire an V étant toujours en vigueur, il va se cacher à Noves, où il voudrait bien, pour se distraire, reprendre son reportage intime. « Mais, écrit-il, hors de la ville où j'ai pris naissance, quoique de retour dans ma patrie, il n'est pas encore possible que je décrive exactement ce qui y arrive. »

Au mois d'octobre 1800 seulement, il peut réintégrer son logis, reprendre la jouissance de ses biens déséquestrés et contempler les changements survenus dans l'antique cité papale. Que de transformations opérées ! Que sont devenus les graveurs, les ateliers et les images ? Hélas ! dans ce qui était maintenant le département de Vaucluse, tout cela s'était évanoui avec les Leblond, les David, les Michel, les Désandré... Adieu les artistes

Digitized by Google

qui avaient succédé à ces maîtres ! A quoi bon des images lorsque le culte était proscrit ! Il y avait eu bien d'autres préoccupations dans l'air, tandis que s'éclipsait une des gloires de la cité.

Arnavon reprend son journal, mais on sent que son ardeur est plus tiède, ses impressions moins primesautières. Le Concordat ! voilà la lueur qui attire naturellement ses premiers regards. Quarante-deux prêtres, ayant à leur tête l'abbé Roux, vicaire général, ont prêté, entre les mains du maire, M. Guillaume Puy, le serment de fidélité exigé par le nouveau gouvernement. L'ancien évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, Périer, a pris possession du siège épiscopal d'Avignon et vient de lancer un premier mandement « qui pourrait être adressé indifféremment aux protestants ou aux catholiques ». L'ancienne Collégiale de Notre-Dame la Principale s'est fondue au creuset de la réorganisation paroissiale. Le canonicat du chroniqueur a dû être fondu avec ; il n'en souffle pas mot.

En revanche, il note sur son carnet le dépôt à St-Agricol du cœur de Pie VI, transféré de Rome à Valence ; le jubilé de 1804 ; des plantations de croix au Rocher des Doms et à la Carreterie ; la fondation en 1807, par Mme de La Fare, des Dames du Saint-Sacrement dans le vieux couvent de la Visitation, rue Philonarde ; l'ouverture en 1811 des Ecoles chrétiennes, sous la direction des Frères de l'abbé de la Salle ; l'achat par les Ursulines, en 1818, de l'ancien couvent des Dames de St André...

La politique n'obtient sur ces pages ultimes de l'agenda avignonais que de simples mentions chronologiques, telles que : l'ouverture, à la maison commune et chez les notaires, de registres pour savoir si la couronne impériale sera héréditaire dans la famille Bonaparte ; — la fête du 9 juin 1811, pour la naissance du roi de Rome ; — la proclamation de Louis XVIII, et les réjouissances qu'elle provoque, « réjouissances qu'il ne décrira pas, dit le narrateur, parce qu'il faudrait trois pages pour peindre la joie du peuple » : — les incidents survenus place Saint-Didier et à Orgon au passage de Napoléon partant pour l'île d'Elbe ; — les séjours dans notre ville du comte d'Artois et du duc d'Angoulême ; — l'enlèvement par la foule scandalisée du drapeau blanc que l'évêque Périer a fait hisser sur sa demeure .. Dans le nombre, quelques indications, trop hâtivement consignées, sans contrôle préalable, comme celle qui porte, à la date du 2 août 1815, « que le maréchal Brune s'est brûlé la cervelle à

Digitized by Google

l'hôtel du Palais royal et qu'on a trouvé sur lui une somme de trois millions.

Parmi les faits divers d'un intérêt purement local, bornons-nous à relever l'ascension exécutée, le 3 juin 1804, de la cour de l'ex-séminaire St-Charles, par le fameux Blanchard qui, pour la 52e fois, s'élève au haut des airs dans son globe aérostatique ; la pose, le 21 septembre 1806, de la première pierre du pont du Rhône, derrière le piédestal où était la statue de la Vierge ; la découverte en 1811 d'une mosaïque, à 10 pieds de profondeur, dans la rue St-Geniès ; enfin, les fouilles opérées, en septembre 1817, sur la place de l'Horloge, dont les arbres dépérissaient, qui mettent à jour les fondations d'un temple ou d'un édifice public s'étendant jusque sous l'Hôtel de ville.

Le 28 avril 1819, notre chroniqueur écrivit la dernière ligne de son journal, à l'issue d'une mission de 15 jours, close par l'érection de la croix qui se dresse en face de la Métropole, et il s'éteignit saintement à l'aube de 1820, à l'âge de 63 ans.

Tel fut le chanoine Arnavon, notre modeste compatriote. Telle est son œuvre qui, pour s'être parée du titre un peu prétentieux de *Journal de la Ville d'Avignon*, n'en constitue pas moins un curieux album psychologique de la cité, au cours du XVIIIe siècle. C'est un supplément, d'une valeur intrinsèque très appréciable, au *Journal* du docteur Bertrand, à ceux de Laurent Drapier et de Levieux de Lavergne, aux *Essais* de Sylvestre, au *Mémoire* du prêtre Scombar, aux *Mélanges* de l'abbé de Veyras, de Cambis-Velleron..., en un mot au monceau de documents manuscrits renfermés dans nos Archives, derrière lequel s'embusquent les chasseurs et les braconniers de la chronique pour garnir leur gibecière.

Ecrite pour rester confinée dans le giron familial, elle est tombée par hasard en terrain communal, éparpillant dans sa chute une poignée de grains qui ont germé en riches épis. Certaines pages palpitent et sont à elles seules une moisson.

Passez l'œuvre au tarare ventilateur, élaguez les pulpes et les poussières, les périodes qui n'ont pas été vécues par l'auteur, les copieuses reproductions de documents officiels et imprimés que l'on trouve partout, les citations oiseuses, et il se dégagera du triage une substance admirablement adaptable aux alliages historiques.

Digitized by Google

Je ne dissimulerai pas qu'un moment la pensée m'était venue de publier les feuillets les plus substantiels du journal d'Arnavon, en les intercalant de commentaires signalétiques qui en auraient élargi la perspective, sorte de présentation au lecteur, de mise au point des événements, des institutions et des personnages qu'elles englobent. Telle une source qui se dissémine à travers les herbes et qu'une main bien intentionnée capte et concentre en un réservoir à la portée de toutes les soifs.

J'ai renoncé à ce projet. Pourquoi ? C'est que, dans son ensemble, l'œuvre n'est plus inédite. Après un minutieux contrôle, j'ai constaté que, sur les 300 pages environ dont se compose le véritable journal, 200 au moins ont été reproduites, avec ou sans indication de provenance, dans l'ouvrage volumineux de Charpenne sur les *Réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France*, suivi des *Grands épisodes de la Révolution*.

Mon étude se borne donc à une impartiale analyse du manuscrit d'Arnavon avec application de la règle *Suum cuique*, en restituant à César ce qui appartient à César.

Bᵒⁿ Marc DE VISSAC.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Cabanes en pierres sèches.

CELLES DE VAUCLUSE.

Habitations primitives ?

I.

Les Cabanes.

Dans le bassin rhôdanien, sur les hauteurs où fleurissent la lavande et le thym, que l'yeuse et les genévriers couvrent d'une perpétuelle verdure, se dressent, çà et là, des constructions aux formes étranges, qui n'ont pas encore forcé l'attention des savants.

Au lever du soleil, elles apparaissent rayonnantes, comme le serait un visage ridé ; et, le soir, par un couchant lumineux, leur sommet assombri contraste avec le fond du ciel empourpré ; mais elles gardent toujours le mystère de leur origine et de leur destination.

Un voile épais d'oubli les enveloppe, un silence de mort les étreint, pèse sur leurs voûtes qui défient le temps et les orages.

Ces édifices rustiques, dédaignés ou ignorés par les archéologues, ont cependant, de nos jours, attiré l'observation de quelques chercheurs obstinés.

On les appelle vulgairement *cabanes en pierres sèches.*

C'est donc le commencement d'une étude nouvelle que j'essaierai d'exposer au bienveillant intérêt des membres de l'Académie.

On connait à fond le style des monuments de tous les siècles de l'histoire : le moderne, celui de la renaissance, le gothique, le roman, le grec, pour ne parler que des principaux en France. Oserait-on dire le style gaulois ? Bien qu'on ait dans certaines

Digitized by Google

contrées, comme Apt et Uzès, le Temple des druides, cela n'est dû qu'à la transition gallo-romaine, et la construction gauloise n'a pas de style. Elle a pourtant un mode qui lui est propre. On dit encore, dans la vieille langue de nos pères, plus rapprochée des origines, l'*oustau di fado,* la *hutte gauloise*, à Salazac dans le Gard, et, comme à Cordes, près d'Arles, *lou trau di fado.* La première appellation indique l'œuvre du constructeur ; la dernière, celle de la nature.

A quelle catégorie de construction et à quelle époque faut-il rapporter les *cabanes en pierres sèches ?*

Sommes-nous en présence de simples abris élevés par des paysans de notre époque, ou faut-il les faire remonter jusqu'aux temps préhistoriques ?

C'est encore une double hypothèse ; mais, presque toutes les vérités acquises par la science sont passées de l'état d'*hypothèse* et de *thèse* à celui de *certitude.*

Nous ferons ici deux parts distinctes : l'une d'éléments, de documents positifs ; l'autre, de suppositions à juste fondement.

II.

Construction.

Les *cabanes en pierres sèches* sont érigées sur des collines ou des plateaux rocheux. Le calcaire superficiel se détache de son lit, et se divise naturellement en blocs plats et irréguliers.

L'homme des champs avait là sous la main des matériaux de facile emploi. Il s'en servit pour s'abriter et déposer des objets à son usage.

Partout son travail de construction suivit une méthode reconnaissable. L'oiseau bâtit son nid, le castor construit sa hutte identiquement. Notre constructeur intelligent, tout en gardant la régularité, l'originalité de son ouvrage, y apporta des variantes ingénieuses qui dénotent en lui un certain goût esthétique.

Comment s'y prit-il ?

Sur un terrain sans fondation, parce que le sous-sol rocheux offrait assez de solidité, il posa en carré, en rectangle, le plus souvent, en cercle ou en ellipse quelquefois, la première assise de moellons naturels. Une seule ouverture y fut ménagée, rarement munie d'un seuil.

Digitized by Google

Sur ce périmètre une seconde assise était placée d'aplomb ; à la hauteur d'un mètre environ, les angles du pourtour s'arrondissaient, les pierres avançaient en corbeaux, de un à deux doigts, et ainsi de suite jusqu'à ce que la voûte formée ne demandât plus qu'un bloc assez grand pour fermer l'ouverture du sommet. C'est la voûte par encorbellement.

L'aspect général de la cabane est celui d'un prisme surmonté d'un cône plus ou moins tronqué, variant de hauteur sur une même base.

Ce corps principal est accompagné, à droite et à gauche, par des murailles en pierres sèches aussi.

Ces cabanes ont une porte dont les pieds-droits sont surmontés d'un linteau qui les dépasse largement. J'ai dit pieds-droits, bien qu'ils se rapprochent vers le haut et fassent prendre au cadre de la porte une forme trapézoïdale. Cette forme est plus ancienne que la disposition rectangulaire des portes grecques et romaines.

Nulle part les pierres ne sont liées par du ciment ou du mortier. Pouvait-on en avoir connaissance ?

Pas un atome de métal, pas de bois menuisé, si ce n'est pour quelques linteaux ; mais n'était-ce pas en remplacement de celui qui, en pierre d'abord, fut brisé ou démonté.

On faisait fréquemment une décharge sur le linteau, au moyen de deux blocs, lesquels, le prenant pour base, et sur le milieu, d'un tiers de sa longueur, s'élevaient en formant un angle de résistance. L'entrée de la cabane devait être fermée de l'intérieur, au moyen de branches coupées et assemblées en fagots.

Parfois des entassements de blocs consolident la cabane par derrière et des murailles de un mètre de large et deux de haut servent d'enceinte au champ de culture de ces paysans constructeurs.

III.

Les cabanes de Vaucluse offrent les beaux types connus.

1° *Saumane.* — A partir du poteau indicateur de la bifurcation de la route de L'Isle à Saumane, à deux kilomètres de la Fontaine de Vaucluse, tantôt à droite, tantôt à gauche, apparaissent de nombreuses cabanes tranchant sur les constructions modernes.

Digitized by Google

L'une, des premières rencontrées, présente la décharge de forme nettement ogivale et une large ouverture servant de fenêtre. Dans un champ d'olivier, au bas de Saumane, se trouvent beaucoup de tessons en poterie romaine et gallo-romaine, dont quelques-uns étaient à l'intérieur de la cabane, à côté de la porte d'un large ébrasement.

Après avoir dépassé le village, non loin de Ventabren et de Valescure, on rencontre des abris sous roche qui ont livré des silex taillés et des poteries.

Ce quartier est riche en huttes de pierres sèches.

Presque toutes les entrées sont dirigées vers le midi, au contraire des nids d'oiseaux ; ainsi, les motteux, les cochevis, les calandres et les alouettes nichent dans la touffe qui, formant élévation vers le sud, se rabaisse au nord.

C'est ici qu'on trouve le plus grand, peut-être, des groupes connus au monde. Au quartier appelé *Les Cabanes,* trois de ces constructions, appuyées l'une contre l'autre, forment un angle droit et sont reliées par une vaste enceinte.

La plus grande a onze mètres de long ; sa longueur, avec la largeur de l'autre à la suite, compte quatorze mètres. La largeur moyenne est à peu près de quatre mètres, et la hauteur de même.

Les murs clôturent une cour où s'élèvent, au fond, deux façades orientées vers le midi ; la cabane du milieu y dirige sa porte, tandis qu'une autre a la sienne tournée vers le levant.

Dans la façade orientale de la première et plus grande cabane, formant le côté de gauche de l'angle droit et donnant sur l'intérieur de l'enceinte, on aperçoit un grand cintre de moellons encastrés. Serait-ce une ébauche du roman ? Aurait-il servi d'appareil cintré pour un portail de bergerie ? On ne saurait préciser.

Cette vaste construction manquait, par elle-même, de solidité. Des contre-forts épais et elevés par certains endroits jusqu'à la naissance de la voûte, l'ont appuyée.

Celui du nord a cinq mètres de longueur, un de hauteur et soixante-dix centimètres de largeur ; entre le mur et l'assise extérieure est un blocage composé de pierrailles et de cailloux.

Un pareil système d'appareils en pierres sèches n'a pas encore été découvert ailleurs.

A quelques pas subsistent deux ou trois cabanes moyennes, ce qui indiquerait une sorte de hameau.

L'une d'entr'elles, à base ronde, porte des ouvertures en forme de meurtrières sur son pourtour. Malgré ses apparences de

Digitized by Google

vétusté, il est probable qu'elle a servi de guet pour la chasse, à la lune, des lapins et des lièvres.

Non loin de là est une bâtisse ruinée appelée *La Tuilerie*. Il ne serait pas impossible, à cause de l'abondance de poteries romaines, qu'il y eût là quelque trace de fabrique ancienne.

Une autre construction originale est celle qui couvre la source au bord de la route.

L'encorbellement prend la forme d'une petite arche de pont et couvre l'eau qui déverse dans un réservoir.

Dans la direction de Roque-sur-Pernes, le quartier de Laugier est remarquable par les grandes proportions de ses cabanes. Celle qui s'élève au quartier de *Farigoulié*, champ couvert de thyms, mesure une quinzaine de mètres et se divise en deux salles de façade opposée.

On y entrepose des *balau* ou fagots. Au quartier de *La Pastrihouno*, la Petite Bergère, dans les bancs de rochers, on a creusé des bassins dont chacun, dans l'ensemble, a trois compartiments : le premier est d'une profondeur de 0,70, le deuxième, à quelques centimètres au-dessous, peut contenir un demi-muid, environ trois hectolitres, et le troisième a un niveau qui permet juste l'écoulement à la contenance d'un seau pour recevoir le jus des raisins, des olives ou des grains, obtenu par l'effet d'un pressoir naturel.

Ce quartier renferme encore des jarres de roche creusée, détachée et régularisée à la partie extérieure.

2° *Groupe de Gordes.* — Plus de quarante constructions de ce genre sont aperçues de la route de Maubec à Gordes en parcourant, sur la direction du village, un rayon de quatre à cinq kilomètres.

Voici les particulités qui les distinguent. Dans l'une, la porte est fortement trapezoïdale et l'encorbellement part du sol.

Plusieurs sont utilisées actuellement ; on y a appliqué du plâtre et ménagé, dans les pieds-droits, la place de gonds pour la pose d'une porte fermant à clef. Pour d'autres, ce sont des voussoirs bien taillés qui ont remplacé les pierres primitives afin d'utiliser l'édicule en y mettant des objets en sûreté.

Il y a trois sortes de cabanes par rapport à leurs dimensions : les petites, mesurant environ deux mètres carrés sur plan ; les moyennes, de quatre à cinq ; et les grandes, vingt et au-dessus.

La base supérieure de la pyramide tronquée, formant toiture à

Digitized by Google

l'une des cabanes de ces dernières dimensions, est composée de sept dalles de 0,70 sur 0,60 environ ; les deux extrêmes sont de même grandeur entre elles, mais plus petites que les autres.

Cette disposition des dalles de toiture rappelle exactement celles des Allées couvertes de Provence. On trouve parfois, aux environs des cabanes de Gordes, quelques débris de poterie gallo-romaine dont on connaît les qualités : épaisses, rougeâtres, à la pâte homogène, mêlée de débris de quartz, et un très petit nombre de fragments de poterie néolithique, différant de celle-là par une moindre épaisseur, des grains quartzeux plus petits, et l'irrégularité de cuisson avec nuance brun rougeâtre et brun foncé à l'intérieur.

3° *Apt.* — Au quartier du Puy, une dizaine de cabanes sont éparses dans le versant qui est en face de la ville d'Apt.

Il y en a une de fort bel aspect, ayant environ 7 mètres de hauteur. Elle se compose de quatre cônes tronqués qui se superposent. Celui de la base comprend la porte et deux petites fenêtres, l'une à droite, l'autre à gauche de la porte d'entrée ; le deuxième en a une de moindre dimension.

Un amas de pierres sur le plateau, ayant au grand axe quinze mètres de longueur, et au petit, de quatre à cinq, montre sur l'une de ses parois, la petite fenêtre des cabanes.

Au quartier de Roquesalière, sur le plateau de la *Claparède*, champ couvert de *clapas*, tas de pierres, on peut voir de nombreuses cabanes. Il en est une de forme très régulière et ronde à la base, dont le dallage est fort bien exécuté ; deux dalles portent plusieurs encoches. Ne serait-ce pas une ébauche de calcul écrit ?

Non loin, est un champ clôturé par un rectangle irrégulier de murs très épais et assez élevés, avec une longueur de dix-huit mètres sur dix-neuf de largeur et un mètre de hauteur.

A gauche de l'enceinte, en entrant, un amas de blocs laisseraient supposer la démolition d'une cabane. Sur la suite, et appuyé contre le mur, s'avance un quart de cercle massif ; la ligne droite de la clôture reprend, mais à deux mètres un nouveau quart de cercle fait saillie ; puis le mur parcourt une ligne brisée en continuant le périmètre de l'enceinte. Comme une pareille construction sort de l'ordinaire, on serait porté à y reconnaître un lieu de rassemblement.

On a essayé de fermer avec une porte et des ferrures l'entrée d'une autre cabane ; mais la gaucherie de la reprise contraste avec

Digitized by Google

l'habileté du faire primitif. De même, les plus habiles ouvriers de nos jours ayant à détacher d'un nucléus, les lames de silex pour en fabriquer une arme ou un instrument, seraient loin de la perfection des fabricants de silex à l'époque néolithique.

Enfin, à Claparède, un singulier *clapas* dresse sa masse gigantesque. Il a quinze mètres de grand axe sur sept de petit environ et comprend une cabane moyenne dont l'entrée donne au midi.

Sur le côté nord, une rampe partant de la base avec une largeur de un mètre, à peu près, permet, en suivant une spirale, d'arriver au sommet ; et là, se dresse une sorte de men-hir composé de plusieurs blocs. Des recherches plus attentives, plus détaillées amèneraient, peut-être, à découvrir la destination de cette construction rustique et des autres qui viennent d'être signalées dans le département de Vaucluse.

Il paraît en cela le mieux doté.

Mais, à ce propos, jetons un coup d'œil d'ensemble sur les autres pays de l'Europe et du monde.

A côté de nous, le Gard est assez riche en pareilles constructions.

Villeneuve possède quelques-unes de ces cabanes à *Bramo-Set,* à *Carbouniero,* à *La Coumbo,* i *Peiero de Carle* [1] et à d'autres endroits.

Mais, chose étrange, elles sont, par la voûte, sur un modèle tout différent, même de celles d'Aramon, d'Uzès, de Nîmes, de St-Julien-de-Peyrolas.

Seules, elles ont l'arceau roman. Cette survivance ne proviendrait-elle pas de l'origine du plein cintre ou de l'arc surbaissé ?

Ce qui est, là, remarquable encore, c'est le groupe de *Carbouniero* comprenant un ensemble de trois cabanes et l'amorcement des murs pour une quatrième.

Les toitures, moins solides que celles d'encorbellement, ont toutes disparu.

Dans les collines et sur les plateaux des environs de Nîmes et d'Uzès sont encore dressées de nombreuses cabanes à forme de semi-ovoïde allongé. D'un seul point de la route d'Arpaillargues, on peut en apercevoir une dizaine, toutes accompagnées de murailles construites avec les mêmes blocs.

1. *Crie-de-soif, Charbonnière, La Combe, Carrière-de-Charles.* Jamais ou presque jamais ces noms géographiques n'ont été prononcés en français.

Digitized by Google

L'une, des premières rencontrées, présente la décharge de forme nettement ogivale et une large ouverture servant de fenêtre. Dans un champ d'olivier, au bas de Saumane, se trouvent beaucoup de tessons en poterie romaine et gallo-romaine, dont quelques-uns étaient à l'intérieur de la cabane, à côté de la porte d'un large ébrasement.

Après avoir dépassé le village, non loin de Ventabren et de Valescure, on rencontre des abris sous roche qui ont livré des silex taillés et des poteries.

Ce quartier est riche en huttes de pierres sèches.

Presque toutes les entrées sont dirigées vers le midi, au contraire des nids d'oiseaux ; ainsi, les motteux, les cochevis, les calandres et les alouettes nichent dans la touffe qui, formant élévation vers le sud, se rabaisse au nord.

C'est ici qu'on trouve le plus grand, peut-être, des groupes connus au monde. Au quartier appelé *Les Cabanes,* trois de ces constructions, appuyées l'une contre l'autre, forment un angle droit et sont reliées par une vaste enceinte.

La plus grande a onze mètres de long ; sa longueur, avec la largeur de l'autre à la suite, compte quatorze mètres. La largeur moyenne est à peu près de quatre mètres, et la hauteur de même.

Les murs clôturent une cour où s'élèvent, au fond, deux façades orientées vers le midi ; la cabane du milieu y dirige sa porte, tandis qu'une autre a la sienne tournée vers le levant.

Dans la façade orientale de la première et plus grande cabane, formant le côté de gauche de l'angle droit et donnant sur l'intérieur de l'enceinte, on aperçoit un grand cintre de moellons encastrés. Serait-ce une ébauche du roman ? Aurait-il servi d'appareil cintré pour un portail de bergerie ? On ne saurait préciser.

Cette vaste construction manquait, par elle-même, de solidité. Des contre-forts épais et elevés par certains endroits jusqu'à la naissance de la voûte, l'ont appuyée.

Celui du nord a cinq mètres de longueur, un de hauteur et soixante-dix centimètres de largeur ; entre le mur et l'assise extérieure est un blocage composé de pierrailles et de cailloux.

Un pareil système d'appareils en pierres sèches n'a pas encore été découvert ailleurs.

A quelques pas subsistent deux ou trois cabanes moyennes, ce qui indiquerait une sorte de hameau.

L'une d'entr'elles, à base ronde, porte des ouvertures en forme de meurtrières sur son pourtour. Malgré ses apparences de

Digitized by Google

vétusté, il est probable qu'elle a servi de guet pour la chasse, à la lune, des lapins et des lièvres.

Non loin de là est une bâtisse ruinée appelée *La Tuilerie.* Il ne serait pas impossible, à cause de l'abondance de poteries romaines, qu'il y eût là quelque trace de fabrique ancienne.

Une autre construction originale est celle qui couvre la source au bord de la route.

L'encorbellement prend la forme d'une petite arche de pont et couvre l'eau qui déverse dans un réservoir.

Dans la direction de Roque-sur-Pernes, le quartier de Laugier est remarquable par les grandes proportions de ses cabanes. Celle qui s'élève au quartier de *Farigoulié*, champ couvert de thyms, mesure une quinzaine de mètres et se divise en deux salles de façade opposée.

On y entrepose des *balau* ou fagots. Au quartier de *La Pastrihouno,* la Petite Bergère, dans les bancs de rochers, on a creusé des bassins dont chacun, dans l'ensemble, a trois compartiments : le premier est d'une profondeur de 0,70, le deuxième, à quelques centimètres au-dessous, peut contenir un demi-muid, environ trois hectolitres, et le troisième a un niveau qui permet juste l'écoulement à la contenance d'un seau pour recevoir le jus des raisins, des olives ou des grains, obtenu par l'effet d'un pressoir naturel.

Ce quartier renferme encore des jarres de roche creusée, détachée et régularisée à la partie extérieure.

2° *Groupe de Gordes.* — Plus de quarante constructions de ce genre sont aperçues de la route de Maubec à Gordes en parcourant, sur la direction du village, un rayon de quatre à cinq kilomètres.

Voici les particulités qui les distinguent. Dans l'une, la porte est fortement trapezoïdale et l'encorbellement part du sol.

Plusieurs sont utilisées actuellement ; on y a appliqué du plâtre et ménagé, dans les pieds-droits, la place de gonds pour la pose d'une porte fermant à clef. Pour d'autres, ce sont des voussoirs bien taillés qui ont remplacé les pierres primitives afin d'utiliser l'édicule en y mettant des objets en sûreté.

Il y a trois sortes de cabanes par rapport à leurs dimensions : les petites, mesurant environ deux mètres carrés sur plan ; les moyennes, de quatre à cinq ; et les grandes, vingt et au-dessus.

La base supérieure de la pyramide tronquée, formant toiture à

Digitized by Google

Le bois de Castille en possède une de caractère particulier, c'est plutôt un fond de cabane, situé dans un champ de vigne bordé de chênes, au quartier de *Malaigo*.

A trente centimètres, le dallage a été découvert occupant un espace de quatre mètres carrés environ et ne portant aucune trace de murs sur le contour rectangulaire, ce qui laisserait supposer une construction avec des troncs d'arbres, en partie semblable à la chambre d'Ulysse, dont les branches d'un olivier formaient la toiture.

Ici, dans la terre qui couvrait le dallage, étaient entassés des fragments de poterie néolithique, décorés de chevrons, de losanges, de cordons, d'empreintes de pointes des doigts, de pastilles appliquées, etc. ; il y avait aussi des couteaux silex et des flèches à ailerons.

Ceci est à retenir pour l'hypothèse des cabanes habitées ; de même que les objets récoltés dans celle d'un plateau d'Arpaillargues. Elle est à demi-écroulée ; mais, sous les pierres, on a trouvé des lames de silex taillés sur le côté gauche comme les couteaux, et des fleches à ailerons. Les plus belles de ces poteries et ces instruments, dus aux découvertes du F. Sallustien, bien connu parmi les savants de la préhistoire, figurent dans la vitrine du Musée préhistorique de Montpellier.

En remontant à Bourg-St-Andéol, dans l'Ardèche, non loin des dolmens dressés dans une forêt de chênes et ses environs, on rencontre des cabanes, petites et grandes, reliées par des murs d'enceinte. A Goumard, il en est deux très rapprochées l'une de l'autre.

Dans le voisinage de St-Romèze, on a trouvé le mammouth, le rhinocéros et le renne. M. Chiron, qui les a découverts, parle aussi des nombreux silex : flèches, râcloirs, lames, perçoirs, qu'il a récoltés aux abords de la cabane dite *Hutte gauloise* de St-Julien-de-Peyrolas, près des bords de l'Ardèche. Jusqu'à Lyon, ce genre de construction a été en usage. Sur les collines de Saint-Cyr au Mont-d'Or, il en reste une demi-douzaine, moins grandes et dans un état inférieur de conservation.

M. Vasseur en signale dans le Quercy et M. Guebhard, directeur de la Société Française du Préhistorique, a publié la photographie d'un site jurassique, *Le Collet de la Melle,* où figure un cabanon en forme de tour cylindrique retrécie vers le haut pour lui donner plus de grâce, ainsi que dans les fûts de colonne.

Si nous revenons vers le Sud-Est, dans les Alpes, nous avons

Digitized by Google

CABANE DU BOIS DE CASTILLE
(Environs d'Uzès (Gard).

Digitized by Google

CABANE DE SAINT-CYR AU MONT-D'OR

Près de Lyon (Rhône).

Digitized by Google

Digitized by Google

à mentionner les cabanes de Gréoulx, dans lesquelles, ainsi qu'aux alentours, M. Gérin-Ricard a découvert des silex, des perles et des hachettes.

Sur le territoire de St-Cannat et aux Figons, près d'Eguille (Bouches-du-Rhône), les cabanes n'atteignent pas de grande dimensions, mais elles sont d'une belle caractéristique ; la partie supérieure affecte la forme conique ou semi-ovoïde, semblable à celle des *nuraghi* de Sardaigne.

IV.

En Italie, le type de ces constructions rustiques se rapproche de celles qui ont été décrites. Le corps principal est un cône tronqué ; les moellons qui le recouvrent sont empâtés d'argile, pour rendre la couverture étanche.

On les aperçoit nombreuses sur le mont Settepani, près du col de Melogno, à San Gracimo, sur le monte Calvo, au nord-ouest de Loano et au *pizzo* d'Evigno. A Cervo, on appelle du nom de *caselloni* les constructions ci-dessus et l'on nomme *caselle de maxere* celles qui sont adossées au gradins pratiqués sur le flanc des collines, pour faciliter la culture des terrains.

Dans les Fouilles, ces sortes de monuments ne sont pas rares. Ils paraissent généralement composés de trois cônes tronqués. La base supérieure du premier est sensiblement en retrait sur la base inférieure du second, et ainsi de suite. On leur donne le nom de *trullo* ou *truddo*.

Les *garritas* ou *barracas* des Baléares, ont de l'analogie avec les *nuraghi* de la Sardaigne. M. Cartailhac les a signalées en 1892.

On y rapporte les *margherie*, bergeries primitives, les *casere*, fromageries rudimentaires et les *ciabot*, huttes de pierres aussi, qui, d'après M. Issel, professeur à l'Institut de Gênes [1], semblent être une dérivation plus ou moins directe des abris sous roche et des cavernes néolithiques : « C'est-là, ajoute-t-il, que le berger et sa famille, couchés sur un lit peu moelleux de rhododendron, dorment d'un lourd sommeil, malgré le fracas de la tourmente. »

Rapprochons cette impression poétique de celle que donne *La Cabano* d'Alphonse Daudet : Permettez-moi de vous lire dans son texte la poésie du maître français :

1. On lui doit les notes ci-dessus se rapportant à l'Italie.

Digitized by Google

Coume fai bon, quand lou Mistrau
Pico à la porto emé si bano,
Estre soulet dins la cabano,
Tout soulet coume un mas de Crau.

E vèire pèr un pichot trau,
Alin, bèn liuen, dins lis engano,
Lusi li palun de Giraud,

E rèn ausi que lou Mistrau
Picant la porto emé si bano,
Piéi, de tèms en tèms, li campano
Di rosso de la Tour-dóu-Brau.

Il existe un mémoire de M. Mackenzie, établissant le rapport de ressemblance entre les cabanons des Alpes-Maritimes et les *Behive-houses* de l'île de Lewis, Hébrides-occidentales. Le Higland, le pays de Galles et l'Irlande ont de pareilles cabanes. Ajoutons que les *marabouts*, servant de sépulture aux Arabes, ne manquent pas d'une certaine analogie avec la construction des cabanes.

V.

Age.

A l'époque néolithique, les demeures consistaient en des huttes sur pilotis, établies dans les lacs, à une petite distance du rivage ou sur terre, en cabanes de branchages que rappellent les *fonds de cabane* néolithiques de Belgique, — aux trois centres dénommés : cité Cartuyvels, cité Galand et cité Davin, près de Liège et de Namur. Ces restes de cabanes se trouvent aussi dans le Cher, le Gard et les *terramares* de l'Emilie.

C'est sur un tel type que l'habitation en pierres dut s'établir.

Déjà les constructeurs au temps de la *pierre polie* connaissaient l'art de superposer les moellons avec les pieds-droits convergents, afin que les parois, plus rapprochées dans le haut des sépultures, comme à Coutignargues près de Mont-Major, permissent d'avoir de moins grandes dalles de recouvrement. On retrouve des monuments semblables à l'époque de l'histoire ancienne : les grands pylônes d'Egypte et les primitives constructions de la vallée d'Ell Assassif.

En Argolide, le trésor d'Atrée à Mycènes est enfermé sous une voûte par encorbellement, mais avec des appareils de voussoir achevés, tandis que les cabanes se composent de pierres « à peine dégrossies avec des balèvres non ragréées. »

Digitized by Google

C'est ce tombeau des Atrides que cite Châteaubriand dans l'Itinéraire de Paris à Jérusalem :

« Il (Le vieillard), jadis gouverneur d'Agamemnon, marche courbé sous le poids des années, et présente d'abord à Electre un agneau, des fleurs, du lait, du fromage et une outre de vieux vin pour les nouveaux hôtes, puis, il raconte qu'en passant près du tombeau d'Agamemnon, il y a vu les traces d'un ancien sacrifice et des boucles de cheveux blonds qui pouvaient bien venir d'Oreste. »

En Amérique, au Yucatan, ce genre de construction se retrouve dans les antiques monuments, les *temazcalli* des Mexicains primitifs, les tombeaux des anciens Péruviens, et, en Asie, dans les *topes* de l'Inde.

« C'est un peu partout le système des anciennes habitations de pierre [1]. »

VI.

Quel est le nom qui les désigne ? en français, *cabane, hutte, masure* et, en provençal, *bòri, cabano, caborno, cabanoun, capitello, casau.*

La racine gaëlique *cab* signifie hutte ou demeure en langue d'oïl et en langue d'oc. Le provençal a *borno* creux et non cavité, car ce dernier terme avec la racine *cav* (latin *cavus*) s'applique au vide produit sous terre, tandis que creux signifie un espace libre entre des parois de terre, de branchage ou de pierres, et en communication directe avec l'extérieur.

Ce mot *caborno, cabano,* composé par nos premiers ancêtres, aurait, d'après cela, semble-t-il, le sens de espace vide, sur terre, entouré de pierres ou de bois.

Le nom de *capitello* introduit un autre élément : *capitellum* (chapiteau), dérivé du latin : *caput*, tête :

N'y aurait-il pas dès lors, dans *caborno, cabano,* une généralisation d'idées associées de demeure à forme rapprochée de celle de la tête ?

La grammaire comparée fournit de pareils cas de formation des mots composés de racines appartenant à des langues différentes : *diorama, dies,* latin, jour et *orama*, grec, spectacle dési-

1. Nous donnons ces notes comparatives, des cabanes avec les monuments anciens, d'après M. E. Bouchinot.

Digitized by Google

gnant un panorama qu'on voit le jour ; *insectologie, insectum,* latin, insecte, *logos*, grec, discours, d'où traité sur les insectes ; planimétrie, latin, *planus,* plan ; grec, metron, mesure ; c'est un traité de géométrie sur la mesure des surfaces.

Il y a même le mot français et le mot grec combinés pour former un seul nom : gazomètre, de *gaz*, français, et de ***metron*** grec, appareil pour mesurer le gaz.

Quoi qu'il en soit, *capitello* vient du latin de première origine, *capitellum*, et non du bas-latin *chapitellum*, ce qui est un titre philologique d'incontestable antiquité.

Aussi, dirions-nous, avec le professeur de Gênes, M. Issel, les cabanes sont une survivance ; et, cette sorte de construction devait être en usage au temps des vieux latins.

Les Gallo-romains, eux, connaissaient l'emploi des matériaux de construction cimentée, tandis que ces cabanes, on l'a dit, sont toutes en pierres, sans ciment, ni mortier ; nulle trace de bois menuisé, pas un atome de métal, et la disposition des assises de blocs est de même structure que celle de l'époque néolithique, antérieure à celle du bronze.

Ou l'on se sert de tous les éléments : pierre, mortier, bois menuisé, ferrure, ou l'on n'emploie que la pierre toute sèche.

Et alors quel nombre de siècles aura-t-il fallu pour passer de l'art primitif de ces constructions à celui de l'âge des bâtisses historiques ?

Les peuplades qui construisirent les premières demeures à ciel ouvert déposèrent leurs morts dans les grottes.

Sur la fin de la période néolithique, elles taillaient les roches avec des outils en silex ; puis apparurent les instruments en métal, ce fut la transition à l'époque gauloise.

On serait autorisé à placer dans cette première phase de construction les *cabanes en pierres sèches*. Si elles n'ont pas subsisté jusqu'à nos jours, celles que nous avons actuellement viendraient de ce modèle.

« Près de douze siècles d'existence avant l'ère chrétienne, dit M. Bouchinot. Cela remonte vers le temps de la Guerre de Troie. » Cependant, nos ancêtres étaient moins avancés que les Grecs et les Troyens dans la voie de la civilisation !

Selon Cazalis de Fondouce, l'âge des cabanes serait celui des « Allées de Provence ».

Digitized by Google

VII.

A quoi ces demeures rustiques ont-elles servi ?

Cabanes de bergers, disent les uns ; abris pour les travailleurs de la campagne en temps d'orage, avancent les autres ; fantaisie de paysans qui, pour débarrasser leur terrain des pierres, au lieu de les jeter au *clapas,* les disposaient en cabanes on en alignements.

D'abord, rien ne porte à croire que l'homme des champs consentît à faire des travaux sans un réel profit, et les bergers, ne se mettent pas dans une cabane en gardant leurs troupeaux.

S'abriter contre la pluie ? Mais le travailleur ne se hasarde guère en pareil cas. Il reste à la ville, au village ou dans sa maison isolée. On ne construit pas pour se parer contre le mauvais temps à la campagne.

Par un jour de pluie, quarante cabanes furent explorées ; pas une qui eût âme vivante ! Des branches d'arbre, des tas de roseaux, une charrue : voilà tout ce qu'on y a rencontré. Près de Gordes une cabane a eu la porte murée. On a voulu se préserver du désagréable voisinage des trimards qui en faisaient leur habitation. N'est-ce pas un indice tout de même que jadis il y eut des habitants ?

Mais, dira-t-on, les dimensions des petites cabanes ne sont-elles pas trop étroites pour contenir une famille ?

Elles se seraient trouvées suffisamment grandes à cette époque, pour des célibataires qui auraient pu se contenter d'un pareil réduit.

Lorsqu'on est en présence des grandes cabanes, comme celles de Gordes et de Saumane surtout, il n'est guère possible de ne point leur attribuer l'habitation permanente.

Admettons cependant que toutes n'aient pas reçu d'habitants dans cette condition, la plupart ont pu être habitées.

Un dernier argument et non des moindres, quoique tiré de la poésie ; elle peut avoir, comme la légende, un fonds de vérité, parfois égal à celui de l'histoire.

Dans la « *Légende des siècles* » à l'épisode de Welf, Castelan d'Osbor, Victor Hugo fait dire au vieillard :

Digitized by Google

« Vous voyez bien d'ici cette *cabane*, au flanc du ravin, à l'abri de l'aquilon sifflant : c'est là que les rois sont assemblés. »

Et si des rois tiennent conseil dans des cabanes, pourquoi des paysans n'en feraient-ils pas leur demeure ?

VIII.

Quelle était la vie des habitants de ces cabanes ?

Au sortir des habitats préhistoriques, des grottes naturelles, des abris sous roches, ces habitations offraient une entrée plus facile, un espace plus régulier pour s'y reposer et vaquer à des occupations en rapport direct avec la culture, à laquelle on ajoutait la chasse et la pêche.

Les champs étaient rapprochés de la demeure. Dès que le soleil apparaissait, la verdure, les terrains, les eaux limpides, le ciel revêtaient leur splendeur que n'égaleront jamais celle des plus riches salons et des plus magnifiques musées. Les animaux domestiques, les oiseaux d'un brillant plumage et d'un chant harmonieux, les quadrupèdes libres donnaient vie et joie aux paysages d'une nature vierge.

Le sentiment humain était moins troublé dans sa profondeur, parce que plus près de sa source.

Des tableaux naturels de l'aurore, du plein midi et du couchant auraient défié les tableaux de nos meilleurs maîtres ; et, de la cabane, levant ses regards vers le sommet découvert, comme au temple du Panthéon romain, l'homme apercevait une lumineuse intensité de ciel, et laissait libre cours à son admiration.

Cette sensation du divin en présence la belle Nature, l'homme des cabanes l'aurait connue.

Dans ces demeures d'une époque lointaine, nos ancêtres auraient pu couler des jours plus rigoureux, plus doux parfois, à coup sûr moins tourmentés que ceux de l'existence actuelle, entraînant nos populations citadines et rurales dans une fiévreuse activité.

La philosophie des docteurs et l'art des académiciens manquaient à ces primitifs ; mais ils étaient moins oppressés par la perplexité qui se demande : Que sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ? sans que la science, par ses propres

Digitized by Google

forces, puisse atteindre à la hauteur des vérités scientifiques ainsi demandées et avidement recherchées.

Et que de suaves compensations la nature de l'homme, moins déformée que de nos jours en certain sens, livrait au cours d'une existence de charmante simplicité !

Si, parfois, la tendance à la brutalité du fauve s'emparait d'une de ces créatures, si la férocité la portait à lancer une arme homicide, comme on le voit par la vertèbre humaine percée d'une flèche au Musée lapidaire d'Arles, on ne saurait dire, qu'en proportion, le fer ni le poison eussent perpétré plus de crimes que, de nos jours, en pleine civilisation.

Cette opposition, entre la paix des champs et le trouble des cités est manifeste dans une inscription de la villa royale de Vittorio Emanuele, à Castel Gandolfo (Italie). Non loin de la villa papale qui surplombe le lac, sur l'une des portes de la première on lit :

« Il mondo ribocca
Con astuzia brutture e frodi.
La Natura è sfolgorante
Con semplicità bellezze e magnificenza. »

« Le monde regorge d'astuce, de souillures et de fraudes.
La nature est resplendissante de simplicité, de magnificence et de beauté. »

Non, ce n'est pas la demeure opulente ou simplement confortable qui fait le bonheur.

Les cabanes en pierres sèches, ces édifices étranges, pittoresques et rustiques auraient pu être témoins d'une primitive histoire et seraient un sujet d'intéressantes recherches.

Celles de Vaucluse, Saumane, Gordes et Apt, comme on l'a déjà fait remarquer, sont les plus grandes que l'on connaisse. A Villeneuve, avec leur ébauche d'arceau roman, elles seront le terme d'une intéressante comparaison.

Une étude plus générale et plus détaillée de ces constructions primitives s'impose ; la découverte surtout des objets qui auraient servi aux constructeurs et aux habitants, fortifierait l'hypothèse qui a été émise au Congrès de Montpellier, puis à celui de Monaco.

Par ces efforts d'ensemble et les études qui en résulteraient,

Digitized by Google

l'archéologie, la préhistoire, seraient mises en possession d'un champ nouveau ; si modeste soit-il, le mérite y trouverait bien sa place et le devoir scientifique, la satisfaction de son noble accomplissement.

Joseph LHERMITE.

Avignon, 7 Mars 1912.

Digitized by Google

Oudard de Pomponne

VIGUIER ET CHATELAIN D'ALFONSE DE POITIERS

AU XIII[e] SIÈCLE.

La famille de Pomponne, à laquelle appartenait le personnage dont nous allons nous occuper, était probablement originaire de l'Ile-de-France et tirait sans doute son nom de la terre de Pomponne, commune du canton de Lagny (Seine-et-Oise).

Le nom de Pomponne est écrit de plusieurs manières par les scribes du moyen-âge qui, en fait de noms, n'y regardaient pas de si près. On trouve, en effet, les formes *Pompona*, *Pompono*, *Pomponia*, *Pomponio*, *Pomponiana*, *Pompeg*, *Pompagne*. Toutes ces graphies, pour quiconque est au courant du sans gêne et des caprices des scribes des XII[e] et XIII[e] siècles où les noms n'étaient pas encore fixes et ont tant varié, ont concouru à donner la forme *Pomponne* qui a fini par prévaloir.

Plusieurs membres de cette vieille famille de Pomponne qui ont vécu aux XII[e] et XIII[e] siècles, nous sont connus grâce aux documents des Arhives nationales publiés dans le courant du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

Entre 1136 et 1151, Raoul de Pomponne donne [1] à l'abbaye de Ste-Marie de Chaalis [2]. la dime des terres qu'il possède dans le territoire de Comelle [3].

En 1212, Hugues de Pomponne, chevalier, approuve une vente faite à l'abbaye de Saint-Victor de Paris [4]. Son sceau est décrit par Douët-d'Arc [5] sous le n° 3267.

1. *Layettes du Trésor des chartes*, tome V. Supplément, n° 47, pag. 14-15.
2. Commune de Fontaine-les-Corps-Nuds, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arrond. de Senlis (Oise).
3. Commune d'Orry-la-Ville, cant. et arrond. de Senlis (Oise).
4. Archives nationales, L. 1480.
5. *Inventaire des sceaux des Archives nationales*, tome II, p. 33

Digitized by Google

En février 1254, Nicolas de Pomponne, chevalier, confirme, en qualité de seigneur féodal [1], une donation faite aux Templiers de Lagny-le-Sec [2]. Son sceau est décrit par Douët-d'Arc [3] sous le n° 3268.

En février 1274 [4], Renaud de Pomponne, écuyer, seigneur de Tiliis, approuve une donation faite aux Templiers de Lagny-le-Sec. Son sceau est décrit par Douët-d'Arc [5], sous le n° 3269.

En octobre 1274 [6], Gilles d'Acy, chevalier, seigneur d'Acy, et Isabelle de Pomponne, son épouse, vendent à l'abbaye de Saint-Denis une maison et des terres à Villepinte [7], de l'assentiment de leur seigneur féodal Raoul le Bouteiller, chevalier. Le sceau de Gilles est décrit par Douët-d'Arc [8], sous le n° 1125 et celui de son épouse, sous le n° 1126.

En 1282 [9], Renaud, seigneur de Pomponne, chevalier, et Marguerite, son épouse, font une vente à l'abbaye de Saint-Denis. Le sceau de Marguerite de Pomponne est décrit par Douët-d'Arc [10], sous le n° 3270.

Les *Olim* [11], — on appelle ainsi les plus anciens registres du Parlement de Paris, — nous font connaître aussi quelques personnages du nom de Pomponne.

Le 12 mai 1258, le Parlement de Paris, par un arrêt pour Huet de Pomponne, écuyer, contre l'abbesse et le monastère de Chelles [12], reconnaît au dit Huet la justice sur ses hommes de la terre de Pomponne [13].

Le 28 mai 1273, il y a au même Parlement un record de cour portant qu'Eudes de Pomponne et Imbert de Boussagues, chevaliers, se sont remis au jugement de deux auditeurs pris dans le

1. Archives nationales, S. 5173, n° 68.
2. Cant. de Nanteuil, arrond. de Senlis (Oise).
3. *Ouvr. cité*, t. II, p. 33.
4. Archives nationales, S. 5171, n° 84.
5. *Ouvr. cité*, t. II, p. 33.
6. Archives nationales, S. 2324, n° 21.
7. Cant. de Gonesse, arrond. de Pontoise (Seine-et-Oise).
8. *Ouvr. cité*, t. I, p. 445.
9. Archives nationales, S. 2324, n° 23.
10. *Ouvr. cité*, t. II, p. 34.
11. Les *Olim* se trouvent aux Archives nationales, ancienne section judiciaire, où ils sont côtés X[1a], 1-4. Ils ont été publiés, de 1839 à 1848, par le comte Beugnot dans la *Collection des Documents inédits de l'histoire de France* en trois tomes formant quatre gros volumes.
12. Cant. d'Attichy, arrond. de Compiègne (Oise).
13. *Olim*, I, fol. 5 r°. Beugnot, *ouvr. cité*, t. I, p. 35. E. Boutaric, *Inventaire des Actes du Parlement de Paris*, t. I, p. 20, n° 241.

Digitized by Google

Conseil du roi, tant au pétitoire qu'au possessoire, dans le procès qu'ils avaient au sujet d'un château mouvant de l'évêque de Béziers [1].

Le même jour, le Parlement rend un arrêt déboutant Imbert de Boussagues qui réclamait le château de Casalis, diocèse de Béziers, en qualité de légataire de Gilles de Malo-Dumo, et décidant que le dit château appartiendra à Eudes de Pomponne, chevalier, du chef de sa femme Pétronille, sœur de Gilles de Malo-Dumo, attendu qu'en vertu de l'établissement royal *Cupientes*, qui est suivi dans le pays, un hérétique, ses fauteurs et ses descendants ne sont pas aptes à hériter [2].

Le 9 février 1267, un arrêt du même Parlement condamne messire Gilles de Maubuisson (de Malo-Boissono), à déléguer à sa sœur Pétronille, épouse d'Oudard de Pomponne, et à ses enfants, la moitié de cent livrées de terre, conformément au testament de sa mère [3].

Le 27 mai 1267, le même Parlement rend un arrêt recevant Oudard de Pomponne, chevalier, et Pétronille, son épouse, sœur de Gilles de Maubuisson. à partager avec le dit Gilles, l'héritage de leurs frères et sœurs décédés du vivant de leur mère [4].

Le même jour, un arrêt du même Parlement déclare que les arrérages d'une rente que Gilles de Maubuisson avait été condamné à payer à Oudard de Pomponne et à Pétonille sa femme, sœur du dit Gilles, à titre de succession, sont exigibles à partir du commencement du procès qui remonté à trois années entre Noël et le Carême, temps ou Ernoul de Cour-Férand [5] était sénéchal [6].

Nous croyons qu'il y a lieu d'identifier Oudard de Pomponne des *Olim* avec le personnage des mêmes nom et prénom que nous rencontrons dans les documents de la chancellerie toulou-

1. *Olim*, I, fol. 194 v°. — Beugnot, *ouvrage cité*, t. I, p. 923. — E. Boutaric, *ouvrage cité*, t. I, p. 175, n° 1907.

2. *Olim*, I. fol. 197 v°. — Beugnot, *ouvrage cité*, t. I, p. 942-943. — E. Boutaric, *ouvrage cité*, t. I, p. 178, n° 1946.

3. *Olim*. I, fol. 155 v°. — Beugnot, *ouvrage cité*, t. I, p. 672. — E. Boutaric, *ouvrage cité*, t. I, p. 103, n° 1127.

4. *Olim*, I, fol. 162 v°. — Beugnot, *ouvrage cité*, t. I, p. 715-716. — E. Boutaric, *ouvrage cité*, t. I, p. 112, n° 1243.

5. D'après Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes*, t. VI. p. 4 des Successions chronologiques, Raoul de Cour-Férand était sénéchal de Nîmes en 1264.

6. *Olim*, I, fol. 52 v°. — Beugnot, *ouvrage cité*, t. I, p. 272. — E. Boutaric, *ouvrage cité*, t. I, p. 114, n° 1267.

Digitized by Google

saine. En effet, comme ce dernier personnage est marié et père de famille, porte les mêmes nom et prénom et vit à la même époque que celui des Olim, cette similitude nous porte à croire que les deux personnages n'en font qu'un seul.

Quoiqu'il en soit, Oudard de Pomponne est, en 1250, viguier de Nimes, au service par conséquent du roi de France Saint Louis. Ménard [1] le cite, à cette année, sous le nom d'Odoard de Pompeg. Odoard est une altération d'Oudard, comme Pompeg est une forme altérée de Pomponne. De plus, Pompeg se rapproche beaucoup de Pompagne, et nous verrons plus loin, que Pompagne n'est aussi qu'une altération de Pomponne.

C'est tout ce que dit, au sujet de ce viguier, Ménard qui ne cite pas le titre où il a puisé ce nom.

En 1254, Oudard de Pomponne a quitté le service du roi de France pour devenir fonctionnaire d'Alfonse de Poitiers, et il est viguier de Toulouse. Il est connu comme tel par un seul document : par lettres datées du mercredi, octave de la Saint-Martin d'hiver de cette année, Alfonse de Poitiers le charge de saisir les biens meubles et immeubles des hérétiques dans le diocèse de Toulouse [2].

D'autre part, dans l'*Histoire générale du Languedoc,* par les bénédictins dom Vaissette et dom Devic [3], on lit : « Derechief de la forme du serement, que li vigier de Tholose deit fere aux conses et aux citaiens de Tholose, et que la forme seit aportée au Parlement de Touzsainz, messire Pons Astouaud, requis sur cele forme, dist que il n'i ot point de serement puis que Odart de Pompagne fust vigier [4] ».

Dans ce texte, Odart de Pompagne désigne sûrement Oudard

1. *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes,* t. VI, p. 11 des Succcessions chronologiques.

2. Archives nationales, trésor des Chartes, JJ. 24[B] fol. 2 r°. Nous reproduisons, à la fin de notre travail, pièces justificatives, n° 1, ce document dont nous devons la copie à l'obligeance de M. A. Bruel, chef de section honoraire aux Archives nationales, que nous nous faisons un devoir de remercier publiquement ici. Nous devons ajouter qu'à la page 450, note I de son livre *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers,* Edgard Boutaric cite ce document.

3. Edition Princeps, t. III, colonne 652 ; — édition Privat, t. VIII, colonne 1516.

4. La pièce dont cet extrait est tiré a pour titre : « Mémoire pour Alfonse, comte de Toulouse » et forme le numéro 506 des preuves du tome VIII, de l'édition Privat, ou CCCXLVI des preuves du tome III de l'édition princeps. Elle est ainsi datée : Vers 1264. Elle existe en original aux Archives nationales, trésor des chartes, J. 318, n° 77. Dans le tome IV des « Layettes du Trésor des chartes » page 114, sous le n° 4980, on en a imprimé quelques lignes seulement.

Digitized by Google

Pomponne, et comme de Pompagne à Pompeg il n'y a qu'un pas, il est hors de doute, ainsi que nous l'avions conjecturé [1], qu'Oudard de Pomponne, Odoard de Pompeg et Odart de Pompagne ne sont qu'un seul et même personnage.

Deux ans après, en 1256, Oudard de Pomponne n'est plus un fonctionnaire toulousain : il est devenu viguier d'Avignon et nous est connu par trois actes seulement indiqués par M. L.-H. Labande [2] et dont voici la substance :

Le 3 septembre 1256, étant seigneurs d'Avignon Alfonse, comte de Toulouse et marquis de Provence, et Charles, comte de Provence et de Forcalquier, viguier Oudard de Pomponne, juges Rostang Isnard et André de Pontairol, laudateurs Bertrand Mataron, Pierre Bassac, Isnard Augier, Guillaume-Pierre Audegier, Bertrand Spérandieu, Bertrand Aloïs, Guillaume Cornut et Bertrand Botin, par acte reçu par Pierre Carrière, notaire d'Avignon, Bertrand de Saint-Laurent vend à Guillaume Martin, peaussier, et à Raymonde son épouse, pour le prix de douze livres tournois, une maison située à Avignon, sur la paroisse Notre-Dame la Principale [3].

Le 6 septembre 1256, étant seigneurs d'Avignon Alfonse, comte de Toulouse et marquis de Provence et Charles, comte de Provence et de Forcalquier, viguier Oudard de Pomponne, etc., et avec le consentement de frère Pastre, représentant Pierre de Cairanne, commandeur d'Avignon, Romaine, femme de Michel Didier, par acte passé dans le palais d'Avignon, vend au prix de 28 livres tournois à Marquise, femme de Raimond de Rochefort, une maison sise à Avignon, sur la paroisse de St-Pierre et chargée de 16 deniers de cens annuel envers la maison de St-Jean de Jérusalem de cette ville [4].

Le 17 novembre 1256 [5], dans le palais d'Avignon, par acte passé devant le viguier Oudard de Pomponne, Péregrin, fils de feu Pé-

1. Ayant soumis notre opinion à l'appréciation du savant archiviste du Gard, M. Bligny-Bondurand, celui-ci, s'appuyant sur le texte ci-dessus transcrit et qu'il nous avait signalé, de l'Histoire générale de Languedoc, l'a pleinement partagée par la charmante lettre qu'il nous a écrite le 12 octobre 1908 et qui renferme le passage suivant : « Ainsi se trouve pleinement justifiée votre ingénieuse conjecture, par de simples rapprochements philologiques. »

2. *Avignon au XIII^e siècle*. Paris, Alph. Picard et fils, 1908, in-8° de XXIII-413 pag., pag. 274-275.

3. Archives départementales de Vaucluse, série G, Chapitre Métropolitain, 10, Notre-Dame-la-Principale, n° 33, parchemin.

4. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Ordre de Malte, H. 268.

5. *Idem, ibid.*

Digitized by Google

regrin, cède par bail à rente, à Bertrand Milon, verrier, un atelier sis à Avignon, sur la paroisse de St-Pierre, sous le cens annuel de 50 sous tournois et moyennant 15 livres tournois d'acapte[1].

En 1257, Oudard de Pomponne n'est plus viguier d'Avignon. Un acte du 11 octobre de cette année, nous montre Gervais de Péverius investi de cette fonction[2]. Mais nous retrouvons notre personnage de nouveau viguier d'Avignon en 1259. Il nous est connu à cette date, par le compte de recettes et de dépenses[3] qu'il rendit à Alfonse, pour le terme de l'ascension (22 mai) 1259. Ce compte a été publié en abrégé dans les « *Layettes du Trésor des chartes* » tome III, page 463-464, sous le n° 4489. Il est très intéressant à cause des nombreuses condamnations qu'il nous révèle contre les hérétiques, et qui prouvent qu'Alfonse n'était pas tendre pour l'hérésie. Vu son importance capitale, ce rôle a été publié *in-extenso* par MM. Joseph Girard et Pierre Pansier, dans leur savant et très intéressant volume « *La Cour temporelle d'Avignon au XIV^e^ et XV^e^ siècles*[4] ».

Ce compte nous apprend en outre, qu'Oudard de Pomponne était redevable à Alfonse d'une partie de trois termes[5] antérieurs, c'est-à-dire, de celui de la Chandeleur 1259, et de ceux de l'Ascension et de la Toussaint 1258, ce qui prouve qu'après une interruption en 1257, il était devenu de nouveau viguier d'Avignon en 1258.

Nous ignorons à quelle date Oudard de Pomponne cessa ses fonctions de viguier d'Avignon, mais il est certain qu'il n'était plus viguier de cette ville dans les derniers mois de 1259 et que c'est *Jordanus de Tornusio* qui remplissait alors cette charge. En effet, c'est ce dernier qui, en cette qualité, par acte des nones de novembre (5 nov.) 1259[6], déclara, au nom des comtes, que la route des patis était du terroir d'Avignon.

Pendant l'espace de quatre à cinq ans, nous perdons de vue

1. L'analyse de cet acte et celle du précédent nous ont été gracieusement fournies, le 13 octobre 1909, par l'aimable M. Busquet, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône.

2. L.-H. Labande, *ouvrage cité*, p. 275.

3. Archives nationales, trésor des chartes, J. 326, n° 38.

4. Paris, Alph. Picard, Avignon, J. Roumanille, 1909, in-8° de 222 pages, pièces justificatives, n° 1, pag. 49-54.

5. Edgard Boutaric, *Saint-Louis et Alphonse de Poitiers*, pag. 344, dit : « Ses dépenses, comme les recettes, se divisaient en trois exercices : celui de la Toussaint, celui de la Candeleur et celui de l'Ascension. »

6. Archives communales d'Avignon, boîte 40, pièce en parchemin côtée II, 33, de 0 m. 235 de hauteur sur 0 m. 245 de largeur, contenant 20 lignes d'écriture. Le sceau en plomb qui pendait par des fils de soie rouge a disparu.

Digitized by Google

notre personnage pour ne le retrouver que le 7 mars 1264, alors qu'il exerce des fonctions plus humbles, étant seulement châtelain de Séguret [1]. C'est qu'Oudard de Pomponne, devenu sans doute âgé, avait obtenu sa retraite.

Aujourd'hui, le fonctionnaire que l'âge et les années de services ont rendu impropre à continuer fructueusement ses fonctions, est admis à la retraite, s'il remplit d'ailleurs les conditions exigées par la loi. Il reçoit alors de l'Etat, du Département ou de la Commune, selon la nature de ses fonctions, une pension de retraite plus ou moins considérable qui le met à l'abri du besoin dans ses vieux jours.

Il n'en était pas de même au XIII[e] siècle, les pensions de retraite n'existaient pas alors. Toutefois, Alfonse de Poitiers qui était sévère, mais juste et bon, ne laissait pas dans le besoin ses loyaux serviteurs. Lorsque l'âge les avait rendus incapables de remplir convenablement leurs fonctions, il leur donnait, en guise de pension de retraite, un poste de repos : la plupart des viguiers, baillis et sénéchaux devenaient châtelains comtaux dans leurs vieux jours [2].

Oudard de Pomponne qui, nous venons de le voir, n'était pas toujours exact a faire ses versements dans la caisse du comte, avait en outre un caractère violent et emporté que l'âge n'avait pas atténué, et c'est à l'occasion d'un drame de famille, auquel il prit la plus large part et qui nous révèle son caractère peu sou-

1. Séguret, cant. de Vaison, arrond. d'Orange (Vaucluse). — Le château de Séguret fut construit, d'après M. Brachet (*Voyage d'un Anglais dans le département de Vaucluse*, p. 38) au IX[e] ou au X[e] siècle pour servir de rempart contre les Sarrazins. Il en est question, vers la fin du XII[e] siècle, dans plusieurs chartes du *Cartulaire des Templiers de Roaix*, et son existence est formellement constatée en 1247 par un document de cette date que nous avons nous-même publié (*Essai sur l'Administration de Séguret avant 1790*, p. 46-47, pièces just. n° 1). Des réparations y furent effectuées, ainsi qu'aux remparts, à diverses reprises : en 1267 (Auguste Molinier, ouvr. cité, t. I, p. 336, n° 554) ; en 1340 (*Arch. du Vatican*, reg. Aven. 53, fol. 427) ; en 1356 et 1357 (*Arch. du Vatican*, collect. 262, fol. 42 et 131) ; en 1392 (*Arch. départ. de Vaucluse*, C 133, fol. 2 v°) ; aux XVI[e] et XVII[e] siècles (*Archives communales de Séguret*, comptes consulaires). D'abord donjon féodal, le château de Séguret devint ensuite, sous les deux derniers Comtes de Toulouse et sous les Papes, une véritable forteresse, et il y eut constamment un gouverneur et une garnison plus ou moins importante, suivant les nécessités du moment. De ce vieux château du moyen âge, dont les ruines couronnent d'une manière si pittoresque la montagne (363 mètres d'altitude) au pied de laquelle le village est assis, il ne reste plus aujourd'hui que quelques pans de murs ainsi que le rez-de-chaussée et le premier étage de la tour centrale.

2. Aug. Molinier, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, tom. II, introduct. pag. XXXII.

Digitized by Google

ple, que nous le retrouvons en 1264 (n. st.) alors que, bien que la pièce ne le dise pas, il était, depuis peu de temps sans doute, châtelain de Séguret.

Notre personnage et Guilot de Torson, bayle du comte à Séguret, ne vivaient pas, paraît-il, en bonne intelligence. Qu'y eut-il entre eux ? Nous ne le savons. Toujours est-il que la femme et la famille d'Oudard poursuivirent à coups de pierres et de bâtons et même avec une masse de fer le bayle qui dut chercher son salut dans sa maison. Là, Oudard très surexcité, à cheval, armé de fer, avec une lance et une épée, proféra contre le bayle des menaces de mort. C'est ce que nous apprend le jugement rendu contre notre personnage, le 7 mars 1264 (n. st.) [1] à Sablet [2], sur la terrasse de Ricau du Barroux et par lequel Raymond Boslygon [3], grand juge du Venaissin, après enquête et de l'avis de prud'hommes, le condamna par contumace, à cinquante livres d'amende. Cet acte fut reçu par Rostaing Mévouillon, notaire du comte dans le Comté Venaissin, et dressé en présence et d'après le témoignage de seigneur G. Colomb, Hugues Fabre, Rostaing Rainier et seigneur G. Autran, chevalier. Le notaire mit son paraphe et appendit sur flot de fil bleu la bulle de plomb employée pour sceller les actes d'Alfonse en Venaissin. Cette bulle, qui représente à la face un cavalier armé et au revers la croix de Toulouse, a été décrite par Douët d'Arc [4].

Voici la partie de ce jugement renfermant les motifs de la condamnation : «... cum nobis constet quod familia et uxor dicti Odardi cum lapidibus, et etiam cum massa ferrea, fugaverint Guilotum de Torson, bajulum prefati domini comilis, de loco Segureti, usque ad domum in quæ inhabitabat, et ibi ita uxor et familia, percussiendo ad januam domus, clamabant quod exiret dictam domum dictus Guilotus bajulus, dicentes uxor et familia quod aufferent ei capud, et cum nobis constet quod Odardus venit, scilicet prefatus, ad dictam domum eques, totus armatus

1. Archives nationales, trésor des chartes, J. 308, n° 72. Ce jugement est analysé dans « *Le Musée des Archives nationales* », pag. 146, n° 264. Nous l'avons nous-même publié in-extenso, en 1884, dans notre *Essai sur l'Administration municipale, judiciaire et militaire de la commune de Séguret avant 1790*, pag. 48, pièces justificatives, n° 2. Depuis il a été de nouveau publié, en 1902, dans le tome IV des *Layettes du Trésor des chartes*, pag 88-89, n° 4913.

2. Sablet, cant. de Baumes-de-Venisse, arrond. d'Orange (Vaucluse).

3. Ce juge paraît assez fréquemment dans l'histoire du Venaissin. Il prit, notamment, une grande part, en 1274, à la désemparation du Comté Venaissin faite par le roi de France en faveur du Pape.

4. *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, t. II, pag. 207, n° 4609.

Digitized by Google

de ferro, cum lancea et spata, et percussiendo ad januam dicte domus cum lancea, clamando alta voce contra dictum Guilotum bajulum : « Exceas proditor, nam non remanebit pro falso traditore senescallo quin auferam tibi capud ! »

Après cette algarade, Oudard de Pomponne revenu au calme comprit qu'il avait fait une sottise et pour en éviter les conséquences il se cacha ou prit la fuite, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné par contumace, comme nous venons de le dire. Après sa condamnation il reparut de nouveau, mais ce fut pour interjeter appel du jugement qui l'avait condamné. Alfonse de Poitiers, par des lettres datées du mercredi 26 novembre 1264 [1], adressées à Girard de Verdel [2], docteur ès-lois et citoyen d'Avignon, délégua ce jurisconsulte pour reviser le jugement rendu contre notre personnage. Par sa sentence rendue à Avignon, dans la cour comtale, le mars 1265 [3], Girard de Verdel décida que l'appel n'était pas fondé et que la cause avait été bien jugée par le premier juge. Cet acte fut reçu par Giraud de Cavaillon, notaire du Comte et de la Cité d'Avignon, en présence de R. de L'Isle, chevalier, procureur du sénéchal [4], Pierre Rostang, Guillaume Déodat, chanoine de L'Isle, Bérenger Laugier, chevalier, Bertrand, prieur de l'église de Gargas [5], P. Rostang, damoiseau, Guillaume Babilo, R. Vitali, R. Fabre et Guillaume Fabre.

Oudard dut donc payer l'amende à laquelle il avait été condamné, et comme malgré ses défauts il était un fonctionnaire zélé et dévoué, il n'en continua pas moins à jouir de la confiance d'Alfonse qui le maintint dans ses fonctions de châtelain de Séguret.

1. Archives nationales, trésor des chartes, J. 317, n° 43. Ces lettres, datées de Longpont, sont insérées dans la *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, par Aug. Molinier, t. II, p. 612-613, n° 2110, et dans le t. IV des « Layettes du Trésor des chartes », pag 111, sous le n° 4970.

2. Ce jurisconsulte, qui jouissait de la confiance du comte de Toulouse et des princes d'Orange, fut employé par eux dans diverses affaires concernant le Venaissin et la Principauté. Ainsi, le 25 juillet 1262, il prononça une sentance arbitrale sur les différends entre Raymond II des Baux et les religieuses de Saint-André-des-Ramières (L. Barthélemy, *Inventaire analytique des chartes de la Maison des Baux*, p. 176, n° 613).

3. Archives nationales, trésor des chartes, J. 317, n° 43. Cette pièce est analysée dans les « *Layettes du Trésor des chartes* », t. IV, p. 118, n° 4991. Nous la publions in-extenso à la fin de ce travail, pièces justificatives, n° 2.

4. Le Sénéchal du Venaissin était alors Jean d'Arcis qui avait remplacé en 1253, Raimond Gaucelin, seigneur de Lunel. Il exerça ses fonctions jusqu'en 1267, époque de sa mort.

5. Gargas, canton et arrond. d'Apt (Vaucluse).

Digitized by Google

Il occupait encore ce poste lorsque par lettres du 3 juin 1269[1], données à Longpont, Alfonse de Poitiers qui connaissait son dévouement et le tenait en grande estime, le délégua pour juger en appel Raimbaud Chote ou Cote[2], chevalier, et ses complices, qui s'étaient rendus appelants du jugement rendu contre eux par Jean de Puiseaux (de Putheolis), prêtre. Ces lettres ne nous disent pas de quoi étaient accusés Raimbaud Chote et ses complices, et nous n'avons pas, non plus, le jugement rendu par Jean de Puiseaux. Mais des lettres antérieures d'Alfonse de Poitiers, du 9 mai 1269[3], adressées au sénéchal du Venaissin[4], nous font connaitre que Raimbaud Chote et ses complices avaient été condamnés pour délit de port d'armes (pro delacione armorum) à 400 livres d'amende. Nous ne connaissons pas non plus la sentence que rendit Oudard de Pomponne, de sorte que nous ignorons comment se termina cette affaire.

Nous rencontrons pour la dernière fois Oudard de Pomponne en novembre 1269, dans un rôle[5] des débiteurs d'Alfonse de Poitiers. Thibaud d'Arcis, chevalier, fils de l'ancien sénéchal du Venaissin, feu Jean d'Arcis, doit pour notre personnage au Comte, nous ne savons pour quel motif, la somme de XXI liv. XV sols tournois. Voici, du reste, l'article de ce rôle concernant notre personnage : « Dominus Theobaldus de Arsitio, pro defuncto Johanne patre suo IIc XL libr. V sol. XI d. tur. Item pro domino Odardo de Pomponio XXI lib. XV sol. tur. Item centum XII somatas et VI minas et dimidiam bladi veteris. »

A partir de cette date, nous perdons complètement de vue Oudard de Pomponne, qui conserva probablement ses fonctions de châtelain de Séguret jusqu'à la fin de ses jours. Il dut mourir entre novembre 1269 et le 9 février 1274. En tout cas, à cette der-

1. Archives nationales, trésor des chartes, JJ. XXIV[a], fol. 170. Aug. Molinier, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, t. II, p. 356-357 a publié ce document sous le n° 1750.

2. Ce chevalier était coseigneur de Montbrun (Drôme), en 1263. Voir A. Lacroix, *L'Arrondissement de Nyons*, t. II, p. 64, art. Montbrun. M. Lacroix a ignoré que ce seigneur eût commis un délit dans le Venaissin, et M. Molinier, de son côté, n'a pas su que ce personnage avait été coseigneur de Montbrun.

3. Archives nationales, trésor des chartes, JJ. XXIV[a], fol. 169. Aug. Molinier, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, t. II, p. 342, a reproduit ce document sous le n° 1742.

4. Le Sénéchal du Venaissin était alors Guillaume de Vaugrigneuse qui avait remplacé vers 1268 Girard de Prunai.

5. Archives nationales, trésor des chartes, J. 320, n° 68. Ce rôle a été publié dans les « *Layettes du Trésor des chartes* », t. IV, p. 401-402, sous le n° 5651.

Digitized by Google

nière date il n'était plus châtelain de Séguret, puisque ce même jour, les commissaires du pape nommèrent à ce poste deux religieux de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, frère Raymond de Malamonte avec frère Ollivier pour compagnon [1].

Telle est, d'après les documents parvenus jusqu'à nous, la vie de ce personnage qui, malgré ses défauts, fut en somme un bon fonctionnaire, et dont la mémoire méritait d'être conservée parmi nous, à cause des services qu'il rendit à Alfonse de Poitiers dans ses différentes charges et des fonctions de viguier d'Avignon et de châtelain de Séguret qu'il exerça dans notre pays.

Lucien GAP.

1. Ripert de Monclar, *Mémoire pour le procureur général au Parlement de Provence, servant à établir la souveraineté du Roi sur la Ville d'Avignon et le Comté Venaissin*, t. I, p. cx, pièces justificatives, n° xxviii. – Joseph Fornéry, *Histoire du Comté Venaissin et de la Ville d'Avignon*. Avignon, impr. F. Seguin, 1909, 3 vol. gr. in-8°, t. I, p. 220.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

1254, 18 NOVEMBRE. — LITTERA PRO POTESTATE DATA ODARDO DE POMPONIO DE SAISIENDOS BONIS HERETICORUM.

(*Archives nationales, trésor des chartes*, JJ. XXIV[B], fol. 2 recto).

Alfonsus etc. Noveritis quod nos, dilectum nostrum Odardum de Pomponio vicarium nostrum Tholose, ad capienda, saisienda bona mobilia et imobilia he reticorum tempore nostro condempnatorum et condempnandorum, in civitate et dyocesi Tholose quamdiu nobis placuit deputavimus loco nostro dantes eidem potestatem distrahendi bona mobilia dictorum hereticorum vel alias de eis ordinandi ad utilitatem nostram prout eidem melius videbitur expedire. Actum apud Vicennam, anno Dominus M° CC° L° IIII°, die mercurie, in octabis beati Martini hyemalis.

II.

1265, 2 MARS. — SENTENCE RENDUE PAR GIRARD DE VERDEL.

(*Archives nationales, trésor des chartes*, J. 317, n° 43.)

Manifestum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod, anno Domini M.CCLX.V. scilicet VI nonas marcii, existentibus dominis civitatis Avinionensis, domino Alfonso, Dei gratia comite Pictavie et Tholose et domino Karolo, eadem gratia comite Andegavie, Provincie et Forqualquerii, cum michi Girardo de Verdello, legum doctori, civi Avinionensi, illustrissimus comes dominus A. filius regis Francie, comes Pictavie et Tholose, commiserit causam appellationis facte ab Odardo de Pomponio, castellano Segureti, a quadam sententia lata contra eum per dominum R. Bossigonum, judicem Venaissini, cujus commissionis tenor talis est : Alfonsus, etc... [1], et coram me Girardo dicto judice dictus Odardus, presente domino R. de Insula, milite, procuratore nobilis viri domini Johannis de Arcisio militis, senescalci Venaissini defendendis (*sic*) [2] predictam

1. Ce sont les lettres du mercredi, 26 novembre 1264, dont nous avons parlé ci-devant.
2. Lisez : defendentis.

Digitized by Google

sententiam, obtulerit postulationem seu propositionem cujus tenor talis est : Coram vobis domino Girardo milite, legum doctore, judice delegato ab illustrissimo domino A. comite Pictavie et Tholose, dicit et proponit Odardus de Pomponio, castellanus de Secureto, quod quedam sententia, si sentencia dici potest, lata est contra ipsum Odardum per R. Bossigonum judicem Venaissini, in qua sententia dictus judex ipsum Odardum in L. libras turonensium condempnavit, a qua sententia ipse Odardus infra X. dies appellavit in scriptis, petens instanter appellari ad dictum dominum Comitem, licet exhabundanti cum dicta sententiam, si sententia dici potest, sit nulla ipso jure multis rationibus quas coram vobis sicut coram judice delegato super causa dicte appellationis proponet. In primis dicit dictus Odardus quod dictus R. Bossigonus inique processit et contra justas ordines contra dictum Odardum, eo quod prima die quam assignavit eidem Odardo ad inquirendum contra eum super quibusdam articulis que falso imponebantur eidem, assignavit causam eidem Odardo peremptoriam sicut in actis apparet, quod esse non debuit de jure seu de ordine juris et cum dictus Odardus non comparuisset predicta die rationibus quas suo loco et tempore declaravit dictus judex, dicto Odardo iterum non citato, processit ad inquisitionem contra dictum Odardum in absentia ipsius Odardi super quibusdam articulis que falso imponebantur eidem Odardo, ut dictum est. Post hec eodem die, ipso Odardo non presente nec citato nec aliquo, processit dictus judex ad testium productionem, quod fieri de jure non debuit. Et hec omnia per acta inquisitionis apparent. Post hec dictus judex fecit citarit dictum Odardum per quendam tabellionem Raimundum de Medullione, qui notarius accessit ad domum ipsius Odardi et dixit ex parte dicti judicis quod ipse Odardus diceret et proponeret et probaret ea que vellet proponere, dicere seu probare ad sui defencionem coram dicto notario usque ad diem causarum proxime venturarum de Sableto, ita quod ab illa die inantea non audiretur, et assignavit eidem Odardo diem predictam causarum dictus notarius ad audiendam sententiam et peremptorie et dies fuit assignata dies jovis proxima post carnispri vium novum, sicut hec omnia per acta ipsius inquisitionis manifeste apparent. Et hec facta sunt contra jus expressum ex eo quod nedum una dilatio datur de jure alicui ad proponendas defenciones suas et probandas, set etiam due vel tres et etiam quarta aliquando cum sollempnitate juris, maxime reo vel in causa criminali ubi majus periculum vertitur. Post hec dicta die jovis et loco dictus Odardus comparuit coram dicto judice et cum dictus judex requiseret a dicto Odardo quod dicere veritatem juraret super quibusdam articulis que opponebantur eidem, nolens audire rationes quas proponebat dictus Odardus propter quas dicebat dictum judicem habere suspectum nec volens eas admittere, ut deberet, tunc dictus Odardus nollet jurare ad preceptum dicti judicis propter rationes manifestas de quibus fidem faciet dictus Odardus vobis dicto domino judici, dictus judex, non auditis defentionibus dicti Odardi, in crastinum sive sequenti die ipsum sententialiter sicut contumacem in L. libras turonensium condempnavit, sicut hec per acta dicte inquisitionis et ipsius sententie manifeste apparent. Unde cum propter predicta dicta sententia sit ipso jure nulla, postulat dictus Odardus a vobis domino judice dictam sententiam prononciari nullam ipso jure et in quantum de facto contra ipsum processum est, ipsam sententiam, si sententia dici potest, per vos irritam pronunciari et se per vos ab eadem absolvi. Si vero aliquando invenirctur petit eam pronunciari injustam. Cui postulationi seu propositioni facta responsione, litem contestando, per dic-

Digitized by Google

tum procuratorem predicti domini senescalci coram me dicto judice et auditis propositionibus propositis a dicto Odardo et respontionibus ad eas factis per dictum procuratorem, auditis etiam protestationibus et postulationibus utriusque partis, inspectis et examinatis diligenter actis principalis inquisicionis facte contra dictum Odardum et sentencia principali contra eum lata, dicto Odardo et dicto procuratore coram me comparentibus ad presentem diem eis assigna tam ad sententiam audiendam, ipsis sepe et sepius interrogatis si volebant aliqua proponere vel dicere vel allegare de facto vel de jure, predictis renunciantibus facto et juri et sententiam petentibus, ego dictus Girardus, judex delegatus a dicto illustrissimo damino Comite, assidente michi pro assessore venerabili viro, magistro Petro Rostagno, doctore decretorum, sacrosanctis scriptis coram me propositis, sedens pro tribunali in curia dominorum comitum, in civitate Avinionensi, per sententiam diffinitivam hiis presentibus scriptis latam, pronuncio male appellatum a dicto Odardo et bene judicatum a dicto domino R. Bossigono, judice Venaissini. Lata fuit hec sententia in curia predicta testibus hiis presentibus et rogatis, domino Petro Rostagno, Guillelmo Deodato canonico Insule [1], Berengario Laugerio, milite, Bertrando priore ecclesie de Gargacio, P. Rostagno, domicello, Guillelmo Babilo, R. Vitali, R. Fabro, Wuillelmo Fabro. Ego autem magister Giraudus de Cavellione, notarius domini comitis Tholose et domini comitis Provincie et civitatis Avinionensis, hiis omnibus interfui et mandato dicti domini Girardi judicis delegati predicti et rogatu dicti domini R. de Insula militis, procuratoris predicti, hanc cartam puplicam scripsi et signum meum apposui.... (Seing du notaire.) (Le sceau manque).

1. L'Isle-sur-Sorgue, ch.-lieu de cant., arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

Digitized by Google

PIERRE LAPLANCHE

PEINTRE DES CHEMINEAUX.

Voici une figure de peintre un peu falotte, tout-à-fait différente assurément de celles que nous avons étudiées jusqu'ici, mais tout de même originale et excentrique, au sens que Chamfleury donne à ce mot. Laplanche n'a jamais travaillé pour l'argent ou pour la gloire ; il a eu une existence effacée, presque misérable et pourtant il a été heureux à sa manière, car il lui suffisait de dessiner et de peindre, étant à peu près insensible à tout autre chose.

Quoiqu'il se soit volontairement tenu au dernier plan, sur la petite scène où se sont écoulés ses jours, il n'est pas un inconnu. Ses œuvres ont trouvé des acheteurs ; ses collections de dessins et son portrait sont au Musée Calvet ; il a inspiré des vers au poète avignonais Auguste Boudin et des articles à un journal local ; dans le compte rendu de la septième assemblée générale de l'Association fraternelle des anciens élèves du Petit-Séminaire de Ste-Garde, nous avons trouvé sa notice nécrologique et enfin un de ses amis a bien voulu mettre sous nos yeux quelques pages où il a noté les souvenirs de leurs communes études de paysage et les rares confidences du peintre. Ce petit nombre de documents nous permettra de tracer sa silhouette et de préserver peut-être sa mémoire de l'oubli, avant que ses traits ne s'estompent davantage dans le recul du temps.

Il naquit à Avignon, dans la rue de l'Anguille, le 24 ventôse an XII (15 mars 1804), d'un père qui était cordonnier. Pas de plus humble famille que le jeune ménage à qui survenait un héritier. La mère, Delphine Bouissonnet, avait 21 ans, le père 24. Le grand-père paternel de l'enfant, qui sert de témoin à la déclaration de naissance, était homme de peine. L'autre témoin, beau-père de Delphine Bouissonnet, était aussi cordonnier ; ils ne savent signer ni l'un ni l'autre. On donna le prénom de Pierre au nouveau-né. On ne sait rien de ses jeunes années et de l'instruction qu'il reçut.

Digitized by Google

D'après ses biographes ecclésiastiques. il fut l'élève de Pierre Raspay, mais il a conté à M. Faugier, conservateur-adjoint à la bibliothèque de Carpentras, qu'il avait été aussi à l'école de Brian, le père des deux sculpteurs avignonais qui obtinrent le grand prix de Rome. Le père Brian avait, dans la rue Mazan, croyons-nous, un petit atelier où il reçut Laplanche et quelques autres apprentis artistes ; il leur faisait de pompeux récits où ses deux fils tenaient la plus belle place. L'admiration qu'il sut leur inspirer ne pouvait se traduire que par l'imitation et Laplanche commença en effet par modeler; la première œuvre qu'on connaît de lui, est un Christ pour une mission prêchée à Venasque, en 1840, et qu'on lui paya 500 francs, en écus sonnants, qu'il rapporta dans un sac au Séminaire de Ste-Garde, où, depuis 1833, il était professeur de dessin.

Comment y était-il entré ? Personne n'a pu me le dire, mais il y a passé sa vie entière, sauf quelques années, où il fut entraîné à Paris. Faible de caractère et timoré à un degré inimaginable, il y avait suivi un individu qui cherchait à exploiter son talent ; il tomba dans une effroyable misère, d'où vint le tirer Auguste Bigand, le peintre versaillais, dont notre Musée possède un certain nombre de portraits attachants, notamment celui de Mme Requien mère. Bigand le ramena chez lui, l'y installa, lui donna à copier des études de Lanoue, qui, quelques années plus tard, enlevait le grand prix de Rome; il le rapatria ensuite à Avignon, puis à Ste Garde, où Laplanche, conservant de cette escapade un cuisant émoi, se tint coi désormais, n'aspirant plus qu'à la régularité de ses études et de ses repas.

Qu'est-ce qu'il était en mesure d'enseigner ? Il n'avait rien du professeur tel que nos établissements universitaires en comptent aujourd'hui ; un des anciens élèves (probablement) qui lui a consacré un article dans la *Croix* au mois de juin 1910, nous livre les détails ci-après sur sa manière de faire son cours :

« Il voulait donner aux séminaristes qui suivaient ses leçons l'amour de la nature dont il était passionné lui-même. Sans les faire traîner longtemps devant des modèles de convention, il les postait devant les vieux chênes de Venasque, devant les oratoires rustiques dont est parsemé le territoire de St-Didier, devant les masures en ruines ou les puits couverts de lierre, surtout devant les mendiants qui, chaque jour, venaient demander la soupe à la porte de la cuisine. Il leur en faisait remarquer le caractère. En quelques mots *patois,* il leur en découvrait l'aspect intéressant ;

Digitized by Google

pendant une heure, il allait de l'un à l'autre, corrigeant la mise en place, redressant un trait, ramenant au sens des proportions les crayons par trop égarés..... Puis, prenant place lui-même parmi ses élèves, il enlevait en quelques instants le sujet qu'il avait proposé à leur étude. C'était là le point capital de la leçon, et tels élèves ont plus appris à la voir faire qu'à travailler eux-mêmes. »

C'était l'enseignement qu'il avait reçu, et qui n'était pas mauvais ; il y ajoutait ses observations personnelles et ce qu'il avait vu de Bigand, qui avait pour lui de l'estime et de l'affection, et qui n'écrivait jamais à ses amis de Vaucluse, sans leur demander des nouvelles de Laplanche : « Dis-lui, peut-on lire dans une de ses lettres à M. Faugier, que je ne lui écris pas, pour ne pas lui donner les ennuis d'une réponse qui lui est toujours pénible. » Cela laisse à penser que l'instruction de Laplanche était assez médiocre, puisque Bigand n'attendait pas de lui l'enrichissement de notre littérature épistolaire.

L'auteur des portraits de Castil-Blaze et d'Esprit Requien, conseillait à son correspondant d'aller voir Laplanche afin de mettre à profit ses conseils. Cela prouve que celui-ci n'était pas dépourvu, autant qu'on l'a prétendu, de certaines connaissances et que la perspective n'avait rien pour lui de mystérieux. Ses aquarelles n'ont pas une qualité supérieure. Si j'y vois l'étude du modèle, je n'y découvre guère l'observation de la nature. Ses paysages sont peints selon la formule de son temps, avec des fabriques, des châteaux, des chapelles, dans des teintes neutres, en un mot sans couleur. La végétation en est, pour ainsi dire, absente, peu ou point d'arbres. Il exécuta vers cette époque, des commandes faites par un parent de Requien qui lui avait demandé quelques tableaux d'histoire ; un autre avignonais, qui entendait, comme M. Poirier, protéger les arts, mais non les artistes, l'installait pendant les vacances, dans un grenier de sa maison, et lui faisait copier, au rabais, je ne sais quelles toiles d'un des maitres de l'école italienne. Laplanche y consacrait toutes ses matinées, n'osant se plaindre, car il fut timide toute sa vie ; l'après-midi, Bigand l'emmenait « au paysage » à travers la Barthelasse et plus souvent au Chêne-vert, que tant de générations de peintres ont connu. Le soir venu, on gagnait le restaurant où l'on s'attablait autour d'une singulière gibelotte de lapin, que le vatel de l'endroit préparait d'une façon appétissante. Laplanche, au régime frugal du séminaire, préférait les invita-

Digitized by Google

tions de son ami et il y avait contracté des habitudes de gourmandise. Il s'épanouissait à l'idée de faire un bon dîner et, ce repas fait, c'était pour lui une jouissance de longue durée. Il n'avait pas toujours un aussi agréable amphitryon ; un jour qu'il avait accompagné, sur les bords du Rhône, Bonaventure Laurens, celui-ci, à l'heure de midi, tira de sa poche, un crouton de pain et quelques pommes, au grand ébahissement de Laplanche, qui tourna bride vers Avignon, fuyant ce lunch d'écureuil.

Jusque-là, le professeur de Ste-Garde n'avait rien produit que d'assez ordinaire, lorsqu'il eut un jour l'idée de dessiner quelques-uns des mendiants qui faisaient halte au séminaire. Il devint dès lors exclusivement le peintre des chemineaux, des porte-besaces, qui vont, par les routes, à la recherche d'une écuelle de soupe, d'une caserne à un couvent, la figure tannée, la barbe hirsute, couverts de guenilles, aux couvre-chefs invraisemblables.

A les voir, attendant à la porte de la cuisine, une maigre pitance, Laplanche avait fini par s'émouvoir vivement ; puis il avait voulu les secourir et, combinant la charité avec l'art, il leur donnait quelques sous, quoiqu'il fut le plus souvent sans argent, pour les faire poser devant lui. Il dessinait consciencieusement « la cape en dents de scie et les bas en spirale » des loqueteux, des éclopés, des vieux trimardeurs et des vieilles pauvresses et leurs misérables défroques roussies par la pluie et le soleil. Tout le pittoresque s'était pour lui réfugié en eux. Et il les croquait dans leur naturel ; cent dessins les représentent ôtant leurs chaussures, pansant leurs lamentables pieds meurtris de gueux errants. C'était leur premier souci à l'arrivée ; on les voit défaire les chiffons dont leurs jambes sont entourées ; ils les reposent à l'air vivifiant ; combien de croquis de Laplanche n'ont pas d'autre sujet : des hommes et des femmes courbés en deux, tout entiers aux soins qu'exigent leurs membres de marche-toujours. Si le bon peintre avait pu réaliser la seule ambition qu'il eût jamais, celle de faire graver une partie de son œuvre, on aurait donné comme épigraphe à cet album les vers de F. Coppée :

> Je suis du régiment de misère. La tombe,
> Dernière étape, est loin encore, et je succombe
> De fatigue, de faim, de froid et de chaleur.
> Je marche sans espoir que mon tourment s'apaise...

Le professeur de dessin avait trouvé là nombre de modèles qu'il n'avait pas à aller chercher au loin. Tous les jours arrivaient

Digitized by Google

de nouveaux types qu'il crayonnait tour à tour : grands diables efflanqués, vieillards caducs et tremblants, femmes décrépites, dont la peau couverte de grifles et de sillons, était patinée comme un cuir ; Antigones de carrefour conduisant des aveugles ou véhiculant des infirmes. En quelques traits, Laplanche en fixait la physionomie et l'allure.

Tout variés qu'ils sont, ces types se rattachent à quelques classes. On peut en juger par les albums que Laplanche a légués au Musée Calvet. Il y a les résignés, qui sont les plus nombreux, et les révoltés à l'air arrogant ; des mères portent de jeunes enfants sur leur dos. Il en est que Laplanche dessine avec une véritable prédilection : c'est le mendiant à grande barbe, au chapeau à coiffe profonde que l'aumône ne remplira jamais et qu'il tend infatigablement aux passants, drapé dans sa cape frangée, son pantalon tirebouchonné et rapetassé, retenu par des ficelles, la gourde de pélerin en bandoulière et le bâton à la main, ce bâton qu'il ne quitte pas, même dans le repos et le sommeil. La gourde est l'accessoire classique. Laplanche l'arrange en trophée avec le bourdon ; il caresse de son crayon la main qui entoure cet indispensable compagnon de route, vidé aussi fréquemment que rempli dans nos campagnes, au bon temps de la vigne prospère, quand le verre de vin était offert à tout venant.

Cettre providence des chemineaux avait parfois des conflits avec eux ; ils voyaient en lui moins l'artiste que l'employeur et, dès lors, ils montraient certaines exigences :

« Il leur donnait cinq sous par séance, raconte l'auteur des souvenirs sur *Moussu Plancho*, que nous avons déjà cités. Un jour, on le vit arriver au réfectoire, pour le repas de midi l'air soucieux, la barbe plus en désordre que d'ordinaire, le chapeau sur l'oreille. Que s'était-il passé ? On le lui demanda :

« — *Li gusas*, fit-il, *li gusas ! An fa grèvo ! M'an demanda dès sòu !* »

Laplanche parlait une sorte de sabir où il y avait, par parties inégales, quelques mots français et un plus grand nombre de locutions provençales qui lui étaient familières. Il ne trouvait le terme approprié que dans sa langue maternelle. Son cours de dessin était fait dans ce vocabulaire bilingue. Du reste, il n'était pas bavard, et ce n'est pas avec ses confidences qu'on a pu écrire sa biographie. Il était toujours attentif à ses modèles ou rêvassant, en se frottant les mains.

Cet homme, qui n'a jamais pensé que l'Académie de Vaucluse s'occuperait un jour de lui, a fait une impression ineffaçable sur

Digitized by Google

ceux qui l'ont connu, par sa bonhomie et son originalité. Pusieurs générations se sont transmis des anecdotes sur son compte.

Quelques-unes ont été déjà racontées et je n'y reviendrai pas, quoiqu'elles soient assez savoureuses. D'autres sont devenues classiques. En ces temps primitifs antérieurs au développement du tourisme, les peintres étaient peu répandus dans la région montagneuse du département. Un jour que Laplanche peignait les remparts de Venasque, — c'était, il est vrai, peu après l'épidémie cholérique de 1832, — le geste de faire sa palette et de distribuer ses couleurs sur la toile, parut tellement inquiétant à des gens qui passaient auprès de lui, qu'ils le soupçonnèrent de « semer la peste » et convoquèrent la garde nationale pour lui courir sus. L'économe du séminaire, qui se trouva au presbytère, le tira de ce mauvais pas ; ce fut une des transes de sa vie.

Une autre fois, l'aventure est moins tragique, c'était à La Roque ; il fut pris pour un agent du service vicinal, par un propriétaire, qui lui offrit un bon déjeuner, *amé uno bono siëto de cachéio*, s'il consentait à faire passer un chemin en bordure de sa propriété.

Quand on lui annonça qu'un de ses anciens élèves, M. de Terris, était devenu évêque de Fréjus, il hocha la tête et s'écria :

— *Avié de biais, aquéu pichot, aviéu toujour dit qu'anarié liuen.*

Son histoire favorite, qu'il mimait et qu'on se plaisait à lui faire répéter fréquemment, était celle-ci :

Un vieil avignonais, dont le fils a rempli des fonctions municipales, allait visiter sa propriété de la Barthelasse, lorsqu'il fait la désagréable rencontre d'un individu qui, au détour d'un chemin, l'arrête et, brutalement : — *La bourso o la vido ?* L'autre, le voyant sans arme, le couche en joue avec sa canne :

— *Anavi te n'en demanda autant !*

Sur son séjour à Paris : il demeurait très discret, sauf pour raconter qu'il y avait fait les portraits de deux avares, dont l'un baissait son pantalon pour ne pas l'user quand il était assis et dont l'autre portait ses chaussures à la main pour les faire durer plus longtemps.

On sait par M. le chanoine Bernard quel était le désordre du « cabanon de M. Laplanche », où les rats circulaient comme chez eux, au point que le peintre, un jour, en trouva dans sa culotte. Il y avait là un ramasssis de modèles en plâtre, de pinceaux, de toiles, envahissant les murs, le lit, le sol rarement nettoyé. Il vivait là, entre ses leçons, mettant au point le matin ses études,

Digitized by Google

auxquelles il consacrait les après-midi, faisant un choix dans la horde des trimardeurs des figures les plus typiques. A la longue, il était d'avis que, là aussi, le pittoresque tendait à disparaître; les chemineaux n'étaient plus que rarement déguenillés. S'il avait eu quelque penchant au paradoxe, il leur avait reproché de s'embourgeoiser.

Un jour qu'il avait mis la main sur un beau spécimen de mendiant idéalement romantique, un Clopin Trouillefou en personne, à la chevelure abondante, à la barbe d'apôtre, loqueteux à souhait, il en commença un croquis qu'il ne put achever dans la même séance; il se proposa de le garder le lendemain, le recommandant au cuisinier pour qu'il eût une soupe bien garnie et bien chaude, et il lui paya largement sa pose en l'invitant à revenir. A l'heure dite, il se présenta, mais Laplanche ne le reconnut pas. Le chemineau, amateur d'hygiène et de confort moderne, s'était fait couper les cheveux et tailler la barbe; il avait une raie bien tirée; il sentait la pommade et il avait quitté ses hardes pour endosser un veston qu'un baigneur de St-Didier lui avait donné !

L'histoire est authentique, et il est bien extraordinaire de ne pas la trouver dans la *Légende des ateliers* de Jules Laurens; elle fut racontée à des artistes carpentrassiens, de qui je la tiens, par un élève de Laplanche, nommé Girard, fils d'un pauvre tisserand de Malemort, qui, d'abord praticien, puis sculpteur habile, fut employé par Carrier-Belleuse, et malheureusement mourut tuberculeux, à l'hôpital de la Charité, vers 1874. A St-Didier, son maître, qui manquait souvent du nécessaire et n'osait réclamer son traitement, avait trouvé le moyen de faire nourrir Girard par l'établissement et de le vêtir des restes de la défroque de Bigand. Il ne fut pas le seul bon élève instruit par le professeur de Ste-Garde; on cite également Louis Romette, de Carpentras; Ripert et Louis Chiron de Pernes; ce dernier travailla comme ornemaniste et décorateur au palais de Longchamp, à Marseille, et il avait conservé à son maître une sincère affection. Laplanche, de son côté, en parlait avec effusion. Il est assez remarquable que, élevé dans l'atelier de Brian père, il n'ait formé à son tour, que des sculpteurs et qu'aucun de ceux qui reçurent ses leçons ne s'adonna à la peinture des mendiants dont il garde la spécialité.

Pour en revenir à ses modèles, la pénurie de chemineaux de belle allure, amena le peintre à avoir comme ses grands confrères, un modèle habituel. Il n'était connu que sous le prénom de

Digitized by Google

Xavier et on le surnommait Xavier des Beaumes, parce qu'il avait fixé son domicile dans les grottes du Beaucet. Ancien tailleur, cela allait à merveille pour Laplanche, qui avait besoin de faire ajuster à sa taille les vêtements que Bigand lui laissait à chacun de ses voyages. Xavier les lui arrangeait, les racommodait à l'occasion — l'occasion s'offrait fréquemment — et il sut ainsi se rendre indispensable. C'est lui qu'on reconnaît fréquemment dans les dessins du professeur ; mais à devenir inamovible, il perdit de son naturel ; à l'exercice d'une profession, sa saveur première s'évapora ; il y eut de l'arrangement dans son geste, dans la forme donnée à son chapeau et l'on observe que son œil cligne en compère du côté du public. Ce n'est plus la naïveté de ces *mendigots* d'antan, pour qui ce fut une nouveauté de se voir devant un peintre, et que sa présence ne gênait pas pour se livrer aux labeurs ordinaires de leur halte, ceux-ci sont couchés à plat ventre et se réchauffent au bon soleil ; ceux-là, au bord de la route, reposent leur tête sur leur sac ; cet autre boit à la gourde ; cette pauvresse fait la chasse aux poux dans les fourrés de la chevelure de sa fille ; ces enfants, montreurs de marmottes, ont un rire clair et des yeux quêteurs d'aumône ; ils sont particulièrement bien dessinés et l'on voit qu'ils ont ranimé l'attention un peu fatiguée de Laplanche. Il y a, dans les études du Musée Calvet, qui sont bien spontanées, beaucoup de femmes ; celles qui sont coiffées d'un foulard et dont l'air inquiet est admirablement saisi, les vieilles moustachues, effondrées, véritables déchets d'humanité aux jupes effilochées, bordées d'une dentelle de boue, puis, celles qui, encore alertes, — il n'y en a pourtant aucune de jeune — tricotent des bas en marchant ou portent leur marmite de soupe, et celles qui, nus pieds, économisent leurs chaussures en les suspendant à un bâton.

Il est singulier que, dans tous les croquis que nous avons vus, et il s'agit de plusieurs centaines, il n'y ait pas un seul paysan. Laplanche n'a pas observé le travail de la terre ; son horizon ne paraît pas s'étendre au-delà de la cour du séminaire et il est assez rare de rencontrer sous son crayon une fileuse de quenouille, si l'on y voit plus souvent quelques maraudeuses de fagots. On se demande ce qu'a pu être la vie sentimentale de Laplanche, qui n'était pas prêtre et qui avait eu pendant deux années l'éblouissement de Paris et de Versailles, promené par Bigand parmi les déesses de Nattier et les petits appartements de Marie-Antoinette,

Digitized by Google

et qui ne quitta plus ensuite Ste-Garde et sa clientèle de pauvres hères en haillons.

Il avait fini du reste par leur ressembler, d'abord par le vêtement, par le peu de soin qu'il prenait de sa personne, par son air effaré et minable. C'est sous cet aspect que le poète avignonais Auguste Boudin nous le dépeint dans une piécette publiée au mois de décembre 1848, par le journal l'*Union Nationale :*

Aoutrifé pas pu lèo qué la vendengéris,
Tout en cantèn sa cansounéto,
Fasié toumba 'mé sa sarpéto
De bèli grapo dé rubis,
D'apérilamoundao davalavo
De l'armitagé dé San Gen,
Un home à faço boni gen,
Qu'un gran capéo chique acatavo,
Qu'ère ensaca dins un caban,
Qué sus un gros bastoun s'apuyavo,
E sous lou bras pourtavo
Un plén cartoun dé béo mandian.
Laplanche aco 're tu qué véniés en vacanço
Dins lou gai peïs d'Avignoun,
Trouva teis ancien coumpagnoun,
Per ana au Chaine-vert faïre un poou la boumbanço !
Aqui yavié dé gous dé t'oousi babïa
Dé teis artistiqué vouyagé,
Quand pintavés lou péïsagé
Amé Bigand et Marilhat.

Il n'est pas autrement dans le portrait qu'il a fait de lui-même, au pastel, et qu'on peut voir dans le grand escalier du Musée Calvet ; en quoi diffère-t-il de quelques-uns de ses modèles ? Même chapeau mou à demeure sur la tête, selon le rite méridional, d'après lequel le chapeau fait partie de l'homme, feutre amorphe et décoloré qui a reçu bien des chocs et qui a toujours été indifférent aux averses, même linge douteux ou suspect, cravate de soldat, cheveux et barbe en broussaille, teint rubicond, chair rougeaude, une ébauche de nez, veste de velours noir tiré de la garde-robe de Bigand et qu'il ne quittait plus une fois endossée. Certes, il n'avait pas l'air artiste !

C'en était un poutant, doué d'une réelle originalité, non par cette physionomie, mais par son dessin gras, assuré et par le sujet exclusif de ses études. Non, on ne le comparera pas à Callot, car son crayon n'allait qu'à fleur de peau et il ne faut pas lui demander autre chose qu'une observation un peu superfi

Digitized by Google

cielle. Il importe de savoir choisir entre ses études. Comme c'est la mode depuis longtemps, il a tout livré au public, lui laissant le soin de faire le tri lui-même.

Dans la plupart des croquis de Laplanche, on ne doit voir que ce qu'il a réellement voulu faire ; fixer un mouvement, mentionner une attitude, un geste qui n'a été qu'ébauché, ce qui explique tel raccourci, telle ombre à contre-sens. Il n'y a pas de fond, il n'y a pas de plans le plus souvent, dans ses morceaux ; il ne sait pas grouper les individus ; il réussit fort bien un personnage isolé, toutefois sans pénétration. Son premier coup de crayon est net et décisif ; il enveloppe immédiatement et fidèlement une silhouette par quelques traits qu'il relie ensuite adroitement, précisant les formes, exprimant le relief d'une figure, mais il ne fait point des portraits caractéristiques. Il est séduit par l'accoutrement, l'action, l'attitude, l'allure, mais il ne voit guère au-delà. La couleur des objets lui échappe ; il n'en a pas la vision juste ; elle est quelconque et le plus souvent il n'obtient de sa palette qu'un jus douteux. Mais il garde le mérite d'avoir dessiné avec une certaine verve le spectacle truculent qu'il avait sous les yeux.

Quand on pense qu'il a vécu quarante ans loin des expositions, des musées, de la critique, sans rien qui excitât son émulation, reprenant chaque jour patiemment, comme s'il était attelé à une noria, l'étude des chemineaux, on s'étonne qu'il ait pu produire une œuvre qui ne manque pas de variété et de vie.

Laplanche atteignit un âge avancé ; il avait 78 ans lorsqu'il mourut à St-Didier, le 23 avril 1882, des suites d'un refroidissement.

A l'exception de ses dessins donnés à notre Musée, il légua tout ce qu'il possédait, quelques livres et quelques tableaux, au Séminaire de Ste-Garde où s'étaient écoulés ses jours et où il avait enfermé son horizon.

Jules BELLEUDY.

Digitized by Google

L'AME AVIGNONAISE

I

Comme un ruisseau retourne au fleuve,
Ici, je reprends mon niveau.
Quand je respire, je m'abreuve :
Me voilà jeune de nouveau.

Je suis tellement de ce site,
Et de ce pays retrouvé,
Qu'il semble que je ressuscite,
Lorsque je foule son pavé ;

Et que vraiment je communie
Avec le sol, avec le ciel ;
Et que mon âme est réunie
A son objet essentiel.

Je suis tellement de ma rue,
Qu'à son aspect et qu'à ses cris,
Ma vie entière est accourue
Avec ses jours roses et gris.

D'où vient ma ferveur citadine ?
De ma maison au vieux heurtoir ;
De cette coiffe comtadine
Qui passe encor sur mon trottoir ;

Des jardinières, ces abeilles
Dont bourdonne, à l'aube, l'essaim ;
Et qui portent dans leurs corbeilles
La fleur du terroir venaissin ;

Digitized by Google

De ces rumeurs quotidiennes
Auxquelles nos jours sont liés,
Frôlant nos seuils et nos persiennes,
Comme des oiseaux familiers ;

Des vieux murs qui sont des visages,
Où l'on retrouve un peu de soi ;
Et que me font les paysages
Qui ne me parlent pas de moi ?

De la vie heureuse et sans gloire,
Dans ce cadre médiéval,
Où les pierres font de l'histoire ;
Où le passant lit son journal ;

De ce dont la journée est faite ;
Et, pendant nos travaux, soudain,
D'un joyeux carillon de fête
Chantant au-dessus du jardin ;

De tout ce qui nous reste encore
Dans l'âme de pontifical,
Et s'éveille au bourdon sonore,
Dans la splendeur du jour pascal ;

De notre vie extérieure,
Sous un ciel attique, où, musard,
On cueille la beauté de l'heure,
Comme nos pères, sous César ;

De nos ruelles coutumières,
Où le pays qui nous est cher
Dort dans la vieillesse des pierres,
Revit dans la fleur de la chair ;

Et, sur la rue et sur la Place,
De ce charme particulier
Qui nous pénètre et nous enlace,
Dont rien ne peut nous délier ;

De ce pas qui nous enracine ;
De cet échange mutuel
Qui fait la chose plus voisine,
L'homme toujours plus fraternel ;

Digitized by Google

Du journalier itinéraire :
Voyage dont le sort moqueur
Dérange le cours et l'horaire ;
Mais qu'on refait avec son cœur.

II

Je suis tellement de ma ville
Qu'il me faut son patois, son vent ;
(Le soir, dans mon logis tranquille,
Tous deux m'ont bercé si souvent !)

Son profil qui jamais ne lasse ;
Et ce paysage enchanté
Que nous offre la Barthelasse,
Un soir de musique, l'été ;

Du couchant qui l'apothéose
Il me faut le moment vermeil :
La cité semble toute rose
D'avoir vu coucher le soleil ;

Il me faut son trottoir qui muse,
Sourit, gesticule, s'ébat :
C'est l'esprit du jour qui s'amuse ;
C'est le cœur d'aujourd'hui qui bat.

Ses promeneurs que rien n'éprouve,
Canicules ni vents glacés,
Mais que, chaque fois, on retrouve
Moins alertes et plus tassés ;

Sa foule enjouée, indolente,
Qui, tout-à-coup, gronde et pâlit ;
Sort de son chemin, violente,
Comme le Rhône de son lit ;

Adore et brise ses idoles ;
Applaudit, siffle tour à tour ;
Et qui passe des farandoles
Aux processions sans détour ;

Digitized by Google

Ses artistes, fils de son rêve,
Par qui le charme souverain
De la race revit sans trêve
Dans le vers, la toile et l'airain ;

Ses filles dont les brusques bises
Accusent les contours divins :
Précoces comme nos cerises
Capiteuses comme nos vins ;

Il me faut ses fêtes votives ;
Ses anniversaires joyeux
Réveillant nos ferveurs natives
Pour nos quartiers et pour nos dieux ;

La volupté qu'à son théâtre
Goûte un peuple musicien ;
Et, dans l'intimité de l'âtre,
La candeur d'un noël ancien.

Il me faut le double contraste
Qui domine notre cité :
Ruelle étroite et Palais vaste ;
La licence et l'austérité ;

L'oratoire près de l'alcôve,
Pour que, toujours, un peu d'encens
Se mêle à l'extase, et nous sauve
De l'impiété de nos sens.

Il me faut, comme au temps de Laure,
Sous la lampe, l'ardeur des jeux ;
Les soirs tièdes qui font éclore
Le rêve, aux murs moyenâgeux ;

L'heure, où, sur la cité qui veille
Des angélus s'éteint l'accord.
Est-ce Cythère qui s'éveille,
Ou Rome qui prie et s'endort ?

L'heure trouble où le Cours s'allume,
Se pare, comme une beauté
Qu'attend l'amour sur le bitume,
Pour une nuit de volupté.

Digitized by Google

Il me faut ses nuits accablantes
Qui vident toutes les maisons,
Et rendent les foules plus lentes,
Plus amoureuses les chansons ;

Les cafés bruyants, la musique
Lointaine des concerts troublants,
Dont le délire tout physique
Exalte nos muets élans.

Il me faut toute cette ivresse
Qui, le soir, monte des pavés ;
Et, le jour, toute la tendresse
Qui descend des cieux retrouvés ;

Et, ce qui nous donne des ailes,
Sur nos labeurs, sur nos loisirs,
Les cloches ! les cloches ! Sans elles
Il n'est ni fêtes, ni plaisirs.

III

Que de fantômes dans l'espace !
Que de fronts aimés abolis !
Voilà ma Jeunesse qui passe :
Je reconnais ses traits pâlis.

Et je revis tout l'ancien drame
De nos vingt ans en désarroi :
Un rêve plus grand que notre âme,
Qu'on traine toujours après soi.

Si je souris ou si je verse
Une larme furtivement,
Nul ne croira que je converse
Avec une ombre, en ce moment.

Des portes je force les pènes ;
Du temps je refoule le cours :
J'entends pleurer toutes les peines,
Et chanter toutes les amours,

Digitized by Google

Tout est pour moi joie ou blessure.
Un changement semble anormal :
Ce qui demeure me rassure,
Et ce qui manque me fait mal.

Quoique l'on pense ou que l'on fasse,
C'est tout le passé refoulé
Qui remonte à notre surface,
Et par quoi l'on se sent troublé.

Mon âme retrouve ses cultes
Dans les vieux clochers musicaux ;
Mes tendresses les plus occultes
Rencontrent partout des échos.

Et je crois, devant une église ;
J'aime, devant une beauté.
A mon insu je réalise
Les lois de notre hérédité.

Ce n'est pas en vain que les cloches
Nous ont insinué leur foi :
Je le comprends à leurs reproches ;
Je le comprends à mon émoi.

Et nous nous sentons infidèles
A nos payses, quand, là-bas,
Des yeux bleus qui ne sont pas d'elles
Font patienter nos célibats.

Je n'en veux pas au téléphone
Couvrant nos clochers de réseaux,
Si la cloche n'est pas aphone,
Si ses fils portent nos oiseaux.

Et que m'importe que sous l'arche
Du pont où l'univers passa,
On ne danse plus, mais on marche,
Si dans la légende on dansa.

Devant les autos ironiques,
Tous ces lents bâteaux à vapeur
Ne semblent pas anachroniques
Qui longent nos quais de torpeur.

Digitized by Google

Voici le Palais et la Roche.
Rien ne me parait suranné.
Leur beauté lointaine m'est proche ;
C'est bien ici que je suis né.

Malgré le progrès qui nivelle,
C'est toujours le même décor ;
Et, sous une veste nouvelle,
Notre vieux cœur palpite encor.

PAUL MANIVET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Bartesago, phot. - Avignon - 1912

FOUILLES DE L'IMMEUBLE AUBANEL - AVIGNON

Arcs vus par leur Face Méridionale.

Digitized by Google

Les fouilles de l'immeuble Aubanel.

COMPTE-RENDU.

Le Dr Pansier et moi, nous croyons nécessaire d'expliquer brièvement pourquoi nous nous sommes chargés d'entretenir l'Académie des découvertes récentes, faites au quartier St-Pierre, dans la propriété Aubanel.

Les ruines, qui nous étaient signalées, nous ont paru appartenir à un monument romain d'une certaine importance. Les vestiges de cette époque sont rares dans notre ville. Ceux, dont il s'agit, étaient appelés à disparaître, masqués par de nouvelles constructions ; le temps pressait. D'autre part, nos collègues, que leurs études antérieures désignaient pour un travail de cette nature, étaient pour la plupart empêchés. Fallait-il laisser échapper l'occasion, qui s'offrait à l'improviste, de recueillir des renseignements précieux ? Nous confions le soin de formuler la réponse, à tous ceux qui, comme nous, s'intéressent à l'antique « Avennio ».

∴

Depuis longtemps on soupçonnait, dans ces parages, l'existence d'un édifice romain. Certains détails caractéristiques étaient apparents dans une cour attenant au rocher, à l'est de la vice-gérence, et aussi dans le magasin actuellement occupé par M. Aubert ferblantier, sur la rue de la Peyrolerie.

Les arcades, qui ont d'abord attiré notre attention, sont encastrées dans un mur beaucoup moins ancien, qui formait

Digitized by Google

la limite nord des écuries du Dr Clément et les séparait de la maison Gibert (ou Delaville). Vues de l'immeuble Aubanel et telles que nous les connaissons aujourd'hui, elles sont au nombre de trois, et forment deux étages. L'étage inférieur est constitué par les deux plus grandes, dont l'une est d'ailleurs incomplète.

Ces dernières mesurent 4m 20 d'ouverture ; elles s'appuient sur un massif intermédiaire de 2m07 de largeur ; elles sont en plein cintre. Leurs claveaux mesurent 0m 55 cent. de hauteur et 0m 45 de largeur à leur partie moyenne. Les assises ont de 0m 45 à 0m 55 de hauteur et une longueur variable qui dépasse toujours 0m65 cent. Les blocs sont posés jointifs, c'est-à-dire sans interposition de mortier, au moins dans le sens horizontal. Incontestablement nous sommes en présence d'une construction de grand appareil.

Les deux arcades inférieures ne sont pas dans le même plan. Elles ont l'air de faire partie d'un ensemble polygonal. Leur direction est du levant au couchant. Par leur extrémité occidentale, elles s'appuient au rocher taillé à pic qui porte le bâtiment de la vice-gérence. Au levant elles se terminent brusquement, suivant une ligne verticale. Très nette dans le bas, cette ligne est pénétrée dans le haut par des maçonneries modernes. Il est impossible de juger si, primitivement, les grands arcs se terminaient à cet aplomb, ou si une autre bâtisse s'y amorçait. Détail à noter : les blocs, dont se compose la construction, sont disposés par assises, qui se suivent, sauf à l'extrémité orientale, où le niveau des joints change tout-à-coup, sur une largeur d'un mètre environ, ce qui ne laisse pas de surprendre.

Les deux arcs inférieurs peuvent être considérés comme semblables, si l'on ne tient pas compte des données en profondeur. Le massif intermédiaire (B b, de notre plan), qui sert d'appui commun aux grands arcs A B et b c, est formé de deux piédroits adossés, sur la façade *sud* desquels se détache, en saillie de 0m 14 cent., un pilastre de 1m 07 de largeur. On ne voit pas de ce pilastre la limite supérieure ; rien ne permet de la marquer même approximativement, tant les pierres à ce niveau ont été rongées par le temps.

La même disposition (en piédroits et pilastre) se retrouve en C, c'est-à-dire à l'extrémité orientale de la construction. Ici, dans la partie émergeant au-dessus du sol, les saillies ont été « bûchées » : impossible de les rétablir par la pensée. A l'autre bout des grandes arcades, en A, l'appui (qui est accoté au rocher, du côté de l'occident), est réduit à un simple jambage de 0m 55 cent. de largeur dans sa partie la plus étroite.

Digitized by Google

Nous avons parlé de deux étages. L'arc unique qui occupe l'étage supérieur n'a que 3m 10 d'ouverture ; donc il est — d'un mètre 10 — plus petit que l'arcade au-dessous. Il est fait de matériaux de mêmes dimensions. Sa hauteur totale est de 4 mètres, si l'on mesure d'un intrados à l'autre. Les jambages et l'arc lui-même sont aujourd'hui — ils étaient vraisemblablement, dès l'origine — sensiblement en retrait, par rapport à l'étage inférieur, (il s'agit de la face sud). Nous pouvons raisonnablement supposer qu'il existait un arc semblable, au-dessus du grand arc A B, du côté de la vice-gérence.

Tels sont les renseignements que nous trouvons à recueillir du côté de l'immeuble Aubanel. Le côté nord est beaucoup plus difficile à explorer. Le fait important, qui résulte de l'examen de cette autre face des grandes arcades, est celui-ci : deux murs de refend s'en détachent perpendiculairement. Nous ne pouvons indiquer qu'approximativement l'épaisseur des grands arcs. Toutes sortes de difficultés s'opposent à leur mensuration exacte. Sur divers points de la bâtisse nous avons trouvé des chiffres qui ne concordent pas, 0m 75 cent. et 0m 85 par exemple. Les murs ont été retaillés presque partout. Nous croyons que l'épaisseur des claveaux (pour les arcs inférieurs au moins), était supérieure à 1m 10. C'est le chiffre, rencontré une fois, que nous avons cru devoir adopter, comme moyenne.

Pour arriver à déterminer le niveau du sol primitif, un premier puits fut creusé le long du massif intermédiaire aux deux arcs. Exactement à l'aplomb du point B de notre plan, nous pénétrâmes dans le sol à 2m 10 au-dessous du tailloir de l'un des piédroits, jusqu'au bloc de base, qui a lui-même 0m 45 cent. de hauteur et repose sur le rocher soigneusement taillé pour le recevoir.

Plus tard le massif fut dégagé sur toute sa largeur. Il est bien conservé dans le bas ; les arêtes sont vives, les joints en bon état. Nous avons pu constater que le rocher était disposé en forme d'escalier sous le pilastre, dont la moitié droite (est) a son fondement placé, sur le roc, à 0m 75 cent. au moins, plus bas que la moitié gauche (ouest).

Evidemment il fallait admettre une forte déclivité du terrain vers le levant. Un deuxième puits fut pratiqué à l'extrémité orientale des arcades, au point C. Là, nous dûmes descendre à 2m 50 environ plus bas qu'en premier lieu ; nous n'atteignîmes la sur-

Digitized by Google

face du bloc de base qu'à 4m 70 au-dessous du tailloir des piédroits. Encore ne fut-il pas permis de reconnaitre la présence du rocher. Des menaces d'éboulement nous firent, à ce moment, arrêter le travail. Dans les couches inférieures du terrain que nous eûmes à traverser, nous avons rencontré des fragments de marbre et des tuiles à rebord. Une bonne fortune nous attendait au fond du puits, où nous avons recueilli une monnaie en bronze de l'empereur Nerva (96-98 de l'ère chrétienne)[1].

Quant au jambage A, celui que nous avons dit adossé à la montagne à pic qui porte la vice-gérence, nous le trouvâmes appuyé à 1m 55 de profondeur, sur le rocher taillé en forme d'assise (et d'ailleurs passablement délité) sur une hauteur de 0m 57 cent. On peut dire que les deux piédroits de l'arc A B ont l'un et l'autre à peu près la même élévation et que le sol entre les deux est horizontal (à la cote *110,27*).

Nous n'avons aucune donnée sur le niveau du sol au-dessous de l'arc à la suite (b c). Ni l'un ni l'autre des deux piédroits qui le supportent n'a été dégagé.

Les grands arcs, du côté de l'orient, étaient-ils continués par d'autres arcs, ou par un mur plein ? En suivant cette direction, on pouvait espérer, avec quelque apparence de raison, découvrir des substructions. Comme les bâtisses modernes dessinaient une courbe et qu'elles étaient probablement établies sur les anciennes fondations, nous prescrivimes une tranchée le long du mur-limite, et assez large pour que rien ne pût échapper à nos investigations. Le résultat fut négatif. A deux mètres environ au-dessous du sol — il est vrai — trois blocs juxtaposés, qui simulaient un dallage, nous arrêtèrent un moment. Ils avaient plus de 0,40cent. d'épaisseur, mais ne reposaient que sur des décombres. Ces blocs provenaient sans doute des édifices voisins. Au-dessous d'eux, nous avons atteint, sans rien rencontrer d'important, le niveau du fond du puits creusé à l'extrémité orientale des grands arcs.

Nous résolûmes alors d'explorer les caves, au nombre de deux, situées au levant, lesquelles sont les seuls restes des maisons qui couvraient cet emplacement.

L'une de ces caves correspond au local occupé, il y a peu de temps encore, par M. Tutton, serrurier-électricien. Mieux éclairée que celle qui précède, elle offrait des facilités dont nous ne pouvions manquer de profiter.

1. Aujourd'hui au Musée Calvet.

Digitized by Google

D'ailleurs, si les constructions suivaient la direction supposée, c'était là seulement que nous avions la possibilité de les retrouver. En fait, à fleur du sol un mur s'est montré, d'une épaisseur de 0m75 cent., fait de blocage, avec parement de petits moellons équarris tirés du rocher voisin. Il s'alignait de l'est à l'ouest.

Ce qu'il en reste — ou du moins ce qui demeure accessible aux recherches — mesure quelques cinq mètres de long sur 1m50 de hauteur. Il repose sur une assise en pierre de taille assez bien dressée, dont l'arête fait saillie, sous le petit appareil, de 15 cent. environ. Cette assise de fondations est formée de gros blocs de 48 cent. de hauteur.

Le mur de petit appareil offrait la particularité d'être recouvert d'enduits sur les deux faces. Celui de la paroi nord, d'épaisseur considérable — 0,08 cent. au moins — servait de soutien à un revêtement de marbre, dont nous avons détaché d'assez longs morceaux. Le mortier de couleur rosée contient de la brique pilée grossièrement concassée.

Sur la face opposée, l'enduit n'a que 1 à 2 cent. d'épaisseur. Un léger renformis de fin mortier rouge corrige les irrégularités du parement. Sur cette première couche s'étale un stuc. Son poli est encore reconnaissable ; on voit nettement des grains de marbre dans son épaisseur. Dans la partie basse de cet enduit de stuc régnait un soubassement, de même composition. Sa limite supérieure est marquée par un « *congé* ». Il a 0,65 cent. de hauteur, ce qui représente la différence des niveaux du sol, au nord et au sud du mur de petit appareil — celui de la face méridionale étant en contrebas.

Nous avons essayé de suivre le mur, du côté de l'est où il s'engage sous des constructions modernes. Dans une cave contigue de l'imprimerie Aubanel, nous l'avons recherché mais sans succès. A ce travail cependant nous avons gagné de découvrir un torse de femme, de dimensions réduites et d'un art plutôt inférieur, en partie calciné. On peut le voir au musée Calvet. Il est en pierre tendre, à grain très-fin, assez analogue à celle que fournit la carrière de St-Didier. Nous laissons aux érudits le soin de se prononcer sur l'époque à laquelle il appartient.

Nous avons suivi le mur, aussi du côté du couchant. Nous sommes parvenus jusqu'à sa chaîne d'angle, de grand appareil, dont il reste deux assises. Ceux de ses blocs, qui sont encore en place, ont 0,48 cent. de hauteur et 1m25 environ de côté. A partir

Digitized by Google

de ce point, le mur de petit appareil, en retour d'équerre, file vers le nord, du côté de la rue Peyrolerie. Mais il cesse presque aussitôt et fait place à de la maçonnerie de grand appareil. De cette dernière on ne retrouve qu'une assise, mais on aperçoit au-dessus la place d'une deuxième assise qui pénétrait le petit appareil contigu. Peut-être est-on en présence d'un jambage de porte. Nous avons atteints son arête verticale, en pratiquant une galerie sur la face *ouest*, la seule qui fut accessible. Le jambage aurait un mètre de largeur.

On voit sur notre plan que la construction de petit appareil comprend deux portions, l'une plus importante, se dirigeant de l'est à l'ouest, et l'autre du sud au nord vers la rue Peyrolerie. Celle-ci, comme la précédente, était enduite sur ses deux faces. En tout cas, il est certain que le revêtement de marbre qui garnissait la face *nord* du mur ED, se prolongeait aussi sur la face *est* du mur EF : nous avons constaté « de visu » sa présence.

Nous appelons l'attention sur notre échelle de hauteurs et ses trois points de repère, à savoir : les fondations de la Vice-gérence ; le tailloir des chapiteaux des piédroits (arcs inférieurs) ; enfin l'arête du mur de petit appareil.

Le bloc de base de l'extrémité (Est) de la construction de grand appareil représente pour nous le sol primitif. Le dallage de pierre que nous avons marqué en X, n'est qu'à $0^m 23$ cent. au-dessus. La limite inférieure du revêtement de stuc passe par le premier de ces deux niveaux (cote 112.87). La fin du revêtement de marbre au nord du mur de petit appareil est à $0^m 57$ cent. au-dessous de l'arête de ce mur, donc à la cote 112.22.

Voici d'ailleurs la série des cotes, en procédant de haut en bas :

100 : fondations de la Vice-Gérence ;
101.45 : extrados de l'arc supérieur ;
105.45 : extrados des arcs inférieurs ;
108.15 : tailloir des chapiteaux des piédroits (arcs inférieurs) ;
109.42 : niveau actuel de la place St-Pierre ;
109.70 : rocher sous le piédroit A ;
110.27 : face supérieure du bloc de base du piédroit B ;
111.65 : arête du mur de petit appareil ED ;
112.22 : limite inférieure du revêtement de marbre, au nord du mur ED ;
112.65 : dallage de pierre (en X) ;
112.88 : face supérieure du bloc de base du piédroit C, et limite inférieure du revêtement de stuc en ED ;
113.15 : face supérieure de l'empattement du mur de petit appareil.

Digitized by Google

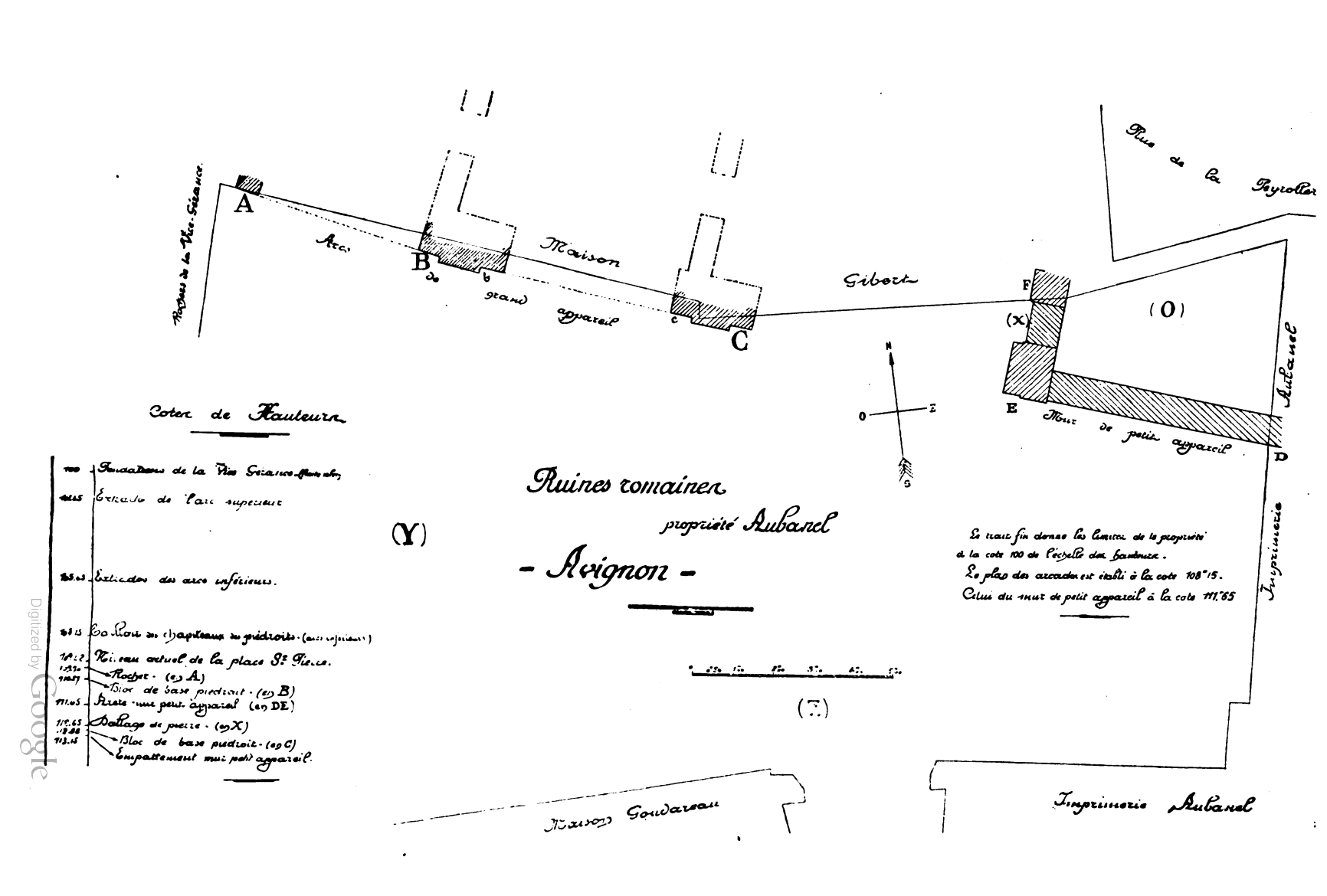

Coter de Hauteurs

100	Fondations de la Via Gratiano-Agrippa
108.15	Extrados de l'arc supérieur
85.03	Extrados des arcs inférieurs.
81.15	Le Sol des chapiteaux des pédroits (arcs inférieurs)
114.12	Niveau actuel de la place St. Pierre.
113.70	Rocher (en A)
113.17	Bloc de base pédroit (en B)
111.05	Reste mur petit appareil (en DE)
110.63	Dallage de pierre (en X)
109.88	Bloc de base pédroit (en C)
113.15	Empattement mur petit appareil.

Ruines romaines

propriété Aubanel

- Avignon -

Le trait fin donne les limites de la propriété à la cote 100 de l'échelle des hauteurs.
Le plan des arcades est établi à la cote 108"15.
Celui du mur de petit appareil à la cote 111.65

Digitized by Google

Nous avons à mentionner, outre la monnaie de Nerva et le fragment de statue dont nous avons parlé ci-dessus, quelques objets rencontrés aux cours des fouilles. Ils n'offrent guère d'intérêt que par leur situation. Sur la face sud du mur de petit appareil, ce sont des plaques de marbre, parfois moulurées, toujours plus épaisses que celles qui tapissaient la face nord ; de nombreux morceaux de corniche ou d'architrave, de même matière ; quelques motifs de sculpture, feuillages de chapiteaux ou fragments de rinceaux. Quant au débris de marbre blanc plus volumineux, qui me paraît être un fragment de vase, comme son origine paraît devoir être discutée, je tiens à bien spécifier qu'il a été trouvé, au point E, juste à l'aplomb de la chaîne d'angle du mur de petit appareil, dans la même couche que la plupart des objets précédents [1].

La moitié de l'immeuble Aubanel est occupée par des caves — nous l'avons dit. L'autre moitié (du côté de la Vice-gérence) est un terre-plein dont l'aire a été considérablement abaissée dans ces derniers temps. Un peu au-dessus du niveau actuel foisonnaient les débris de poteries. Nous avons fait porter au Musée Calvet, des morceaux d'une brique rouge très épaisse qui pourrait avoir servi de dallage ; deux goulots étroits et longs de verre irisé ; le corps d'une bouteille de terre grise, que des spécialistes disent être gallo-romaine, etc... Tous ces objets proviennent des terrains manifestement remaniés qui occupent les environs du point Y de notre plan.

* * *

Sans vouloir essayer d'une reconstitution de l'édifice, que ne permettent pas d'entreprendre les seuls vestiges que nous avons sous les yeux, nous croyons possible de dégager quelques conclusions d'ordre secondaire :

I. — *Le sol du monument était de beaucoup au-dessous du sol actuel de la place St-Pierre.*

L'échelle de hauteurs que, pour la clarté de l'exposition, nous avons fait établir, part (cote 100) de la limite inférieure des fondations de la Vice-gérence [2].

Elle nous donne la cote 109.42 pour la place St-Pierre, et la cote 112.88 pour le bloc de base de l'appui oriental (C) des grands

1. Ces objets sont actuellement au Musée Calvet ou chez le propriétaire.
2. Il faut se rappeler qu'elle est descendante.

Digitized by Google

arcs, où se trouvait la pièce de Nerva. C'est donc bien une différence de 3m50 qui existe entre les deux niveaux.

II. — Je ne crois pas qu'on puisse concevoir le moindre doute sur l'*origine romaine des ruines, tant pour les arcades que pour le mur de petit appareil.*

Pour l'arc supérieur, la chose pourra être contestée, sous prétexte que cet arc est bas, qu'il est seul à cet étage, etc... Si on le croit fait après coup, les objections ne manqueront pas : même nature des matériaux, dimensions identiques. Il faudra surtout expliquer, sans recourir à des hypothèses invraisemblables, pourquoi l'arc en question a ses jambages qui portent, à égale distance des deux côtés, sur les retombées de l'arcade au-dessous ; ou (ce qui revient au même), comment il se fait que les clés de voûte soient au même aplomb.

III. — *La construction des arcades date-t'elle ou non de la bonne époque ?* L'examen de la bâtisse, dira-t-on, révèle l'ignorance des architectes, ou la maladresse des ouvriers. Les joints sont en mauvais état ; leur condition défectueuse ne trouve pas une raison suffisante dans l'antiquité des vestiges....

Cette observation ne manque pas d'une certaine justesse. Il convient cependant de distinguer entre les joints *horizontaux,* de tous points irréprochables, et les joints *verticaux*, largement ouverts, irréguliers, anfractueux. Cette différence se conçoit sans trop de peine, si l'on considère que les joints horizontaux correspondent au lit de la pierre régulièrement taillée sur les faces correspondantes, qui sont parallèles. Les joints verticaux devaient offrir moins de résistance et plus aisément se corroder, étant seulement formés d'*arêtes* juxtaposées. Ce qui prouve l'action prépondérante des agents physiques, c'est l'état de parfaite conservation de tout le parement, dans les parties enfouies de bonne heure et soustraites ainsi aux alternatives de sécheresse et d'humidité. — Ceci dit, sans prétendre le moins du monde, fixer la date du monument.

On a noté, comme une preuve de décadence, la façon dont les murs de refend sont liés au mur principal. L'engrènement des blocs est ici réduit au minimum. C'était à croire que les murs en question ont été l'objet d'un remaniement dont la cause nous échappe. J'ai pu me rendre compte, par la suite, que d'autres grands appareils de la région étaient traités à peu près de même.

Digitized by Google

Il me suffira de signaler, aux Arènes de Nîmes, certain mur dans la galerie du premier étage, lequel aveugle une arcade située à l'extrémité du grand axe de l'ellipse. Dans la paroi que j'ai en vue, les blocs sur une hauteur de huit assises « pr nnent » l'un sur l'autre de 10 à 20 cent. seulement.

IV. — *La face méridionale du monument est-elle* — comme je le crois — *une de ses faces extérieures ?* La ligne générale des grands arcs est convexe du côté du midi ; cette face est munie de saillies en forme de pilastres ; enfin et surtout les murs de refend se lient à la face opposée. L'édifice se développait en profondeur certainement du côté de la rue Peyrolerie.

Je n'irai pas jusqu'à affirmer qu'il n'est pas possible que d'autres constructions se soient appuyées à cette façade (principale ou latérale [1]). Nombre de détails sont et demeureront probablement toujours inexpliqués, en raison du mauvais état de certaines portions du parement. Il faut d'ailleurs remarquer que tout le terrain, situé au sud des vestiges qui font l'objet de cette étude, est, à un certain niveau, presque exclusivement formé de débris qui paraissent contemporains de l'ancien édifice. C'est ainsi qu'en creusant les fondations d'un pilier du nouveau « hall » (ce pilier tombe au point Z de notre plan, dans l'escalier en vis qui descend aux caves), nous avons trouvé des tuiles à rebords, des morceaux de marbre avec leur mortier adhérent, de gros fragments de mortier rouge, un éclat de vase de bronze, etc. Il n'est même pas permis de supposer que ces débris ont été apportés là, comme remblai, par exemple au moment de la construction de la vis, attendu qu'ils forment au moins deux stratifications entre lesquelles se voit une mince couche de matières calcinées, laquelle, nettement horizontale, se retrouve au même niveau contre le mur de petit appareil. L'enduit de stuc de ce mur, dans sa partie basse, présente des traces de fumée dues sans doute à la même cause, peut-être quelque incendie.

V. — *Faudrait-il rejeter sans examen l'opinion qui assignerait au mur de petit appareil une date postérieure à la construction des grands arcs ?* Je conviens que ceux-ci laissent une toute autre impression de puissance. Le mur de petit appareil n'a que 0,75 cent. d'épaisseur, mais sa chaine d'angle est formée de blocs de

1. Je veux parler de la face méridionale.

Digitized by Google

1m 25 de côté, qui, au point de vue de la résistance, peuvent lutter avantageusement avec l'appareil des grands arcs. Remarquons en passant que la portion du mur de petit appareil qui, en retour d'équerre, se dirige vers la Peyrolerie, est *parallèle* aux murs de refend qui se détachent des grands arcs [1].

VI. — *Si les deux constructions (grand et petit appareil) sont contemporaines, faut-il croire qu'elles étaient en connexion et reliées entr'elles, ou les supposer indépendantes ?* Grave question à laquelle il est difficile de répondre. Cependant, outre le parallélisme que j'ai mentionné ci-dessus, il convient de remarquer que le contrefort oriental des grands arcs (C) et la chaîne d'angle (E) du mur de petit appareil se font face. Rien ne s'oppose à ce que le premier soit un piédroit et que, de même, le second soit un point d'appui, car il porte, précisément sur sa face « *ouest* » une saillie de 0,40 cent. qui semble bien avoir joué ce rôle.

Il est vrai, la distance entre ces points extrêmes est très supérieure à l'ouverture des grands arcs. D'autre part nous avons fait observer que les fouilles pratiquées dans l'intervalle n'ont révélé l'existence d'aucune substruction. Il n'en reste pas moins ceci : que l'on compte, entre les points mentionnés 6m 50, soit exactement 22 pieds romains. Cette constatation donnera à réfléchir.

VII. — Nous ajouterons quelques observations concernant la construction de petit appareil. L'angle, tel que nous le possédons, permet de déterminer que l'intérieur de cet édifice se trouvait en O. Nous en avions déjà la certitude, rien qu'à considérer le niveau du sol en cet endroit : il est en contrehaut par rapport aux alentours. Ce niveau nous est donné, non seulement par la limite inférieure du revêtement de marbre, mais par une aire de mortier rouge, de 12 à 15 cent. d'épaisseur, dont on aperçoit des restes le long de l'une des parois [2].

On s'étonnera peut-être que ce bâtiment ait été recouvert d'un enduit de stuc à *l'extérieur*. Ceux d'entre vous, à qui sont fami-

1. Peut-être sera-t-il utile de savoir que, lors d'une visite au théâtre romain de Vaison, (où des fouilles sont pratiquées sous la direction de M. l'abbé Sautel), l'un de nous a relevé sur place un profil de corniche, qui s'est trouvé identique à l'un de ceux de l'immeuble Aubanel.

2. Le terrain au-dessous est composé tout entier de débris de pierres de taille sur une épaisseur de plus d'un mètre cinquante.

Digitized by Google

lières les particularités de l'art de bâtir chez les Romains, nous diront si c'était une pratique courante à l'époque. Peut-être faudra-t-il admettre que cette face du mur était protégée par des constructions adjacentes.

Dr COLOMBE et Dr PANSIER.

Digitized by Google

Notes d'Archéologie Avignonaise.

III

LES RUINES ANTIQUES

DE LA RUE PEYROLERIE

La découverte de substructions antiques dans les dépendances de la maison de M. Aubanel, a suscité en Avignon un vif sentiment de curiosité. La cour de l'immeuble dans laquelle se trouvaient les arcades mises à jour devint, pendant quelque temps, comme un lieu de pélerinage où affluèrent archéologues, reporters, amateurs et flâneurs. Les uns soutenaient, devant des auditeurs ingénus, des opinions tranchantes et se livraient à d'étonnantes reconstitutions de l'Avignon antique. Les autres, par devoir professionnel, venaient y composer des articles de vulgarisation destinés à satisfaire un public qui, aux hypothèses prudentes, préfère les jugements catégoriques et tranchants. Les flâneurs y trouvaient une distraction un peu neuve.

Et cependant qu'autour des ruines, on palabrait avec animation, tandis que chacun émettait un jugement définitif, les docteurs Colombe et Pansier, procédant à des recherches méthodiques, à des investigations minutieuses et raisonnées, recueillaient les éléments du rapport remarquable qu'ils ont communiqué à l'Académie de Vaucluse. Mais, se défiant trop d'eux-mêmes — comme les vrais érudits, — ils ont voulu laisser à d'autres le soin de conclure. Ils se sont bornés à colliger fidèlement toutes les observations et toutes les remarques que leur suggérait leur esprit

Digitized by Google

pénétrant, et ils ont amassé des matériaux destinés à fournir une base précieuse de discussion. Ils nous ont abandonné le périlleux honneur de déterminer à quel monument appartenaient les substructions mises au jour.

∴

Notre intention n'est pas seulement d'étudier les ruines de la propriété de M. Aubanel, mais d'examiner l'ensemble des découvertes faites à différentes époques, dans le quartier qui s'étend à l'Est de la Vice-Gérence. Dans ces conditions, non seulement nous devons utiliser les résultats des patientes recherches de MM. Colombe et Pansier, mais encore il est de toute nécessité, — pour ne négliger aucun élément d'information, — de tenir compte des antiquités qui, dans le passé, ont été signalées aux alentours de la rue Peyrolerie.

On sera peut-être étonné d'apprendre que les premières mentions de ruines romaines dans ces parages, atteignent le XVII[e] siècle.

Rappelons ces découvertes que nous aurons à utiliser et, comme on ne saurait jamais être trop précis quand on fait parler les autres, le mieux semble-t-il, est de citer textuellement les auteurs qui nous en ont conservé le souvenir.

La plus ancienne découverte faite dans le quartier de la rue Peyrolerie, remonte à 1650. Elle est rapportée par Suarès[1] : « *Anno 1650*, dit-il, *cum effoderentur muri fundamenta in hortis domini d'Alphonse, juxta palatium apostolicum, inventae sunt columnae porphireae prealtae multaque statuarum fragmina praeclara, sane vel amphitheatri vel templi alicujus magnifici rudera, sed neque adhuc nobilia illa monumenta eruta sunt. Quidam putarunt* εἰδωλεῖον *de quibus agit d. Paulus. I. Corinth. 8, quod enim nomen....* »

Cent ans plus tard, Cambis-Velleron[2] reprenait en ces termes le texte de Suarès : « On a trouvé pareillement en 1650, en fouil-

1. Suarès, *Avenio politica*, Bibl. nationale, ms. lat. n° 8973, fol. 60, en note (Le ms. est daté de 1648 ; on s'explique que la mention ait été ajoutée après coup dans la marge.)

2. Cambis-Velleron, *Annales historiques, chronologiques et critiques sur l'Etat ancien et moderne, civil et ecclésiastique de la ville d'Avignon*. Bibl. d'Avignon, ms. n° 2776, fol. 16 v°.

Digitized by Google

lant dans la maison de M. d'Alfons, à présent de M. de Vervins [1], dans son jardin, des colonnes de porphyre et plusieurs débris de statues ; ces précieux restes firent conjecturer qu'il y avait dans cet endroit un amphithéâtre ou un magnifique temple ». Vers la la même époque, Morenas [2] reproduisait Suarès sans changement : « Il existait aussi à Avignon des bains publics... Ces bains étaient situés où se trouve aujourd'hui la maison de feu M. de Vervins, vis-à-vis le palais des Papes, du côté oriental, et ce fut en creusant des fondements dans le jardin qu'on découvrit les débris de colonnes et de statues ». En 1762, Expilly [3] répète textuellement Cambis-Velleron : « En 1650, on découvrit dans la maison de M. Alphonse, à présent des dames de Bédouin, du côté du jardin, des colonnes de porphyre et plusieurs débris de belles statues. Ces précieux restes firent conjecturer qu'il y avoit anciennement dans cet endroit ou quelque Amphithéâtre ou quelque Temple magnifique ».

Il faut arriver à Calvet pour trouver quelque changement. Le 25 avril 1764, il écrivait au comte de Caylus [4] : « Une tête de ce dieu [Jupiter] [5] a été trouvée dans les caves de la grande maison de Mme de Latier, située derrière le palais des Papes, sur une petite place au couchant. La tradition veut qu'il y ait eu autrefois dans ce local, un temple de Jupiter ; on devait y entrer par l'endroit où est la porte cochère de cette maison, donnant dans la rue qui va de l'église Saint-Pierre à celle de Saint-Symphorien [6]. La preuve la plus capable d'appuyer cette tradition, c'est sans doute la tête même que je donne ici, mais il

1. Aujourd'hui, maison de M. le Dr Pamard. D'après les textes cités et les anciens cadastres de la Ville d'Avignon, la maison appartenant en 1650, à d'Alphonse, passa à M. de Vervins, puis avant 1747, à Mme Latier-Bedouin. (*Dénombrement des paroisses de la ville d'Avignon et du bourg de Morières, fait à l'occasion de la disette des bleds. Années 1746-1747.* Archives d'Avignon, AA, n° 386 : isle de Mme Lastier.) En 1796, elle appartenait aux hoirs Latier (Archives de Vaucluse, L, n° 236. *Tableau nominatif des citoyens dressé en l'an IV*, isle 93, maisons 7 et 8), et enfin à la famille Pamard, (matrices cadastrales de 1826.)

2. Morenas, *Histoire de la Ville d'Avignon*, Bibl. d'Avignon, ms. n° 2784, fol. 100 r° et note. Le texte a été reproduit dans la copie de l'histoire de Morenas, faite par Chambeaud (Bibl. d'Avig. ms. n° 2470, fol. 1.)

3. Expilly (abbé d'). *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.* Paris, 1762-1770, 7 vol. in-fol. I, p. 337 : v° *Avignon*, et Bibl. d'Avignon, ms. 2462, fol. 25.

4. Calvet (Esprit-Claude), *Œuvres manuscrites*, t. VI. Bibl. d'Avignon, ms. n° 2349, fol. 3 v°.

5. Cette tête est au Musée Calvet. (*Catalogue manuscrit du Musée Calvet*, I, *Antiquité*, n° 101, fol. 188).

6. C'est l'ancienne rue des Ciseaux d'Or, aujourd'hui rue de Taulignan.

Digitized by Google

y en a encore une presque aussi décisive, c'est un conduit admirablement bâti en gros quartiers de pierres, dont les joints sont à peine sensibles, d'environ deux pieds en tous sens [1], qui commençait là pour recevoir les eaux, le sang des victimes et les immondices du temple, et les porter jusqu'au Rhône, après avoir passé près de l'église St-Pierre, à la Place et à la Grande-Fusterie. C'était là où était le lieu de son dégorgement qu'on voit encore aujourd'hui dans une grotte antique voûtée de la maison de M. de Saignon. Je dois cependant avouer qu'ayant été dans les souterrains de Mme de Latier, je n'y ai rien trouvé qui suppose l'ancienne magnificence d'un temple. Il y a une voûte antique très dégradée qui n'a jamais été bien bâtie ; elle est soutenue par de gros piliers modernes. La seule bâtisse remarquable qui semble pouvoir désigner le logement d'une divinité, c'est un reste de mur, fait de pierres froides grosses comme les deux poings, parfaitement équarries et d'une blancheur éblouissante ». Calvet revient encore sur cette question [2] : « On trouva dernièrement dans une maison en descendant du Palais, près de Saint-Pierre, appartenant à M. Tournel [3], un conduit de même grandeur, de même forme [que le conduit antique de la maison de M. de Saignon, rue Grande-Fusterie] et bâti avec les mêmes pierres, lequel s'est retrouvé dans quelques maisons, près de Saint-Pierre et au-delà ; ce conduit allait se dégorger dans le Rhône. Il serait possible que le canal de la grotte de M. de Saignon fut une continuation de celui-ci. Une ancienne tradition porte que la maison de Mme de Latier, sous le Palais, était un temple de Jupiter ; c'est de là que paraît dériver le canal des maisons près de Saint-Pierre. J'ai une tête de Jupiter trouvée ici, qu'on pourrait prendre pour celle de la divinité de ce temple ». Enfin, une troisième fois [4], il s'occupe encore de la maison de Latier : « Le temple de Jupiter, dans les caves de la maison ci-devant de Mme de Latier-Bedouin, n'existe plus que dans quelques pans de muraille, d'une fabrique très singulière et ne peut point être dessiné ».

1. C'est-à-dire de 0.650mm de longueur et de largeur. (Calvet emploie le pied de Paris.)
2. Calvet, *Œuvres*, t. II. Bibl. d'Avig., ms 2345, fol. 344 v°.
3. C'est actuellement la maison Vigneaud, rue Peyrolerie, n° 1 (cote 613 du plan cadastral.)
4. Calvet, t. III, ms. n° 2346, fol. 32 v° : *Dessins des grands monuments d'antiquité de la France méridionale* (daté de 1807.)

Digitized by Google

En 1818, Chaillot [1] revient à Suarès, tandis que Guérin [2], en 1829, mélange Suarès et Calvet.

Il faut arriver au rapport établi par Renaux [3] le 24 janvier 1831, pour trouver des renseignements nouveaux. « Au midi du Palais, écrit le rapporteur, où on a pratiqué une ruelle dans le roc, on trouve des vestiges de constructions romaines, mais il faut un œil exercé pour les distinguer. C'est une portion de murs en moëllons smillés qui vient obliquement s'unir au rocher au-dessous de ce qu'on appelle la Vice-Gérence. Dans l'arrière-boutique de la maison Baret [4], serrurier, et dans la maison de son voisin au midi [5], on découvre des suites d'arcades en grosses pierres de taille. Enfin, à l'angle de la maison Quinquin [6], rue Ciseaux-d'Or, à celui de la maison Poncet [7], rue de la Poste, des tronçons de colonnes antiques en pierre dure et en marbre africain, témoignent assez qu'un monument a existé dans ce quartier. « Vers la même époque, Mérimée [8] et Requien signalèrent les mêmes ruines. Mérimée écrivait : « Dans l'atelier d'un serrurier, auprès du château des Papes, on m'a fait remarquer une autre arcade romaine enclavée dans des constructions modernes, » tandis que Requien [9], s'exprimait ainsi : « Restes de l'ancien théâtre romain. Il n'en existe plus que des vestiges dans les propriétés de M. le docteur Clément [10], et Barret, derrière la Vice-Gérence, près le Palais papal. »

1. Chaillot (Pierre). *Histoire d'Avignon et du Comtat Venaissin, depuis les Cavares jusqu'à nos jours.* 1re Livraison (seule parue). Avignon, 1818, in-8°, p. 15 : « En 1650, on trouva des colonnes de porphire et des débris de statues, dans les jardins de M. Alphonse. »

2. Guérin J., *Panorama d'Avignon, de Vaucluse, du Mont-Ventoux* ..... Avignon, 1829, in-8°, p. 138 : « Une ancienne tradition porte que la maison de Mme de Latier, occupée aujourd'hui par M. Pamard, près du Palais, était un temple de Jupiter J'ai, dit Calvet, une tête de cette divinité qui a été trouvée. » Et p. 141 : « En 1660 (*sic*), on découvrit des colonnes de porphyre et plusieurs débris de belles statues. »

3. *Des monuments antiques de Vaucluse.* Rapport de Renaux du 24 janvier 1831. (Archives de Vaucluse, T. *Antiquités*, an VIII-1881, n° 21, fol. 1.

4. C'est aujourd'hui la maison Gibert, rue Peyrollerie, 6.

5. Par conséquent, dans le jardin de la maison démolie par M. Aubanel, qui appartenait au docteur Clément.

6. La maison Quinquin est actuellement l'immeuble formant le coin des rues Peyrolerie et Taulignan (n° 3.)

7. La maison Poncet était la troisième en descendant, à gauche, la rue Peyrolerie après la rue Taulignan.

8. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France.* Paris, 1835, in-8°, p. 133.

9. Requien, *Monuments historiques du département de Vaucluse.* Bibl. d'Avig., ms. n° 3147 (liasse).

10. Ce sont les propriétés où ont été découverts les arcs qui nous occupent.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, le correspondant de l'*Indicateur d'Avignon*[1], reproduisait de très près les termes du rapport fait par Renaux en 1831. « Au midi du Palais des Papes, on a pu pratiquer une ruelle dans le roc où l'on trouve des vestiges de constructions romaines..... C'est une portion de mur en moëllons smillés qui vient obliquement s'unir au rocher en dessous du bâtiment dit de la Vice-Gérence. Dans l'arrière-boutique de l'ancienne maison Barret et dans le jardin de M. Clément, médecin, on découvre plusieurs arcades en grosses pierres d'appareil et décrivant un carré dans leur plan. Une coupure faite dans le rocher qui porte le Palais et la Vice-Gérence et que, par son aspect, on ne peut attribuer qu'aux Romains, nous fait présumer qu'il a existé dans cet endroit un autre monument fort considérable et peut-être aussi destiné aux jeux publics ; on trouve en effet dans le quartier voisin à l'angle de la maison Collet, comme à celui de M. Poncet, des fragments de marbres antiques, et en 1831, on y a extrait de la terre une base de colonne attique d'un profil très pur que M. l'architecte du département[2] a fait déposer au Musée[3] ».

Dix ans plus tard l'auteur du *Précis de l'Histoire d'Avignon*[4] se livrait à des hypothèses : « Qui sait si les massives constructions du Palais des Papes ne recouvrent pas les traces des gradins du théâtre que les Romains pratiquaient toujours sur la pente d'une colline... Des débris de sculpture antique, une tête de Jupiter trouvée sur l'emplacement de la maison Pamard le laisserait croire ». Il ajoute : « L'hippodrome, comme c'est l'ordinaire, en aurait été voisin et les vestiges antiques que l'on peut encore dans l'intérieur des maisons construites au levant de la Vice Gérence et de l'Archevêché en sont probablement les restes. »

Deux ans après dans la *Revue Archéologique*, Courtet[5] s'occupa des ruines de la Peyrolerie. Il y consacra quelques lignes qu'il

1. *Archéologie départementale. Théâtre et hippodrome antiques découverts à Avignon* dans l'*Indicateur d'Avignon*, numéro du 3 avril 1842. Ce correspondant pourrait bien être Renaux lui-même, étant données les analogies frappantes existant entre son rapport de 1831 et l'article de 1842.

2. C'était M. Renaux.

3. Les efforts de M. Girard, conservateur du Musée, pour retrouver cette base, ont été vains. Aucun *Catalogue* ou *Registre d'entrées* du Musée ne mentionne le dépôt.

4. [Chaillot G.] *Précis de l'Histoire d'Avignon, au point de vue religieux* Avignon, 1852, 2 vol. in-12, I, p. 16 et Bibl. d'Avignon. ms. 1535, fol. 5.

5. Courtet, *Notice historique et archéologique sur Avignon*, dans la *Revue Archéologique*, t. XI, 1854, p. 653.

Digitized by Google

répéta textuellement dans les deux éditions de son *Dictionnaire*[1] : « Au flanc méridional du Rocher était adossé le théâtre..... Les dimensions du théâtre étaient assez considérables s'il faut en juger par les arcades à grand appareil que l'on voit encore dans l'arrière boutique de l'ancienne maison Barret, dans le jardin de M. le docteur Clément (place Saint-Pierre) et par les fragments de marbres antiques trouvés à l'angle de la maison Collet et du jardin Poncet. Une tête de Jupiter en marbre avec barbe et diadème (au musée Calvet) fut trouvée sur l'emplacement de la maison Pamard. La coupure faite dans le Rocher, aujourd'hui rue Peyrollerie, était sans doute une des avenues ou un corridor pour monter aux temples qui décoraient la plate-forme. »

Canron[2], qui toucha à tant de choses, n'eut garde d'oublier les antiquités de la rue Peyrolerie. En 1868, il écrivait : « Le *théâtre* romain d'Avignon était par ses proportions grandioses l'un des plus considérables de la contrée et au dire de tous les antiquaires, il ne le cédait peut-être pas à celui d'Orange. Il s'adossait au flanc oriental de la Roche-des-Doms et venait se rattacher du côté de l'archevêché actuel à l'*Hippodrome* immense qui s'étendait de la rue Saint-Agricol à la rue Ferruce[3] ». Il y a aussi deux notes qu'il faut reproduire ici : « Nicolas Mignard, dit Canron dans la première, chargé par Louis XIV de faire le dessin des antiquités de la France méridionale retrouva le plan du théâtre antique d'Avignon ; son œuvre qui n'a jamais été publiée existe à la Bibliothèque impériale de Paris. On peut voir dans une dépendance de la maison de M. le docteur Clément, au fond l'impasse

1. Courtet J., *Dictionnaire géographique, historique archéologique biographique des communes du département de Vaucluse*. Avignon, 1857, in-8°, p. 38 et 2e éd. 1876, p. 39.

2. A. C[anron], *La Ville d'Avignon sous les Romains*, dans le *Guide Fanot pour la Ville d'Avignon et ses environs 1868*. Avignon, 1868, in-12, p. 14.

3. Plus tard Canron s'occupa encore, sinon des ruines de la rue Peyrolerie, tout au moins du théâtre romain qu'il situait dans ce quartier. En septembre 1884, il écrivait à M. Bruguier-Roure, (Bruguier-Roure, *Saint Benezet patron des ingénieurs et les frères du Pont*, [*S. l. n. d.*], 1889, in-8°, p. 139 et 147) : « Le Rhône étant très bas.. .., je découvris des blocs énormes, dont le grain et la coupe étaient semblables tant à ce qui reste, dans la cour du docteur Clément, de l'ancien théâtre romain, qu'aux matériaux de l'arcature encore debout, de l'Hippodrome à la descente de la Madeleine... J'ai trouvé sur le massif qui est entre le gros débris du Grand Rhône et la Barthelasse, trois pierres creusées en coupe...Or, ce sont trois pierres taillées en coupe ou cuvette que j'ai trouvées parmi les blocages massifs du pont Saint-Bénézet, dans la grande branche. Deux sont très bien conservées ; la troisième est à peine connaissable... » Canron est sans doute l'auteur de la note parue dans la chronique du *Bulletin archéologique de Vaucluse* (t. VI, 1884, p. 485), et qui répète dans les mêmes termes, les constatations formulées dans la lettre à Bruguier-Roure.

Digitized by Google

place Saint-Pierre où se trouve la librairie Aubanel, des vestiges imposants de cet édifice consistant en un immense *vomitorium*. On trouve aussi dans la rue Peyrolerie, a droite en descendant vers Saint-Pierre, un reste de muraille à petit appareil provenant du même édifice et d'autant mieux reconnaissable qu'il tranche davantage avec le roc de la Vice-Gérence auquel il servait de revêtement de ce côté. » « Le palais archiépiscopal, dit-il encore, jadis H. de Crochans, s'élève sur des substructions romaines qu'on a tout lieu de croire les débris de l'ancien théâtre. »

Vers 1872, Chambaud[1] écrit deux lignes qui paraissent seulement préciser certains renseignements déjà fournis par Calvet. « On a découvert des canaux semblables [à ceux de l'habitation de M. de Saignon] dans la maison du sieur Cautier[2], près de Saint-Pierre, et dans celle de la Poulacerie d'un boulanger *(sic)* demeurant près la même église[3]. »

Il faut se garder de passer sous silence les affirmations de Sagnier en 1881[4]. « On pourrait même conjecturer.... que le théâtre se trouvait entre la rue St-Pierre et le rocher de la Vice-Gérence, ainsi que le constatent les gradins en hémicycle creusés dans le roc derrière les maisons Clément et Aubanel. » En même temps, l'*Union de Vaucluse*[5] s'exprimait ainsi : « En première ligne figure l'ancien théâtre dont le rez-de-chaussée forme les caves du palais archiépiscopal et des maisons contigues et dont un *vomitorium*, admirable de conservation et d'architecture, est intact dans une cour d'écurie. »

C'est ensuite Lentheric[6] qui, en passant, signale les ruines de la Vice-Gérence. « On a retrouvé seulement quelques ruines de grands arceaux qui ont appartenu au théâtre, lequel était adossé au rocher et dont la scène devait se développer du côté de la place Saint-Pierre. Le monument paraît avoir eu de grandes dimensions; mais on ne peut rien préciser. »

On est surpris que dans son étude sur *Avignon dans l'Antiquité*,

1. Chambaud (V.). *Statistique monumentale du département de Vaucluse, Avignon, Comtat-Venaissin*, etc... Bibl. d'Avignon, ms. n° 2502, fol. 42 v°.

2. C'est la rue Fromagerie, 2, (cote 584 du plan cadastral), aujourd'hui n^os^ 7 et 9, de la rue des Encans.

3. Sans doute, la maison n° 14 de la rue et place des Châtaignes dans laquelle nous signalons plus loin un conduit.

4. Sagnier A., *La mosaïque de la place de la Préfecture*, dans le *Bulletin archéologique de Vaucluse*, III, 1881, p. 96.

5. *Union de Vaucluse*, n° du 9 mars 1881. Cet article paraît être de Canron.

6. Lenthéric, *Le Rhône, Histoire d'un fleuve*, Paris, 1892, 2 vol. in 8°, II, p. 283.

Digitized by Google

Rochetin [1] se soit montré si bref sur la question qui nous occupe. « Le théâtre romain... comme le monument auquel succédèrent en dernier lieu les bâtiments de la Vice-Gérence, et peut-être aussi l'amphithéâtre, furent sacrifiés au Palais des Papes avec tout le quartier qui les entourait. On peut dire sacrifiés, car il ne subsiste des deux monuments précités qu'un reste tout à fait insignifiant. En regardant de la rue Peyrolerie les bâtiments de l'ancienne Vice-Gérence, on remarque à leur base un mur bâti en pareil appareil de l'époque romaine.... Un mur également bâti en petit appareil, qu'on remarque à gauche, en rentrant dans la rue Peyrolerie, quand on vient de la place de l'Amirande, quelques restes d'arcades cintrées dans un mur du jardin de M. le docteur Clément, sont les seuls et derniers vestiges du théâtre romain [2]. »

Dix ans plus tard une découverte aurait pu donner de précieux résultats si elle avait été examinée et enregistrée avec précision. En effet, en 1902, on mit à jour dans la maison de M. Pamard, des fragments de colonnes et d'entablement. Voici en quels termes M. Digonnet [3] rendit compte, dans le *Courrier du Midi*, de cette découverte : « C'est dans la partie basse [de la maison Pamard] de niveau avec la rue des Ciseaux-d'Or, que les maçons, en creusant à environ trois mètres au-dessous du sol environnant, ont trouvé des tronçons de colonnes de marbre et de grands fragments de corniches sculptées... Les tronçons de colonnes sont en marbre vert veiné de blanc et en brocatelle rouge [4]. Leur circonférence

1. Rochetin L., *Archéologie Vauclusienne, Avignon dans l'Antiquité*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1892, XI, p. 274.

2. Il ajoute en note (p. 275, note 2) : « ... La partie rectangulaire [du théâtre], c'est-à-dire, le mur de la façade et la scène étaient vis-à-vis, sur l'emplacement de la place de l'Amirande et sur la partie de la rue Peyrollerie, qui descend vers la place du Cloître St-Pierre... La tête de Jupiter en marbre qui fut trouvée.... dans les caves de la maison de Mme de Latier... c'est-à-dire, sur l'emplacement du théâtre romain, pouvait appartenir à une statue ayant servi à le décorer... »

3. F(élix) D(igonnet). *Découverte archéologique* dans le *Courrier du Midi* du 6 avril 1902. Nous ne pouvons reproduire en entier cet article dont l'auteur paraît être M. Digonnet. Nous nous bornerons à citer textuellement les passages principaux.

4. Ces débris ont été transportés au Musée d'Avignon. Voici comment s'exprime à leur sujet le *Catalogue du Musée Calvet*, n° 219 A : « Fragments de colonne en marbre rouge, trouvés en 1902, dans les caves de la maison du docteur Pamard, à 3 mètres au-dessous du sol, non de la place de la Mirande mais de la rue des Ciseaux-d'Or. Donnés le 29 octobre 1902 au Musée Calvet, par M. le Dr Pamard. Haut. 0 m. 60, diam. 0 m. 55, circ. 1 m. 50. » — « Tronçon de colonne en marbre vert trouvés en 1902, etc., haut. 1 m. 30, diam. 0 m. 55. » — *Catalogue...*, n° 235 V : « Trois fragments d'entablement en pierres calcaires décorés de feuilles d'acanthes et de feuilles d'eau avec moulures, filets et perles traitées à l'effet et pour être vues de loin, à une assez

Digitized by Google

est de 1 m. 50... Les corniches sont en pierre blanche, moulurées et décorées de suites de feuilles d'acanthe et de feuilles d'eau, traitées à l'effet et pour être vues à une assez grande hauteur... La position des débris indique qu'ils se trouvent sur les lieux mêmes où s'est écroulé le monument dont ils faisaient partie [1]... De l'autre côté de la place de la Mirande, vers le coin de la rue Peyrollerie, en face de la base de la tour St-Laurent, on aperçoit une portion de mur en petit appareil antique, coupant perpendiculairement la façade de la maison nº 2. Ce mur se continue à travers la maison où il affleure et ressort sous l'escarpement de la Vice-Gérence, dans une cour au fond de l'impasse Saint-Pierre, où se trouvent quelques autres vestiges antiques et entr'autres, deux portions d'arceaux en assez grand appareil, mais sans aucun ornement [2]. Quelquefois ces débris de construction ont été pris pour les restes d'un théâtre... Malheureusement rien ne peut confirmer cette hypothèse qui n'aurait en soit rien d'impossible. Ni restes de gradins, ni aucune trace qui permit une pareille identification, n'ont jamais été vus. Il faut autre chose que de vagues pans de murs au penchant d'une colline, pour autoriser la supposition d'un théâtre sur lequel il n'y a jamais eu aucune tradition écrite ou orale à Avignon.... »

Tels sont les renseignements fournis, depuis le XVII[e] siècle, par les historiens et les archéologues qui se sont occupés d'Avignon antique. Que l'on mette en regard des pauvres indications qu'ils nous ont laissées, les remarquables observations des docteurs Colombe et Pansier, et l'on se persuadera qu'il ne tient pas à nos deux sagaces confrères, que la détermination du monument auquel appartenait ces ruines, ne soit pleinement éclaircie. La précision rigoureuse de leur rapport, le plan exact et la description détaillée qu'ils ont faits, font regretter davantage que les découvertes de 1902 n'aient pas été plus scientifiquement présentées, et qu'il n'en soit resté qu'un simple article de journal.

• •

Nous avons reproduit scrupuleusement tout ce que le passé

grande hauteur. Trouvés en 1902, à 3 m. au-dessous du sol qui est à niveau avec la rue des Ciseaux-d'Or, dans les caves de la maison Pamard, etc.... Longueur du 1[er] fragment : 1 m., larg. : 0 m. 88, épaiss. : 0 m. 38. »

1. Cette affirmation est très discutable. Seules les bases encore en place auraient pu nous renseigner.

2. L'auteur fait erreur. Les claveaux des deux grands arcs portent une moulure bien distincte.

Digitized by Google

nous a laissé sur les antiquités aperçues dans le quartier de la rue Peyrolerie, mais il faudrait bien se garder de croire que l'on peut faire complètement état de ces renseignements. On ne peut accepter les yeux fermés les dires — pourtant bien courts — de tous ces archéologues. Ils nous ont donné bien peu, et tout n'est pas à prendre dans les quelques lignes qu'ils nous offrent. Il faut faire la part de l'exactitude et de la fantaisie, de la vérité et de l'imagination

Et d'abord, si l'on examine de près les extraits que nous avons donnés, on s'aperçoit qu'en réalité trois auteurs, au plus, ont accru — faiblement encore — le premier fonds, pourtant bien modeste, qui nous vient de Suarès. En effet, Cambis-Velleron, Morenas, Expilly, Chaillot et Guérin, ont répété littéralement Suarès. Calvet apporte un certain nombre de renseignements personnels que reprirent Guérin, Chambaud et Rochetin. Les arcades de la maison Barret (Gibert), furent signalées pour la première fois par Renaux, en 1831, et après lui, Requien, Mérimée, Courtet, Canron, Sagnier, Lenthéric et Rochetin, n'ont rien dit de plus ni autrement. Depuis Renaux, le rédacteur du *Courrier du Midi* a ajouté le récit imprécis de la découverte de 1902. Les renseignements que nous possédions déjà, nous sont donc parvenus en quatre étapes successives.

Mais à l'examen, une autre remarque s'impose bien vite à l'esprit ; c'est que, parmi les renseignements, remarques ou attributions fournis par les auteurs des XVIII[e] et XIX[e] siècles, la plupart sont contestables ou radicalement faux. Il convient donc d'épurer tout d'abord la matière que nous aurons peut-être à employer, au cours de cette étude.

Calvet commet une erreur d'appréciation, lorsque prenant la tête en marbre trouvée dans la maison de Mme de Latier, pour celle de Jupiter, il en déduit l'existence, en cet endroit, d'un temple à ce dieu. Il s'agit d'une tête de Dyonisios, et dès lors l'attribution de Calvet n'a plus aucune valeur [1].

Chaillot avait écrit en 1852 : « Qui sait si les massives constructions du palais des Papes ne recouvrent pas les traces des gradins du théâtre ? » Cette hypothèse devint une certitude, en 1881, sous

1. Sur le conduit de la maison Latier, dont celui de la maison de Saignon aurait été la continuation, je demande la permission de renvoyer à mes *Notes d'archéologie Avignonaise*, II. *Calvet et les Monuments antiques d'Avignon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1911, p. 221, note 2.

Digitized by Google

la plume de Sagnier, qui prétendit avoir constaté la présence de gradins creusés dans le roc, derrière les maisons Clément et Aubanel. Or c'est là une affirmation tout-à-fait inexacte, car il n'a été donné à personne — pas même aux docteurs Colombe et Pansier, — de voir ou de retrouver le plus petit gradin.

Courtet avait cru reconnaître dans la coupure faite dans le rocher, et formant aujourd'hui la rue Peyrolerie, une avenue ou un corridor de l'époque romaine. Or, il est établi que cette coupure a été pratiquée dans les temps modernes seulement [1].

Mais Canron montre encore plus d'imagination. Tout d'abord, il signale un immense *vomitorium* qui, pour des yeux non prévenus, n'est qu'une simple arcade. Puis il ajoute que Mignard retrouva le plan du théâtre d'Avignon, ce qui est absolument faux [2].

L'article du *Courrier du Midi* de 1902, n'est pas non plus à l'abri de toute critique. L'auteur déclare que le fragment de mur en petit appareil émergeant de la maison n° 2, rue Peyrolerie, ressort sous l'escarpement de la Vice-Gérence, dans une cour, au fond de l'impasse Saint-Pierre. Or, au cours des fouilles faites dans cette cour, personne n'a constaté la présence de ce mur en petit appareil.

Remarquons encore que le conduit signalé par Chambaud, dans la maison du boulanger, n° 14 de la rue des Chataignes, n'est probablement pas romain. En effet, le plafond de ce conduit se trouve à environ 3 m. 50 cent. sous le sol de la rue. Or, d'après les calculs que nous donnerons plus loin pour établir le niveau du sol romain [3], ce conduit se trouverait au-dessus. Si nous nous trouvions en présence d'un égoût ou conduit de la période romaine, ce conduit serait tout naturellement au-dessous du niveau antique.

1. Voir Pansier, *Les rues d'Avignon au moyen âge* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1911, XI, p. 288 et nos *Notes de Topographie Avignonaise* (*Le Rocher des Doms ; le Rhône*), dans la *Revue du Midi*, 1909, p. 197.

2. Canron a sans doute confondu avec le plan des arceaux de la rue Fusterie, qui fut levé par Mouton. (Voir Calvet, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2345, fol. 442, n° 2346, fol. 30 et n° 2349, fol. 83 et s.).

3 Dans ce quartier, le sol romain est à la cote 17 m. 40 environ (légèrement plus bas que près du rocher). En effet, la mosaïque qui fut trouvée dans le coin S.-O. de l'ancienne église Saint-Symphorien, se trouvait à une profondeur minima de 3 m. La rue Banasterie étant à 20 m. 377, on a 17 m. 37. Le conduit de cette maison sise sur le prolongement de cette mosaïque est à 3 m. 50 au-dessous de la rue des Châtaignes, qui, en cet endroit, est à 21 m. 075 ; il en résulte qu'il se trouve à 17 m. 60. Or, il faut ajouter à ce chiffre la hauteur du conduit, 0 m. 12, et celle de la plaque qui le recouvre, 0 m. 12, on a alors pour le niveau de la plaque de couverture, 17 m 85 env.

Digitized by Google

Ainsi donc nous avons peu de renseignements et sur le nombre il faut en écarter résolument quelques-uns.

* * *

Cela n'a nullement empêché les archéologues avignonais de donner, sans hésitation, des solutions fort opposées. Peut-être, après tout, est-ce cette pauvreté de documents qui donnait tant d'assurance à leurs opinions. Et par là, ils illustraient la pensée ironique d'Anatole France[1], à savoir : que « l'embarras de l'historien s'accroit avec l'abondance des documents ». Loin de les desservir, leur indigence même les a poussés à des identifications catégoriques, mais très diverses. Il convient de les rappeler.

Suarès appartient à l'école des prudents. Il estime que les débris de colonnes et de statues pourraient peut-être bien appartenir à un temple ou à un amphithéâtre. Ceux qui l'ont copié, Cambis-Velleron, Expilly, ont naturellement partagé son opinion. Morenas se prononce pour des bains. Calvet, s'appuyant sur la tradition (!) et sur une tête de statue, se décide pour un temple de Jupiter, opinion à laquelle souscrit Guérin. Renaux et le correspondant de l'*Indicateur d'Avignon,* plus sages, ne font aucune conjecture. L'idée de voir dans ces ruines les restes d un théâtre, appartient à Requien, et elle a trouvé le meilleur accueil auprès des érudits avignonais dont elle flattait l'amour-propre. Chaillot pense comme Requien, à cela près qu'il ne voit pas seulement un théâtre dans les ruines de la maison Aubanel, mais encore un hippodrome sur l'emplacement de l'Archevêché. Courtet se détermine pour un théâtre. Canron en fait autant et déclare même qu'à ses yeux et au dire de tous les antiquaires (*sic*), ce théâtre ne le cédait peut-être pas à celui d'Orange[2]. Mais Canron n'était pas toujours précis, et il semble bien placer ce théâtre sous l'Archevêché du XIX[e] siècle. Sagnier, Lenthéric et Rochetin, sont aussi partisans du théâtre. Le correspondant du *Courrier du Midi* en 1902, combat cette attribution, tout en réservant son opinion.

1. Anatole France, *L'île des Pingouins,* p. II.
2. J'avoue ne connaître aucun de ces *antiquaires* ayant affirmé une telle sottise.

Digitized by Google

Ainsi donc, temple, amphithéâtre, bains, hippodrome, théâtre, telles sont les différentes destinations assignées aux ruines du quartier de la rue Peyrolerie.

* * *

Arrivons au fait, c'est-à-dire essayons de déterminer la nature du ou des monuments dont les fragments ont été mis à jour. Bien entendu, je n'ai pas à faire le récit des fouilles exécutées. L'exposé lumineux et documenté de MM. Colombe et Pansier m'en dispense. J'en adopte toutes les données, réserves faites de quelques-unes de leurs conclusions. Mais il est certains points sur lesquels il convient d'appeler plus spécialement l'attention, et il est certaines remarques qu'il est nécessaire de faire dès maintenant.

I. — Déterminons tout d'abord le niveau du sol romain dans la partie de la ville placée à l'orient de la Vice-Gérence. Ce niveau nous est fourni par la position des colonnes trouvées dans la maison de M. Pamard en 1902, et le résultat obtenu est confirmé par d'autres calculs. Ces colonnes gisaient à environ 3 mètres au-dessous du sol de la rue Taulignan. Or, le niveau de cette rue, pris à l'angle qu'elle fait, est à 20 m. 717 au-dessus du niveau de la mer. Le sol romain serait donc à la cote 17 m. 50 ou 17 m. 75 environ [1]. Ce résultat se trouve confirmé par la profondeur à laquelle se trouve le bloc de base du piedroit C des arcs inférieurs de l'immeuble Aubanel. Si l'on se réfère au plan publié par MM. Colombe et Pansier, on constate que cette base est à la cote 112,88. D'autre part, le sol de la place St-Pierre est, dans le plan, à 109,42. Entre ces deux niveaux, il y a trois mètres 3 m. 46 de différence. Or étant donné que la place St-Pierre est à l'altitude 21 m. 555 [2], si l'on retranche de ce chiffre 3,46, on aboutit à 18,095 [3], chiffre différent à

1. D'après le *Courrier du Midi* de 1903, les colonnes gisaient à environ 3 mètres au-dessous de la rue Taulignan. Or, comme le sol de l'appartement sous lequel elles furent trouvées est à 0 m. 50 environ plus haut que cette rue. (Voir notre plan : lettre V), elles auraient donc été à 2 m. 50 sous le point V. Malheureusement les mesures données ne sont qu'approximatives et un écart de 0.25 à 0.50 cent. est fort possible.

2. D'après le nivellement général d'Avignon dont les chiffres m'ont été très aimablement communiqués par M. Pastré, directeur des travaux publics à la Mairie d'Avignon.

3. Il faudrait peut-être encore déduire la hauteur du bloc de base, soit environ 0.40 cent. Nous trouverions alors 17 m. 70.

Digitized by Google

de 0,50 cent. de celui fourni par les ruines de la maison Pamard[1]. On arrive à un résultat identique si l'on prend pour point de départ l'empâtement du mur en petit appareil des caves Aubanel, lequel est exactement à 17,90. Il paraît naturel de conclure de ces données, qu'à l'*est du pilier C, il n'y a pas de terrasse ou de forte déclivité, mais un plan sinon bien horizontal, du moins fort peu incliné vers l'Est.*

II. — Il n'est pas moins important de déterminer la forme du rocher sur lequel sont bâtis la Vice-Gérence et ses abords. Beaucoup ont pensé — pour faire accepter l'hypothèse d'un théâtre — que le rocher, dans le sens vertical, avait été taillé en ligne courbe. C'est là une illusion. Le rocher est coupé verticalement d'abord en ligne droite sur une longueur occupant à peu près tout le côté de la cour Aubanel, jusqu'à 5 ou 6 mètres au-delà, (c'est-à-dire au Nord) du pilier A. Dans ces 5 à 6 mètres, la coupure est nettement perpendiculaire aux arcs A B et B C. Puis, l'entaille prend une direction oblique S-E N-O. Le roc forme actuellement le côté occidental de la maison n° 2 de la rue Peyrollerie. Il s'ensuit donc que loin de présenter une coupure concave, le rocher offre au contraire un angle sortant.

Ce plan vertical est perpendiculaire à un plan horizontal constitué, lui aussi, par le rocher qui règne sous le pavé des maisons n°s 2 et 4 de la rue Peyrollerie[2]. Or, nous avons la preuve que ce plan n'a pas été très sérieusement modifié depuis l'antiquité[3]. En effet, le mur en petit appareil plaqué contre le rocher, repose sur ce plan horizontal et rocheux. D'autre part, les maisons n° 2 et 4 ont leurs fondations posées à même sur le roc. On voit très net-

1. Constatons aussi que l'arête supérieure (?) du mur rencontré en 1882, par M. Genellat, dans la maison Madon, rue Arc-de-l'Agneau, apparut à 4 m. de profondeur. Or, devant cet immeuble, le niveau de la rue est à 21 m. 764 ; le sol romain serait donc à 17 m. 764 (Rochetin : *Avignon dans l'antiquité*... p. 197). Il en est de même pour le petit mur trouvé aussi en 1882 par le même Genellat, sous la maison n° 1 de la rue de la République Ce mur était à une profondeur de 4 m. Or, le niveau de rue est en cet endroit de 21 m. 761, ce qui donne encore 17 m. 761 pour le sol romain.

2. Ces immeubles appartiennent actuellement à M. J. Didiée.

3. Ou du moins très légèrement. M. Didiée m'a aimablement indiqué que le sol rocheux des maisons n°s 2 et 4, dont il est propriétaire, avait été abaissé vers 1865, pour donner un peu plus de hauteur aux pièces du rez-de-chaussée. Tandis que le sol de la maison n° 2 est au niveau de la base du mur de petit appareil et de la rue, le sol de l'immeuble n° 4 est à 50 cent. au moins au-dessus de la rue Peyrollerie. Ce niveau, plus élevé jadis qu'aujourd'hui, explique que de l'autre côté de la rue, dans le Palais on ait dû, au moment de la construction de la salle dite *Ecole de Théologie*, briser le rocher pour le niveler et donner à cette salle une hauteur suffisante.

Digitized by Google

tement qu'il y avait là une terrasse s'étendant du mur en petit appareil jusqu'à l'extrémité orientale de la maison n° 4. C'est seulement à partir de là que la dénivellation commence brusquement. Ce plan rocheux est à la cote 26 m. 60 [1]. Il a 10 à 12 m. environ de largeur, entre le mur en petit appareil et l'extrémité N-E de la maison n° 4, mais il a 4 à 5 mètres seulement sous le mur méridional, ainsi que nous le verrons.

A partir de ce dernier point, existe certainement un nouveau plan situé à un niveau plus bas que le précédent. Ce qui le démontre, c'est la pente très brusque de la rue Peyrollerie [2] et la présence de caves ayant 3.50 de profondeur, sous la place de l'Amirande [3]. Ces caves creusées sous la maison Eyraud [4] et sous la partie occidentale de la maison Pamard, ne paraissent pas être construites sur le rocher, mais sur des terres dont l'épaisseur constatée est d'un mètre au moins. De la disposition des lieux, il résulte que le rocher en cet endroit paraît avoir été taillé suivant une ligne qui partirait du pilier B passerait le long du mur oriental de la maison n° 4, longerait, à une distance qu'on ne peut fixer avec précision, les murs occidentaux des caves Eyraud et Pamard et aboutirait du côté de la façade orientale du Palais [5].

Telle était la forme du rocher en allant de l'Ouest vers l'Est. On avait en somme trois plans ou terrasses. Un premier plan rocheux, sur lequel est bâtie la Vice-Gérence et ayant une altitude de 31 à 32 m. environ ; un deuxième, à une altitude de 26 m. 60 environ, constitué par le rocher existant encore sous les maisons n° 2 et 4, et enfin, une troisième terrasse dont l'altitude est donnée par le bloc de base du pilier C (18,09) et par les caves les plus basses de la maison Pamard situées à 17 m. 75 environ [6].

1. En effet, la rue Peyrollerie, près du petit mur, est à la côte 26,40. Si l'on admet que le sol de la maison n° 2, aujourd hui au même niveau que la rue a été abaissé vers 1866, de 20 cent. seulement, on a 26,60 pour le niveau primitif de ce plan.

2. Remarquez le contre-bas que forme la cour de l'immeuble Gibert, par rapport au sol de la maison n° 2 qui est attenante.

3. La cave de la maison Eyraud s'avance à environ 8 m. sous la place de l'Amirande, et son coin S-O aboutit à une faible distance du mur oriental de la maison n° 4. Le sol de cette cave serait à la cote 21 m.

4. Ancienne maison Collet. (Voir notre plan.)

5. Voir la ligne présumée tracée en pointillé sur le plan. Quoique ne devant pas donner des résultats tout à fait certains pour la période antique à cause des dérochements opérés à l'époque de la construction du Palais, l'étude du sol rocheux sous ce monument ne manquerait pas d'intérêt.

6. Nous ne pensons pas que le sol des caves Eyraud, et des caves les moins profondes de la maison Pamard, qui sont à environ à 21 m., ait constitué un plan particulier, puisque le sol de ces caves est en terre et non en rocher. Cependant la chose n'a rien d'impossible.

Digitized by Google

Mais du Nord au Sud quelle était la forme du rocher ? L'examen du rocher sur le côté N, vers le Palais, étant hors de notre sujet, nous ne nous en inquiéterons pas, mais voici quel nous paraît avoir été l'aspect du rocher du côté sud, c'est-à-dire du côté des grands arcs.

La première terrasse, celle de la Vice-Gérence, s'abaissait graduellement et allait finir assez loin vers l'Archevêché.

La deuxième, au contraire, allait en se retrécissant et, sous le mur méridional des maisons Didiée, elle semble avoir fini brusquement par une coupure verticale de 5 m. 50 à 6 m. de hauteur environ. Au pied de cette sorte de ressaut, s'étendait un petit plan. Sa largeur était à peu près celle de l'arc AB ; en effet, on a constaté une coupure du rocher sous le pilier B. La longueur de ce plan du N au S n'a pu être déterminée ; nous savons seulement qu'il se prolongeait en avant de cet arc. Ce qui démontre l'existence d'une sorte d'escalier, c'est la différence de niveau existant entre le sol des maisons n° 2 et 4 et celui de l'arc AB. Le premier est à 26 m. 60 environ d'altitude, le second à 20 m. 70 seulement. Cette différence démontre donc qu'on est en présence de deux plans formant escalier.

Mais quel était le niveau du sol à l'est du pilier B ? Si nous sommes bien renseignés sur le niveau AB et le niveau situé à l'est du pilier C, par contre nous n'avons pas de renseignement sur le sol entre B et C. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il était en contre-bas du sol AB. En effet le piédroit oriental du pilier B avait son fondement, sur le rocher, à 0 m. 75 plus bas que le piédroit du pilier A. Mais était-il au niveau de la base du piédroit oriental du pilier C ? Nous n'en savons rien.

Je croirais cependant volontiers qu'il y avait entre B et C un niveau intermédiaire destiné à racheter la différence de 2 m. 60 existant entre le sol AB (20 m. 70) et celui à l'est de C (18 m. 10). Ce qui paraît le démontrer ce sont les ouvertures pratiquées dans les deux murs de refend. Si le sol entre B et C eut été, lui aussi, à la cote de 18 m. 10, il aurait fallu un nombre considérable de marches d'escalier pour passer de BC dans AB. D'autre part, le sol de AB aurait aveuglé la majeure partie de l'ouverture ouverte dans le mur de refend qui s'appuie en B.

Le plan rocheux existant sous les immeubles Didiée finissait-il à pic, dans sa partie méridionale, ou par un plan incliné ? La question a son importance ; elle permet de savoir si l'arc AB donnait sur un appartement ou sur un couloir servant de passage. A

Digitized by Google

notre avis, le rocher devait être taillé à pic. En effet, la partie de la banquette qui a été vue en A, paraissait bien horizontale. D'autre part, si le plan était en pente, il aurait une déclivité énorme, car sur l'espace de 5 à 6 m. de longueur, il aurait dû racheter une différence de niveau de 5,50 au moins. D'autre part, l'ouverture pratiquée dans le mur de refend B aurait été tout à fait aveuglée par cette pente et il aurait été impossible de passer de l'intérieur de l'arc BC à l'intérieur de AB.

De ces explications un peu minutieuses, il résulte que l'arcade AB s'ouvrait sur un appartement dont le rocher constituait : 1° le sol, et 2° le côté occidental et septentrional. Quelles étaient les dimensions de cette pièce ? Sa largeur, comprise entre le mur de refend B et la paroi du rocher tapissée par le mur appuyé en A, était de 4 m. 20 au minimum. Sa profondeur, du N au S, nous est indiquée par la largeur actuelle de l'immeuble Gibert ; elle devait être de 5 à 6 m. D'ailleurs, l'ouverture dans le mur de refend B devait être au milieu. Or, la longueur du mur depuis le pilier B jusqu'à cette ouverture est de 1 m. 65. A ce chiffre, il faut ajouter les dimensions de cette porte, soit 1,75 à 2 m. au maximum, et une longueur de mur pareille à la première, soit 1 m. 65. Nous avons donc un total de 5,50 à 6 m. Pour la hauteur, elle nous est fournie par la différence existant entre les deux terrasses, soit 5 m. 90 environ. Mais on s'aperçoit alors que la hauteur de l'arc AB prise du sol à l'extrados n'est que de 5 m. 15. L'extrados de l'arcade n'aurait donc pas été au niveau du sol des maisons Didiée. Cette constatation oblige justement à admettre qu'en dessus de l'arc AB régnait un entablement. Cet entablement devait avoir une hauteur suffisante, non seulement pour racheter la différence de niveau entre l'extrados des grands arcs et le sol des immeubles Didiée (0,75 cent.), mais encore l'épaisseur du pavé qui devait recouvrir ce dernier. Il semble naturel et raisonnable d'assigner à cet entablement une hauteur de 1 m. au minimum.

Cette concordance ne dénote-t-elle pas un parti-pris évident d'établir en dessus des arcs AB, BC et de leur entablement un plan bien horizontal, une terrasse bien plate destinée à recevoir des constructions aujourd'hui disparues ? Cela expliquerait les différences d'altitude existant entre les blocs de base des piedroits des deux arcs tandis que les extrados et l'entablement de ces arcs se trouvaient au même niveau.

Donc, du N au S, le rocher faisait un ressaut de 6 m. environ de hauteur sur 4 à 5 m. de largeur, se continuant en avant de l'arc AB.

Digitized by Google

III. — Ce point établi, examinons dans quelles conditions se présentent certaines ruines signalées dans le quartier de la Peyrolerie. A la base des murs de la Vice-Gérence existent des assises en petit appareil. Rochetin les croit romaines. Mais leur antiquité n'est nullement démontrée. Qu'elles soient romaines, la chose en soi n'a rien d'impossible. Mais à Avignon, on a bâti fort longtemps en petit et grand appareil romains. Nous en avons maints exemples. Des érudits se fondant sur l'examen des assises en grand et petit appareil de certaines piles du pont Saint-Bénézet, assises tout à fait conformes à la manière romaine, ont conclu à l'existence d'un pont romain. Or, jamais aucun pont de pierre n'a été élevé à Avignon avant celui construit, vers 1177, par Saint Bénézet. Le porche de la Cathédrale a été longtemps regardé comme de l'époque de Constantin. L'inspiration antique y est flagrante, mais le monument n'en est pas moins pour cela de la fin du XII[e] siècle [1]. Dans ces conditions, ces restes de petit appareil, en tout pareil à celui qui est visible dans certaines parties du pont St-Bénézet et dans d'autres constructions du haut moyen-âge, ne sont pas suffisamment caractéristiques par eux-mêmes pour pouvoir être retenus.

IV.—J'ai en vain cherché l'ouverture du conduit dont parle Calvet et qui passait dans les maisons Latier et Tournel. Je n'en ai plus trouvé trace. La maison Vigneaud, jadis Tournel, ne renferme rien qui puisse être signalé. Quant au fragment de mur en petit appareil signalé par Calvet dans les caves de Mme Latier, je ne l'ai pas aperçu, à moins que Calvet n'ait voulu parler des murs existant dans une des caves les plus profondes de la maison Pamard ? Il y a en effet une cave dont les murs sont en petit appareil, mais la construction en est récente. Cependant, les assises du coin N.-O. paraissent plus anciennes et peut-être sont-elles antiques ? Mais la chose est douteuse, et dans l'incertitude nous renonçons à en faire état.

V. — Dans la même maison Pamard, il faut distinguer, je crois, l'emplacement où furent découverts en 1902 les fragments de colonnes et celui où furent mis à jour en 1650, les débris signalés par Suarès. En 1902, les ruines se trouvaient au point V de notre

1. Labande, *L'Eglise Notre-Dame-des-Doms d'Avignon des origines au XIII[e] siècle*, dans le *Bulletin archéologique*, 1906, p. 339.

Digitized by Google

plan ; celles de 1650, étaient dans le jardin situé au Nord, par conséquent, dans la partie de l'immeuble marquée R. Mais nous ne savons en quel point exact.

VI. — Dans la maison de la rue des Châtaignes, portant le n° 14 et habitée par un boulanger, existe une cave. On y trouve un conduit qui est celui signalé par Chambaud, comme étant antique. Il s'ouvre au bas d'un mur qui est perpendiculaire à la rue. Est-il romain ? C'est un point fort douteux. Et d'abord ses dimensions sont bien modestes. Il a 0 m. 12 de hauteur, sur 0.40 de largeur. La dalle qui le recouvre n'a que 0.12 cent. d'épaisseur. D'autre part, son plafond est au niveau du sol de la cave qui elle-même est à 3.50 environ au-dessous de la rue. Or, la rue en cet endroit est à 21 m.075. Si nous enlevons 3 m. 50, il nous reste 17.57, ce qui est plus haut que le sol romain en cet endroit [1]. Mais ce chiffre doit être augmenté de la hauteur du conduit et de la dalle de couverture, soit de 0.25 environ. Nous obtenons dès lors 17 m. 72, niveau qui paraît beaucoup trop relevé.

D'ailleurs, l'appareil ne paraît pas romain, et le conduit est encastré dans des constructions beaucoup plus tardives.

VII. — En somme, seules les ruines de la maison Aubanel et les fragments découverts en 1650 et en 1902 dans la maison Pamard sont authentiquement antiques ; mais appartiennent-elles à un même monument et, dans la négative, sont-elles de la même époque ?

Les arcs de la maison Aubanel et ceux de l'immeuble Gibert font partie du même monument. Il n'est pas permis de conserver des doutes à ce sujet puisqu'on a pu examiner les murs de refend qui les réunissaient.

Mais le mur en petit appareil découvert dans les caves à 6.50 de distance du dernier pilier C, appartient-il à la même construction que les grands arcs ? je ne le crois pas.

On peut, il est vrai, constater que le bloc de base du pilier C, et l'empâtement du mur en petit appareil sont au même niveau, mais cela ne suffit pas pour y voir un seul et unique monument. Bien des raisons sont défavorables à cette hypothèse.

Et d'abord le mur F qu'on n'a pas suivi complètement, paraît se prolonger vers le N. suffisamment pour couper la courbe [2]

1. Voir ci-dessus, p. 142 et notre plan, lettre O.
2. Nous disons courbe ou forme polygonale.

Digitized by Google

effectuée par les arcs reconnus et ceux qui probablement les continuaient.

D'autre part, le bloc E qui fait chaîne d'angle, semble être dans une direction tangente à la courbe des arcs ; autrement dit, il paraît être vis-à-vis du pilier C. Que faut-il en conclure ? Rien à mon avis ; car ne serait-il pas curieux que ce fragment de courbe si peu accentuée ait été prolongé par un mur en ligne droite ? N'eût-il pas été, semble-t-il, plus simple de mettre tout sur la même ligne ?

Et puis, qu'y aurait-il eu entre le piédroit C et le mur ? La distance est de 6 m. 50 entre C et E et 6 m. 80 entre C et F [1]. On ne peut entre les deux points C et F insérer encore un arceau, car l'ouverture des arceaux est de 4 m. 20. S'il y a trop de place pour un arceau, il y en a pas assez pour deux [2].

Il est vrai que la partie orientale du piédroit de l'arc C présente une particularité. La moitié est faite d'un parement très soigné, mais sur l'autre moitié on remarque une saillie qui paraît avoir été retaillée. On dirait une moulure d'encadrement. Serait-ce l'indice d'une porte ? Mais une ouverture de 6 m. 80 aurait exigé une hauteur proportionnée et qui eut dépassé notablement la hauteur des arcs voisins.

Je sais bien que le bloc F pourrait, lui aussi, être considéré comme le jambage d'une porte, mais une possibilité n'est pas une certitude et il faudrait connaître la suite du bloc F pour se prononcer catégoriquement. Rien ne peut nous permettre d'affirmer que ce bloc F faisait pendant à la partie moulurée du piedroit C.

Le bloc d'angle E présente aussi des particularités. Sur les faces Nord et Sud on remarque deux ressauts, l'un a 0,90 cent. de largeur ; celui du Sud en a 0,80. Sur celui du Nord s'appuie le mur en petit appareil. Le ressaut du Sud n'indiquerait-il pas, par sa disposition et sa largeur, qu'un mur devait s'y appuyer aussi pour former le côté d'une nouvelle salle [3]. Le côté méridional du mur D, avec son stuc et les débris trouvés au pied, paraissent démontrer l'existence de cette salle.

1. Constatons que la première mesure n'est pas divisible par la valeur du pied romain ; l'autre au contraire l'est exactement, 23 pieds romains valant 6 m. 801.

2. La distance est trop grande même pour y insérer un arceau et son piedroit (4,20+2,07 n'égale que 6,27.)

3. Sans doute le parement sud du bloc E est poli, mais celui du N. l'est aussi, et un mur s'y appuie cependant. L'encoche du sud à environ 45 cent. il reste donc 0,80, largeur suffisante pour un mur de petit appareil de même dimension que le mur D.

Digitized by Google

Mais ce qui à mes yeux paraît affirmer davantage le caractère différent de ces deux constructions, grands arcs et mur en petit appareil, c'est l'examen même de ce dernier. Ce mur avait deux faces bien différentes. La paroi intérieure était revêtue d'un enduit d'environ 0,08 centimètres d'épaisseur, fait de briques pilées, sur lequel étaient apposées des plaques de marbre ayant 1 ou 2 centimètres d'épaisseur au plus. Au pied septentrional de ce mur, ont été trouvés de nombreux fragments de corniches, d'architraves et de revêtements, des chapiteaux minuscules, destinés à être engagés dans le mur. Toute cette décoration petite, délicate, suppose une salle de dimensions restreintes [1].

Au contraire, la face méridionale du mur était revêtue d'un enduit de 1 à 2 centimètres d'épaisseur, portant un renformis de 1 millimètre de couleur rouge. Un stuc recouvrait le tout. Au pied de cette paroi méridionale ont été ramassés des fragments de marbre, revêtements, corniches, etc., de dimensions encore réduites, mais plus considérables cependant que les débris trouvés sur l'autre face. Il me semble que ce stuc, la position et la nature des fragments, indiquent clairement que cette partie du mur D était, elle aussi, le côté d'une salle et non un mur de façade [2]. Sans doute les Romains revêtaient d'un stuc leurs murs extérieurs, mais la présence des débris au pied du mur, la façon dont le stuc a été appliqué et, et comme je l'ai dit, la forme même du bloc E paraissent démontrer qu'on est dans un appartement.

Il s'ensuit que nous aurions là deux salles de dimensions peut-être inégales, mais certainement de faible grandeur. Et cela me paraît prouver qu'on se trouve en présence de constructions d'un genre tout différent de celles à laquelle appartenaient les grands arcs.

Mais il y a plus. Il existe en X un dallage qui vient se juxtaposer entre les deux empâtements du mur en petit appareil intercalé entre les blocs E et F. Ce dallage ainsi placé ne s'explique pas à moins d'admettre que le mur qu'il supporte a été construit pour boucher une ouverture, hypothèse peu admissible pour qui a examiné ce mur. Il est plus raisonnable d'admettre que le pavage

1. L'absence de traces d'ouverture sur le mur méridional et occidental semble indiquer que les ouvertures étaient au Nord et à l'Est.

2. Les plaques de marbre le démontrent complètement. Ou elles formaient le revêtement des murs où, vu leur épaisseur, elles constituaient un pavé. Dans les deux cas nous sommes dans une salle.

Digitized by Google

en X marquait le pavé d'une construction plus ancienne, pavé qui fut conservé lorsqu'on éleva le mur en petit appareil. Ce serait la preuve que le mur DEF aurait été élevé sur un emplacement précédemment occupé. Ce qui confirme cette opinion, c'est la forme de la pierre formant chaine d'angle qui paraît un bloc remployé. Nous serions donc en présence d'un emplacement et de matériaux remployés.

D'ailleurs ce n'est pas la seule trace de remaniements que nous puissions constater. En effet, les grands arcs aussi n'ont pas été à l'abri des modifications. Quand on considère le côté oriental de l'arc C, on voit nettement que les rangées d'assises formant imposte au-dessus du piédroit, ne concordent pas. Les assises sont à des niveaux différents et rien ne prouve mieux que cette partie de la construction a été, elle aussi, remaniée ou modifiée.

Pour ces divers motifs, je ne puis reconnaître, dans les arcs et le petit mur, les ruines d'un seul et unique monument. Il y a là deux constructions différentes dont nous essayerons de trouver la destination.

VIII. — Bien entendu, les débris découverts chez M. Pamard, sont, pour nous, nettement distincts des ruines de la maison de M. Aubanel. Entre les deux points A et V, il y a environ 50 mètres. C'est une distance considérable et il faudrait supposer un monument énorme dont le mur en petit appareil de la maison Aubanel, par sa position, aurait gêné le développement, tandis que par ses faibles proportions il en aurait gâté l'harmonie.

IX. — Nous n'en avons pas fini avec les remarques que nous suggère l'examen des ruines. Je signale en passant les trous carrés qui se voient sur des écoinçons du piedroit A. On peut les croire destinés à appuyer des barres d'auvent ; ou encore y voir des trous dans lesquelles venaient porter les poutrelles d'une construction postérieure.

Il faut encore remarquer la pierre en saillie sur la partie orientale du piedroit B. C'est probablement une pierre de cintrage, comme on en trouve si souvent dans les monuments romains. Sur un monument public on n'eut certainement pas laissé subsister cette pierre en saillie.

X. — Poursuivons. L'arcade supérieure est bizarre. Certes, son axe est bien dans l'axe de l'arc inférieur qui la supporte, mais tan-

Digitized by Google

dis que ce dernier a 4m20 d'ouverture, l'arc supérieur n'a que 3m10. Bien plus, si l'on calcule la hauteur de cet arc prise de l'extrados de l'arc inférieur, on trouve qu'il a une hauteur intérieure de 3.50[1]. C'est là évidemment un arc bien écrasé. Mais cette impression de disproportion et d'écrasement devient plus forte si l'on admet — et l'on ne peut faire autrement — que les arcs inférieurs avaient au-dessus de leurs extrados un entablement. Nous avons même pu trouver sa hauteur approximative qui était de 1 à 1.30 au moins[2]. Dès lors, l'arc supérieur diminué des dimensions de cet entablement, aurait eu moins de 2.50 de hauteur, sur 3 m. 10 de largeur. On ne peut admettre une pareille disproportion.

Il faut d'ailleurs bien considérer la forme des claveaux de cet arc. Ils sont taillés en boudin du côté du piédroit occidental. L'usure de ces claveaux dénote bien que c'était là la coupe primitive. Au contraire, les claveaux du piédroit oriental ont été retaillés à l'époque où fut construit le mur moderne qui venait perpendiculairement s'y appuyer[3].

Or, on remarque que la pierre des claveaux du petit arc a subi une usure toute différente de celle des claveaux des grands arcs, tandis qu'on peut constater qu'elle s'est usée exactement comme la pierre qui apparaît dans le mur à gauche du petit arc et à la naissance du cintre[4].

D'autre part, cet arc est complètement engagé dans des constructions bien postérieures et ses piédroits ne sont nullement construits suivant l'appareil romain.

Je sais bien qu'on peut invoquer en faveur de son origine romaine des raisons de construction, un parti-pris de donner aux deux arcs superposés le même axe, de faire appuyer ses piedroits sur les retombées de l'arc inférieur. Mais pourquoi les architectes du Moyen-âge, ayant à utiliser des arcades inférieures, n'auraient-ils pas eu l'idée de placer les piédroits de l'arc qu'ils contruisaient sur les retombées des arcs inférieurs ? Sans doute les joints sont bien traités ; mais on jointait très bien en Avignon, au XIIme et au XIIIme siècle. Et comment expliquer que

1. Cotes sur le plan de MM. Colombe et Pansier : 105,45 — 101,45 = 4 mètres, dont il faut défalquer l'épaisseur des claveaux, soit 0.50 cent. Il reste 3.50.

2. Voir ci-dessus p. 148.

3. J'avais examiné cette arcade avant la démolition du mur qui la masquait en partie. Son ouverture était alors de 2, 0. Déjà son caractère romain me paraissait fort douteux.

4. Voir la photographie publiée par MM. Colombe et Pansier.

Digitized by Google

cet arc soit établi en retrait des arcs inférieurs et non sur le même aplomb ?[1].

Pour des raisons de construction, d'aspect, de proportions, je ne puis croire que cet arc soit romain. Pourquoi, puisque les assises sises au-dessus du piédroit C, fournissent des preuves évidentes de remaniements, ne pas admettre au moins que l'arc supérieur est lui aussi un remaniement postérieur ? Si l'on ne veut pas convenir qu'il est du moyen-âge, soit, mais on ne saurait se refuser tout au moins à le tenir comme d'une époque très différente.

XI. — Nous ne pensons pas qu'il soit fort important d'indiquer que les constructions ne sont pas liées au Rocher, mais simplement plaquées. Un détail doit retenir davantage notre attention. Les murs de refend ont 0.65 d'épaisseur[2]. C'est là une dimension très faible pour des murs destinés à soutenir les voûtes. D'autre part, leur parement est en très bon état. Il faudrait donc peut-être admettre qu'ils ont été amincis et que primitivement leur épaisseur était un peu plus considérable.

∴

Nous avons appelé l'attention sur toutes les remarques qui nous paraissaient importantes, nous y avons ajouté les observations personnelles que nous avons jugées utiles pour arriver à une conclusion aussi vraisemblable que possible.

Essayons maintenant de nous prononcer. Déjà de nombreuses hypothèses ont été émises. A leur égard le mieux, semble-t-il, est de faire connaître les raisons qui nous empêchent de les accepter. Mais d'autres encore peuvent être proposées, et pour celles-là aussi, la meilleure méthode consiste à produire, non pas les arguments qui les rendent vraisemblables, mais bien plutôt les raisons péremptoires qui doivent nous les faire rejeter. En somme, il s'agit de procéder par élimination.

I. — Les arcs seraient-ils les restes d'un aqueduc amenant sur le Rocher les eaux de la Sorgue. La superposition de deux arcs,

1. J'ai cependant voulu en avoir le cœur net. J'ai soumis la photographie de cet arc à l'examen d'architectes et d'érudits spécialisés dans les questions d'antiquités romaines. Leur opinion a été unanime. L'arc ne paraît pas romain.

2. Cette mesure équivaut à 2 pieds et une palme (0 5914 + 0,07 = 0.66). Peut-être les murs avaient-ils jadis trois pieds d'épaisseur, c'est-à-dire 0,88 cent.

Digitized by Google

en admettant que l'arc supérieur soit romain, pourrait à première vue le laisser croire. Mais la présence de murs de refend est suffisante pour faire rejeter catégoriquement cette opinion que d'autres raisons rendent insoutenable et invraisemblable.

II. — Sont-ce les ruines d'un temple ? Peut-être les débris de colonnes et d'entablement de la maison de M. Pamard, marquent-ils, par leur dimension [1], l'emplacement d'un temple, ce dont je ne suis pas bien persuadé. En tout cas, les grands arcs de la maison de M. Aubanel formant courbe, ne peuvent absolument pas s'allier à l'idée d'un temple.

III. — Est-ce un amphithéâtre ? L'hypothèse est invraisemblable, car la courbe des arcs supposerait un monument énorme, hors de proportions avec la petitesse de la cité avignonaise. D'ailleurs, la forme de la coupure verticale du Rocher s'oppose à cette hypothèse. Enfin, cet amphithéâtre aurait englobé dans son périmètre la maison de M. Pamard et on ne s'expliquerait pas la présence en cet endroit, au milieu de l'amphithéâtre, de colonnes et d'entablement.

IV. — Serait-ce un établissement de bains ? Mais dans ce cas, pourquoi des arcades ouvertes et d'une courbe si allongée ? Sans doute certains établissements de bains présentent des constructions en forme d'abside [2]. Ici nous n'avons rien de pareil. Calvet, il est vrai, signale un conduit, mais rien ne prouve que c'est là un conduit de bains. On n'a trouvé aucun tuyau de plomb, aucune trace d'hypocauste [3]. Ce n'est point seulement dans les thermes que l'on pouvait voir des statues ou de belles colonnes. Et dans ce cas comment s'expliquer les divers plans que présente le rocher ?

V. — Avons-nous affaire à un théâtre ? C'est l'hypothèse qui — avant même les fouilles de 1912 — avait le plus de partisans. A première vue, elle semble tout expliquer. Enumérons les argu-

1. D'après les règles données par Vitruve, les colonnes de la maison de M. Pamard ayant 0,55 de diamètre auraient eu environ 5.50 de hauteur, base et chapiteau compris, et à peu près 9 m. avec le piédestal et l'entablement.

2. A Arles : la Trouille ; à Timgad.

3. On a trouvé des briques plates portant des traces de fumée, mais ces briques se trouvaient à un niveau supérieur au sol romain, et en tout cas dans des terrains remaniés. On ne peut donc faire état de leur présence.

Digitized by Google

ments qu'on a fait ou qu'on peut faire valoir en faveur de cette attribution :

La position au flanc du rocher, situation habituelle aux théâtres romains, — la forme et la déclivité des rues Peyrolerie et Vice-Légat, qui ont une direction incurvée enserrant un creux, — la présence dans cette partie creuse qui aurait correspondu à *l'orchestra* et à la *cavea* du théâtre, de fragments de colonnes et d'entablement qu'on estime avoir fait partie de la scène ou de ses dépendances, — la courbe des arcades découvertes, qui reproduirait la courbe des façades latérales comme au théâtre d'Orange, — la disposition de l'arcade A B qui semble être un passage pour accéder aux gradins supérieurs.

Mais, si l'on ne se borne pas aux apparences, que d'objections !

Et d'abord la coupure du rocher n'est pas courbe, comme nous l'avons dit ; elle présente une partie nettement perpendiculaire aux arcs et aux murs de refend, puis une partie oblique se dirigeant vers le N.-O.

D'autre part, les plans successifs que présente le rocher et la direction de ces plans ne peuvent pas s'accomoder à la présence de gradins et d'un hémicycle. D'ailleurs si on essaye, même approximativement, de développer la courbe des arcs, on trouve un rayon énorme de 45 mètres, ce qui suppose un diamètre de 90 mètres, chiffre qui nous conduirait bien au-delà de la rue Vice-Légat. Dès lors, l'argument tiré de la forme des rues Peyrolerie et Vice-Légat ne porte plus. En effet, les arcs Aubanel se trouvent, eux aussi, hors de la rue Peyrolerie, et par là on voit combien il est peu scientifique de tenir compte de la courbe que semblent présenter actuellement ces deux rues.

Si l'on croit au théâtre, on doit supposer que derrière les arcs s'ouvraient une galerie. Or les murs de refend, par leur longueur et les portes étroites qui y sont ouvertes, démontrent qu'il n'y a pas là de galerie circulaire comme aux arènes de Nimes ou aux théâtres d'Orange et d'Arles. Ces murs de refend d'ailleurs ne s'appuyent pas au centre même du pilier, mais sur un des côtés. Il est vrai que, d'après les dimensions prises, ces murs semblent converger. Est-ce bien certain ? Il y a 6,05 de distance entre les murs de refend, mesure prise à leur jonction avec les piliers des grands arcs, et 5 m. 97, distance prise contre le mur formant le côté Nord de la maison Gibert. Cela fait 7 à 8 centimètres de différence. Après les injures du temps, la retaille dont ces murs ont

Digitized by Google

été certainement l'objet, il est bien difficile de déclarer que les murs convergent réellement.

D'ailleurs, dans l'hypothèse d'un théâtre, il faut admettre que les colonnes de la maison Pamard faisaient partie du mur de fond de la scène. Or, si à l'aide du plan que nous donnons, on construit un rectangle sur l'emplacement de la maison Pamard, en ayant soin de placer les points V et R sur le côté du rectangle qui représenterait le fond de la scène, si, à la largeur de ce rectangle, on ajoute le rayon du cercle passant par les grands arcs, on aboutit à un point situé au delà de la salle de Théologie et bien au delà du mur en petit appareil de la rue Peyrolerie.

Bien entendu dans cette hypothèse, il faut catégoriquement renoncer à l'arc supérieur qui ne se conçoit pas, même sur une façade latérale.

La banquette de l'arcade AB pourrait au premier abord laisser croire à un passage pour accéder aux gradins supérieurs. Mais nous avons montré que nous nous trouvions en présence d'un appartement au sol plat. On peut supposer il est vrai, que sur le fond de cette salle existait un escalier, mais il me parait difficile de trouver dans un tel appartement un escalier permettant de monter à 5.90 plus haut. Et d'ailleurs, l'ouverture du mur de refend n'en aurait-il pas gêné le développement ? Remarquons aussi que la banquette n'était nullement usée. Dans un passage public elle aurait été certainement dégradée. Donc, l'appartement en question ne saurait être un passage.

Et enfin dans l'hypothèse d'un théâtre, que fait-on du mur FED, situé en dehors de la courbe des grands arcs ? A quoi correspond-il ? Ce ne sont pas des restes de *versurae ;* ils seraient hors du théâtre. Alors quoi ? Je ne vois pas dans ce cas comment expliquer sa présence.

Il faut donc rejeter l'idée d'un théâtre. Aucune découverte caractéristique et probante n'a été faite qui puisse lever tous les doutes.

VII. — Sommes-nous en présence d'une porte de la ville ? Mais des preuves certaines nous permettent de tracer l'enceinte de la ville romaine. Le rempart ceinturait toute la partie d'Avignon enveloppée aujourd'hui par les Sorguettes [1]. Et d'ailleurs, n'eût-il

1. Dans certains portes, comme à Autun par exemple, on trouve un rang supérieur d'arcades d'ouverture plus étroite que les arcs inférieurs sur lesquelles elles reposent. Mais ces arcades, séparées du rang inférieur par un large entablement, ont une ouverture toujours plus haute que large.

Digitized by Google

pas été bizarre de placer une porte dans un endroit où aucune voie antique ne venait aboutir ?

VIII. — Serait-ce une nymphée ? Il est vrai que de petites sources ont jadis coulé au pied du Rocher, mais elles étaient d'un débit assez faible et le monument eût été hors de proportion avec leur importance. D'ailleurs, ce n'est point la forme habituelle des nymphées.

IX. — Pourrait-on supposer que nous avons là les ruines d'un prétoire ? Ce qui suggère cette hypothèse, c'est la proximité de la Vice-Gérence. Par sa situation au point culminant de la ville romaine [1], par ses abrupts et les souvenirs historiques qu'elle rappelle, cette position pourrait bien avoir été importante, même dès l'époque romaine. Mais comment reconnaître un prétoire dans ces constructions adossées à un rocher et masqués par d'autres immeubles ? (mur DEF). De plus, s'il y a eu une garnison à Avignon, le fait n'est certain qu'à partir de 508. Wandill y résidait en qualité de gouverneur pour le compte de Théodoric [2].

∴

A notre tour, de proposer une hypothèse. Et d'abord pourquoi vouloir considérer les ruines de la rue Peyrolerie comme les débris d'un monument public ? Ne croirait-on pas à vrai dire que les villes antiques possédaient seulement des temples, un forum, des théâtres, des thermes, etc. Les monuments d'ordre économique et utilitaire, les constructions privées — magasins, boutiques, caves, écuries, etc., — occupaient une partie bien plus considérable de la ville.

Or nous venons de constater que les ruines en question ne sauraient appartenir à un aqueduc, à un amphithéâtre, à un théâtre, etc., pourquoi ne pas chercher si elles ne sont pas les restes de constructions affectées à des usages économiques ?

Serions-nous en présence d'un *macellum* comme ceux découverts à Timgad ? Je ne le crois pas. Et cela à cause de la dénivellation que présente le sol. On eut, je pense, choisi un terrain plat pour y installer un marché. Au XIV[e] siècle, se trouvait dans ces

1. La cité romaine n'englobait que les dernières pentes du Rocher.

2. Cassidori senatoris *variae*, III, *epis*, XXX, VIII (Édit. Mommsen, dans les *Monumenta Germaniæ Historica. Auctorum Antiquissimorum, tomus XII*, p. 98).

Digitized by Google

notre avis, le rocher devait être taillé à pic. En effet, la partie de la banquette qui a été vue en A, paraissait bien horizontale. D'autre part, si le plan était en pente, il aurait une déclivité énorme, car sur l'espace de 5 à 6 m. de longueur, il aurait dû racheter une différence de niveau de 5,50 au moins. D'autre part, l'ouverture pratiquée dans le mur de refend B aurait été tout à fait aveuglée par cette pente et il aurait été impossible de passer de l'intérieur de l'arc BC à l'intérieur de AB.

De ces explications un peu minutieuses, il résulte que l'arcade AB s'ouvrait sur un appartement dont le rocher constituait : 1° le sol, et 2° le côté occidental et septentrional. Quelles étaient les dimensions de cette pièce ? Sa largeur, comprise entre le mur de refend B et la paroi du rocher tapissée par le mur appuyé en A, était de 4 m. 20 au minimum. Sa profondeur, du N au S, nous est indiquée par la largeur actuelle de l'immeuble Gibert ; elle devait être de 5 à 6 m. D'ailleurs, l'ouverture dans le mur de refend B devait être au milieu. Or, la longueur du mur depuis le pilier B jusqu'à cette ouverture est de 1 m. 65. A ce chiffre, il faut ajouter les dimensions de cette porte, soit 1,75 à 2 m. au maximum, et une longueur de mur pareille à la première, soit 1 m. 65. Nous avons donc un total de 5,50 à 6 m. Pour la hauteur, elle nous est fournie par la différence existant entre les deux terrasses, soit 5 m. 90 environ. Mais on s'aperçoit alors que la hauteur de l'arc AB prise du sol à l'extrados n'est que de 5 m. 15. L'extrados de l'arcade n'aurait donc pas été au niveau du sol des maisons Didiée. Cette constatation oblige justement à admettre qu'en dessus de l'arc AB régnait un entablement. Cet entablement devait avoir une hauteur suffisante, non seulement pour racheter la différence de niveau entre l'extrados des grands arcs et le sol des immeubles Didiée (0,75 cent.), mais encore l'épaisseur du pavé qui devait recouvrir ce dernier. Il semble naturel et raisonnable d'assigner à cet entablement une hauteur de 1 m. au minimum.

Cette concordance ne dénote-t-elle pas un parti-pris évident d'établir en dessus des arcs AB, BC et de leur entablement un plan bien horizontal, une terrasse bien plate destinée à recevoir des constructions aujourd'hui disparues ? Cela expliquerait les différences d'altitude existant entre les blocs de base des piedroits des deux arcs tandis que les extrados et l'entablement de ces arcs se trouvaient au même niveau.

Donc, du N au S, le rocher faisait un ressaut de 6 m. environ de hauteur sur 4 à 5 m. de largeur, se continuant en avant de l'arc AB.

Digitized by Google

III. — Ce point établi, examinons dans quelles conditions se présentent certaines ruines signalées dans le quartier de la Peyrolerie. A la base des murs de la Vice-Gérence existent des assises en petit appareil. Rochetin les croit romaines. Mais leur antiquité n'est nullement démontrée. Qu'elles soient romaines, la chose en soi n'a rien d'impossible. Mais à Avignon, on a bâti fort longtemps en petit et grand appareil romains. Nous en avons maints exemples. Des érudits se fondant sur l'examen des assises en grand et petit appareil de certaines piles du pont Saint-Bénézet, assises tout à fait conformes à la manière romaine, ont conclu à l'existence d'un pont romain. Or, jamais aucun pont de pierre n'a été élevé à Avignon avant celui construit, vers 1177, par Saint Bénézet. Le porche de la Cathédrale a été longtemps regardé comme de l'époque de Constantin. L'inspiration antique y est flagrante, mais le monument n'en est pas moins pour cela de la fin du XII[e] siècle [1]. Dans ces conditions, ces restes de petit appareil, en tout pareil à celui qui est visible dans certaines parties du pont St-Bénézet et dans d'autres constructions du haut moyen-âge, ne sont pas suffisamment caractéristiques par eux-mêmes pour pouvoir être retenus.

IV.—J'ai en vain cherché l'ouverture du conduit dont parle Calvet et qui passait dans les maisons Latier et Tournel. Je n'en ai plus trouvé trace. La maison Vigneaud, jadis Tournel, ne renferme rien qui puisse être signalé. Quant au fragment de mur en petit appareil signalé par Calvet dans les caves de Mme Latier, je ne l'ai pas aperçu, à moins que Calvet n'ait voulu parler des murs existant dans une des caves les plus profondes de la maison Pamard ? Il y a en effet une cave dont les murs sont en petit appareil, mais la construction en est récente. Cependant, les assises du coin N.-O. paraissent plus anciennes et peut-être sont-elles antiques ? Mais la chose est douteuse, et dans l'incertitude nous renonçons à en faire état.

V. — Dans la même maison Pamard, il faut distinguer, je crois, l'emplacement où furent découverts en 1902 les fragments de colonnes et celui où furent mis à jour en 1650, les débris signalés par Suarès. En 1902, les ruines se trouvaient au point V de notre

1. Labande, *L'Eglise Notre-Dame-des-Doms d'Avignon des origines au XIII[e] siècle*, dans le *Bulletin archéologique*, 1906, p. 389.

Digitized by Google

parages le *macellum Sancti Petri*[1], du côté de la place Carnot actuelle. Mais je ne crois absolument pas que ce *macellum* du moyen-âge ait perpétué le souvenir d'un marché remontant à l'époque romaine.

Au contraire, l'hypothèse qui consiste à voir dans les arcades de l'immeuble Aubanel des magasins[2], boutiques ou caves romaines me paraît se justifier par de bonnes raisons.

Je ne parle pas de la ressemblance de ces constructions avec les boutiques trouvées à Pompéi, à Timgad ou ailleurs. Je me borne seulement à constater que dans cette opinion tout paraît s'expliquer naturellement La disposition des murs de refend placés sans harmonie sur les piliers, leur longueur, l'étroitesse des ouvertures qui y sont pratiquées, la pierre de cintrage qu'on n'a pas jugé à propos d'enlever[3], tout cela s'explique mieux dans une construction privée que dans un monument public où tout serait mieux ordonné, plus grand, mieux fini.

Les arcs s'ouvrent sur deux appartements. Nous avons décrit le premier, celui qui est adossé au rocher, et dont le niveau était plus élevé que le sol de l'appartement voisin[4]. Ce dernier placé très vraisemblamement à un niveau intermédiaire, avait une largeur d'environ 6 mètres. Sa profondeur devait être de 6 mètres environ, si l'on admet que l'ouverture pratiquée dans le mur de refend appuyé en C, était au milieu[5]. Cette ouverture laisse supposer qu'une nouvelle boutique existait probablement à l'est du pilier C.

Nous avons vu que l'extrados des grands arcs était à un niveau un peu plus bas que le sol rocheux des maisons Didiée, mais qu'on atteint ce niveau en plaçant sur l'extrados un entablement. Et ainsi ces appartements dont le sol n'était pas à la même hauteur, avaient cependant un faite au même niveau, constitué par cet entablement régnant d'un bout à l'autre des arcs. Il en résulte qu'ils avaient une double destination. Ils servaient de magasins ou de caves et en même temps ils permettaient d'obtenir une ter-

1. Pansier P., *Les rues d'Avignon au moyen-âge*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910, p. 229.

2. Dans le sens d'entrepôts.

3. Il est vrai que cela n'explique pas la forme courbe ou polygonale des arcs, mais sommes nous bien sûrs que cette courbe ou ce polygone se développait complètement, que les constructions de s'arrêtaient pas après l'arc dont le pilier C aurait été le pilier occidental ? Les Romains n'avaient pas que des rues droites et cette forme a pu leur être imposée, en l'espèce, par la forme même du Rocher.

4. Voir ci-dessus p. 147 et 148.

5. On a 1 m. 65, plus l'ouverture de la porte, plus 1 m. 65.

Digitized by Google

rasse bien plate, sur laquelle s'élevaient d'autres constructions aujourd'hui disparues, mais *dont le mur en petit appareil de la rue Peyrolerie est un vestige évident.* Dès lors il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ait employé le grand appareil pour supporter le poids posé en dessus.

Ces appartements communiquaient-ils par l'intérieur avec ceux du dessous ? Nous ne le croyons pas. On accédait aux salles inférieures par les arcs ; la forme du rocher qui s'étend en avant de l'arc A B, semble le démontrer.

Ces magasins se trouvaient hors du centre de la ville, sous un abrupt, dans une impasse, loin de toute voie importante mais à proximité du Rhône par la porte Aurose.

Pour le mur en petit appareil E D F, il appartient à une maison d'habitation romaine d'une époque certainement plus tardive [1]. Je m'appuie pour émettre cette opinion sur le caractère de la décoration qui ne révèle pas la bonne époque et sur des marques incontestées de reconstructions. Nous avons déjà indiqué que la pierre d'angle est un bloc remployé. D'autre part entre E et F existe un pavé sur lequel le mur est posé. Il marquait le sol d'une habitation précédente.

Cette maison devait avoir ses ouvertures à l'Est. En effet le mur fouillé jusqu'à 1 m. 25 de profondeur à partir de son arête, n'a laissé apercevoir aucune trace de portes ou de fenêtres. Celles-ci devaient donc se trouver sur les faces N ou E, mais comme dans cette partie de la ville les voies se dirigeaient du N. au S., nous pensons que la façade était plutôt à l'E.

Ce mur porte des traces d'incendie. Il en est de même d'une petite statuette, de facture assez ordinaire, ramassée à son pied. Sans doute les maisons romaines n'étaient pas à l'abri des incendies. Mais peut-être faudrait-il supposer ici un incendie d'une importance plus grande. Ne s'agirait-il pas de la destruction par le feu que Charles Martel infligea à Avignon en 737 [1] ?

Et à ce sujet qu'on veuille bien se souvenir d'un texte du Pseudo-Frédégaire [2]. Ce chroniqueur nous a laissé du siège

1. On peut faire d'utiles comparaisons avec les maisons romaines de Timgad. (Ballu A. *Les ruines de Timgad*, Paris, 1897, in-4° p. 222 et ss.)

1. Sur ce point je me permets de renvoyer à mon *Essai sur l'histoire politique d'Avignon pendant le Haut Moyen-Age (406-879)* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, p. 52.

2. Pseudo-Frédégaire, *Continuationes* (20). Ed. B. Krusch, dans les M.G.H. *Scriptorum Merovingicarum t. II*, p. 177. L'auteur est non seulement contemporain des événements qu'il raconte, mais il y a assisté.

Digitized by Google

d'Avignon une relation très exacte, mais dont certaines expressions semblent obscures. Or, l'étude des ruines de la rue Peyrolerie pourrait peut-être leur donner un sens plus clair.

L'auteur indique que les assiégeants *cum machinis et restium funibus super muros et edium mœnia inruunt, urbem munitissimam ingredientes succedunt*. Les Francs, à l'aide d'échelles, font irruption sur les murs et les murs (toits) des maisons et de là pénètrent dans la partie de la ville la plus fortifiée [1].

Ce texte distingue nettement les murs de la ville, c'est-à-dire les remparts, d'avec les murs des maisons. Pour que des toits ou des murs des maisons on ait pu passer dans la ville haute, il fallait que ces constructions fussent au pied même des abrupts sur lesquels était la ville haute. Le chroniqueur désigne expressément cette partie comme *munitissima ac montuosa* et il la distingue des faubourgs (*suburbana*) et de la ville basse (*oppidum*). Il fallait donc que les toits des maisons de la ville basse arrivassent à la hauteur du rocher supérieur. Or cet état de choses n'était pas possible du côté du Trouillas actuel où la hauteur du rocher est trop grande. Au contraire dans la région allant de l'Amirande à la rue Fromageon, elle était non seulement possible, mais vraisemblable.

Et si l'on considère en particulier que les constructions élevées sur le plan rocheux supportant actuellement les maisons Didiée devaient avoir leurs toits à la hauteur du sol de la Vice-Gérence [2], le texte du Pseudo-Frédégaire devient clair. Les maisons étaient étagées sur trois plans formant trois terrasses.

Quant aux ruines de la maison Pamard, il est difficile de se prononcer. Sont-ce les débris d'une maison romaine ? Il n'y aurait rien d'impossible à cela. Certaines maisons romaines étaient décorées de fort belles colonnes. La diversité des couleurs de celles mises à jour indique qu'elles ornaient l'intérieur d'un monument et non l'extérieur. En somme, des colonnes et des entablements se voyaient dans de nombreux monuments publics et privés, de nature et de destination fort différentes. Il en est de même des statues ; on en trouvait partout, dans les salles des maisons particulières, aussi bien qu'ailleurs. Donc il serait présomptueux de vouloir, avec quelques fûts et quelques fragments d'entablements, se prononcer catégoriquement.

1. Celle qui, en 1017, sera appelée l'*arx superior*.
2. Il y a environ 8 mètres de différence de niveau.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

***

En résumé, nous pensons que les ruines des maisons Aubanel et Pamard appartiennent à trois constructions différentes. Les grands arcs sont des restes de magasins, boutiques ou caves affectés à des usages économiques. Ces magasins utilisaient des constructions destinées à obtenir un plan bien horizontal, supportant un autre monument [1].

Le mur en petit appareil DEF et les petits débris de marbre sont les vestiges d'une maison d'une époque un peu tardive et dont la façade était à l'Est.

Enfin, les fragments de colonnes, d'entablement et de statues, de la maison Pamard, ont fait partie d'un monument sur lequel, en l'état actuel de nos connaissances, il faut renoncer à se prononcer.

Quant à l'hypothèse d'un théâtre, aujourd'hui en vogue, il faut l'abandonner. Tant qu'on n'aura pas découvert un détail bien caractéristique, un débris indiscutable, on ne pourra se prononcer en en faveur de cette attribution.

Il serait donc à souhaiter que de nouvelles découvertes viennent faire la lumière définitive. Rien n'empêche de les provoquer en opérant de nouvelles fouilles. Des sondages pratiqués sur la place de l'Amirande ou dans les caves des maisons Pamard et Eyraud, ou encore à l'intersection des rues Peyrolerie et Taulignan, pourraient fournir d'utiles renseignements. Et pourquoi n'essayerait-on pas de rechercher les antiquités enfouies sous les places St-Pierre et du cloître Saint-Pierre ? Il résulterait certainement des fouilles entreprises en ces divers points, des indications précises, qui permettraient de résoudre, sinon tous les problèmes que pose la topographie de l'Avignon antique, tout au moins quelques-uns des plus intéressants d'entre eux.

Eug. DUPRAT.

1. Je tiens à indiquer ici que les cotes du nivellement des rues ont été prises en 1857. Celles de la rue Peyrolerie (près du Palais) ne correspondent plus au niveau actuel. En effet depuis 1857, le rocher a été brisé et le sol de la rue notablement abaissé pour améliorer son profil et pour en faciliter les abords surtout du côté de l'Amirande.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AU PALAIS DES PAPES.

HISTOIRE D'UNE CASERNE.

Préliminaires. — I. Avant les grands travaux. — II. L'ancien Arsenal. La grande Chapelle. — III. L'aile des Suisses et la tour attenante. — IV. Le Bâtiment au-dessus de la porte d'entrée. — V. La Manutention militaire. — VI. L'entreprise des Lits militaires. Les Écuries. — VII. La Cour d'honneur. — VIII. Les Jardins, au levant du palais. — IX. Les Latrines. — X. Les Puits. — XI. Le dépôt des Poudres. — XII. La salle du Jeu de ballon. La Salle brûlée. — XIII. La tour de Trouillas et les bâtiments voisins. — XIV. L'Avant-corps et la Place du Palais. — XV. La Caserne et les Prisons départementales. — XVI. Le Génie militaire.

J'apporte au public le résultat des recherches que j'ai entreprises à la chefferie d'Avignon, avec l'autorisation du ministre de la guerre.

La reconstitution de notre glorieux monument ne peut être que le fruit d'une longue patience. Il ne s'agit de rien moins en effet que de lui rendre la physionomie des anciens jours, si profondément altérée au cours de sa longue existence. Les moindres traits ont leur intérêt. Or, le Palais a longtemps servi de caserne. J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de compulser les volumineux dossiers qui renferment à peu près toute son histoire au XIX^e^ siècle.

Cette mine était inexplorée. Nous avions de sérieuses raisons de la supposer riche en indications de toutes sortes. En fait, notre attente n'a pas été déçue. Les Archives Militaires seront, à n'en pas douter, d'un grand secours pour l'architecte et l'historien, spécialement dans l'étude des parties les plus maltraitées de l'édifice, celles où les « témoins » sont plus rares. Il m'eût été

Digitized by Google

facile de le prouver par des exemples. On ne trouvera pas ici une démonstration en règle, qui m'aurait obligé de dépasser les limites qui me sont imposées. D'ailleurs, les pages qui suivent ne veulent être qu'un recueil de faits, une source de renseignements où chacun puisera suivant ses besoins.

Je renvoie constamment, dans cette étude, au *Registre des Archives* et toujours à son *Art. 3*, auquel se rapporte ce qui a trait aux *Bâtiments*. Il énumère de nombreux documents qui tous ont passé sous mes yeux. J'ai pu les étudier à loisir. Ce sont des états, des mémoires, des rapports et le plus généralement des projets. Bien que moins détaillés que je ne l'aurais désiré, ces *projets* sont précieux par les commentaires qui les accompagnent. De ces *apostilles* (car c'est le nom consacré) j'ai fait entrer la substance, j'ai conservé — autant que possible — les termes mêmes, dans ma propre rédaction.

Des plans sont annexés aux projets. Je les considère comme la partie importante des dossiers, moins par le nombre (qui est cependant considérable) que par le soin avec lequel ils ont été dressés. Ils nous donnent des facilités pour l'intelligence du texte et sont souvent d'absolue nécessité. Certains d'entre eux, grâce à leur légende précise et détaillée, se suffisent à eux-mêmes.

On s'étonnera peut-être de me voir accorder la même attention aux projets *réalisés* et à ceux qui ont été *rejetés*. Les uns et les autres sont, à mon avis, d'un égal intérêt : je dirais qu'ils se contrôlent et se complètent. Cependant, il peut être utile dans certains cas de résoudre la question de fait. Pour déterminer quels travaux ont été accomplis, nous avons : 1° l'examen du monument ; 2° l'énumération des ouvrages exécutés contenue dans des états *ad hoc* malheureusement trop peu nombreux ; 3° des mentions fortuites que l'on rencontre dans les projets ultérieurs. Rarement j'ai dû demander qu'on consultât pour moi le registre de comptabilité. Evidemment, si la somme y figure et l'affectation en regard, le doute n'est plus permis.

Tous les renseignements contenus dans ce travail ont été tirés à peu près exclusivement des Archives militaires. Les matériaux sont assez abondants pour que j'ai dû les distribuer en un certain nombre de chapitres. Le classement en paraîtra un peu artificiel. Je n'ai pas suivi le seul ordre chronologique ni adopté rigoureusement la division par bâtiments : mon exposé — je l'espère — y gagnera en clarté.

Digitized by Google

Le registre des Archives a été établi en 1851. N'y sont inscrites que les pièces trouvées alors dans les cartons et celles qui depuis se sont ajoutées aux premières.

« L'histoire d'une caserne » est celle des modifications qu'a subies l'édifice, en vue de son occupation par la troupe. Je tiens à prévenir qu'elle ne comprend pas les vingt-cinq dernières années de cette occupation : il n'est pas besoin d'en expliquer les raisons.

I.

AVANT LES GRANDS TRAVAUX.

Logiquement notre exposé commence à l'époque où Avignon devient partie intégrante du territoire français. Pour le temps compris entre 1791 et l'an IX, nous pourrions mettre à contribution les registres municipaux qui nous apprendraient, par exemple, que la garnison est répartie entre le Palais et les divers couvents ou monastères de la ville. Mais il faut se contenter des renseignements fournis par les Archives militaires, qui se réduisent à peu de chose, concernant cette période. « L'ancien Palais des Papes servait au casernement depuis l'époque de la réunion du Comtat-Venaissin à la France... On y trouvait à peine les abris suffisants pour y loger une compagnie de vétérans...[1] »

En l'an IX, la succursale des Invalides, que l'on avait un instant projeté de fonder dans l'ancien château pontifical, s'est installée tout à la fois dans les bâtiments de St-Louis, de St-Charles et des Célestins. Les troupes étant ainsi délogées, il convient de leur donner un abri. L'on songe à augmenter l'étendue des locaux dont elles ont disposé jusqu'alors dans le Palais. L'an X voit apparaître un projet de réparations importantes[2]. « Cet édifice est dans un état de dépérissement total. Si l'on désire en conserver les parties servant de caserne et de prisons militaires seules à peu près logeables — excepté celles où se trouvent les prisons civiles — il est nécessaire d'accorder la somme demandée (14.300 fr.) pour les mettre en état. »

Il s'agit de refaire « les couvertures clôtures et fermetures les plus indispensables. » On propose de « démolir environ un étage,

1. V. la notice du plan annexé à ce travail.
2. Registre des Arch. du génie milit., art. 3, n° 27. — 30 brum. an X. Etat estimatif.

Digitized by Google

avec toitures y attenant, de trois de ses façades menaçant ruine, donnant sur la rue dite de la Grille de fer. » Cette démolition est urgente, une partie des murs « s'étant déjà écroulée et l'existence des citoyens pouvant être compromise. » L'installation dans des bâtiments en partie délabrés n'est pas provisoire et ne doit pas être considérée comme un pis aller. « Cet édifice renferme une infinité de beaux logements à réparer et à affecter au service de la garnison, indépendamment d'un grand nombre de magasins vastes et précieux. »

Le palais ou fort contient, en l'an XI [1] : « un corps de garde de soldats ; un idem d'officiers ; un violon ; une salle d'armes ; l'ancien arsenal ; un magasin des poudres de la régie des poudres et salpêtres ; une chambre pour deux sous-officiers ; une chambre pour soldats contenant 30 lits [doubles] ; les prisons militaires et un puits. » Dès cette année on commence à réparer les couvertures, avant même que les fonds soient votés. Nous apprenons en l'an XII [2] que les toitures, dont on s'occupe, sont celles de la grande Chapelle, et aussi celles de l'aile des Suisses, auxquelles on mettra la main immédiatement après que les premières seront terminées. On arrivera ainsi à « conserver les voûtes de la grande Chapelle et les fournitures militaires de la garnison qu'elle renferme. » Après ces réparations, le principal objectif sera « la mise en état de la salle dite des Suisses » destinée au casernement de l'infanterie.

Un état suivant, rédigé à peu près de même, spécifie — dans une note — que « toutes les parties du bâtiment, qui ne sont pas détaillées sur cet état, sont inhabitables. »

Très-importante est la somme prévue pour les réparations de l'an XII. Elle s'élève à 90.000 fr. ; voici pourquoi. L'Etat ayant consenti à la Ville la cession « de la caserne des Jésuites où doit être établi un lycée », la Ville s'est engagée, en retour, à lui verser une indemnité de 80.000 fr. [3]. L'année suivante la remise de l'immeuble est un fait accompli. La Ville n'a pas versé la somme promise, par la raison que l'Etat, ayant accepté en principe, n'a pas encore déterminé quel emploi serait fait des fonds [4].

Dix ans après, en 1814, on écrivait : « Trente pièces de

1. Id. ibid., n° 34. — 20 vendém. an XI. Etat et désignation générale.
2. Id. ibid., n° 39. — 30 flor. an XII. Etat estim ..
3. Id. ibid., n° 46. — 20 brum. an XIII. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 47. — 24 avr. 1806. Etat estim.

Digitized by Google

l'ancien palais des Papes ont été appropriées au logement des troupes. Elles peuvent contenir 500 h., — sans compter la grande chapelle qui peut à elle seule contenir 200 h. — » On trouve en outre, à cette époque, dans le palais, les prisons et chambres de discipline, le logement et le magasin du casernier, un corps de garde. De plus « le service des vivres occupe... trois grandes salles au rez-de-chaussée pour magasin de blé dont deux ayant ensemble 237 m. de superficie... la troisième de 848 mètres. » : c'est sans conteste dans le bâtiment en façade sur la place du palais. Il est dit encore : « Le service des fourrages occupe dans l'intérieur du palais, au rez-de-chausée une pièce de 1180 m. de capacité (?) ». Nous savons, par une note en marge, qu'il s'agit de l'ancien arsenal des papes, ce qui signifie, pour le rédacteur, l'aile en bordure de la rue Peyrolerie [1].

Cependant les travaux vont être poussés avec activité. « Les poteaux montants de la charpente de la grande chapelle seront remis pour éviter l'écroulement de cette charpente » qui couvre, comme l'on sait, une surface considérable [2]. En même temps, il y a projet de rétablir « la charpente et la couverture de la partie du palais située sur la façade principale », ainsi que la couverture du magasin, en face le corps de garde en entrant (avant-corps), dont la charpente et le plancher au-dessous sont en ruine. La tour à côté et au nord de la grande chapelle (tour de la Gâche) étant dégradée « par les filtrations des eaux pluviales, le pavé en pierre de taille qui couvre (les voûtes) sera nettoyé, les arbustes qui croissent dans les joints seront extirpés ; la totalité de ce pavé sera rejointoyé avec soin. » Nous trouvons tous ces détails dans un procès-verbal de visite, annexé au n° 70, année 1816, qui nous montre le garde-magasin des lits militaires installé au palais, du côté de la place de la Mirande.

Il ne suffit pas de mettre à couvert les bâtiments. « La majeure partie des chambres a besoin, pour être habitable, de nombreuses réparations intérieures. » Aussi, en 1818, en même temps que le rétablissement de la couverture, propose-t-on de procéder à la réfection des pavés et autres menus ouvrages, dans le bâtiment au-dessus de l'entrée du Palais [3].

En résumé, dans la période qui s'étend de 1791 à l'an IX, le

1. Id. ibid., n° 60. — 26 oct. 1814. Etat comparatif.
2. Id. ibid., n° 70. — 15 mai 1816. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 92. — 15 nov. 1818. Etat estim.

Digitized by Google

palais ne contient qu'une faible garnison. La municipalité, qui en a l'entretien, y dépense le moins possible. A partir de l'an X, les troupes étant obligées d'évacuer une partie des casernes qu'elles occupaient dans la ville, la nécessité s'impose d'entreprendre dans le château, pour les loger, des travaux qui consistent surtout à refaire les toitures. En l'an XIII, le collège des Jésuites est à son tour évacué, d'où l'obligation d'augmenter au palais l'étendue du casernement. On ne répare que les parties à peu près habitables : le bâtiment des Suisses, la grande Chapelle, l'aile en façade sur la place du Palais. (On songe même à utiliser la tour des Anges).

Le résultat obtenu est qu'au début de 1820 on est à même de recevoir 800 h. d'infanterie, sans préjudice du service des lits militaires qui occupe une partie des tours de St-Laurent et de la Garde-Robe.

Un fait important s'était produit dans le cours des années précédentes. Une ordonnance du Roi, réglant l'exécution de la loi du 15 mai 1818, décide que désormais les établissements cédés aux villes, à charge de conserver leur destination au service de la guerre, rentreront pour leur conservation et police, comme pour leurs dépenses, sous l'administration directe et exclusive du ministre de la guerre, les communes en conservant la nue-propriété [1].

Le département de la Guerre, libre d'agir au mieux de ses intérêts ne pouvait que songer à réunir dans une seule et même caserne toute la garnison d'infanterie. Nulle part ailleurs il ne trouvait les mêmes commodités qu'au château. De son côté la Ville avait intérêt à pousser dans cette voie l'autorité militaire. Son désir avoué [2] était qu'on lui fît remise de la caserne St-Jean et surtout qu'on débarrassât le lycée de la servitude dont cet établissement était grevé. Dans cet immeuble, en effet, des locaux importants avaient été laissés à la manutention militaire qui y tenait ses ateliers de fabrication et une partie de ses magasins de « vivres-pain ». Pour faire cesser un état de choses, qui n'était pas sans de graves inconvénients, la municipalité était disposée à des sacrifices. Déjà, on s'en souvient, pour obtenir la cession de l'ancien collège des Jésuites, elle avait

1. Duhamel, *Le Palais des Papes*, notes et documents, page 36.

2. Arch. milit., art. 3, n° 105. — 5 juin 1820. Ext. des registres de délibér. du Conseil mun. d'Avignon.

Digitized by Google

offert de verser 80.000 fr. à l'Etat. Bien qu'elle estimât avoir dépensé semblable somme en réparations dans le palais, elle renouvelle cette offre, mais aux conditions ci-dessus énoncées. Dans sa pensée « le gouvernement demeurait chargé de former à ses frais, dans l'ancien palais des papes, un établissement propre à recevoir une garnison d'infanterie de 2000 h. et à y placer tous les magasins et la manutention des vivres. »

Les intentions du génie se manifestent dans le cours de l'année 1820. Elles se précisent l'année suivante. Le mémoire du capitaine Boisset, du 29 janvier 1821, est particulièrement instructif à ce sujet [1]. Etudiant « le projet de réunir au château d'Avignon les établissements militaires de cette place » ; il énumère d'abord les avantages de cette réunion, montre ensuite la nécessité d'affecter aux établissements en question les Prisons civiles et donne en terminant son avis sur les offres conditionnelles du Conseil municipal. Chemin faisant, il trace les grandes lignes du projet, lequel se trouve plus amplement développé, dans un état estimatif [2] qui porte la même date. Il consiste : 1° à « rétablir le 1er et le 2e étage au-dessus de l'entrée » ; 2° à « construire un étage et former 6 chambres dans l'ancienne chapelle des Papes » ; 3° à « rétablir la salle brûlée », ce qui porterait le casernement à 1500 h.

Les dépenses prévues s'élèvent à 233.500 fr., dans lesquelles sont comprises les sommes afférentes à l'établissement de la manutention.

Avant d'entrer dans le détail des transformations que le Palais va subir, je crois utile de donner la nomenclature et de fixer l'état des bâtiments à l'époque où nous sommes arrivés. Il suffira de transcrire, à peu près tel quel, le mémoire qui porte le n° 121 [3].

CHATEAU (ancien Palais des Papes).

— A. Le tambour, la barrière, portes et passage d'entrée contigus.

— B. La grande cour.

— C. Le corps de bâtiment dit de la salle des Suisses, servant de caserne d'infanterie contenant 210 h.

1. Id. ibid., n° 111.
2. Id. ibid., n° 110.
3. Id. ibid., n° 121. — 30 nov. 1821. Mémoire.

Digitized by Google

— D. Le corps de bâtiment dit de l'Arsenal avec ses deux tours attenantes, servant aussi de caserne d'infanterie contenant 450 h., ainsi que les magasins des lits militaires et le logement de l'agent de ce service.

— E. Le corps de bâtiment de la porte d'entrée dont les étages sont *en ruine*.

— F. Le bâtiment dit Salle du ballon, *en ruine*.

— G. Le bâtiment dit la Salle brûlée, *en ruine*.

— H. Le bâtiment et hangar de la Glacière, *en ruine*, avec les deux cours contigues.

— I. La tour de la Glacière, *en ruine*.

— K. La tour de Tourillas (!) *en ruine*.

— L. Le terrain ou jourdin (!).

— M. La terrasse [1].

— N. Le corps de garde [2].

II.

L'ANCIEN ARSENAL. — LA GRANDE CHAPELLE.

Dans le bâtiment en bordure de la rue Peyrolerie, le rez-de-chaussée qui, sous les papes, portait le nom d'Audience des grandes causes, servait au XVIII[e] siècle d'arsenal, pour la majeure partie, si nous en croyons les documents du Génie.

La grande Chapelle située au-dessus était occupée en l'an IX par les Prisons militaires [3]. On dut songer de bonne heure à utiliser pour le casernement cette salle, la plus vaste du palais. L'aile qui la renferme était incontestablement l'une des moins dégradées. Sa voûte était intacte — nous l'avons déjà fait remarquer. Le rétablissement de sa couverture fut entrepris dès l'an XI et continué les années suivantes [4]. A quelle époque au juste les prisons militaires furent-elles transférées ailleurs ? Sûrement avant 1814, car cette même année la grande chapelle contient 200 h. de troupes [5]. Pendant ce temps, le rez-de-chaussée servait de magasin à fourrages.

Six ans après, le capitaine Boisset se propose d'assainir la

1. Cour sur la place de la Mirande.
2. Son emplacement ne peut-être précisé.
3. Arch. du Gén., art. 3, n° 13. — 20 niv. an IX. Etat des bâtiments.
4. Id. ibid., n° 39. — 30 flor. an XII. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 63. — 8 nov. 1814. Description sommaire.

Digitized by Google

grande Chapelle. Il en était grandement besoin. « Les fenêtres de la grande Chapelle..... étant élevées à 4 mètres du pavé et l'air n'y étant introduit que par deux ouvertures a chaque fenêtre, qui ne présentent ensemble qu'une surface de 1 m. 20 que le soldat ne peut ouvrir et fermer qu'au moyen d'une échelle, le reste des bayes étant masqué en briques de champ, il est évident que cette pièce... n'est pas suffisamment éclairée ni aérée... Les ouvrages proposés, ayant pour objet de mettre les fenêtres existantes à la hauteur ordinaire d'un mètre et d'en ouvrir une nouvelle, en assainissant cette vaste pièce, la plus belle du château, feront cesser... toute réclamation [1]. »

En outre on se détermine à établir, dans une tour voisine (tour de la Gâche), pour les hommes logés dans cette aile, une « cuisine séparée d'autant plus indispensable que... le soldat est obligé de faire la soupe dans la cour du château, en plein air et à l'intempérie des saisons [2] ».

Ces mesures paraissent presque aussitôt insuffisantes. En 1821, comme on est dans l'obligation de loger 1500 h., au château [3], le projet remanié consistera à construire 3 étages dans la grande Chapelle, qui formeront 20 chambres et permettront de loger 860 h. de troupe dans ce seul bâtiment. Chaque étage aura sa cuisine dans la tour attenante (tour de la Gâche) [4]. « En établissant les étages à 4 m. 60 de hauteur... on a l'avantage de rencontrer au même niveau la majeure partie des chambres adjacentes qui offrent des logements commodes et convenablement placés pour les sous-officiers [5] ».

En même temps que s'élaborent ces importants projets pour la partie haute du bâtiment, la destination du rez-de-chaussée est sur le point de changer, car lui aussi « entre dans le projet relatif au casernement » [6]. Nous ne devons pas nous en étonner, car ce vaste magasin sous voûte, qui « pourrait au besoin emmagasiner du grain pour un petit corps d'armée » a l'avantage d'être « très sec [7] ».

Les travaux sont commencés. Il est probable qu'on entreprend

1. Id. ibid., n° 107. — Projets pour 1821. Etat estim.
2. Même n° 107.
3. Id. ibid., n° 110. — 29 janv. 1821. Etat. estim.
4. Id. ibid., n° 119. — 30 nov. 1821. Etat estim.
5. Même n° 119.
6. Id. ibid., n° 117. — 3 oct 1821.
7. Id. ibid., n° 111. — 29 janv. 1821. Mémoire.

Digitized by Google

d'abord le rez-de-chaussée et le premier étage, comme il avait été proposé dans un document précédent [1]. Nous manquons de renseignements à ce sujet. Les documents concernant l'année 1822 nous font absolument défaut ; ils ne figurent même pas au registre.

Quoiqu'il en soit, nous savons qu'en 1823 [2], les ouvertures du 2e étage (sol de la chapelle) ont été agrandies, les murs de refend et de corridor établis « pour la distribution du 2e, 3e et 4e étages ». On les laissera faire leur tassement avant de les charger. On compte commencer les voûtes en briques de plat et plâtre, dès les premiers mois de 1824. On s'occupera immédiatement après des ouvertures des 2e et 3e étages. Le pavé est prévu « en dalles de pierre de taille [3]. Dans l'estimation est comprise « la dépense... pour réparer les chambres destinées aux sous-officiers » celles du moins qui, situées « au rez-de-chaussée et au 1er étage... n'ont pu être réparées en 1823, à cause de leur occupation par le garde-magasin des lits militaires [4]. » Outre le logement de 900 h. de troupe, le bâtiment D contient une cuisine au rez-de-chaussée (et non plus trois), où l'on a construit des fourneaux (tour de la Gâche), une pièce pour magasin du corps occcupant (grande audience) et les salles de police (porche et bâtiment à la suite).

Pour desservir le 1er étage de l'aile en bordure de la rue Peyrolerie, on devait forcément utiliser le grand escalier d'honneur. Il a suffi d'ouvrir, sur le premier palier, à droite en montant, une porte. De même le palier d'arrivée de ce grand escalier sert au 2e étage — celui qui correspond au sol de la grande chapelle. Mais comment accéder aux 3e et 4e étages ? On s'est convaincu de la nécessité d'établir un escalier nouveau, sur l'emplacement duquel on se met finalement d'accord. Il sera construit à droite de l'entrée de la grande chapelle, « dans le vestibule » qui la précède et dont la voûte sera démolie [5].

Ces travaux sont exécutés en 1824. Que reste-t-il à faire ? « Les pavés des 2e et 3e étages ; le remblai des reins des voûtes et le nivellement pour recevoir les pavés ; les ouvertures des portes et fenêtres, le sol des vestibules des mêmes étages, ainsi que celui des chambres et cabinets contigus pour sous-officiers [6] ». Il

1. N° 119.
2. Id. ibid., n° 140. — 28 déc. 1823. Etat estim.
3. Même n° 140.
4. Même n° 140.
5. Même n° 140.
6. Id. ibid., n° 159. — 28 janv. 1825. Etat estim.

Digitized by Google

est à croire que ces ouvrages ont occupé l'année 1825. L'année suivante, on fait la rampe du nouvel escalier et l'on recouvre en charpente et en tuiles la tour (de la Gâche) à côté dudit escalier [1]. On s'est aperçu que la toiture qui recouvre les chambres de sous-officiers, au 4e étage, sur la cour, est en mauvais état. On la refera avant d'établir au-dessus desdites chambres le plafond en planches qu'on avait d'abord proposé [2]. On s'en occupe encore en 1828 [3].

Un peu plus tard, c'est le tour des prisons et salles de police, situées au rez-de-chaussée (sur la cour), qu'il s'agit de réparer et de distribuer. On s'avise en outre d'établir « dans la hauteur de la salle de police des soldats » un plancher sur voûte de briques. « En ce seul point, le premier étage (de l'aile D) manque... L'on gagnera une chambre qui servira de communication avec le petit bâtiment », dont il est question dans la section suivante [4]. »

Le Génie songeait alors à utiliser, pour loger des sous-officiers, l'espace qui se trouve, au-dessus de la porte de la Peyrolerie, entre la cour d'honneur et la place de la Mirande. Il propose de conserver les 4 murs, mais de démolir l'intérieur et d'établir, comme planchers, des voûtes de brique, « dont la hauteur sera réglée de manière à communiquer, à chaque étage, de l'aile C à l'aile D [5]. Les travaux sont renvoyés. Il n'y a pas urgence [6].

Le projet est repris en 1835 [7]. On ne sera en mesure de l'exécuter qu'en 1841 [8].

III.

L'AILE DES SUISSES ET LA TOUR ATTENANTE.

L'original du plan de Pampany ne se trouve pas à la chefferie d'Avignon — comme on le croit généralement — mais bien à la bibliothèque de la Ville. Une copie très exacte existe dans les dossiers militaires (elle date de l'an XIII et ne porte pas de signature) et nous montre ce que nous sommes convenus d'appeler l'aile des

1. Id. ibid., n° 178 — 25 déc. 1826. Mémoire sommaire.
2. Même n° 178.
3. Id. ibid., n° 180. — 10 janv 1827. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.
5. Même n° 189.
6. Id. ibid., n° 214. — 29 janv. 1830. Etat estim.
7. Id. ibid., n° 288. — 19 oct. 1835. Mémoire succinct.
8. Id. ibid., n° 367. — 15 fév. 1841. Etat estim.

Digitized by Google

Appartements privés, doublée, du côté de la cour d'honneur, d'un corps de bâtiment à peu près de même importance. Sur les plans de 1821 cette annexe n'est plus visible ; elle a été démolie. A quelle époque et pour quelles raisons ? Les papiers du Génie ne nous le font pas connaître.

L'aile des Suisses proprement dite, celle qui relie la Salle brûlée à la tour des Anges, moins endommagée par le temps que nombre d'autres, fut comprise dans les grandes réparations de toitures qui sont prescrites en l'an X et en l'an XI [1].

Dans l'état estimatif de l'an XII qui a pour objet la mise en état des bâtiments en vue du casernement des troupes, elle est bien et dûment spécifiée [2]. Nous devons en conclure qu'elle est logeable, car, parmi les constructions anciennes « on a fait choix de celles qui sont le moins dégradées [3] ».

En 1821 « les casernes se composent, au château, pour l'infanterie, des corps de bâtiments C et D contenant ensemble 660 lits [4] » dont le bâtiment C (ou aile des Suisses), et la tour attenante (tour des Anges) doivent avoir leur bonne part. C'est sans doute parce qu'elles sont déjà occupées par les troupes qu'il n'en est pas question dans les grands projets de cette même année 1821 [5].

Nous remarquons, concernant l'aile C, un article spécial, dans les projets pour 1824 [6]. On terminera, est-il dit, les ouvrages du bâtiment côté C. C'est donc qu'ils ont été commencés précédemment. En quoi ils ont consisté exactement, nous l'ignorons ; nous avons dit que les pièces manquent relatives aux projets pour 1823.

Les plans de 1821 nous montrent en coupe *deux* étages sur rez-de-chaussée dans l'aile des Suisses ; à l'époque où nous sommes arrivés, il est question de refaire les pavés de *trois* étages, d'ouvrir des fenêtres au *3e étage*, le rez-de-chaussée non compris, car il est l'objet de réparations particulières [7]. Evidemment, avant décembre 1823, des changements notables ont été apportés à cette aile.

1. Id. ibid, n° 27. — 30 brum. an X. Etat estim. et n° 30. — 1er pluv. an XI. Etat estim.
2. Id. ibid., n 39. — 30 flor. an XII. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 46. — 20 brum. an XIII. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 117. — 3 oct. 1821.
5. Id. ibid., n° 111. — 29 janv. 1821. Mémoire.
6. Id. ibid., n° 140. — 28 déc. 1823. Etat estim.
7. Même n° 140.

Digitized by Google

Cette même année, une détermination est prise qui aura les suites les plus fâcheuses. Pour percer quatre croisées, dans la façade de l'aile des Suisses donnant sur la cour, on a supprimé deux contreforts. « Cette opération a dû nécessairement affaiblir le mur de face. Il en est résulté des lézardes horizontales... précisément vis-à-vis des contreforts supprimés, lesquelles s'accroissent très visiblement. La poussée s'est prononcée si fortement qu'il existe une séparation d'environ 4 cent. entre le mur de face et le massif de la couverture. Il est urgent d'établir un contrefort en gros matériaux pour remplacer autant que possible les deux qu'on a supprimés [1]. »

Cet ouvrage, que dictait la prudence la plus élémentaire, fut exécuté aussitôt, en 1825 [2]. Il ne devait pas suffire pour arrêter le mouvement du mur.

A la même époque, la tour des Anges (celle qui dans les archives militaires porte le nom de tour du bâtiment C) est l'objet d'un sérieux examen. Il faut trouver place pour un nombre d'hommes toujours grandissant. En créant dans la tour six étages, on espère éviter la dépense considérable, qui résulterait du rétablissement d'une aile absolument ruinée, la Salle brûlée par exemple [3].

Bientôt le nombre des étages projetés, est réduit à quatre [4]. En même temps l'on réclame l'achèvement des ouvrages commencés au bâtiment C : il y a « des jours à pratiquer à une salle du 3e étage » ; il faut « établir une cuisine » au rez-de-chaussée ; l'on propose la « construction de l'escalier par lequel on communique à ce bâtiment... » ; l'on parle enfin d' « améliorer les magasins des lits militaires », en procurant à ce service des emplacements occupés jusque-là par les magasins du Génie, au rez-de-chaussée du bâtiment C. La plupart des ouvrages prévus dans ce projet furent exécutés par la suite.

Quelques éclaircissements nous sont donnés en 1827, sur la « reconstruction de l'escalier adossé au bâtiment pour la communication avec le 1er étage, auquel on ne parvient en ce moment que par quelques marches en ruine... [5] » et sur celle « de l'escalier sous le bâtiment pour la communication tant avec l'infirmerie

1. Id. ibid., n° 163. — 6 juillet 1825. — 3e Etat estim.
2. Id. ibid., n° 214. — 29 janv. 1830. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 159. — 28 janv. 1825. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 179. — Sans date. Aperçu des ouvrages.
5. Id. ibid., n° 180. — 10 janv. 1827. Etat estim.

Digitized by Google

qu'entre les 2 cours... ». Cette « communication, entre la cour d'entrée et l'arrière-cour côtée H, consiste actuellement en un mauvais escalier... Il convient de le construire sur toute la largeur du passage... [Celui] qui existe... n'embrasse qu'une partie de cette largeur. »

Vous sommes en 1828. Il n'est plus question d'installer au rez-de-chaussée les lits militaires, mais les trois blanchisseuses du corps. Les pièces qui devaient être « livrées au garde magasin des fournitures de couchage [étaient, pour cet usage] un peu obscures et pas assez étendues. » Les locaux sont un peu grands pour les blanchisseuses. C'est « à dessein » ; elles « donnent à boire et à manger. » Elles trouveront, pour leurs buanderies, un emplacement très commode, « dans une arrière-cour inhabitée... ; [elles seront] très voisines d'un puits [1] ».

L'attention se trouve appelée de nouveau en 1830, sur l'état de la façade occidentale de l'aile des Suisses. Le contrefort construit en 1825 n'a pas suffi ; le mur continue de s'incliner vers la cour. « Il est prudent de l'armer avec des tirans de fer ; on les noiera dans le pavé du 2e étage [2] ».

Malgré toutes ces précautions, le mouvement qui inquiète si fort le Génie militaire n'a pas cessé. Le sommet du mur surplombe maintenant de 0,20 cent. La cause de l'écartement est facile à trouver. « Deux voûtes en pierre de taille dont l'une très surbaissée » et une voûte « en briques de plat et plâtre » exercent une poussée irrésistible : il n'y a rien pour la contrebuter efficacement. Pour remédier à cet état de choses toutes les constructions intérieures seront démolies. On fondera à l'*intérieur* du bâtiment des contreforts pour poser les nouvelles voûtes qui seront « en briques à crochet [3]. » Ce projet est de 1834.

Mais le temps des demi-mesures est passé. La sécurité ne sera complète que si l'on démolit la toiture. Les voûtes ont été abattues l'année précédente. « Depuis lors l'écartement ne paraît pas avoir augmenté ». Néanmoins le mur a deux mètres d'épaisseur ; « une fois que l'équilibre a été rompu dans une masse aussi énorme, il est bien difficile de le rétablir. » Le mur sera donc démoli jusqu'au niveau du 1er étage. On le remontera en bonne maçonnerie, assez haut pour gagner un étage. On ex-

1. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1825. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 214. — 29 janv. 1830. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 269. — 20 févr. 1834. Projets.

Digitized by Google

haussera en même temps le mur du levant, de façon à porter la toiture à la hauteur des ailes contiguës F et G. On établira des murs de refend sur lesquels s'appuieront les nouveaux « planchers en voûtes de brique. » Ils seront percés d'arceaux pour faire communiquer les divers compartiments. On ne touchera pas au plancher du 1er étage, lequel « est en très-bon état [1]. »

Nous retrouvons aujourd'hui ces dispositions. Elles ont été finalement adoptées et exécutées mais non sans opposition. La question a été agitée si tout simplement l'on ne supprimerait pas l'aile C et si l'on ne construirait pas à côté un nouveau bâtiment. « L'inspecteur général du Génie a été d'avis qu'il valait mieux conserver l'aile C. » C'était « aussi l'opinion du chef du Génie [2]. »

Pourquoi n'a-t-on pas essayé de conserver le mur primitif ? L'« inspecteur général... prescrivit... de mesurer de nouveau le surplomb de cette muraille et de présenter un projet comparatif » où l'on aurait prévu l'établissement de « planchers sur poutres armées, dans le mur existant, auquel on ne toucherait pas ». Malheureusement le projet qui fut définitivement exécuté était plus économique et donnait la « certitude d'avoir une bonne muraille [3]. » Le Comité, qui de son côté « a pensé que l'on pourrait conserver le mur au moyen d'ancres de fer [qui le relieraient] aux murs de refend », finit par partager les craintes du chef du Génie, et se range à l'avis de ce dernier, lequel manifestement n'échappe pas à la préoccupation de « régulariser les fenêtres de façade [4]. »

La question est très bien exposée dans le mémoire [5] n° 325.

Pendant l'année 1840, on a terminé le gros œuvre. En 1841, les voûtes sont construites. Cette même année on surélève, pour la mettre à la hauteur du reste, la petite tour accolée à la tour du Pape (que l'on croit généralement être la tour des Étuves). La reconstruction a coûté 40.000 fr. [6].

1. Id. ibid., n° 281. — 17 janv. 1835. Projets.
2. Id. ibid., n° 288. — 19 oct. 1835. Mémoire succinct.
3. Id. ibid., n° 291. — 5 févr. 1836. Mémoire.
4. Id. ibid., n° 299. — 28 janv. 1837. Mémoire.
5. Id. ibid., n° 325. — 25 févr. 1839. Mémoire.
6. Id. ibid., n° 385. — 20 janv. 1842. Compte-rendu.

Digitized by Google

IV.

LE BATIMENT AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE.

L'aile en façade sur la place du palais était l'un des trois bâtiments que l'on pouvait considérer comme immédiatement utilisables sans trop de frais. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, dès l'année 1814, l'on proposât d'affecter cette aile au casernement [1]. Elle renfermait, à cette époque, des magasins pour le blé, au rez-de-chaussée. Ces locaux sont mentionnés « comme beaux, secs et bien fermés [2]. »

La toiture est en très mauvais état. On prévoit, en 1815, 6000 fr. de dépenses « pour rétablir la charpente, la couverture, et pour la reprise des murs de la principale façade du palais »; on espère par ce moyen « conserver les logements qui se trouvent dans cette partie du palais et augmenter celui des troupes auquel il est destiné [3]. »

Le chef du Génie insiste non seulement sur l'urgence de rétablir la couverture, qui, dit-il, est « en pleine ruine », mais aussi sur la nécessité de « remplacer par un escalier en plâtre et briques, l'échelle de meunier qui conduit » à des chambres situées à la hauteur de la galerie du conclave [4].

On tarde à prendre une détermination à ce sujet ; et cependant « les eaux pluviales dégradent les voûtes de magasins du rez-de-chaussée et entraîneront (si l'on n'y prend garde) la chute des murs du premier étage [5]. »

La toiture, en 1820, est enfin refaite.

Les années suivantes, on songe à rétablir les logements des 1er et 2e étages anciens [6], mais les travaux importants entrepris à ce moment dans la grande chapelle absorbent toutes les ressources. Néanmoins en 1824, on a dépensé 10.160 fr. pour construire les voûtes formant le sol du 1er étage (nouveau), ainsi que celles de deux chambres de sous-officiers aux 2e et 3e étages... Une partie des escaliers a été rétablie... des ouvertures prati-

1. Id. ibid., n° 63. — 8 nov. 1814. Description sommaire.
2. Id. ibid., n° 66. — 15 nov. 1814. Extr. du mémoire.
3. Id. ibid., n° 67, annexe. — 8 mars 1815. Procès-verbal de visite.
4. Id. ibid., n° 92. — 15 nov. 1818. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 98. — 12 oct. 1819. Etat estim.
6. Id. ibid., n° 110. — 29 janv. 1821. Etat estim. — n° 111. — 29 janv. 1821. Mémoire.

Digitized by Google

quées. Le mur de parapet de la galerie de la façade a été retabli jusqu'à la hauteur de la tablette de couronnement [1].

Les ouvrages qui restent à faire sont les suivants : « le pavé du rez-de-chaussée ; celui de 14 chambres des étages supérieurs et corridors du 3e étage ; la tablette de couronnement du garde-fou... et le pavé de la galerie de façade ; la construction des fourneaux et du manteau de cheminée de la cuisine ; la charpente et couverture de l'aile en retour (à l'aplomb de la porte Notre-Dame) joignant le bâtiment côté F ; l'achèvement des escaliers. » On pourra loger 250 h. « Il y aura en outre au rez-de-chaussée deux chambres de blanchisseuses et une cuisine [2]. »

L'état n° 162 nous apprend que le rez-de-chaussée sert depuis plusieurs années, d'une part aux blanchisseuses, d'autre part au magasin d'habillement [3]. Cette même année les travaux sont très avancés, mais ils ne sont pas terminés. Le n° 182, daté de 1827, s'exprime ainsi : « Les réparations commencées aux 1er, 2e et 3e étages, ont demeuré suspendues depuis... 1825 » [4]. On s'occupe de les reprendre. Le principal ouvrage consistera à « construire une couverture sur la terrasse du 41 (que je crois être situé dans la tour d'angle) et à paver en pierre de taille la 3e chambre du magasin d'habillement ». Tout le bâtiment au-dessus de l'entrée est couvert en tuiles creuses « à l'exception de cette partie qui est en terrasse... laquelle est très dégradée ; les pierres du pavé manquent ; l'eau filtre au travers. [On espère] arrêter les dégradations... en prolongeant la couverture générale sur cette partie de l'édifice, etc... [5] »

Comme, en 1820, « la façade a été rejointoyée en entier, [et que] l'éclatante blancheur du mortier neuf contraste désagréablement avec la teinte rembrunie des pierres de ce vieux monument, l'on remédiera à cet inconvénient en passant une teinte uniforme sur toute la façade. [6] »

Tout paraît bien terminé. A peine quelques réparations sans importance, dans le cours de l'année 1830. On établira dans la cuisine de nouveaux fourneaux. « L'enseignement du corps qui a

1. Id. ibid., n° 158. — 28 janv. 1825. Mémoire.
2. Id. ibid., n° 159. — 28 janv. 1825. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 162. — 9 juin 1825. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 182. — 1er sept. 1827. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 185. — 22 sept. 1827. Etat estim.
6. Id. ibid., n° 196. — 26 sept. 1828. Etat estim.

Digitized by Google

lieu provisoirement dans une salle de la caserne St-Jean », sera donné dans une salle haute du côté du nord. On préparera un logement pour le capitaine adjudant-major, du côté de la tour de la Gâche au 2e étage du bâtiment E [1].

On peut dire en toute vérité, qu'au début de 1831, l'aile E « est en bon état et ne demande que de l'entretien [2]. » Je ne cite que pour mémoire une réparation du grand escalier de cette aile : on propose d'encastrer dans les marches usées, au moyen de rainures, « des avant-marches en bois de chêne » et de changer « les pierres aussi usées de trois paliers [3]. »

Il y a lieu de s'étonner que la façade ait encore besoin de réparations. La galerie extérieure qui règne à la hauteur du 2e étage a son pavé détruit. « L'eau dégrade les murs ; l'humidité gagne les pièces voisines ». Il est nécessaire de remplacer le pavé et de réparer les murs au-dessous [4]. Ces travaux sont encore à faire en 1832 [5]. Le projet se retrouve tel quel en 1833 [6]. Il n'en est plus question par la suite.

V.

LA MANUTENTION MILITAIRE.

La manutention occupe des bâtiments neufs spécialement construits pour la fabrication du pain et l'emmagasinement des vivres. Cependant elle est située dans l'ancienne cour des écuries, dont elle occupe une grande partie ; en outre son histoire est intimément liée à celle des parties avoisinantes du palais. Il est impossible de la passer sous silence, d'autant qu'elle tient une place importante dans les Archives militaires.

Primitivement installée dans les annexes de l'ancien collège des Jésuites, elle s'y trouvait encore à l'époque où cet établissement fut converti en lycée. On verra plus loin à la suite de quelles négociations laborieuses fut décidé son transfert dans le palais. Le chef du Génie [7] propose d'abord de l'établir à l'est du palais,

1. Id. ibid., n° 214. — 29 janv, 1830. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 219. — 31 janv. 1831. Mémoire.
3. Id. ibid., n° 221. — 31 janv. 1831. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 226. — 30 août 1831. Etat sommaire.
5. Id. ibid., n° 230. — 21 janv. 1832. Etat estim.
6. Id. ibid., n° 252. — 16 janv, 1833. Projets.
7. Id. ibid., n° 119. — 30 nov. 1821. Etat estim.

Digitized by Google

dans un bâtiment du jardin, lequel unissait l'aile des Suisses au rempart. Il s'agissait de construire deux fours au rez-de-chaussée, d'y disposer l'atelier de fabrication, et de trouver dans les étages la place d'un magasin et des logements d'employés. « Les deux fours placés ainsi que l'atelier de fabrication du pain dans une pièce sur voûte, le magasin du 1er étage se trouvera également sur voûte et on propose de former celui du 1er étage et le comble en voûtes de briques de plat..... Découverts depuis longtemps les murs... sont dans un état de ruine qui nécessite leur reconstruction totale depuis le 2e étage. Il en est de même de l'escalier qui conduit aux deux étages, duquel il ne reste que les murs de cage. [1] »

Deux ans plus tard le projet est abandonné. L'idée prend corps d'une manutention entièrement neuve, dont le directeur des fortifications a lui-même désigné l'emplacement, au pied de la tour de Trouillas [2]. Il faut se hâter. La réunion de la manutention militaire à la caserne est la condition *sine qua non* de la participation de la ville à la dépense. Cette construction prendra donc le pas sur les autres et jusqu'à complet achèvement figurera en tête de tous les projets.

Si l'on eût utilisé le bâtiment H proposé tout d'abord, l'établissement eût été trop resserré et les accès difficiles... « Les ruines de ce bâtiment obligeant à des constructions entièrement neuves, on n'aurait obtenu aucune économie. » D'ailleurs à placer la manutention à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui le Génie trouvait de nombreux avantages : plus de large, des facilités pour les entrées et les sorties ; le voisinage des locaux appropriées pour le dépôt des bois de chauffage et le magasin des liquides [3].

Aussitôt on se met à l'ouvrage. En 1824, les murs s'élèvent jusqu'à la corniche. L'année suivante ils sont prêts à recevoir « les voûtes qui doivent former les 2 étages et celle comble sous la couverture [4]. » Les fours sont probablement achevés la même année.

Mais un accident survient dans le bâtiment neuf. Une partie des voûtes en briques s'est écroulée. Un rapport nous en indique

1. Même n° 119.
2. Ib. ibid., n° 140. — 28 déc 1823. Etat estim.
3. Même n° 140.
4. Id. ibid., n° 158. — 28 janv. 1825. Mémoire.

Digitized by Google

les causes probables : la consistance insuffisante du mortier des murs encore frais ; l'influence des averses répétées de cette année exceptionnellement pluvieuse [1]. Le mal est bientôt réparé. Dès le mois de décembre on peut considérer comme terminé le principal ouvrage. On s'occupe alors des annexes qui doivent servir pour les bois et les liquides.

Le document précise l'emplacement de ces dernières. Le magasin au bois sera dans la tour de Trouillas, le magasin des liquides dans la tour de la Glacière; une loge de portier est prévue dans la tour de l'Inquisition [2]. Tous ces ouvrages sont au rez-de-chaussée, dans la cour de la manutention. Un projet de la même année 1828 propose l'établissement d'une chappe en mortier de chaux du Teil « au-dessus de la voûte des magasins au bois dans la Tour de Trouillas », pour empêcher la pluie d'y pénétrer [3]. Nous savons que cette couverture a été faite [4].

Quelques années après la guerre — en 1876 — la manutention est devenue insuffisante pour les besoins de ce service. Faut-il l'agrandir ou la déplacer ? Un rapport daté de 1881 nous apprend que « la proposition relative à l'acquisition des Docks Vauclusiens a été rejetée » ; que « l'installation à l'ancienne usine Perre située sur les bords du Rhône ne paraît pas admissible. » L'on songe à « acquérir la propriété Pila qui n'est séparée de la manutention que par une impasse que la ville cèderait à l'Etat. » En y ajoutant une « petite bande à prélever sur un terrain appartenant à la ville », on « donnerait une forme régulière » à cet emplacement. « La suppression du mûr de clôture... » est prévue [5].

Un procès-verbal concernant les travaux entrepris pour agrandir la manutention, nous dit [6] que des négociations ont été entamées à l'effet d'obtenir de la ville, la cession gratuite de l'impasse et de la bande de terrain. Tout porte à croire qu'elles ont abouti, car les travaux ont été exécutés.

1. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.
2. Même n° 189.
3. Id. ibid., n° 196. — 26 sept. 1828. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 213. — 29 janv. 1830. Mémoire.
5. Id. ibid., n° 851. — 24 mai 1881. Rapport.
6. Id. ibid., n° 874. — 27 mai 1883. Procès-verbal.

Digitized by Google

VI.

L'ENTREPRISE DES LITS MILITAIRES. LES ÉCURIES.

Le présent chapitre nous permettra d'examiner à quel usage ont servi, durant leur occupation par les services de la guerre, les « souterrains » ou étages en contrebas de la partie sud-est du palais. Je veux parler des étages inférieurs des tours St Laurent, de la Garde-Robe, des Anges et de l'extrémité orientale de la Grande Audience.

Si nous en croyons un état du 1er vendémiaire an XII, le magasin des lits militaires est établi, à cette époque, dans la grande Chapelle [1]. Il en a délogé les Prisons militaires et cède lui-même la place « au casernement », au plus tard à partir de 1814 [2].

Pourrons-nous savoir en quel lieu du Palais le service des lits a émigré ? En 1819, il est question de « reconstruire un escalier et un mur de rampe dans le bâtiment du Palais qui sert de magasin aux lits militaires » et aussi d'« établir la buanderie des lits militaires dans une partie du rez-de-chaussée du Palais. » L'étude des plans nous donne la certitude qu'il s'agit de la partie située sur la place de la Mirande.

Nous savons qu'au moment où s'ouvre l'ère des grands travaux, les magasins et le logement de l'agent du service font partie de l'aile D, et que « ce corps de bâtiment, dit de l'Arsenal », comprend lui-même deux tours attenantes (la Gâche et St-Laurent) [3]. Cependant les plans de cette même année 1821 nous montrent une partie du service, notamment le logement de l'agent, dans la tour de la Garde-Robe qui fait manifestement partie de l'aile C et non de l'aile D. Quoi qu'il en soit de ce détail, la cour entre la Garde-Robe et la tour St-Laurent appartient aux Lits militaires. Le service a son entrée par la place de la Mirande [4].

Plus tard en 1824, voici comment s'exprime le chef du Génie : « Le service des lits militaires occupe deux chambres pour le

1. Id. ibid., n° 7. — 5 thermidor an XI. Etat général.
2. Id. ibid., n° 63. — 8 nov. 1814. Description sommaire.
3. Id. ibid., n° 121. — 30 nov. 1821. Mémoire.
4. V. plans pour l'année 1821.

Digitized by Google

logement du garde-magasin au bâtiment coté C ». D'autre part le service utilise « les souterrains ou caves des bâtiments cotés D et E, pour magasins de paille de couchage, bois de lits, matelas, laines et couvertures ». En outre, « deux pièces au rez-de-chaussée du bâtiment D [servent de] magasins pour draps. » Il ajoute « ces deux pièces fesant partie du casernement doivent être retirées au service des lits [1]. » Le document où je puise ces renseignements désigne les locaux qui seront donnés en remplacement : « De trois pièces actuellement occupées par le magasin du génie [dans le bâtiment du château coté C] deux sont destinées au service des lits militaires, en remplacement de deux autres qui doivent lui être retirées pour le casernement. »

Il n'est pas douteux que l'amélioration du service des lits n'entre dans les vues de l'autorité militaire. « L'entreprise... occupe au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment D, deux chambres... destinées au casernement... des sous-officiers des compagnies qui occupent les 3 grandes salles contigues. Comme, à l'exception des deux chambres dont s'agit, les magasins de literie sont établis dans des caves et des souterrains mal éclairés... on propose de disposer... le rez-de-chaussée de la tour du bâtiment C [2] qui est contigue au logement de l'agent des lits en y pratiquant des jours et établissant une communication avec la terrasse M qui est déjà à la disposition de l'entreprise des lits [3]. »

Nous chercherions vainement des vestiges de cette communication. Aux étages inférieurs de la tour des Anges se trouve, en 1828, non pas le service des lits, comme nous aurions pu le croire, mais l'atelier des blanchisseuses du corps. Les pièces qu'elles occupent « étaient destinées à être livrées au garde-magasin des fournitures de couchage. [Elles sont] un peu obscures et pas assez étendues pour le service des lits. » Si l'on n'a pas donné suite au projet de 1827, c'est surtout parce que les blanchisseuses du corps auront, « dans une arrière-cour inhabitée », le moyen d'établir leur buanderie, près d'un puits qui leur est indispensable. En revanche, « depuis quelques années, l'on a délivré provisoirement [au service des lits, trois] chambres ...de l'aile D. [Il faut les] considérer comme définitivement acquises à ce service [4]. »

1. Arch. du Gén. — Art. 3, n° 155. — 15 déc. 1824. Etat de l'assiette.
2. Ou tour des Anges
3. Il s'agit de la cour sur la place de la Mirande.
4. Arch. du Gén., art. 3, n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.

Digitized by Google

En résumé, vers 1828, l'entreprise des lits militaires occupe les emplacements suivants : 1° dans les souterrains de l'aile D et de l'aile E, une buanderie et des entrepôts [1] ; 2° au rez-de-chaussée de l'aile D [2], deux magasins ; 3° dans l'aile C, le logement du préposé composé de deux pièces [3] ; 4° la cour sur la place de la Mirande [4].

Vingt-deux ans après, les instructions ministérielles ayant prescrit d'installer dans la caserne une écurie pour les chevaux des officiers supérieurs, on se mit en quête d'un local bien indépendant, qui fût propre à cet usage ; on le trouva dans les caves d'une tour donnant sur la place de la Mirande [5]. Comme il était pris par les Lits militaires, il fallut donner à ce service une compensation, qui consista à lui attribuer une 3e chambre à côté des deux magasins qu'il occupait déjà au rez-de-chaussée de l'aile D [6].

Des travaux de nivellement, aux alentours du Palais, entrepris par la ville en 1857, eurent pour résultat d'abaisser le sol de la place de la Mirande. Le document n° 170 nous apprend que l'autorité militaire s'en félicite. Bien qu'il soit question de la *rue Vice-légat,* nous sommes convaincus qu'il s'agit surtout de la *rue Peyrolerie,* où du moins de la partie de cette rue qui est taillée dans le rocher : « Le calcaire est très dur... force a été de faire jouer le pétard... La rue du Vice-légat conduit à l'écurie des officiers supérieurs. Comme elle était fort inclinée et par suite très glissante.,, les chevaux s'y abattaient [7]. »

Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1882, que l'entreprise des lits fut, à la demande du chef du Génie, transférée dans un immeuble en location au 13 de la rue Velouterie, (ancienne église de N.-D des Miracles près la porte St-Roch [8]).

Une phrase que je rencontre dans un rapport de ce temps retiendra un instant notre attention. Dans le palais, à proximité des magasins qui viennent d'être évacués, « on a remis au jour *une ancienne chapelle* en sous-sol, dont les ouvertures étaient murées ; on a rétabli les fenêtres qui prennent jour dans la cour d'honneur, ainsi que l'escalier tournant qui donnait autrefois

1. Aux deux bouts de la Grande-Audience (en cave) et dans la tour St-Laurent.
2. Extrémité orientale de la Grande-Audience.
3. Tour de la Garde-Robe.
4. Arch. du Gén., art. 3, n° 199. — 28 nov. 1828. Etat gén.
5. Tour St-Laurent.
6. Grande Audience.
7. Arch. du Gén., art. 3, n° 570 — 15 juillet 1857. Rapport.
8. Id. ibid., n° 857. — 2 sept. 1881. Tableau.

Digitized by Google

accès dans cette chapelle (?). Le médecin... demande que les bains soient placés dans cette chapelle [1]. »

Ce que l'on prend pour une chapelle est une salle voûtée sur croisées d'ogives, située en contre-bas, à l'extrémité orientale du porche de la cour d'honneur. Cette pièce avait été depuis longtemps délaissée, étant à peu près inutilisable.

Un an après on décide de donner une nouvelle affectation aux locaux vacants, situés au niveau de la place de la Mirande. « On a déblayé et préparé dans les sous-sols du palais des Papes un vaste local dans lequel on peut installer une belle écurie de 20 chevaux. Cette écurie sera voisine de celle de 8 chevaux existant déjà et ces deux écuries auront une cour commune récemment déblayée et bien disposée pour le service [2]. »

VII.

LA COUR D'HONNEUR.

Il s'agit ici de la principale cour du Palais. Au début du siècle dernier, elle était loin d'avoir la même étendue qu'aujourd'hui. En face de la porte d'entrée se trouvait un bâtiment important qui doublait l'aile des Suisses. Je le trouve sur la copie du plan de Pampany. Il n'existe plus à l'époque des grands travaux. Cependant, il en reste encore quelques vestiges vers l'angle sud-est de la cour, qui disparaîtront par la suite.

Dans l'un des projets de la fin de 1820, le capitaine Boisset fait valoir, en faveur de l'établissement d'une cuisine dans l'aile D [3], que « le soldat est obligé de faire la soupe, dans la cour du château, en plein air et à l'intempérie des saisons [4]. » C'est à cela sans doute que nous devons la quantité considérable d'os d'animaux que nous trouvons, généralement à une faible profondeur, dans la cour d'entrée. Cette cour est infectée « par un cloaque qui sert de latrines provisoires [5]. » Il était naturel que l'on songeât à effectuer des travaux d'assainissement.

Les premiers travaux exécutés figurent dans un mémoire de l'année 1826. Ils avaient pour but de « niveler et paver la cour B. »

1. Id. ibid., n° 873 bis. — 26 mai 1882. Rapport.
2. Id. ibid., n° 887 bis. — 19 janv. 1883. Rapport.
3. Id. ibid., n° 107. - 25 nov. 1820. Etat estim.
4. Même n° 107.
5. Id. ibid., n° 119. — 30 nov. 1821. Etat estim.

Digitized by Google

On a « dépensé 1692 fr. applicables à l'enlèvement des matériaux provenant de démolitions dans les bâtiments voisins. Cet enlèvement de décombres est terminé [1]. » On n'a pu encore procéder au nivellement, dont il est de nouveau question l'année suivante.

Le chef du Génie se préoccupe du manque d'espace pour les rassemblements. Un de ses principaux soucis est d'arriver à faire place nette des bâtiments en ruine, qui n'étant pas utilisables doivent disparaître, car ils encombrent les cours sans profit. Il propose notamment, de « démolir le petit bâtiment formant avant-corps dans la cour B à gauche en entrant. » Il ajoute que « ce bâtiment en grande partie découvert est en fort mauvais état et de plus peu susceptible d'être utilisé [2]. » Le plus important est de niveler la cour. On le fera « suivant une pente douce et régulière » qui variera de 1/16 à 1/20. « Il faut baisser le sol actuel de 2m 25, dans l'angle des bâtiments G et F [3], et par suite établir dans cet angle [4], un escalier... On se borne aux déblais... à cause de la nature du sol qui est un mélange de roc et d'anciennes maçonneries de fondation [5]. » Il convient de régler les pentes, ne serait-ce que « pour donner une direction convenable aux eaux pluviales [6]. »

On prévoit « 90 m. cubes [de déblai] de roc vif et vieilles maçonneries [7]. » Dans le but d'établir une communication facile entre la cour d'honneur et le rez-de-chaussée de la salle brûlée, se décidera-t-on pour une pente douce ou pour un perron ? « Si l'on jugeait convenable de remplacer par un escalier la rampe qui mène à l'aile G, la dépense monterait à 1000 fr. [8]. »

A la date du 14 juillet 1829, nous apprenons que « l'on a diminué la raideur de la pente de la partie gauche de la cour. L'on n'a pu [y] parvenir... qu'en établissant une terrasse de ce côté. Cette cour était autrefois moins spacieuse. Elle a été agrandie par des démolitions successives de terrasses et de bâtiments desquels les sols sont de roc vif et se trouvent à des niveaux différents. Il n'a pu [y] avoir lieu... de rétablir un niveau primitif qui n'a jamais existé. »

1. Id. ibid., n° 178. — 25 déc. 1826. Mémoire.
2. Id. ibid., n° 180. — 10 janv. 1827. Etat estim.
3. Salle brûlée et salle du ballon.
4. Angle nord-est de la cour.
5. Même n° 180.
6. Id. ibid., n° 182. — 1er sept. 1827. Etat estim.
7. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.
8. Id. ibid., n° 196. — 26 sept. 1828. Etat estim.

Digitized by Google

Les années suivantes, il est toujours question de régler les pentes, de « construire un perron pour monter dans les ailes C. F. G... L'on a donné (en projet) deux mètres de largeur à cet escalier. » « Le Comité a demandé de faire exécuter les déblais par des soldats. » C'est impossible. On a affaire au roc vif ; il faut des ouvriers spéciaux, propres à ce genre de travail [1].

Mais le perron ne sera pas exécuté, au moins dans la forme prévue. Nous lisons dans le dossier de l'année 1834 : « L'on enleva en 1832 les décombres qui obstruaient la cour B et l'on laissa contre l'aile F, un massif de terre suffisant pour former la rampe qui conduit de cette cour dans les ailes C, F et G. Il faut maintenant construire un mur avec appui pour soutenir les terres et empêcher les chûtes surtout pendant la nuit. » Le chef du Génie conclut au maintien de la rampe (au lieu de l'escalier projeté en 1831). Il ne serait « pas impossible, dit-il, qu'un jour les prisons civiles fussent réunies » à la caserne. Il faut prévoir que les voitures auront alors à pénétrer dans la cour des Prisons [2]. La construction du mur de soutènement est mentionné en 1835, comme une chose faite [3].

On peut alors s'occuper d'établir une large communication, au-dessous de l'aile des Suisses entre la cour d'entrée et les jardins, au levant du Palais. Cette nécessité reconnue, il est question d'abord d'abaisser la cour B, du côté de l'aile des Suisses, de 0,90 cent. Le déblai se réduira à zéro du côté de l'aile occidentale [4]. Le travail est commencé dans le cours de l'année 1837. Les terres en déblai sont portées dans le jardin qui est en contrebas [5]. Nous verrons plus loin se construire l'escalier menant de la cour B à la cour H, c'est-à-dire de la cour d'honneur au jardin [6].

Vingt ans après, des travaux sont rendus nécessaires, par l établissement d'un égout intérieur destiné à diriger « des chasses d'eaux pluviales dans les fosses » de la tour St-Jean [7].

Dans le chapitre consacré aux puits, nous fournirons sur la cour d'entrée d'autres détails intéressants. Retenons ici seule-

1. Id. ibid., n° 221. — 31 janv. 1831. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 269. — 20 févr. 1834. Projets.
3. Id. ibid., n° 280. — 17 janv. 1835. Mémoire.
4. Id. ibid., n° 302. — 1er avril 1837. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 309. — 2 janv. 1838. Mémoire.
6. La nomenclature des cours et bâtiments est changée en cette année 1857.
7. Au levant du Palais.

Digitized by Google

ment [1] le projet formé en 1882 d' « installer une horloge..... au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur, en un point où le cordon de la façade forme un demi cercle. La caisse... et [les] contrepoids trouveraient place dans l'ébrasement d'une fenêtre. »

VIII.

LES JARDINS.

Dans l'ancien verger du pape est un bâtiment élevé par Urbain V. Il est assez vaste pour qu'on songe, en 1821, à y installer la manutention. Nous avons vu qu'il était en ruine : pour qu'il pût servir à cet usage, il fallait le reconstruire à partir du 2e étage [2].

Mais il est décidé que la manutention occupera un emplacement mieux approprié au pied de la tour de Trouillas. Que fera-t-on de la vieille bâtisse plus d'à moitié délabrée ? Des latrines. Et si ce projet ne peut être mis à exécution, il faudra se résoudre à la démolir.

Le 10 janvier 1827, on prévoit une dépense de 9,800 fr. pour agrandir et niveler la cour H [3]. Cette cour est située en deçà du rempart. « On éprouve le besoin de vastes emplacements pour... les exercices de détail. » On songe à cette arrière cour H, où « le terrain est dans un tel état de désordre que pour le moment il ne peut être utilisé. » On y arriverait « en faisant quelques dépenses pour le dégager des masures qui l'encombrent et en augmentant sa surface par la réunion de l'emplacement affermé [4]. » Cette dernière expression désigne un jardin, très en contrebas, placé hors du rempart du côté de la Banasterie et qui a été donné en location au sieur Perre-Pierron. La cour H devenant ainsi la plus grande cour du Palais, « il paraît convenable » de ménager dans les murs de clôture « une issue pour la troupe... en armes [5] ». Quelques mois plus tard, il n'est plus question que d' « ouvrir dans la cour une porte pour la vidange des latrines [6] », lesquelles se trouvent alors dans la tour St-Jean. « Dans l'état actuel on

1. Id ibid., n° 180. — 10 janv. 1827. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 110. — 29 janv. 1821. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 180. — 10 janv. 1827. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 180.
5. Même n° 180.
6. Id. ibid., n° 182. — 1er sept. 1827. Etat estim.

Digitized by Google

ne peut effectuer cette vidange qu'en traversant la cour de la manutention ; il est convenable de changer ce chemin [1]. »

Avant d'entreprendre le règlement des pentes de la cour, on propose de démolir le bâtiment d'Urbain V. « L'on insiste davantage pour la démolition de la Glacière » qui, placée au milieu de la cour « gêne la circulation ». Si la section concernant ces travaux n'est pas adoptée, on priera d' « accorder une somme de 1000 francs pour « enlever les décombres, arracher les buissons, entoiser les moëllons, enfin... faire disparaître l'aspect de désordre et de malpropreté que présente cette cour [2]. »

Le projet de réunir les deux cours ou jardins situés à l'orient du Palais n'a pas été abandonné. En 1830, on prévoit la démolition du rempart. Rien n'est encore fait en 1835, mais on propose cette même année la résiliation du bail du sieur Perre-Pierron [3]. Elle sera obtenue peu de temps après [4].

Le terrain occupé par le sieur Perre porte le nom de cour L. Il vient de faire retour au département de la Guerre qui l'utilise provisoirement au profit de la manutention. Il convient cependant d'attribuer cette cour L au casernement. Elle contient un puits qui donne de très bonne eau, et se trouve muni d'une pompe, précieux avantage pour les « soldats obligés... d'aller à l'eau aux puits de la ville voisins de la caserne. » Entre les deux jardins : la différence de niveau est considérable. On pense établir, pour aller d'une cour à l'autre, un escalier à deux rampes [5].

Le Comité ne veut pas de cet escalier. Le rempart démoli, on fera place nette de toutes les vieilles constructions ; on nivellera en déblai pour la cour haute, en remblai pour l'autre. Le mur d'enceinte de la cour basse sera réparé et exhaussé [6]. Le projet se complète d'un relèvement du mur du puits [7].

Il nous est expliqué d'autre part que suivant le projet « on communique (de la cour d'honneur aux jardins ou cours du levant) au moyen d'un escalier qui descend plus bas que celui qui existe. » Il s'agit donc non seulement de réunir les cours H et L, mais de faire communiquer celles-ci avec la cour B. L'escalier qui passe sous l'aile des Suisses aura 33 marches et 2 paliers,

1. Id. ibid., n° 185. — 22 sept. 1827. Etat estim
2. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 279. — 17 janv. 1835. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 291. — 5 févr. 1836. Mémoire.
5. Id. ibid., n° 291.
6. Id. ibid., n° 299. — 28 janv. 1837. Mémoire.
7. Id. ibid., n° 300. — 28 janv. 1837. Etat estim.

Digitized by Google

dont l'un après trois marches, « pour arriver de plainpied à la cuisine » située au rez-de-chaussée de cette aile, sur la gauche en descendant. La largeur sera d'au moins trois mètres et régulière, ce qui oblige à déplacer la cloison de la cuisine [1]. Les travaux sont commencés en 1837. On peut les considérer comme terminés en 1839, à l'exception peut-être du grand escalier [2].

Le verger hors du rempart vient d'être remblayé, sauf la partie qui porte le nom de cour des Vidanges ; on tient à la conserver en contre-bas. C'est par là en effet que se vident les nouvelles latrines. La « différence de niveau est de 3m50 ». Elle exige un mur de soutènement. En 1839, il est dit que « cette construction a été effectuée [3]. » Même, ce mur destiné à retenir les terres, a été « exhaussé de 3 mèt. au-dessus du sol afin de former clôture [4]. »

Enfin, beaucoup plus tard, en 1882, on juge utile d' « établir une rampe d'accès de la rue Vice-légat à la cour du gymnase [5] » et comme il convient qu'elle ne soit pas « trop raide pour les lourdes voitures de vidanges » qui doivent pénétrer dans l'enceinte du palais, on propose de « la développer le long du mur de clôture [6] », à l'endroit sans doute où nous la voyons aujourd'hui.

IX.

LES LATRINES.

La première mention, qui est faite des lieux d'aisance, date de l'an 1821. Le « cloaque qui sert de latrines provisoires est » bien désigné, mais n'est pas situé d'une façon précise. Nous savons seulement qu'il est dans la cour d'entrée [7]. C'est sans doute pour remédier à ce fâcheux état de choses qu'un article du projet général prévoit la somme de 17.000 fr. pour pratiquer des communs, dont la vidange devra « se faire de l'extérieur de l'édifice [8]. » Les plans de l'époque nous montrent leurs emplacements projetés ; à l'aplomb de la porte de la Peyrolerie, de la porte Notre-Dame, et celui d'un troisième sur le terrain situé dans l'angle

1. Id. ibid., n° 302. — 1er avr. 1837. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 325. - 25 févr. 1839. Mémoire
3. Même n° 325.
4. Id. ibid., n° 350. — 6 janv. 1840. Compte-rendu.
5. Id. ibid., n° 866. — 5 févr. 1882 Mémoire.
6. Id. ibid., n° 866.
7. Id. ibid., n° 119 — 30 nov. 1821. Etat estim.
8. Même n° 119.

Digitized by Google

résultant de la juxtaposition des tours de Trouillas et de la Glacière. Aucun de ces projets ne fut mis à exécution.

Le bâtiment situé dans le jardin, au levant, nous a déjà occupé. Nous avons vu qu'on pensa, un certain moment, y installer la manutention militaire. C'eut été soustraire au casernement des locaux dont il ne pouvait se passer. La manutention trouva bientôt sa place à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui.

Que faire du bâtiment d'Urbain V ? On constate qu'il est assez central et suffisamment à l'écart. On s'avise qu'il conviendrait à des latrines [1]. A partir de ce moment, il est évident que son sort est intimément lié à la décision qui interviendra à ce sujet. L'exécution des travaux est renvoyée jusqu'à l'achèvement de la manutention [2]. Mais dès 1825, le projet reparaît. Le chef du Génie insiste sur l'extrême urgence ; « on a été obligé d'établir des latrines provisoires dans la tour du bâtiment côté G (tour St-Jean), mais elles sont insuffisantes [3]. »

Malgré tout, l'antique *Roma* est menacée dans son existence. Si le bâtiment coté H ne sert pas de Latrines pour la garnison, il n'a plus qu'à disparaître. Or il est maintenant question de les établir définitivement dans la tour St-Jean où « depuis quelques années [elles ont été] provisoirement établies [4]. » On constate avec satisfaction qu'à cet endroit elles ne donnent « pas trop d'infection. » D'ailleurs « il y a dans cette tour une fosse de 7 mèt. de profondeur dont il est utile de profiter [5]. »

Le capitaine d'Olivier entre en fonctions en 1828. Aussitôt il propose de démolir les vieux bâtiments de la cour H, et de construire dans la tour St-Jean deux étages de latrines [6].

Si l'on parle encore d'installer des communs dans le bâtiment coté H en 1835, c'est que ceux de la tour St-Jean sont manifestement insuffisants. La « fosse située dans la partie basse de [ladite] tour G est circonscrite par les fondations de cette tour [qui a] 4 mètres de longueur et de largeur et 7 mètres de profondeur. » Elle « se remplit très vite... Etroite et profonde, [la] vidange [en est] difficile. Lorsque l'enlèvement des matières a lieu, l'on

1. id. ibid., n° 140. — 28 déc. 1823. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 153. — 28 août 1824.
3. Id. ibid., n° 159. — 28 janv. 1825. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 182. — 1er sept. 1827. Etat estim.
5. Même n° 182.
6. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.

Digitized by Google

se sert pour latrines provisoires de la vieille Glacière laquelle... sera détruite [1]. »

Cependant un nouveau projet s'élabore, moins dispendieux. Les communs seront adossés, du côté du midi, au mur d'enceinte du jardin [2]. L'emplacement qu'on propose aura l'avantage de permettre la vidange par l'extérieur [3]. La démolition du vieux bâtiment H est décidée [4].

Nous trouvons édifiées en 1839 les nouvelles Latrines [5]. Elles n'ont pas tardé à faire parler d'elles. Cette même année on a dû agrandir la fosse « pour satisfaire aux réclamations de l'administration municipale [6]. Grâce aux mesures adoptées, la vidange ne s'effectuera que « tous les six mois et plus rarement encore si la ville le souhaite. »

Il résulte d'un rapport du capitaine d'Olivier, daté du 5 avril 1840, que de nouvelles plaintes ont été formulées [7]. L'architecte du département a fait un rapport défavorable au Génie. Cependant il n'est pas contestable que les latrines ne dégagent pas d'odeur. « Les fosses sont très vastes, on pourrait ne les vider que tous les 2 ans. » De quoi se plaint-on ? Faudra-t-il, pour faire taire les critiques, transférer les Latrines dans la tour de Trouillas, où elles seront incommodes, difficilement accessibles, dangereuses pour la santé des soldats ?

Si l'on devait subir cette nécessité le mieux serait de les placer hors de l'enceinte de la caserne, à l'ouest de ladite tour de Trouillas. Il conviendrait d'acquérir au préalable l'emplacement, lequel appartient à l'église métropolitaine [8]. L'autorité ecclésiastique refuse d'en céder la moindre parcelle [9].

On ne peut donc faire autrement que de garder les latrines à la place qu'elles occupent actuellement. On tentera de les assainir

1. Id. ibid , n° 281. — 17 janv. 1835. Projets.
2. Id. ibid., n° 299. — 28 janv. 1837. Mémoire.
3. Id. ibid., n° 300. — 28 janv. 1837. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 300.
   Id. ibid., n° 302. — 1er avril 1837. Etat estim.
   Id. ibid., n° 309. — 2 janv. 1838. Mémoire.
5. Id. ibid., n° 325. — 25 fév. 1839. Mémoire.
6. Id. ibid., n° 350. — 6 janv. 1840. Compte-rendu.
7. Même n° 350.
8. Id. ibid., n° 409 — 17 avril 1844. Mémoire.
9. Id. ibid., n° 420. — 6 mars 1845.

Digitized by Google

en séparant les matières solides des liquides. On utilisera dans ce but une vaste cave à proximité [1]. Ceci se passe en août 1845.

Bien que les nouvelles dispositions aient été prises aussitôt, « les propriétaires du voisinage » n'ont pas désarmé. La lutte continue pendant 10 ans. Nous apprenons, à la fin de l'année 1856 [2], qu'une action intentée au département de la Guerre a finalement abouti à la condamnation de ce dernier qui devra payer 10.000 fr. de dommages et intérêts. On se décide à transférer les latrines dans la tour dite des Peintures.

Elles y occupaient autrefois un étage dans le bas. On en établira deux [3]. L'exiguité relative de la fosse obligeait à une vidange fréquente ; le fond de la fosse sera convenablement incliné pour que l'écoulement des matières puisse se faire dans le Rhône par l'égout de Trouillas.

Le Conseil municipal appuie ce projet. Le Comité du génie ne le trouve pas acceptable. Le capitaine Richard est cependant de l'avis du Conseil [4]. La Ville s'est chargée de la construction d'un égout qui amènera dans la fosse la plus grande partie des eaux de la caserne. Les sièges seront établis dans les deux étages inférieurs. On munira la fosse « d'une cheminée d'aérage [5]. » Quant aux anciennes latrines, objet du litige entre la Ville et l'autorité militaire, elles serviront à un autre usage. On parle [6] de transporter sur leur emplacement les locaux de punition « situées au rez-de-chaussée de la cour [d'entrée] et qui sont dans de très mauvaises conditions... » Nous sommes ainsi arrivés à l'année 1859 [7].

X.

LES PUITS.

Dans un « mémoire sommaire sur les établissements militaires de la ville d'Avignon [8] » le capitaine Boisset observe : que les puits de tous ces établissements « alimentés par les infiltrations du Rhône fournissent de bonne eau pendant toute l'année, »

1. Id. ibid., n° 427. — 22 août 1845. Note.
2. Id. ibid , n° 560. — 4 déc. 1856 Mémoire.
3. Même n° 560.
4. Id. ibid., n° 567. 25 juin 1857. Rapport.
5. Id. ibid., n° 579. — 21 déc. 1857. Nomenclature génér.
6. Id. ibid., n° 587. — sans date. Etat sommaire.
7. A la suite de l'inspection générale de 1881, il est fait mention (n° 857) d'une « immense fosse » dont la présence rend l'hygiène de la caserne « fort médiocre dans la partie du palais exposée au nord-est ». C'est sans aucun doute la fosse construite au nord de la tour St-Jean et qui existe encore dans la cour du levant.
8. Id. ibid.. n° 66. — 15 nov. 1814. Extr. du mémoire.

Digitized by Google

Il n'y a qu'un puits qui serve à l'alimentation et aux autres besoins de la garnison, en 1820, dans la caserne du Palais, car il est dit que le curement *du puits*... n'ayant pas été exécuté depuis plusieurs années est réclamé par la garnison [1]. »

S'il possède comme les autres la bonne qualité des eaux, il laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'abondance. « Il peut être mis à sec pendant les temps de sécheresse [2]. » L'eau du puits ne suffit pas à la garnison ; les soldats vont chercher une partie de l'eau dehors. L'on a fait dans ce puits (en 1827) des fouilles pour 400 francs. L'on a trouvé un filet d'eau. L'on propose (en 1828) de faire des fouilles plus profondes [3]. Il en est de même en 1830 [4].

Malgré une dépense de 500 francs faite cette même année 1830, l'on n'est pas plus avancé qu'auparavant. « Au dernier creusement l'on a dépassé le lit de roche et l'on arriva à une terre glaise très compacte. » Il s'agit de continuer le creusement [5]. Je ne sais si ce travail a été cette fois effectué.

Il n'en est plus question jusqu'en 1838, époque où de nouveau l'on propose « d'augmenter la profondeur du puits » et aussi « d'y placer une pompe. » Voici d'ailleurs la teneur de l'apostille qui accompagne le projet : « Ce puits est creusé dans le rocher à 30 m. de profondeur. Il fournit très peu d'eau, environ 200 lit. par 24 heures. En 1827, en 1830, on l'approfondit d'environ deux mètres sans trouver de meilleures sources. Cependant, le fonds de ce puits est à peu près à dix mètres au dessous du niveau moyen des eaux du Rhône. Il n'y a donc que la masse compacte du roc qui empêche les eaux d'y venir. On propose de l'approfondir encore de 1^{m} 50, en y faisant en outre plusieurs trous de sonde [6]. »

On renonce finalement à s'en servir. En janvier 1840, l'on projette de démolir la margelle et de masquer le puits « au moyen d'une voûte jetée sur son ouverture. La cour B ne sera plus obs-

1. Id. ibid., n° 102. — 4 mai 1820. Etat estim. Cette dépense est portée comme ayant été payée dans l'exercice 1820. Registre des dépenses, art. 5, n° 185.
2. Id. ibid., n° 117. — 3 oct. 1821.
3. Id. ibid., n° 196. — 26 sept. 1828. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 202. — 14 janv. 1829. Etat estim., et id. ibid., n° 214. — 29 janv. 1830. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 226. — 30 août 1831. Etat sommaire.
6. Id. ibid., n° 309. — 2 janv. 1838. Mémoire.

Digitized by Google

truée par ce puits, [1] ». Un compte-rendu de 1841 porte ce travail comme ayant été effectué l'année précédente : « Le puits de la cour a été recouvert par une voûte en forme de calotte sphérique, dont la clef, qui peut s'enlever à volonté, permettrait d'y pénétrer au besoin ; cette construction est entièrement au-dessous du sol [2]. »

***

Y a-t-il d'autres puits dans la caserne ? Oui. Le garde-magasin des lits ne cesse de réclamer une buanderie qu'il juge absolument indispensable pour le bon fonctionnement de son service. Pour lui donner satisfaction, l'on songe à « déblayer et réparer un puits » qui sans doute est à proximité et ne sert pas encore [3].

Les grands projets contiennent un article qui prévoit l'utilisation du hangar (g) et du puits 55, puits et hangar qui se trouvent dans la partie sud du jardin, contre le rempart [4]. Des doutes s'étaient élevés au sujet de la valeur de ce puits. Fournirait-il de l'eau en quantité suffisante pour les besoins de la manutention, que l'on se proposait alors d'établir dans le bâtiment du jardin (la Roma) ? Le capitaine Boisset répond à la question : « Le puits, qui doit être rétabli pour la manutention projetée, a existé du temps que le château était occupé par les vice-légats, et, suivant le rapport des personnes qui fréquentaient ou étaient employées au château et d'un cureur de puits qui l'a nettoyé plusieurs fois, il fournissait de l'eau à une cuisine considérable et à l'arrosage d'un jardin sans qu'on se rappelle de l'avoir vu tarir [5]. » D'ailleurs, si « les murs du hangar ont besoin d'être repris et arrasés », de son côté « le puits enseveli sous les décombres est sans margelle et plusieurs de ses voussoirs seront à remplacer [6]. »

L'idée d'établir la manutention dans le bâtiment d'Urbain V étant définitivement abandonnée, on persistera néanmoins à vouloir tirer parti du puits en question, pour les besoins de la garnison.

1. Id. ibid., n° 352. — 6 janv. 1840. Apostilles.
2. Id. ibid., n° 368. — 15 févr. 1841. Compte-rendu.
3. Id. ibid., n° 70. — 15 mai 1816. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 110. — 29 janv. 1821. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 116. — 6 oct. 1821. Rapport.
6. Id. ibid., n° 119. — 30 nov. 1821. Etat estim.

Digitized by Google

Il paraît utilisé en 1826. « La caserne a *deux* puits de bonne eau. » Et cette même année on mentionne, parmi les dépenses prévues, « l'entretien et la réparation *des puits* [1]. » L'on spécifie que les deux puits sont « l'un dans la cour B contenant peu d'eau, l'autre dans la cour H contenant de l'eau en abondance [2]. »

Vers cette même époque les blanchisseuses du corps, qui occupaient dans le bâtiment d'entrée une partie du rez-de-chaussée, devant être placées dans le bas de l'aile des Suisses et de la tour des Anges, on prévoit l'installation de la buanderie, près d'un puits, « dans une arrière cour inhabitée [3]. » Ce puits est manifestement le nôtre.

Il est forcément abandonné le jour où on le recouvre de constructions, adossées au rempart, qui sont destinées à servir de latrines [4].

* * *

Il existe un troisième puits, celui-ci dans la cour L, c'est-à-dire dans un verger situé en dehors du rempart. Je le crois moderne : il paraît avoir été creusé par le locataire de ce terrain. Quand le bail est résilié, le procès-verbal d'expertise mentionne parmi les objets acquis du sieur Perre-Pierron « un puits en pierre de taille, ayant un mètre de diamètre et onze mètres cinquante cent. de profondeur [5]. » On le conserve pour l'usage des soldats. On parle de relever sa paroi, tandis qu'on remblaie la cour où il est situé [6].

Alors que le puits contigu aux latrines nouvelles ne sert plus aux usages de la garnison, il semble qu'il reste encore deux puits munis d'une pompe, dans la cour L, formée désormais de la réunion des deux jardins. Je n'en trouve pas d'autre mention dans les archives militaires [7].

1. Id. ibid., n° 178. — 25 déc. 1826. Mémoire.
2. Id. ibid., n° 199. — 28 nov. 1828. Etat général.
3. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 309. — 2 janv. 1838. Mémoire.
5. Id. ibid., n° 290. — 26 janv. 1836. Procès-verbal.
6. Id. ibid., n° 300. — 28 janv. 1837. Etat estim.
7. Peut-être était-il contre la tour St-Jean où,contre toute vraisemblance, se trouve un bâti de fer qui ne peut avoir servi, à mon avis, que pour une pompe.

Digitized by Google

XI.

LE DÉPOT DES POUDRES.

Un document de l'an XI, intitulé : État et désignation générale des édifices et établissements propres au casernement [1], fait mention de l'existence dans le « Palais ou fort » d'un « magasin des poudres de la régie des Poudres et salpêtres. » La situation du dépôt n'est pas précisée [2].

Mais 25 ans après, le rez-de-chaussée de l'aile E possède un « petit magasin sans communication intérieure avec la caserne et servant de dépôt des poudres du corps. » Il est au rez-de-chaussée du bâtiment en façade sur la place du Palais. Tout nous fait supposer qu'il est dans la partie basse de la Tour d'angle, c'est-à-dire de la tour en saillie sur cette façade. La fabrication des cartouches a lieu très vraisemblablement au dernier étage de la tour St-Laurent, car il est dit que la chambre « 88 », faisant partie de l' « aile D » et située « au 5e étage... étant très élevée, sert de local pour confectionner les cartouches du régiment [3]. »

La question du local des poudres est de première importance, vu les risques d'explosion et d'incendie. Il n'y a pas à s'étonner du soin que l'on met à rechercher le meilleur emplacement pour le « magasin de... poudres régimentaires » et en même temps pour la « salle de fabrication des cartouches à poudre. » Un « procès-verbal du 10 janvier 1832 [4] » passe en revue les divers locaux disponibles dans le Palais. La tour de Trouillas, bien que suffisamment éloignée des casernements, ne convient pas « à cause du voisinage des fagots de la manutention. » Les combles de la tour des Anges offriraient sans doute quelques avantages. Mais l'on est « obligé de traverser des chambres habitées pour y parvenir. » L'escalier est étroit. On a compté « 200 marches. » Le bâtiment ruiné, ou d'Urbain V, à l'orient de la caserne n'est pas à une distance suffisante des maisons d'habitation. Et d'ailleurs ces « ruines sont destinées à être rasées pour faire place à une cour [5]... »

1. Id. ibid., n° 34. — 20 vendém. an XI Etat et désignation
2. Id. ibid., n° 34.
3. Id. ibid., n° 199. — 28 nov. 1828. Etat général.
4. Id. ibid , n° 229. — 10 janv. 1832. Procès-verbal.
5. Id. ibid., n° 229,

Digitized by Google

Il est à croire que ce procès-verbal était accompagné d'un rapport du Génie concluant à faire construire, pour l'usage en question, un petit bâtiment sur le rocher des Doms. Une lettre émanée du ministère de la guerre y fait allusion [1]. En tout cas, cette idée ne fut pas agréée en haut lieu.

En l'an 1833 « les poudres sont déposées dans une chambre du rez-de-chaussée. Les cartouches [sont] confectionnées dans un local situé aussi dans [la] caserne, au milieu de l'habitation des soldats, [d'où, de] graves inconvénients... » On propose de placer désormais le dépôt et la salle de fabrication dans la partie supérieure de la cour cotée C (tour des Anges). On élèvera les matières employées, « à l'aide d'une poulie, par le dehors [2]. » C'est à la même époque que l'on songe à réparer la façade de cette même tour. Ces travaux ont été exécutés, puisqu'en 1835, il est question de mettre « un paratonnerre au-dessus de la tour C, qui renferme les poudres [3]. » Elles y restent quelques années seulement. On parle, en 1837, d'établir ailleurs « le magasin de dépôt des poudres régimentaires [4]. »

Un an plus tard, elles sont toujours « en dépôt dans les combles de la tour C. » Elles doivent être transférées dans une tour dont « on conserve l'escalier intérieur qui pourra être utilisé par la suite, si les besoins du service exigeaient que le plancher qui existait autrefois au 1er étage fut rétabli [5]. »

« Parmi les vieilles constructions... démolies en 1838 dans la cour L [grand jardin] on a conservé une tour, pour dépôt de poudres régimentaires. » On l'a rendu propre à cet usage en 1839. Les travaux « ont consisté à paver le sol, construire une couverture en tuiles, pratiquer une porte avec une fenêtre et faire les crépis et enduits nécessaires [6]. »

XII.

LA SALLE DU JEU DE BALLON. — LA SALLE BRULÉE.

Parmi « les bâtiments du château que l'on propose de rétablir et de disposer en caserne d'infanterie » figurent, sur un plan de l'an XIII, de vastes pièces qui appartiennent à l'aile dite la salle

1. Id. ibid., n° 232. — 20 février 1832. Demande.
2. Id. ibid., n° 252. — 16 janv. 1833. Projets.
3. Id. ibid., n° 281. — 17 janv. 1835. Projets.
4. Id. ibid., n° 300. — 28 janv. 1837. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 325. — 25 févr. 1839. Mémoire.
6. Id. ibid., n° 350. — 6 janv. 1840. Compte-rendu.

Digitized by Google

du Jeu de ballon. Il n'en est de nouveau question qu'en 1820. La « Salle du ballon » est portée comme devant loger 160 h. [1]. Sans doute, si elle n'eût été inhabitable, se serait-on occupé de l'approprier au casernement, car elle est notée comme « avantageusement située. » Elle est assez grande pour qu'en 1821 l'on juge qu'elle « procurera le logement à 240 h. », sans compter « les cuisines... au rez-de-chaussée », qui d'ailleurs n'y trouveront jamais place. « Les murs existants quoique robustes étant découverts et exposés depuis très longtemps... ont besoin d'être repris et réparés dans plusieurs endroits... [2] » Dans un document de l'époque — nous l'avons vu — cette aile est dite « en ruine [3]. »

« Pendant que les bâtiments militaires ont été administrés par la ville, la salle du ballon a pour ainsi dire été jointe aux prisons, en établissant dans cette salle le passage qui y conduit [4]. » Si l'on veut que cette aile soit utilisée, il sera nécessaire de supprimer préalablement ce passage, quitte à ouvrir ailleurs une porte pour accéder aux prisons.

Constamment, jusqu'en 1824, il est question « de rétablir le bâtiment côté F » qui est le nôtre [5]. En 1827, si cet article reparaît dans les projets, c'est dans un esprit tout différent. La restauration complète « a été rejetée par le Comité... comme donnant lieu à une surabondance de casernement. » On se contentera d'utiliser ce bâtiment pour le placement des accessoires. Il a « l'avantage de présenter des murs tout faits ; auxquels il ne reste à adosser que de légères constructions. » Mais, chose grave, on ne parle de rien moins que d'abattre le mur en façade sur la cour [6]. Les craintes qu'on pouvait concevoir se dissipent dès le mois de septembre de la même année. On constate que les bâtiments jusqu'ici mis en état « ne sont pas assez spacieux pour loger un régiment à trois bataillons... Le bâtiment côté F, situé sur l'une des faces de la cour principale, a paru l'un des plus convenables » pour atteindre le but proposé. Le projet comporte la « construction d'un étage et de la couverture. »

En janvier 1828 on prévoit seulement « la mise en état d'un rez-de-chaussée et de deux étages. »

1. Id. ibid., n° 106. — 7 août 1820. Etat des casernes.
2. Id. Ibid., n° 110. — 29 janv. 1821. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 121. — 30 nov. 1821. Mémoire.
4. Id. ibid., n° 111. — 29 janv. 1821. Mémoire.
5. Id. ibid., n° 153. — 28 août 1824.
6. Id. ibid., n° 180. — 10 janv. 1827. Etat estim.

Digitized by Google

En janvier 1830, le projet définitif comprend trois étages. Les planchers seront en charpente ou en voûtes de briques de plat. « L'on avait proposé... [en] janvier 1829... de faire les voûtes des étages en pierres de taille et en plein cintre. » Dans l'avis du 8 février, le Comité « demande que l'on profite de la grande hauteur des murailles », et que l'on construise quatre étages au lieu de trois. « D'après les calculs de stabilité... l'on a reconnu qu'elles ne résisteraient pas. Comme ces murailles sont amoindries par des couloirs secrets qui ont lieu dans leur longueur », on recommande de ne pas les affaiblir par « des baies de croisées inutiles. Elles ne résisteraient pas même avec des tirans de fer [1] ». C'est à propos de la réfection de cette aile que l'on agite pour la première fois la question des « voûtes portées sur des piliers carrés, à construire à neuf [2]. »

« Depuis quelques années l'on a de la défiance... contre les voûtes plates de brique. » Les accidents qu'elles ont causé sont toujours dans la mémoire. « Celles que l'on propose, construites avec des briques à crochets [sont] infiniment plus solides [mais] pas encore employées à Avignon [3]. »

L'ouvrage a été commencé dès 1830. Les voûtes des étages seront en briques de plat et plâtre, et recouvertes « d'un pavé en pierre de taille. » La première voûte est prévue en pierre de taille, grâce à quoi « elle ne craindra pas la légère humidité d'un rez-de-chaussée [4]. » Le pavé au dessus sera « en mare de mortier hydraulique ». A cette époque, les contreforts intérieurs viennent d'être construits [5]. ».

Les travaux sont menés avec activité. En janvier 1832, il est dit que la construction est terminée [6].

* * *

Dans les grands projets de l'année 1821, le rétablissement de la Salle brûlée fait l'objet d'un article qui reviendra presque sans cesse [7]. L'apostille qui le commente fait remarquer que le bâtiment dont s'agit « est découvert depuis un temps immémorial »,

1. Id. ibid., n° 214. — 29 janv. 1830. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 214.
3. Id. ibid., n° 214.
4. En réalité, cette voûte, comme les autres, sera faite en briques de plat.
5. Id. ibid., n° 221. — 31 janv. 1831. Etat estim.
6. Id. ibid., n° 230. — 21 janv. 1832. Etat estim.
7. Id. ibid., n° 110. — 29 janv. 1821. Etat estim.

Digitized by Google

et que « la destruction de sa charpente et de sa couverture est attribuée à un incendie. » Les murs « ont besoin d'être repris, arrasés et réparés. » Mais de quel prix faudra-t-il payer cette restauration ? D'abord, de la destruction du petit bâtiment en ruines, situé à l'extrémité nord de cette aile. Comme nous ignorons tout de lui, il nous est impossible d'en apprécier la valeur. Mais la tour St-Jean doit aussi disparaître, où sont renfermés des trésors d'art. « Cette démolition est nécessaire parce que [la tour] supprime le jour et l'air des chambres projetées [1]. » Heureusement la tour a paru propre à servir de cage d'escalier ; les quatre murs au moins seront conservés. Nous verrons plus tard que les voûtes n'ont pas été touchées. Les peintures des chapelles ne subiront pas de nouvelles dégradations.

Ce n'est plus la tour St-Jean dont l'existence est menacée en 1827, mais la Salle brûlée elle-même, dont on propose démolir le mur parallèle à celui qui sert de limite aux prisons civiles. Sur l'emplacement de cette aile, on établira une cour. On pourrait à la rigueur conserver le mur. « Il ne gêne en rien, [mais] en le conservant, on prendrait l'engagement de l'entretenir [2]. » Il faut s'applaudir que l'espace manque pour loger toutes les troupes, et que s'impose la nécessité d'approprier le bâtiment G à cet usage. On s'en occupe activement en 1828 [3].

Des précisions apparaissent dans le projet de 1831. On compte établir sur rez-de-chaussée trois étages. « Les anciens murs... présentant des degrés analogues de solidité » à ceux de la Salle du ballon, il faut prévoir le même genre de construction. On démolira la partie supérieure des murs. Des baies de portes et des fenêtres nouvelles seront percées. On fondera des contreforts à l'intérieur du bâtiment. On élèvera les murs de refend en même temps que sera construite la toiture. Il est question de « reprises du mur de face » et de « réparations de merlons. » On parle même d'un couloir « pour monter à la tour, au 4e étage [4]. » Le travail a été commencé et on s'efforcera de le terminer en 1832. Ici les voûtes des 4 étages seront en briques. Les réparations achevées, on pense avoir dans cette aile du logement pour 460 h. [5], chiffre qui se trouvera sûrement réduit du fait que « deux chambres

1. Id. ibid., n° 110.
2. Id. ibid., n° 180. — 10 janv. 1827. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 221. — 30 janv. 1831. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 253. — 16 janv. 1833. Mémoire.

Digitized by Google

contenant des peintures antiques ne seront pas livrées au casernement [1]. »

L'année suivante, la construction de l'aile G, peut être considérée comme entièrement faite [2]. On n'en souffle plus mot dans les projets ultérieurs.

* * *

A l'étude de ce corps de bâtiment se rattache l'escalier placé à la jonction des ailes C, F et G, ou, si l'on préfère, de l'aile des Suisses, de la Salle du ballon et de la Salle brûlée. Si, comme on en avait eu d'abord l'intention, l'on avait utilisé la tour des Peintures pour desservir les étages du bâtiment G, il eut fallu construire un escalier indépendant pour le bâtiment F. Le même escalier doit suffire à la fois pour la salle brûlée et la salle du jeu de ballon. On le place d'abord dans le passage qui faisait autrefois communiquer la cour du cloître et la cour d'entrée [3]. Il est observé, en 1828, que cet escalier « est nécessaire pour arriver aux étages des ailes F et G ; il servira aussi de débouché aux grandes chambres de l'aile C auxquelles on ne parvient en ce moment que par des communications étroites. »

On le prévoit situé à l'extrémité sud de la Salle brûlée, en 1830 [4]. Dès qu'il est question d'établir sur cet emplacement des chambres de sous-officiers, l'escalier se trouve reporté un peu plus au nord, exactement à droite du passage, en entrant, à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui. Commencé dans l'année, il sera sans doute achevé en 1832 [5].

Le crédit a été sensiblement dépassé, parce qu'on a été « obligé de mettre deux tirans en fer pour consolider le mur de la face ouest. Durant la construction s'est manifesté un léger écartement [6]. » Nous voyons ces tirans encore en place, à l'angle nord-est de la cour d'honneur.

1. Id. ibid., n° 269. — 20 févr. 1834. Projets.
2. Id. ibid., n° 280. — 17 janv. 1835. Mémoire.
3. Id. ibid. — Plans pour 1821.
4. Id. ibid., n° 214. — 29 janv. 1830. État estim.
5. Id. ibid., n° 226. — 30 août 1831. État sommaire.
6. Id. ibid., n° 246. — 14 août 1833. État estim.

Digitized by Google

XIII

LA TOUR DE TROUILLAS ET LES BATIMENTS VOISINS.

Quand on eut reconnu, en 1823, l'impossibilité d'établir la manutention militaire dans le bâtiment d'Urbain V, il fut décidé — nous l'avons vu — qu'on construirait, pour cet usage, un vaste bâtiment au pied de la tour de Trouillas [1]. « Les souterrains [ou parties basses] de la tour de Trouillas, qui sont les emplacements les mieux conservés [de la tour] pourront servir au dépôt du bois de chauffage [et permettront d'] éviter la dépense d'un hangar. Le souterrain [à côté], qui est en bon état, sera suffisant pour le magasin des liquides. La porte qui communique de la cour de la Glacière [ou grand jardin] dans celle de la manutention est conservée [2]. »

Trois ans après, on revient au projet d' « établir les magasins des bois et liquides de la manutention dans les souterrains du bâtiment coté I. Le bâtiment dont il est question [comprenant Trouillas, la tour de la Glacière et la cuisine Clémentine] est entièrement découvert et fort délabré. La tour de Trouillas, qui en fait partie et qui a plus de 50 m. de hauteur, est lézardée de haut en bas, d'une manière effrayante. Les deux étages de voûtes, qui subsistent encore dans cette tour, exposés aux injures du temps, sont en fort mauvais état et ne peuvent être regardées que comme une couverture extrêmement précaire... Toute disposition permanente faite dans la partie inférieure... entraînerait la nécessité de pourvoir à la conservation des voûtes.., soit par le rétablissement de la couverture... soit [par] tout autre disposition pour l'écoulement des eaux qui tombent sur la première voûte et, à raison du mauvais état de cette voûte, pénètrent même actuellement jusqu'à celle qui est au-dessous... La dépense de 1200 fr. ne regarde que les nouvelles percées à faire pour éclairer et aérer cette partie, ainsi que la communication à établir entre les magasins inférieurs et les supérieurs qui forment rez-de-chaussée et premier étage du côté de la manutention [3]. »

1. Id. ibid., n° 140. — 28 déc. 1823. Etat estim.
2. Id. ibid., n° 140
3. Id. ibid., n° 178. — 25 déc. 1826. Mémoire sommaire.

Digitized by Google

Les annotations aux projets concernant 1827 font craindre pour l'existence de la tour de Trouillas. « L'inutilité de ce bâtiment... est un motif qui... encourage peu... Plutôt à démolir qu'à conserver. La démolition sur une hauteur de 40 mètres à partir de la sommité ne produirait pas moins de 15,000 m. cubes de matériaux [1]. » « [La] sommité de Trouillas est à 58 m. 90 du seuil de la grande porte d'entrée de la manutention... Bâtiment entièrement découvert, dont l'intérieur est en partie démoli... Les étages [au-dessus des voûtes]... ne servent pas et ne serviront jamais [2]. »

Dès le mois de septembre de la même année, on paraît décidé à établir une toiture. « Cette couverture est nécessaire pour la conservation de cette tour... La fermeture des baies et des lézardes est nécessaire aussi. Le vent souffle de ce côté avec une extrême violence et détache des pierres de ces baies qui tombent dans la cour de la manutention [3]. » Somme toute « cette tour est solide ; il n'y a pas à craindre qu'elle s'écroule. » Tel est du moins l'avis du chef du Génie, le capitaine d'Olivier, qui vient de succéder dans ces fonctions au capitaine Mermier [4].

Tandis que la question s'agite si l'on conservera ou non la tour de Trouillas, le magasin du Génie ayant dû céder la place qu'il occupait dans la tour des Anges à l'atelier des blanchisseuses, et dans le rez-de-chaussée de l'aile des Suisses à une cuisine, s'installe à cette époque dans la tour de l'Inquisition. Il y a projet en même temps « d'ouvrir la communication qui doit y mener » et qui « est la seule praticable pour emmagasiner les objets. » Cette tour de l'Inquisition n'est autre que le bâtiment de la cuisine Clémentine, et l'étage dont il s'agit est situé au niveau de la petite terrasse. La voie qui conduit en cet endroit écarté a « l'avantage de donner un accès commode au milieu des ruines de l'aile I [5]. » Elle est tracée probablement à travers le rez-de-chaussée de la cuisine Bénédictine [6].

Dans le même document, sont prévues des dépenses « pour installer le magasin des bois dans le rez-de-chaussée de la tour de Trouillas... ; pour installer le magasin des liquides dans la

1. Id. ibid., n° 180 — 10 janv. 1827. Etat estim.
2. Id. ibid , n° 180.
3 Id. ibid.. n° 182. — 1er sept. 1827 Etat estim.
4. Id. ibid., n° 187. — 19 déc. 1827. Procès-verbal.
5. Id. ibid., n° 189. — 15 janv. 1828. Etat estim,
6. Au niveau du sol de la salle brûlée.

Digitized by Google

tour de la Glacière...; pour installer une loge de portier dans la tour de l'Inquisition... etc... » Nous pouvons être sûrs que ces arrangements ont été faits et sans tarder ; ils figurent dans un état très détaillé du 28 novembre 1828 [1].

Dans cette même tour de Trouillas les travaux concernant le toit ont-ils été exécutés à cette époque ? Non, très certainement. En janvier 1829, il est dit dans une apostille : « l'on proposa l'an dernier de couvrir cette tour par un comble en charpente... Moindres frais en mettant une chappe de mortier de chaux du Teil, au-dessus de la voûte de ce magasin. La partie haute de la tour ne sera point de cette façon à l'abri de la pluie, mais [cela est] sans inconvénient [2]. » Nous avons dans le vieux donjon deux étages en cave. Le « pavé en chaux du Teil » ne peut logiquement avoir été établi que sur la voûte supérieure : l'état du 28 novembre 1828 [3], nous montrait la possibilité d'utiliser les deux étages comme magasins des bois.

En l'année 1830, on observe que « ce pavé a été fait [4]. »

Les choses resteront en l'état pendant plus de douze ans. « Pour approprier (en 1843) la tour de Trouillas », on propose des travaux importants et d'abord « d'abaisser le passage qui conduit à [cette] tour [5]. » Un mémoire à la suite nous donne de précieux renseignements : « la tour de Trouillas est actuellement fort délabrée. Il ne reste que les deux voûtes inférieures (deux étages). La plus élevée, exposée à la pluie depuis plus de cinquante ans, est en si mauvais état, qu'il est indispensable de la démolir... En la reconstruisant, nous l'abaisserons [au niveau] du rez-de-chaussée de l'aile G (salle brûlée)... » On veut rétablir certain escalier pratiqué dans l'épaisseur des murs : « détruit par le temps... sa galerie subsiste... Il suffira de rétablir les marches... Le point de départ ne peut guère être changé... »

La voûte à reconstruire, qui doit servir de sol au magasin projeté « sera... en pierre de taille de 0,30 d'épaisseur. Au milieu — [s'élèvera un] pilier, réduit à 1m 50. » Nous savons que les voûtes au-dessus seront « en briques de plat et recouvertes d'un mastic bitumineux. La voûte en maçonnerie [sera] seule recouverte par un dallage... Au haut de la tour [est prévue] une toiture, bien

1. Id. ibid., n° 199. — 28 nov. 1828. Etat général.
2. Id. ibid., n° 202. — 14 janv. 1829. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 199. — 28 nov. 1828. Etat général.
4. Id. ibid., n° 213. — 29 janv. 1830. Mémoire.
5. In. ibid., n° 398. — 14 févr. 1843. Etat estim.

Digitized by Google

nécessaire pour sa conservation, et qu'on doit regretter de n'avoir pas établie depuis longtemps... en contrebas du couronnement [1]. »

Les projets succèdent aux projets, sans qu'on arrive à se mettre d'accord, si ce n'est vraisemblablement sur un point : que les « réparations devraient être faites aux frais... des beaux-arts, si cette tour méritait d'être considérée comme monument historique [2]. »

Le projet définitif se résume ainsi : 1° « Déblayer le sol de la cour T (petite cour à l'ouest de Trouillas)... On communiquera avec les diverses tours à réparer par le couloir au couchant de l'aile G (salle brûlée) qui vient aboutir dans la cour T. » On montera aux divers étages « par un escalier extérieur partant de cette cour. » D'ailleurs il convient de déblayer « cette cour où se trouvent encore des décombres et quelques restes de vieux murs, » et de « démolir les restes de la salle Z (cuisine Bénédictine) etc... » — 2° « Organiser et approprier au casernement la tour de Trouillas... La tour sera couverte en zinc. » — 3° « Approprier... la tour des Massacres. Dans la petite tour X... de la Glacière on organisera trois chambres. Il suffira... d'enlever les décombres qui surchargent le plancher et la voûte actuellement existants, d'organiser les ouvertures et d'établir un nouveau plancher à la hauteur du rez-de-chaussée des tours voisines. » 4° « Approprier la tour de l'Inquisition. Il existe dans cette tour deux pièces qui peuvent être affectées au logement des soldats. L'une d'elles... servant aujourd'hui de magasin au Génie a besoin de peu de réparations mais celle... au-dessus est dans un grand état de délabrement, La voûte surtout nécessite bien des reprises. On transfèrera le magasin du Génie dans [une] chambre inférieure, où l'on ira par un escalier tournant situé au nord (!)... » 5° « Construire deux étages au-dessus de la salle X (rez-de-chaussée de la cuisine Bénédictine)... »

Le chef du Génie a reçu l'ordre de suspendre les travaux. Il nous l'apprend dans un rapport daté de juin 1846. Sur les réclamations de l'inspecteur des monuments historiques prévenu par l'architecte du département de la destruction de l'*attique*, le ministre de la guerre a demandé s'il serait possible de conserver la partie supérieure de la Tour. Le chef du Génie convient que

1. Id. ibid., n° 399. — 14 févr. 1843. Mémoire.
2. Id. ibid., n° 409. — 17 avr. 1844. Mémoire.

Digitized by Google

« les dentelures [de cet attique] ont... un aspect pittoresque et présentent un effet recherché par les peintres... » Mais comme « il s'en détache de grosses pierres » il faut se décider ou bien à rétablir l'état primitif, ou bien à raser jusqu'au retrait des murs, au-dessus des encorbellements [1].

Les travaux sont repris. En 1846 on a dépensé, à couvrir la tour de Trouillas, la somme de 4500 fr. Cependant des « modifications [ont été] apportées dans les projets. » Ainsi l' « on a placé les divers étages au même niveau que ceux de l'aile G (aile brûlée)... » Il y aura « trois étages de chambres au lieu de deux, au-dessus du rez-de-chaussée. » L'escalier sera dans la tour Z (cuisine Bénédictine) ; « les paliers donneront accès en même temps dans la tour de Trouillas et dans la tour des Massacres... Les chambres [de la tour Z] ne recevant pas autant de jour et d'air que l'on pourrait le désirer... des arceaux [seront] pratiqués dans le mur de séparation avec la tour Y (tour de l'Inquisition.)

Dans la tour des Massacres « on avait proposé l'an dernier de conserver les planchers... » Aujourd'hui, tous les niveaux doivent se correspondre. On propose d' « établir une voûte en pierre au rez-de-chaussée et des voûtes en briques aux 1er et 2e étages. La voûte actuelle du 3e étage qui est en bon état sera conservée. On y accèdera par la tour de Trouillas. La partie supérieure de la tour [des Massacres] a besoin de fortes réparations sur presque tout le pourtour. [Il faudra la] couvrir d'une aire en bitume. » Pour la tour de l'Inquisition, on propose non plus de réparer mais de « démolir la voûte du 1er étage et de la remplacer par deux voûtes en briques » ce qui donnera « une chambre de plus. » On ne peut obtenir « un troisième étage... [Il y a] trop peu d'élévation entre ces murs... Les ouvertures atteindraient la base » du dôme conique qui termine le bâtiment [2].

C'est dans cette forme que les projets seront exécutés.

« La tour Z a été terminée en 1848. » A cette époque, Trouillas possède deux étages de voûtes nouvellement construites ; il attend les deux autres. Entre la tour de Trouillas et la tour des Massacres une communication, au 3e étage, est fournie par une ancienne ouverture que l'on vient de retrouver et qui sera « légèrement agrandie [3]. » La majeure partie des travaux paraît effectuée à la

1. Id. ibid., n° 436. — 5 juin 1846. Rapport.
2. Id. ibid., n° 443. — 21 fév. 1847. Mémoire.
3. Id. ibid., n° 466. — 24 janv. 1849. Mémoire.

Digitized by Google

fin de 1849. L'on parle à ce moment d'utiliser deux pièces voûtées de la tour de Trouillas au dessus des magasins au combustible [1].

Il est probable que les réparations intérieures sont terminées dès 1851, car il n'en est plus question les années suivantes.

Six ans après, on sent la nécessité de consolider la tour de Trouillas. « Elle se tourmente depuis nombre d'années et menace de se fendre en deux dans la partie supérieure. Sa toiture est d'ailleurs en fort mauvais état [2]. » Il faut « refaire la couverture ainsi que diverses parties des voûtes [3]. » La fente qui coupe la tour dans le sens vertical, paraît d'autant plus redoutable que « des indicateurs montrent que la situation s'aggrave avec le temps. » Il n'y a qu'un remède, « la cercler à sa partie supérieure, à l'aide de deux fortes armures de fer situées à 4 m. de distance l'une de l'autre [4]. » Comme « la toiture menace de s'écrouler », on parle d'établir une « charpente en fer, [qui] se relierait par les entraits à l'armure et servirait à consolider cette partie extrême de la tour qui demande le plus de soin [5] ». Inutile de faire remarquer que le projet fut exécuté, mais après remaniements.

XV

L'AVANT-CORPS ET LA PLACE DU PALAIS

Il m'a semblé que cette question, malgré son peu d'importance, demandait à être traitée séparément, car elle forme un tout.

L'avant-corps proprement dit, ou tambour, datait du XVII[e] siècle. Il existait contre la façade principale du Palais un bâtiment peut-être plus ancien, composé seulement d'un rez-de-chaussée, qui s'étendait de la tour d'Angle à la tour de la Gache. C'est là sans doute que se trouvait le poste, établi en 1790 [6], qui est mentionné en 1814 comme indispensable à la sûreté « des magasins de l'administration de la guerre et [des] prisons civiles et militaires » que renferme le château [7]. Je n'affirme rien cependant

1. Id. ibid., n° 478. — 18 nov. 1849. Procès-verbal.
2. Id. ibid., n° 572. — 31 juill. 1857. Etat sommaire.
3. Id. ibid., n° 574. — 3 août 1827. Etat des travaux.
4. Id. ibid., n° 579. — 21 déc. 1857. Mémoire.
5. Id. ibid., n° 579.
6. Id. ibid., n° 60. — 26 oct. 1814. Etat comparatif.
7. Id. ibid., n° 66. — 15 nov. 1814. Extr. du mémoire sommaire.

Digitized by Google

sur sa situation exacte : ce même document nous dit que « ce corps de garde est situé à l'entrée des prisons, dans l'intérieur de l'ancien palais des Papes » et que d'ailleurs il peut contenir 25 hommes.

Notons l'état estimatif [1] du 15 mai 1816, qui prévoit des réparations à « la partie du palais située sur la façade principale » et en particulier « la couverture, la charpente et plancher du magasin en face le corps de garde en entrant [lesquels] étant en ruine seront réparés ». Il y a donc en avant du bâtiment en façade sur la place du Palais, un corps de garde et un magasin en fort mauvais état. Dans le remaniement des couvertures de cette partie de la caserne, en 1819, ce bâtiment n'a pas été compris [2].

Il est question en 1824 de « disposer au logement du concierge l'appentis adossé au bâtiment coté E [3] ». Le projet est ajourné et reproduit l'année suivante. La toiture que l'on avait projetée « changerait l'aspect du bâtiment sans nécessité [4] » ; on modifie le projet mais on laisse subsister « le passage à ciel ouvert, entre le logement projeté et le bâtiment E. »

En 1827, le logement du concierge, à l'entrée du château, n'est pas encore établi. Il a été ajourné deux ans de suite, manque de fonds [5]. Il y a cependant urgence. « Le concierge a eu presque jusqu'à présent son logement dans la caserne St-Jean... On lui a donné pour logement provisoire, la chambre destinée à servir d'infirmerie (aile C). » Le meilleur « logement à lui assigner [serait] à l'entrée du château, sous l'appentis appuyé au bâtiment E... On a été obligé de démolir la toiture de cet appentis qui menaçait... il ne reste que les murs [6]. » « Le local... où doit loger le concierge est sans couverture... [Il] se détériore... [Il convient d'] assurer sa conservation et [de] l'utiliser [7]. » Ce n'est pas fait en 1828 [8]. On a dû commencer et terminer ces réparations en 1829 [9].

Là ne se bornent pas les projets du Génie. En 1831, tout en continuant les travaux entrepris sur la façade principale, il s'in-

1. Id. ibid., n° 70. — 15 mai 1816 Etat estim.
2. Id. ibid., n° 98. — 12 oct. 1819. Etat estim.
3. Id. ibid., n° 153. - 28 août 1824.
4. Id. ibid , n° 159. — 28 janv. 1825. Etat estim.
5. Id. ibid., n° 179. — Sans date. Aperçu des ouvrages.
6. Id. ibid., n° 180. — 10 janv. 1827. Etat estim.
7. Id. ibid., n° 182. — 1er sept. 1827. Etat estim.
8. Id. ibid., n° 192. — 27 mai 1828. Arrêté.
9. Id. ibid. Comparer avec les nos suiv. le n° 199. — 28 nov. 1828. Etat gén.

Digitized by Google

quiète de « réparer le tambour et la grille en fer de l'entrée [1]. » Les fers ont besoin d'être redressés. On juge utile de les couronner « de fer de lances en fer coulé [2]. » On opte en 1832 pour le remplacement de cette grille. Elle « est mal ajustée et sans grâce. » Elle a 3m 90 de largeur, sur 2m 90 seulement de hauteur. « Les barreaux montants n'ont pas assez de force et les soldats parviennent à les courber pour sortir [3]. » Détail qui ne manque pas d'intérêt, « la grille est très ancienne [4]. » La réparation de cette grille est toujours réclamée en 1835 [5]. Mais à la fin de la même année, on songe à la remplacer par une porte pleine [6]. Il n'en est plus question qu'en 1843 [7]. Il est spécifié, l'année suivante, que c'est « une porte en bois » que l'on doit placer « au tambour de la caserne du Palais [8]. »

Parmi les améliorations qui sont proposées onze ans plus tard [9], est mentionné le projet d' « établir un corps de garde dans la première pièce de l'ancien logement du concierge (à droite en entrant) et [de] mettre une pension de sous-officiers dans les trois autres pièces. » On fait remarquer que de ces quatre pièces deux sont « très vastes », et qu'un logement si spacieux n'avait été attribué au concierge que parce qu' « il avait été organisé pour une cantine. Le nouveau logement du concierge [sera] dans le corps de garde actuel et la pièce voisine [10]. »

La nouvelle organisation dure peu, si tant est qu'elle ait fonctionné. Dès 1857, la perte de l'avant-corps est décidée. Le capitaine Richard nous fait connaître [11] qu'il y a une « demande de démolition, formulée par la ville, de l'avant-corps de la caserne des Papes, à l'effet d'agrandir et de niveler la place du Palais. » Il ajoute : « La suppression de l'avant-corps, qui n'est que plaqué sur la façade, nécessitera une réparation générale de celle-ci et fera disparaître les diverses dégradations qui, dans l'état actuel des choses, sont moins apparentes parce que l'œil ne les saisit

1. Id. ibid., n° 226. — 30 avr. 1831. Etat sommaire.
2. Id. ibid., n° 226.
3. Id. ibid., n° 230. — 21 janv. 1832. Etat estim.
4. Id. ibid., n° 252. — 16 janv. 1833. Projets.
5. Id. ibid., n° 279. — 17 janv. 1835. Etat estim.
6. Id. ibid., n° 288. — 19 oct. 1835. Mémoire succinct.
7. Id. ibid., n° 398. — 14 fév. 1843. Etat estim.
8. Id. ibid., n° 410. — 17 avr. 1844. Etat estim.
9. Id. ibid., n° 541. — 20 déc. 1855. Mémoire.
10. Id. ibid., n° 541.
11. Id. ibid., n° 562. — 13 janv. 1857. Projet spécial.

Digitized by Google

pas dans leur ensemble. L'abaissement du sol de la place nécessitera en outre une modification importante, à l'entrée de la caserne. Le chef du Génie propose de l'opérer... à l'aide d'une rampe et d'un escalier, se réunissant sur le palier de la porte. » C'est bien ce que nous voyons aujourd'hui. Autrefois, vers 1828, on avait rejointoyé la façade. « L'éclatante blancheur du mortier neuf, dit un document de cette année [1], contraste désagréablement avec la teinte rembrunie des pierres de ce vieux monument. L'on remédiera à cet inconvénient en passant une teinte uniforme sur toute la façade. » On vise à faire mieux en 1857 : 1,000 francs qui sont disponibles « trouveront leur emploi dans la façade du palais, dont la démolition de l'avant-corps a révélé les misères jusqu'alors cachées [2]. » C'est ici que nous apprenons le montant de la subvention de la ville : « il a été accordé, dit le document que nous citons, un fonds de 13,000 fr., au compte de la ville, pour la suppression de l'avant-corps de la caserne du palais [3]. »

L'année suivante, « règlement général et définitif de la dépense faite pour les travaux exécutés sur une partie de la façade du palais au compte de la ville. » Le solde de 1500 francs a été employé « à dresser et paramenter le bas de la façade », au nord et au sud de l'entrée; à restaurer diverses parties de l'architecture de la porte d'entrée »; au « grisage à deux couches sur une partie de la façade. » C'est ailleurs « le renforcement » de cette façade, et, pour les parties qui ne sont pas « faites au renformis, le rejointoiement au ciment, les joints (étant) simulés à la truelle. » Je note — pour la joie des érudits — une somme de 100 fr. « payée au sieur Cournaud, sculpteur, pour la restauration du blason au dessus de la porte d'entrée [4]. »

Deux faits intéressants se rattachent au nivellement général entrepris, à ce moment, aux alentours du Palais. Les eaux pluviales de la cour d'honneur s'écoulent du côté de l'occident. Elles « se précipitent sur la place et la détériorent sensiblement. » Il est question de détourner les eaux dans le sens opposé et de les amener à travers la cour d'honneur, par un égout, vers la fosse aux latrines (tour St-Jean). Comme ce travail devait surtout profi-

1. Id. ibid., n° 196 — 26 sept. 1828. Etat estim. somm.
2. Id. ibid., n° 573. — 3 août 1857. Notes.
3. Id. ibid., n° 573.
4. Id. ibid,, n° 583 bis. — Mars 1858. Règlement général.

Digitized by Google

ter à la ville, il était naturel qu'elle le prit à sa charge [1]. Avec quelques modifications le projet fut exécuté par la suite.

Notre attention est aussi retenue par la réclamation d'un anonyme contre le maire de la ville [2]. L'abaissement de la rue du Vice-Légat (ou plutôt, je crois, de la rue Peyrolerie), lui paraît sans doute une mesure fâcheuse ; ou du moins les explosions de la mine lui sont-elles désagréables. Le chef du Génie, appelé à donner son avis au sujet de cette plainte, se borne à constater que la rue subit l'influence du travail de nivellement dont l'objet principal est l'agrandissement de la place du Palais. L'ouvrage entrepris est avantageux pour la caserne. Quant à « la plainte [elle] témoigne d'une rancune évidente. »

Il convient de remarquer que nous sommes à l'époque des dépenses que j'appellerais de luxe. Non seulement on rajeunit la façade principale mais des reprises sont faites un peu partout : aux murs des tours de Trouillas, des Massacres, de l'Inquisition, des Peintures, de l'Estrapade, des Anges, et sur la façade du levant. L'extérieur du palais s'arrange et tâche de se mettre en harmonie avec le caractère du monument [3].

XVI.

LA CASERNE ET LES PRISONS DÉPARTEMENTALES.

Les prisons, qui à l'époque de l'annexion occupaient deux côtés du quadrilatère de Benoît XII, furent maintenues dans les mêmes locaux par le gouvernement français. Dans les archives *départementales* nous voyons se dérouler la série des modifications subies par cette partie du palais. C'est ainsi qu'en 1807 on s'occupe de créer un préau dans l'ancienne cour des Suisses. Le plan (datant de cette époque) que nous avons sous les yeux, montre, parmi les constructions à faire, un mur de maçonnerie aveuglant les arcades du cloître le long de la salle brûlée ou salle des lierres. Cette nouvelle disposition isolera les prisons et permettra d'établir une galerie indépendante menant aux tours de Trouillas et de la Glacière. Une ancienne grande porte du Palais, située à la jonction de la Salle brûlée et de la salle du Jeu de ballon, que nous savons donner accès à la cour supérieure (ou

1. Id. ibid., n° 572. — 31 juillet 1857. Etat sommaire.
2. Id. ibid., n° 570. — 15 juil. 1857. Rapport.
3. Id. ibid., n° 574. — 3 août 1857. Etat des travaux.

Digitized by Google

cloître de Benoît XII), était à ce moment la seule entrée des prisons, lesquelles étaient donc desservies par l'intérieur du Palais. En construisant la clôture dont nous parlions tout à l'heure, on réserva l'espace d'une porte, aujourd'hui murée mais encore visible, dans l'axe du grand escalier qui menait à la conciergerie située au premier étage. C'est par là qu'en 1807 on entrait dans l'enceinte des prisons. Plus tard, à la suite de l'écroulement d'une bâtisse, la communication entre les deux grandes cours (nord et sud) du château fut supprimée, en raison de l'accumulation en ce point d'une énorme quantité de décombres. L'on dut alors traverser la salle du Jeu de ballon, où l'on fit un nouveau passage. Ces faits, que nous connaissons par ailleurs, sont confirmés en partie par les indications d'un plan annexé aux projets du Génie pour 1821. Le passage et la porte (situées à la jonction des ailes F et G) sont portés comme devant être rétablis, ce qui les fait supposer bloqués. Comme le large couloir, à ciel ouvert, qui longe la salle brûlée, appartient aux Prisons et que « l'*Intérieur* » n'abandonne que la jouissance à « la Guerre », il faut — pour empêcher les soldats de communiquer avec la partie nord du château et par cette voie avec les prisons — couper ce passage par un mur transversal, ce qui est prévu sur ledit plan. D'ailleurs, il est entendu que le département de Vaucluse sera tenu d'ouvrir, à bref délai, pour les prisons (dont il a la charge), une porte donnant directement sur l'extérieur. Cette porte sera située au couchant.

Telle est la situation au moment des grands travaux. La pensée constante du Génie est de rattacher les Prisons à la caserne, La chose lui paraît si naturelle, que, dans son mémoire « sur le projet de réunion » déjà cité nombre de fois, le capitaine Boisset consacre une partie de ce travail à démontrer la « nécessité d'affecter aux établissements militaires les prisons civiles. » Ainsi le casernement pourra être porté à 1800 h. On augmentera simultanément la contenance des magasins militaires. On aura l'avantage de posséder un puits qui donne de l'eau en abondance et ne tarit même pas pendant les plus fortes chaleurs [1].

Qui ne voit d'ailleurs tous les inconvénients qui peuvent naître de la contiguité de la caserne et des prisons ? La Guerre se plaint surtout de ne pouvoir arriver à la tour de Trouillas sans traverser la salle brûlée. Aussi, lorsqu'il s'agit en 1828 de réparer et

1. Id. ibid., n° 111. — 29 janv. 1821. Mémoire.

Digitized by Google

d'aménager cette tour, demande-t-elle et finit-elle par obtenir la jouissance de tout le passage qui longe ladite salle brûlée.

Nous trouvons dans les archives militaires l'arrêté du préfet permettant d'établir, « sur les terrains appartenant aux prisons d'Avignon, un passage direct pour se rendre dans la tour de Trouillas et locaux circonvoisins [1]. » Le mur qui coupe transversalement ce passage « sera démoli au compte du département de la Guerre. » Le mur oriental du préau des hommes sera continué jusqu'au préau des femmes (chapelle de Benoît XII.) Il est bien spécifié que « la partie de terrain.., demandée aux prisons, continuera à être comprise dans la propriété départementale...; ces terrains resteront toujours vacants pour former un chemin de ronde, isoler la prison de la grande salle brûlée et sans qu'on puisse y élever aucune espèce de construction. »

Le Génie n'abandonne pas l'idée d'absorber à son profit les prisons civiles. Le capitaine d'Olivier revient sur la question dans un mémoire qui accompagne les projets de 1832 [2]. Il énumère avec complaisance les avantages de cette annexion : « L'on y gagnerait un accroissement de local pour 6 ou 800 hommes ; la facilité de percer des jours aux bâtiments mitoyens de la caserne actuelle ; une cour intérieure ; un puits abondant ; l'établissement serait isolé. » L'acceptation du projet ne saurait souffrir la moindre difficulté de la part de la Ville, qui se montre nettement favorable. Si la cession a lieu, « l'on aura, à Avignon, l'un des plus sains, des plus beaux, des plus vastes casernements de France [3]. » Le Préfet ne fait pas d'opposition. Il propose au contraire, s'adressant au ministre de la guerre, « d'effectuer entre le département, le diocèse et la ville... divers échanges d'immeubles » qui permettent de réunir le local des prisons à la caserne du Palais [4]. Cette solution paraît très désirable au capitaine du Génie. L'avis de l'inspecteur est conforme [5]. Mais le Comité rejette « sur le motif que le casernement actuel était suffisant [6]. »

Il faut croire que cette décision n'était pas sans appel, car le projet reparaît en 1836, avec mention de l'indemnité de 100,000 fr., que le département réclame [7].

1. Id. ibid., n° 192. — 27 mai 1828. Arrêté.
2. Id. ibid., n° 231. — 21 janv. 1831. Mémoire.
3. Id. ibid., n° 231.
4. Id. ibid., n° 248. — 3 oct. 1832. Rapport.
5. Id. ibid., n° 248.
6. Id. ibid., n° 269. — 20 févr. 1834. Projets.
9. Id. ibid., n° 296. — 31 août 1836. Procès-verbal.

Digitized by Google

« L'adjonction de la prison civile à la caserne du Palais » est proposée de nouveau, vingt-un ans après, par le ministre de l'Intérieur à celui de la Guerre. Le Génie propose d'accepter à la condition que l'opération ne coûte « pas plus au maximum qu'un bâtiment neuf. » La bâtisse est vieille, mais « eu égard à la solidité vraiment formidable des murailles », la réduction sur le prix du neuf pourrait à la rigueur n'être que du sixième. Il y a lieu d'adopter au chiffre de 125.000 francs [1].

« Les bâtiments de l'ancienne prison... ont été évacués par les prisonniers en 1871 [2]. » « Ils sont inoccupés... et sans emploi possible. » Les chambres installées dans la salle brûlée ont besoin d'être aérées [3]. Il y aurait avantage à pouvoir disposer des vieilles prisons. On y songe sérieusement en 1876 [4]. Provisoirement on y installera un atelier pour la démolition des armes hors modèle, grâce à la tolérance du département [5]. Enfin, le ministre « prescrit l'étude de l'appropriation au casernement. » Un projet est soumis à son examen. Il y a urgence à obtenir la cession de cette annexe, car le Conseil général, dans sa dernière session, a voté un projet de transfert des Archives départementales dans cet immeuble [6]. Mais « il est trop tard. » Avant que la réponse soit arrivée, la nouvelle affectation est devenue un fait accompli [7].

XVII.

LE GÉNIE MILITAIRE.

Notre époque qui affecte de mépriser les traditions et délaisse les vieilles coutumes, — par une contradiction, dont il faudrait chercher la cause — s'est prise de bel amour pour les monuments du passé. Tous les débris d'un autre âge sont désormais des *reliques* et font l'objet d'un culte qui tend à dégénérer en idolâtrie. Certes, le principe est excellent, nous ne blâmons que l'« outrance » de ces pratiques. Parmi les critiques influents, certains ont, dans leurs revendications en faveur de l'art, dépassé les justes limites. Des restaurations intelligentes, d'indispensables

1. Id. ibid., n° 565. — 8 mai 1857. Rapport.
2. Id. ibid., n° 690. — 25 oct. 1871. Rapport.
3. Id. ibid., n° 711. — 8 déc. 1873. Projets.
4. Id. ibid., n° 744. — 31 juil. 1877. Etat sommaire.
5. Id. ibid., n° 788. — 12 sept. 1878. Procès-verbal.
6. Id. ibid., n° 807. — 25 juin 1879. Etat sommaire.
7. Id. ibid., n° 822. — 25 avr. 1880. Projets.

Digitized by Google

mesures de précaution ont été par eux désapprouvées et quelquefois imputées à crime. Pourrait-on dès lors s'étonner de la haine vigoureuse mais irraisonnée du public qui s'attache à flétrir *à priori*, comme barbares, toutes les entreprises du corps des ingénieurs militaires dans notre vieux palais ?

Nous demeurons d'accord que le Génie doit des comptes à l'opinion. Donc, si l'on veut, établissons son bilan. Aussi bien, puisqu'il est possible, est-il nécessaire de le faire aujourd'hui. Dans une discussion qui s'éternise, on se lasse de ne pouvoir jamais produire des arguments topiques, ou de n'avoir à répondre qu'à de vagues accusations. En exposant les faits tout au long, nous avons rendu le service de fournir des précisions aux deux parties. Notre rôle devait se borner là. Mais force nous est, malgré notre répugnance, d'intervenir au débat. Comme, par privilège, tous les éléments du procès nous ont passé par les mains, on ne nous pardonnerait pas de nous dérober au devoir de conclure.

Le Génie proteste chaque fois qu'on allègue son « vandalisme ». A vrai dire, on ne saurait sans injustice l'accuser d'avoir détruit *pour le plaisir* de détruire. Dans sa défense il invoque des raisons d'utilité, les nécessités qu'il a dû subir, les obligations qui lui furent imposées et qui souvent ne lui laissaient pas le choix des moyens. Nous ne pouvons éviter d'adopter son point de vue, et par conséquent d'examiner, pour chaque cas particulier, si la raison qu'il donne est valable. Cette méthode exige de la patience : elle est la seule qui soit à l'abri de la critique.

Le problème n'était pas aisé à résoudre. Il s'agissait d'approprier le Palais des Papes en vue d'une destination nouvelle, à laquelle il est manifeste qu'il se prêtait mal. En outre, il fallait — du moins au début — procéder avec économie, d'une façon hâtive, et n'utiliser que les « locaux habitables » sans d'ailleurs en distraire la moindre part.

Plus tard, la population militaire s'accroissant, les crédits augmentèrent en proportion. L'on put et l'on dut songer à mettre à profit, peu à peu, tous les emplacements disponibles. Mais on se heurta à la difficulté d'appliquer rigoureusement le plan d'ensemble. Les conditions du casernement ne cessaient de varier et de nouveaux besoins — parfois opposés — se trouvaient toujours à satisfaire. C'est ainsi que, sur un terrain qu'on ne pouvait

Digitized by Google

agrandir aux dépens du voisinage, l'augmentation progressive de la garnison exigeait à la fois plus de *logement* et de plus vastes *cours*.

Parmi les constructions dont il ne reste plus la moindre trace, nous avons à compter le grand bâtiment qui doublait l'aile des Suisses, dans la cour d'honneur. Il est figuré sur le plan de Pampany et sur un plan de l'an XIII ; nous ne le retrouvons plus sur les plans de 1821. Bien que les comptes de la chefferie ne disent rien à son sujet, nous croyons savoir que le Génie n'est pour rien dans sa démolition. On n'en peut dire autant d'un certain nombre d'autres.

Après bien des hésitations, le Génie s'est déterminé « à faire place nette de toutes les vieilles constructions qui encombraient les cours. » Il juge cette mesure nécessaire ; le manque d'espace rendait impossibles les exercices de la garnison. Pour cette cause furent condamnés à disparaître : le puits de la cour d'entrée (recouvert d'une voûte) ; le petit avant-corps en saillie sur la porte Notre-Dame, à l'intérieur du Palais ; quelques bâtisses qui occupaient l'angle sud-est de la cour d'honneur, etc. ; et dans les jardins du levant, la vieille Glacière et l'aile de la « Roma » que fit bâtir et habita le pape Urbain V.

Si la Ville n'avait pas exigé la réunion à la caserne de la manutention militaire, des malheurs eussent été vraisemblablement évités. Peut-être, les cours s'étant trouvées suffisantes, nous aurait-on conservé, outre les bâtiments ci-dessus, la portion des remparts qu'on dut abattre pour mettre en communication les deux jardins à l'orient du palais. Le mur de clôture du côté de l'escalier Ste-Anne n'aurait pas été démoli ; nous posséderions l'entrée qui existait au pied de la tour de Trouillas.

Il est regrettable que toutes les dispositions intérieures aient été sacrifiées dans le bâtiment des cuisines communes, et qu'il ne reste pas trace de la bâtisse qui occupait l'extrémité nord de la salle brûlée. Mais pouvait-on faire autrement ?

En ce qui concerne les défenses avancées qui protégeaient l'entrée principale, nous n'avons qu'un mot à dire : le « Tambour » et le corps de bâtiment adossé immédiatement à la façade occidentale furent démolis l'un et l'autre dans le but d'agrandir la place du Palais, *à la demande de la Ville,* qui contribua à la dépense.

Digitized by Google

La façade (sur la grande cour) de l'aile dite des Suisses a été rebâtie entièrement à partir du premier étage. Pour quelles raisons ? Nous le savons aujourd'hui. Sous prétexte de régulariser la façade, ou plutôt pour percer une série de fenêtres à distances égales, on a supprimé deux robustes contreforts. Peu après, le mur commençant de s'écarter de la verticale, on se hâte de les remplacer par un contrefort plus épais. Que n'a-t-on commencé par là ? Deux voûtes de pierre « dont l'une épaisse et surbaissée » exerçaient, nous dit-on, une poussée trop forte. Que ne les a-t-on d'abord abattues avant d'affaiblir imprudemment la résistance ? Pourquoi aux causes de l'écartement ajouter l'action (qui n'est pas négligeable) d'une voûte « en briques de plat et plâtre », à l'un des étages supérieurs ?

Même à la période critique le mal était-il sans remède ? Avant de prendre une détermination définitive le Comité hésite longtemps. Au dernier moment, il entrevoit encore la possibilité de remplacer les voûtes par des planchers, d'établir des ancres de fer reliées aux murs de refend qui permettraient de conserver l'ancienne façade. On renonce à ce projet pour une faible différence de prix !

A l'égard de la Tour de Trouillas, la conduite du Génie s'explique et s'excuse. Malgré les réclamations de l'architecte départemental, il jettera bas l'attique qui la couronne. Des accidents sont à redouter si l'on conserve telle quelle cette ruine ; et si l'on ajoute sensiblement à la charge des murs en rétablissant l'état primitif, on peut s'attendre à l'effondrement de la tour lézardée du haut en bas. Les craintes sont si justifiées qu'on se voit obligé, par la suite, de la munir d'une double ceinture de fer.

J'aborde une question particulièrement délicate. Les mutilations dont fut victime le portail de la grande chapelle ne peuvent se justifier. Trouvent-elles à invoquer des raisons spécieuses, qui, sans nous satisfaire entièrement, du moins adouciront nos regrets ? Je prie de remarquer avant tout la date des travaux : 1823. A cette époque, la valeur des fresques qui décorent quelques parois du Palais retient seule l'attention des artistes. Du monument lui-même on n'a cure. L'architecte *civil* des Prisons départementales a démoli en 1807 toute la galerie méridionale du cloître ; il s'occupera en 1825 d'abattre les restes du grand escalier de Benoît XII, et plus d'un tiers de

Digitized by Google

la hauteur des murs dans la chapelle pontificale de ce pape, transformée en préau pour les femmes. — Auguste Caristie lui-même, le frère et le collaborateur de l'illustre restaurateur du théâtre antique d'Orange, n'a-t-il pas proposé en 1811 la démolition de la tour de Trouillas et de tous les bâtiments adjacents ! Nos ancêtres avaient une *mentalité* différente de la nôtre : le Génie d'alors partageait leur indifférence et, si l'on veut, leur mépris à l'égard de l'architecture « gothique ».

Quand il s'agit de transformer en la coupant en trois étages la vaste chapelle Clémentine, le premier soin du Génie fut d'aveugler la porte d'entrée. De nombreuses dégradations en résultèrent. Pour obtenir la cohérence de l'ancienne et de la nouvelle construction, il fallut marteler les saillies de l'ébrasement et spécialement les dais abritant les statues. Ces dernières, selon toute vraisemblance, avaient été déjà détruites.

On ne pouvait éviter de percer des portes pour accéder à chaque étage. Au niveau du sol, on utilisa l'une des baies (par où l'on entrait primitivement dans la chapelle) après en avoir fait sauter les voussoirs que l'on a pu sans trop de peine rétablir. A l'étage au-dessus, la porte, à l'aplomb de la première, tombait en pleine archivolte qu'on n'hésita pas à couper. Mais le tympan aussi faisait obstacle ; on le creva. Or le tympan — comme il est encore visible — était sculpté de personnages en relief, dont l'ensemble figurait un jugement dernier. Tous les *élus* furent emportés dans cette furieuse tempête, nous pourrions dire en quelques instants, car la pierre tendre et friable n'offrait aucune résistance. C'est une perte irréparable. A moins de la découverte (qui tiendrait du miracle) de quelque estampe, d'un vieux dessin, nous ne connaîtrons jamais les détails de cette partie de la composition ; on ne pourra jamais la reconstituer.

S'il était possible de garder son sang-froid, quand se trouve en cause le principal (nous dirions le seul) échantillon de statuaire qui existât dans le Palais, nous pénétrerions sans peine la pensée du Génie. Les motifs qui le déterminèrent à choisir ce point sont évidemment les suivants : la porte se trouvait naturellement placée sur le palier d'un escalier qu'on avait jugé avantageux d'établir sous le porche de la Grande Chapelle ; en raison de l'ébrasement, le mur en cet endroit avait une moindre épaisseur. Certes, on aurait pu creuser un peu plus loin vers l'est, mais en plein massif d'excellente maçonnerie, au prix d'un labeur plus considérable, en sacrifiant une pièce, et pour avoir

Digitized by Google

moins de commodité. A ces raisons je ne sais ce que l'on pourrait objecter, si ce n'est que le respect de l'art prime toute autre considération. Mais l'art ne comptait pas. Sauf une élite, personne n'appréciait à leur valeur ces manifestations du génie de nos pères.

D'ailleurs, quand on essaie par exemple de conserver à l'admiration de la postérité les fresques de la Grande Audience, qui voyons-nous en face du représentant de la hiérarchie militaire ? Un ingénieur des ponts-et-chaussées dont la science et la bonne volonté ne font de doute pour personne, mais qui aujourd'hui nous paraît mal qualifié pour expertiser des fresques et prononcer sur le cas qu'il convient d'en faire. Sentant son insuffisance — il est vrai — l'ingénieur s'est fait assister par un « dessinateur et peintre » membre de la commission des antiquités dont il est lui-même le président. Cependant le peintre, quoique bien à sa place, manque d'autorité n'ayant que voix consultative. Son avis ne « vaut » pas. Le capitaine du Génie le sent si bien qu'il se permet de discuter avec le technicien les mérites de l'œuvre d'art et oppose son opinion à la sienne [1].

Pour tout dire, si nous avons de véritables malheurs à déplorer, il ne faut pas s'en prendre exclusivement aux bureaux. C'est un procédé commode mais abusif de choisir pour bouc émissaire un simple chef de service. Ses attributions sont définies ; il ne peut se mouvoir que dans les limites étroites d'un programme tracé d'avance ou qu'il a fait approuver. S'il remplit, à la satisfaction de ses supérieurs, la tâche qui lui a été imposée, s'il donne des preuves de son intelligence et de son habileté professionnelle, que peut-on exiger de plus ?

Les peintures, dont on vient de parler, se trouvaient dans la salle de l'Audience. Au cours du procès-verbal, le capitaine Boisset fait observer aux deux autres commissaires que les mesures de conservation qu'ils proposent sont illusoires. Et en effet, par la suite, ce qui reste de fresques en cet endroit (sauf les peintures de la voûte) se détachera sous l'influence de l'humidité [2].

Les fresques de la tour St-Jean seront-elles plus heureuses ? Depuis l'annexion elles furent bien maltraitées. Tandis qu'une

1. V. Duhamel, *Le Palais des Papes. Notes et documents*, Avignon, Roumanille, pag. 46-51. (Extrait de l'*Annuaire du département de Vaucluse*, 1908).
2. Duhamel, *loc. cit.*

Digitized by Google

partie restreinte du château servait à loger des vétérans, le reste était pour ainsi dire à l'abandon. La ville propriétaire de l'immeuble, à qui incombait la charge de l'entretien, n'a pas su protéger efficacement les trésors dont elle avait la garde. Et plus tard, elle ne paraît pas s'être opposée, au moins par d'énergiques protestations, aux destructions qui s'annonçaient. Sans doute, elle ne pouvait se déclarer ouvertement contre des projets qui, dans leur ensemble, n'étaient pas sans avantage pour elle.

Lorsque en 1832 il s'agit de restaurer la salle brûlée et d'aménager la tour contigüe, c'est l'administration du Musée Calvet qui intervient pour sauvegarder la décoration intérieure des chapelles St-Jean et St-Martial, dont les travaux en cours paraissent devoir entraîner la perte. Le chef du Génie expédie un rapport à ses chefs sur ce sujet. Les fresques, dit-il en substance, sont accessibles à la main ; on ne peut répondre des accidents, ni des atteintes volontaires dont elles auront sûrement à souffrir. Aussi formule-t-il l'avis que les deux pièces qui les renferment soient distraites du casernement. Il ajoute ces réflexions : « On serait assuré par là de conserver ces restes de peintures à fresque qui ont 500 ans d'existence, qui datent de la belle époque de la renaissance de l'art en Italie, qui sont considérées comme classiques par les visiteurs et qui enfin sont très rares en France et même en Italie... Le service du génie encourut en 1822 le reproche de vandalisme, en ne respectant pas les peintures qui ornaient la grande chapelle du pape [1]. L'on put être obligé d'en agir ainsi, vu qu'en ne les livrant pas au casernement l'on se serait privé du logement de plusieurs centaines d'hommes. Les peintures sont aujourd'hui détruites...[2] ! » Ces conclusions prouvent la bonne volonté du rapporteur. Elles furent adoptées. Les chapelles soustraites aux dégradations des soldats demeurèrent accessibles aux visiteurs.

Je n'ai pu me rendre compte si, à une époque antérieure, des latrines ont réellement « fonctionné » dans l'une des chapelles de la tour St-Jean, comme le dit en propres termes le capitaine Richard [3]. Nous trouvons des communs, mais dans les bas étages seulement, de 1825 à 1839. Après un assez long temps où les latrines générales se trouvent adossées au rempart, il est question de les remettre dans cette tour et cette fois défi-

1. C'est la Grande Audience qu'il désigne.
2. Arch. du Gén., art. 3, n° 240. — 13 avr. 1823. Rapport signé : d'Olivier.
3. Id. ibid., n° 564. — 26 mars 1857. Rapport... signé : Richard.

Digitized by Google

nitivement. C'est en 1856. Nous apprenons que peu après un publiciste avignonais, Augustin Canron, adresse à l'autorité militaire de vives réclamations au sujet de la mesure projetée. Depuis le retour à l'état de choses dont se plaint le pétitionnaire il a été vérifié qu'une légère odeur monte aux étages décorés de peintures. Pourrait-elle créer le risque de les détériorer à la longue ? Les craintes manifestées n'ont pas de fondement. Finalement l'on refuse d'en tenir compte[1].

Il en avait été de même 5 ans auparavant d'une délibération du Conseil général, qui était, à vrai dire, conçue en termes trop vagues pour être prise en sérieuse considération. Elle tendait à « empêcher à l'intérieur du palais de nouvelles dégradations ». Qui consistaient en quoi ? M. le Préfet fut chargé de le demander à l'assemblée. On avait, paraît-il, cru remarquer « que les ouvertures pratiquées dans la façade ne s'harmonisaient pas avec le style du monument et que divers aménagements intérieurs » avaient pour résultat, sinon pour but, « d'effacer des souvenirs historiques précieux à conserver. » A quoi le chef du Génie répondait que le défaut d'harmonie existait avant 1791 ; que la physionomie de la façade n'avait pas varié depuis 20 ans ; que les travaux intérieurs consistaient à couvrir des locaux en ruine et que d'ailleurs ils étaient terminés[2].

A partir de ce moment, les œuvres d'art dans la caserne sont l'objet d'une certaine sollicitude ; on désire en faciliter l'examen aux savants et aux curieux[3]. Un article des projets pour 1880 indique le moyen « d'assurer la conservation des fresques du Palais des papes »... « en les protégeant contre la malveillance des soldats et les émanations arrivant des latrines placées dans les bas étages de la tour St-Jean. » Jugeant insuffisante « la claire-voie » ou « grille de fer » qui protège « les prophètes » dans l'Audience, il propose de la remplacer par « une cloison pleine » qui d'ailleurs ne fut pas élevée[4]. C'est de cette époque que date le « balcon contournant le contrefort » qui conduit à une porte pratiquée sous la fenêtre méridionale de la tour St-

1. Id. ibid., même n° 564.

2. Id. ibid., n° 505. — 30 mars 1852. Rapport... signé : de Rouvière.

3. Témoin « l'escalier en hélice qu'on a construit pour permettre aux visiteurs artistes d'examiner de près les fresques de la chapelle » (tour St-Jean).

4. Id. ibid., n° 822. — 10 avril 1880. Projet.

Digitized by Google

Jean, et permet d'accéder à la chapelle inférieure, « sans traverser le magasin d'habillement [1]. »

Dira-t-on que ces mesures sont tardives, qu'elles ne sont pas dues à l'initiative du Génie, mais furent prescrites par le ministère des beaux-arts ? Le goût du public pour les artistes dits Primitifs n'est pas de si vieille date qu'il ait le droit d'incriminer chez autrui l'absence de sens esthétique. Si quelqu'un se croit permis de distribuer l'éloge et le blâme, que du moins il tienne compte des différences qui s'accusent, entre les personnes, dans la série des documents.

* * *

L'antique demeure des Papes s'est vu mutiler de façon regrettable ; il faut accorder que la nécessité l'exigeait le plus souvent. Il y a eu des fautes commises par le Génie militaire ; il n'est pas le seul coupable. La plus grande part de responsabilité remonte jusqu'aux pouvoirs publics qui n'ont pas su remplir leur fonction essentielle d'assurer la conservation de notre patrimoine national. Mais les gouvernants sont eux-mêmes l'image de leur temps. L'éloquence des Montalembert et des Victor Hugo a révélé à la foule l'existence d'un monde ignoré ; les efforts constants des Mérimée, des Caumont et de leurs disciples ont modifié insensiblement les idées du siècle. Nous avons raison de nous dire arrivés à une plus parfaite intelligence du moyen-âge. N'oublions pas que nous le devons aux natures d'élite qui nous ont initié à ses beautés : nous n'y avons aucun mérite.

Je n'hésite pas à déclarer qu'à mes yeux la transformation du Palais en caserne lui a été plus utile que nuisible. Les services que nous a rendus le Génie sont de grande importance. Il nous a conservé les voûtes admirables de l'Audience et de la Grande Chapelle. Il nous a gardé presque intacts : la tour des Anges, la tour St-Laurent, la tour de la Garde-Robe, la tour St-Jean ; on peut même y ajouter la tour de la Gâche et le merveilleux bâtiment en façade sur la place du Palais. Sans lui, les murs de la salle brûlée et de la salle du Jeu de ballon ne seraient plus debout. Il a protégé et consolidé à peu près tout ce qui restait de la tour de Trouillas. A voir le rapide dépérissement du « Fort » à la fin du XVIII[e] et au début du XIX[e] s., on est effrayé de l'état où

1. Id. ibid., n° 848. — 23 févr. 1881.

Digitized by Google

seraient ces vastes constructions — qui ne pouvaient servir à un autre usage — si tout ce qui pouvait en être utilement employé n'avait été affecté au logement des troupes et aux services de la garnison. *Somme toute, bien qu'il se soit montré constamment dégagé de toute préoccupation artistique, nous devons savoir gré « au département de la Guerre » d'avoir sauvé, en fait, l'existence du Palais.*

Dr COLOMBE.

Digitized by Google

Plan de la Caserne du Palais et de ses Dépendances

Notice sur le Palais des Papes converti en caserne

1re Époque. — Palais des Papes

Clement V, le premier des Papes d'Avignon, vint dans cette ville en 1308 ; il habita constamment le couvent des Freres prêcheurs (dominicains).

Jean XXII, en 1316, occupa le palais épiscopal situé au midi de Notre-Dame des Dons ; ne le trouvant pas assez vaste, il y joignit l'église paroissiale de St-Etienne qu'il transféra à la chapelle de la Madeleine. (Son neveu, Arnaud de Via, évêque d'Avignon, n'ayant plus de palais, acheta le local où il fit bâtir celui où se trouve actuellement le petit séminaire, et qui va être rendu à son ancienne destination. Après sa mort, la Chambre apostolique l'acheta pour servir désormais d'habitation aux évêques d'Avignon.)

Benoit XII, en 1335, fit démolir tout ce que son prédécesseur avait fait construire, et d'après les plans de Pierre Obreri, il fit bâtir la partie septentrionale du palais apostolique qui sert actuellement de prison, etc., et la termina par la tour de Trouillas.

Clément VI fit construire la façade ou partie orientale (1), ainsi que la partie inférieure du côté du midi qui servit ensuite d'arsenal.

Innocent VI acheva la partie méridionale d'en-haut ou grande chapelle, etc.

Urbain V fit tailler dans le roc la grande cour du palais où il fit creuser le puits actuel ; il fit construire la partie orientale donnant sur de magnifiques et somptueux jardins. Il ajouta au palais une septième tour, celle des Anges. Les autres tours, déjà construites par ses prédécesseurs, étaient celles de Trouillas, de l'Estrapade, de St-Jean, de la Cloche, de St-Laurent et de l'Agache. On peut dire que c'est ce pontife qui termina le palais papal.

Clement VII, antipape, continua à habiter le palais, ainsi que son successeur *Benoit XIII*, qui y fut assiégé le 8 sept. 1398 par le maréchal Boucicaut. Ce siége fut ensuite converti en blocus jusqu'au mois de mars 1403, lorsque l'antipape s'en échappa déguisé. Benoit XIII n'y revint plus, mais sa cour et son neveu Roderic de Lune continuèrent à l'occuper tranquillement jusqu'à la fin de 1409, époque où il fut de nouveau assiégé ou bloqué par le légat du pape et les habitants d'Avignon jusqu'à la capitulation de Roderic, le 22 nov. 1411.

Le *cardinal de Clermont*, légat du pape en 1513, fit construire l'appartement au sud-est, après le grand corps de bâtiment appelé la Mirande, ainsi que la galerie couverte qui le fait communiquer avec les tours donnant sur le jardin. C'était là que les vice-légats recevaient leurs visites.

Le *cardinal d'Armagnac*, colégat en 1565, fit au palais des embellissements considérables.

Il s'est tenu 6 conclaves dans ce palais : celui de 1335 pour l'élection de Benoit XII ; de 1342 pour Clément VI ; de 1352 [pour Innocent V ; de 1360] pour Urbain V ; de 1370 pour Grégoire XI, et de 1394 pour celle de Benoit XIII.

2me Époque. — Caserne d'infanterie

Lorsque le Comtat-Venaissin fut définitivement, en 1797, réuni à la France, ce palais fut affecté au logement de la troupe ; il se trouvait alors dans un très-grand état de dégradation. La partie du nord et celle de l'est tombaient en ruine, et on trouvait à peine, dans cet immense local, les abris suffisants pour y loger une compagnie de vétérans. Ce n'est qu'en 1822 que l'on commença à s'occuper sérieusement de réparer ce vaste édifice pour l'approprier à sa nouvelle destination. On y a fait chaque année, depuis cette époque, de grands travaux qui l'ont amené à un état à peu près complet de restauration, sauf la tour de Trouillas et ses dépendances, à laquelle on n'a pas touché. Cette caserne peut loger aujourd'hui (année 1839) un régiment d'infanterie à trois bataillons, avec ses magasins et ses nombreux accessoires.

On a établi dans les attenances de cet établissement une manutention des vivres, qui renferme les fours, magasins et logements nécessaires.

On a dépensé, pour mettre cette caserne en bon état, la somme de 480.000 fr., et pour construire la manutention, la somme de 90.000 fr. Sur les 570.000 fr. qu'ont coûtés ces deux établissements, la ville d'Avignon a fourni 100.000 francs et l'Etat 470.000. (1)

---

1) *Note de l'auteur*. Ce plan, connu sous le nom de plan de 1839 (Müntz, Ehrle), se trouve au Musée Calvet d'Avignon. Il est manifestement d'origine militaire. Nous avons reproduit en entier — à titre documentaire — la notice qui l'accompagne. On prendra garde aux erreurs qu'elle contient touchant la 1re période.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Œuvre de Paul HUET.

AU MUSÉE D'AVIGNON.

Les œuvres d'art ne sont pas seulement intéressantes par le sujet qu'elles représentent, par le sentiment qui les anime, par l'émotion qu'elles éveillent en nous, ou encore par les qualités toutes matérielles de leur technique ; elles le sont aussi par leur histoire. Nous ne pouvons être, en effet, indifférents aux mobiles qui les inspirèrent, aux circonstances qui accompagnèrent leur création, aux vicissitudes de leur destinée, et nous aimons à connaître les mille menus faits qui leur constituent une sorte d'état-civil et de biographie. Car elles ont une genèse, une existence, une mort et parfois un résurrection. Combien n'est-il pas de belles œuvres que nous ne connaissons plus que par le témoignage des contemporains, et combien d'autres, que nous ignorions, n'ont-elles pas été arrachées du sol où elles étaient inhumées depuis des siècles !... Si la *Joconde,* hélas ! paraît définitivement perdue, la *Vénus d'Arles*, par contre, a trouvé naguère une survie. Et ces péripéties diverses, qui n'ajoutent rien à la beauté propre et à la valeur intrinsèque d'une production artistique, n'en piquent pas moins notre curiosité et n'en sollicitent pas moins notre attention.

Assurément, les toiles de Paul Huet dont j'ai l'intention de vous entretenir n'ont point encore éprouvé les caprices et les aléas de la fortune. Elles sont sorties de l'atelier de l'artiste pour aller au Salon et elles se sont ensuite rendues sans encombre au musée d'Avignon. Certes, cela n'a rien de bien dramatique et de très particulièrement émouvant ; mais l'histoire n'est pas faite que de grands évènements et d'aventures retentissantes ; les petites actions et les anecdotes y tiennent aussi une modeste place. Or, les travaux du bon paysagiste Huet forment un épisode dans la grande chronique de l'art français du XIX^e^ siècle, et je crois que cet épisode mérite d'être rappelé.

Digitized by Google

I.

Le musée Calvet possède de Paul Huet trois tableaux, dont un y est entré par voie de commande et deux par voie de donation.

C'est au mois d'août 1840, que les administrateurs du musée demandèrent au maître peintre une de ses compositions. A cette époque, Huet n'était plus depuis longtemps un inconnu pour les habitants d'Avignon, au moins pour ceux qui s'intéressaient aux choses de l'art ; car il comptait dans cette ville plusieurs amis de grande influence et de haute valeur : les Cambis, les Pontmartin, les Requien. Voici comment des relations s'étaient établies entre ces hommes d'origine et de mondes si différents.

Dernier venu de sa famille, Huet avait une sœur, M^me^ Richomme, de beaucoup son aînée et dont les enfants n'étaient guère moins âgés que lui. L'un de ces enfants, Emmanuel Richomme, fut, au collège Saint-Louis, à Paris, le condisciple d'Armand de Pontmartin et de ses deux cousins-germains Henri et Alfred de Cambis [1]. Emmanuel conduisait volontiers ses jeunes amis dans l'atelier de son oncle Paul, qui avait à peine sept à huit ans de plus qu'eux, et c'est dans cet atelier que le futur critque noua avec le paysagiste une amitié qu'il consacra plus tard en lui dédiant les *Mémoires d'un notaire*. « Lors de la première représentation d'*Hernani*, rapporte Edmond Biré, Paul Huet fut chargé de fournir une bande ; il la recruta parmi ses élèves et les amis de son neveu. Et voilà comment Armand de Pontmartin se trouva, le soir du 25 février 1830, au parterre du Théâtre-Français, applaudissant à tout rompre les vers de Hugo, en compagnie des rapins les plus frénétiques [2]. »

Des relations si bien nouées ne devaient plus se briser. Vers 1831, Huet alla voir ses amis d'Avignon et entreprit ensuite un voyage pédestre en Auvergne, dans lequel il fut accompagné par Henri de Cambis et par un M. de Taillac qui devait devenir conseiller à la Cour des Comptes [3]. Il semble bien que Huet re-

1. Henri et Alfred étaient fils du marquis Auguste de Cambis d'Orsan, qui fut député de Vaucluse en 1830 et pair de France en 1837. La sœur du marquis, Emilie de Cambis, épousa Eugène Ferrar de Pontmartin et fut la mère d'Armand, né à Avignon, en 1811.

2. *Armand de Pontmartin, sa vie et ses œuvres*, 1904, p. 55-56.

3. René-Paul Huet, *Paul Huet, d'après ses notes, sa correspondance, ses contemporains*, 1911, p. 108.

Digitized by Google

tourna à Avignon un ou deux ans après cette première visite ; car je trouve de lui, au Salon de 1834, une *Vue générale d'Avignon et de Villeneuve-lez-Avignon, prise de l'intérieur du fort Saint-André.* Delécluze, qui n'aimait point les romantiques, ne manqua pas de critiquer vivement cette toile. « Pour tous ceux, disait-il, qui connaissent le climat et le ciel de la Provence, et l'aspect imposant du palais des Papes, et la délicieuse pureté de l'architecture des murs fortifiés qui entourent Avignon, la vue qu'en a donné M. Huet est loin d'être satisfaisante [1]. Mais Gustave Planche admira beaucoup l'exécution des détails de ce tableau, le mérite pittoresque des premiers plans, le ton chaud et clair d'un ciel qui était presque un ciel d'Orient [2], et l'*Artiste* loua la profondeur et la largeur du point de vue, l'harmonie d'aspect du fleuve, des villages, de la ville papale et des lointains de l'horizon, et proclama Huet « le plus poète de tous nos paysagistes [3] ».

Est-ce à l'époque où il peignit cette toile que l'artiste fit, à Villeneuve, la rencontre d'Alexandre Dumas, ou est-ce à une époque un peu postérieure, je l'ignore, Dumas ayant négligé de dater le récit qu'il nous en a laissé. Il faut donc que je me borne à reproduire son texte. Le célèbre romancier, se rendant d'Avignon au pont du Gard en compagnie du paysagiste Godefroy Jadin, passa par Villeneuve. « En cherchant, dit-il, un point d'où nous pussions prendre une vue de la ville, nous aperçûmes un jeune homme qui avait trouvé le sien ; nous nous approchâmes, et nous reconnûmes un excellent ami, Paul Huet, le peintre poétique, l'homme aux grèves tristes, aux landes sauvages, aux grands horizons. C'était une merveille de se retrouver ainsi à deux cents lieues de Paris sans s'être donné rendez-vous, et avec un dessin tout fait. Nous attendîmes qu'il eût donné les dernières touches de vigueur, puis il passa immédiatement de son carton dans les nôtres, et nous nous mîmes à visiter Villeneuve [4]. »

Il est de toute évidence que ce fut à l'un de ses passages à Avignon que Huet fit, par l'entremise des Cambis, la connaissance d'Esprit Requien, alors conservateur du musée Calvet [5]. En

1. *Journal des Débats,* du 4 mai 1834.
2. *Etudes sur l'Ecole française,* 1855, t. I, p. 263 : Salon de 1834.
3. *L'Artiste,* t. VII, 1834, p 63.
4. *Impressions de voyage Le Midi de la France,* 1841, t. I, p. 269.
5. Requien (Esprit), médecin, naturaliste et numismate, né à Avignon le 6 mai 1788, mort à Bonifacio le 30 mai 1851.

Digitized by Google

tout cas, les rapports qui s'établirent entre eux sont antérieurs à 1839, puisque le peintre adressa à Requien, cette année-là même, une lettre de faire-part du décès de sa femme, morte à Nice le 9 décembre [1].

C'est huit à neuf mois après ce triste évènement que Huet reçut de l'administration du musée Calvet la commande dont j'ai parlé plus haut. Je n'en ai pas trouvé de trace dans les registres des délibérations des administrateurs ; mais en ce temps-là certaines affaires relatives au musée se traitaient de vive voix, et on ne les relatait par écrit que lorsqu'elles étaient définitivement conclues. C'est pour cette raison que la commande faite à Huet ne fut l'objet d'aucune mention préliminaire. Du reste, nous savons formellement par ailleurs que Requien, chargé de la négociation, pria le marquis de Cambis d'Orsan de vouloir bien se mettre en rapport avec le peintre et lui transmettre la proposition de la Commission du musée.

Cambis d'Orsan, pair de France depuis le 7 octobre 1837, était obligé, de par ses fonctions, de demeurer une bonne partie de l'année à Paris, où il avait établi son domicile au n° 348 de la rue Saint-Honoré. Il acceptait toujours avec bonne grâce les missions auprès des artistes de la capitale et c'est lui qui, trois ans auparavant, s'était abouché avec Pradier pour la *Vierge* de Notre-Dame des Doms [2]. Il s'entendit à merveille avec Huet, ami de ses fils et de son neveu, et le peintre, afin de donner un témoignage de la reconnaissance qu'il éprouvait pour l'honneur qu'on lui faisait, offrit à titre gracieux au musée Calvet un de ses tableaux, le *Coup de vent, souvenir d'Auvergne*.

C'est par une lettre écrite au mois d'août 1840 que Huet annonça ce don à Requien ; il ne désirait qu'une chose en retour, c'est qu'on fît exécuter le cadre à Paris, afin qu'il pût retoucher sa toile « dans la bordure. » Quant au tableau qui lui était demandé et qui devait, dans sa pensée, être un pendant à celui qu'il offrait, il avait l'intention de le peindre à Avignon même et de se rendre en cette ville vers le mois de septembre suivant [3].

1. M. P.-R. Huet ne semble pas avoir connu la date précise du décès de la première femme de son père, puisqu'il la fait mourir à la fin du mois de décembre 1839 (p. 114), tandis que la lettre de faire-part fixe le jour du décès au 9 du même mois. (Bibliothèque d'Avignon, *Correspondants de Requien*, n° 7625). Cette première femme, Céleste Richomme, était la nièce du peintre, qui l'épousa en septembre 1834. Huet se remaria le 21 août 1843, au Mans, avec Mlle Claire Salard, et en adressa un avis à Requien (Id., *ibid.*, n° 7628).

2. A. Marcel, *La Vierge de Pradier à la cathédrale d'Avignon* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1912, p. 19-20).

3. Pièces justificatives, n° 1.

Digitized by Google

Le voyage annoncé dut être retardé. Paul Huet, malheureusement, ne jouissait pas d'une très bonne santé, et cette santé avait été ébranlée encore par la mort récente de sa jeune femme ; de plus, il travaillait beaucoup. Toutes ces raisons le mirent dans l'impossibilité d'aller à Avignon à l'époque qu'il avait fixée ; mais il y fut précédé, en octobre, par le tableau dont il avait fait présent au musée Calvet.

Cette œuvre avait figuré avec quelque succès au Salon de 1838. « Le *Coup de vent, souvenir d'Auvergne*, dit Gustave Planche, offre un ensemble de lignes très habilement ordonnées. La gorge qui occupe le centre du tableau étonne et charme par sa profondeur. Le ciel est d'une bonne couleur et s'accorde bien avec le ton général du paysage. Les terrains et les arbres qui occupent le premier plan sont d'une pâte solide et d'une remarquable vérité [1] ». La signature de Huet est presque entièrement effacée, et on ne lit plus que les trois premières lettres de son prénom : *Pau...* [2]. Cela peut s'expliquer par les retouches que le maître crut devoir faire à son tableau avant de l'envoyer dans le Midi ; les retouches exécutées, il oublia ou négligea de compléter sa signature qu'un coup de pinceau avait emportée. Quant à la bordure, il n'obtint pas qu'elle fût faite à Paris, puisque ce n'est que le 17 octobre 1840 que l'administration décida « de faire confectionner un cadre pour le paysage donné au musée par M. Paul Huet [3]. »

En juin 1841, on annonça enfin l'arrivée imminente de l'artiste [4]. Toutefois, il ne débarqua à Avignon que deux mois après, le samedi 21 août, par un temps exécrable.

On trouve des détails sur son voyage dans une lettre qu'il écrivit d'Avignon à son vieil ami Sollier. Il prit le chemin des écoliers et se rendit d'abord à Dôle en Franche-Comté ; puis, il alla de Dôle à Dijon et de Dijon à Mâcon et, ayant fait une visite à Lamartine à Saint-Point, il atteignit Lyon. « Je suis forcé de l'avouer, dit-il, mon voyage jusqu'ici a été un véritable voyage

1. *Etudes sur l'Ecole française*, t. II, p. 135 : Salon de 1838.

2. H. 0,92 ; L. 1,62. Toile. Figur. 0,06. Don de l'auteur, en 1840 (Joseph Girard, *Catalogue des tableaux exposés dans les galeries du musée Calvet d'Avignon*, 1909, p. 53, n° 230).

3. Archives du Musée Calvet, *Registre des délibérations*, 1837-1861, p. 69.

4. « M. Paul Huet, un de nos premiers peintres de paysage, qui a donné à notre Musée le magnifique tableau qu'on y admire depuis quelque temps, est attendu à Avignon d'ici au mois prochain. » (*Indicateur d'Avignon* du 13 juin 1841).

Digitized by Google

de flâneur... Mon temps s'est passé assez agréablement, dînant chez l'un, couchant chez l'autre... Partout fêté et bien accueilli. »

A Lyon, il prit le bateau pour descendre le Rhône. « C'est un fleuve terrible dans un pays terrible ; presque tout son cours est desséché par le vent horrible qui souffle en ce moment, et l'aspect de ces rochers est désolé et sauvage. Trois endroits sont vraiment remarquables : Vienne avec sa cathédrale, Tournon flanqué de ses murs fortifiés et Viviers sur ses sauvages rochers... En arrivant à Valence, c'est-à-dire dans le Midi, nous avons trouvé le froid, le vent et la pluie. » A Avignon, il descendit à l'hôtel de M. de Cambis.

Les premières journées qu'il y passa ne furent pas très agréables. Après l'orage qui avait accompagné sa venue, Huet eut à subir successivement une température de 30 degrés de chaleur et « un mistral infernal très froid et plus qu'impertinent. Aussi, ajoute-t-il, ne sais-je encore nullement quand, comment et à quoi je me mettrai au travail. » On conçoit fort bien que, dans de telles conditions, il ait été mal disposé à entreprendre son ouvrage et n'ait pas apprécié le pays à sa juste valeur. « Ce que j'ai vu d'Avignon ne me plaît pas beaucoup pour ce que je veux faire. Je propose ici, à l'Administration du musée, de leur faire, pour pendant au tableau qu'ils ont de moi, la fontaine de Vaucluse... Le musée a déjà une *Vue de Vaucluse* : c'est un Bidault que le gouvernement a envoyé à la ville d'Avignon ; je ne connais pas de croûte pareille [1]. L'*Orage en Auvergne* ne fait pas mal du tout ; l'on en paraît du reste fort content [2]. »

II.

Dans l'assemblée tenue le 28 août 1841 par les administrateurs du musée Calvet, le marquis de Cambis d'Orsan, qui était un de ces administrateurs, annonça à ses collègues que Paul Huet était à Avignon depuis une semaine et qu'il se disposait à exécuter le tableau commandé, lequel devait représenter soit une vue de cette ville, soit celle d'un autre site du département. Les administrateurs décidèrent que le tableau serait payé 2000 francs ; mais, attendu la pénurie des fonds disponibles, ils répartirent

1. Bidault (Joseph). *François Ier à la fontaine de Vaucluse*, 1803 et 1825. Envoi de l'Etat en 1831 (J. Girard, *Catalogue*, p. 16, n° 47).

2. Lettre à Sollier, du 25 août 1841 (R.-P. Huet, *Paul Huet*, p. 126-128).

Digitized by Google

cette dépense sur trois exercices, savoir : 500 francs sur l'exercice courant, 750 sur celui de 1842 et le solde sur celui de 1843. En outre, ils exprimèrent le désir que le tableau fût exposé au Salon [1].

Huet accepta ces conditions et, voyant enfin Avignon sous un jour plus favorable et par un temps plus clément, il renonça à la vue de Vaucluse et se décida pour un sujet emprunté au paysage de la noble cité papale. Dès le 4 septembre, il fit savoir au peintre Decaisne [2] qu'il travaillait à cette *Vue d'Avignon*. « Je risque, lui disait-il, le soleil couchant, qui m'offre un bel effet et beaucoup d'ombres légères [3]. »

Paul Huet, alors âgé de trente-huit ans, était un petit homme, vif, énergique, à la physionomie habituellement grave et triste, au front bombé, aux cheveux bouclés, enlevés en coup de vent. Il avait la vue si basse qu'il dut porter des lunettes toute sa vie et que, lorsqu'il voulait étudier les détails et suivre le dessin d'un arbre ou d'une figure, il était obligé de se servir d'une lorgnette [4]. Il maniait la plume avec une certaine élégance, comme le prouvent ses lettres. Celles qu'il écrivit d'Avignon et qui ont été publiées par son fils sont extrêmement intéressantes pour nous, non seulement parce qu'elles nous montrent l'artiste à l'ouvrage, mais aussi parce qu'elles nous font connaître la vie qu'il menait chez le marquis de Cambis, dont, pendant son séjour dans le Comtat, il fut l'hôte.

La maison de M. de Cambis porte le n° 6 de cette impasse de l'Oratoire qui s'appelait encore en 1841 l'impasse Lise et qui s'était appelée jusqu'à la Révolution le cul-de-sac de la Commanderie. Le futur pair de France, ayant épousé la fille unique de Guillaume Puy, s'installa dans cette maison qui appartenait à son beau-père et dont sa femme hérita en 1820. C'est un vaste immeuble présentant dix fenêtres de façade et se composant d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un attique ; l'aspect en est très simple et la décoration d'une sobriété qui touche à l'indi-

1. Pièces justificatives, n° 2, A.

2. Decaisne (Henri), peintre, élève de David, 1779-1852.

3. Eug. Charavey fils, *Revue des autographes*, XLIV[e] année, février 1909, p. 6, n° 85. — M. P.-R. Huet (p. 126) date cette lettre du mois d'août 1841 et la place avant la lettre à Sollier du 25 août. Mais elle lui est certainement postérieure, puisque dans la lettre à Sollier, Huet dit qu'il voudrait faire une *Vue de Vaucluse*, tandis que, dans la lettre à Decaisne, il déclare s'être décidé pour une *Vue d'Avignon*. M. Joseph Girard, conservateur du musée Calvet, m'a fait connaître la date précise du 4 septembre 1841, qu'il tient de M. Charavey lui-même.

4. R.-P. Huet, *Paul Huet*, p. 46.

Digitized by Google

gence ; mais on y remarque — et le fait est trop curieux pour n'être pas signalé — deux grands éteignoirs de métal qui sont fixés contre les jambages de la porte et dans lesquels, le soir, les porteurs de chaises éteignaient leurs torches.

Huet reçut dans cette maison la plus large hospitalité. « Ma santé est bonne, écrit-il à sa sœur, et je ne puis me plaindre que de trop bien vivre ; j'ai assisté ici à des dîners de conseils généraux qui feraient pâlir tous les banquets patriotiques ou ministériels, et l'ordinaire, même quand je suis seul, se réduit toujours à deux services qui feraient plus qu'un de nos grands dîners ; heureusement que l'air d'Avignon est probablement favorable à ce régime, puisque j'y résiste [1]. » Le marquis de Cambis était un amphitryon qui passait, en effet, pour donner d'excellents repas [2] ; mais ces repas n'étaient pas toujours savourés avec tranquillité. « Tu pourras dire à Huet, ajoutait le peintre, que nos discussions ne sont pas grand'chose quand on voit celles de MM. de Cambis, et cependant ces messieurs sont excellents ; je ne connais pas d'homme meilleur que M. de Cambis père, et je ne m'étonne pas de la sympathie dont il jouit dans ce pays. Sa position y est très grande et presque une domination, au moins autant que les formes politiques modernes le permettent [3]. »

Le dimanche, on dînait chez Requien. La maison de Requien, dans laquelle se trouvait encore à cette époque la tannerie paternelle, porte aujourd'hui le n° 58 de la rue des Lices et le n° 14 de la rue de l'Ombre, qui a été dénommée rue Cassan (pourquoi pas rue Requien ?). Pontmartin nous en a laissé un crayon charmant : « Le rez-de-chaussée n'existait pas. Ce n'était qu'un hangar où l'on entassait les produits de la tannerie, administrée par un régisseur. On montait par un escalier de bois — *scilicet* échelle — aux appartements du maître. La chambre donnait sur un tout petit jardin dont le principal ornement était un immense figuier [4].» C'est dans cette maison que Requien était né, et c'est là que passèrent tant d'illustrations littéraires et artistiques : Prosper Mérimée, le duc de Luynes, Horace Vernet, Paul Delaroche, Méry, Ampère, Fauriel, Listz, Castil-Blaze, Xavier Marmier, Paul Huet, Champmartin, etc., etc. Le savant soignait sa table

1. Lettre à Mme Richomme, du 8 septembre 1841 (R.-P. Huet, p. 128).
2. Ed. Biré, *Armand de Pontmartin*, p. 40.
3. R.-P. Huet, p. 128.
4. *Mémoires*, seconde jeunesse.

Digitized by Google

et, comme le jeune Cléon de Molière, il prenait soin d'y servir des mets fort délicats [1].

A la même époque, Armand de Pontmartin, cet ami de jeunesse de Paul Huet, demeurait à Avignon, avec sa mère, dans l'hôtel de Montfaucon, rue Violette, et devait aller l'année suivante habiter la maison achetée par lui dans la rue de la Banasterie, à l'angle de la rue du Vice-Légat, où il écrivit les *Mémoires d'un notaire* [2] et où sont appendus aujourd'hui les panonceaux de l'étude de Me Antiq.

Outre ces diverses personnalités, l'artiste avait retrouvé à Avignon un ancien camarade de jeunesse, Guillaume Reynes, qui était alors professeur à l'école de dessin et de peinture de cette ville [3] et qui lui fit connaître Castil-Blaze, ce musicographe si célèbre par l'infidélité de ses traductions de libretti [4]. Dans une de ses lettres, Huet a tracé de ces deux personnages curieux un croquis fort joliment enlevé, à la parisienne : « J'ai rencontré ici Rennes (*sic*) toujours aussi original, le même, en un mot, au physique et au moral, vrai gascon. Nous avons fait un dîner où se trouvait avec lui Castil-Blaze, type aussi très spirituel et très amusant, espèce de Rabelais manqué, possédant toutes les charges du jour et en inventant de meilleures, moitié provençales, moitié françaises, qui par cela même sont plus piquantes encore [5]. »

Comme on le voit, Huet ne s'ennuyait point à Avignon ; mais cette vie gaie et plantureuse ne diminuait en rien l'ardeur qu'il apportait à sa besogne. « Je travaille beaucoup, écrit-il à Sollier, ou plutôt j'ai beaucoup travaillé ; mon tableau avance, et sans

1. « Ses dîners du dimanche, où la chère était d'ailleurs excellente, avaient un succès universel. » (Biré, p. 75).

2. Biré, p. 67 et 104.

3. Reynes (Guillaume), peintre, né à Agde (Hérault), en 1795, décédé à Avignon le 20 septembre 1868, rue Calade (Arch. municipales d'Avignon, *Etat-civil : Décès*, ann. 1868, n° 1029). On lui doit une *Fontaine de Vaucluse*, les portraits de Félicien et Raymond Baroncelli de Javon (Bibl. d'Avignon, Ms 1537, fol. 9), la restauration des *Evangélistes* d'Attiret à la chapelle de l'hospice Saint-Louis (*Bulletin du Commerce* du 27 octobre 1853), etc.

4. Blaze (François-Henri-Joseph), dit Castil-Blaze, musicien et musicographe, né à Cavaillon (Vaucluse), le 1er décembre 1874, mort à Paris le 11 décembre 1857. Sur l'infidélité de ses traductions, voir la notice que lui a consacrée Alfred Ernst dans la *Grande encyclopédie* (VI, 1068). Il a cependant écrit plusieurs ouvrages fort utiles et fait connaître nombre de partitions à peu près entièrement ignorées alors en France.

5. Lettre à Sollier, du 19 septembre 1841 (R.-P. Huet, p. 131).

Digitized by Google

doute je le finirai ici[1]. Le sujet en est simple et difficile. Je crois t'en avoir parlé. C'est un soleil couchant, la ville est dans l'ombre... Voilà un croquis fait à la diable, mais qui, sans doute pour toi, sera plus clair que toutes les descriptions possibles. Le château des Papes est, comme dans toutes les vues d'Avignon, la partie importante du tableau ; et cependant, dans l'ombre vaporeuse du soleil couchant qui n'éclaire que la berge de gauche et les petites fabriques du faubourg du côté opposé, le pont est dans la vapeur lointaine et chaude d'un soleil qui s'abaisse. Il me reste à nettoyer tout le tableau et le fond, et les figures à faire[2]. »

Pour représenter ce soleil couchant de manière à ce que la ville se détachât sur un fond lumineux, l'artiste avait dû se placer au nord-est d'Avignon, un peu en amont, sur le bord d'une large courbe formée par le Rhône, au lieu dit la Synagogue. De ce point, il prenait à revers le palais des Papes et le rocher des Doms. — Le tableau, commencé dans les premiers jours de septembre 1841, fut terminé dans les derniers jours du mois[3], et le 27 l'artiste reçut de l'administration du musée Calvet la somme de 500 francs, qui constituait le premier acompte du prix convenu[4].

Il semble étrange que, le tableau ayant été exécuté en 1841, l'auteur l'ait signé : *Paul Huet, Avignon, 1842*[5]. Cela tient à ce que le maître peintre, conformément à ses habitudes, le laissa reposer quelque temps avant d'y apposer les dernières et défini-

1. Le 10 septembre 1841, à une de ses nièces : « Mon tableau, auquel j'ai beaucoup travaillé, est très avancé et je pense qu'avec une quinzaine de jours d'un travail assidu, il serait presque terminé : le sujet est simple et permettait la rapidité. Je vais sans doute le laisser reposer et faire une excursion. » (R.-P. Huet, p. 129).

2. Lettre à Sollier, citée ci-dessus. On y trouve à la fin des indications sur la palette de Huet qui peuvent intéresser les hommes du métier. « Je te prie de me faire parvenir les couleurs suivantes — tu les adresseras chez M. de Cambis : — 3 jaune indien, 8 blanc, 10 cobalt, 10 jaune de Naples ordinaire, 4 ocre jaune, 4 terre d'Italie, 4 ocre de Rhue, 3 Sienne naturelle, 4 Sienne brûlée, 3 Italie brûlée, 2 brun rouge, 3 garance foncée, 2 garance rose, 2 terre d'ombre brûlée, 1 bitume, 2 momie, 1 noir d'ivoire, 1 paquet de vermillon. »

3. A. de Pontmartin, dans un article de l'*Indicateur d'Avignon* qui sera cité plus loin, dit formellement que Huet peignit sa toile « en septembre. »

4. Archives du musée Calvet, *Registre des mandats*, 1830-1852, non folioté.

5. *Vue d'Avignon, du palais des Papes et du pont Saint-Bénézet*, H. 0,92 ; L. 1,62. Toile. Fig. 0,15. Commandé par l'Administration du Musée, en 1842 (lisez : 1840) (J. Girard, *Catalogue*, p. 53, n° 232).

Digitized by Google

tives touches [1]. Il remisa sa toile dans le vaste hôtel de M. de Cambis d'Orsan et alla faire en Italie un voyage de quatre à cinq mois. En novembre, il était à Nice [2] ; au commencement de décembre, à Florence, et à la fin de ce même mois, à Rome, où il retrouva Henri de Cambis, alors attaché à l'ambassade de France [3].

Dans les premiers jours du mois d'avril 1842 [4], Huet revint à Avignon, donna les derniers coups de pinceau au tableau, le signa, le vernit et le remit aux administrateurs du musée Calvet. Ceux-ci lui payèrent un deuxième acompte de 750 francs, le 18 avril [5], et placèrent son ouvrage dans une des galeries de leur établissement [6] qui, depuis dix ans, avait quitté l'ancienne abbaye Saint-Martial pour s'installer dans le charmant hôtel de Villeneuve-Martignan.

III.

A peine le tableau fut-il placé au musée que la presse locale s'en occupa.

L'*Echo de Vaucluse* fit remarquer que le point de vue adopté par l'artiste était presque une nouveauté, la ville d'Avignon n'ayant encore été prise du nord-est que par Parrocel [7]. Il loua surtout, dans cette composition, la légère brume qui gazait aux

1. « D'habitude, et comme tous les peintres, il ne terminait son tableau, très longuement préparé d'ailleurs, que dans la quinzaine qui précédait le dépôt des œuvres d'art au palais des Champs-Elysées. » (E. Chesneau, *Peintres et statuaires romantiques*, 1880, p. 19). Le Salon ne fut installé au palais de l'Industrie qu'à partir de 1855. (Théodore Gosselin, *Hist. anecdotique des Salons de peinture depuis 1633*, 1881, p. 160).

2. Lettre à Sollier, Nice, novembre 1841 (R.-P. Huet, p. 132). C'est par distraction que le biographe de Huet le fait aller à Nice « afin de s'y trouver au moment de l'anniversaire de la mort de sa jeune femme » (p. 125). Cet anniversaire tombait le 9 décembre, époque à laquelle l'artiste était déjà à Florence, puisque le 2 il écrivait de cette ville à Mme Richomme (p. 133).

3. Lettre à Sollier, Rome, 27 décembre 1841 (R.-P. Huet, p. 137).

4. Rome, 10 mars 1842 : « Mon bon Sollier, je pars décidément le 28 de ce mois, et, après m'être arrêté à Avignon quelques jours, je me rends le plus vite possible à Paris. » (R.-P. Huet, p. 142).

5. Arch. du Musée Calvet, *Registre des mandats*, 1830-1852. — Pièces justificatives, n° 2, B.

6. L'*Echo de Vaucluse*, du 28 avril 1842 : « Une *Vue d'Avignon*, de M. Paul Huet, vient d'être exposée au musée Calvet. »

7. Il existe deux *Vues d'Avignon* prises de l'île de la Barthelasse ; elles furent données au musée Calvet par Requien, en 1836. On les attribua d'abord à Pierre Parrocel, mais ensuite on reconnut qu'elles étaient d'Ignace-Jacques (Etienne Parrocel, *Monographie des Parrocel*, Marseille, 1861, p. 106 ; J. Girard, *Catalogue des tableaux du musée Calvet*, p. 73, nos 316 et 317).

Digitized by Google

yeux la trop grande clarté des rayons du soleil, et qui donnait à tout le paysage quelque chose de mélancolique, de calme et de rêveur seyant admirablement à la vieille cité papale [1].

L'*Indicateur d'Avignon* inséra aussi un article très élogieux, signé ZZZ, initiales sous lesquelles s'abritait la personnalité d'Armand de Pontmartin. Le jeune critique, qui proclamait Paul Huet « le chef avéré et reconnu de l'école rénovatrice du paysage », admirait surtout chez lui « cette faculté d'idéalisation qui, sans altérer la vérité, lui cherche sans cesse le sens le plus élevé, le plus exquis et le plus poétique. » Il approuva surtout le choix du point de vue. « Ce choix a deux avantages : il est nouveau, et il est favorable à l'unité. Depuis Joseph Vernet, tous ceux qui ont peint la vue d'Avignon l'ont prise au point opposé, de façon à avoir en face le palais des Papes, à échelonner au-dessous les toits et les maisons, et à comprendre tant bien de mal dans le cadre le panorama d'arbres, d'eaux, de ponts et de fabriques qui se groupent autour de la ville. Or, un paysage, une vue proprement dite, dans les conditions véritables de l'art, n'est point un panorama et ne doit point en rechercher les mérites ; il ne s'agit pas de convier les curieux et les badauds à reconnaître la silhouette des arbres, à constater la maçonnerie des maisons, à compter les clochers et à deviner les rues. Il faut, en élaguant certains accidents, en simplifiant certains détails, retrouver dans ces objets si divers ce caractère d'unité qui les fasse tous concourir à l'enchaînement logique de l'ensemble. Voilà ce que le tableau de Paul Huet réalise admirablement. »

Pontmartin terminait son article en félicitant l'artiste d'avoir fait un chef-d'œuvre, le musée Calvet de l'avoir acquis et la ville d'Avignon de l'avoir inspiré [2].

Ce concert dithyrambique fut troublé par une attaque tellement brutale et tellement inconvenante que je l'aurais passée sous silence, si mon devoir d'historien ne me faisait une obligation de la signaler au moins en quelques mots rapides.

Le 5 juin 1842, l'*Indicateur d'Avignon,* pour obéir à ses principes d'impartialité, publia cette violente diatribe que l'auteur signait des initiales S. T. Pour cet auteur, Pontmartin n'avait aucune compétence en matière d'art et avait abusé de sa subtile

1. L'*Echo de Vaucluse* du 1er mai 1842.

2. L'*Indicateur d'Avignon* du 1er mai 1842 ; article intitulé : « Artistes contemporains. Paul Huet. *Vue d'Avignon.* »

Digitized by Google

dialectique pour défendre une mauvaise cause ; il tenait à la disposition d'une coterie des articles de complaisance et saluait l'œuvre de M. Huet avec un enthousiasme de commande.

Quant à l'artiste, il avait eu le grand tort de prendre son point de vue à la Synagogue, au lieu de faire comme Joseph Vernet [1] et le colonel Chantron [2], c'est-à-dire de le prendre de son « seul beau côté. » — « M. Huet n'entendant absolument rien à la perspective linéaire, a cherché à s'affranchir des difficultés de cette science, dont l'emploi des règles appliquées à une vue prise de Villeneuve aurait été pour lui une difficulté réelle [3]... Comment pouvoir comprendre cette couleur de boue, posée sur la toile avec un pinceau dont tous les coups paraissent être autant de sales illutations, et partant autant d'outrages faits à la majesté de l'art ? Parlerons-nous des figures ? elles ne valent pas mieux que le ciel, que les eaux, que les arbres, que les fabriques, parce que tout cela est touché sans esprit, sans sentiment et sans verve. » Les journaux nous disent que c'est un peintre célèbre. « Va pour la célébrité et donnons alors aux deux tableaux de M. Huet la qualification de croûtes célèbres, pour appeler les choses par leur nom, et satisfaire en même temps les amis de M. Huet. »

L'*Echo de Vaucluse* ayant dit que l'acquisition de ces œuvres était une bonne fortune pour le musée, S. T. répondit : « Ceci a besoin d'être éclairci. Le fait est (l'*Echo* n'est pas malin) que cette bonne fortune n'a été profitable qu'à M. Huet, qui a vendu ses deux devants de cheminée 2.000 francs. Mais, nous dira-t-on, M. Huet avait fait don au musée de l'un de ses tableaux. Bonnes gens ! Voici ce qu'il en est. Un Espagnol en mourant ne laissa pour tout bien qu'un cheval et un chat ; il voulut qu'après sa mort le cheval fût vendu au profit de ses parents, stipulant dans son testament que sa femme n'aurait que le produit de la vente du chat. Mais l'Espagnole, aussi rusée que le sont ordinairement les femmes, ne vendit le cheval qu'à la condition qu'on achèterait en même temps le chat. Elle vendit le chat 50 louis et 6 francs le cheval [4]. »

1. La *Vue d'Avignon* de J. Vernet, peinte en 1756, est très connue par la gravure qu'en fit Martini en 1784.

2. Chantron (Antoine), peintre, 1771-1842. Le musée possède de lui deux *Vues d'Avignon et de l'île de la Barthelasse*, l'une prise de la route de Nîmes (1837) et l'autre des collines de Villeneuve (1839). J. Girard, *Catalogue*, p. 27, nos 102 et 103.

3. Il avait pourtant vaincu cette difficulté dans son tableau de 1834, dont il a été parlé ci-dessus.

4. *L'Indicateur d'Avignon* du 5 juin 1842.

Digitized by Google

Comme on le voit, l'article de l'anonyme constituait ce que, dans notre élégant langage actuel, nous appelons un « éreintement », et il y a lieu de s'étonner que Joudou, qui rédigeait en chef l'*Indicateur d'Avignon*, eût poussé le scrupule professionnel jusqu'à insérer dans les colonnes de ce journal une attaque si évidemment inspirée par le parti-pris, la jalousie et la méchanceté. Au surplus, il fut mal récompensé de son intempestive courtoisie ; car, quelques jours après, parut une prétendue rectification, sur feuille de quatre pages, dans laquelle l'auteur S. T. déclarait que les omissions de l'*Indicateur* étaient si grandes, qu'il se voyait dans la nécessité de publier sa critique telle qu'il l'avait écrite.

Or, j'ai voulu relever les omissions reprochées si amèrement en conférant les deux textes ; mais je dois déclarer que la rédaction de l'un est absolument identique à celle de l'autre, sauf un dernier paragraphe que l'*Indicateur* n'avait pas reproduit et qui était conçu en ces termes : « Nous pourrions raconter sur notre musée bien des choses incroyables et inconnues ; nous n'en ferons rien ; il ne faut pas d'ailleurs interrompre une comédie où le public assiste comme nous, et auquel nous nous trouvons associés en cela que nous payons tous des sottises :

> Mais quand la farce est mal représentée,
> Pour notre argent nous sifflons les auteurs [1]. »

Cette fois-ci, Joudou perdit patience et répondit vertement à l'anonyme. Certes, oui, disait-il, l'*Indicateur* a fait des omissions. Mais est-ce que la presse est obligée d'enregistrer toutes les calomnies adressées en secret par un écrit honteux à des hommes respectables, à des publicistes estimés, à des administrations justement considérées ? Il ne manquerait plus que de la voir couvrir de son égide le ressentiment de lâches inconnus qui n'osent même pas signer une réclamation. Un passage contre un feuilletoniste d'Avignon a été supprimé, il est vrai ; mais ce passage « est si injurieux, si faux, si mal exprimé, que la rectification anonyme elle-même n'a pas eu le courage de le rétablir. » Enfin, est-il concevable qu'un imprimeur qui se respecte ait pu fournir le secours de ses presses à de pareils calomniateurs, tout en leur refusant l'appui de son nom ?

1. S. T., *L'Indicateur, l'Echo et M. Huet*, broch. de 4 pages in-8, sans indication de lieu, d'imprimeur et de date (Biblioth. d'Avignon, Ms. 3008, fol. 188).

Digitized by Google

Au surplus, les initiales S. T. sont fausses et doivent être remplacées par celles de MM. C. R. J. « Si l'on songe que, parmi les complices de cet écrit, figure un individu dont notre imprimeur par parenthèse a reconnu positivement l'écriture, qui est chaque jour à la porte de notre collaborateur pour solliciter de lui, en faveur d'un prétendu ouvrage à venir, une louange au moins égale à celle du tableau de M. Huet ; quand on songe à tant de lâchetés et de trahisons, on serait tenté de mépriser l'espèce humaine, si on ne savait pas qu'elle a été de tous temps compromise par de rares et coupables exceptions [1] ».

Cette allusion à un peintre local et la présence de la lettre R dans les initiales dénoncées donnèrent l'alarme au professeur Reynes, qui, se croyant visé, fit aussitôt imprimer et circuler la lettre suivante :

« MM... — Je lis à l'instant dans le n° 152 du journal l'*Indicateur* un article où l'on semble me désigner, par la lettre initiale R, comme un des auteurs du *factum* écrit contre le tableau de M. Huet. Ancien condisciple de ce peintre et lié avec lui depuis l'enfance d'une bonne et intime amitié, je déclare être tout à fait étranger aux critiques dont il vient d'être l'objet à Avignon, et en repousse fortement toute solidarité.

« Reynes, professeur de dessin et de peinture à l'Ecole de la ville. — 16 juin 1842 [2]. »

La polémique s'arrêta là fort heureusement, et les auteurs masqués ne poursuivirent pas plus loin une campagne qu'ils avaient pourtant engagée avec tant d'acrimonie et une si furieuse vivacité. Il ne faut point le regretter, et il faut peut-être regretter moins encore que le voile de leur anonymat n'ait pas été déchiré. Leur action est, en effet, de celles qui ne méritent que l'ombre, le silence et le mépris.

IV.

Ayant appris que, conformément à leur délibération du 28 août 1841, les administrateurs du musée Calvet se proposaient d'envoyer au Salon la *Vue d'Avignon*, Paul Huet se préoccupa de cet envoi et écrivit, le 15 décembre 1842, au marquis de Cambis

1. *L'Indicateur d'Avignon* du 16 juin 1842.
2. Biblioth. d'Avignon, Ms. 3008, fol. 190.

Digitized by Google

d'Orsan. Il remerciait, certainement, les administrateurs de l'honneur qu'ils voulaient bien lui faire ; mais il ne pouvait cacher ses craintes au sujet du long voyage que sa toile allait avoir à supporter. Aussi donnait-il les instructions les plus minutieuses pour l'emballage du tableau. Il demandait aussi que cette œuvre lui fût expédiée le plus tôt possible, afin qu'avant l'ouverture de l'exposition il eût le temps de la retoucher en cas d'accident ou s'il trouvait quelque amélioration à y apporter [1].

Le Salon s'ouvrit au Louvre le 15 mars 1843, et le critique du journal l'*Artiste* reconnut dans la *Vue d'Avignon* « une belle peinture, toute resplendissante de lumière et calme cependant, et suave, et tranquille, et bienheureuse comme un riant souvenir des contrées méridionales [2]. » A l'issue de l'exposition, le tableau reprit le chemin d'Avignon et fut réintégré dans les salles du musée Calvet, et le 25 novembre, les administrateurs payèrent au peintre les 750 francs qui formaient le solde de la somme de 2000 francs convenue pour l'achat de son ouvrage [3].

Le musée Calvet possède du même artiste une troisième toile, *Un torrent eu Italie, vue prise dans les Apennins,* qui lui fut donnée par l'Etat en 1845 [4]. Elle avait été peinte en 1840 et exposée l'année suivante ; un critique en avait dit : « La composition est grandiose, le ton chaud et éclatant ; les lignes de ce plateau élevé ont une majesté extrême... Le site est agreste et primitif ; il fait involontairement rêver aux brigands des Abruzzes [5]. » Ce tableau fut placé, comme les deux autres, dans un cadre doré, et en cela les administrateurs avaient voulu certainement se conformer aux habitudes du maître, car celui-ci « avait toujours encadré ses tableaux dans une bordure complètement dorée, résistant même à cet égard à son encadreur qui l'invitait à y introduire quelques baguettes d'ébène [6]. »

Au printemps de l'année 1845, Huet, se rendant à Pau pour des raisons de santé, passa par Avignon, sans doute afin d'y voir son *Torrent en Italie* envoyé par l'Etat au musée de cette ville ;

1. Pièces justificatives, n° 3.
2. *L'Artiste*, t. III, 3e série, p. 211 : Salon de 1843.
3. Archives du musée Calvet, *Registre des mandats*, 1830-1852.
4. Signé : *Paul Huet, 1840*. H. 0,92; L. 1,62. Toile. Fig. 0,15 (J. Girard, *Catalogue*, p. 53, n° 231).
5. *L'Artiste*, t. VII, 2e série, p. 315 : Salon de 1841.
6. E. Chesneau, *Peintres et statuaires romantiques*, p. 19.

Digitized by Google

il s'arrêta quelques jours chez son ami Armand de Pontmartin [1] et partit ensuite pour le Béarn [2].

A dater de ce moment, la biographie du maître paysagiste parisien ne touche plus en rien à l'histoire artistique du Comtat. Il me suffira donc de dire que Huet mourut d'une attaque d'apoplexie à Paris, le 8 janvier 1869, âgé de soixante-six ans, étant né dans cette ville le 10 vendémiaire an XII, c'est-à-dire le 3 octobre 1803 [3]. Il était entré à l'Ecole des Beaux-Arts le 23 septembre 1820, avait obtenu la médaille de 2e classe en 1833, la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 22 juin 1841 et la médaille de 1re classe en 1848 et 1855 [4].

V.

Il serait injuste de dire que Paul Huet a été méconnu de son temps. La critique académique ne fut pas plus dure pour lui qu'elle ne l'était pour les artistes de la nouvelle école, et, d'autre part, il fut hautement soutenu par Gustave Planche, Armand de Pontmartin, Théophile Thoré [5], l'*Artiste* et bien d'autres encore, sans compter les écrivains d'art plus rapprochés de nous, tels que Paul Mantz, Philippe Burty, Ernest Chesneau, etc., [6]. En tout cas, on ne saurait plus contester aujourd'hui qu'il fut, comme a dit Clément de Ris, « le précurseur et le maître de tous nos paysagistes contemporains [7]. »

1. Il y a, dans la collection des autographes de Requien à la Bibliothèque d'Avignon (nos 4831-4833), des lettres de Huet à Pontmartin d'un caractère très affectueux, mais qu'il ne m'a pas été possible d'utiliser dans la présente étude. Le château de Pontmartin aux Angles (Gard) possède une aquarelle et des paysages gravés par Paul Huet (Renseignement dû à M. A. Coulondres, ancien maire de Villeneuve-lez-Avignon).

2. R.-P. Huet, p. 153.

3. R.-P. Huet, p. 10. — Et non le 3 octobre 1804, comme on voit dans Chesneau, par exemple, et encore moins le 30 octobre 1804, comme l'écrit M. Bricon (*Grande Encyclopédie*, XX, 351), assez coutumier d'inexactitudes chronologiques.

4. Bellier de La Chavignerie et Louis Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, 1882, t. I, p. 788.

5. « Paul Huet est un artiste éminent et en quelques sorte consacré par quinze ou vingt ans d'études consciencieuses et de recherches inquiètes... Il a souvent rencontré la grandeur et la poésie » (*Salons*, 1868, p. 186 : Salon de 1845).

6. Il y a pourtant quelques notes discordantes. Léonce de Pesquidoux signale au musée d'Avignon « un Paul Huet médiocre », sans daigner dire de quelle toile il a entendu parler, puisqu'il y en a trois (*Voyage artistique en France*, 1857, p. 268). A. Lavice a fait mieux ; car, en visitant le même musée, il n'a même pas vu un seul de ces tableaux. (*Revue des Musées de France*, 1870 : Musée d'Avignon).

7. *Les musées de province*, 1872, p. 45.

Digitized by Google

Quel était l'état des esprits à l'époque où il entra dans la carrière artistique, nul ne l'a mieux raconté que lui-même. Ecoutons-le donc. « Vers la fin de la Restauration, dit-il, la jeunesse semblait sortir d'un long épuisement ; entraînée par un irrésistible élan de liberté, elle courait à toutes les sources de la vie vers le beau et vers le bien. Il y eut comme un tourbillon lumineux, la colonne de feu de l'intelligence... L'art ne fut pas oublié ; c'est sur ce flot que fut porté le paysage ; la poésie, toute élégiaque, caractère essentiel du temps, lui tendait la main... On doit au paysage, je le crois du moins, un amour plus sincère du vrai et du simple, l'oubli du convenu et de l'académique, ces produits funestes de la décadence... Le paysagiste est de tous les artistes celui qui communique le plus directement avec la nature, avec l'âme même de la nature [1]. »

Ce qu'était devenu le paysage sous le pinceau des peintres du XIX[e] siècle, personne ne l'ignore. Rien de plus froid, de plus poncif, de plus conventionnel. La nature était travestie ; on l'arrangeait selon certaines formules ; on en faisait la toile de fond de scènes prétendûment historiques ou mythologiques. Il n'y avait aucune composition où l'on ne vît quelque temple sur une colline, quelque colonnade dans la campagne, quelque fabrique ruinée en guise de décor. Genre faux, plat et souvent ridicule. Paul Huet fut le premier en France à oser regarder la nature en face, et à essayer de la reproduire telle qu'elle est, telle qu'elle lui paraissait être.

On a voulu lui enlever cette gloire. On a cité Georges Michel (1763-1843) qui, en effet, fut un précurseur ; mais qui, n'ayant pas été connu de ses contemporains, n'a pu exercer sur eux aucune influence. On a cité les Anglais, et Huet déclarait loyalement qu'il avait été très frappé de leurs œuvres ; mais il ne les avait pas attendus. Dès 1822, il s'était révélé à l'illustre Eugène Delacroix qui, émerveillé de la beauté et de la sincérité d'une de ses études, se le fit présenter et noua avec lui une amitié qui dura toute leur vie [2].

John Constable, dont les œuvres exposées au Salon de Paris deux ans après firent sensation, avait des paysagistes de ce côté-ci du détroit une opinion tout à fait fâcheuse. « La vérité, écrivait-il en 1824, est qu'ils étudient, et beaucoup même, mais

1. P. Huet, *Lettre du 2 septembre 1868*, citée par Chesneau, p. 53 à 56.
2. Chesneau, p. 7.

Digitized by Google

seulement les tableaux, et, comme le dit Northcote, ils n'ont pas plus connaissance de la nature que les chevaux de fiacre des pâturages. Habituellement, ce qui est le pire, ils peignent des études d'objets séparés, tels que des feuilles, des rochers, des pierres, etc., en sorte qu'ils ne voient que des morceaux isolés, détachés de l'ensemble, et qu'ils négligent l'aspect général de la nature ainsi que de ses différents effets [1]. »

Certes, il y avait beaucoup de vérité dans cette diatribe, et il est incontestable que, dès 1820, il s'était formé en France un noyau de peintres adonnés à l'étude du détail, comme Charles de La Berge, par exemple, et que, par plaisanterie, on appelait l' « école des mille feuilles. » Mais Paul Huet n'était pas de cette école, et Constable devait le savoir par son compatriote Bonington, qui avait été le condisciple de Huet dans l'atelier de Gros et était resté son ami.

Quelle que soit l'influence que les paysagistes anglais exercèrent alors sur l'école française, ils n'ont point formé ce grand artiste. « Pour ceux qui ont vu de près et par leurs propres yeux les Turner et les Constable, disait Gustave Planche, et qui ne jugent pas les originaux sur les traductions, M. Huet ne relève que de lui-même, et ne doit qu'à sa seule volonté les ouvrages qu'il produit [2]. »

Mais si Huet se créa lui-même, ce n'est pas à dire qu'il échappa aux courants d'idées, à l'ambiance de son temps. Par haine du convenu et du parti-pris des soi-disant classiques, il se jeta dans le romantisme, et ses débuts furent salués et encouragés par Victor Hugo et Sainte-Beuve [3]. Toutefois, il ne sacrifia pas entièrement aux récentes doctrines son amour de la vérité, et s'il rejeta les formules passées ce ne fut point pour se plier en esclave sous le joug des formules nouvelles. De là le combat que livraient, en son esprit inquiet et tourmenté, les tendances romantiques et les aspirations vers un art alors en incubation et qui devait pénétrer plus avant dans les réalités de la nature. Il voulait rendre le paysage expressif, mouvementé ; il le prenait à de certaines heures et sous de certains aspects, c'est-à-dire dans des conditions où il pouvait lui faire exprimer la mélancolie rêveuse

1. Leslie, *A memoir of the life of John Constable*, Londres, 1842.

2. *Etudes sur l'Ecole française*, t. II, p. 40 : Salon de 1836. — « Paul Huet n'attendit pas l'exemple de Constable pour donner le signal de la réaction contre l'école académique. » (Roger Peyre, *Histoire générale des Beaux-Arts*, 1898, p. 746).

3. Philippe Burty, *Maîtres et petits maîtres*, 1877, p. 179 et suiv.

Digitized by Google

qui, à l'instar d'un grand nombre de ses contemporains, emplissait son cœur. Mais s'il choisissait son moment, il se gardait bien de trahir en le travestissant le modèle devant lequel il se plaçait. « Tout en étant convaincu que l'heure était venue de passionner le spectacle, il voulait aussi exprimer l'énergie des colorations de la nature, l'intensité de la vie locale [1]. »

Il est de mode à présent, je le sais, de dédaigner les romantiques. Assurément, il y en eut d'excessifs et d'extravagants, et bien des œuvres qui, en ces temps déjà lointains, excitèrent un enthousiasme délirant, nous agacent un peu aujourd'hui, quand elles ne nous font pas sourire. Mais on ne saurait contester que nous ne devions à cette école une sensibilité plus aiguisée, une notion plus large et plus nette du pittoresque, une entente plus profonde et plus intime de la nature, une palette plus riche en couleurs, et une perception plus fine et plus pénétrante de l'âme des choses. Comparons, par exemple, une œuvre de Bertin à une œuvre de Théodore Rousseau, une œuvre de Bidault à une œuvre de Corot ou de Dupré, une œuvre de Michallon à une œuvre de Huet, pour ne nous en tenir qu'au paysage, et avouons qu'il y eut entre l'école académique et l'école romantique plus qu'un fossé — un abîme. Que, depuis, l'art ait marché dans d'autres voies et découvert d'autres horizons, cela n'est pas niable ; mais y fut-il parvenu, je le demande, si les chemins ne lui avaient été frayés par le romantisme, et si celui-ci ne lui avait légué ce présent divin, la liberté ?

Ce que je viens de dire me permettra d'être bref sur les trois tableaux de Huet que possède le musée d'Avignon.

Dans *Un torrent en Italie*, sous un ciel d'un bleu cru rayé de nuages blancs, le torrent roule ses eaux dans un ravin profondément encaissé ; un bouquet d'arbres au feuillage sombre se dresse sur l'un des bords, et un sentier serpente au pied des collines ; les rochers ont des colorations rougeâtres, mais dans la tonalité générale, c'est l'ocre jaune qui prédomine. — Il n'en est pas de même du *Coup de vent en Auvergne*, où s'accumulent les teintes mornes, fuligineuses ; le ciel aux lourds nuages noirs s'illumine au zénith de la lueur de quelque éclair invisible ; le paysage est montagneux ; on y voit aussi un torrent, mais celui-ci,

1. Paul Mantz, *La peinture française*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. II, 1889, p. 352.

Digitized by Google

jaillissant d'une gorge, se brise et écume sur des rochers ; les arbres échevelés sont courbés par le vent.

Quant à la *Vue d'Avignon*, le premier plan en est occupé, à gauche, par une anse et, à droite, par le Rhône coulant vers le fond ; au second plan, les remparts se développent avec leurs créneaux, leurs mâchicoulis et leurs tours ; au troisième, se profilent la flèche aiguë du clocher des Carmes, la tour de Jacquemart, l'immense palais des Papes, la métropole Notre-Dame, le rocher des Doms et les quatre arches du pont Saint-Bénézet. Les collines de la rive droite du fleuve fuient dans le loitain. Le soleil s'abaisse vers l'horizon. « C'est une grande audace que de mettre le soleil dans une toile, avait écrit l'artiste. Un seul homme, Claude Lorrain, a fait preuve d'un génie immense en introduisant cette innovation. Peu, après lui, ont atteint ce que son génie avait osé et réussi ; j'ai donc beaucoup de chance pour me *briser contre le mur*, comme l'on dit [1]. »

Il ne se brisa pas « contre le mur », mais aussi esquiva-t-il la difficulté que le Lorrain avait hardiment abordée. En effet, se sentant sans doute impuissant à rendre dans tout son éclat l'éblouissante clarté de l'astre du jour, il fit flotter dans l'air une brume légère, une buée translucide qui, tamisant les rayons, ne laisse plus apparaître du soleil qu'une sorte de halo lumineux. Cette vapeur estompe aussi la silhouette des édifices et donne au tableau quelque chose de mystérieux et de recueilli qui est comme le reflet du romantisme du maître. Les tons chauds et roux des vieilles murailles de la ville, et les terrains fortement accusés du premier plan, jouent le rôle d'un repoussoir qui met en valeur le recul des lignes, l'éloignement relatif des objets, la perspective aérienne, les savantes dégradations de la couleur [2]. Une jolie lumière blonde enveloppe toute la composition et la dore.

La scène est très animée. Au bord de l'anse, des nageurs, des lavandières, des mariniers vont et viennent, en des costumes qui paraissent plus italiens que comtadins ; plus loin, dans des chantiers de bois, autour des maisons enfouies sous des touffes d'arbres, des ouvriers au travail, des femmes, des promeneurs, donnent à ce coin de paysage de la vie et du mouvement.

1. Lettre à Mme Richomme, du 8 septembre 1841 (R.-P. Huet, p. 128).

2. « *Paul Huet.* — Belle composition et couleur agréable, perspective aérienne bien entendue. » (Théodore Guédy, *Nouveau dictionnaire des peintres anciens et modernes*, 1882, p. 88).

Digitized by Google

Il faut regarder ce tableau sans se préoccuper d'autre chose que la jouissance esthétique qu'on est en droit d'en attendre ; il faut oublier les éloges et les critiques ; il faut oublier surtout les vieilles querelles d'écoles, qui n'ont plus aujourd'hui que l'intérêt rétrospectif d'un fait historique. Une fois dégagé de tout ce qui peut détourner l'esprit de l'objet offert à son attention, je suis persuadé qu'on trouvera dans la contemplation de cette œuvre un charme très délicat, un plaisir très séduisant.

La *Vue d'Avignon* de Joseph Vernet intéresse par son étendue panoramique et amuse l'œil par les détails qui y fourmillent et sont dessinés avec une verve, un esprit, un soin extraordinaires. La *Vue d'Avignon* de Paul Huet enchante par des qualités contraires et surtout par la subordination des détails qui se fondent tous dans un ensemble vaporeux, diaphane et poétique. Ainsi dans toute œuvre d'art digne de ce nom, ce n'est pas seulement la nature que nous apercevons, c'est aussi quelque chose de l'âme même de l'artiste.

Adrien MARCEL.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — LETTRE DE PAUL HUET A REQUIEN.

(Sans date. — Au verso de la 4e page, de la main de Requien : *Paris, août 1840*).

A Monsieur Requien, conservateur du musée d'Avignon.

Monsieur, — Monsieur de Cambis a eu la complaisance de me remettre les propositions que [vous] m'avez adressées au nom de l'administration du musée. Je vous dois, ainsi qu'à Monsieur de Cambis, des remerciements pour les soins que vous avez bien voulu prendre de cette affaire. Je tâcherai, Monsieur, de vous les témoigner par les soins que j'apporterai à l'exécution que n'arrêteront pas les difficultés de payement [1]. Je dois compter comme compensation l'honneur d'une place dans votre musée.

J'espère, à moins de grands empêchements, me rendre à Avignon vers le mois de septembre pour commencer la vue qui doit faire pendant au tableau que j'offre au musée. Monsieur de Cambis m'avait parlé d'une *Vue de St-Cloud* anciennement faite [2] ; mais après avoir revu ce tableau, je crois faire mieux, Monsieur, en offrant à la place un *Paysage d'Auvergne* [3] exposé en 1836 ou 37 [4], qui a obtenu quelques suffrages, auquel je tiens beaucoup et que, pour ma part, je crois meilleur. Je compte aussi, d'après les avis recueillis à l'époque de son exposition, y faire quelques changements favorables. — Je voudrais savoir, Monsieur, si vous ferez faire le cadre à Paris. Je n'ai plus le cadre dans lequel le tableau a été exposé, et je serais bien aise de le retoucher dans la bordure [5].

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments dévoués et de la haute consi-ration avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

PAUL HUET.

Rue St-Dominique St-G[ermain], 20.

(Bibliothèque d'Avignon, Mss., *Correspondants de Requien*, n° 7626).

1. Les administrateurs du musée Calvet ne pouvaient, en effet, payer le tableau que par acomptes, répartis sur plusieurs années. Voir leur délibération du mois d'août de l'année suivante (ci-dessous, n° 2, A).

2. Probablement la *Vue de Saint-Cloud, prise de la lanterne de Démosthène*, qui figura au Salon de 1833.

3. *Coup de vent, paysage d'Auvergne.*

4. Lisez : 1838.

5. Le cadre fut fait à Avignon, en octobre 1840.

Digitized by Google

N° 2. — Délibérations des administrateurs du musée Calvet.

A. — *Séance du 28 août 1841.* — Présents : MM. Michel de Beaulieu, vice-président, de Bertrand, Requien, Jules Teste, le marquis de Cambis et Chantron, administrateurs.

M. le marquis de Cambis expose que M. Huet, qui a fait don au musée d'un beau tableau représentant un paysage d'Auvergne, est actuellement à Avignon, et que l'Administration ayant manifesté l'intention de lui commander [1] un tableau de la même dimension qui servirait de pendant à celui qu'elle a reçu, l'occasion serait opportune de délibérer sur ce sujet.

L'administration, entrant dans ces vues et désirant obtenir de ce célèbre artiste un tableau représentant un site des environs d'Avignon, considérant qu'on ne peut offrir moins de deux mille francs à un peintre d'un talent aussi supérieur que l'est M. Paul Huet, et que pourtant la pénurie de fonds l'empêche de payer cette somme sur l'exercice courant ;

Délibère : M. Paul Huet sera prié de faire pour le musée Calvet un tableau représentant une vue d'Avignon ou tout autre site du département de Vaucluse de la même dimension que celui dont il a fait don au musée ; le prix de ce tableau est fixé à deux mille francs, payable cinq cents francs sur l'exercice courant, sept cent cinquante francs en 1842, et sept cent cinquante francs pour solde en 1843.

L'administration verrait avec plaisir que ce tableau figurât au Salon de 1842 [2].

La présente délibération engageant les revenus du musée pour les années 1842 et 1843, sera soumise à l'approbation de M. le Préfet.

En marge : Approuvé le 11 septembre 1841 par M. le Préfet.

(Archives du musée Calvet d'Avignon, *Registre des délibérations*, 1837-1864, p. 101).

B. *Séance du 13 avril 1842.* — .... L'administration délibère.... de faire payer à M. Huet, à compte du tableau qu'il a fait pour le musée et en exécution de sa délibération du 28 août 1841, la somme de sept cent cinquante francs.

L'administration délibère que cette somme sera prise sur les fonds déposés au Mont-de-Piété, sous la condition expresse que cette même somme sera réintégrée dans cette caisse lors de la rentrée des rentes du musée de l'année 1842 [3].

(Archives du musée Calvet, *Même registre*, p. 117.)

1. Cela n'est point exact, puisque la commande du tableau avait été faite, au nom de l'administration du musée Calvet, au mois d'août de l'année précédente, comme il appert de la lettre écrite alors à Esprit Requien par Paul Huet (voir ci-dessus : n° 1).

2. Il fut exposé au Salon de 1843.

3. Le paiement du solde de la somme due à Huet ne donna pas lieu en 1843 à une nouvelle délibération. L'artiste fut payé : 500 fr. le 27 septembre 1841, 750 le 18 avril 1842 et 750 le 25 novembre 1843. (Arch. du musée Calvet, *Registre des mandats*, 1830-1852, non folioté).

Digitized by Google

N° 3. — Lettre de Paul Huet au marquis de Cambis d'Orsan.

(Sans date. — Au verso de la quatrième page, d'une autre main : *Paris, 15 décembre 1842.* — Pas de suscription ni d'enveloppe. — Le sens de la lettre montre qu'elle était adressée au marquis de Cambis, alors pair de France).

Monsieur, — Ce n'est pas à moi de récuser l'honneur que l'administration du musée veut bien faire à mon tableau [1] ; je ne puis que lui offrir mes remerciements et, tout en lui exprimant combien je suis flatté, lui dire mes craintes sur le résultat de cette décision. Le succès du tableau répondra-t-il à l'importance de la démarche ? Voilà une question grave, Monsieur, pour un amour-propre d'auteur mis en question. Mais le plus certain c'est qu'un tel voyage, allée et retour, n'est pas sans danger. Je viens d'avoir une triste expérience à ce sujet. Un tableau que j'avais envoyé à l'exposition d'Angers vient de me revenir dans le plus triste état. Puisse cette (*sic*) exemple nous préserver aujourd'hui et engager ces messieurs à prendre mieux les précautions nécessaires.

Puisque par votre extrême obligeance c'est vous, Monsieur, qui voulez bien vous charger de transmettre ces détails, je vous prie de vouloir bien recommander à l'administration de faire fixer par le moyen de *vis* deux barres de bois au cadre, et par le moyen de *vis* faire *fixer* solidement à leur tour les barres à la caisse. Une précaution qu'il faut prendre aussi, c'est que la toile soit bien [2] *fixée* elle-même et qu'aucun corps étranger ne reste dans la caisse.

Je prie Monsieur Requien, au souvenir duquel je vous prie de me rappeler, et qui surveillera sans doute cette opération, de vouloir bien m'expédier le plutôt (*sic*) possible le collis (*sic*) chez moi, rue St-Dominique St-G[ermain], n° 20. Malheureusement j'aurai bien peu de temps dont je puisse disposer ; je prépare quelques ouvrages pour l'exposition que j'aurai du mal à terminer pour l'époque prescrite [3]. Je désire cependant recevoir le tableau assez à temps pour pouvoir le retoucher dans le cas d'accident, ou bien même si je trouvais quelque grande amélioration à y faire — et vous savez, Monsieur, qu'à Paris les jours sont courts et l'époque de réception inexorable.

C'est avec une joie véritable, Monsieur, que j'apprends votre prochaine arrivée et celle de notre jeune député [4]. Peut-être, Monsieur, pourrai-je mieux

1. Sous-entendu : en l'envoyant au Salon. — Le titre du tableau n'est pas indiqué. Il n'y avait de Huet, à cette époque, au musée Calvet, que le *Coup de vent* et la *Vue d'Avignon* ; mais comme la première de ces deux toiles avait figuré au Salon de 1838, il n'y a pas de doute qu'il s'agit ici de la seconde. Celle-ci, reçue à Paris, par l'artiste, dans les derniers jours de décembre 1842 ou les premiers de janvier 1843, fut envoyée par lui au Salon du 15 mars suivant.

2. Le meilleur moyen est de coller quelques bandes de papier sur les bords de la toile (note de Huet). — Les mots en italique sont soulignés dans le texte.

3. Il n'eut au Salon que sa *Vue d'Avignon* ; ses autres toiles furent refusées. « Un seul tableau de M. Paul Huet a échappé à la proscription générale dont tant d'ouvrages de mérite ont été l'objet ! » (*L'Artiste*, 3e série, t. III, p. 211 : Salon de 1843). Huet fut cette année-là en bonne compagnie de proscrits : Boulanger, Corot, Millet et même Flandrin.

4 Le fils aîné du marquis de Cambis d'Orsan, Henri-François-Marie-Auguste, comte de Cambis, avait été élu député d'Avignon le 13 août 1842, en remplacement du baron Pertuis de Montfaucon, mort le 16 juillet précédent. Henri de Cambis, réélu le 1er août 1846, décéda un an après, le 24 août 1847 ; il était né le 8 juin 1810.

Digitized by Google

que dans une lettre vous dire à vous-même combien je suis touché de l'intérêt que vous voulez bien me témoigner. Soyez persuadé, Monsieur, que je garde un sentiment profond de reconnaissance pour une bienveillance si bonne et si inépuisable.

Mille affectueux compliments, je vous prie, Monsieur, à Messieurs Alfred et Armand [1]. J'écrirai sans doute bientôt à ce dernier, que j'espérais voir cet hiver à Paris. J'espère que ce n'est pas la santé de Madame de Ponmartin (*sic*) qui le retient.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance des sentiments dévoués et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Paul HUET.

(Bibl. d'Avignon, Mss., *Correspondants de Requien*, n° 7627).

1. Alfred de Cambis, second fils du marquis, et Armand de Pontmartin, son neveu

Digitized by Google

La cloche des Augustins

D'AVIGNON

Les archéologues et les touristes connaissent bien la tour gothique[1] qui donne à la rue Carreterie, en Avignon, un aspect si pittoresque. Cette tour, ou pour parler plus exactement ce clocher, présente une particularité fort originale ; l'extrémité de la flèche de pierre qui la surmonte est remplacée par un curieux campanile en fer forgé. La cloche que le campanile contenait, il y a quelques mois encore, servait à la sonnerie de l'horloge établie au sommet de la tour depuis la fin du XV[e] siècle[2]. De très grandes difficultés d'accès l'avaient jusqu'ici protégée contre la curiosité indiscrète des érudits. Fêlée au courant de l'année 1909, elle a été descendue, ce qui en a rendu l'examen plus facile.

La cloche des Augustins est en bronze et pèse 521 kilos. Elle mesure $0^{m}77$ de hauteur de la base aux anses et 1^{m} de la base au sommet des anses. Elle a $0^{m}95$ centimètres de diamètre à l'ouverture. De proportions fort élégantes, elle est ornée d'une belle inscription gothique, de sceaux et de bas-reliefs.

1. M. Maurice Raimbault, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, a publié récemment un document du 1[er] novembre 1377, qui permet de fixer l'époque de la construction de la tour des Augustins. C'est « une quittance donnée par l'architecte ou lapicide, Jacques Laugier, d'Avignon, à frère Rostang Daurelle, d'un acompte de 100 florins d'or sur le prix de ce clocher. » Le prix-fait d'ailleurs perdu remontait au 9 septembre 1372. (V. M. Raimbault. *La construction du clocher des Augustins d'Avignon*, dans le *Bulletin archéologique*, 1911, p. 369-372).

2. En 1497, les habitants du quartier de la Carreterie qui se plaignaient de ne point entendre la sonnerie du Jacquemart de l'Hôtel-de-Ville, se cotisèrent pour faire les frais d'une horloge publique à installer dans le clocher du couvent des Augustins. Les souscriptions ayant été insuffisantes, le conseil de ville contribua, par une subvention de 75 florins, à l'établissement de cette horloge « ad communem utilitatem et commoditatem ac decorem civitatis. » (Délibération du 27 février 1497. Cf. P. Achard, *Les horloges publiques et les horlogers à Avignon*, 1877, p. 75 ; et L. Duhamel, *La Tour des Augustins à Avignon*, extrait de la *Revue du Midi*, 1909, p. 16 et 25).

Digitized by Google

L'inscription comprend deux lignes, l'une en capitales, l'autre en minuscules. Si la lecture de la première ligne est assez aisée, celle de la seconde offre des difficultés plus sérieuses. Les caractères y forment en effet une suite ininterrompue où de nombreuses interversions de lettres rendent les coupures difficiles. En outre, une grande partie de cette ligne, la moitié environ, n'est venue qu'imparfaitement à la fonte, de sorte que la plupart des lettres n'ont qu'un relief insuffisant ou sont noyées, si l'on me permet cette expression.

En tout cas, voici l'inscription telle qu'elle se présente à la lecture.

Première ligne en capitales ; les lettres ont 0m041 environ de hauteur :

Sceau. A. D. MCCCCCXX. *Sceau.* XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS AB OI MALO NOS DEFEDAT. IHS. AVE MARIA. GRACI PLENA.

Deuxième ligne en minuscules ; les lettres ont 0m014 de hauteur :

÷ FRUNT NOBILES TOEL DE FARHTIS ÷ FRAN AUBERTACI ET ANTO DE TULIA RECTORES PITNO ET NRE DNE DE BOA REQUIE MONTIS FAVESI ÷ LEO PP X OPUS F BOPICE.

La première ligne nous donne la date : *1520,* suivie des formules pieuses usitées en pareil cas : « *Christus vincit. Christus regnat. Christus ab omni malo nos defendat. Jesus. Ave Maria graci*[*a*] *plena.* »

La seconde ligne fournit aussi des détails d'un grand intérêt. Elle nous apprend en premier lieu que la cloche a été fondue, pour une administration jadis fort importante, que l'on désignait sous le nom de l'*Œuvre du pont.* Dirigée par trois recteurs annuellement élus par le Conseil de ville, cette administration avait pour mission première de veiller à l'entretien du pont, — du fameux pont St-Bénezet, — où d'incessantes réparations et reconstructions étaient nécessaires. Elle avait aussi la charge de l'hospice de voyageurs annexé au Pont dès l'origine et devenu par la suite un des hôpitaux les plus importants de la ville [1].

1. P. Pansier, *Les Hôpitaux d'Avignon au Moyen Age.* (Avignon, 1907, in-8°), p. 6, 11-12, 29-30.

Digitized by Google

La seconde ligne de l'inscription nous donne en effet, après le mot *fecerunt,* le nom des trois recteurs du Pont en fonctions en 1520. Le nom du premier a été quelque peu défiguré par suite d'une erreur de matrice ; il faut restituer *Thom(as) de Faretis* au lieu de TOEL DE FARHTIS ; il s'est produit là une interversion de lettres (E pour H après O) et des emplois de lettres les unes pour les autres (E pour H, L pour M, H pour E), comme il s'en rencontre très fréquemment dans l'épigraphie campanaire, les fondeurs de cloches ayant employé, pour les inscriptions, des caractères mobiles placés dans le moule [1].

Les deux autres recteurs ont été inscrits correctement. Ce sont *Fran(ciscus) Aubertaci* et *Antonius de Tulia.* Tous trois avaient été désignés par le conseil de ville dans la séance du 22 juin 1519 [2] ; ils appartenaient à des familles qui ont donné à la ville d'Avignon un grand nombre de magistrats municipaux. La postérité du troisième, Antoine de Tulle, n'est point éteinte [3].

Après les noms de ces personnages et leur titre : *rectores,* on lit le mot PITNO que je propose de traduire par *ponti(s).* Il y a encore eu ici, dans le placement des lettres, une interversion évidente. En outre, l'*s* final a été omis comme l'*a* final de *gracia* dans la première ligne ; on sait d'ailleurs que les cas d'omission de lettres dans les inscriptions campanaires sont aussi fréquents que les cas d'interversion.

C'est à partir de ce point que la lecture devient plus malaisée par suite des défectuosités de la fonte. Cependant, on lit assez bien les mots : *et Nostre Domine,* puis on déchiffre : *de bona requie,* ce qui permet de deviner ensuite le mot *Montisfavesi.* Il n'y a eu, en effet, sur le territoire d'Avignon, qu'une seule église connue sous le vocable de Notre-Dame de Bon Repos, c'est celle du prieuré de Montfavet fondé en 1334 par le cardinal Bertrand de Montfavet. Ne savons-nous pas d'autre part que ce prieuré était uni, depuis 1452, à l'hôpital du pont qui l'administrait et en percevait les revenus [4] ?

On a inscrit, aussitôt après, le nom du pape régnant : *Leo papa X,* puis une formule que je lis ainsi : *Opus F. Bopice.* Ce dernier

1. J. Berthelé, *Enquêtes campanaires* .. Montpellier, 1903, in-8°.

2. Archives de la ville d'Avignon, délibérations du Conseil, t. VII, fol. 48.

3. Cf. la *Notice historique sur la famille de Tulle de Villefranche* insérée dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1908, p. 248.

4. Gayet. *Monographie de trois monastères fortifiés du XIV^e^ siècle... Montfavet... Ste-Praxède d'Espagne... Chartreuse de Bonpas...* Avignon, 1886, in-8°.

Digitized by Google

nom est celui du fondeur ; je n'ai d'ailleurs trouvé aucun renseignement sur cet industriel.

En résumé, la seconde ligne de l'inscription doit être interprétée ainsi : *Fecerunt nobiles Thomas de Faretis, Franciscus Aubertaci et Antonius de Tulia, rectores ponti(s) et Nostre Domine de Bona Requie Montisfavesi. Leo papa X. Opus F. Bopice.*

La cloche ayant été fondue pour l'Œuvre du Pont, les sceaux qui la décorent portent tous les armes de cette administration ; deux arches baignant dans le fleuve et au-dessus, un écusson aux trois clefs de la ville, le tout entouré d'une légende circulaire ainsi conçue :

S. IŌH GECINI R. ? PŌTIS AVINIONIS.

Ce Jean Gecini est évidemment le fonctionnaire qui administrait l'œuvre du Pont, sous la direction et le contrôle des trois recteurs désignés par le conseil de ville. Le qualificatif de ce personnage varia souvent. Il portait, au XIV^e^ siècle, d'après un sceau de cette époque, le titre de portanier [1] ; au XVI^e^ siècle, on l'appelait procureur, du moins à partir de 1534-1535 [2].

Nous ignorons quel était le nom donné au titulaire de la charge en 1520, date de notre cloche ; aussi, ne savons-nous comment traduire l'abréviation *r...* dont la lecture est d'ailleurs incertaine. Il ne faut d'ailleurs pas songer à *rectoris*, ce titre étant réservé aux délégués du conseil de ville.

Quant aux bas-reliefs, ils représentent des images d'un emploi presque constant dans l'art campanaire du XV^e^ et du commencement du XVI^e^ siècle [3]. Sur l'un, on voit la *Vierge portant l'Enfant Jésus ;* sur l'autre, *Saint Michel terrassant le Dragon ;* le troisième reproduit un thème iconographique fort populaire à la fin du moyen âge, le *Christ de Saint Grégoire*, ou Christ de pitié entouré des instruments de la passion [4]. Le premier de ces bas-reliefs a 0,072 sur 0,053 ; les autres ont tous deux les mêmes dimensions : 0.074 sur 0.048.

1. M. Falque. *Le procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon.* Paris-Avignon, in-8°, p. 18.

2. V. les comptes du procureur de l'hôpital du Pont, 1534-1535. (Archives des hospices d'Avignon. Fonds de l'hôpital St-Bénézet, E 44).

3. Cf. Albert Mayeux. *Cloche du beffroi de Perpignan*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. LXI, 1911, p. 221-224.

4. Emile Mâle. *L'art religieux de la fin du moyen-âge en France*, p. 91-102 : « Le Christ de pitié... La Vision de Saint Grégoire... »

Digitized by Google

De ce qui précède, il résulte que la cloche que nous étudions a été fondue en 1520 aux frais de l'œuvre du Pont et pour le prieuré de Montfavet. Il nous reste à expliquer pourquoi et comment cette cloche est venue aux Augustins. Elle y a été transportée de fort bonne heure ; cela ne fait aucun doute, puisque le campanile en fer forgé qui l'entourait au sommet de la tour est incontestablement du XVI[e] siècle et qu'il n'a pu être construit ou terminé qu'une fois la cloche en place.

La solution de ce petit problème va nous être fournie par les registres du conseil de ville. Ces documents nous apprennent en effet, qu'au milieu du XVI[e] siècle, les habitants du quartier de la Carreterie se plaignaient du mauvais fonctionnement de leur horloge et de l'insuffisance de la sonnerie [1]. En 1559, le Conseil leur vota 40 écus d'or pour payer la réfection du mécanisme [2]. En 1560, il décida de « bailher deux (puis trois) petites pièces d'artilherie... rompues pour croistre la cloche de l'orologe des Augustins [3]. » Ce n'était pas encore assez, car les habitants de la Carreterie ayant appris qu'il y avait deux cloches à Montfavet, eurent l'idée singulière de demander l'une d'elles et non la moindre. Pourquoi donc un modeste hameau suburbain, aurait-il été mieux pourvu que la Carreterie, lorsque ce populeux quartier n'avait que de misérables petites cloches ? Un délégué, nommé Claude Bernard, quelque orateur de carrefour sans doute, vint, le 4 février 1562, porter au Conseil cette étrange réclamation. « Et après, dit le procès-verbal, a esté donée entrée au S[r] Claude Bernard, lequel au nom de ceulx de la Carreterie et aultres circumvoysins, a demandé et fayt requeste au Conseil que leur pleust leur donner licence prendre la grand cloche de Montfaves, de deux qu'il y en a, pour la mectre à l'orologe qu'ilz sont après a fere au couvent des Augustins. » Le Conseil s'empressa d'accéder à la requête du grand faubourg populaire. « A esté conclud que Mess[rs] les consulz auront povoyr de livrer lad.cloche de Montfaves a ceulx de la Carreterie pour la metre au clocher des Augustins pour l'oroge (*sic*), pourveu toutesfoys que au prealable de la délivrance de lad. cloche, lesd. S[rs] consulz feront payer ausd. de la Carreterie le pris de lad. cloche a dix ou

1. P. Achard, *Les horloges publiques*, p. 75, 76, 78, 73; — L. Duhamel, *La tour des Augustins*, p. 17-21.

2. Conseil du 18 décembre 1559. (Archives de la ville d'Avignon, reg. des délibérations du Conseil, t. XII, fol. 175).

3. Conseils des 15 et 22 juin 1560. (*Ibidem*, t. XII, fol. 188, et t XIII, fol. 1 v°).

Digitized by Google

douze francs près de ce que pourra estre évalué, et ce par toutes febves noyres, huyct blanches exceptées[1]. »

Qu'on ne s'étonne pas de voir le Conseil enlever ainsi à Montfavet sa grosse cloche. Cent ans auparavant, il avait agi, avec une pareille désinvolture, en décidant que la grande cloche de Montfavet serait transportée à la maison consulaire pour servir à l'horloge qu'on était en train d'y établir[2]. Les recteurs du Pont, propriétaires de Montfavet, avaient donc fait fondre, pour Notre-Dame de Bon Repos, une nouvelle grosse cloche qui, plus tard, reprit, à son tour, le chemin d'Avignon.

L'installation de cette cloche à sa nouvelle place a défiguré ou plutôt changé l'aspect de la tour des Augustins. Par suite de l'étroitesse des ouvertures, elle ne pouvait entrer dans le tambour octogonal ajouré qui surmonte l'horloge et devait être primitivement destiné à recevoir une cloche. Un autre système fut imaginé. On tronqua la flèche de pierre qui couronnait la tour ; on obtint ainsi une petite plateforme sur laquelle on put élever l'élégant campanile en fer forgé au centre duquel la cloche fut suspendue.

Elle resta désormais à cette place. La Révolution la respecta, parce qu'elle servait à une horloge publique. Si un malheureux accident a récemment interrompu sa carrière, elle n'a point été pour cela vouée à la destruction. On a su lui trouver, au Palais des Papes, loin des fondeurs, un abri sûr et tranquille, où elle sera conservée comme objet d'art et comme souvenir d'histoire avignonaise.

J. GIRARD.

1. *Ibidem*, t. XIII, fol. 66 v°. — Voir aussi un délibération du 10 octobre 1562. (*Ibidem*, fol. 68).

2. 23 septembre 1461. « Super facto horilogii fiendi in turri domus consularis fuit deliberatum quod fiat et recipiatur campana magna Montisfavesii pro eodem ». (*Ibidem*, t. III, fol. 81).

Digitized by Google

« L'Épée de Brennus » à l'Agnel

(COMMUNE DE PERTUIS).

Depuis quelques années on note, en France, avec plus de soin, la découverte des épées en fer ployées intentionnellement.

Dans le Gard, M. de Saint-Venant en a fait connaître une série dans son beau travail : « Les Derniers Arécomiques. — Traces de la Civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône » (*Bul. Arch.*, 1897). Voici les lieux de découverte qu'il indique pour ces épées :

1° St-Sillret, lieu dit le Grand'Camp ;
2° Ste-Anastasie, hameau de Campagnac ;
3° Nimes, bureau de l'octroi de Beaucaire ;
4° Nimes, lieu dit Camplanier ;
5° Nimes, lieu dit Pissevin (2 exemplaires) ;
6° Calvisson ;
7° Saint-Dionisy, tranchée du chemin de fer d'Alais.

Toutes les épées repliées, sur l'origine desquelles M. de Saint-Venant a pu avoir des renseignements précis, provenaient de sépultures. En outre, leur type assez constant démontrait qu'elles appartenaient à une seule civilisation.

M. Salomon Reinach a étudié « l'Epée de Brennus », (*L'Anthropologie*, t. XVII, 1906, p. 343). Il a montré que l'excellence de l'acier utilisé par les Gaulois rend inadmissible la légende créée par Polybe, qui prétendait que les épées des Gaulois se ployaient sous le choc, si bien que les combattants étaient obligés de les redresser avec le pied durant la mêlée. Cette légende, admet avec raison l'illustre archéologue, a été occasionnée par la découverte faite par les colons romains, de sépultures à épées ployées. Mais ces armes étaient courbées en arc de cercle, ou en un ou plusieurs coudes aigus, souvent même dans leur fourreau, ce qui prouve l'intention, le rite.

Digitized by Google

gnalé par M. de Saint-Venant dans les épées repliées du Gard. D'ailleurs mon dessin, très scrupuleux, permet d'en juger. On voit que les deux côtés ne sont pas symétriques.

La soie est rectangulaire.

La lame a une largeur maximum de 0,048 environ ; elle était parcourue par trois nervures, une médiane, et deux marginales, très peu marquées. L'extrémité est presque obtuse.

J'ai soumis cette pièce à la haute compétence de MM. Déchelette et Viollier. Ce dernier a bien voulu me la dater d'après les considérations suivantes :

Si elle n'appartient pas au type classique de la Tène II, où le sommet de la lame offre des encoches, et si elle se rattache par là aux épées de la Tène I, par contre elle s'éloigne de celles-ci par sa pointe beaucoup moins effilée que les leurs.

Au surplus une épée semblable à celle de l'Agnel a été découverte dans la station de la Tène, qui appartient au la Tène II.

Monsieur Déchelette admet aussi que l'hésitation n'est possible qu'entre le la Tène I et le la Tène II, mais, jusqu'à ce jour, les épées du la Tène I font défaut dans le Midi de la France.

En plaçant cette épée au début du la Tène II, et en adoptant la chronologie habituellement admise, nous conclurons que l'épée repliée trouvée à l'Agnel appartenait à un soldat celte ayant vécu vers l'an 250 avant notre ère.

Ch. COTTE.

Digitized by Google

Le Pont d'Innocent VI.

Si j'étais tenu de dresser la liste des parties du Palais que l'on doit considérer comme difficiles à « interpréter », je placerais en première ligne l'*angle sud-est de la cour d'honneur*. Vers la porte de la Peyrolerie, se pressaient autrefois, en un assemblage confus, des constructions hétéroclites. A quoi servaient-elles ? C'est une véritable énigme qui — je puis le dire par expérience — rebute très vite la meilleure volonté. Les constructions, dont je parle, ont été les unes démolies, les autres profondément modifiées au cours du XIX^e^ siècle. Pour en prendre une idée, nous devions nous contenter de la seule représentation qui nous les montrât, telles qu'elles existaient du temps des derniers vice-légats ; encore était-il reconnu que cette représentation est infidèle en plusieurs endroits. J'ai gardé longtemps, quant à moi, la sensation que mes efforts seraient vains, tant que je ne pourrais m'aider dans mes recherches que du plan de Pampany [1].

Cependant, sur ce même plan, un détail avait frappé mon attention. La grande cour y a pour limite, à l'orient, un long bâtiment dont la façade est continuée, vers le sud, par deux lignes parallèles *en pointillé*, qui relient des massifs rectangulaires se faisant face. J'avais l'intime conviction que, sous mes yeux, se trouvait consigné un fait intéressant. Si le tracé avait un sens, il fallait supposer le vide dans l'intervalle des appuis. Les lignes en pointillé voulaient dire qu'une bâtisse au-dessus — placée à un niveau supérieur au plan du dessin — servaient de trait d'union entre les deux massifs. Ayant considéré la distance, j'étais porté à penser qu'il s'agissait là d'un arc, et d'un arc de grandes dimensions.

L'hypothèse formulée, aussitôt le désir vous prend de la contrôler sur place. Hélas ! tout a disparu — il faut le répéter —

1. Ce plan est conservé au musée Calvet d'Avignon ; il date de l'an IX, et donne le rez-de-chaussée du Palais.

Digitized by Google

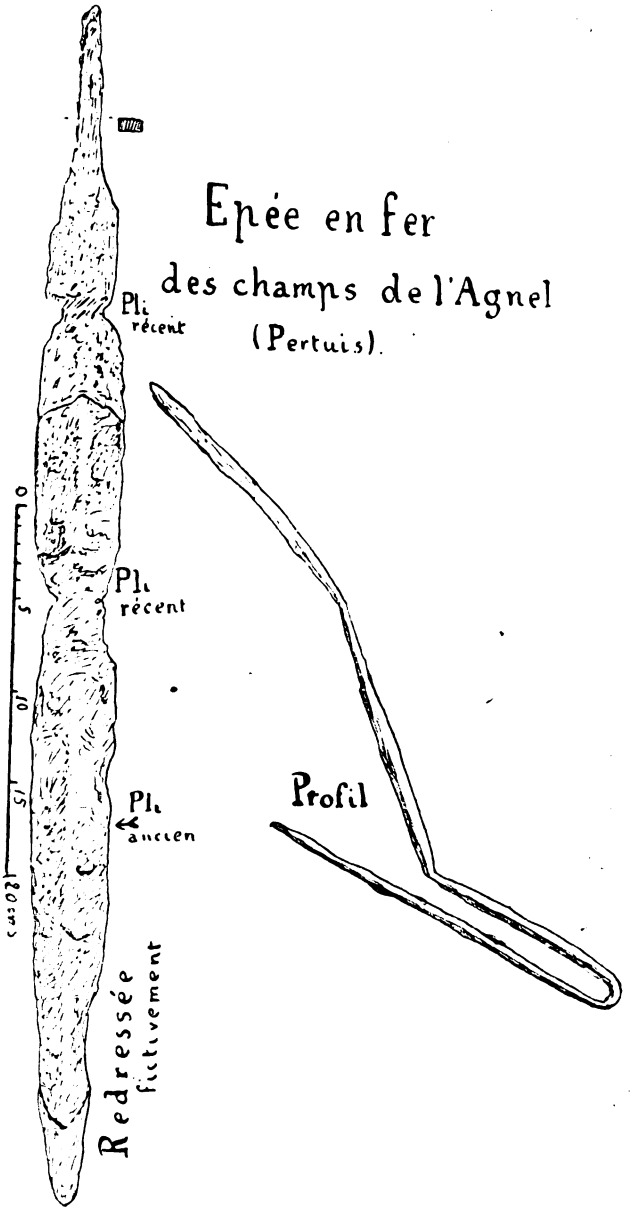

Digitized by Google

Nous pouvons rattacher cet usage à celui, si répandu, du bris des objets offerts au défunt, du sacrifice sur la tombe d'animaux, d'esclaves, de femmes destinés à servir les mânes. Le guerrier enseveli ne pouvait être servi par des vivants, mais bien par des ombres analogues à la sienne. L'objet brisé était tué.

M. D. Viollier, le savant conservateur du Musée National Suisse à Zurich, a aussi publié un article « à propos de l'Epée de Brennus » (*Rev. Arch.*, 1911, I, p. 130). Il note son aire de dispersion, de Normandie, en Champagne, dans la vallée du Pô, dans celle du Tessin, et jusqu'en Croatie. Il fixe la période de ce rite aux III[e] et II[e] siècles avant notre ère. M. Déchelette en a noté des exemples plus anciens.

Il s'agit donc d'un usage celtique, et son observation dans l'angle Sud-Est du département de Vaucluse, là où se partageaient les Celtes et les Ligures, est particulièrement intéressante.

Cette découverte est due, comme plusieurs autres trouvailles archéologiques, à M. Charles Pellenc.

L'épée se trouvait sur la lisière d'une petite vigne, traversée par le chemin d'exploitation le plus court conduisant de l'Agnel au Jas-Neuf, commune de Pertuis (partie Nord-Est du n° 107, sect. E, cadastre).

Le profil que j'en donne montre que l'épée porte un pli complet très net, fait sur le métal oxydé ; les deux portions de la lame ont été ainsi parallèles entre elles. Les deux autres plis sont au contraire en angle très ouvert, et l'importante perte de matière qui les marque prouve qu'ils sont récents, faits alors que la rouille avait rongé l'arme. Vraisemblablement ils sont dus à l'instrument agricole (sans doute la charrue), qui a accroché l'arme dans le sol, et qui l'en a sortie, Le cultivateur a rejeté sur les bords du champ cet objet encombrant.

Quoi qu'il en soit, il s'agit certainement d'une épée en fer ployée rituellement, et très probablement d'une arme déposée dans une sépulture actuellement bouleversée.

Si nous étudions la pièce en elle-même, nous constatons qu'elle mesurait 0,65 de longueur (chiffre très faible pour ce type d'armes), dont 0,09 environ pour la soie. En réalité il est assez difficile d'indiquer de façon précise où finit cette partie, qui se dilate progressivemeut pour arriver à former la largeur de la lame.

L'observation attentive ne permet pas de retrouver, entre les deux parties de l'épée, le raccord en arc-de-cercle si vivement si-

Digitized by Google

gnalé par M. de Saint-Venant dans les épées repliées du Gard. D'ailleurs mon dessin, très scrupuleux, permet d'en juger. On voit que les deux côtés ne sont pas symétriques.

La soie est rectangulaire.

La lame a une largeur maximum de 0,048 environ ; elle était parcourue par trois nervures, une médiane, et deux marginales, très peu marquées. L'extrémité est presque obtuse.

J'ai soumis cette pièce à la haute compétence de MM. Déchelette et Viollier. Ce dernier a bien voulu me la dater d'après les considérations suivantes :

Si elle n'appartient pas au type classique de la Tène II, où le sommet de la lame offre des encoches, et si elle se rattache par là aux épées de la Tène I, par contre elle s'éloigne de celles-ci par sa pointe beaucoup moins effilée que les leurs.

Au surplus une épée semblable à celle de l'Agnel a été découverte dans la station de la Tène, qui appartient au la Tène II.

Monsieur Déchelette admet aussi que l'hésitation n'est possible qu'entre le la Tène I et le la Tène II, mais, jusqu'à ce jour, les épées du la Tène I font défaut dans le Midi de la France.

En plaçant cette épée au début du la Tène II, et en adoptant la chronologie habituellement admise, nous conclurons que l'épée repliée trouvée à l'Agnel appartenait à un soldat celte ayant vécu vers l'an 250 avant notre ère.

Ch. COTTE.

Digitized by Google

Le Pont d'Innocent VI.

Si j'étais tenu de dresser la liste des parties du Palais que l'on doit considérer comme difficiles à « interpréter », je placerais en première ligne l'*angle sud-est de la cour d'honneur*. Vers la porte de la Peyrolerie, se pressaient autrefois, en un assemblage confus, des constructions hétéroclites. A quoi servaient-elles ? C'est une véritable énigme qui — je puis le dire par expérience — rebute très vite la meilleure volonté. Les constructions, dont je parle, ont été les unes démolies, les autres profondément modifiées au cours du XIX^e^ siècle. Pour en prendre une idée, nous devions nous contenter de la seule représentation qui nous les montrât, telles qu'elles existaient du temps des derniers vice-légats ; encore était-il reconnu que cette représentation est infidèle en plusieurs endroits. J'ai gardé longtemps, quant à moi, la sensation que mes efforts seraient vains, tant que je ne pourrais m'aider dans mes recherches que du plan de Pampany[1].

Cependant, sur ce même plan, un détail avait frappé mon attention. La grande cour y a pour limite, à l'orient, un long bâtiment dont la façade est continuée, vers le sud, par deux lignes parallèles *en pointillé,* qui relient des massifs rectangulaires se faisant face. J'avais l'intime conviction que, sous mes yeux, se trouvait consigné un fait intéressant. Si le tracé avait un sens, il fallait supposer le vide dans l'intervalle des appuis. Les lignes en pointillé voulaient dire qu'une bâtisse au-dessus — placée à un niveau supérieur au plan du dessin — servaient de trait d'union entre les deux massifs. Ayant considéré la distance, j'étais porté à penser qu'il s'agissait là d'un arc, et d'un arc de grandes dimensions.

L'hypothèse formulée, aussitôt le désir vous prend de la contrôler sur place. Hélas ! tout a disparu — il faut le répéter —

1. Ce plan est conservé au musée Calvet d'Avignon ; il date de l'an IX, et donne le rez-de-chaussée du Palais.

Digitized by Google

des constructions qui se trouvaient, en l'an IX, sur cette face de la cour. La pioche des démolisseurs n'a respecté que la partie inférieure des deux piliers. Il nous est loisible de constater, depuis qu'on les a remis au jour, qu'ils sont de même largeur ; que leurs faces sont parallèles ; que rien, en un mot, ne s'oppose à ce qu'ils soient regardés comme étant des pieds-droits.

A vrai dire, nous regrettons vivement, — et pour de multiples raisons — que le grand bâtiment ait été détruit, où s'enliait le pilier *nord*. Mais du moins la façade est debout contre laquelle se voient encore les restes du pilier *sud*.

Quelles indications nous fournit cette dernière ? Nous y avons relevé des marques, qui nous ont paru significatives. Il est malaisé de les distinguer ; il faut les rechercher avec soin et patience. A la hauteur du premier étage, entre deux fenêtres à croisillons nouvellement restaurées — les plus orientales de cette façade — s'allongent des lignes d'ombre, verticales, au nombre de deux, qui limitent un espace de couleur un peu différente. On aperçoit nettement, à la partie supérieure, la trace d'une toiture plate « à deux eaux », et, au milieu de l'espace, une baie murée. Le niveau indique qu'il s'agit d'une porte. Sans doute y avait-il un passage qui débouchait par cette porte dans le palais de Clément VI.

* * *

Dans les documents contemporains des papes avignonais trouve-t-on l'indication d'une construction semblable ? Il convenait de s'en assurer. Chacun sait que le très important ouvrage du P. Ehrle est une source abondante de renseignements sur le Palais [1]. En parcourant les comptes du XIV[e] siècle qu'il renferme, on rencontre ceci, à la date du 19 juin 1360 :

« *Conventum est de faciendo unum pontem lapideum inter tinellum parvum et capellam magnam, pretio VIII[c] flor* [2]. »

Ce texte est confirmé et complété par un autre du 18 juillet de la même année : « *pro faciendo pilaria et pontem de lapidibus per quem eatur de parvo tinello ad magnam capellam novam* [3]. »

1. Ehrle. — Historia Bibliothecæ Roman. Pontific. — Romæ, 1890.

2. « Il a été convenu de faire un pont de pierre entre le petit Tinel et la Grande Chapelle, au prix de 800 florins. »

3. Un à-compte est payé, le 11 août 1360, aux deux frères Mathieu et Etienne *de Erua*, ainsi qu'il résulte d'une mention que nous tenons de l'obligeance de M. Robert Michel. Arch. Vatic. Introitus et exitus 269 f° 102 v°. — 1360, 11 août : « Soluti fuerunt

Digitized by Google

Donc à la fin du pontificat d'Innocent VI, un pont de pierre relie les deux palais, le vieux (celui de Benoît XII) et le nouveau (celui de son successeur immédiat).

La part d'Innocent VI, dans la construction du Palais, n'est pas une quantité négligeable. On lui attribue la tour St-Laurent ; c'est à juste titre. On lui doit aussi la partie supérieure de la tour de la Gâche. Peut-être faut-il ajouter d'autres ouvrages de moindre importance ; mais ce qui caractérise surtout son pontificat, c'est le fait que les comptes de la chambre apostolique regorgent de mentions concernant des travaux de menuiserie et de serrurerie. Le P. Ehrle nous en donne la raison : « De palatio instituendo et dispensando agebatur. » L'organisation et l'aménagement du Palais, telle était la tâche qui s'imposait à l'époque. La mort inopinée de Clément VI, survenue au moment où le gros œuvre s'achevait à peine, mettait son successeur dans l'obligation de régler les questions de détail et de mener à bien, notamment, les travaux d'appropriation.

Ces travaux, en somme considérables, durent occuper la majeure partie du règne. Après quoi, l'on s'aperçut qu'il y avait encore à rendre plus étroitement solidaires les deux palais, qui, se touchant, restaient cependant séparés. Clément VI avait sûrement prévu les moyens d'assurer dans ce grand organisme une circulation intérieure ; ils parurent bientôt insuffisants. Nous en trouvons la preuve dans la détermination que prit Innocent VI, vers 1360, d'élargir l'une de ces voies de communication. *La galerie dite du Conclave* est le résultat du remaniement d'un corridor plus ancien, plus étroit, dans l'aile du couchant.

Ce n'est pas le moment d'étudier le vaste réseau de couloirs, de déambulatoires, d'escaliers, de coursières, qui permettaient à chacun, malgré la variété des fonctions et la multiplicité des services, d'arriver au but sans encombre. Parmi les nombreux problèmes qui seraient à résoudre, nous n'en choisirons qu'un. Nous nous poserons simplement la question suivante : « Comment accédait-on à la Grande Chapelle ! »

Du côté de l'orient, la tour de la Garde-Robe n'en est distante que de quelques mètres. Il avait suffi de percer des ouvertures

Matheo et Stephano de Erua, fratribus, lapicidis, cenomanensis diocesis, curiam romanam sequentibus, habitatoribus Avinionis, in deductionem VIII[c] flor. eis pro faciendo pontem lapideum pro transeundo de parvo tinello ad magnam capellam novam palacii Avinionis promissorum... CC flor. »

Digitized by Google

dans le mur de cette tour. L'on montre aux visiteurs un escalier secret par où, dit-on, Clément VI descendait de son « studium » à la sacristie pontificale. J'ignore ce qu'il y a de fondé dans cette opinion ; toujours est-il que l'escalier très étroit, tortueux, creusé dans l'épaisseur du mur de la Garde-Robe, ne pouvait être fréquenté par d'autres que les gens affectés au service du pape ou attachés à sa personne.

Du côté de l'occident, les grands dignitaires avaient leurs appartements tout proches. Ils se rendaient aux cérémonies religieuses, en suivant un couloir placé au-dessous de la galerie du conclave. De même, tout avait été combiné en vue de faciliter au public l'accès de la vaste nef, les jours de grandes fêtes. Les entrées s'ouvraient largement pour lui ; un escalier spacieux montait de la Grande Cour. Mais les hôtes, mais les nombreux habitants logés autour du cloître, ceux surtout que leur emploi appelait fréquemment dans la partie méridionale du palais ? A moins de descendre dans la cour et de suivre le chemin du public, ils se trouvaient obligés d'emprunter des voies détournées, longues et incommodes.

Si j'ajoute que le Pape, dans des circonstances prévues par le cérémonial, est tenu de se rendre, *accompagné d'une escorte,* de sa chambre à la chapelle et « vice versa », on verra que nombreuses sont les raisons qui nécessitèrent l'établissement du passage relativement large et bien éclairé qui fait l'objet de cette étude. Il conduisait à la pièce que nous appelons, pour la commodité du langage, *sacristie pontificale,* sorte de vestibule où l'on aboutissait de divers côtés et d'où l'on passait dans le chœur, par la « porte du pape » qui s'ouvre, dit un texte, *près du grand autel* [1].

Des comptes de l'année 1360, nous avons extrait quatre propositions importantes pour notre thèse :

— 1° Sous Innocent VI, un pont était jeté *entre le petit Tinel et la Grande Chapelle.*

— 2° Cette chapelle était celle de Clément VI, ou grande chapelle *nouvelle.*

— 3° Le pont était soutenu par *deux piles.*

— 4° Il était construit *en pierre.*

Nous savons en outre qu'il avait été terminé avant le 6 novem-

1. V. p. 7, note 1.

Digitized by Google

bre. A cette date, une expertise, pratiquée par des hommes de l'art, révélait une malfaçon qui fut cause d'une réduction de 20 florins sur le prix total, lequel avait été fixé d'un commun accord à 800 florins [1].

Mais ce n'est pas seulement en 1360 que le passage est mentionné. L'année suivante nous le montre, si j'ose dire, en plein fonctionnement ; on a renouvelé son tapis de sparterie. D'ailleurs impossible de douter, même un instant, de son identité : il est qualifié de « pont nouveau [2]. »

Plus tard — en 1370, où il est désigné sous le nom de « pons transitorius » — on garnit de toiles passées à la cire, suivant le procédé de l'époque, les châssis de ses fenêtres [3]. Dans un livre de comptes du règne de Jean XXIII, nous le retrouvons encore, entre les années 1414 et 1419, avec ses premières caractéristiques et de nouveaux signes distinctifs, car il est parlé très explicitement d'un *arc* qui le porte, d'une *toiture* qui le couvre et qu'on achève de réparer [4].

Aux quatre propositions précédentes il convient donc d'en ajouter trois autres :

— 5° Le pont est formé d'*une arche* et de deux culées ;

— 6° Le passage est garni de *fenêtres ;*

— 7° Enfin, il est couvert d'une *toiture.*

Ces particularités, révélées par les textes, nous commençons déjà à comprendre qu'elles pourraient bien s'appliquer au pont, dont nous soupçonnions l'existence à l'endroit marqué sur le plan de Pampany.

* * *

En pratiquant des recherches dans les Archives du Génie militaire, je suis arrivé à me convaincre qu'elles aideraient efficacement à la reconstitution du Palais. Je m'étais, pour ainsi dire,

1. Ehrle, loc. cit., page 654, note 336, 6 nov. 1360 : « Repertum est per viros in talibus expertos, quod dictus pons fuit male et secrete factus juxta conventionem (quare de pretio demuntur XX flor)... »

2. Ehrle, loc. cit., page 771, anno 1361 : « Pro munitione pontis novi per quem itur apud capellam, X cannas. »

3. Ehrle, loc. cit., page 659, septembre 1370 : « Feci intelare fenestras... transitorii pontis. »

4. Claude Faure. Extr. des « regesta avenionensia », in Mélanges d'archéol. et d'hist., mai-juillet 1908 : « In reparandis tectis deambulatoriorum sive galeriarum predictorum, existencium suprà murum, inter duo viridaria dicti palacii, et *dicti archus per quem itur de tinello Sancti Anthonii ad magnam capellam ejusdem palatii.* »

Digitized by Google

engagé à en fournir la preuve : l'occasion se présente aujourd'hui.

Deux plans, l'un de l'an XIII et l'autre de l'année 1821, reproduisent le « pont de pierre », en élévation, en coupe verticale, en coupe horizontale à divers étages, de façon à nous renseigner plus que suffisamment sur la question qui s'agite. Nous pouvons nous rendre compte que les piles sont au nombre de deux, qu'elles s'appuient aux bâtiments voisins et correspondent aux restes qui sont encore en place. L'arc est en ogive, mais qui se rapproche du plein cintre. Au-dessus court un passage plus large que l'arc qui le soutient, disposition qu'explique la présence de deux lignes continues d'encorbellements superposés, existant probablement sur les deux faces. La coupe verticale, perpendiculaire à l'axe du passage [1], fait apparaître les encorbellements, en saillie sur la face *ouest ;* nous ne pouvons faire que supposer leur présence sur la face *est,* qui a été remaniée dans le projet.

La section horizontale des murs dudit passage [2] nous montre le mur de l'ouest — celui qui donne sur la cour — percé de trois fenêtres, qui, sur l'« élévation », ne sont pas au même niveau, mais vont en montant, légèrement, vers le nord. Le mur oriental est plein. La toiture, qui couvre le tout, est très-plate et vraisemblablement à deux pentes [3].

Voici d'ailleurs quelques mesures intéressantes. Entre les piliers la distance est de 10 mètres. Chaque pilier a 2 m. 40 de largeur. Le passage est long de 15 mètres et large de 2 mètres intérieurement. La hauteur de l'arche, dans œuvre, est de 8 mètres environ.

L'extrémité *sud* dudit passage s'ouvre dans une pièce contiguë à la chapelle. A l'extrémité *nord* un dégagement plus étroit, irrégulier, débouche dans une vaste salle que nous avons des raisons de croire remaniée par les légats.

Il sera aisé d'établir qu'il y a concordance entre les plans du XIX[e] siècle et les textes de 1360, de 1361, de 1370 et de Jean XXIII, surtout si l'on consent à ne pas prendre absolument, au pied de la lettre, certaines expressions qui ne sont forcément qu'approximatives. Dans les mentions de 1360, il est dit que le pont est

1. Coupes relatives aux projets pour 1821.

2. An XIII. Plan des 1[er] et 2[e] étages des bâtiments du château que l'on propose de rétablir et de disposer en caserne d'infanterie.

3. An XIII. Coupes et élévations des bâtiments du château relatives au projet de casernement.

Digitized by Google

établi *entre le petit Tinel et la Grande Chapelle*. On serait tenté d'objecter que le passage ne débouche pas dans la Grande Chapelle sur les plans du Génie militaire. Cette difficulté n'en est plus une du moment qu'on pénètre dans la sacristie pontificale. Presque en face du point d'arrivée se trouve la porte, par où le Pape a coutume d'entrer dans la chapelle pontificale. Nous noterons cette circonstance, pour n'être pas étonnés des importantes mesures de sûreté, que l'on prend au sujet de cette porte (on la munit notamment de verrous de fer) aussitôt après l'achèvement du pont [1].

Par l'autre bout « le pons transitorius » n'est pas en connexion avec le petit Tinel -- ou du moins avec l'aile qu'on appelle communément de ce nom — mais avec le bâtiment qui le double du côté de l'occident. On n'en doit rien conclure, car les limites ne sont pas tracées nettement de ce que le scribe appelle le « parvum tinellum ». Nous croyons, pour notre part, qu'il comprenait les deux bâtiments.

Ceci admis, l'accord est parfait entre les plans et les textes. Ici et là, le pont, qui relie le petit Tinel et la Grande Chapelle, est construit en pierre ; il est fait d'une seule arche et de deux culées ; le passage qu'il porte a des fenêtres et possède une toiture.

* * *

Mais peut-être, nonobstant le témoignage décisif des textes qui le marquent comme étant d'Innocent VI, quelqu'un opinera-t-il que le pont est contemporain de Clément VI ? Cela n'est pas soutenable.

Le pilier sud — remarquons-le — est simplement appliqué contre la façade, sans liaison aucune avec elle. Bien plus, il aveugle une fenêtre primitive du rez-de-chaussée. Le pont empiète sur l'une des fenêtres du premier étage et la bouche en partie. La porte *sud* du passage est pratiquée à travers une gaine de cheminée montant de fond. Ainsi les nouvelles dispositions ont pour effet de rompre l'harmonie primitive de la façade. Clément VI n'eût pas consenti à d'aussi profonds changements, peu de temps après l'achèvement de son œuvre. Nous pouvons affirmer, rien

1. Ehrle, 29 déc. 1360 : « Pro uno magno vecte cum II anulis de novo factis ac verrolheria afixa in muro ponderante IX lib. ferri porte juxta magnum altare capelle Sancti Petri. »

Digitized by Google

qu'à l'examen de la bâtisse, que le *pont* est, à coup sûr, d'un de ses successeurs.

Mais, au contraire, d'autres affirmeront-ils que ledit pont est plus récent que nous ne prétendons, et même qu'il fut construit par les légats ?

Le pont est lié, au nord, à une construction que l'on regarde volontiers comme l'œuvre des légats. Quelles raisons a-t-on pu invoquer en faveur de cette opinion, à mon avis, sans fondement ? Je l'ignore. Ce n'est pas l'autorité d'un texte connu que je sache. Il me semble d'ailleurs impossible que l'on se refuse à admettre l'ancienneté de l'édifice, si l'on considère attentivement « l'élévation » que nous mettons sous les yeux du lecteur et qui nous est fournie par les archives militaires [1]. Nous nous trouvons en présence de contreforts extérieurs, entre lesquels sont jetés les grands arcs, formant mâchicoulis, que l'on regarde d'habitude comme caractéristiques tout à la fois de la région méridionale et de l'époque papale. C'est pourquoi, dans le guide du Congrès archéologique de 1909 [2], M. Nodet, architecte des monuments historiques, n'hésite pas à faire remonter au XIV[e] siècle la construction de ce bâtiment.

Si nous examinons sur place les quelques assises, qui restent des deux piliers, nous verrons qu'elles ont la hauteur requise ; les marques du tâcheron sont visibles sur chaque pierre. Qu'on veuille bien remarquer, en outre, sur le dessin, le caractère massif de l'arche, son tracé ogival, l'absence de toute ornementation, et il ne paraîtra pas invraisemblable que tant le pont que les édifices voisins soient du temps des Pontifes avignonais.

Dans les extraits des comptes de Jean XXIII publiés par M. Faure, il n'est guère question que de réfections de toitures. D'une façon générale les couvertures ont été ruinées par les machines de guerre, lors du dernier siège. Les réparations concernent tous les grands bâtiments, et aussi les corridors — mais ceux-là seuls — qui ont une toiture propre. Nous les connaissons : ce sont les « deambulatoria » qui entourent la cour du palais vieux et dont l'ensemble forme le cloître ; ce sont encore les galeries qui garnissent le sommet des remparts du jardin. Les

1. La planche jointe à ce travail est une figure semi-schématique, dont les traits principaux sont empruntés aux plans de l'an XIII, de la chefferie d'Avignon.

2. LXXVI[e] session, Avignon.

Digitized by Google

comptes de Benoît XII et de ses successeurs nous les montrent, ces galeries, éclairées par des fenêtres. Les comptes de Jean XXIII nous parlent de leur toiture. Les dessins du XVIII[e] siècle, les plans du Génie militaire nous les font voir, établies sur la tête du mur élargie par un artifice de construction, qui consiste en une double ligne d'encorbellements sur les deux faces.

Il n'est pas besoin d'insister sur les analogies qui existent entre les galeries du rempart et notre passage sur arc, notamment sous le rapport des encorbellements. Mais ce genre d'encorbellements existe aussi sous la galerie du conclave. Je suis persuadé que, si le dessin du Génie avait été plus « poussé », nous aurions pu constater l'identité des profils dans les deux cas, (et pour la galerie, et pour le pont) ce qui viendrait corroborer encore le témoignage des textes, et, s'il en était besoin, certifierait, pour la construction du pont, la date de 1360, qui est sans conteste celle de l'établissement de la galerie [1].

Tous les chemins nous ramènent à notre conclusion. Le « pons lapideus », le « pons novus », le « pons transitorius », l' « archus » des comptes de Jean XXIII, sont un seul et même objet, lequel n'est autre que le pont représenté sur les plans de l'an XIII et de l'année 1821.

Il ne saurait être question de le rétablir. Je me borne donc à manifester le désir qu'on en conserve les vestiges. Je voudrais aussi qu'on en perpétuât le souvenir. Puisque le qualificatif, qui sert de titre à cette étude, lui revient de droit, je souhaite qu'il soit appelé désormais : *le pont d'Innocent VI.*

1. Ehrle, 15 mai 1360 : « Pro faciendo voltas sive crotas corraderiorum palatii novi avinionensis contiguorum cameris dominorum camerarii et thesaurarii supra quarrieram de Campellis... »

Digitized by Google

APPENDICE

Quatre ans avant la construction du pont de pierre, un passage existait déjà entre les deux palais qu'il mettait en communication. Lui aussi porte le nom de « pons ». De même il était situé vers la porte de la Peyrolerie. La confusion serait donc possible entre ce passage et le pont de pierre, si les documents, que nous avons mis à profit, ne nous donnaient le moyen de les distinguer.

Nous avons analysé les textes qui concernent le *pont*. Touchant la *passerelle* nous possédons quatre mentions dont deux de l'année 1356, et deux autres de l'année 1370. Voici d'abord les textes du règne d'Innocent VI :

— Ehrle, 23 mai 1356 : « Pro faciendo tria pilaria et unum corredorium, pro transitu et descensu de palatio ad magnam capellam. »

— Ehrle, 31 mai 1356 : « Die ultima mense maï, cum fuisset factum pretium per cameram apostolicam cnm Bertrando Capelarii lathomo, de faciendo tria pilaria cum arriellis, pro ponte ad transeundum de magna capella ad palatium per edificium novum, in III^or^ flor. auri, (solvuntur) pro complemento dicte summe L flor. »

Les suivants sont de la fin du règne d'Urbain V :

— Ehrle, septembre 1370 : « Item eodem mense solvi Bernardo Saurini magistro fusterio, pro XX^ti^ cannis de fusta vocata costeria, pro faciendo puncheriam et parabandas pro ponte transeunte de terrassia parva juxtà turrim Sancti Michaelis suprà parvum tinellum de super, ad rationem pro qualibet canna III sol. valent III lib. et in florenis de XXIII sol. — II flor. VI gross. »

— « Item dicto mense feci reparare pontem tam mortuum quam levaticum existentem inter parvum tinellum et terrassiam parvam, que est juxtà turrim Sancti Michaelis suprà palatium, pro transeundo de audientia suprà parvum tinellum, pro qua reparatione solvi... III flor. III^or^ gross. »

Digitized by Google

Ces deux séries de textes concernent à mon avis, un même objet : la passerelle. Il s'agit en 1356 de son établissement ; en 1370 de sa réfection. Mêmes points de départ et d'arrivée : le bâtiment de l'Audience et le petit Tinel, ou, ce qui revient au même, la Grande Chapelle et le « Palais ». — Sous Clément VI et même plus tard, *le palais* tout court (sans autre épithète) signifie habituellement le vieux palais ou palais de Benoît XII, dont fait partie le petit Tinel.

La question se pose : *si le pont et la passerelle sont vraiment deux constructions différentes.* Le fait que, sous Innocent VI, il est deux fois question, à quatre ans d'intervalle, d'établir un passage entre le palais nouveau et le palais vieux, ne constituerait qu'une probabilité en faveur de l'affirmative. Mais la probabilité se mue en certitude si, comme les comptes en témoignent, l'entrepreneur, à chaque fois, a reçu son salaire ; car alors, dans les deux cas, le travail a été effectué.

Les différences marquées par le scribe ne prêtent pas à l'équivoque. Pour la *passerelle*, il n'est jamais question d'*arche*. Les piles, au lieu de deux, sont au nombre de *trois*. Le travail de maçonnerie ne compte que des appuis couronnés de leurs aires (cum arriellis).

Nous nous servons du terme de « passerelle » bien à dessein, car nous croyons que ces appuis portaient une charpente, *puncheriam,* et une main-courante, *parabandas,* destinée à prévenir les chutes. Il y a une partie fixe, *pontem mortuum,* et une partie mobile, *pontem levaticum*, sorte de pont levis ; et le tout est en bois, *de fusta vocata costeria.*

D'autre part le *pont* de pierre est de plain-pied avec la sacristie pontificale : nous le savons, l'ayant appris surtout du Génie militaire. La *passerelle* est à un niveau beaucoup plus élevé. Cela ressort des documents de l'année 1370. Elle est à la hauteur du chemin de ronde, *supra parvum tinellum.* Craignant de n'être pas assez explicite, le scribe insiste : suprà parvum tinellum, *desuper.*

Il y a mieux encore. Le niveau de la passerelle nous est donné, d'une façon quasi mathématique, par la position de la petite terrasse où elle aboutit, terrasse collée au flanc de la chapelle St-Michel, au plus haut des bâtiments qui recouvrent la porte de la Peyrolerie, *terrassiam parvam, que est juxtà turrim Sancti Michaelis suprà palatium.* Nous retrouvons les vestiges de cette terrasse, qu'il sera facile de rétablir.

Digitized by Google

On s'explique naturellement comment cette voie de communication permet d'aller du vieux palais à la chapelle, mais oblige, pour cela faire, à descendre, *pro transitu et descensu de palatio ad magnam capellam,* à travers une partie de l'édifice nouveau, *per edificium novum.*

La *passerelle*, établie en 1356, faite (au moins en partie) de bois, avec pont-levis, portée sur trois piles de maçonnerie, située à la hauteur du chemin de ronde, entre le petit Tinel et la petite terrasse qui est contiguë à la chapelle St-Michel, n'a aucun rapport d'identité avec le *pont* de pierre, sur arc, situé au niveau de la grande Chapelle pontificale, que nous savons avoir été construit en l'année 1360.

Dr COLOMBE.

Digitized by Google

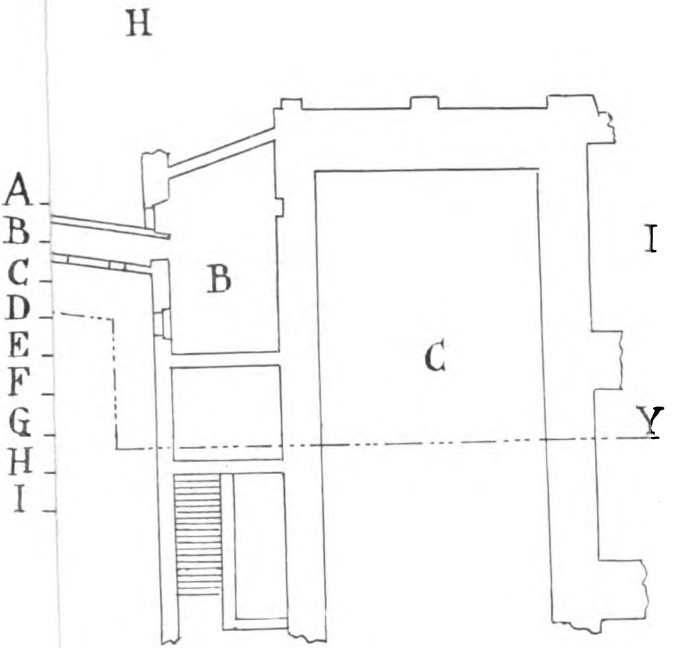

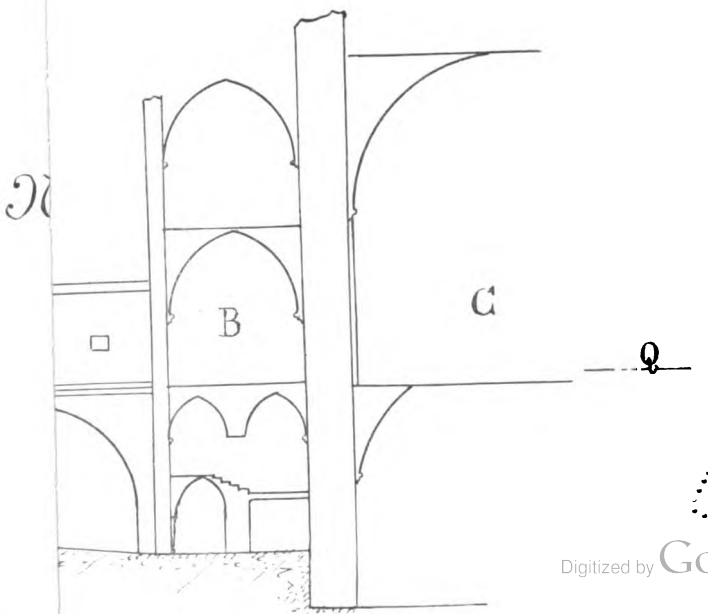

Digitized by Google

Digitized by Google

CÉRÉMONIAL

DU

Chapitre Métropolitain d'Avignon

AU XVIII[e] SIÈCLE.

Le manuscrit que je me propose d'analyser provient de la succession de M. l'abbé Alexis-Hippolyte de Bressy, décédé à l'Isle-sur-Sorgue, en 1832, à l'âge de 87 ans [1].

Ce vénérable ecclésiastique était, avant la Révolution, auditeur de Rote à Avignon, prieur de Buisson, au diocèse de Vaison, et coadjuteur avec future succession, de M. Philip, chanoine du Chapitre métropolitain.

C'est évidemment à ce dernier titre que M. de Bressy dut d'avoir en sa possession le curieux manuscrit trouvé dans ses papiers, et que ses héritiers ont bien voulu me confier.

Le nom de l'auteur ne se trouve nulle part ; peut-être était-il écrit sur la première page, mais c'est précisément une des deux qui ont disparu. Pourtant, en comparant l'écriture à celle du chanoine Mornas qui, en 1747, était chargé de la maitrise du chapitre, on pourrait, semble-t-il, conjecturer que c'est lui qui a rédigé, pour son usage personnel, le manuscrit qui nous intéresse.

Quoi qu'il en soit, le bon chanoine chargé de veiller aux cérémonies du chapitre, s'acquitte minutieusement de ce soin. Jour par jour, heure par heure, il note ponctuellement ce que l'on a fait, et par conséquent, ce que l'on devra faire, à l'office canonial. Par lui, nous savons à quel moment et combien de temps le « campanier » doit sonner les cloches ; les objets que doit prépa-

1. Ce manuscrit fait partie actuellement de la Bibliothèque du Grand-Séminaire d'Avignon.

Digitized by Google

rer le chanoine « fabricateur » les ornements que l'on doit employer dans telle ou telle solennité, ceux de Messeigneurs de Fieschi, d'Armagnac, ou de Gonteris, qu'il désigne d'ailleurs avec un certain laisser-aller, en supprimant le titre honorifique des anciens propriétaires ; l'itinéraire des processions des Rogations ou de la Fête-Dieu, etc.

Il n'est pas jusqu'au rafraîchissement que le célébrant prenait *ad libitum* dans la sacristie, après la messe, avant de procéder à une autre fonction, qui ne soit signalé par notre zélé chroniqueur. Parfois même, il lui arrive, mais rarement, de jeter un regard rapide sur les évènements du dehors, et de les consigner en passant.

Vouloir exposer jour par jour les éphémérides de notre chanoine liturgiste serait fastidieux. Je me propose de grouper, dans ce travail, sous différents titres, les détails épars çà et là, dans les pages du manuscrit, et de les présenter dans un ordre logique.

§ I. — *Le Chapitre Métropolitain.*

Les dignitaires étaient le *Prévôt,* titre répondant aujourd'hui à celui de doyen ; le premier archidiacre, le second archidiacre, le pénitentier, le capiscol. Après ces dignitaires venaient les chanoines dits *capitulants,* avec leurs coadjuteurs ; les chanoines *hebdomadiers,* les *bénéficiers,* puis les *locataires.* Nous pourrons ajouter encore les *musiciens* et les *enfants de chœur.*

En 1748, le Prévôt du Chapitre était M. des Achards de la Baume [1] ; le premier archidiacre, M. de Fénelon ; le deuxième archidiacre, M. de Pertuys ; le pénitentier, M. de Brantes ; le capiscol, M. Gastaldy. — Le reste du Chapitre comptait une quinzaine de membres, dont trois coadjuteurs, appartenant pour la plupart, aux vieilles familles nobles du Comtat : les de Monclar, de St-Véran, de Saint-Sauveur, de l'Eglise, etc.

Le revenu d'un simple chanoine, avant la Révolution, était d'environ 1700 livres, sans compter celui de divers bénéfices ou prieurés.

Le *Prévôt* était le plus haut personnage du Chapitre. Il remplaçait Monseigneur l'Archevêque dans les fonctions les plus solennelles quand celui-ci était absent. Les offices réservés à l'archevêque étaient au nombre de huit : Toussaint, Noël, etc.

La stalle du Prévôt était placée au fond même du chœur.

1. M. des Achards de la Baume devint évêque de Cavaillon en l'année 1761.

Digitized by Google

Celle du premier archidiacre, « la première en entrant au chœur du côté gauche. »

Celle du second archidiacre, vis-à-vis, du côté droit.

Le *Pénitentier* avait surtout la charge, avec le Prévôt, et le chanoine « fabricateur » de veiller sur l'ornementation de l'église, et sur le trésor renfermé dans la sacristie.

Le *Capiscol* désignait le célébrant, à certaines fêtes réservées au chapitre.

Les *chanoines coadjuteurs,* venaient, dans les stalles, immédiatement après les capitulants ; ils prenaient part aux délibérations, mais n'avaient droit à aucun revenu.

Les *chanoines hebdomadiers*, au nombre de quatre, n'avaient point part aux délibérations ; ils faisaient office de choristes, et avaient pour insigne de leur fonction une baguette d'argent, appelée bâton ou bourdon cantoral.

Les *bénéficiers*, d'un nombre indéterminé, appartenaient aux divers ordres de la cléricature ; il y avait là aussi, des coadjuteurs.

Ils prétendaient avoir le pas sur les civils, même haut placés. Voici ce que nous raconte à ce sujet l'auteur du coutumier. Au jour de la Présentation de la Sainte-Vierge, M. le Viguier et les Consuls de la ville venaient à la messe à la Métropole ; « On encense le chœur, dit-il, comme à l'ordinaire, comme il y a eu un procez entre les bénéficiers et MM. les Consulz qui obtinrent une sentence en faveur pour estre encensés avant les bénéficiers, les bénéficiers alors, excepté ceux qui son employés à la musique et au pulpitre, sortent tous du chœur. » Façon assez ingénieuse de protester contre la sentence, et de ménager leur amour-propre. L'encensement terminé, ils rentraient au chœur.

Les *locataires* avaient surtout pour fonction d'assister aux processions ; leur place était après les enfants de chœur, et avant les bénéficiers. C'était probablement des employés subalternes du chapitre, des serviteurs logés dans les dépendances du cloître. Peyrol, dans un de ses noëls, mentionne les locataires de Notre-Dame. (Noël XVIII).

Le corps des musiciens jouait un rôle important dans les offices du chapitre. Il se recrutait d'abord parmi les bénéficiers ; et aussi parmi les simples laïques, employés à gages. Les délibérations du chapitre nous font connaître plusieurs de ces musiciens pris à gages. Un certain M. Farnaud reçoit dix sols par mois pour venir jouer du concordant, au chœur. — Les grandes exécutions musicales avaient lieu environ 16 fois par an.

Digitized by Google

La musique du Pardon, ou de l'Adoration du Très-Saint Sacrement coûtait la somme de 20 écus.

Viennent enfin, les enfants de chœur qui étaient au nombre de six, d'après la fondation faite en leur faveur par le cardinal de la Rovère, archevêque d'Avignon, puis Pape sous le nom de Jules II. C'est le nombre que mentionne Peyrol, dans le Noël précité :

Li siéis clerjoun de Nosto-Damo
An adoura lou bèl enfant.

Les enfants de chœur avaient un doyen, à qui étaient réservées certaines fonctions. Ils chantaient tous les jours une messe fondée par le Pape Jules II, et que l'on appelait la messe des enfants de chœur. Dans leur délibération du 8 janvier 1748, Messieurs les chanoines décident « de renvoyer le petit Piton, enfant de cœur (*sic*), vu son peu de santé, et pour le compenser, luy ont fourni dix escus roy, et de luy donner un habit de drap, du reste comme de coutume. »

§ II. — *Statuts du Chapitre.*

Le 20 février de chaque année on tenait un chapitre extraordinaire « où tous sont obligés d'assister sous peine de la perte de la prébende. Dans ce chapitre, on fait la lecture des statuts que le Capiscol est chargé de faire, après que le plus digne a fait la prière accoutumée avant le chapitre. »

Au premier mai, autre réunion extraordinaire : « A six heures, dit notre coutumier, on a sonné la cloche pour le chapitre. Le Chapitre assemblé à sept heures, on procède à l'élection des officiers, qui se fait à la pluralité des suffrages. L'heure de la grand'messe n'est point fixe, ce jour-là ; on ne sonne que lorsque le chapitre est fini. On a sonné à neuf heures. »

Il n'y avait pas moins d'une vingtaine de charges différentes à répartir parmi les membres du Chapitre. Les plus importantes étaient celles d'administrateur des rentes en argent, — des rentes en blé, — du fabricateur — du contrepoincteur, pour l'assistance des chanoines aux offices, etc. — On nommait aussi un *évangéliste*. Qu'étaient, au juste, les fonctions de l'évangéliste ? — Probablement, de prêcher au peuple, le dimanche, une homélie sur l'évangile.

La charge de *fabricateur* n'était certes pas une sinécure, tout au contraire. Elle était toujours confiée au dernier chanoine

Digitized by Google

capitulant. Le fabricateur devait veiller à la préparation matérielle des diverses cérémonies et solennités qui se célébraient dans le cours de l'année liturgique. Aidé du prêtre-sacristain et du *campanier,* il s'occupait de l'ornementation de l'église, de la décoration des autels, des tapisseries, etc. Conjointement avec le Prévôt et le Pénitencier, il veillait sur l'argenterie du Chapitre. Aussi, le fabricateur tient-il une grande place dans notre coutumier.

Quant au prêtre-sacristain, sa charge n'était ni annuelle, ni élective. Il n'avait point rang parmi les chanoines. Il était un peu le *factotum* du Chapitre. Le premier levé, il disait sa messe de grand matin. A partir du mois de mai, il célébrait « aux trois-quarts de quatre heures » ; en hiver, une heure plus tard.

Ayant sous ses ordres le « campanier » et le « bédos », il doit veiller à tout et payer de sa personne. Modeste est son titre, mais grandement utiles sont les fonctions qu'il remplit au sein du Chapitre.

§ III. — *Les offices capitulaires.*

L'office canonial s'accomplissait chaque jour intégralement.

De la veille de saint Michel à Pâques, le campanier sonnait les Matines à 5 heures ; de Pâques à saint Michel, le plus souvent à 4 heures. L'office commençait trois-quarts d'heure après « d'abord que le campanier a sonné le dernier coup. »

L'exactitude était de rigueur. Le jour de l'Epiphanie, notre coutumier dit ceci : « Les paresseux doivent faire attention qu'à ce jour d'hui à l'office, il n'y a point de *Venite* et qu'on est ponctué d'abord après le premier psaume, qui est fort court. » Ailleurs, il est dit qu'on doit assister « sous peine d'être ponctué de deux sols. »

La stalle du chanoine officiant recevait une ornementation spéciale : un tapis avec un carreau par-dessus.

Après Matines et Laudes, on chante la messe du Pape, qui est toujours *de Beata ;* le célébrant est un chanoine ; chacun à sa semaine, depuis le Pénitencier jusqu'au dernier chanoine hebdomadier. A certaines grandes fêtes, la messe du Pape était remplacée par une messe non chantée.

Après cette messe, les enfants de chœur chantaient l'antienne à la Sainte Vierge : *Inviolata.* Venait ensuite le chant de Prime ; puis, la célébration d'une messe de fondation, le plus souvent du moins ; après cette messe des défunts, on chantait la messe du

Digitized by Google

jour, ou messe capitulaire, à 8 heures, en été ; à 9 heures, en hiver. Cette messe était habituellement précédée du chant de tierce et de sexte, et suivie de celui de none.

Les vêpres étaient fixées à 2 heures en hiver, à 3 heures en été ; le samedi, elles étaient à 3 heures en toute saison.

Les complies suivaient ordinairement les vêpres, excepté le samedi, où on les chantait, en hiver « *ad solis occasum* », « pour faciliter l'accès de la métropole, pendant la rude saison de l'hyver, aux messieurs qui ne peuvent loger dans le cloître. » En été, on les chantait, le samedi, à la nuit tombante.

Les complies du samedi étaient suivies de la bénédiction du T.-S. Sacrement. Après la bénédiction, « tous les musiciens se rendent à la chapelle du chapellet », c'est-à-dire du Saint-Rosaire, pour chanter les litanies de la Sainte-Vierge. « La confrairie du Chapellet les paye. »

Voici une cérémonie inusitée de nos jours : « Sur la fin des complies, après l'intonation du *Salve,* l'officiant va donner l'eau bénite, qui se donne de la même manière que le dimanche. »

Les complies du samedi avaient une certaine solennité : « On touche de l'orgue après le psaume : *Ecce nunc benedicite dominum ;* à la seconde strophe de *Te lucis,* et on chante le *Nunc dimittis* en faux-bourdon, ce qui se pratique tous les samedis. »

Outre ces offices quotidiens, le Chapitre s'acquittait des autres offices imposés à certains jours par le Bréviaire romain : vêpres des morts, chaque mois ; le lendemain, office de *Beata,* office du jour, psalmodie des Matines et Laudes des morts ; ces trois offices étaient suivis de prime et tierce, de la messe du Pape, d'une fondation d'anniversaires, de la messe capitulaire, suivie elle-même de sexte et none. C'était beaucoup pour une matinée.

Chaque dimanche, après l'aspersion, avait lieu la procession.

« Le frère hermitte avec les enfants de chœur à ses costés, porte la croix, marche le premier... et les choristes entonnent un répons qui se trouve dans les livres que les enfants de chœur sont en coutume de distribuer aux bénéficiers. Le frère vient se placer presque vis-à-vis la niche de Saint-Pierre, qui se trouve en entrant dans l'église, du costé droit. Le répons chanté, les autres enfants de chœur plus anciens disent le verset de Laudes, le chœur répond, et le célébrant poursuit par l'oraison du dimanche. On retourne au chœur en chantant l'antienne *Ave Regina.* »

Le Coutumier indique exactement pour chaque dimanche les répons, verset, etc., que l'on doit chanter.

Digitized by Google

Le frère ermite qui faisait fonction de porte-croix aux processions du chapitre, habitait un ermitage dédié à saint Antoine, lequel ermitage était situé au-delà de l'escalier de Sainte-Anne [1].

En l'année 1748, le frère ermite était un certain François Mille, originaire de Tarascon, précédemment fixé à l'ermitage de Sorguette, à l'Isle-sur-Sorgue.

Les dimanches et fêtes, à l'élévation, on chantait toujours le *Domine, salvum fac regem*. Cette invocation, chantée en plein territoire pontifical, par les sujets du Pape, nous paraît un fait assez anormal. C'était un lien qui rattachait le Comtat à la France, au sein de laquelle il était enclavé, et ce lien, un demi-siècle plus tard, devait se transformer en une annexion définitive à la France.

Aux bénédictions, on disait habituellement deux oraisons, celle Saint-Sacrement, et celle *pro Ecclesiâ*, qui tenait lieu de l'oraison *pro Papa*. Les oraisons commandées se disaient après la bénédiction.

Après la bénédiction, on récitait le *Miserere* et le *De profundis ;* ces prières étaient supprimées aux fêtes solennelles.

§ IV. — *Ornements et vêtements liturgiques.*

Décoration des autels. — Reliques conservées à la Métropole.

Le chroniqueur prend un soin méticuleux à noter, à chaque office, du plus simple au plus solennel, les vêtements dont on doit se servir, ainsi que les divers ornements des autels. A un siècle et demi de distance, ces petits détails ont leur intérêt et permettent de juger de la situation matérielle du Chapitre ainsi que de la splendeur de ses cérémonies.

La question des ornements tenait une grande place dans les traditions capitulaires. Pour y avoir manqué, en faisant servir aux funérailles d'un simple bénéficier un ornement qui ne servait d'ordinaire, qu'aux funérailles des chanoines, le maître des cérémonies s'attira un blâme énergique de la part de M. le chanoine de l'Eglise, protestation véhémente que l'on peut lire dans les délibérations du Chapitre [2].

Aux semi-doubles et même aux double-mineurs, pas de luxe.

1. Voir M. Labande : *L'Eglise Notre-Dame-des-Doms, des Origines au XIII^e siècle*, p. 71.

2. Les délibérations et conclusions du Chapitre métropolitain d'Avignon se trouvent aux Archives départementales, et remplissent treize gros registres in-folio. On peut y suivre jour par jour et dans ses plus petits détails l'existence du corps capitulaire

Digitized by Google

Ainsi, pendant l'octave de la Toussaint, « on se sert d'un devant d'autel blanc de damas vieux, avec galons d'or faux, » et à la grand'messe, « on se sert des ornements du commun ».

Mais, dès qu'il s'agit de fêtes plus importantes, le coutumier signale des ornements plus riches. Ainsi, à la fête de Saint-Etienne, il est question de « chapes de velours rouge avec dantelle en or ». — A la fête de Saint-Jacques « on se sert des ornements de couleur de roze, qui ont une grande dantelle en argent ».

Au dimanche des Rameaux, « le devant de l'autel est celuy du cardinal du Roure ; il est d'un fond blanc, et orné des arbres qu'on appelle des chesnes-verds. »

Aux grandes solennités, on mentionne les ornements de Monseigneur Fiesqui : « une chappe fleurie, ainsi que la chasuble et les dalmatiques blanches avec fleurs [1]. »

Si Monseigneur l'Archevêque officie, les ornements « sont ceux qui sont de glace, ou en tissu d'argent, et qui ont été faits du droit de chappe de Monseigneur de Guyon, heureusement régnant [2].

On signale également les ornements de Monseigneur d'Armagnac, que notre chroniqueur, par mégarde, appelle quelque part « Mgr d'Almanach. » On voit que c'était une tradition, parmi les Archevêques d'Avignon, de doter, soit de leur vivant, soit après leur décès, leur église métropolitaine de riches ornements.

N'oublions pas de mentionner un ornement, qui était en même temps un précieux souvenir historique, la chape du pape Jules II que l'on exposait le jeudi-saint, avec le calice du même Pontife.

Voici maintenant l'énumération des divers objets qui servaient à l'ornementation du maître-autel, aux jours des grandes solennités.

On mettait, dit notre manuscrit, « un devant d'autel *en argent* qui représente l'Assomption ; deux chandeliers d'argent ; six autres chandeliers d'argent *aché ;* six autres chandeliers d'argent garnis de gros flambeaux de trois livres chacun ; de petits reliquaires d'un costé, une main, et un autre supporté par deux anges ; de l'autre costé, une croix, avec un reliquaire sans couronnement ; plus une custode de la Vierge, et le reliquaire des processions, un ostensoir et un bras d'argent ; une crosse et une

1. Monseigneur Laurent-Marie Fiesqui, archevêque d'Avignon, 1690-1705.

2. Monseigneur Joseph de Guyon de Crochans, originaire d'Avignon, évêque de Cavaillon, en 1709, devint archevêque d'Avignon en 1742, mourut en 1756.

Digitized by Google

croix d'argent, la croix placée du costé de l'évangile, et la crosse du costé de l'épitre ;.... le reliquaire de la teste de sainte Ursule, le buste de saint Veredème, le buste de saint Ruf, et la statue de sainte Marthe ; deux statues de la Vierge en vermeil, etc. » Bref, il y avait bien près de cinquante chandeliers, ou reliquaires, ou statues, ou autres objets divers, tous de valeurs. C'était une abondance qui touchait à la profusion.

Tous ces objets, nous l'avons dit, étaient sous la garde du Prévôt, du Fabricateur et du Pénitencier, qui les tenaient en lieu sûr : « On a osté l'argenterie et mise dans la vieille sacristie », dit notre coutumier.

On mentionne encore des tableaux d'autel ou *Te igitur* en argent, ainsi qu'une statue de saint Jean-Baptiste de même métal.

Il est aussi question d'une bande de broderie « où l'on voit les douze apostres ». Une main étrangère a barré le mot *apostres* et écrit en surcharge celui de *sibiles*.

Les reliques possédées par le Chapitre étaient celles de Saint-Maxime, évêque d'Avignon, « dans une caisse argentée placée sur l'autel au bas du crucifix. »

Dans la même châsse se trouvaient les reliques de saint Donat, martyr. On mentionne plusieurs reliques de la Vraie Croix ; celles de saint Martial, confesseur pontife ; la tête de sainte Ursule, vierge ; un bras d'argent avec des reliques des dix mille martyrs (fête le 22 juin) ; celles des martyrs saint Jean et saint Paul, enfermées dans un vase supporté par deux anges. « Le jour de la fête de ces deux saints — 26 juin — il y a *credo*, parce que les reliques sont celles auxquelles ces saints ont souffert.... ces reliques sont censées insignes, parce que les deux saints ont été décapités ; ce sont les vertèbres du cou. » Ces reliques avaient été données au Chapitre par le cardinal Chizi, neveu d'Alexandre VII.

Inutile de dire que ces richesses artistiques, précieuses à tant de titres ont disparu, fondues, pour la plupart, à la Révolution, dans le creuset national, où furent anéantis tant de chefs-d'œuvre.

§ V. — *Anniversaires ou fondations du Chapitre.*

Il faut mentionner tout d'abord la messe du Pape Jules II, dite « Messe des enfants de chœur », chantée chaque jour après Laudes.

Un anniversaire solennel, pour le même Pontife, se chantait le

Digitized by Google

lendemain de la fête de la Dédicace de la Métropole, le 9 octobre. On chantait les vêpres des morts, la veille, à la suite des secondes Vêpres de la Dédicace. « A l'entrée de la nuit, le campanier sonne pour l'anniversaire de Jules second, qui doit se dire demain. » La messe était chantée à 9 heures et tenait lieu de la messe capitulaire. Elle était chantée en musique, et autour du catafalque, étaient disposés 24 flambeaux, plus les armes du Pape et celles du Chapitre, sept de chaque côté.

Tous les lundis non empêchés par un double, service pour les bienfaiteurs. Chaque mercredi des Quatre-Temps, « il y a un anniversaire qui se sonne à grand trignon, *pro omnibus reductis.*

Le 7 novembre, anniversaire pour Gabriel Bornioly.

Le 16 novembre, anniversaire pour Mgr de Caderousse.

Le 14 décembre, anniversaire pour M. d'Allemand, second archidiacre.

Le 20 décembre, anniversaire pour M. Fauchier, chanoine.

Le 7 janvier, anniversaire pour M. Le Loup de la Lune. « L'absoute se fait dans la chapelle de Saint-Joseph. Après l'anniversaire, il y a une *donne* fondée par le mesme. M. le Prévost de Nostre-Dame, le doyen de Saint-Pierre, le Prévost de Saint-Didier, retirent chaqu'un six livres patas pour la peine de cette distribution. On donne à chaque pauvre un sol. M. l'administrateur a aussi six livres. »

Le 16 janvier, anniversaires pour Blanche de Seistre et Marguerite de Joannis.

Le 24 janvier, « anniversaire d'Antoine Subjetti, évesque de Montpellier, qui fut enfant de chœur de Nostre-Dame des Doms. A cet anniversaire, il y a musique. Au dernier memento, un enfant de chœur, avec une pièce à la main, s'avance vers le célébrant, la luy présente en lui disant ces paroles : *Memento animæ Antonii Subjetti.* Il est enterré proche le maistre-autel, du costé de l'évangile [1]. »

Voici, concernant Antoine Subjet, quelques détails que je puise dans une notice biographique, publiée, il y a quelques années, à Montpellier, par M. le chanoine Saurel, notre érudit compatriote, décédé il y a quelques années [2].

1. Dans son *Dictionnaire biographique*, Barjavel donne une formule un peu différente : « Reverende Domine, memento etiam animæ D. Antonii Subjet, olim hujusce Sanctæ Ecclesiæ pueri chori, et postea episcopi montis-pessulani. »

2. *Antoine Subjet*, évêque de Montpellier, par M. le chanoine Saurel, vicaire-général honoraire de Montpellier. — Montpellier, L. Grollier, 1898, in-8°, 94 pages.

Digitized by Google

Antoine Subjet, né le 7 octobre 1514, à Châteaurenard, alors du diocèse d'Avignon, fut placé comme enfant de chœur dans la maîtrise de la paroisse Saint-Symphorien, puis dans celle de Notre-Dame des Doms. Intelligent, laborieux, pieux, il arriva, par ses seuls mérites, aux plus hautes charges. Maître de la Sainte Chapelle sous François I et Henri II, il devint ensuite grand archidiacre d'Avignon, et fut enfin appelé en 1573, au siège épiscopal de Montpellier. Ses qualités lui méritèrent le surnom de « Bon Pasteur ». Il mourut le 8 novembre 1596, âgé de 82 ans.

Le service anniversaire dont il est ici question, fut fondé par acte du 22 octobre 1591, en même temps qu'était faite une fondation pour deux enfants de chœur au service du Chapitre. La date avait été fixée primitivement au 18 janvier, fête de Saint-Antoine, patron du fondateur ; plus tard, pour divers motifs, elle fut reportée au 24 du même mois.

Par son testament du 4 octobre 1596, A. Subjet fit également une fondation en faveur de deux enfants de chœur dans la maîtrise de la Cathédrale de Montpellier, et ces deux enfants devaient, *chaque jour*, accomplir une cérémonie pareille à celle que nous venons d'indiquer, et adresser au célébrant ces paroles : *Sacerdos Dei, memento etiam animæ Reverendi Subjetti, præsulis nostri defuncti.*

Notre coutumier fait une erreur en disant que le corps de l'ancien évêque de Montpellier était enseveli dans l'église métropolitaine, proche le maître-autel. Il y avait seulement son cœur, ainsi que l'indiquait l'inscription suivante qu'on lisait autrefois :

D. O. M.

HIC JACET COR R. DOMINI ANTONII SUBJECTI, MONTISPESSULANI EPISCOPI, AC HUJUS AVENIONENSIS BASILICÆ PRIMI QUONDAM ARCHIDIACONI OBIIT DIE VIII NOVEMBRIS 1596, ÆTATIS 82.

Le 26 février, anniversaire pour M. le chanoine Battanetti.

Le 6 mars, pour Marie de Bertons ; le 14, pour Monseigneur Bertrandy, évêque de Savone ; le 29, pour M. Camaret, bénéficier ; le 18 avril et le 26, « anniversaires pour M. Carret, chanoine de la Sainte-Eglise ; il estoit de Lyon, ancien aumosnier ou secrétaire de Monseigneur de Gonterys. »

Le 10 mai, anniversaire pour Monseigneur Gabriel de Guyon, protonotaire apostolique ; l'absoute se fait à la chapelle de Ste-Marthe.

Digitized by Google

Le 16 mai, anniversaire pour Monseigneur Dulcis, archevêque d'Avignon ; le 21, pour M. Dupont, pénitencier ; le 28, pour Monseigneur Feyditty, archevêque d'Avignon et cardinal ;

Le 4 juin, anniversaire pour Madame D'Apajoux de Lus ; le 20, pour M. Perinetti de Vigliasco, prévôt ; le 27, pour M. d'Honorat, chanoine de cette église ;

Le 11 juillet, « annniversaire pour Mgr de Marini, chanté au chapellet. Les recteurs du Mont-de-Piété, qui ont été advertis le soir, par le sacristain, viennent y assister.... L'enfant de chœur remet le gouspillon à Messieurs les Recteurs du Mont-de-Piété après les chanoines et les bénéficiers. Il n'y a que deux cierges à l'autel. »

Le 18 juillet, « anniversaire pour M. de Suarès, prévost. L'absoute se fait sur la grand porte. Ce prévost, qui est en odeur de sainteté, fut désinhumé lorsque la plateforme a été refaite, cette année 1748. On l'a trouvé presque tout entier. Les Messieurs d'Aulan luy firent faire une caisse de plomb, laquelle caisse a été quelque temps dans la vieille sacristie. Après l'anniversaire, les enfants de chœur vont dire le *De profundis* pour le repos de l'âme dudit prévost, et M. l'administrateur a soin de leur donner un sol à chaqu'un. »

Le 24 juillet, « anniversaire pour M. de Pertuis, archidiacre et grand vicaire. »

Le 8 août, « anniversaire pour M. Delbianco Florent. Les héritiers doivent être advertis par M. le sacristain. »

Le 22 août, « après prime, une messe de l'Assomption fondée par François, bénéficier. »

Le 5 septembre, « anniversaire pour M. Tache, chanoine. »

Le 12 septembre, « anniversaire pour M. Tondutti, chanoine. Il n'y a que la raison de maladie qui exempte de cet anniversaire. »

Le 17 septembre, « anniversaire pour Mgr d'Almanach (*sic*), archevesque d'Avignon. Le soir, on sonne à grand bransle. La messe est chantée à la Chapelle du Chapellet. »

Le 2 octobre, « anniversaire pour M. Carret, chanoine de la Sainte Eglise. »

Le même, sans doute, que celui mentionné au 18 et 26 avril.

Le 9 octobre, « anniversaire du Pape Jules II, déjà mentionné. »

Le 10 octobre, « anniversaire pour M. Chrétien. On sonne la cloche capitulaire depuis hier midy, jusqu'à ce que l'anniversaire soit fini. On met quatre cartons où sont les armes du Chapitre,

Digitized by Google

et deux, où sont celles du fondateur. Comme M. Chrétien n'est pas prêtre, l'oraison est : *inclina.* »

Le 17 octobre, « anniversaire pour illustres Messieurs de Bretons et de Beauvais, et autres, qui sont nommés dans la table. »

§ VI. — *Evènements divers signalés dans le coutumier.*

Çà et là, notre chanoine liturgiste s'écarte quelque peu du cadre qu'il s'est fixé, et jette, sur les évènements du dehors, un regard curieux, pour les noter rapidement sur son registre.

Voici les faits mentionnés par notre coutumier.

23 décembre 1748. « Lundy, M. Anselme, chanoine de Saint-Agricol, a été mis en possession du canonicat de feu M. Bernard, décédé le 16 octobre de la même année, par la nomination du Pape Benoit XIII. »

31 décembre. « Mardy, Philippe, infant d'Espagne, est arrivé dans ceste ville pour la troisième fois, à quatre heures un quart. Le fils du roy d'Angleterre y est depuis trois ou quatre jours. »

1er janvier 1749. « Mercredy, don Philippe, infant d'Espagne, marié avec une fille de France [1], qui arriva hier à quatre heures un quart, est parti aujourd'hui à 2 heures, pour aller coucher à Ourgon. On tira à sa sortie comme à son entrée, 52 canons. »

On voit qu'Avignon était fréquemment visité par d'illustres personnages que le peuple avignonais savait accueillir avec son enthousiasme traditionnel.

2 janvier. « Jeudy, à quatre heures trois-quarts, le prince Edouard, fils du Roy d'Angleterre, qui estoit dans la ville depuis trois ou quatre jours incognito, a fait son entrée. On tira 52 canons. »

Ce prince séjourna assez longuement dans Avignon, ainsi qu'en témoigne la note suivante : « Mercredy, 12 février, aujourd'hui on a fait les réjouissances à l'honneur dû fils du Roy d'Angleterre, autrement dit Prince Edouard. On a tiré les canons le matin ; à trois heures après midy, on a tiré le papeguay [2], placé à l'extrémité d'une longue poutre. »

1. Louise Elisabeth, fille aînée de Louis XV, avait épousé en 1739 don Philippe, fils de Philippe V.

2. Papegai, ou papegeai, de l'italien *papagallo* ou de l'arabe babbagha, perroquet, désigne un jeu, usité encore de nos jours dans le nord de la France, le Hainaut et la Flandre, et fort en honneur autrefois dans nos pays. Le papegai était un oiseau de carton fixé à l'extrémité d'une perche et qui servait de cible aux tireurs de l'arbalète ou de l'arquebuse.

Digitized by Google

« A sept heures et demy du soir, on a retiré encore tous les canons, et un grand feu d'artifice a commencé sur les huit heures. Toute la ville a esté illuminée par des fanaux que chaqu'un avait placé sur ses fenêtres. »

18 février. « Aujourd'huy, M. Torgnon, premier aumosnier de Monseigneur l'Archevesque, a pris possession du canonicat vacant par l'exaltation de Monseigneur de Fosseran, evesque de Vaison, venu de Rome depuis quinze jours, et qui doit partir le troisième mars pour son évesché. Il a pris possession après la grand'messe, et il a assisté au chœur pour la première fois aux vêpres.

1er mars. « Samedy, après la bénédiction, on a dit une oraison ordonnée par Monseigneur l'Archevesque, *pro gratiarum actione,* accause de la paix. » C'est pour le même motif que le lendemain, 2 mars, la ville fit chanter un *Te Deum* solennel, ainsi que nous verrons plus loin aux cérémonies du Chapitre.

22 octobre. « Mercredy, le 22, l'infante, fame (*sic*) de don Philippe, première fille de France, passe dans le terroir d'Avignon, au chemin de Réaupanier. »

§ VII. — *Confréries mentionnées dans le Coutumier.*

1° Il est question de la *Confrérie des Meuniers.* Nous lisons, en effet, que le 11 novembre, en la fête de Saint-Martin, la confrérie des Meuniers, célébrait cette fête « à la chapelle de Monseigneur de Caderousse, qui se trouve hors de l'église, et qu'on va abattre aujourd'huy. » Cette chapelle se trouvait à gauche en entrant dans l'église. Cette chapelle étant sur le point de disparaître, la confrérie se transporta à la chapelle Saint-Jean. « Le Chapitre est en coutume de leur prester les tapisseries de l'église, une croix en argent, pour mettre sur l'autel, deux vierges et deux chandeliers en argent, qu'on a *ex dono*, comme il appert sur les pieds des chandeliers. »

On voit que le Chapitre était dans d'excellents rapports avec Messieurs les Meuniers. « La Confrérie du Rozaire preste quatre autres chandeliers d'argent. »

2° *Confrérie du Rozaire.* Elle avait son siège dans la chapelle dite du « Chapellet », dont il est souvent fait mention, et où le Chapitre faisait diverses cérémonies. C'est dans cette même chapelle que les musiciens se rendaient, chaque samedi, pour y chanter les litanies de la Sainte-Vierge, aux frais de la Confrérie.

Digitized by Google

3° *Les Orphelines.* A deux reprises, le 24 mars et le 1er juillet, le coutumier signale la présence des Orphelines à la Métropole. « Les Orphelines entendent la messe que le Sacristain dit au Chapelet. » Pas d'autre détail sur cet établissement, ni sur les motifs qui amenaient ces enfants à la Métropole.

4° *Confrérie des Tailleurs.* « La Confrairie des tailleurs qui se trouve dans le chapitre, fait la feste de la Purification. On est en coutume de luy prester la statue de sainte Marthe et celle de la Sainte-Vierge, et six chandeliers d'argent de la chapelle du Chapellet. »

Cette même confrérie célébrait une seconde fête le 22 avril, fête de Saint Georges. « Les chambellans parent leur autel ; le sacristain leur preste ce qui leur est nécessaire. »

5° *Confrérie des Notaires.* Messieurs les notaires, fort nombreux autrefois, célébraient leur fête patronale en la fête de la Sainte-Anne (26 juillet). Le Chapitre était un peu en froideur avec l'honorable corporation des tabellions. « Dans la chapelle de Sainte-Anne, Messieurs les notaires parent leur autel et ladite chapelle. Cela n'a rien de commun avec notre église. Il y a eu autrefois un procès entre les notaires et le Chapitre sur la propriété de cette église. »

On sait que la Chapelle de Sainte-Anne était située hors de la Basilique Métropolitaine, dans la direction du nord-est de celle-ci.

6° Au trois mai, fête de la Sainte-Croix, il est question de la *Confrérie des « Massons »* et de sa Chapelle, où l'on exposait les reliques de la Vraie Croix.

7° Il est question incidemment quelque part de la *Confrérie du Saint-Sacrement,* au sujet de laquelle on ne fournit aucun détail.

§ VIII. — *Principales fêtes et cérémonies du Chapitre.*

Nous sommes obligé d'abréger notablement cette partie de notre travail.

Nous suivrons l'ordre chronologique, nous contentant de mentionner au passage ce qui peut paraître digne d'intérêt.

La Toussaint. « Office de quatre chappes, réservé à Monseigneur l'Archevêque. » Le jour des Morts, « on sonne Matines à quatre heures, et on commeuce au trois-quarts, d'abord que le campanier a sonné le dernier coup. »

Digitized by Google

Saint Ruf, premier évêque d'Avignon. — L'office est de M. le Prévot. « M. le Prévost, M. le Pénitentier et le fabricateur ont soin de faire sortir l'argenterie, c'est-à-dire le buste de saint Ruf qu'on place sur la chaise [1], soubz le dez. » On faisait un petit autel, avec « à costé deux chandeliers de vermeil. »

21 Novembre. *Présentation de la Sainte-Vierge.* « L'office est du Chapitre. Un chanoine, adverty par M. le Cabiscol, fait l'office. »

« La grand'messe n'est qu'à dix heures. Le Chapitre va recevoir Messieurs le Viguier et les Consuls de la ville, vis-à-vis la chapelle de M. de Verclos. Ces Messieurs viennent chaque année assister à la grand'messe, qu'ils font célébrer aux dépens de la ville pour accomplir le vœu qu'ils avaient fait l'année de la peste.

« On a fait placer quatre chaises vis-à-vis la forme du second archidiacre, et qui tournent vers la grande porte. Le Sacristain, après avoir encensé le diacre, encense ces messieurs par un seul coup *menacé.* » Cette expression, *coup menacé*, revient assez souvent dans notre coutumier, et désigne un *double* coup d'encensoir.

« A la paix, le diacre la leur donne avec une paix d'argent, faitte à ce dessein.

« Ces Messieurs s'approchent de la Communion. La messe ditte, le Chapitre se range de chaque costé après le balustre, et Messieurs les Consuls se retirent. »

8 Décembre. *Immaculée-Conception*, double de seconde classe. Cette fête, en 1748, tomba un dimanche, et fut renvoyée au lundi.

« La messe de la Conception, observe le chanoine, ne se dit le dimanche qu'au Séminaire de Sainte-Garde, à la Congrégation des Messieurs, et à Saint-Eutrope.

Le lendemain, « à vespres, on n'a point donné la bénédiction après Complies, comme on a accoutumé de la donner aux jours de festes de la Sainte-Vierge, parce que l'office a été renvoyé. » On peut voir, par ces détails, quelle différence sépare la fête de l'Immaculée-Conception de cette époque d'avec celle de nos jours.

21 Décembre. *Pardon* ou *Adoration perpétuelle du T.-S. Sacrement.* « Le Pardon, dit notre Coutumier, à la date du 20 décembre, *entre* demain à la Métropole. » Ce pardon se prolongeait pendant quinze jours, depuis le dimanche avant Noël jusqu'au dimanche avant l'Epiphanie.

« L'église doit estre tapissée à deux rangs de tapisserie, l'autel paré comme aux festes les plus solennelles. »

1. Il s'agit du trône pontifical.

Digitized by Google

On exposait le Saint-Sacrement depuis la fin de la première messe jusqu'à 11 heures et demie, et le soir pendant tout le temps des vêpres. Le dimanche, il y avait procession du St-Sacrement après la dernière messe et bénédiction.

Il n'est pas question de prédications.

Le dimanche avant l'Epiphanie « le pardon *sort* de la Métropole, et il entrera à Saint-Agricol sur les onze heures. A la procession après la grand'messe, six messieurs qui ont esté priés par M. le Cabiscol, prenent le dez. »

25 Décembre. *Noël.* — La *veille*, à prime, le plus ancien des enfants de chœur dit le Martyrologe, accompagné des deux plus jeunes enfants avec un flambeau à la main. Dans le temps que l'enfant de chœur commence, le campanier annonce la solennité de demain au son des cloches. »

La veille encore, après la grand'messe de neuf heures, « Messieurs les chanoines capitulants vont tous ensemble auprès de Sa Grandeur pour luy renouveler les vœux qu'ils forment pour sa conservation. Les bénéficiers y vont aussi en corps ; les chanoines hebdomadiers ne font pas ceste visite. »

On chanta la messe de minuit, et ce fut M. le Prévôt qui officia en l'absence de l'archevêque. Rien de saillant à signaler pendant ces fêtes.

Le dimanche dans l'octave nous trouvons la note suivante : « on a donné à vespres un *Magnificat* fait par le maistre de muzique de St-Didier, composé de tous les airs de Saboli. » On voit que Saboly était en honneur dans Avignon au XVIII[e] siècle.

6 janvier 1749, *Epiphanie.*— A la grand'messe, « avant le *Credo*, immédiatement après l'Evangile, la basse-taille revestu d'un surplis et d'une chape va annoncer du haut de la tribune de l'orgue les festes de l'année. » A deux heures, Vêpres, pas de benédiction, ce qui est assez étonnant à pareil jour.

29 Janvier. *Saint François de Sales.* — Aux premières vêpres, « on a soin de garnir le petit autel qui se trouve derrière le maître-autel, où se trouve le tableau de saint François de Sale. En entrant dans le chœur, on salue le Saint. Après avoir encensé le maître-autel, on vient encenser le petit autel de saint François de Sale. »

2 Mars. *Te Deum* solennel à l'occasion de la paix conclue le 18 octobre 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, et qui mit fin à la guerre dite de la succession d'Autriche.

Digitized by Google

A cette cérémonie assistèrent le Vice-légat, ainsi que les Consuls. « M. le Prévost a quitté le throsne, est venu se placer au coin de l'autel, et orné seulement de l'estole, a entonné le *Te Deum*. Tous les chanoines et ceux qui sont au throsne ont poursuivi à voix basse, et la musique, placée aujourd'huy aux tribunes, a chanté le *Te Deum*. Pour cette cérémonie, on a paré l'église et l'autel comme aux plus grandes solennités. » On ne peut s'étonner de voir Avignon se réjouir ainsi de la conclusion de la paix. Les habitants des Etats pontificaux ressentaient vivement le contre-coup des événements qui se passaient autour d'eux et ils en gémissaient profondément[1].

19 Mars. *Saint Joseph*. — « On a soin de parer la Chapelle de Saint-Joseph de six bouquets qu'on prend à la chapelle de Monseigneur.... A la grand'messe il y a musique et orgue aussi. »

15 Mars. *L'Annonciation*. — Office du premier archidiacre. La fête se célébrait à la chapelle du Chapellet. « L'orgue joue depuis les premières vêpres, et à tous les offices il y a musique. »

30 Mars. *Dimanche des Rameaux*. — « On sonne Matines à 4 heures et on commence aux trois-quarts. A la procession, le célébrant avec tous les chanoines se mettent dehors ; il n'y a que le corps de musique qui est dans l'église. »

A la messe, deux chanoines capitulants chantent la Passion. « L'un est destiné pour faire la partie de Jésus, l'autre, celle de l'Evangéliste ; la musique fait la tourbe. »

Le soir du mercredi saint commence l'office de Monseigneur.

Les lamentations sont chantées par les musiciens.

Le reposoir était dressé dans la chapelle du Chapellet ou du Rosaire. L'ornementation en était fort riche. On y voyait figurer, entre autres objets, une mitre à côté de chacun des bustes de saint Ruf et de saint Vérédème. « On garnit tout le tour de la chapelle de gros bras garnis d'entorches, et aussi de vases garnis de bouquets artificiels ; on en met aussi à tous les vuides de l'autel, et en bas, des fleurs nouvelles les plus belles qu'on peut trouver.

« Au milieu de la chapelle, on accomode un accoudoir avec un grand tapis et un beau carreau qui est destiné pour les *puissan-*

1. Voir à ce sujet les noëls VII et XII de Peyrol. On y saisit sur le vif les inquiétudes du peuple d'Avignon pendant la guerre qui affligeait une grande partie de l'Europe, et l'immense satisfaction qu'il éprouva lorsque la guerre fut enfin terminée.

Digitized by Google

ces, qui viennent le lendemain faire la visite du Très-Saint Sacrement. »

Les cérémonies du jeudi-saint n'offrent rien de particulier. La communion du clergé et des employés de l'église a lieu selon l'ordre des préséances : chanoines, hebdomadiers, bénéficiers, locataires, enfants de chœur, simples fidèles. A la procession, le célébrant prend le calice de Jean XXII, où l'on a placé l'hostie consacrée, tandis que le diacre prend le ciboire. Tous deux sont placés sur le reposoir, ce qui ne se pratique plus aujourd'hui.

« Le lavement des pieds se fait hors du sanctuaire, vis-à-vis la chapelle du Saint-Esprit. » Devant le Saint Sacrement, on allume 26 cierges. « Le sacristain a soin d'exposer le relique de la Croix... s'il trouve de jolis vases bien en fleur, il en fait un petit parterre en bas, enfin, il ne doit rien oublier pour rendre cela le plus propre qu'il luy sera possible. »

L'église était fermée vers neuf heures.

Vendredi-Saint. — A noter seulement qu'à la grand'messe, après le chant de la Passion. « On assiste à la Passion qu'on presche *en latin,* que le R. P. de troisième est prié de prescher ; ou bien quelqu'un du Chapitre [1]. Le célébrant accompagné de tous ceux qui l'assistent, vient se placer sur des chaises qu'on a placées devant la chaire, avant tous les bancs. »

Le R. P. de troisième était sans doute un des Pères Jésuites du Collège.

Les cérémonies du Samedi-saint, sont celles du rit romain. Au *Gloria,* « le canonier tire les boettes » tandis que le campanier sonne les cloches et l'organiste touche de l'orgue.

Le Samedi-saint, à complies, on change d'habits de chœur.

Pâques. — Il y a lieu de signaler la procession que l'on faisait aux fonts baptismaux, a Vêpres, après le *Benedicamus Domino ;* on chantait à l'aller : *Sicut cervus* et au retour *Regina cœli.* Cette procession se renouvelait le lundi et le mardi de Pâques.

25 Avril. *Saint Marc.* — Description de la procession d'usage ce jour-là.

« A dix heures, toutes les communautés de religieux et toutes les paroisses montent à nostre église pour la procession générale. Le campanier a soin de sonner à l'arrivée de chaque corps régulier séculier.

1. Les discours en latin étaient usités en certaines circonstances. M. des Achards de la Baume, prévôt du chapitre, en prononça un à l'arrivée dans Avignon de Monseigneur François-Marie de Manzi, en 1756.

Digitized by Google

« Monseigneur le Vice-légat est entré ceste année dans l'église accompagné des Consuls et de toute sa suitte, à onze heures et demy. Le prestre marqué pour la messe est sorti pour la dire basse en sa présence. »

Voici l'itinéraire de la procession : La rue des Cordonniers, la Grand'place, le Change, la rue des Orfèvres, la Bonnetterie, la rue Philonarde, devant les Grands Augustins, la place Costebelle, la rue du Bon party, et Notre-Dame. « Quand le Vice-léguat est arrivé, le maittre de musique fait chanter un petit motté, et tout se termine ainsy. »

Lundi des Rogations. — « On se prépare pour la procession qu'on fait à Nostre-Dame de Bonaventure, chapelle du Chapitre située vers la porte Saint-Lazare. »

« Le sacristain à la précaution de mettre un relique sur l'autel, garny d'un bouquet en haut, lié avec un ruban. » Suit l'itinéraire. « Quand la procession passe devant quelque église, on chante le nom du patron de l'église. On chante *Sancte Lazare* en passant comme aussi lorsqu'on est entré dans la porte Saint-Lazare. »

Mardi. — « On se prépare pour la procession qu'on devrait faire à Saint-Ruf, mais qu'on fait à Saint-Georges, depuis plusieurs années. » La chapelle Saint-Georges était située vers les Corps-Saints. — « Il y a musique ; après la messe, on chante l'antienne à Saint-Georges, et le *Libera*. »

Mercredi. — « A onze heures moins un quart, le Chapitre va recevoir M. le Grand vicaire ; celui-ci assiste ordinairement à cette procession lorsque Monseigneur l'archevesque n'y veut point asssister. » L'itinéraire de cette troisième procession était plus étendu que celui des deux précédentes. On passait « au Puits de Bœuf, à Saint-Bénézet, à la grande et à la petite Fusterie, devant Saint-Agricol, dans l'église et à la place de Saint-Didier, devant Notre-Dame de Bonne Espérance, devant la Juiverie, proche de Sainte-Garde, devant les Grands Augustins, à la belle Croix, aux Infirmières, devant Sainte-Catherine, devant la Congrégation des femmes, Saint-Antoine, Saint-Pierre, devant la maison de M. Chaternet, devant la boucherie, au Change, à la place de l'orloge, à la rue du bon party, et à Nostre-Dame. »

Le 23 mai. Office de Saint Didier, martyr et pontife, sans aucune leçon spéciale.

Pentecôte. — « Office de Monseigneur l'Archevesque, et s'il ne vient pas, c'est au plus digne. — La messe est à l'autel du Saint-Esprit. Ceste chapelle est parée de tapisseries vertes. »

Digitized by Google

Pendant les trois jours de fête, il y avait chaque jour, aux Vêpres, après le *benedicamus domino*, une procession aux fonts baptismaux, le premier enfant de chœur portant le cierge pascal allumé et marchant le premier.

Jeudi, 5 Juin. *Fête-Dieu.* — Dès le lundi précédent, notre chanoine liturgiste note ceci : « On commence aujourd'huy à tapisser l'église, tant le haut que le bas, c'est-à-dire qu'on met les deux rangs de tapisseries. Ces préparatifs se font pour la solennité de la feste-Dieu. »

On chantait Matines la veille, après Complies, à cause de la procession du lendemain. « L'autel doit être paré avant les premières vespres. Le devant d'autel est celui en argent qui représente l'Assomption de la Sainte-Vierge. »

« La messe qu'on dit avant la procession sert de grand'messe. On la dit ordinairement devant Monseigneur le Vice-léguat. Je dis *ordinairement*, car cette année on ne l'a pas dite devant Son Excellence, attendu qu'elle restait trop longtemps à venir : elle n'est arrivée dans l'église qu'a onze heures et demy. »

« On va le recevoir à la porte de l'église. A son arrivée, M. le Prévost revestu d'une chape de moëlle d'argent, accompagné du diacre et du sous-diacre, a pris le Saint-Sacrement des mains du diacre, et on s'est disposé à la procession. Ceux qui sont disposés à porter le dé (*sic*) le prennent chaqu'un à son tour, selon que l'usage leur prescrit. Monseigneur le Vice-léguat suit la procession, ses cavaliers après et les carosses aussy. »

L'itinéraire était le même que celui du mercredi des Rogations. « A Sainte-Catherine, on a été obligé, à cause de la pluye, de terminer la procession dans ceste église, où on a donné la bénédiction, chaqu'un s'est retiré comme il a jugé bon. »

Pendant l'octave, on donnait la bénédiction à la fin de la messe capitulaire. Le jour de l'octave, M. le fabricateur a eu soin de faire distribuer des torches, au milieu de la messe. M. le Capiscol a fait advertir six messieurs les plus apparents pour porter le dez. La messe finie, la procession sort de l'église ; on fait le tour de la plate forme et on rentre en chantant le *Pange lingua*. Les musiciens chantent à leur tour avec symphonie un petit motté. »

Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Cette fête ne se célébrait que dans les monastères de la Visitation. A la Métropole, on disait la messe des Cinq Plaies, ou celle du Saint-Sacrement.

17 Juin. *Saint Véredème, évêque d'Avignon.* — On dispose le

Digitized by Google

buste en argent du saint sur le trône pontifical, comme pour saint Ruf.

Le 22 Juin. *Fête des Dix mille Martyrs*, dont on exposait les reliques. L'office était pris de celui des sept martyrs, le dix mars.

2 juillet. *Visitation.* — Cette fête se célébrait avec octave dans le Chapitre.

16 juillet. *Office du Mont-Carmel.* — « On dit l'office comme il se trouve dans les bréviaires nouveaux. »

Ici, on rencontre un détail d'ordre pratique. « Quand il ne fait point de vent, on laisse la grande porte de l'église toute ouverte jusqu'à huit heures du matin, et cela pendant tout le temps des grandes chaleurs. »

29 Juillet. *Sainte Marthe.* — Cette sainte était un des patrons titulaires de l'église. Sa chapelle était située dans l'intérieur de l'ancien cloître, malheureusement disparu à l'époque de la Révolution, et qui était situé derrière le chevet de l'église. Le campanier devait balayer la chapelle, « tanter devant la porte et tapisser avec des tapisseries de bergame ; il passe une grande perche qui tient de chaque côté de la muraille, et par devant, il y met deux pièces de tapisseries vertes de la grande église.

« Les antiennes sont du commun et l'oraison aussy, quoique dans le cours de l'année, aux suffrages, l'antienne et l'oraison soient propres.

« La première messe se dit à l'autel de Sainte-Marthe. On a eu le soin de bien nettoyer cet autel. On fait tapisser depuis le boisage jusqu'à la porte avec des tapisseries rouges ; on en met des deux côtés ; on fait porter trois ou quatre bancs dans cette petite chapelle.

« Au fond, par-dessous la tente, on dresse un autel, auquel on met des ornements de Monseigneur d'Armagnac, la statue de sainte Marthe ; on y met aussi tout à l'entour des bancs pour Messieurs les chanoines.

« On met une grande table avec un tapis où se tient M. le fabricateur, qui a soin de distribuer les images. On y voit aussi un grand bassin pour recevoir les offrandes qui sont destinées pour payer les dépenses que fait ce chanoine, comme de faire des bouquets pour présenter aux *puissances* de cette ville lorsqu'ils y vont faire leurs dévotions ; de payer les images ; de faire tirer quelques douzaines de fusées ; de faire faire un feu de fagots de sole la veille de la feste — mais la grange du Chapitre de la Barthelasse en fournit le bois — et faire tapisser. »

Digitized by Google

« La grand'messe capitulaire est chantée à huit heures, dans l'église. Après la messe, on va en procession à la chapelle de Sainte-Marthe chanter une grand'messe en l'honneur de cette sainte ; elle a été fondée par un chanoine. Après l'élévation, M. le fabricateur fait la distribution des images ; il en donne deux à chacun, un de soye et un de papier, pliés l'un dans l'autre. Après la messe, le *libera,* à cause de la fondation. A trois heures, Vêpres solennelles.

15 Août. *Assomption de la T. Ste-Vierge.* — Plusieurs jours auparavant, on lit cette note : « On commence à préparer pour la feste de l'Assomption ; on passe le balai partout pour oster la poussière. » — Dans l'intervalle, autre note : on travaille toujours à la décoration de l'église pour la fête. »

L'ornementation de l'autel est celle des grandes solennités.

A la grand'messe, « il y a toujours grande musique avec symphonie. » Aucune cérémonie particulière.

21 Août. Ce jour-là, à 10 heures, messe solennelle « pour le couronnement du Pape Benoit XIV qui arriva tel jour qu'aujourd'huy. »

Le Vice-légat assista à la cérémonie. Nulle part, dans le coutumier, on ne signale la présence de Monseigneur l'Archevêque. A cette époque Monseigneur de Guyon, âgé de 76 ans, était infirme, et ne sortait plus de son palais,

« A l'*Agnus Dei,* M. le Prévost vient prendre la paix du célébrant et va de l'autel au throsne pour la porter au vice-léguat. Le célébrant ne donne point la bénédiction du côté du vice-légat. La messe dite, le célébrant entonne le *Te Deum,* que la musique chante solennellement.... Au commencement du *Te Deum,* on a tiré les boëttes. »

28 Août. *Saint Augustin.* — « On en fait l'office de la seconde classe parce que, dans ce chapitre, on estoit autrefois de l'ordre de Saint-Augustin. »

8 Septembre. *Nativité de la Sainte-Vierge.* — Double de la seconde classe. — « Office de Monseigneur l'Archevesque. » — Rien à signaler, hormis la riche décoration de l'autel.

8 Octobre. *Dédicace de l'Eglise métropolitaine*[1]. — Office du

1. Cette date du 8 octobre est celle de la Consécration de l'Eglise métropolitaine qui eut lieu en l'année 1063. — M. Labande est d'avis que l'église actuelle n'est plus celle qui fut consacrée le 8 octobre 1063, mais une autre qui aurait été construite de 1140 à 1160. — On voit que la tradition du Chapitre ne concorde pas avec l'opinion du savant archiviste.

Digitized by Google

second archidiacre. — « L'autel est paré de toute l'argenterie, comme au jour de la Nativité ; tous les pillets sont tapissés. »

Voici un détail assez curieux : « M. le Sacristain a soin de faire dresser un autel dans le sanctuaire, sur l'extrémité du caveau de Monseigneur Dulcis. On y met une grande croix d'argent au milieu, et six chandeliers de composition.

« Proche le balustre, à main droite, en entrant par la grande porte, on y dresse aussi un autre petit autel et contre le premier pillet en venant de la sacristie. On y attache, au-dessus du balustre, d'un pan et deuz plus ou moins, un espèce de devant d'autel dont le fond est de velours rouge... On garnit tout le chœur de cierges d'un demy-quart. Cette année on en a compté 47. Il en manquait cependant quelques-uns, parce que les chevilles où ils doivent estre placés estoient rompuës. On met deux cierges du mesme poids à tous les autels de l'église ; on met les bras à leurs places accoutumées et on les garnit d'un flambeau.

« M. le fabricateur a la précaution de faire prendre 20 livres de petites chandelles de douze à la livre. M. le Sacristain fait faire aux clers, avec de la bouë, de petites machines pour placer les chandelles. On les met tout à l'entour de l'église, sur les tribunes, éloignées l'une de l'autre d'un pan et demy environ. On en met aussi quatre sur chaque pillet.

« On expose sur le maittre autel la chape de Jean XXII avec son calice. On met de chaque costé, entre les deux autels, des bancs pour empêcher l'abord et la foule du monde qui viennent s'approcher de ladite chape.

« Les Matines se disent au Chapellet ; on y fait porter quelques bancs avec un grand cayer où se trouve notté l'office de la Dédicace.

« On sonne Matines à quatre heures. M. le Sacristain doit se lever avant le premier coup de matines, et les deux clers aussi, pour que tout soit allumé quand on sonnera le dernier.

« Il doit faire porter les six chappes de Fiesqui à la chapelle de M. de Silvan. A la fin des Laudes, la procession se déroulait dans l'église au chant de l'hymne *Urbs Jerusalem*, et se terminait au petit autel construit près du premier pillier.

« La grand'messe, ainsi que la messe du Pape, se disaient à l'autre autel construit dans le sanctuaire. »

Ici se termine notre travail concernant le cérémonial du Chapitre métropolitain d'Avignon, au milieu du XVIII[e] siècle. Tel qu'il est, il suffit pour nous faire souhaiter qu'un jour soit écrite

Digitized by Google

une histoire complète de ce vénérable Chapitre qui, par son antiquité, ses richesses, tint une grande place dans l'histoire religieuse de notre pays. Il n'a plus aujourd'hui, il est vrai, en partage au même degré que jadis les honneurs et les biens temporels, mais il peut, malgré tout, maintenir sans crainte la devise inscrite depuis des siècles dans son blason: *abundantia in turribus*, il possède aujourd'hui autant qu'autrefois la meilleure des richesses, celle du mérite et de la vertu.

H. TROUILLET,
Chanoine-honoraire,
Curé-doyen, de Pertuis.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Chevalier de Folard.

Arrêtés devant un cénotaphe dans le jardin du Musée Calvet, deux visiteurs cherchent à déchiffrer l'inscription funéraire gravée sur la pierre.

— Qu'était-ce, dit l'un, que ce chevalier de Folard ?

— Mais, dit l'autre,c'était le Végèce français.

— Ah ! réplique timidement le premier interlocuteur, et qu'était-ce que Végèce ?

En dehors du cliché banal, reproduit par le plus savant des deux promeneurs, combien d'Avignonais seraient à même de répondre d'une façon satisfaisante à ce double point d'interrogation ?

Cependant, Folard est un de nos compatriotes dont le nom fut célèbre au cours du XVIII[e] siècle, un savant stratége dont les ouvrages sont encore cités dans l'histoire de la tactique militaire, l'émule apprécié du prince Eugène, le commensal de Charles XII, de Suède, l'ami et un peu le précepteur du maréchal de Saxe.

D'autres systèmes ont remplacé ses théories, on ne se bat plus par colonnes en ordre profond, des principes différents régissent l'art des combats ; mais, de ce que le progrès a accompli, là comme ailleurs, son œuvre réformatrice, de ce que les inventions modernes ont entraîné des innovations obligatoires, ceux qui ont jalonné la route de la science n'en font pas moins partie du patrimoine national, ils n'en restent pas moins une des gloires de leur patrie.

Avignon a tort, je crois, de trop oublier Folard.

I.

Famille de Folard. — Son enfance.

La famille du personnage que nous mettons en scène, issue, dit-on, d'une souche Anglo-Normande, était, au XVI[e] siècle, établie en Savoie, où ses membres occupaient des charges importantes, notamment celle de Juges de la Maurienne.

Digitized by Google

Elle se composait vers 1570 de trois enfants : deux fils et une fille nommée Madeleine.

Cette Madeleine, dont les petits savoyards ont longtemps chanté la beauté, les amours et les malheurs, avait inspiré une violente passion au fils du chancelier de Savoie, qui, après en avoir abusé sous promesse de mariage, refusa ensuite de l'épouser. Les deux frères de la délaissée, outrés de l'injure dont ils ne purent obtenir réparation, ourdirent secrètement une terrible vengeance. Ils vendirent leurs biens, firent passer leur argent à l'étranger, envoyèrent la pauvre Madeleine à Avignon où elle prit le voile, massacrèrent impitoyablement le suborneur et quittèrent le pays.

Tandis que le cadet allait se fixer en Auvergne, l'aîné se réfugia dans notre ville où il devint le chef de la branche provençale.

Dès lors la lignée des Folard se ramifia à l'infini. Chaque rejeton avait pris à la lettre le précepte de l'Évangile : *Croissez et multipliez,* de telle sorte que l'arbre généalogique se couvrit d'une frondaison si luxuriante que s'épuisa à la longue la sève budgétaire de la maison qui peupla bientôt de sa postérité l'Administration, le Barreau, la Magistrature, l'Eglise et l'Armée.

Le grand-père de notre héros, Nicolas de Folard, eut de trois mariages successifs avec Marguerite de Tanquet, Marie de Landes et Madeleine de Gay, neuf enfants parmi lesquels Jeanne, dite la *Superbe,* qui soufletta en plein bal un des plus grands seigneurs de la contrée, trop expressif dans la manifestation de son amour.

Gérome, le père du Chevalier, fut un de ces 9 enfants (A). Il passait pour un lettré distingué et pour un éminent juriste. Les lettres, il les avait apprises dans le commerce des auteurs anciens et dans la fréquentation, à Paris, de Mlle de Scudéry, de Saint-Geniès, de Chapelain, de Conrard et de Ménage ; le droit, il l'avait étudié dans les cahiers du célèbre Jean Gayus, son oncle maternel. Agrégé à l'Université d'Avignon, il y occupait une chaire où il enseignait les préceptes de Barthole dans la langue de Cicéron.

Sa compagne, femme de cœur et de tête, eût pu s'associer à ses travaux, car elle avait été initiée par Pierre Guisoni, son précepteur, aux connaissances historiques, religieuses et économiques. Mais elle ne faisait pas étalage de son savoir et se confinait avec esprit dans son rôle de vigilante ménagère et de consciencieuse éducatrice.

Digitized by Google

Le pécule universitaire était léger et les charges familiales étaient lourdes déjà, car quatre fils et deux filles avaient pris place au foyer ; mais ce foyer était un merveilleux terrain de culture intellectuelle où Nicolas, Jean-Charles dit le *Chevalier*, Paul et Melchior puisaient la force morale qui inspire l'énergie des initiatives et provoque l'essor de la volonté.

L'ambition paternelle n'allait pas pour ses enfants au delà du bonnet de docteur ; celle de la mère aspirait au rochet du prêtre. Elle en conquit deux à ses préférences, Nicolas et Melchior. Quant aux deux cadets, rétifs à la double impulsion professorale et sacerdotale, ils embrassèrent résolument la carrière des armes.

Jean-Charles, spécialement, avait toujours manifesté un penchant irrésistible pour le métier militaire. Il était né le 13 février 1669, dans la maison paternelle située, d'après la tradition, à l'angle de la rue Vieille-Poste et de la place du Palais [1]. Son enfance active, remuante, indisciplinée même, avait été néanmoins studieuse, mais d'une studiosité particulière, peuplée des brillants faits d'armes des héros antiques ou des exploits chevaleresques des preux de la Table-ronde. Se distinguer parmi les braves était son unique rêve d'avenir.

Les *Commentaires de Cesar* qu'il reçut un jour en prix l'enthousiasmèrent. Il ne pouvait s'en détacher ; il ne les lisait pas seulement des yeux, il suivait sur la carte les péripéties de la course du conquérant à travers la Gaule. Ses lectures se prolongeaient tard dans la nuit. Et comme on lui supprimait la lumière dans sa chambre, pour prévenir ces veilles tardives, il allait fouiller les sacristies des Jésuites pour remplir ses poches de bouts de chandelles. Il s'échappait des bancs du Collège pour rejoindre un de ses oncles, major de la Cité d'Avignon, qui lui narrait comment, en 1662, il avait disposé sa troupe autour du Palais, pour faire prisonnier le Vice-légat, Mgr de Lascaris.

Il avait 16 ans à peine, lorsque, un jour, passa par Avignon un régiment qui défilait musique en tête. La tentation fut vraiment trop forte et, sans prendre le temps de la réflexion, il courut chez le capitaine recruteur et s'engagea comme volontaire. Sa famille le dégagea et l'enferma dans un couvent dont il ne tarda pas à s'évader.

1. La rue Vieille-Poste, qui aboutit à la rue Balance, a été aussi le berceau de Mgr de Suarès, l'éminent évêque de Vaison, un des pères de l'histoire Avignonaise et Comtadine.

Digitized by Google

L'insuccès de sa première tentative ne modifia du reste en rien sa résolution, car, trois ans après, il renouvela la même équipée et prit le mousquet en qualité de cadet dans le régiment de Berry. Sa mère venait de mourir, son père renonça alors à contrecarrer une inclination qui s'affirmait avec autant de persistance.

II.

Folard en Lombardie.

Voilà donc notre personnage respirant à pleins poumons l'atmosphère des camps, fortifiant dans les marches et dans les fatigues physiques une constitution un peu délicate jusqu'alors.

Sa taille était un peu au-dessus de la moyenne, sa tournure élégante, son regard droit et franc ; un nez aquilin démesurément arqué, un nez à la Cyrano, souple, mobile, expressif, un nez que la duchesse d'Abrantès dit avoir été héréditaire dans sa famille, donnait à sa physionomie un caractère sympathiquement original. Et comme avec cela il avait l'âme loyale, le cœur sur la main, l'humeur joyeuse, la riposte prompte, l'imagination ardente, une fougue de prime-saut, il fut bien accueilli par ses camarades et apprécié par son colonel, le marquis de Guébriant qui, dès sa majorité, le fit pourvoir d'une lieutenance.

L'Europe entrait à cette heure en pleine conflagration. A la *ligue d'Augsbourg* succédait la *Grande Alliance* qui coalisait contre Louis XIV l'Empire et les Provinces unies, les Pays-Bas et l'Angleterre, en un mot toutes les puissances intéressées à arracher à la France quelques-uns des territoires conquis depuis la paix de Nimègue. On se battait à tous les horizons. La succession au trône d'Espagne, les compétitions au trône d'Angleterre, déchirant le traité de Ryswick, surexcitaient toutes les ardeurs guerrières.

Nul moment ne pouvait être plus propice aux visées aventureuses et aux instincts batailleurs d'un soldat de fortune.

Le jeune lieutenant fut versé tout d'abord dans un corps de Partisans, véritable école professionnelle des officiers, car, ainsi qu'il l'a écrit plus tard, rien ne prépare mieux à la grande guerre que la guerre d'avant-poste, d'embuscades, de surprises et d'escarmouches, qui permet au chef de développer ses qualités d'observation et de discerner dans un rapide ensemble les particularités du terrain, ses ressources et ses avantages stratégiques.

Digitized by Google

Folard était perspicace, il avait le coup d'œil infaillible, le jugement précis ; à la simple inspection des lieux, il pouvait en lever le plan et fixer la meilleure base d'opération.

Il prit tellement goût à cette « *guerroyade* », qu'à l'aide de ses observations personnelles et des relations antérieurement publiées sur ce genre de combat, il composa un *Petit Traité de la guerre de Partisans* qui ne fut pas imprimé, mais dont le manuscrit est toujours cité parmi ses volumineux écrits.

En 1701, le régiment de Berry reçut l'ordre de rejoindre le gros de l'armée fort éprouvée dans les plaines de la Lombardie. Certes, depuis quelque temps, le soleil du Grand Roi subissait bien des éclipses. Catinat était trop vieux, Villeroy n'était plus heureux. Par bonheur, le commandement des troupes venait d'être confié au maréchal duc de Vendôme, aussi aimé, aussi populaire que l'avait été son parent, le duc de Beaufort, général plus apte que ses prédécesseurs à tenir la partie de son jeune et valeureux adversaire, le prince Eugène.

Folard part le cœur joyeux, allant à la bataille comme à une fête.

Durant la marche de la colonne, il s'aperçoit que les Impériaux se ravitaillent en vivres et en munitions, par une petite crique ingénieusement dissimulée, et il propose d'enlever par un coup de main le poste de la Mésola, qui protège le débarquement des convois. Son plan d'attaque est adopté, mais l'exécution en est confiée à un autre officier qui en garde pour lui tout le mérite. Informé de cette injustice, Vendôme nomme notre chevalier capitaine au régiment de Quercy et se l'attache en qualité d'aide de camp. Le premier pas était franchi sur la route de la fortune.

Il ne saurait entrer dans mes vues de refaire, à la suite de notre compatriote, les campagnes d'Italie et de Flandres, aux aspects changeants. Je me bornerai à le rejoindre hâtivement dans quelques-unes de ses étapes.

A l'État-major du duc de Vendôme, ainsi qu'à celui de son frère, le Grand Prieur, Folard n'avait été accueilli qu'avec une froide réserve. Il n'était pour les officiers de cour qu'un parvenu de province. Il rendait des services, c'est vrai, mais il en avait trop conscience. On ne méconnaissait pas sa bravoure, mais la brutalité de sa franchise déplaisait, tout comme la rudesse de ses appréciations et l'allure agressive de son talent.

Ce fut même à la jalousie qu'il inspirait que l'on doit attribuer l'échec d'Ostiglia. Folard avait prescrit de simuler un assaut de

Digitized by Google

la place, comme il l'avait fait avec succès quelques jours auparavant devant Rovère. Or, sans tenir compte des instructions précises qu'il avait reçues, l'officier qui dirigeait l'opération transforma la fausse attaque en une véritable et fut battu.

Un jour, qu'après s'être emparé de la Cassine de la Bouline, qui commandait un défilé, où Impériaux et Piémontais venaient fourrager, Folard inspectait l'état de la place, voilà que survient à l'improviste un détachement de 1500 hommes, envoyé par le prince Eugène pour déloger les occupants. Folard n'a avec lui que 200 soldats ; il n'hésite pas un seul instant et, avec un imperturbable sang-froid, il organise la résistance. En un clin d'œil tout devient obstacle pour l'assaillant, sauvegarde pour l'assailli. Les moindres escarpements, un pan de muraille, un pli de terrain se changent en bastions qu'il faut emporter l'un après l'autre. La petite troupe s'enroule, se déroule dans des mouvements tournants de couleuvre. Deux fois l'ennemi pénètre dans la Cassine, deux fois il est refoulé avec une furia sauvage. Folard est blessé au ventre, mais il combat toujours ; il tient bon jusqu'à ce qu'une colonne de secours vienne contraindre l'ennemi à la retraite. Tous les critiques militaires sont unanimes à considérer cette défense comme un modèle du genre.

Folard cueillit sur les débris fumants de la Cassine la croix de St-Louis.

La bataille de Cassano, une des plus mémorables de la campagne de 1705, porta au plus haut point sa réputation de valeur et de tacticien. Jamais acharnement pareil de part et d'autre, jamais complications stratégiques plus savamment enchevêtrées, une vraie fantasia scientifique. Au premier rang, comme toujours, le Chevalier maniait avec une sorte de volupté les pions de cet échiquier humain ; il fut atteint de trois coups de feu, l'un dans les reins, les deux autres à la main gauche dont l'index fut emporté.

Ce fut pendant qu'il soignait ses blessures qu'en réfléchissant sur la bataille, Folard conçut son fameux système des Colonnes et de l'Ordre profond qui devait désormais hanter sa pensée et servir de pivot à ses écrits.

Quand le duc de Vendôme fut appelé en Flandres, où se rendait aussi son partner, le prince Eugène, il voulut emmener avec lui Folard, dont il appréciait de plus en plus les mérites, mais le duc d'Orléans, qui avait pris goût de son côté au commerce du Chevalier, insista pour le garder dans son entourage.

Digitized by Google

Une faveur aussi persistante ne fit qu'accroître l'exaspération des officiers de l'Etat-major, exposés aux coups de boutoir d'un imprudent amoureux de la vérité.

Ce fut, dit-on, sur les insinuations perfidement louangeuses de ces amours propres blessés, que le général en chef désigna Folard pour aller s'enfermer dans Modène, dont on prévoyait l'assaut et dont le Gouverneur n'inspirait aucune confiance. Ce gouverneur se nommait de Bar, et, avant d'être attaqué, parlait déjà de se rendre.

Voici comment le Chevalier raconte cette aventure dans son *Traité sur la Défense des places :*

« De San Benedict, où nous étions campés, à Modène, il n'y avait pas grand chemin à faire. J'y arrivai d'assez grand matin, le 28 juillet 1706. Je me rendis de suite chez le Gouverneur, mais j'avais mal pris mon temps. Je tenais déjà, en effet, d'un officier de Vexin, qu'une infinité de maîtres étaient chargés de son éducation.

« Je le trouvai avec un rabbin célèbre, nommé Baabachaï. Dès qu'il me vit, il me dit poliment qu'il savait le sujet de ma venue et qu'il était ravi de m'avoir pour collègue. Je lui répondis qu'on ne m'envoyait pas sur ce pied-là, mais pour agir en exécution de ses ordres et pour le soulager lorsqu'il m'en croirait capable. J'apprends l'Hébreu, comme vous voyez, me dit-il, un peu tard à la vérité, mais j'espère d'en voir le bout et de bien d'autres connaissances aussi. Je lui répondis que je le louais d'employer si bien son temps. Il renvoya le rabbin.

« A peine celui-là était-il dehors que voilà un maître à danser qui entre. Vous me pardonnerez, me dit-il, je mets ainsi ma matinée à profit ; l'après-midi sera toute pour vous. Je lui répondis que, s'il y consentait, je le verrais en mouvement avec plaisir. Je le vis donc danser et bondir avec une légèreté surprenante pour un homme de 68 ans.

« Je crus en être quitte pour cette folie, mais je me trompais. Ceci passerait pour un conte fait à plaisir, s'il n'y avait mille gens encore vivants qui ne me démentiraient pas, et bien d'autres qui ne liront point ceci sans se souvenir de la comédie du *Bourgeois-Gentilhomme*. Le maître à danser était à peine sorti, que voici entrer un maître de musique. Je tombai de mon haut. Et voilà un homme qui se met à chanter, ou plutôt à croasser. J'en fus étourdi. Cela finit par un poète qui venait, aussi régulièrement que les autres, lui expliquer les beautés du Tasse.

Digitized by Google

« Mais il s'en fallait de beaucoup que je fusse au fait de ce caractère : il était amoureux et dévot. On peut bien juger qu'il n'avait aucun temps à perdre. Je fus obligé de le laisser là. »

J'abrège. En réalité, la ville était fort défendable. Il y avait des munitions en abondance et 60 pièces de canon. Folard rend compte de ses impressions au duc d'Orléans, et demande qu'on lui adjoigne un ingénieur et M. de Boisandré, lieutenant-colonel au régiment de Vexin, son ami, d'un caractère ferme et énergique,avec lequel il espère faire une vigoureuse résistance, malgré M. de Bar, qui n'y paraît pas disposé. M. de Boisandré arrive qui, chose étrange, tombe subitement foudroyé, un beau matin, en parlant avec le Commissaire de la place.

Bientôt on signale l'approche de l'ennemi. Le Gouverneur quitte aussitôt sa demeure et se réfugie dans la citadelle avec son Commissaire. Il parle déjà de capituler. Quand la colonne d'attaque se déploie sous les ordres de M. de Vezel, et investit Modène, le Gouverneur descend dans la cave et fait aviser Folard qu'il n'y a plus qu'à se rendre. Folard hausse les épaules ; il prend avec lui des grenadiers armés de faulx et de pertuisanes, et dans une charge audacieuse, déblaie le terrain jusqu'à la tranchée, à la grande indignation de M. de Bar qui redoute les suites de cet exploit d'un fou.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre, M. de Vezel revient à la charge, ordonne un assaut général et fait disposer les échelles pour tenter l'escalade sur tous les côtés à la fois. Folard veut faire braquer ses batteries ; mais, ô stupeur ! tous les canons ont été encloués sur l'injonction du Gouverneur. La ville est occupée ; seule la citadelle est encore au pouvoir des Français. Une idée traverse l'esprit de notre ingénieux capitaine. Il n'y a qu'à placer des vannes dans les fossés du château, les eaux accumulées se déverseront en torrent sur la ville et détruiront les travaux des assaillants. Il court au chemin de ronde pour surveiller l'opération, lorsque soudain la décharge d'un canon de réserve chargé à mitraille balaye le terrain. C'est le Gouverneur qui a trouvé ce moyen radical de se débarrasser d'un collègue aussi compromettant.

Un parlementaire est aussitôt envoyé à M. de Vezel ; la citadelle abaisse ses ponts, ouvre ses portes et le Gouverneur quitte la place avec les honneurs militaires.

Par un hazard providentiel, Folard n'avait pas été atteint ; il était tombé, étourdi, à moitié enseveli sous les décombres. Lors-

Digitized by Google

que la garnison française rentra à San Benedict, Folard n'y était pas. Il passa pour mort. Les officiers de l'État-major le disaient *manquant,* avec de blessantes réticences... On disposa même de sa compagnie. Puis, quand il revint au camp, on ne la lui rendit que de mauvaise grâce et sur l'intervention du maréchal de Tessé.

On comprend qu'en pareille occurrence, ce fut avec une satisfaction non dissimulée que Folard reçut la lettre de M. de Vendôme le réclamant en Flandres pour reprendre auprès de lui ses fonctions d'aide de camp.

Il partit sur-le-champ, passa par Paris et soumit au ministre Chamillard un Mémoire sur les événements de Modène. Le roi l'accueillit avec faveur, lui accorda une pension de 600 livres, lui fit verser l'arriéré de sa solde et ordonna que M. de Bar remboursât de ses deniers personnels l'équipage de celui qui avait failli être sa victime.

III.

Folard en Flandres, a Malte et en Suède.

Attaquée tout à la fois en Italie, du côté de la Suisse, du côté de l'Alsace, la France subissait en outre un terrible assaut sur sa frontière septentrionale.

Là aussi l'intrépide prince Eugène était venu apporter à la Hollande l'appui de son épée et de son talent. Mais cette fois il était doublé d'un admirable auxiliaire, le duc de Malboroug qui commandait l'armée anglaise.

En face de ces deux grands généraux nous avions bien toujours Vendôme, Boufflers et Villars, mais par malheur nous avions aussi le Dauphin, le duc de Bourgogne et son entourage, qui affaiblissait le commandement en élevant avis contre avis, en contrecarrant les plans des vieux capitaines et en faisant prévaloir parfois des décisions imprudentes.

Les débuts de la campagne avaient été favorables à nos armes. Elles s'étaient emparées de Gand et de Bruges ; puis elles avaient faibli à Oudenarde ; enfin elles avaient dû abandonner la Flandre Espagnole pour défendre la Flandre française, au moment où Folard arriva à l'armée. L'année 1709 sonnait le début de la mutilation de nos conquêtes du Nord.

Notre Chevalier fit une belle rentrée en scène. Il dirigea contre l'île de Cadesant un audacieux coup de main qui réussit au delà de toutes les espérances et procura au roi cent mille écus de

Digitized by Google

contributions. Il mit ensuite le siège devant Lettingue, s'en empara et en fut nommé gouverneur.

Mais bientôt le Dauphin, qui avait apprécié un moment les avis du Chevalier, n'en fit pas plus de cas que de ceux du duc de Vendôme. Folard assista, le cœur navré, à la retraite constante des troupes, à la perte de Lille, de Tournai, de Douai, effacé dans un rôle de comparse, jusqu'à la terrible et sanglante bataille de Malplaquet (septembre 1709), où, dans la mêlée, il reçut un coup de feu à travers la cuisse. — On l'a dit avec raison, à la guerre ce sont toujours les mêmes qui se font tuer.

Jamais Folard ne conçut plus de plans de batailles, ne combina plus d'opérations stratégiques qu'alors que, cloué par sa blessure, il était éloigné de tout champ d'action. Il envoyait toutes ces conceptions aux généraux. Cela tourna à l'indiscrétion, et l'abus de pareils conseils contribua à les faire considérer comme des rêveries de malade. Dans le nombre cependant il y en avait de bons que MM. de Montesquiou et de Guébriant regrettèrent de n'avoir pas suivi.

A peine rétabli, on le dirigea sur la place d'Aire. Mais son convoi fut attaqué sur la route par un gros des troupes alliées et il fut fait prisonnier.

Cette capture fut des plus agréables au cœur du prince Eugène qui prisait fort notre Chevalier et qui « eût donné, disait-il, tous les fromages de la Hollande pour se l'attacher ». Insinuations, sollicitations directes, cajoleries, promesses, tout fut mis en œuvre dans ce but. Mais le loyalisme de Folard n'était pas intermittent et sa fidélité patriotique était inébranlable. Le prince ne l'en estima que davantage. Il le comblait de témoignages flatteurs, le recevait à sa table, le consultait sur l'efficacité de telle ou telle manœuvre technique, le traitait en hôte et en ami.

Aussi, ce ne fut qu'à son corps défendant et sur les instances du duc de Bourgogne, qu'il consentit a l'échange d'un prisonnier devenu si cher à son geôlier. En reconnaissance de ses services, Folard fut nommé gouverneur-commandant de la place de Bourbourg, fonction dont il conserva le titre et les émoluments jusqu'à sa mort.

La paix, signée en 1712, fit à notre Chevalier des loisirs inaccoutumés, dont la monotonie fastidieuse cadrait mal avec son humeur avide de mouvement et d'imprévu.

Apprennant que les Chevaliers de Malte prenaient ombrage des grands armements de la Turquie et se disposaient à la

Digitized by Google

guerre, il écrivit au Grand-Maître Perelle pour offrir à l'Ordre ses services qui furent acceptés. Muni de l'agrément royal, il partit pour l'île en 1714,en compagnie d'un de ses petits neveux, nommé de Robert. Les flatteurs hommages qui saluèrent sa venue lui furent une sorte de griserie. Il s'exagéra l'importance de son concours, prit le pas sur les autres ingénieurs, dicta les plans et voulut régenter tous les services. L'effet fut déplorable. Les services s'insurgèrent contre une ingérence aussi intransigeante et, par un mauvais vouloir non dissimulé, mirent ses opinions en échec. Blessé dans son amour-propre, Folard se retira dans sa tente, refusa la croix de Malte qui lui était offerte ainsi qu'à son neveu, et repartit pour la France en quête de nouvelles aventures.

Il n'était bruit alors que des exploits de Charles XII, dont la renommée emplissait l'Europe entière.

Folard est pris d'un insurmontable désir d'être le témoin de cette gloire. Il s'embarque pour la Suède. Mais voilà qu'en pleine nuit le vaisseau qui le porte fait naufrage dans la Baltique. Réveillé en sursaut, il n'a que le temps de passer sa robe de chambre et de courir avec d'autres passagers à la chaloupe du bateau, abandonnant ses effets, sa vaisselle et tout son argent, environ dix mille écus. Durant 36 heures, il erre sur les flots, ainsi que ses compagnons d'infortune, grelotant sous un froid très vif.

Enfin, voici la terre. Mais il reste 80 lieues à franchir pour arriver à Stockholm, et l'on ne peut fournir une aussi longue étape sans manger et sans se vêtir. Chacun fouille dans ses poches, sauf notre Chevalier qui n'a pas de poches, puisqu'il n'a même pas de culottes, et l'on ne réunit que dix écus. Heureusement, en traversant un gros bourg, une phrase en provençal frappe l'oreille de notre pauvre naufragé. Il se précipite, c'est un négociant de Cavaillon dont il se fait reconnaître. Il expose sa mésaventure et le compatriote lui prête cent écus sur parole pour continuer sa route.

Folard rejoint le jeune héros à Lund,en Scanie,où il s'est retiré après la capitulation de Stralsund.

Quelle émotion à la vue de ce monarque, digne héritier de Gustave-Adolphe, qui n'a pas craint d'affronter avec sa seule épée la coalition Danoise, Russo-Polonaise et Saxonne, et qui longtemps enchaina la victoire à la proue de ses navires, sur toutes les mers du Nord ! Quelle séduction dans l'accueil simple,

Digitized by Google

fruste et frugal de cette nature taillée à l'antique, au cœur indomptable, à l'esprit élevé, au corps de bronze que l'amour n'amollit jamais !

Le roi raconte sa descente à Copenhague à la nage, ses batailles de Narwo, de la Dune en Courlande, de Clissow en Pologne où il détrône un roi et en instaure un autre, son invasion en Saxe, son arrivée dans l'Ukraine, son échec et sa blessure à Pultawa, son séjour à Bender...

Folard entame à son tour ses récits de guerre, il expose ses idées en stratégie, développe son système des colonnes, et le prince l'écoute avec complaisance, devinant que rien ne peut être plus agréable à son interlocuteur.

Ce fut durant son séjour en Suède que le Chevalier connut le comte de Saxe, comme si son étoile l'avait prédestiné à se trouver en contact avec tous les grands guerriers de l'époque.

Maurice de Saxe avait fait ses premières armes contre la France sur les mêmes champs où il devait plus tard combattre si brillamment pour elle. Au siège de Lille, on avait vu, dans les rangs des alliés, un enfant de 16 ans se battre comme un soldat. A Tournay, il avait eu un cheval tué sous lui et son chapeau avait été emporté par une balle. A Malplaquet, il avait conservé un admirable sang-froid au milieu du plus épouvantable des carnages. Son nom avait volé de bouche en bouche

Un aussi précoce héroïsme avait enflammé l'imagination de Folard. La fréquentation du jeune prince enthousiasma son cœur. Entre le vétéran des armées, parvenu presque à l'âge de la retraite, et le maréchal en herbe, dont les 20 ans étincelaient de promesses, une amitié réciproque s'établit qui ne devait être brisée que par la mort: « Ce jeune aigle, écrivait déjà Folard à cette date, sera le plus grand génie militaire des temps modernes. On verra, à la première occasion, si mon pronostic ne se réalise pas. » D'autre part, dans les écrits et les *Rêv ries* qu'a laissés le comte de Saxe, on trouve la trace indéniable des idées, des tendances d'esprit, des influences occultes qui s'établissent entre précepteur et disciple au cours de causeries intimes et d'une longue correspondance.

L'affection du comte de Saxe et la confiance de Charles XII furent les plus grands orgueils et les plus douces sensations de la vie de Folard. Lorsque le monarque suédois résolut d'aller jouer en Norvège la carte suprême de sa prédominance sur les Etats du Nord, Folard ne crut pas devoir se séparer de lui. Il

Digitized by Google

l'accompagna dans son expédition. Il était auprès de lui au siège de Frédérikshald quand une balle, venue on ne sait d'où, abattit le souverain à ses pieds en pleine sève et en pleine gloire.

Alors seulement notre compatriote revint en France, où il fut nommé mestre de camp d'infanterie à la suite du régiment de Picardie.

Ce fut en cette qualité qu'il fit sa dernière campagne, en 1719, dans la courte guerre que la France eut à soutenir en Espagne, sous les ordres du maréchal de Berwick.

IV.

Folard publiciste.

Folard n'avait que 50 ans. Certes il était criblé de blessures et la dureté d'oreilles, dont il était affecté depuis quelque temps, s'était singulièrement accentuée ; néanmoins il restait vert et robuste. Les abus n'avaient pas altéré sa santé, car il n'avait jamais fait d'excès de table et, tant par tempérament que par raison, il avait toujours évité avec soin le commerce des femmes. Par un singulier privilège, il ignorait le mal de tête, lui dont la tête était sans cesse en ébullition.

Que faire donc maintenant que la paix devenue générale lui imposait une retraite anticipée ? Mon Dieu ! communiquer aux autres les connaissances qu'il avait acquises durant trente campagnes et par un travail continu.

Il avait bien déjà, on le sait, écrit dans sa jeunesse un Traité resté inédit sur la *Guerre de Partisans ;* il conservait en portefeuille un autre Traité sur *La défense des places* et son fameux système des *Colonnes et de l'Ordre profond,* ce Benjamin de son imagination ; il venait bien de publier un livre exposant les nouvelles *Découvertes sur l'art de la guerre,* livre honoré de l'approbation du régent.

Mais tout cela ne constituait que des études éparses qu'il s'agissait de condenser dans un travail d'ensemble, tout à la fois technique, historique et critique. Sous quelle forme ? Des *lettres ?* cela manquait de corps ; des *mémoires ?* c'était prétentieux et plus littéraire que scientifique. Ce qu'il rêvait c'était un cadre, le cadre d'un grand ouvrage présenté suivant une méthode accessible à tous, où, sous le couvert d'un récit captivant par lui-même, il pût glisser ses observations personnelles, ses opinions,

Digitized by Google

ses parallèles analytiques entre l'art militaire ancien et moderne, ses jugements sur la tactique contemporaine, ses appréciations sur les généraux du temps, sur les événements du jour, en distribuant à qui de droit le blâme ou la louange.

Ce cadre, il crut l'avoir trouvé dans l'Histoire de Polybe, le Mégalopolitain, qui est considéré à juste titre comme l'écrivain militaire le plus judicieux, le plus exact et le plus complet que les Grecs et les Romains nous aient laissé. Polybe a voyagé ; il a vu ce qu'il raconte ; l'impartialité est sa loi. Dans son *Histoire Universelle,* qui embrasse l'Italie, la Grèce, la Gaule, l'Espagne et l'Afrique, on assiste avec lui aux guerres Puniques, aux guerres d'Etolie, d'Illyrie, d'Achaïe, aux exploits d'Antigone et de Philippe, aux luttes d'Antiochus et de Ptolémée. Il note la marche des armées, la stratégie des batailles, l'ordre et la composition des phalanges ainsi que tous les détails de la balistique. Rien donc ne pouvait être plus propre aux vues de Folard et son choix était heureux.

Seulement, pour se servir d'un pareil guide, il importait d'en posséder un texte irréprochable et non une version tronquée. Les versions, disait notre Chevalier, sont comme un tapis de Turquie dont le bon côté est égal, mais dont le revers est plein de nœuds et de fils. Or, les versions latines de Polybe données par Bruni d'Arezzo et par Nicolas Perrotti, de même que la traduction française d'Isaac Casaubon, présentaient, paraît-il, pas mal d'inexactitudes et de lacunes.

Le meilleur était donc de recourir à Polybe lui-même. Ah ! si Jérôme Folard avait vécu ! Mais le fils n'était pas aussi bon linguiste que son père. Pour mener à bonne fin l'entreprise, il dut s'adjoindre un collaborateur, le bénédictin dom Thuillier, qu'il appelait irrévérencieusement « son collaborateur soumis ». Il s'enferma avec lui dans l'Abbaye de Ste-Geneviève et mit à profit le savoir des religieux les plus érudits, notamment du célèbre dom Bernard de Montfaucon.

Le travail de traduction dura trois ans, durant lesquels Folard y intercala ses commentaires beaucoup plus volumineux que l'Histoire de Polybe proprement dite. Malheureusement cette intercalation ne fut pas assez discrète pour que certains passages n'en parvinssent à la connaissance du public. Et comme l'auteur avait la dent mauvaise, que, sous prétexte de franchise, il ne ménageait personne et froissait bien des amours-propres, des influences furent mises en œuvre pour empêcher la publication de l'ouvrage.

Digitized by Google

Avant d'accorder le privilège, le ministère chargea donc M. Lancelot, membre de l'Académie Française, et M. de Valière, maréchal de camp, officier d'une grande distinction, d'examiner le manuscrit et de rédiger un rapport susceptible d'éclairer sa religion. Le rapport fut favorable. Il le fut à tel point que M. le Blanc permit même à l'auteur de lui dédier son livre et de placer son portrait au-dessous de la dédicace.

Le premier volume du *Polybe Français* fut livré au public au mois de mai 1727. Puis, successivement, parurent quatre autres gros volumes in-4°.

Cette œuvre considérable et encore en voie d'achèvement n'était pas sans défaut. Elle était d'une prolixité extrême et d'un style diffus que l'on n'accepterait pas de nos jours. La science réelle s'y trouvait noyée dans des dissertations oiseuses et parfois incohérentes. On y sentait un effort constant et même puéril de tout ramener à son système des Colonnes, passé à l'état d'obsession [1]. Quelques-unes de ses assertions étaient exorbitantes, telle celle où il affirmait que, s'il possédait les engins de guerre des anciens, il triompherait de toute l'artillerie moderne. Enfin sa personnalité, toujours mise en relief, déflorait un travail qui eût dû rester dans des sphères plus élevées.

Ces imperfections n'étaient pas de nature à soulever l'opinion, car elles étaient compensées par une souveraine érudition, par de merveilleux exposés du régime militaire de l'antiquité, par de savantes études sur la tactique, la stratégie et la balistique, enfin par des cartes et des plans qui font encore autorité.

Ce qui mit le feu aux poudres, ce fut le ton imprudemment agressif et arrogant qu'il affectait dans la préface de son livre. Il y déclarait nettement que, sans Polybe et ses Commentaires, on ne pouvait acquérir le savoir et les qualités qui font les grands capitaines. Or, nul n'ignorait que Turenne, Condé, Montecuculli et cent autres généraux connus n'avaient jamais étudié Polybe et qu'ils ne méritaient pas cependant les épithètes de sots, d'ignorants et d'incapables, dont l'auteur affublait ceux qui avant lui avaient raisonné sur l'art de la guerre. De plus, il n'était ni mort, ni vivant, qu'il ne fît comparaître à son tribunal suprême et dont il n'appréciât les mérites avec une brutalité jalouse. Les amours-propres froissés se montrèrent d'autant plus chatouilleux que

1. Lisant un jour la Bible, Folard s'arrêta étonné et s'exclama : « Savez-vous que Moïse était un fameux capitaine ; il avait découvert mon système des Colonnes. »

Digitized by Google

l'ouvrage qui faisait un bruit d'enfer avait été envoyé aux écoles militaires pour servir de leçon.

Les *Trévoux,* c'est-à-dire les Jésuites qui dirigeaient le journal de Trévoux, commencèrent la campagne et se firent l'éclatant porte-voix des protestataires et des détracteurs. « Ils traitaient notre Chevalier à peu près comme les marmitons du duc traitèrent le bon Sancho quand ils lui donnèrent la belle lessive que l'on sait. Les pères Marmitons ne se lassaient pas de lui administrer *une lessiva de diablos* [1]. »

Les brochures, les cartons, les placards se mirent de la partie, inondant la cour et la ville d'attaques sans portée mais furibondes, de diatribes injurieuses ayant toujours quelque froissement anonyme à venger.

Par une fâcheuse coïncidence, la grande critique,qui est plutôt un élément de vogue et un certificat de mérite, épluchait l'œuvre du Chevalier, épiloguait sur la forme et sur le fond, en soulignant les points faibles, les erreurs ou les lacunes. M. de Savornin, général Suisse au service des Pays-Bas,publiait sous le titre : *Les sentiments d'un homme de guerre sur le système de M. de Folard,* des réflexions fort judicieuses et des objections d'un caractère pratique très saisissant. M. de Terson faisait de même dans un livre intitulé : *Lettres critiques d'un officier Hollandais.* Enfin le colonel Guischardt annonçait, de la Cour de Prusse, en termes qu'une jalousie mal déguisée rendait plus âpres, la prochaine publication des contre-sens du traducteur de Polybe et des contre-bon sens de son commentateur.

Folard pratiquait en polémique la loi de Lynch, œil pour œil, dent pour dent. On disait de lui qu'il mordait de génie. « A un coup de plume il répondait par un cou de grifle. » Aux Trévoux, il lavait la tête « avec de l'eau plus claire, du linge plus blanc et des mains moins crasseuses. » Il repoussait du pied « les évacuations inconsidérées des folliculaires à gage, estimant que le lecteur voulait trouver de l'esprit, même dans les insultes. »

Mais, en dépit de sa nature revêche, il réfutait avec égards et ménagements les thèses sérieuses appuyées sur une argumentation scientifique. Il abordait de front toutes les critiques estimables en tête de chacun de ses volumes, dont il faisait un champ clos où tous les adversaires pouvaient combattre à armes courtoises. « Je défie, concluait-il, d'un ton de bravade, que quelqu'un

1. Lettre du chanoine Nicolas de Folard, février 1724.

Digitized by Google

puisse égratigner mon *Poliocerticon* que l'on va traduire en latin, à Leipsick, et qui est invulnérable. »

Malgré tout cela, la levée de boucliers contre l'ouvrage de Folard fut telle que le ministère dut s'en émouvoir. La question de sa suppression fut portée devant le Tribunal des Maréchaux, puis au Conseil du roi. En vain les meilleurs esprits s'indignaient de l'attentat projeté contre la liberté de la pensée, en vain Lancelot proclamait-il que l'œuvre incriminée faisait honneur à la nation, en vain la Société royale de Londres accueillait-elle son auteur dans son sein, le ministre Le Blanc n'était plus, l'oreille du roi était moins favorable que l'avait été celle du régent : dès l'apparition du sixième volume, qui soulevait de nouvelles susceptibilités, interdiction fut signifiée au Chevalier de continuer sa publication.

Celui-ci se montra tout d'abord très affecté de la mesure, puis il en rit. « Si l'on ne veut pas, disait-il plaisamment, que j'enseigne aux autres ce que je sais, qu'on me donne un bâton de maréchal pour que je puisse l'appliquer. » Il fit publier son septième volume à Amsterdam, au grand déplaisir de ses détracteurs qui croyaient l'avoir désarmé.

Et pour prouver surabondamment la vitalité de son esprit, il composa un nouvel opuscule militaire sur *Les fonctions et les devoirs d'un officier de cavalerie.*

Au milieu de tous ces démêlés littéraires, notre Chevalier puisait un puissant réconfort dans l'attachement que continuait à lui témoigner le comte de Saxe. Leur confiance mutuelle s'était accrue dans une rapide excursion qu'ils avaient faite ensemble à Dresde, pour la construction de nouveaux travaux de défense. Depuis lors, leur correspondance n'avait jamais pris fin, toujours familière et circonstanciée. Et ce n'était pas une mince fierté pour Folard de voir un héros aussi renommé, devenu maréchal-général de l'armée française, le vainqueur de Fontenoy, de Rocroi, de Berg-op-Zoom et de Maëstricht, le consulter en mainte occasion et prendre son avis sur ses opérations militaires.

La publication de cette volumineuse correspondance eût été d'un précieux intérêt historique. Le Chevalier Aude, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Folard*, l'a eue tout entière entre les mains. Il n'a pas osé la divulguer à cause de sa liberté d'allures et de ce qu'il a appelé son « ouverture de cœur. » Il n'a cité dans son livre que trois lettres très affectueuses et assez détaillées, adressées à Folard, la première, du siège de Prague,

Digitized by Google

le 20 novembre 1741 ; la deuxième, de Dékendorf, le 28 décembre 1742 ; la troisième, du camp sous Coutras, le 11 août 1744.

Rien ne fut plus sensible au cœur de notre compatriote que la nouvelle de la mort prématurée de son glorieux ami, enlevé, à 54 ans, (1750) par un prétendu rhume négligé dont on parla beaucoup à Versailles, en chuchotant avec un grand air de mystère. Voici comment il s'exprimait dans un billet écrit en hâte à ce sujet à M. de Caumont : « La mort du maréchal de Saxe m'a littéralement accablé. Quelle perte pour l'Etat ! plus grande qu'on ne peut le supposer !... Il ne fut jamais un plus grand homme et un plus habile général. Il faut des siècles pour produire un héros de cette taille. On pourrait fondre en un seul tous les officiers généraux de cette guerre, qu'on n'arriverait pas à sa moitié. »

Ce fut à peu près vers le même temps qu'un autre guerrier fameux, Frédéric le Grand, fit écrire au Chevalier, par le feld-maréchal Keith et ensuite par le prince héritier, pour l'engager à venir à Berlin diriger des essais d'évolutions qu'il désirait faire effectuer par ses troupes par Colonnes et Ordre profond.

Folard déclina la proposition en invoquant son grand âge et ses infirmités. Mais, en réalité, il avait à part lui, d'autres raisons de s'abstenir. Le colonel Guischardt, son acharné détracteur, était l'hôte et le commensal du roi de Prusse, et Folard n'ignorait pas que, dans une lettre récente, il avait traité ses idées de *visions* et d'*extravagances*. N'était-ce pas dans l'intention de le confondre qu'avait été conçue l'expérimentation de son système ? Or, le Chevalier ne se sentait pas la vocation de servir de jouet, même à un roi.

V.

Folard a Avignon.

Les amertumes de sa campagne littéraire avaient altéré la santé de Folard, plus que ne l'avaient fait les fatigues de la guerre. Polémiste fougueux, passionné, irascible, il s'était usé dans cette lutte intellectuelle de chaque jour.

Un instant il s'était distrait de cet énervant pugilat aux jongleries de Mesmer et aux convulsions du cimetière Saint-Médard. Il avait, en compagnie du duc de Richelieu, vénéré le *St-Excrément* en se frappant le dos à coups de bûche, sans songer au

Digitized by Google

ridicule qui pouvait en découler. Mais là encore, les panphétaires le guettaient qui l'accusèrent de sorcellerie avec une si perfide insistance que le cardinal de Fleury, effarouché, ne parlait rien moins que d'un ordre d'exil.

Cependant, le timbre venait de sonner 80 coups à l'horloge du temps. C'était l'heure de battre en retraite.

Au printemps de 1751, le Chevalier voulut revoir sa ville natale qu'il avait quittée depuis 60 ans.

Qu'était devenue sa famille ? Hélas ! de six enfants, il était le seul survivant. Mortes ses deux sœurs ; mort son frère Paul, capitaine au régiment du Vivarais ; mort Nicolas, le chanoine de Nîmes ; mort Melchior, le professeur au Collège des Jésuites de Lyon (B). Il avait un peu délaissé les siens durant sa carrière aventureuse. Combien aujourd'hui il se fut complu aux intimités du foyer, aux ressouvenirs de l'enfance, au recommencement du passé.

Autour de son fauteuil d'infirme, dans l'hôtel de M. Johannis de Verclos, rien que des parents éloignés, son neveu de Robert, le curé Grégoire et quelques anciens amis de la maison. J'oubliais Jacqueline, sa chienne, si vieille, si vielle que d'avance M. de Caumont avait composé son épitaphe.

Sa vie était d'autant plus solitaire que sa dureté d'oreille, pour la guérison de laquelle il avait jadis fait des neuvaines avec les Jansénistes, avait dégénéré en une quasi surdité qui l'isolait des relations mondaines. Cependant, quand ses blessures, qui faisaient de son corps un clavier de rhumatismes, lui laissaient un peu de répit, il racontait volontiers ses campagnes, il lisait beaucoup, il écrivait encore. Comme son frère le chanoine, il avait toujours été un infatigable épistolier. Une note d'Esprit Calvet, insérée au numéro 2374 des manuscrits de la Bibliothèque, indique que les lettres seules du Chevalier de Folard, très longues et constituant une sorte d'encyclopédie, formeraient deux gros volumes.

Il consentit même à dresser un rapport, peu étendu d'ailleurs, sur le canal projeté de Provence, approuvant les bases du projet et portant que, si les eaux de la Durance insuffisaient, il y aurait lieu de faire une saignée au Coulon.

Il ne possédait qu'un faible patrimoine, une maison et quelques terres dans le bourg de Morières, près de l'église, et un verger de 15 éminées à Saint-Saturnin-lez-Avignon. Son capital mobilier se composait uniquement des pensions qu'il devait à la muni-

Digitized by Google

licence royale, et qui étaient presque en totalité acquittées par la famille de Caderousse. Néanmoins, il trouvait encore le moyen de faire du bien, car il avait recueilli trois jeunes gentilshommes, auxquels il faisait donner une éducation conforme à leur naissance.

Durant l'hiver de 1752, il ressentit les atteintes de la pierre, mal héréditaire qui avait emporté son père et son aïeul. Des souffrances intolérables et un insurmontable dégoût des aliments constituaient des symptômes précurseurs d'une fin prochaine.

Le pauvre Chevalier regarda la mort en face et n'eut d'autre préoccupation que de régler la transmission de son petit héritage. Cette préoccupation le hantait même si fort, qu'après avoir déposé son testament olographe aux minutes de Me Mantilléry, son notaire, le 10 septembre 1751, il rédigea successivemen quatre codicilles, les 22 et 26 février 1752, puis les 2 et 11 mars suivant.

Il s'éteignit le 23 du même mois, à l'âge de 83 ans.

Il avait institué pour héritier universel un de ses neveux, Hubert de Folard, ministre de France à la Diète de l'Empire siégeant à Ratisbonne, plus tard envoyé extraordinaire auprès de l'Electeur de Bavière. Il léguait ses papiers, cartes, plans, projets et mémoires, ses lettres émanant de ministres, princes, officiers généraux et personnages historiques, ainsi que ses recueils de documents reliés en quatre volumes, à Monseigneur Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc de Belle-Isle, pair et maréchal de France, chevalier de la Toison d'Or, ne connaissant personne qui, par ses talents supérieurs, fût plus en état d'en connaître le prix et d'en faire un usage plus conforme aux intérêts de Sa Majesté et du royaume. Il léguait à M. de Robert, son neveu, brigadier des armées, divers objets personnels et les plans des batailles de Fontenoy et de Lauffeld; à M. de Causans, commissaire des guerres, les portraits de Charles XII, du Comte de Saxe, et du Maréchal de Turenne, ses pistolets et son épée ; à l'abbé Grégoire, son Christ d'ivoire.....

L'héritier universel n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire. C'était prudent, car le produit de la vaisselle d'argent, des estampes, de la bibliothèque (C) et du mobilier, ne suffit pas à couvrir le passif.

Digitized by Google

Mais il fit élever au testateur un mausolée, portant, sur marbre blanc, l'inscription suivante :

D. O. M.
NOBILI JOANNI CAROLO DE FOLARD, AVENIONENSI
LEGIONIS PICARDIÆ TRIBUNO
OPPIDI ET ARCIS BORBOURG IN FLANDRIA REGIA
PRAEFECTO, ETC.
DOCTISSIMO FORTISSIMOQUE MILITI
MANSUETO, PROBISSIMO VIRO,
PATRUO CLARISSIMO ET CHARISSIMO,
HAERÈS EX ASSE, HUBERTUS DE FOLARD
REGIS CHRISTIANISSIMI LEGATUS APUD
GERMANOS
H. M. M. P.
OBIIT AVEN. A. R. S. H. 1752, MARTII 23
AETATIS SUÆ 83
— o —
REST. A. 1844, D. D. VICTOR ET JOSEPH DE FOLARD,
NEP.

Sur la face postérieure du cénotaphe, se trouvaient les armes de Folard : *d'azur à la bande d'or,* flanquées d'attributs militaires et soutenant une croix de Saint-Louis.

Il y a une cinquantaine d'années, on voyait ce monument près de la Chapelle de Saint-Antoine de Padoue, à l'extérieur de l'église des Cordeliers, non loin du cippe élevé à la mémoire de Laure de Noves. Le touriste le retrouve aujourd'hui dans le jardin du Musée Calvet, dernier refuge des tombeaux délaissés, passés à l'état de souvenirs archéologiques.

Une des salles voisines renferme un portrait, à l'huile, du Chevalier.

EPILOGUE.

On a dénommé Folard le *Végèce français*, et cette appellation n'avait rien de désobligeant, puisque Végèce est le plus réputé des écrivains militaires de la Rome antique. Cependant elle eût paru fort choquante à Folard qui, dans son *Polybe*, a traité assez mal Végèce, lui reprochant d'avoir négligé de vérifier ses textes et

Digitized by Google

d'avoir laissé échapper des inexactitudes qu'un auteur sérieux doit éviter. Mais Folard ne se rendait pas compte qu'il a traité dans son ouvrage les mêmes sujets que ceux qui figurent dans le *De re militari*, à peu près dans le même ordre, et que, s'il a toutes les qualités de Végèce, il n'est pas exempt de quelques-uns de ses défauts.

L'œuvre de notre compatriote, qui avait soulevé tant de controverses de son vivant, en suscita de plus vives encore après sa mort. Les *Commentaires de Polybe* furent réédités en sept volumes, à Amsterdam, en 1753. On en fit à Paris une édition abrégée, en trois volumes, en 1757. Ils furent traduits en allemand, à Vienne et à Berlin.

Le colonel Guischardt, qui s'était posé dès le début, nous le savons, en irréconciliable adversaire, s'acharna à nouveau contre le système des Colonnes, d'abord dans ses *Mémoires militaires,* en 1758, puis dans ses *Mémoires critiques,* en 1774. Le colonel de Lootz, au contraire, s'en proclama le champion admiratif dans ses *Recherches d'antiquités militaires,* parues en 1770, et dans un ouvrage spécial intitulé : *Défense du Chevalier de Folard.*

Folard eut même l'insigne honneur de servir de thème à une plaquette du grand Frédéric, publiée en 1768, sous le titre : *L'Esprit du Chevalier de Folard,* où le monarque combat le système du « *Végèce français* », tout en disant dans sa préface : « Il avait enfoui des diamants dans du fumier. Ce sont ces diamants que je veux dégager. »

Apologies et diatribes roulent sur des questions techniques qui ne sont pas de notre ressort. Elles portent toutefois avec elles la constatation que notre héros avignonais n'était pas un esprit vulgaire. Son humeur trempée d'acide, sa plume fanfaronne et frondeuse nuisirent à l'éclat de sa carrière, mais elles ne peuvent effacer de son front le rayonnement du génie.

A cet homme célèbre il ne manqua peut-être, pour devenir illustre, que de commander en chef.

B^on^ Marc DE VISSAC.

Digitized by Google

APPENDICE

NOTE A.

JÉRÔME DE FOLARD.

Dans un cahier manuscrit, écrit vers 1718, et conservé à la bibliothèque Calvet, se trouve la notice ci-après :

Jérôme Folard naquit à Avignon en 1631, le jour de l'Ascension. Son père fut Nicolas, homme d'esprit et de tête, qui fut beaucoup aimé du Cardinal de Richelieu. Sa mère fut Madeleine de Gay, qui descendait du fameux jurisconsulte Jean Gayus et de Jeanne d'Ansouis, petite-fille de Elzéard, Comte d'Arian, mais dont les sentiments ne répondirent pas tout à fait à sa haute naissance. Il ne tint pas à elle que ses enfants embrassassent des professions peu honorables.

Jérôme fut le puîné de trois garçons. Il n'avait guère plus de 3 ans quand il perdit son père, qui mourut de la pierre, maladie héréditaire dans la famille. A l'âge de 10 ans, on le mit au Collège. Il fit assez mal ses premières études. Sa trop grande vivacité le rendait incapable d'application. En philosohie, cet esprit tout de feu commença à se rasseoir et, s'étant appliqué tout de bon, il laissa bientôt derrière lui tous ses condisciples, parmi lesquels son frère aîné.

En 1651, les deux frères ayant achevé leur cours de droit, prirent ensemble le bonnet de docteur. L'aîné, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, s'en fut dans un Séminaire à Paris, et Jérôme resta dans Avignon, où il eut beaucoup à souffrir de la part de sa mère. Cette femme ne l'aimait pas. Elle avait donné toute sa tendresse aux deux autres. Elle le traitait durement, pour l'obliger à se faire religieux ou à partir au service. Enfin l'orage cessa, elle se lassa et il eut la paix.

Sa curiosité le portait à toutes les études, physique, mathématiques, médecine, théologie, belles-lettres, éloquence. Mais, en fait d'éloquence, il n'avait pas pris le bon chemin. Lui qui fut ensuite le grand ennemi de l'enflure, du faux brillant, du style trop recherché, s'était laissé éblouir par les manières de Pline, de Sénèque, de Lucain et de Balzac. Un mot que lui dit un jour le célèbre M. de St-Geniez commença à lui ouvrir les yeux, et la lecture de Xénophon, de Térence et de Cicéron, acheva de le ramener.

En 1654, Jérôme alla à Paris, où il fut présenté au Cardinal Mazarin, qui avait été uni d'amitié avec son père et qui prit de l'inclination pour lui. La conjoncture était belle s'il eût su en profiter. Mais, jeune encore, dissipé par

Digitized by Google

les plaisirs, et beaucoup plus par ses études, il était plus assidu chez Mlle de Scudéry, chez MM. Conrard, Chapelain, Ménage et autres gens de lettres, qu'à l'hôtel Mazarin. Cette conduite le commit un peu avec son aîné qui, ravi d'avoir un sujet de le quereller, venait tous les jours à son Séminaire exhaler sa bile contre lui. A tout ce qu'il pouvait dire, Folard avait toujours même réponse, savoir, qu'il se souciait peu de faire fortune, pourvu qu'il devînt habile homme. Toutefois, il commença à être plus régulier et à faire sa cour. Il y gagna, car un jour le Cardinal, après avoir joué, le fit approcher, et lui ayant versé dans le chapeau un assez gros tas d'argent, lui dit : « Emportez-le, il est à vous, je vous avais mis secrètement de la partie, pensant que vous me porteriez bonheur. » Ce commencement n'eut pas de suite. Environ ce temps-là, il tomba malade d'une fièvre maligne, qui en peu de jours le mit en danger de la vie. Le curé de la paroisse le trouva dans la rêverie, parlant grec et latin et récitant des vers d'Homère et des passages de Platon. Cela l'effraya. Il en parla à MM. Arnaud et Nicole qui, s'étant informés, résolurent de l'acquérir et lui firent des propositions par le curé. Celui-ci fit si bien, qu'il obtint du malade des engagements, mais on parvint à lui faire retirer sa parole à temps, ce qui le mit mal avec son aîné, fort attaché à MM. de Port-Royal. Il a d'ailleurs regretté d'être revenu sur sa parole.

Guéri, Jérôme revint à Avignon et, dans une auberge, à Lyon, il fit la connaissance du célèbre ministre protestant Morus, qui essaya, mais en vain, de le convertir. Il a dit de ces deux aventures : « A Paris, la grâce fut la plus faible, je me laissai vaincre par deux jésuites. A Lyon, elle fut la plus forte, je tins bon contre un ministre. »

Il voulait revenir à Paris et ambitionnait l'Académie française. Mais une passion pour une demoiselle de beaucoup de mérite, mais pauvre et de condition inférieure, le retint à Avignon, malgré les prières de sa mère. Il se maria en 1663 contre le gré de tous les siens. Peu fortuné, il s'attacha au barreau, où il réussit pleinement, et, durant dix ans, il y gagna de l'argent. Il délaissa alors ce métier pour reprendre ses études. Mais, sa famille étant nombreuse, il eût été bientôt gêné sans l'économie de sa femme, dont la mémoire a longtemps survécu à sa mort. Elle joignait à la vertu, à la piété, à un grand sens et à beaucoup d'esprit, le mérite littéraire. Elle connaissait à fond la religion, l'histoire et la philosophie nouvelle qu'elle avait étudiée avec Pierre Guisoni, précepteur chez son père. Mais elle ne faisait pas parade de son savoir, et seuls quelques intimes pouvaient juger ses capacités. On raconte qu'un jour, un bel esprit de profession ayant voulu faire assaut avec elle, elle ne lui parla que des choses du ménage. A son interlocuteur intrigué, elle dit : Je suis une femme et je parle ma langue.

En 1682, Jérôme se fit agréger à l'Université d'Avignon et fut nommé professeur de droit. C'était un latiniste parfait Cicéronien, tellement qu'un professeur, jaloux de ses succès, dit un jour à ses élèves, en dérision : « Au reste, Messieurs, je ne vous parlerai pas la langue de Cicéron, mais celle de Balde et de Barthole, qui est la langue naturelle de l'Université. Je laisserai l'autre, comme étrangère, aux gens de Collège ou à tel professeur en droit qui aime encore à balbutier avec les enfants. »

Il fut fortement critiqué par les amoureux du bel esprit qui ne trouvaient dans ses discours que du beau latin et du bon sens. Il n'estimait guère ses contemporains qui déclamaient bien fort, cherchaient trop à briller, et dont

Digitized by Google

les discours sentaient trop le théâtre. Un jour, à Villeneuve, considérant avec Nicole l'épitaphe du prince de Conti, enterré aux Chartreux, il disait : qu'elle lui paraissait d'une bonne latinité, mais d'un très mauvais goût, parce qu'il y avait trop d'esprit. Nicole, qui en était l'auteur, le laissa aller, et à la fin lui dit : « C'est moi qui ai fait cette mauvaise épitaphe, je veux bien l'avouer à ma honte. Si j'en fais jamais quelque autre, je profiterai de votre avis ou vous prierai de la faire pour moi. »

Sa femme mourut en 1688. Ce fut une grande perte pour Jérôme et ses enfants, car il était incapable de gérer ses propres affaires, et il se trouva bientôt ruiné. L'Université ne rapportait pas beaucoup, car elle était interdite aux étudiants français et les démarches auprès du roi n'avaient pu faire lever cette interdiction, que lorsque Mgr Delphino fut nommé nonce à la Cour de France. Une seule condition fut exigée, c'est que l'on créerait une chaire de droit français. La Cour et le Cardinal obligèrent à donner cette chaire à Folard. Le Cardinal, à son retour à Rome, fut harangué en français par Folard qui, dit-on, se surpassa. Aussi, en récompense, on s'empressa de le chicaner sur ses appointements que l'on régla à la moitié de ceux des autres professeurs. Le Cardinal lui offrit alors une chaire à Padoue, mais il refusa, vu son grand âge (70 ans). Il mourut de la pierre en juillet 1706. Il eut pour le soigner deux médecins : l'un qui diagnostiquait la pierre et qui défendait les infusions de pavots, l'autre qui diagnostiquait la gravelle et les recommandait. On écouta le dernier et le malade mourut. Il était d'une taille au-dessous de la médiocre, bien prise, le visage agréable, l'air noble, la physionomie heureuse, s'énonçait avec grâce et facilité ; on l'écoutait avec plaisir, pourvu qu'il ne contât pas, car il le faisait très mal ; l'emballement lui ôtait tous ses moyens.

NOTE B.

LES FRÈRES DU CHEVALIER DE FOLARD.

On sait que le Chevalier avait trois frères : Nicolas, Paul-Jérôme et Melchior.

NICOLAS, l'aîné, était entré dans les Ordres ecclésiastiques et avait pu acquérir un canonicat à Nîmes, grâce à la libéralité que lui avait faite, dans ce but, un frère à son père, l'abbé Pierre de Folard, par dispositions testamentaires.

Ce Nicolas était un esprit littéraire très ouvert et un peu caustique, un épistolier infatigable, qui correspondait à Avignon avec M. de Seytres Caumont Joseph, qui a conservé cette correspondance. Elle figure aujourd'hui à la bibliothèque Calvet, sous le n° 2.373 des manuscrits et constitue tout un volume relié de 250 feuillets environ. Elle s'étend de 1720 à 1734, époque approximative de sa mort.

Ces lettres traitent surtout de questions littéraires et de questions familiales, mêlées à la chronique spéciale du temps, susceptible d'intéresser son ami. C'est grâce à elles que nous groupons quelques détails privés, quelques appréciations intimes sur le caractère et la physionomie particulières du Chevalier et de ses frères.

C'est à tort qu'on a attribué à ce Nicolas de Folard, la publication de l'ouvrage intitulé : *La Vie de Pierre de St-Louis*, le fameux carme Aixois, devenu poète facétieux. Cet ouvrage est l'œuvre d'un autre abbé Nicolas de Folard, son petit

Digitized by Google

cousin, qui lui avait succédé dans son canonicat. Il n'a été publié, en effet, qu'en 1750, dans la livraison de juillet du *Mercure de France*.

PAUL, avait embrassé la carrière militaire. De lui nous savons très peu de chose, sauf qu'il devint capitaine au régiment du Vivarais.

MELCHIOR, le plus jeune, était né à Avignon en 1683. Il se fit jésuite et professa durant plusieurs années la rhétorique au Collège de Lyon, où il était membre de l'Académie des sciences et des lettres. A la demande de la ville d'Arles, sa Compagnie l'envoya, en 1734, prononcer successivement, à la Métropole de St-Trophime, les panégyriques du maréchal de Villars et de M. le Bré, intendant de Provence. Ces singulières oraisons funèbres furent imprimées aux frais du corps municipal.

Il composa plusieurs tragédies qui ne s'élèvent guère au-dessus du médiocre : *Alexandre*, *Darius*, *Œdipe*, *Thémistocle*. Ces deux dernières ont été imprimées à Lyon, l'une en 1722. l'autre en 1729.

Paul Achard raconte sur notre auteur tragique, l'anecdote suivante :

« Le Père Melchior faisait lire ses œuvres par un de ses amis, auquel il envoie un jour une tragédie que devait lui remettre le procureur des Jésuites de la rue St-Antoine. L'ami envoie quérir la pièce ; le procureur, occupé, prie que l'on revienne le lendemain. Un filou, qui avait entendu la conversation, se présenta le lendemain au couvent de la part de l'ami et emporta le paquet.

« Quelques jours plus tard, le voleur est arrêté et est trouvé nanti de la pièce.

« M. Hérault, lieutenant de police, rit de l'aventure et prête même la pièce à un de ses intimes qui conçoit l'indiscret projet de se l'attribuer, en changeant le titre et les noms des personnages. Il y manquait une rôle de femme. On s'adresse à l'abbé Pellegrin pour combler cette lacune. L'abbé demande 600 livres. — C'est cher pour une femme, proteste le plagiaire. — Eh bien ! j'ajouterai une suivante, réplique l'abbé. Bref, on convrient à 300 livres pour les deux rôles.

« La pièce fut représentée et tomba piteusement.

« Folard reconnut son enfant, mais il eut bien soin de ne pas en réclamer la paternité. »

Melchior mourut à Lyon le 19 février 1739.

Voici maintenant quelques extraits de la correspondance de Nicolas :

« Le capitaine Melchior est de tous mes frères celui que j'aime le plus tendrement, et la raison, c'est qu'il est très aimable, qu'il m'aime bien, et que c'est l'homme du monde qui sait le mieux aimer les gens qu'il aime. Les deux autres, s'ils le passent en esprit et en science, ne lui vont pas à la cheville en fait de bon cœur et d'amitié. L'un, celui du faubourg St-Honoré (le Chevalier), n'aime que par grain, et l'autre, le Bonze (le Jésuite), n'aimerait personne en ce monde, s'il n'y avait en ce monde un certain chien, nommé Pichotet, qui est un de mes animaux domestiques et qui a, je ne sais par quel privilège, trouvé grâce devant ses yeux...

« ...Vous êtes surpris de ce que je vous ai dit du Bonze et vous demandez sur cela s'il a été changé en nourrice. Non, il est bien de notre sang, son air et ses traits en font foi. Mais en ce monde, on peut avoir des oncles maternels. Nous en eûmes quatre, dont un fut ce tant renommé maître Ruffé, à qui le diable ne vint pas à la cheville pour l'esprit. *Nos patrissemus, ille avunculissat*, permettez-moi ce dernier barbarisme ; Plaute et Térence l'auraient fait en cas de besoin comme ils ont fait le premier.

Digitized by Google

« Il est vrai que ce n'est pas en tout que le Bonze *avunculissat*. Il ne dit pas ses heures dans Rabelais, il ne philosophe pas à l'épicurien, il ne boit pas et ne fume pas tout le jour. Mais, comme lui, il a des rats, et quels rats ! Ses confrères vous sauront dire de quelle taille ils sont. Comme lui, c'est une âme froide, un vrai *Solypse* qui ne vit que pour lui et qui n'aime que lui. *Ad istum modum avunculissat*.

« Il est tant soit peu plus dévot que vous, beaucoup plus que moi. S'il l'est assez pour un jésuite, c'est ce que les Jésuites doivent savoir. Mais avec beaucoup d'esprit, il a beaucoup de douceur, et c'est avec cela la plus jolie figure du monde. Nos parents ont fait comme la vigne qui ne produit de bon vin qu'à mesure qu'elle vieillit. Moi, l'aîné, ne suis pas aussi bien que ma sœur Anne ; ma sœur Anne qui est venue avant feu Babet, n'était pas aussi bien que l'était Babet, et le Jésuite, le dernier de tous, est le plus joli de tous.

« Le Bonze fait des vers. Il fit représenter à Lyon, en 1720, un *Œdipe* qui eut un succès *extraordinaire*. Il a traité aussi un *Agrippa*. S'il faut en croire certains connaisseurs et bons juges sur la matière, il m'obligera à changer de sentiments sur les gens de collège, dont l'opinion dit qu'ils ne sont pas propres à réussir dans le dramatique, surtout dans le tragique. Il me semble que Racine ne désavouerait pas certains morceaux. (Mars 1721.)

« Le Chevalier, j'avoue qu'il sait aussi aimer et qu'il aime bien ceux qu'il aime ; mais, par malheur, l'été et l'hiver se succèdent continuellement dans son âme.

« Son *Polybe* n'est pas allé tout seul. M. le Duc d'Orléans avait promis d'entrer dans les frais d'impression qui seront fort grands. La mort de ce prince a si fort étonné mon frère, qu'il a failli tout abandonner. Si le public y eût perdu ou non, c'est de quoi nous allons être éclairés, car, pour effacer la mauvaise impression que certaines gens, — ces certaines gens sont les Jésuites — ont essayé de répandre sur l'ouvrage, mon frère vient de faire imprimer un morceau relatif à la bataille de Cannes, dont les Bénédictins me mandent que je serai content.

« Je voudrais de tout mon cœur que les Trévoux (les Jésuites qui rédigent le Journal de Trévoux) se réunissent pour mordre le chevalier, afin d'avoir le plaisir de lui voir rendre les coups de dents ; car il a une grâce merveilleuse à mordre, et on peut dire qu'il mort de génie.

« Maintenant *Polybe* fait un bruit d'enfer à la Cour, à la ville et à l'étranger. Le Bonze m'écrit que le nom du Chevalier lui a plus servi en Italie que s'il lui avait donné de l'argent à son départ. L'ouvrage est excellent pour le fond, mais il y a un peu à dire pour la forme. Comment aura-t-il reçu ma critique sur ses vanteries et ses gasconnades ? Autrefois, il était fort humble et docile, mais il est maintenant en gloire depuis le succès de son livre, dont toute l'édition s'est trouvée épuisée en trois semaines. Quelques personnes conseillent au roi d'acheter le manuscrit et de le supprimer, afin que les étrangers n'en profitent pas. Le Chevalier dit plaisamment là dessus : Si l'on ne veut pas que j'enseigne aux autres ce que je sais, que l'on me donne un bâton de maréchal de France afin que je l'exécute. (5 février 1724.)

« Pour moi, je ne connais qu'une saison, mon âme est en quelque manière un pays de la ligne et des tropiques. J'aime toujours, et l'amitié m'est si nécessaire, que quand, les mauvaises manières, les ingratitudes me forcent à me refroidir, j'en suis à la mort. L'état cruel où je suis n'a eu d'autre principe que les chagrins, que les cruautés du Bonze me causèrent. »

Digitized by Google

NOTE C.

LIVRES COMPOSANT LA BIBLIOTHEQUE DU CHEVALIER DE FOLARD A AVIGNON.

In-fol°.

Dictionnaire de Moreri	4 vol.
Œuvres de François de La Mothe	2 —
Dictionnaire économique	2 —
Histoire du Maréchal de Toiras	1 —
Histoire du Maréchal de Gœsbriant	1 —
Histoire grecque	1 —
Histoire du connétable de Lesdiguières	1 —
Les recherches de la France d'Et. Pasquier	12 —
Histoire générale de France	5 —
Histoire des Turcs	1 —
Tite-Live	2 —
Histoire générale d'Espagne	7 —
Histoire de Richelieu	1 —
6 Plini Secundi historia mundi	1 —
Defessa et Offesta delle piaze	1 —
Histoires des guerres civiles de France	2 —
La fortificatione et expugnatione delle fortezze	1 —
Grand art d'artillerie	1 —
Architectura militare	1 —
L'architecture militaire ou la fortification nouvelle	1 —
Mémoires de Philippe de Commines	1 —
Polionettica	1 —
Arte militari terestri e maritima	1 —
Nova inventione di fabina fortezze	1 —
L'architecture militaire	1 —
Histoire des guerres de l'empereur Justinien contre les Vandales	1 —
Le gouvernement de la cavalerie légère	1 —
Artilerio	1 —
Robert Valturin, touchant la discipline militaire	1 —

In-4°.

La fortification démontrée	1 —
Dictionnaire de Marine	1 —
Architecture hydraulique	1 —
Mémoire d'artillerie	3 —
Commentaires de César	1 —
Tibéri, discours politique sur Tacite	1 —
Les œuvres de Voiture	1 —
Les religions du monde	1 —

Digitized by Google

Hi commentarii di Giulio Cæsari..... 1 vol.
Quinti Curtii..... 1 —
Du maniement et conduite de l'art militaire..... 1 —
Discours pour le rétablissement de la milice..... 1 —

In-12

Abrégé de l'histoire des injustes..... 4 —
Histoire du Cardinal de Retz..... 5 —
Don Juan de Austica..... 1 —
L'art de fortifier les villes..... 1 —
L'espion turc..... 6 —
Mémoires de Commines..... 1 —
Mémoires des dernières campagnes de M. de Turenne, en Allemagne..... 1 —
Brantôme..... 8 —
Mémoires d'Etat sous Henri III et IV..... 2 —
Mémoires du Comte de Tavanne..... 1 —
Mémoires ou relation militaire..... 1 —
Mémoires de M. le Chevalier D. R..... 1 —
Mémoires du Cardinal de Retz..... 3 —
Histoire de la conquête du Marquis (*sic*)..... 2 —
Tucididi..... 3 —
Histoires des croisades contre les Albigeois..... 1 —
Histoire du grand Tamerlan..... 1 —
Histoire du Cirvo..... 1 —
Histoire des deux Triumvirats..... 1 —
Annales de Tacite..... 3 —
Testament de M. de Louvois..... 1 —
De l'élection de l'empereur,..... 1 —
Pensées de Pascal..... 1 —
Récréations mathématiques..... 2 —
Journal historique du voyage de M. Sale..... 1 —
Histoire de la guerre de Flandre..... 4 —
Voyage de François Léguat..... 2 —
Campagne de M. de Turenne en 1665..... 1 —
Pratique des fortifications..... 1 —
Les discours militaires..... 1 —
Parenthèses militaires..... 1 —
La connaissance des chevaux..... 1 —
Pratique de la géométrie..... 1 —
L'art de la guerre..... 1 —
Nouveau système du monde..... 1 —
Poliacny stratagematum..... 1 —
Tables des sinus et tangentes..... 1 —
Lettre de M. de Lannel..... 1 —
Relations politiques..... 1 —
Relation du Groenland..... 1 —
De la charge de gouverneur de place..... 1 —
Histoire de Trogue Pompée..... 1 —

Digitized by Google

Appien Alexandrin	1	vol.
Histoire du maréchal de Toyras	2	—
Claudiani opera quæ extant	1	—
Les aventures de Télémaque	1	—
Nouvelle manière de fortifier les places	1	—
Pensées diverses	4	—
Recueil de plusieurs machines militaires	1	—
Saint-Evremont	5	—
Les œuvres de Scarron	1	—
Traduction entière de Personna	1	—
C. Plinii	1	
Vie de Charles-Quint	4	—
Vie du Maréchal de Gassion	3	—
Réponse du P. Malebranche	4	—
Le soldat piémontois	1	—
Eléments de géométrie	1	—
Manière de fortifier selon la méthode de M. Vauban	1	—
Vie des grands capitaines	1	—
L'art de la guerre	1	—
La justice militaire	1	—
Hypocrate : De l'usage de la glace	1	—
Les fonctions du capitaine de cavalerie	2	—
Traité du nivellement	1	—
Discours politiques	1	—
Mémoires de H. de La Tour d'Auvergne	1	
Mémoires du Cardinal d'Este	1	—
Les femmes militaires	1	—
La conduite de Mars	1	—
Traité de l'artillerie	1	—
Traité de l'art militaire	1	—
La vie des hommes illustres	1	—
La vie de M. de Turenne	1	—

De plus le Chevalier de Folard avait encore, à Paris, cinq caisses de livres toutes emballées.

Vaisselle d'argent.

La vaisselles d'argent se composait de : 1 écuelle et son couvercle, 1 chocolatière, 2 tonneaux, 2 cuillères à couper, 10 cuillères et 16 fourchettes, 1 lampe, 1 bougeoir, 6 cuillères à café et 1 en vermeil.

Cette vaisselle fut vendue 841 livres.

Digitized by Google

RÉFÉRENCES.

MANUSCRITS.

Lettres du Chevalier de Folard. — Recueil de lettres inédites, écrites au Marquis de Seytres-Caumont, et copiées en 2 Tomes, par Esprit Calvet, Mss 2374 et 2375.

Lettres de Nicolas de Folard. — A M. de Seytres-Caumont Joseph, 1 vol. rel. Mss 2373.

Notes sur le Chevalier de Folard. — Mss 2393.

Codicilles et Testaments de Folard. — Mss 2159, folio 219.

Généalogie de la famille de Folard. — id.

Sylvestre. — Essai historique sur Avignon (Notice sur Folard), Mss n° 1536.

IMPRIMÉS.

Mémoire pour servir à l'Histoire du Chevalier de Folard, par le Chevalier Daude, In-8°.

Digitized by Google

Digitized by Google

VELORGUES

AU COMTÉ VENAISSIN

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

CHAPITRE PREMIER

Topographie et Archéologie.

A environ trois-quarts de lieue de la coquette petite ville comtadine, appelée avant la révolution, l'Isle-de-Venisse ou l'Isle-en-Venaissin et aujourd'hui L'Isle-sur-la-Sorgue, se dresse à gauche dans les terres, à une portée de fusil de la grande route de L'Isle à Cavaillon, une haute tour, masse imposante, dont le sommet démantelé domine toute la plaine environnante. Une soixantaine de mètres plus loin, (exactement 65 mètres, en tirant droit de la face méridionale de la tour), une autre construction vieille, usée et de chétive apparence, mais dont l'architecture extérieure révèle cependant un spécimen intéressant des églises rurales du moyen-âge, frappe les regards. Tour et église se dressent l'une et l'autre sur un sol plus vaste et constamment exhaussé d'un mètre au moins sur les terrains voisins. Cette sorte d'aire ou de plateforme, dont la surface mesure environ deux hectares, est due à un amoncellement de ruines dont il est facile de contrôler l'existence par un simple sondage.

Digitized by Google

Nous sommes à Velorgues, autrefois dénommé Avellonicum (1040), Avellonegues « *camin que va à Avellonegues* » (1343), castrum de Vellonicis (1491), et déjà Velorgues en 1565.

Velorgues, que de vieilles légendes, ce nom réveille dans l'imagination populaire! Velorgues, d'abord *villa* gallo-romaine, puis *castrum* féodal, théâtre de sanglantes batailles, assiégé et pris d'assaut par les Sarrazins, ses malheureux habitants, après une défense héroïque mais inutile, passés au fil du cimeterre, cependant que les mécréants pillaient, incendiaient, ruinaient leurs foyers ; Velorgues avec son souterrain qui, partant de la tour et passant par la ferme actuelle de l'Esclampon, aurait eu son issue là-bas, bien au loin dans la plaine. Ah ! il s'y serait passé d'étranges choses dans ce souterrain au temps des seigneurs ! Mais voici, planant au-dessus de toutes ces légendes faites de massacres, d'horreurs, d'abominations et d'inouï, l'histoire merveilleuse, fantastique, non pas des douze apôtres, comme au palais d'Avignon, mais d'un gros, très gros veau, tout d'or massif, s'il vous plaît, précipité au plus profond du puits de Velorgues, par le dernier seigneur, avant sa fuite éperdue devant l'envahisseur. Il y a de cela bien des siècles et le veau d'or, enlisé dans les boues, attendrait toujours au fond du puits insondable, le hardi scaphandrier qui le ramènera à la lumière du jour, car jusqu'ici, toutes les tentatives, mille fois répétées, sont toujours restées vaines et plus on a essayé de tarir l'eau, plus profondément, le veau d'or s'est enfoncé. Faut-il désespérer ? Non, disent les sages de Velorgues, qui vivra verra[1] !

Pures légendes sans doute, que tout cela, dont se repait pourtant la crédulité des bonnes gens et que les vieux de l'endroit se plaisent à raconter avec une entière bonne foi.

Mais, à côté de la légende, il y a l'histoire, celle-ci véridique, et qui pour cela, n'en est pas moins intéressante. Cette histoire de Velorgues, je veux la raconter. Je veux essayer de dire, en ne m'appuyant que sur des documents authentiques et des textes précis, ce que fut véritablement Velorgues depuis ses lointaines origines jusqu'à nos jours. Je parlerai de ses seigneurs et co-seigneurs, de sa paroisse, de sa tour, de ses remparts dont le tracé est encore bien marqué. Je raconterai comment en effet ce

1. La certitude de l'existense d'un trésor au fonds du puits de Velorgues est tellement accréditée, que dans toutes les ventes d'immeubles de ce quartier ayant un puits, le vendeur a toujours soin de se réserver une part du trésor qu'on en retirerait

Digitized by Google

castrum féodal fut un jour abandonné et tomba bientôt en ruines, tandis que ses habitants réfugiés à L'Isle en venaient grossir la population.

Voyons en attendant, ce qui reste actuellement du vieux Velorgues.

LA TOUR.

A peine a-t-on quitté la grande route que le site se dessine. Encore quelques pas et nous voici sur l'exhaussement de terrain que j'ai signalé. La tour commande tout d'abord notre attention. Lourde, massive et de forme rectangulaire, elle est construite en petit appareil, sauf les angles des murs et les bords des ouvertures qui sont en moyen appareil ; elle mesure 9 m. 25 de hauteur, auxquels il y aurait lieu d'ajouter la hauteur des crêneaux qui la couronnaient pour avoir l'élévation primitive [1]. Ses faces Est et Ouest, ont une largeur de 9 m. 55, celles Nord et Sud, 8 m. 30. Les murs mesurent 1 m. 58 d'épaisseur. Cette tour était primitivement isolée et son « *pourtour* », vide de toute construction [2].

On y pénétrait jadis par le premier étage seulement. Plus tard, une porte fut aussi ouverte au rez-de-chaussée, « *au bas membre* », comme il est indiqué dans un prix-fait du 25 janvier 1583 [3].

L'édifice comprend : un rez-de-chaussée et un premier étage ; plus, sous le rez-de-chaussée une cave et au sommet une terrasse ou plate-forme, jadis crénelée, comme je l'ai dit.

1. La hauteur est prise sur la face sud. La face nord est plus élevée de plusieurs mètres, ce qui donne au sommet de la tour la forme d'une sorte de bec de flûte ou de biseau, les murs Est et Ouest s'abaissant de l'une à l'autre. La face nord marquerait-elle en réalité la hauteur primitive de la tour, où faut-il admettre que postérieurement et à une époque indéterminée, des annexes ont pu être édifiées sur la plate-forme ? En l'état, il y a là un problème dont la solution nous échappe.

2. Ce n'est qu'à la fin du XVI[e] ou au commencement du XVII[e] siècle, que l'ancienne bastide des Cavalier, qui en était distante d'environ 9 mètres, vint se relier à sa façade orientale par une construction intermédiaire dont la soudure reste bien marquée d'un côté à la bastide, et de l'autre, à la tour. Plus tard, à une date que je ne saurais préciser, un nouvel annexe vint s'appuyer sur la façade Nord. Cet annexe a, au premier étage, une grande cheminée actuellement hors d'usage, dont la gaine servant d'échappement à la fumée est très reconnaissable sur toute la hauteur de la tour de ce côté. Enfin, plus tard encore, dans la première moitié du XIX[e] siècle, d'autres constructions s'élevèrent contre la façade méridionale. Actuellement, le côté Ouest de la tour est seul dans son état d'isolement primitif.

3. Louis Girardi, notaire à L'Isle, *minutes* de 1583, à sa date. (Etude actuelle Donnier).

Digitized by Google

TOUR DE VELORGUES

Plan de chaque étage.

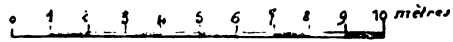

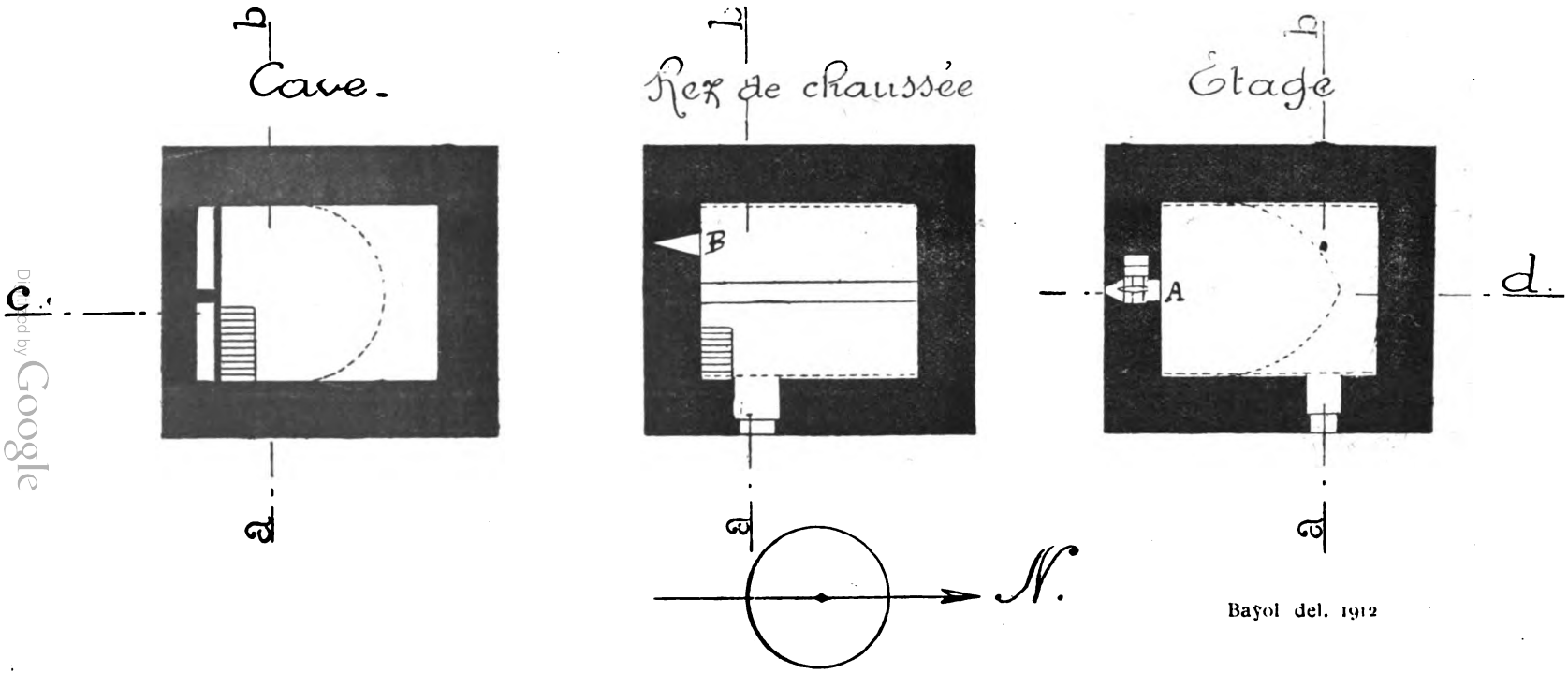

Bayol del. 1912

Digitized by Google

La cave ou sous-sol qui pouvait servir à emmagasiner diverses provisions, est couverte d'une voûte plein cintre, de construction grossière, dont la clef est à 2 m. 45 du sol.

La salle du rez-de-chaussée a encore aujourd'hui un plafond à la française. Les poutres soutenues, au milieu, par un arc de décharge, en plein cintre, reposent aux extrémités sur une bande en pierre de taille sobrement moulurée.

L'arc de décharge, orienté dans la direction nord-sud, divise la salle en deux parties égales. Dans la partie Est, s'ouvre une trappe qui permet de descendre par un escalier dans le sous-sol. Cette trappe se trouve en face de la porte ouverte au XVI[e] siècle. Avant cette époque, on ne devait avoir accès au rez-de-chaussée que par le premier étage. Dans la partie Ouest, on aperçoit dans le mur du Sud une archère cruciforme, aujourd'hui aveuglée[1], et dans la paroi Ouest une ouverture qui servait probablement de trou de vidange.

Cette salle a 2 m. 50 de hauteur. La clef de voûte de l'arc de décharge est à 2 m. 35. Le rectangle formé par le plan de la salle, et, par suite, le plan intérieur de la tour mesure 6 m. 25 sur ses deux plus grands côtés, et 4 mètres sur les deux plus petits.

La salle du premier étage, « *du solier* », est la plus élevée et se trouve à 2 m. 90 au-dessus du sol extérieur ; elle est couverte d'une voûte en berceau brisé à la naissance de laquelle se trouve une corniche moulurée [2].

On pénètre dans cette salle, et, c'était primitivement la seule entrée de la tour, par une porte en plein cintre ouverte sur le mur Est. Les jambages et l'archivolte sont en moyen appareil ; ses dimensions sont de 2 mètres de hauteur à la clef, de 0,80 de largeur et de 0.30 d'encadrement ou épaisseur, le mur ayant une épaisseur totale de 1 m. 58.

On devait jadis atteindre à cette porte au moyen soit d'une échelle, soit d'un escalier de bois mobile l'un et l'autre, et faciles à enlever rapidement en cas de nécessité. Mais au XVI[e] siècle, on établit pour y accéder un escalier extérieur en pierres de taille [3]. La hauteur de la salle est de 6 m. 05, et la corniche sur laquelle

1. Voir sur le plan à B.

2. Dès le XI[e] siècle, les donjons et tours de défense, commencèrent à être voûtés. Ils le furent presque toujours à partir du XII[e] siècle, et c'est pour soutenir la voûte qu'on donna aux murs une si grande épaisseur.

3. Prix-fait du 22 janvier 1583, *loco citato*.

Digitized by Google

TOUR DE VELORGUES

Coupe suivant C. D.

Echelle de 0 m. 01 p. m.

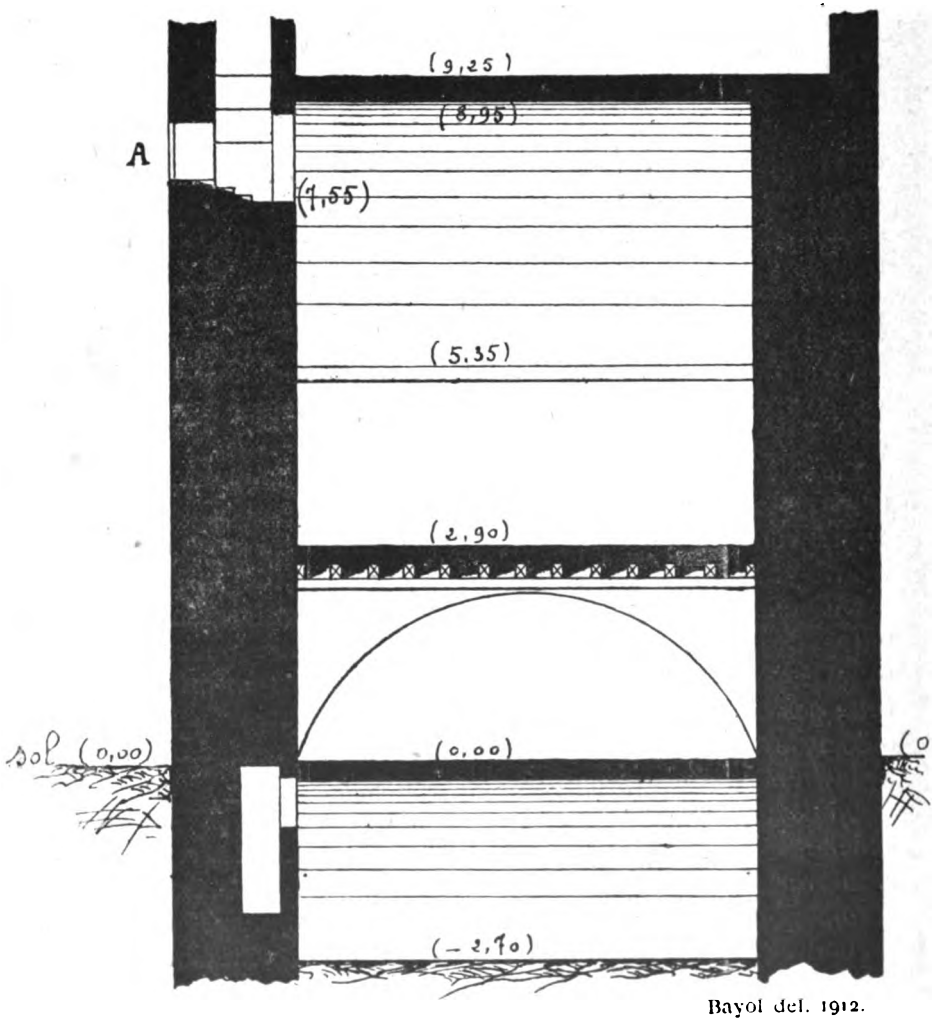

Bayol del. 1912.

Digitized by Google

repose la voûte sur les murs Est et Ouest est à 5 m. 35. Sur le mur Est et vers son milieu, est une fenêtre dont l'embrasure, élevée à 3 m. 20 du plancher, mesure 2 mètres en largeur pour 1 m. 50 de haut et 1 m. 58 d'épaisseur. A sa forme actuelle, on reconnaît qu'elle a été l'objet, à diverses époques, de nombreux remaniements et il n'est plus possible de rien préjuger sur sa forme primitive.

Exactement à 7 m. 65 du sol de la salle, se trouve au mur sud une ouverture renfermant à l'intérieur un escalier en pierre, établi dans l'épaisseur même du mur [1]. Cet escalier dirigé d'abord au sud, aboutit par trois marches à un palier ou repos sur lequel s'ouvre une archère et qui porte encore très apparentes les « encastrations » destinées à recevoir l'*arbrier* de l'arbalète pour en faciliter le maniement. Du palier, l'escalier tourne brusquement à droite vers le couchant, toujours dans l'épaisseur du mur et vient s'ouvrir sur la plate-forme de la tour. Il peut se faire qu'indépendamment de cet escalier de communication entre le *solier* et la plate-forme, la voûte ait été primitivement percée d'un œil pour permettre de communiquer par le voix d'un étage à l'autre et assurer plus rapidement la transmission des ordres. Telle est la description sommaire de l'édifice d'après la note qu'a bien voulu m'en fournir M. Joseph Girard, le savant conservateur du Musée-Calvet.

En l'état, il est difficile d'indiquer l'époque où il fut construit, en raison même de la simplicité absolue qui le caractérise, rien n'y étant sacrifié à l'élégance et rien n'y figurant non plus à titre d'ornement. Une autre cause qui, d'autre part, rend difficile la fixation d'une date est dans les remaniements mêmes dont il a été l'objet à diverses époques et dans ce fait, que ces remaniements et restaurations ont été faits avec les matériaux primitifs. Nous savons par exemple par un acte du 12 avril 1425, qu'à cette date la bastide et la tour de Velorgues (*hospicium et turris*) menaçaient ruine ; ce qui dut nécessiter de grosses réparations.

Cependant, l'étude de l'ensemble architectural de l'édifice, l'examen des rares moulures qu'on y voit et la présence d'une voûte en berceau brisé permettent jusqu'à un certain point de l'attribuer à la seconde moitié du XII[e] siècle, époque de laquelle dateraient aussi les remparts et les autres défenses. C'était le

1. Voir sur le plan à A, l'emplacement et les dimensions de cette ouverture.

Digitized by Google

TOUR DE VELORGUES

Coupe suivant A B.

Échelle de 0 m. 01 par m.

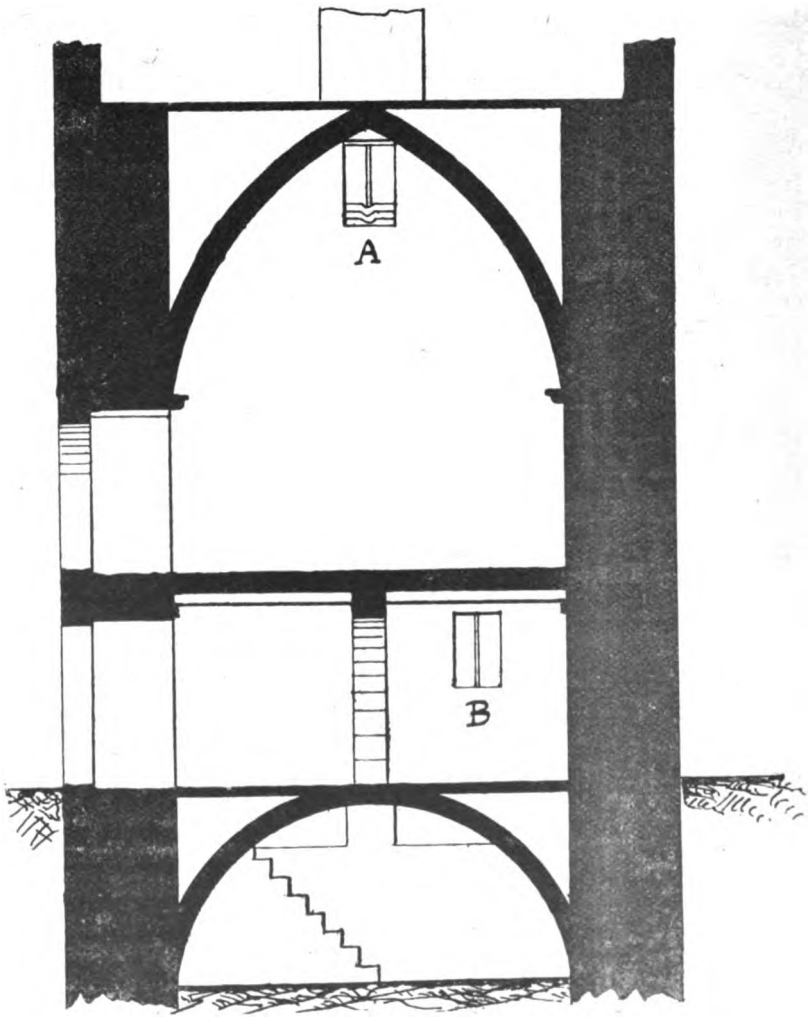

Bayol del. 1912.

Digitized by Google

temps où Velorgues comptait plusieurs co-seigneurs parmi lesquels le plus éminent appartenait à l'importante famille des Cavalier. Au XV[e] siècle, la tour leur appartenait encore et en portait le nom : « *Tour des Cavalier* ». On peut donc présumer que c'est à l'un d'eux qu'on en doit la construction, probablement antérieure à l'inféodation du fief de Velorgues que fit à Giraud Amic, en l'an 1171, Raymond VII, comte de Toulouse.

Mais si, malgré tout, quelque incertitude peut subsister sur la date précise de sa construction, il ne saurait y en avoir aucune sur sa destination primitive. La tour de Velorgues était le donjon (*Dongio*) de l'ancien *castrum*. Elle répond en effet très exactement au type de ces édifices décrit par tous les archéologues.

Le donjon était l'habitation fortifiée du seigneur. Lorsque celui-ci n'était pas en état de se construire un château-fort il se contentait d'une tour de défense. Ce n'est pas que, comme les remparts et les fossés, le donjon ne servit aussi à un point de vue général à la défense de l'ensemble du *castrum*, mais son rôle plus particulier était de protéger surtout les biens propres et la personne du seigneur. Dans la cave ou cellier, local toujours obscur et sans communication directe avec l'extérieur, il enfermait, au moindre danger, ses provisions de toutes sortes, les redevances de ses terres, au besoin son troupeau. Le rez-de-chaussée avait la même destination, mais servait aussi de dépôt d'armes, de munitions. Les défenseurs s'y tenaient en permanence, se relevant aux arbalétrières, prêts à tirer sur l'agresseur.

Le premier étage ou « *solier* », le plus important de l'édifice, servait au seigneur, s'il le fallait, de demeure temporaire. Je dis temporaire, car d'habitude le seigneur ou co-seigneur principal n'y résidait pas en permanence, mais seulement quand il y avait quelque menace d'attaque. Là aussi, se tenaient alors des hommes d'armes, ayant le même rôle défensif que ceux placés au rez-de-chaussée.

La terrasse ou plateforme crénelée qui couronnait le donjon avait un double rôle. Par ses guetteurs, elle surveillait le dehors et pas ses embrasures et ses meurtrières cruciformes, elle leur permettait de prendre part à sa défense à coups d'arbalètes ou par le jet à la main de projectiles de toutes sortes. On a vu d'autre part, que la plateforme communiquait avec le « *solier* » par un escalier établi dans l'épaisseur du mur.

Viollet-le-Duc a bien précisé le rôle défensif des donjons et on peut appliquer à celui de Velorgues ce qu'il en dit :

Digitized by Google

« Les donjons carrés des XI[e] et XII[e] siècles [1], n'étaient guères à l'époque même où ils furent élevés que des défenses passives, se gardant plutôt par leur masse, par l'épaisseur de leurs murs et la difficulté d'accès que par des défenses proprement dites. C'étaient des retraites excellentes, lorsqu'il n'était besoin que de se garantir contre des troupes armées d'arcs et d'arbalètes, possédant quelques engins imparfaits et ne pouvant recourir en dernier ressort qu'à la sape. Mais, si, de l'intérieur de ces demeures, on méprisait les assaillants, munis de machines de guerre de faible puissance, on ne pouvait non plus leur causer de pertes sérieuses. Les seigneurs assiégés n'avaient qu'à veiller sur leurs hommes, faire des rondes fréquentes, s'assurer de la fermeture des portes, lancer quelques projectiles du haut des créneaux, si les assaillants tentaient de s'approcher des murs ; ils pouvaient ainsi rester des mois entiers même devant un gros corps d'armée sans avoir rien à craindre. Aussi, était-ce presque toujours par famine que l'on prenait ces forteresses [2]. »

Les donjons, de forme carrée ou rectangulaire, pour si épais que fussent leurs murs, durent disparaître peu à peu, lorsqu'à la suite de la première croisade, l'art de l'attaque se fut perfectionné et que les assiégeants purent mettre en batterie des engins puissants. Aux donjons carrés, furent alors substitués des donjons ronds, forme réputée plus apte à la défense et plus résistante à l'attaque. Cependant, dans le midi, la tour carrée, subsistait encore, comme système de défense, à la fin du XIV[e] siècle, et c'est parce que ce type n'y avait jamais été complètement abandonné, alors qu'ailleurs il avait été condamné et était tombé en désuétude depuis longtemps, qu'il est si difficile de préciser la date de la construction de la tour de Velorgues. Quoiqu'il en soit, il reste acquis que les donjons sont, comme le dit encore Viollet-le-Duc, de toutes les constructions militaires, celles qui expliquent le plus clairement le genre de vie, les habitudes et les mœurs des seigneurs féodaux du moyen-âge.

On peut se demander enfin, si à l'instar des donjons en général, la tour de Velorgues ne possédait pas une issue secrète pour

1. Observons en passant, que primitivement le donjon était une tour carrée en charpente, et que les premiers donjons en pierre apparaissent seulement au début du XI[e] siècle. Construits ensuite en très grand nombre, et à l'exclusion de toute construction en bois, les donjons devinrent vers le milieu du XII[e], des annexes des châteaux féodaux dont ils augmentaient les défenses. Mais, celui de Velorgues resta toujours à l'état de tour isolée et constitua à lui seul tout le château.

2. Viollet-le-Duc, article *Donjon*, dans son *Dictionnaire d'architecture*.

Digitized by Google

permettre de fuir dans les cas désespérés ou de faire des sorties dans la campagne. J'ai noté, en commençant, que la tradition affirme l'existence, à Velorgues, d'un souterrain prenant son entrée dans la tour. Chacun le répète sur la foi d'autrui, mais nul ne l'a jamais vu. Personnellement, je n'ajoute aucune foi à la tradition et ce n'est que par acquis de conscience que j'ai fait quelques sondages restés d'ailleurs absolument négatifs.

Je suis heureux de pouvoir joindre à cet exposé divers coupes et plans de la tour de Velorgues. Ils complètent utilement la description que j'en ai donnée et justifient les considérations dont je l'ai fait suivre [1].

L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE. — LA MAISON CLAUSTRALE.

L'église est, par son archéologie et probablement par son ancienneté, l'édifice le plus important encore subsistant du vieux Velorgues. Elle est dans tous les cas une des chapelles rurales les plus intéressantes de la région. Malheureusement, ce que l'on sait de son histoire ne peut guère aider l'archéologue qui veut arriver à la dater à peu près exactement.

Si Velorgues lui-même (*Avellonicum*), est cité dès le 24 avril de l'an 1040, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage, dans une donation consentie par Bertrand, comte de Provence, en faveur des religieux de Montmajour [2], l'église n'est connue par les textes, sauf erreur ou omission, ni au XI[e], ni au XII[e] siècle. Dans son testament du VIII des calendes d'octobre 1216, Giraud Amic, fils d'autre Giraud Amic et de Galberge du Caylar, fait des legs aux églises de Ste-Marie du Thor, de Caumont, de Touzon, de Bonpas, de Vedènes, du Pont-de-Sorgues, de Jonquerettes, des Vignères et de Saint-Pierre de Cluny, au territoire du Thor, mais celle de Velorgues n'est point comprise dans ses libéralités, bien que Giraud Amic fut haut seigneur du lieu [3]. Est-ce à dire qu'elle n'existait pas encore ? Peut-on le croire, quand sont nommées

1. Je les dois à l'extrême obligeance de M. Bayol, habile architecte et dessinateur, qui a bien voulu venir les relever sur place. Je ne saurais trop l'en remercier.

2. D. Chantelou, *Histoire de Montmajour*, publiée et augmentée par le baron du Roure, pag. 137. Les biens de Montmajour à Velorgues ont été confirmés par Innocent III, le 29 novembre 1204, (*Idem*, pag. 256), par l'empereur Othon IV, le 29 mars 1210 (*Idem*, pag. 294), par l'empereur Frédéric II, en mai 1223 (Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici secundi*, tome II, pag. 369), etc...

3. Testament publié par E. Duprat, dans les *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1912.

Digitized by Google

celles des Vignières, de Saint-Pierre, de Jonquerettes, etc., localités de moindre ou de même importance que Velorgues ? D'ailleurs, quelques années plus tard, le 13 mars 1233, nous trouvons Guillaume Michel, *prieur de Velorgues,* promu seulement depuis quelque temps à la prêtrise [1] et pourvu l'année précédente d'un canonicat en l'église de l'Isle [2], assistant l'évêque de Cavaillon dans un acte d'acquisition des biens et droits de Geoffroy de Cavaillon dans cette ville [3].

Un mémoire pour le chapitre de Cavaillon, rédigé en 1678, par le chanoine de Ribère [4], prétend que pendant les guerres soutenues dans le Venaissin, Raymond VI, comte de Toulouse et marquis de Provence aurait ruiné Velorgues. Ce serait vers la fin du XII[e] siècle ou dans les vingt premières années du XIII[e], mais rien ne prouve cette destruction.

Si l'on en croit encore le même auteur, qui, cette fois, cite des documents paraissant sérieux, le village était encore fort éprouvé au début du XV[e] siècle ; les guerres l'avaient rendu presque inhabité [5]. C'est le moment où Jean Ferrossel, vicaire de Velorgues, passait reconnaissance à l'évêque de Cavaillon, pour les droits en nature et en argent qu'il devait à la mense épiscopale (16 novembre 1408 [6]).

Il n'est pas bien certain cependant que la chapelle fut du domaine propre de l'évêque, les droits de synode que le vicaire s'engageait à payer, étant dus par tous les bénéfices ecclésiastiques du diocèse. Quoiqu'il en soit, un siècle plus tard, elle appartenait au chapitre de Cavaillon, quand le 19 novembre 1514, Jean Textoris reçut la collation de la sacristie de la cathédrale, les chanoines ses collègues, promirent de transférer à son office, la dime et les autres revenus attachés au prieuré de Ve-

1. Il était diacre en 1229 et 1230 (*Archives de Vaucluse* G, *Cartulaire de l'Evêché de Cavaillon*, n[os] 10 et 13).

2. Acte du 31 mars 1232 (*Ibidem*, n° 16).

3. *Ibidem*, n° 43. Le même personnage fut qualifié de prieur de Maubec, le 5 avril 1236 (*ibidem*, n° 18), et simplement de prêtre, le 23 janvier 1241 (*ibidem*, n° 26).

4. Archives de Vaucluse, G, *Chapitre de Cavaillon*, n° 13 bis.

5. Cf, les actes d'union, le 12 décembre 1408, de l'hôpital, sous les murs de Velorgues, aux religieuses de Saint-Jean de Cavaillon, et, le 20 juin 1409, de l'aumône et de la charité de Velorgues, aux religieuses bénédictines de la même ville, cités par de Ribère. Cest dernières furent tenues de célébrer un anniversaire, le mardi de Pâques, en l'église Saint-Andéol de Velorgues. L'abbesse devait y assister avec trois ou quatre religieuses et deux ou trois prêtres.

6. Chanoine Ribère, *Mémoire* déjà cité, d'apres le registre du notaire Jacques Michaelis, fol. 121.

Digitized by Google

lorgues [1]. L'union fut rendue définitive et consacrée par la bulle pontificale du 3 novembre 1528 [2].

L'étendue de la dimerie fut vérifiée en août 1660, par le chanoine de Ribère lui-même, et la perception des droits donna lieu, quelques années plus tard, à un procès dans le détail duquel il est pour le moment inutile d'entrer [3].

Le chanoine de Ribère a encore noté un acte plus intéressant à notre point de vue, c'est le prix fait des travaux de restauration de l'église de Velorgues, donné le 2 septembre 1609, par le chapitre de Cavaillon. Ce contrat aurait été conservé dans les minutes de Calvière [4], mais le seul notaire de ce nom, Pierre Calvière, dont les protocoles sont actuellement conservés, instrumentait en 1529 [5]. De Ribère aurait-il commis une erreur ? Les registres du Calvière de 1609 auraient-ils tous disparu ? Il est impossible de répondre à cette double question ; en attendant le prix-fait ne s'est pas retrouvé.

Après avoir perdu, à la fin du XIV[e] siècle, sa qualité d'église paroissiale, la chapelle de Velorgues resta cependant, comme prieuré, consacrée au culte jusqu'à la révolution. A cette époque, elle fut aliénée et depuis se trouve transformée en bergerie et en grenier à foin, au grand dommage de l'art et de l'archéologie.

L'église de Velorgues, comme architecture générale, réalise le type le plus fréquent et le plus simple des chapelles rurales romanes de la région [6].

« Elle se compose [7] de deux travées à peu près égales, formant nef et d'une abside demi-circulaire, allongée, d'aspect presque elliptique. Un doubleau simple sépare les deux travées ; d'autres supports plus étroits ont encore été établis aux deux extrémités de la nef. Les murs latéraux primitifs ont été renforcés par une double arcature sur les reins de laquelle s'appuie la voûte en berceau légèrement brisé.

1. Protocoles de Jean Reynaudi, notaire de Cavalllon, 1514, fol. 143.

2. La bulle du 3 novembre 1528, unissant le prieuré de Velorgues à l'office de sacristain du chapitre de Cavaillon, était aux *Archives de l'évêché*, registre T, aujourd'hui disparu.

3. De Ribère, *loco citato*, fol. 164.

4. Année 1609, *folio* 335.

5. Etude Liffran à Cavaillon.

6. Cf. L.-H. Labande, Saint-Symphorien de Caumont, in *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1900 ; H. Révoil, *Architecture romane du midi de la France*, 1873.

7. J'emprunte en partie cette description à mon savant ami L.-H. Labande, correspondant de l'Institut, conservateur des archives du palais de Monaco, qui l'a rédigée sur des notes prises sur les lieux. Les plans qui l'accompagnent ont été levés comme ceux de la tour par M. Bayol. J'y renvoie pour les détails et les mensurations.

Digitized by Google

ÉGLISE SAINT-ANDÉOL DE VELORGUES.

Échelle $\frac{1}{100}$

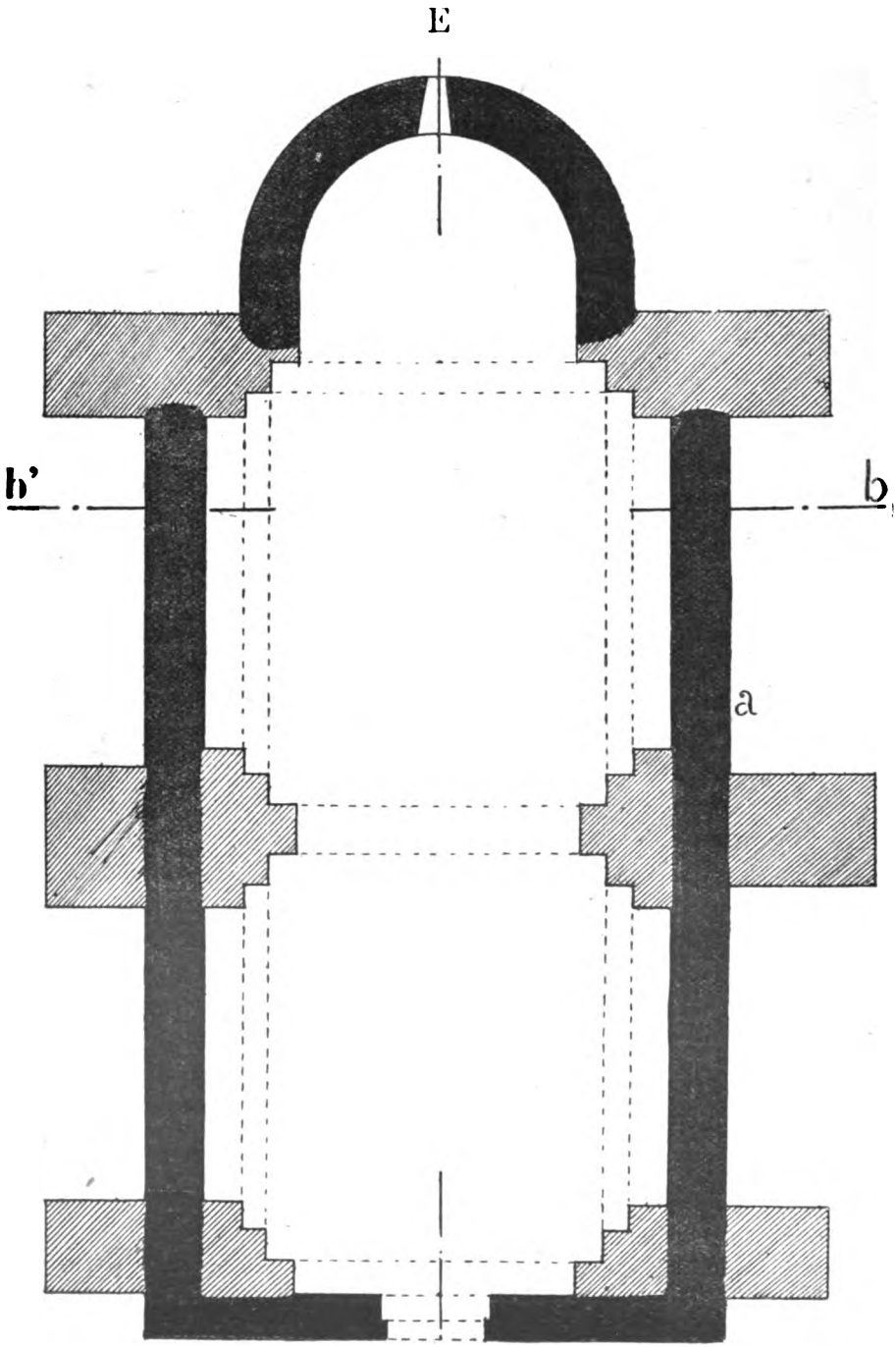

L.-H. Labande fec. Bayol del. 1912.

Légende du plan.

Teinte noire..... .. *Construction primitive.*
Partie hachurée..... *Construction du 2e tiers du XIIe siècle.*

a.....*porte primitive bouchée.*
O... .Ouest (*Entrée*).
E. ...Est (*chevet*)
b' et **b**. .. Nord et Sud.

Digitized by Google

« A l'extérieur, de chaque côté de la nef, trois contreforts, formés de piliers massifs, correspondent aux trois supports de l'intérieur et sont distants les uns des autres d'environ 4 m. 50. Leur extrémité supérieure, taillée en biseau, s'arrête au niveau de la base de la voûte, à une hauteur de 5 mètres. Le contrefort du milieu contrebutant le doubleau central est notablement plus épais : 2 m. 15 d'épaisseur sur 1 m. 37 de large, contre 1 m. 55 et 1 m. 47 d'épaisseur des autres contreforts sur 1 m. 30 et 1 m. 45 de large. Les deux contreforts Nord et Sud les plus voisins de la façade occidentale, sont en retrait sur elle de 0,48 et les deux derniers à l'Est établis sur la limite de la nef touchent à l'abside sans y empiéter.

On entre dans la nef par une porte en plein cintre percée dans le mur occidental. Dans la partie supérieure de la même paroi une fenêtre amortie, également en plein cintre, éclaire l'intérieur de l'édifice.

Dans le mur d'en face, au-dessus de l'ouverture de l'abside, il existe une autre baie qui paraît ne dater que des temps modernes ; elle en remplaçait sans doute une plus ancienne, plus étroite, de même forme ou en forme de croix. Il n'y a pas de baies donnant dans la nef sur le mur du Nord. Il en est de même dans la plupart des églises romanes de la région. La raison en est bien simple : c'est du nord que soufflent les vents les plus froids, c'est de là que vient en particulier ce terrible mistral dont on ressent si rudement les effets dans cette partie de la Provence. Sur le mur du sud au contraire, il en existe une qui paraît avoir été établie au XVIII[e] siècle. Elle est maintenant bouchée à l'extérieur, mais très marquée à l'intérieur avec sa forme cintrée et l'évasement de son embrasure [1]. L'abside présente également une ancienne baie, tout-à-fait au fond dans l'axe de l'édifice, ébrasée de dehors en dedans et établie d'après un système primitif. A l'extérieur, ses jambages se composent de deux longues pierres dressées, à peine équarries et cependant marquées de tailles en arêtes espacées ; l'amortissement est obtenu par une troisième pierre semblable simplement posée sur les premières.

L'abside [2], surélevée d'une marche de 0 m. 15 au-dessus du sol de la nef, est d'ailleurs dépourvue de toute ornementation architecturale : ni colonettes, ni arcatures, ni pilastres, comme on en rencontre, par exemple, à Saint-Symphorien de Caumont.

1. Voir coupe suivant E. O.
2. Voir coupe suivant b b'.

Digitized by Google

Coupe suivant b b' du plan général.

Echelle $\frac{1}{100}$

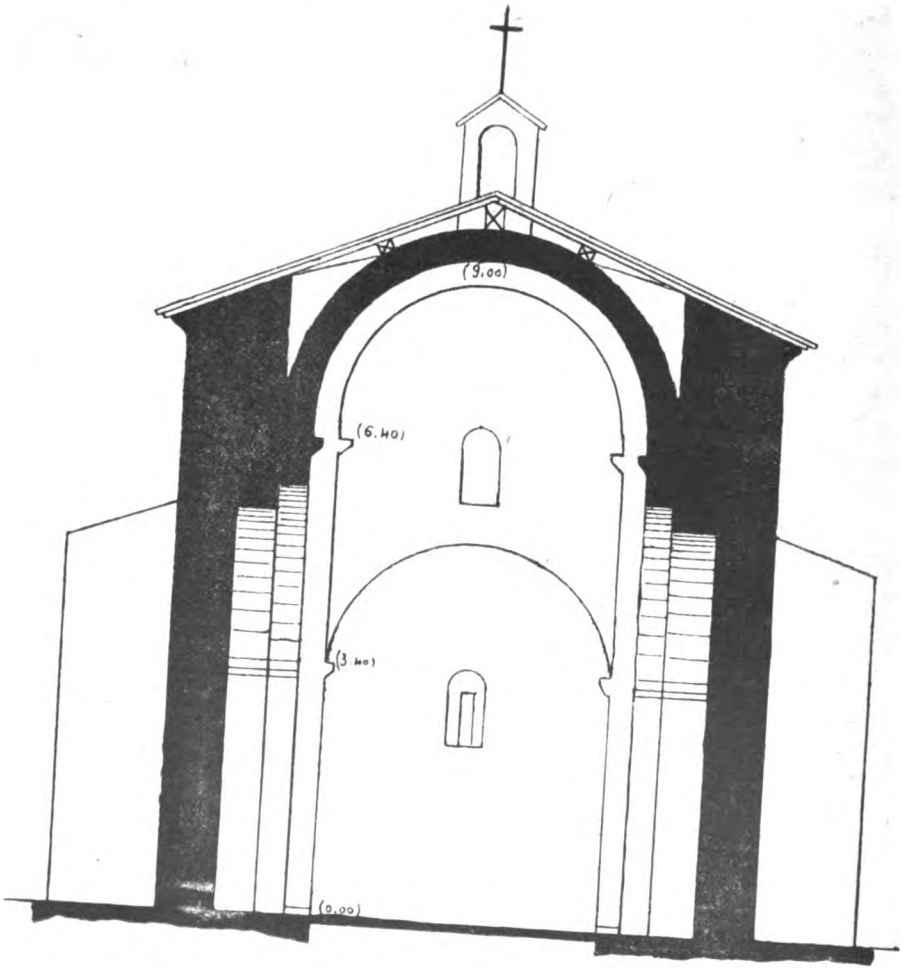

Bayol del. 1912.

Digitized by Google

Voilà pour le plan de l'édifice. « Si l'on examine la façon dont il a été bâti, on se rend compte très facilement qu'il est l'œuvre de plusieurs constructeurs où plutôt de plusieurs générations. Les murs latéraux de la nef, ceux de l'Est et de l'Ouest, ceux de l'abside ont été primitivement établis en blocage, où mieux en petits moëllons irréguliers et cassés au marteau, agglomérés au moyen d'un mortier abondant et recouverts ensuite d'un crépissage. Ces murailles, sauf celles de l'abside, étaient incapables de supporter une voûte et il est à peu près certain que tout d'abord la nef était recouverte d'une toiture sur charpente. Si l'on veut absolument qu'il y ait eu dès le premier jour une voûte, celle-ci ne pouvait être que rudimentaire et d'une solidité douteuse, mais on doit reconnaître que cette dernière hypothèse n'est pas très vraisemblable. Pour une raison ou pour une autre, il fallut plus tard modifier ce système de couverture : on renforça alors les murs latéraux par les doubles arcatures signalées ci-dessus ; on construisit les trois doubleaux et leurs supports et l'on éleva au dehors les trois contreforts dont les uns ont été soigneusement reliés à l'ancienne maçonnerie, mais dont les autres — ceux de l'ouest — semblent plutôt juxtaposés et marquent aujourd'hui une tendance à se décoller et à s'écarter de la muraille qu'ils devraient soutenir. Enfin, on fut en état d'établir au-dessus de la nef la voûte en berceau appareillé qui existe encore. Ces derniers travaux sont faciles à vérifier : ils sont caractérisés par l'emploi du magnifique appareil moyen, strié de fines tailles en arêtes de poisson, qui est si commun dans les édifices de la région, surtout à partir du second tiers du XII[e] siècle. Même sous le badigeon qui, avant la révolution, recouvrait tous les murs à l'intérieur, on distingue quelques marques de tâcherons des T, des I, que l'on retrouve en médiocre abondance au dehors, sur les contreforts avec des P. à panse presque ovale.

« Cette conception d'une reprise après coup de la bâtisse ne serait pas admissible si l'on pouvait soutenir que les murs en blocage, les supports, arcatures, voûte et contreforts ont été établis en même temps. J'ai déjà répondu en partie à cette objection, en signalant que certains de ces contreforts sont indépendants de la maçonnerie, contre laquelle ils s'élèvent ; mais il y a mieux, c'est la trace d'une porte qui jadis avait été percée dans le mur latéral sud, tout-à-fait au commencement de la seconde travée et que l'on a été forcé d'aveugler pour construire le deuxième contrefort et surtout les piédroits du doubleau central et des ar-

Digitized by Google

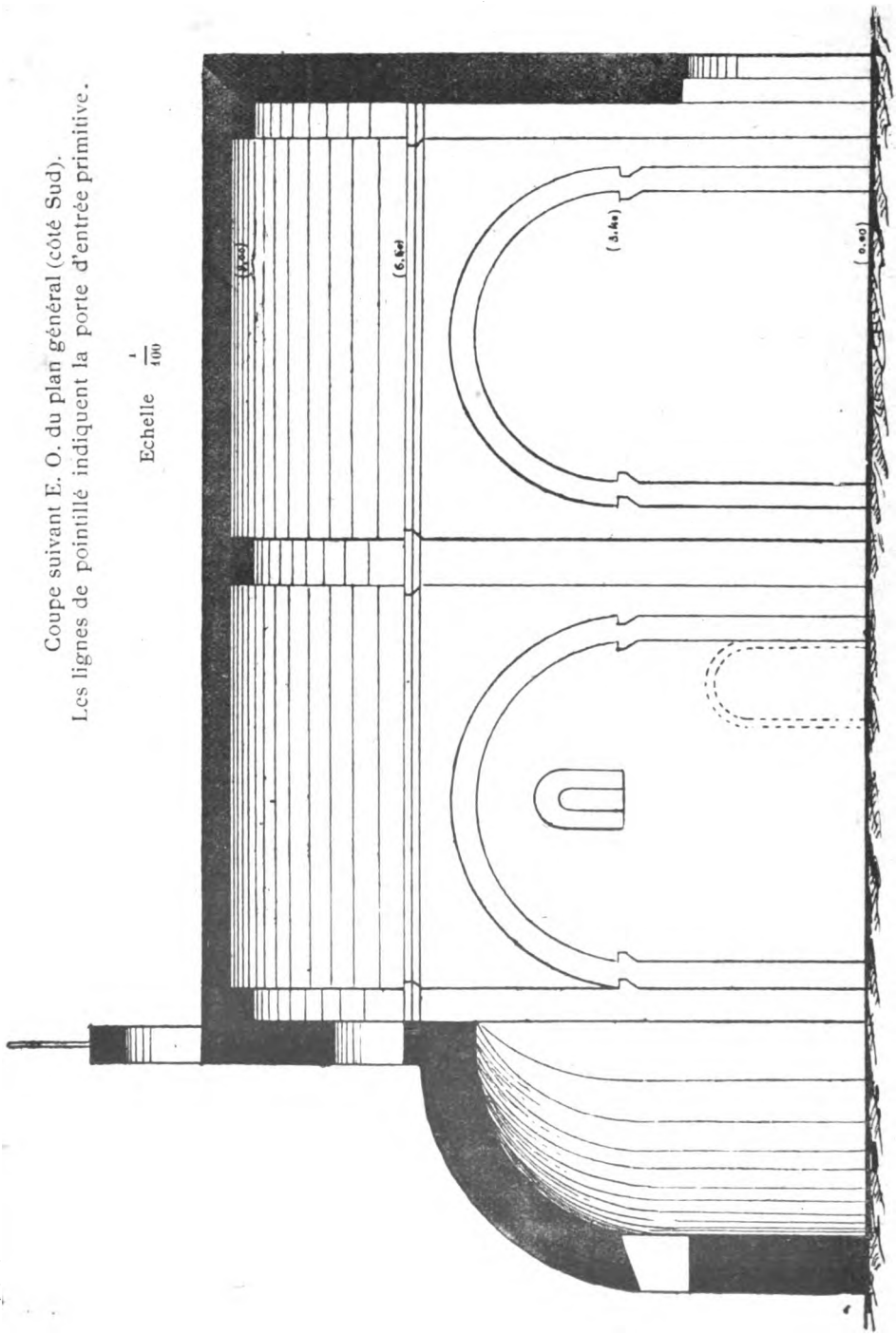

Coupe suivant E. O. du plan général (côté Sud).
Les lignes de pointillé indiquent la porte d'entrée primitive.

Echelle $\frac{1}{100}$

Bayol del. 1912.

Digitized by Google

catures de la seconde travée qui empiètent sur son encadrement. Cette baie avait été amortie par un linteau monolithe de 1 m. 25 de large ; un arc de décharge en plein-cintre établi au-dessus, le soulageait du poids des matériaux supérieurs. Les pierres des jambages et les claveaux du cintre sont en appareil moyen, inégal et assez grossier, assemblé avec gros joints. Ils semblent bien contemporains de la fenêtre au fond de l'abside[1].

« On reconnaît également les travaux de réfection, qui ont été opérés dans les temps modernes, en 1609 ou à une autre date, par le chapitre de Cavaillon. Ils ont porté sur le mur occidental de la nef, principalement vers l'angle sud et sur le mur triomphal, c'est-à-dire sur celui qui forme tympan entre la voûte de la nef et l'ouverture de l'abside. Peut-être s'est on également occupé à cette époque de la chapelle latérale, qui, par une grande arcade en anse de panier, s'ouvrait autrefois au nord sur la deuxième travée de la nef. Elle a été depuis démolie et l'on a rétabli le mur, tel qu'il existait auparavant, tout en noyant cette grande arcade dans la maçonnerie.

« Avant de décider à quelle date il faut rapporter la construction de la partie la plus archaïque de notre monument et celle de la voûte au-dessus de la nef avec ses supports et contreforts, il y a lieu de considérer la décoration qui subsiste. Si elle est extrêmement réduite, elle est par contre très soignée. Le biseau des impostes du doubleau central et du petit doubleau près de l'abside, séparé du bandeau supérieur par une moulure étroite en forme de torsade, est orné de fleurs épanouies où marguerites, palmettes, droites ou renversées de différents modèles ; les feuilles de cette sculpture en relief sont recreusées assez profondément, tout à fait dans le même genre des impostes de Saint-Symphorien, de Boussargues[2], de quelques motifs de l'ancienne chapelle Saint-Véran près Orgon, des églises de Cavaillon, Montmajour et le Thor[3]. Certain chapiteau à tige enroulée provenant du cloître de Notre-Dame-Des-Doms et conservé au Musée-Calvet d'Avignon a son feuillage traité de façon analogue.

« Il n'y a rien à dire des autres impostes simplement moulu-

1. Voir coupe suivant E. O. La trace de cette porte primitive qui devrait figurer aussi sur le plan général à **a**, n'y est pas marquée par suite d'une erreur du graveur.

2. Voir L.-H. Labande, *Etudes d'histoire et d'archéologue romane :* Provence et Bas-Languedoc, I, planche XVI, n^os^ 1 et 2.

3. Revoil, *Architecture romane du midi de la France,* II, planches 28, 34, 36, et I, planches 64 et 65.

Digitized by Google

rées, ni du cordon de la voûte qui consiste en un bandeau plat surmontant un quart de rond. Mais il y a encore une décoration intéressante à signaler, c'est celle de la corniche extérieure des murs latéraux de la nef. Je ne parle pas de celle de l'abside, car celle-ci n'a vraisemblablement jamais présenté autre chose que la rangée de pierres en saillie, sans support, ni modillon que l'on voit aujourd'hui. Mais de celle de la nef il reste un morceau dans la deuxième travée du nord qui a échappé aux remaniements ultérieurs. Au-dessous d'un Tarnier composé d'un bandeau et d'un quart de rond très rentrant, une moulure ronde entre deux filets, couronne une ligne de grains d'orge ou, pour parler comme certains archéologues, une frise en dents d'engrenage. C'est un ornement assez commun dans la région provençale et languedocienne [1], mais toujours judicieusement employé, il est d'un heureux effet. Tout près de Velorgues, on le rencontre à Saint-Véran d'Orgon et à l'église du Thor.

« La chapelle de Velorgues n'a pas conservé d'autre décoration : celle que je viens de signaler est suffisamment caractéristique et s'accorde parfaitement avec le moyen appareil régulier et avec tailles en arêtes et marques de tâcherons. Les monuments romans dans lesquels se remarquent cette ornementation et ce genre d'appareil sont des environs de 1140-1150 ou postérieurs à cette date. Si on essaie de les classer, on observe encore que ceux qui se rapprochent le plus du milieu du XII[e] siècle sont les plus riches en marques de tâcherons (cathédrale de Vaison, d'Arles, nef de Notre-Dame des-Doms à Avignon) ; plus on s'avance vers le XIII[e] siècle, plus ces marques se raréfient (porche d'Avignon, nef de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux). Il est vrai qu'elles ne tardent pas à reprendre avec une abondance qui n'a rien à envier à l'époque précédente, mais leur forme se modifie.

« Si l'on applique ces observations à la chapelle de Velorgues, où les lettres gravées par les tailleurs de pierres sont peu fréquentes, on ne s'écartera guère de la vérité si l'on place dans le troisième quart du XII[e] siècle, la construction de la voûte au-dessus de la nef, de ses supports intérieurs et des contreforts extérieurs.

« Il est difficile de préciser autant la date des murs primitifs

1. L.-H. Labande, *Etudes d'histoire et d'archéologie romane*, I, pag. 46. — E. Bonnet, *Antiquités et monuments du département de l'Hérault*, pag. 371-372

Digitized by Google

en blocage de la nef et de l'abside, abstraction faite des restaurations ou réparations modernes. A considérer l'encadrement de l'ancienne porte méridionale et de la petite fenêtre au fond de l'abside, on sera tenté d'attribuer toute cette maçonnerie au milieu du XI[e] siècle environ.

« Un des constructeurs a encastré dans la muraille de gauche, à l'entrée de l'abside, au dessus de l'imposte, c'est-à-dire à une hauteur de 3 m. 60, une inscription en deux lignes, rappelant le jour où l'on doit célébrer l'anniversaire de la dédicace de l'église. En voici le texte, autant qu'il a été possible de le déchiffrer :

XVII · KT DEC/// D// DICACIO
S ANDEO /// T P. R

« Le 17 des calendes de décembre (soit le 15 novembre), dédicace de [cette chapelle de] Saint-Andéol. Les derniers mots de l'inscription restent énigmatiques, les dernières lettres n'étant pas lues et celles qui le sont étant un peu douteuses [1]. On remarquera la forme des lettres portant abréviation et les C carrés de *Dedicacio* qui sont moins archaïques que ce que l'on a prétendu : j'en ai déjà signalé de semblables, même au XIII[e] siècle à Cavaillon, Ménerbes et Avignon [2].

« Bien que l'écriture n'en soit pas très belle, il paraîtrait excessif de faire remonter cette inscription au milieu du XI[e] siècle ; il est préférable d'admettre qu'elle est l'œuvre de ceux qui ont eu à reconstruire la voûte, soit qu'on ait procédé après l'achèvement des travaux à une dédicace solennelle de l'église restaurée au goût du jour, soit qu'on ait eu seulement le dessein de rappeler le souvenir d'une dédicace plus ancienne. »

J'ai peu à ajouter à cette description de l'église de Velorgues. Je dois signaler toutefois l'existence avant la révolution au-dessus du chevet de la nef d'un petit *clocher-arcade*, aujourd'hui disparu, abritant l'unique petite cloche qui appelait les fidèles aux exercices du culte. Quelques chapelles rurales de la région, celle notamment de Saint-Symphorien de Caumont, nous en conservent encore le type classique.

Y avait-il aussi une sacristie ? Ce n'est pas probable, car peu

1. Même l'S au début de la seconde ligne.

2. Cf. L.-H. Labande, *Etude historique et archéologique sur Saint-Trophime*, d'Arles, pag. 57, note 5 ; idem, *La cathédrale de Vaison*, pag. 63.

Digitized by Google

d'églises similaires en possédaient. On sait d'ailleurs qu'au moyen-âge, c'était une chapelle intérieure qui servait à cet usage et que dans les églises qui n'avaient pas de ces chapelles, ce qui était l'ordinaire pour les petites églises rurales, le célébrant prenait ses habits sacerdotaux sur une petite crédence, placée du côté de l'épitre ; l'évêque lui-même s'y revêtait de ses habits pontificaux, comme il le fait aujourd'hui sur l'autel.

Près de l'église de Velorgues, était le cimetière dont il ne reste plus de trace, mais qui est signalé dans plusieurs actes. Le plus ancien à ma connaissance est de 1250. C'est en effet dans le cimetière de Velorgues : « *in cimiterio ecclesie de Vellonicis juxta barrium* », que le 10 des calendes d'avril de cette année, Rostaing de Pujaut, Imbert d'Auron et Bernard de Aguissello de Nîmes, enquêteurs délégués par le comte Alphonse de Poitiers, rendirent une sentence d'arbitrage entre Giraud Amic, seigneur du Thor et de Velorgues, d'une part, et Raymon Petri et Martin Comparati, syndics de la communauté de l'Isle, d'autre part, sur le différend qui s'était élevé entre les parties, relativement aux déliminations des territoires respectifs du Thor, de Germinargues et de l'Isle. Furent témoins dans cet acte Guillaume Bermundi de Vellonicis, Guillaume de Sabran, Raymond d'Agoult, Rimbaud de Vacqueyras, Garcias Isnardi, Robin de Cavaillon, Guillaume Bermondi jeune (*juvenis*), Hugo de Montclar, Hugo Gauffridy, Bertrand de Gordes, Bertrand de Robions, Pierre Jaubert, Pierre Durand, Hugo Constant, Giraud Gasquy, Raymond Rostagni, Bertrand Isnard, Gaufridus de Robions, Bertrand Aymini, Guillaume de Velorgues, Pierre Loci, Guillaume Adhémar, tous coseigneurs de l'Isle ou de Velorgues ou seigneurs des lieux voisins. L'acte est dressé par le notaire Hugo Frenerii de l'Isle [1].

On n'ignore pas que dès la plus haute antiquité, les chrétiens voulurent être enterrés, sinon dans l'enceinte des églises, ce qui était prohibé dans les premiers siècles, mais tout au moins le plus près possible de leurs murs, sous « *l'égout du toit* », si bien que les églises furent bientôt entourées de cimetières. De nos jours encore dans beaucoup de villages le cimetière communal touche à l'église.

1. Archives de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 234, *vidimus* parchemin, côté n° 1; analyse de l'acte, *ibidem*, E. 13, fol. 492. Autre *vidimus* parchemin, mauvais état, Archives de l'Isle DD. 1.

Digitized by Google

L'acte cité plus haut indique que celui de Velorgues était près du rempart « *juxta barrium* ». Mais faut il entendre hors ou dans les murs ? Je penche pour la seconde hypothèse et crois que le cimetière s'étendait entre l'église et le rempart. L'existence primitivement d'une porte sur la face méridionale de l'église semble bien l'indiquer, car on sait qu'il y avait toujours une communication directe entre l'église et le cimetière. Il y a encore à l'appui un acte du 27 avril 1499, date à laquelle les remparts étaient ruinés, portant reconnaissance à Giraud d'Ancezune et à sa fille Anne, héritiers de Romane de Montjoye, dame de Cabrières et dame en partie de Velorgues de : « *quadam crota sita infra locum de Vellonicis, confrontata cum mœniis dicti loci et cum cimiterio eiusdem loci et cum quibusdam casalibus*[1]. » Les confronts indiqués, les maisons (*caseaux*) surtout, montrent bien que le cimetière était à l'intérieur. Enfin il appert d'une note que vers 1810, la chapelle de Velorgues était entourée, comme elle l'est encore aujourd'hui d'un terrain herme (*hermas*) de 3 ares, 80 centiares, marquant très probablement l'emplacement de l'ancien cimetière.

Non loin de l'église, il y avait aussi la maison claustrale (*hospicium claustri*) autrement dite le presbytère (*domus rectoris parochiae*). Je la trouve indiquée dans un acte du 4 novembre 1449 [2].

Reste à savoir ce qu'était cette « *crota* » signalée plus haut, voisine des remparts et du cimetière et dans laquelle : « *in crota castri Velonicarum* » est passé un acte le 18 mai 1501. Serait-ce un passage couvert percé dans les remparts, une sorte de poterne, ou mieux un de ces *souterrains-refuges* qui au moyen-âge existaient près de l'église, sous le sol de beaucoup de villages, sortes de dédales, de couloirs et de chambres dont l'entrée était soigneusement dissimulée et où les habitants venaient se réfugier avec leurs meubles et même leurs bestiaux, lorsque l'ennemi était signalé [3] ?

(*A suivre.*) Dr Victorin LAVAL.

1. Acte du 27 avril 1499 ; Archives de Vaucluse, Duché de Caderousse, E. 346, fol. 36.
2. Archives de Vaucluse, *ibidem*, E. 232, *parchemin*, côté n° 2.
3. Voir dans Ducange les différentes acceptions du mot crota « *juxta crotam ecclesie ; crota qua intratur in ecclesia ; crypta*, etc. etc *Idem*. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française*, II, pag. 553.

Digitized by Google

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du jeudi 4 janvier 1912. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Barthélemy, Brun, Bruneau, Cahuzac, Chobaut Alfred, Chobaut Hyacinthe, Debanne, Deltel, capitaine Farjon, Fichaux, Gap, Gambin, Genin, Girard, Huot-Sordot, abbé Levezou, Lhermitte, Marcel, Mouzin, Naquet, Nourry, cap. Reboulet, J.-B. Ripert, abbé Sautel, Zacharewicz et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1911 est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission, au nombre des membres de l'Académie, de M. Bruneau Bénézet, présenté à la dite séance.

Il annonce qu'il va être procédé au vote pour la désignation du bureau pendant les années 1912-1913, et il donne lecture des articles des statuts réglant l'accomplissement de cette formalité.

Un premier tour de scrutin donne la présidence à M. Deltel, par 26 voix sur 30 votants. M. le président fait connaître le résultat du dépouillement et déclare M. Deltel, élu président de l'Académie pour les années 1912-1913.

M. Deltel demande la parole. Après avoir adressé quelques mots de remerciements à l'assemblée qui vient de lui donner ce témoignage d'estime, dont il se déclare profondément touché, il explique que les obligations de ses fonctions officielles sont trop absorbantes pour qu'il puisse accepter, dit-il, l'honneur qui lui est fait. Il se voit donc contraint, à son vif regret, de décliner la charge de président et prie l'assemblée de procéder à un nouveau vote.

M. le Président répond que le sentiment de M. Deltel était déjà connu et que le bureau n'avait malheureusement pas l'espoir de le voir revenir sur une détermination dont il apprécie les justes motifs. Il est heureux cependant de cette manifestation qui témoigne combien M. Deltel a conquis les sympathies de l'Académie tout entière.

Il est procédé alors à un second tour de scrutin pour la présidence. M. le Dr Rémy-Roux ayant obtenu 26 voix sur 28 votants, est proclamé président de l'Académie.

Le vote pour les vice-présidents donne les résultats suivants : nombre de votants 31, majorité absolue 16.

Ont obtenu : M. l'abbé Aurouze, 30 voix, capitaine Reboulet, 25 voix, et 6 voix perdues. En conséquence, MM. l'abbé Aurouze et le capitaine Reboulet, sont proclamés vice-présidents.

Le même nombre de votants dans un nouveau tour de scrutin a donné pour la présidence des sections : Lettres, arts et sciences, 31 voix à M. le Dr Colombe, 29 voix à M. Abit, 28 voix à M. Adrien Marcel, voix perdues 4.

Enfin, par acclamation, sont réélus dans leurs fonctions respectives : M. Girard, secrétaire-général, M. Joseph Didiée, secrétaire, M. Antiq, trésorier. Puis un vote spécial confie, à l'unanimité des membres présents, la charge de bibliothécaire-archiviste à M. Joseph Gilles.

Digitized by Google

Les élections étant terminées et n'ayant donné lieu à aucune réclamation ou observation, M. le Président en donne le résultat d'ensemble comme il suit :

Président	MM. Dr Rémy-Roux.
Vice-Présidents	abbé Aurouze.
	cap. Reboulet.
Secrétaire général	Girard.
Présidents de section	Dr Colombe.
	Abit.
	Marcel
Secrétaire	Didiée Joseph.
Trésorier	Antiq.
Bibliothécaire-archiviste	Gilles Joseph.

Poursuivant l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. l'abbé Sautel qui a bien voulu se charger de la lecture du mémoire de M. A. Brun, concernant une essai d'étymologie sur le *Comtat Venaissin*.

Il résulte de cette étude, laquelle, du reste,sera insérée dans les *Mémoires de l'Académie*, que le Comtat Venaissin tirerait sa désignation, non pas d'Avignon, comme l'ont cru certains auteurs, mais de Venasque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Séance du jeudi 1er février 1912. — Présidence de MM. Alexis Mouzin et Dr Rémy-Roux.

Présents : Mme Boissières ; MM. Abit, Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Barthélemy, Bernard, Biret, Cahuzac, Dr Chobaut, Dr Colombe, Debanne, Deltel, Fabre, cap. Farjon, Fichaux, Gambin, Gap, Gilles Joseph, Girard, Huot-Sordot, Dr Larché, abbé Levezou, Marcel, Mouzin, Naquet, Nourry, Dr Pamard, lieut. Pernod, Prener, cap. Reboulet, Dr Rémy-Roux, J.-B. Ripert, Tourre, Valentin, de Vissac, Zacharewicz et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté.

M. Alexis Mouzin fait l'éloge du bureau dont les pouvoirs viennent d'expirer, souhaite la bienvenue au nouveau bureau, complimente M. le Dr Rémy-Roux et l'invite à prendre place au fauteuil de la présidence.

M. le Dr Rémy-Roux exprime les sentiments de tous en remerciant et en félicitant M. Alexis Mouzin de l'éclat particulier donné à l'Académie par son passage à la présidence ; il s'associe largement aux éloges décernés aux membres de l'ancien et du nouveau bureau ; témoigne le regret de voir s'éloigner ceux qui ne font plus partie de cette phalange active ; proteste de son amour pour les arts, les lettres et les sciences ; et enfin manifeste son attachement et promet son entier dévouement à notre société académique.

Est présenté :

M. le Dr Paul Pamard, par MM. le Dr Alfred Pamard, Dr Rémy-Roux et Girard.

Il est donné lecture des comptes de l'année 1911 et du projet de budget de 1912. M. le Président adresse ses félicitations au trésorier M. Antiq et propose de nommer, conformément aux traditions, les membres de la commission de vérification des comptes. Sont désignés : MM. Genin, cap, Farjon, Debanne et Cahuzac.

M. Charles Deltel reçoit la parole pour la lecture d'une de ses poésies : *L'Académie de Vaucluse*. L'auteur communique, sous une forme inspirée et poétique, à la fois délicate et vigoureuse, l'impression des sentiments excellents qui l'animent à l'égard de notre compagnie.

M. le Dr Colombe donne connaissance de quelques chapitres du travail volumineux par lequel se traduisent ses longues et laborieuses recherches sur les transformations du Palais des Papes au siècle dernier.

Digitized by Google

Il se dégage, de ses conclusions, que la mainmise et l'occupation par le génie militaire, loin d'avoir été néfastes, comme on le croit d'ordinaire, se résument au total par un résultat positif et bienfaisant, car, sans cette intervention efficace, à laquelle il faut, dès lors, pardonner quelques désastres artistiques, le Palais des Papes se fût peut-être effondré lamentablement et sa ruine eût pu être complète.

M. le Président remercie et complimente MM. Deltel et Dr Colombe.

Séance du jeudi 7 mars 1912. — Présidence de M. le Dr RÉMY-ROUX, président.

Présents : Mme de Seynes, MM. Abit, Dr Alphant, abbé Aurouze, de Baciocchi, Barthélemy, Bernard, Bruneau, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Deltel, cap. Farjon, Fichaux, Gap, Gambin, Genin, Gilles, Huot-Sordot, Dr Larché, abbé Levezou, Lhermitte, Marcel, Mouzin, Prener, Pernot, Rémy-Roux, cap. Reboulet, abbé Sautel, Zacharewicz et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

M. le Dr Paul Pamard est proclamé membre de l'Académie.

Sont présentés :

MM. Fernand Rieu, avocat, par MM. le Dr Alphant, Didiée et Dr Rémy-Roux.

Paul Jauffret, industriel, par MM. Joseph Gilles, le capitaine Reboulet et le Dr Rémy-Roux.

Lafouillade, lieutenant au 2e tirailleurs algériens, par MM Alexis Mouzin, Didiée et le Dr Rémy-Roux.

le Dr Georges Jacquet, par MM. les Drs Alfred Pamard, Marius Carre et Rémy-Roux.

M. le Président fait connaître que la Commission de vérification des comptes, désignée à la séance précédente, s'est réunie le 14 février. Il donne à ce sujet la parole à M. le capitaine Farjon qui explique les opérations de la Commission, et déclare que les écritures de l'Exercice 1911 ont été correctement tenues par le trésorier, M. Antiq. Sur ses conclusions, et conformément à la proposition de M. le Président, l'assemblée approuve définitivement les comptes de 1911.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président prie M. le Dr Colombe de faire une communication urgente. M. le Dr Colombe, signale, de concert avec M le Dr Pansier, que l'on vient de découvrir, derrière la maison Aubanel, contre la Vice Gérence, des vestiges d'arcades romaines qui vont incessamment être cachées par des constructions ; il en indique les dispositions principales. Sur la proposition de M le Président, l'assemblée vote une somme de 50 francs pour les recherches et fouilles à pratiquer.

M. l'abbé Aurouze reçoit la parole sur le sujet suivant : *Régionalisme et Régionaliste*. Le conférencier expose la question dans toute son ampleur et en fait une mise au point fort intéressante.

M. Huot-Sordot lit trois de ses poésies : *A une Arlésienne, L'armée de l'Est, En voyage*.

M. Joseph Lhermitte présente une étude sur les *Cabanes en pierres sèches* de la région et principalement du Vaucluse. Il existe des groupes de cabanes à Gordes, à Saumanes, à Pertuis. Le conférencier pense que ces constructions en pierres sèches sont d'origine gauloise et il apporte à l'appui de sa thèse toutes les preuves qu'il a pu recueillir. Il estime que les archéologues de notre région pourraient trouver là un nouveau champ d'études.

M. le Président remercie les auteurs de communications et adresse des compliments à chacun d'eux.

Digitized by Google

Séance du jeudi 11 avril 1912. — Présidence de M. GIRARD, secrétaire général.

Présents : Mme Boissières, MM. Abit, Alphant, Avon, de Baciocchi, Bruneau, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, cap. Farjon, Formentin, Genin, Gilles, Girard, Huot-Sordot, abbé Juge, Dr Larché, abbé Levezou, Marcel, Mouzin, lieut. Pernot, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. Fernand Rieu, Paul Jauffret, lieut. Lafouillade et Dr Georges Jacquet, présentés à la dernière séance sont proclamés membres de l'Académie.

Est présenté :

M. Louis Cathelan, par MM. cap. Reboulet, Abit et Dr Rémy-Roux.

M. le Président rend compte des fouilles opérées sous la direction de MM. les docteurs Colombe et Pansier, dans la propriété de M. Jean Aubanel, rue Peyrolerie. Leur importance et l'intérêt des constatations faites obligent à des dépenses plus élevées qu'on ne le croyait tout d'abord. Sur l'avis favorable du bureau, il propose de porter de 50 à 100 francs la subvention de l'Académie. Cette proposition est acceptée sans observation.

M. le Président rappelle que notre Société, par tradition, organise des excursions pour visiter les curiosités naturelles et les monuments historiques qui sont la beauté de notre département. Le bureau, pour cette année, a choisi comme but : Gordes et Sénanque. La dépense sera d'une dizaine de francs environ. Cette promenade artistique en commun, aura lieu vers le milieu de mai.

M. le Président donne la parole à M. Adrien Marcel sur le sujet : « l'œuvre de Paul Huet, au Musée d'Avignon »

Paul Huet a attaché son nom à la rénovation du paysage français qui manifesta ses débuts au salon de 1822. Le Musée Calvet possède de ce peintre trois œuvres : *Un coup de vent en Auvergne*, don de l'auteur ; *un Torrent en Italie*, envoi de l'Etat, et enfin *une Vue d'Avignon* commandée par la commission du musée. Ce dernier tableau date de septembre 1841. Il suscita les critiques de la presse locale. L'artiste avait à Avignon de nombreux amis, les Armand de Pontmartin, de Cambis, Requien, Reynes, etc... M. Marcel a reconstitué une page intéressante de la vie artistique avignonaise à cette époque.

M. Paul Manivet lit une de ses poésies : l'*Ame Avignonaise*, qui recueille les applaudissements de l'auditoire.

M. Girard communique le mémoire de M. Lucien Gap sur Oudard de Pomponne, qui fut viguier d'Avignon sous Alphonse de Poitiers, époux de Jeanne, fille unique de Raymond VII, comte de Tonlouse. M. Girard commente sa lecture et la complète par quelques explications très appréciées.

Séance du jeudi 2 mai 1912. — Présidence de M. le Dr RÉMY-ROUX, président.

Présents Mme de Seynes ; MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Barthélemy, Bruneau, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Deltel, cap. Farjon, Fichaux, Formentin, Gambin, Gap, Genin, Huot-Sordot, Jauffret, abbé Juge, Dr Larché, Legras, Lhermitte, Paul Manivet, Marcel, Mouzin, Palun, Dr Paul Pamard, Prener, cap. Reboulet, Dr Rémy-Roux, Tourre, Valentin et Didiée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu est adopté.

Est proclamé membre de l'Académie, M. Louis Cathelan, présenté à la séance du 11 avril.

Sont présentés :

MM. Alex. Martre, président du Tribunal civil de Tarascon, par MM. Marcel, Mouret et Dr Rémy-Roux.

Cotte, notaire à Pertuis, correspondant de l'Institut, par MM. Girard, Sauve et abbé Trouillet.

Digitized by Google

M. le Président donne la parole à M. le docteur Colombe pour rendre compte des fouilles pratiquées dans les immeubles bordant la rue Peyrolerie, en vue de rechercher les vestiges de substructions romaines. Les constatations de M. le Dr Colombe, formulées avec la plus grande précision, et s'appuyant sur des recherches minutieuses et consciencieuses, serviront de point de repère précieux pour les études qui pourront être entreprises dans l'avenir. Le travail de présentation de ces recherches est inséré dans nos mémoires.

M. Alexis Mouzin, au nom de M. le lieutenant Lafouillade, lit douze sonnets de notre nouveau confrère. Ces sonnets sont très applaudis.

M. le Président communique l'étude de M. Jules Belleudy, sur Laplanche, peintre des chemineaux, et en fait donner lecture. L'auteur a retracé et fait revivre la physionomie pittoresque et caractéristique de ce peintre des mendiants et des professionnels de la misère, qui, sans être un artiste de génie, mérite cependant mieux que l'oubli. Laplanche, né à Avignon, le 15 mars 1803, dans l'échoppe d'un savetier, pourvu d'un réel talent de dessinateur, végéta toute sa vie à l'aide du maigre salaire de ses leçons et demeura emprisonné dans le monde spécial où il recrutait à bas prix ses modèles. Cette dépendance étroite a pesé sur toute son œuvre et il n'a ni su, ni pu, ni peut-être voulu s'en dégager.

Séance du jeudi 6 juin 1912. — Présidence de M. le Dr Rémy-Roux, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Barthélemy, Bernard, Bruneau, Cathelan, Dr Colombe, Debanne, Farjon, Fichaux, Gap, Gambin, Girard, Marcel, Dr Michel-Béchet, Mouzin, Pernot, Reboulet, Dr Rémy-Roux, Saint-Martin, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu et adopté.

MM. Martre et Cotte, présentés à cette séance, sont proclamés membres de l'Académie.

M. le Président donne la parole à M. le capitaine Reboulet pour la communication de la suite de son étude sur le duc de Crillon-Mahon.

La première partie de cette étude a été lue à la séance du 9 novembre 1911. Dans les pages qu'il développe, l'auteur a pris cette fois pour sujet les campagnes du duc de Crillon au service de l'Espagne. C'est d'abord, en 1782, la reprise aux anglais de l'île de Minorque qui valut au vaillant général le titre de duc de Mahon, et ensuite les tentatives, d'ailleurs sans succès, pour reprendre à ces mêmes ra isseurs la place de Gibraltar.

Indépendamment du récit de ces faits d'armes, détaillés avec compétence et appuyés de croquis fort intéressants, le capitaine Reboulet a tracé une figure très nette de son modèle, et mis en vigoureux et avantageux relief cet officier général, courageux, instruit, prévoyant, soucieux de l'honneur des armes et surtout ménager du sang de ses soldats. Cette partie de son étude prend fin à l'arrivée de Crillon en Avignon (1783).

M. Jean Saint-Martin fait une conférence très attrayante sur Madame de Rus, comtadine célèbre qui prit une place relativement importante à la cour de Louis XIV. Née à Mirabel en 1631, Françoise de Soissans, épousa un petit gentilhomme de Carpentras, François de Raffelis de Rus, se poussa à la cour, s'immisca dans toutes les affaires, apporta son influence très grande dans le procès de Fouquet, to nba en dis grâce et passa sa vie dans le plus inextricable dédale de combinaisons, d'affaires, de procès, d'intrigues, d'opérations, d'alliances jusqu'au moment où elle meurt, en odeur de sorcellerie, à Rochegude

M. le Président remercie les deux conférenciers, et en raison de l'heure avancée reçoit le dépôt que fait M Girard de l'étude de M. Eugène Duprat sur les Fouilles de l'immeuble Aubanel. Cette étude est insérée dans les Mémoires de l'Académie.

Digitized by Google

Séance du jeudi 4 juillet 1912. — Présidence de M. le Dr Rémy-Roux, président.

Présents : MM. abbé Aurouze, Avon, Bernard, Bruneau, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Farjon, Gambin, Gap, Girard, Labande, Dr Larché, Legras, abbé Levezou, Marcel, Martre, A. Mouzin, Dr Penne, Prener, Reboulet, Dr Rémy-Roux, Tourre, abbé Trouillet, Valentin et Didiée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait part du changement de résidence de notre trésorier, M. Antiq, obligé par cela même à résigner ses fonctions académiques. Il rend hommage à la parfaite correction des écritures de notre collègue, et exprime à la fois les remerciements dus à sa collaboration et les regrets occasionnés par son départ.

Il est procédé, en la forme indiquée par les statuts à la nomination d'un nouveau trésorier, la fonction ne pouvant demeurer sans titulaire en raison des vacances prochaines.

A l'unanimité des 25 membres présents à ce moment, M. Joseph Gilles, actuellement bibliothécaire-archiviste, est désigné comme trésorier.

Cette élection créant un vide dans le bureau, l'assemblée, sur la proposition de M. le Président, décide de confier à M. Marcel, qui accepte, l'intérim de la fonction de bibliothécaire-archiviste, jusqu'à la rentrée d'octobre. Il sera statué, dans la séance de ce mois, sur la désignation du titulaire définitif.

M. le Président annonce que l'Académie a été invitée à la cérémonie d'inauguration du monument de A. de Pontmartin, qui aura lieu le 6 octobre. Le caractère essentiellement littéraire de cette manifestation faisant à l'Académie un devoir d'y assister, il propose de nommer une délégation représentative. En conséquence sont désignés : le président, les deux vice-présidents et le secrétaire général de notre société.

L'ordre du jour est abordé. M. l'abbé Aurouze fait lecture, au nom de M. l'abbé Sautel, d'un compte-rendu du livre de M. l'abbé G. Mollat sur les papes d'Avignon. Ce livre est un ouvrage de synthèse avec des conclusions générales. Il est très documenté.

Il est donné lecture d'une note de M. Cotte, de Pertuis, sur le prochain Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Cette note renseigne abondamment sur le vaste champ d'études offert par le Congrès ; elle vient à son heure.

Enfin M. l'abbé Trouillet, présente un travail très spécial, mais curieux et intéressant, dégagé du journal d'un chanoine du XVIIIe siècle, lequel relate les faits et gestes du chapitre métropolitain de la basilique d'Avignon. Les détails circonstanciés des fêtes et du cérémonial sont pleins d'intérêt.

M. le Président déclare ensuite close la première partie des séances de l'Académie, pour l'année 1912, et ajourne la première réunion au jeudi 3 octobre.

Séance du jeudi 3 octobre 1912. — Présidence de M. le Dr Rémy Roux, président.

Présents : MM. Dr Alphant, Avon, Barthélemy, Bernard, Bruneau, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Fichaux, Gambin, Gap, Gilles, Girard, Huot-Sordot, Dr Larché, Liquier, Marcel, Paul Manivet, cap Reboulet, Dr Rémy-Roux, Saint-Martin, abbé Valla, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

Sont présentés :

Mme Jeanne-Hélène Fanau, par MM. de Vissac, Chambon et Mouzin.

M. Gabriel Eyriès, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras, par MM. Abit, Dr Colombe et Dr Rémy-Roux.

M. le Président fait connaître que comme suite aux modifications apportées, dans la séance de juillet, à la composition du bureau, il y a lieu de procéder à l'élection

Digitized by Google

d'un bibliothécaire-archiviste. A l'unanimité, l'assemblée désigne M. Adrien Marcel, président de section démissionnaire. M. le Président félicite et remercie M. Adrien Marcel du dévouement dont il fait preuve en acceptant ces nouvelles fonctions où il utilisera, pour le grand bien de l'Académie, ses facultés et son ardeur au travail.

M. le Président propose ensuite M. Lucien Gap, aux suffrages de l'Académie, comme président de section, en remplacement de M. Adrien Marcel. L'assemblée adhère à cette proposition.

M. Joseph Didiée reçoit la parole pour le compte-rendu des deux ouvrages suivants : le premier, ayant pour titre : *De Munich à Tilna*, a été offert à l'Académie, par son auteur M le lieutenant-colonel (actuellement colonel) Sauzey ; il a pour principal objet la publication des papiers du général Maurice d'Albignac, chef d'état-major du 6e corps de la grande armée, lesquels papiers sont la propriété de notre confrère M de Chansiergues-Ornano ; le second, envoyé en hommage à un certain nombre des membres de l'académie, se compose en réalité de deux volumes, l'un écrit par M. Lucien Bonnefoy et relatant la vie et l'œuvre de Marc Bonnefoy son père ; l'autre formant anthologie des meilleures pièces en vers de ce dernier. Marc Bonnefoy naquit à Sablet, le 7 mai 1840. Il mourut le 7 décembre 1896. Son buste en bronze est dans la galerie des Vauclusiens au Musée-Calvet.

M. le Président exprime les remerciements de l'Académie au colonel Sauzey et à M. Lucien Bonnefoy.

M. Paul Manivet donne lecture d'une première partie de ses sonnets sur *les Rues d'Avignon*.

M. Joseph Girard, communique l'étude de M. Fernand Sauve, sur les notaires d'Apt au XIVe siècle. Cette étude contient des renseignements précieux et fait état de remarques curieuses avantageusement présentées.

M. le Président remercie chacun des auteurs de communication.

En fin de séance, M. le baron de Vissac demande la parole, et, s'appuyant sur les récents évènements du Maroc, exprime le vœu qu'on prenne prétexte des circonstances pour faire revivre le souvenir de François Cornu, ingénieur habile et distingué, qui naquit, en notre bonne ville d'Avignon, l'an 1729, et qui, prisonnier des musulmans, employa des connaissances techniques à la création de Mogador, fondée en 1760, par Sidi-Mohammed. Il signale, pour l'utiliser à l'occasion, et accorder un public hommage à notre compatriote, l'idée de donner le nom de François Cornu à l'une des rues d'Avignon. Cette communication est très applaudie.

Séance du jeudi 7 novembre 1912. Présidence de M. le Dr Rémy-Roux, président

Présents : Mme Boissieres, MM. Abit, abbé Aurouze, de Baciocchi, Benoit, Cahuzac, Chobaut H., Dr Colombe, Debanne, Farjon, Fichaux, Gambin, Gap, Genin, Gilles, Girard, Huot-Sordot, abbé Juge, abbé Levezou. Lhermitte, Liquier, Adrien Marcel, Dr Michel-Béchet, Alexis Mouzin, Prener, Reboulet, Dr Rémy-Roux, Valentin, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont proclamés membres de l'Académie : Mlle Jeanne-Hélène Fanau et Gabriel Eyriès, présentés à la séance du 3 octobre

Sont présentés :

M. Eug. de Ribier, proviseur du Lycée d'Avignon, par MM. le duc de La Salle de Rochemaure, Abit et baron de Vissac.

Capitaine de Jerphanion, du 58e d'infanterie, par les capitaines Farjon et Reboulet et M. Debanne.

M. Joseph Martin, notaire à Avignon, par MM. Gilles, Antiq et Dr Rémy-Roux.

M. Gauger, procureur de la République, par MM. Roger Liquier, Mouzin et Didiée.

Digitized by Google

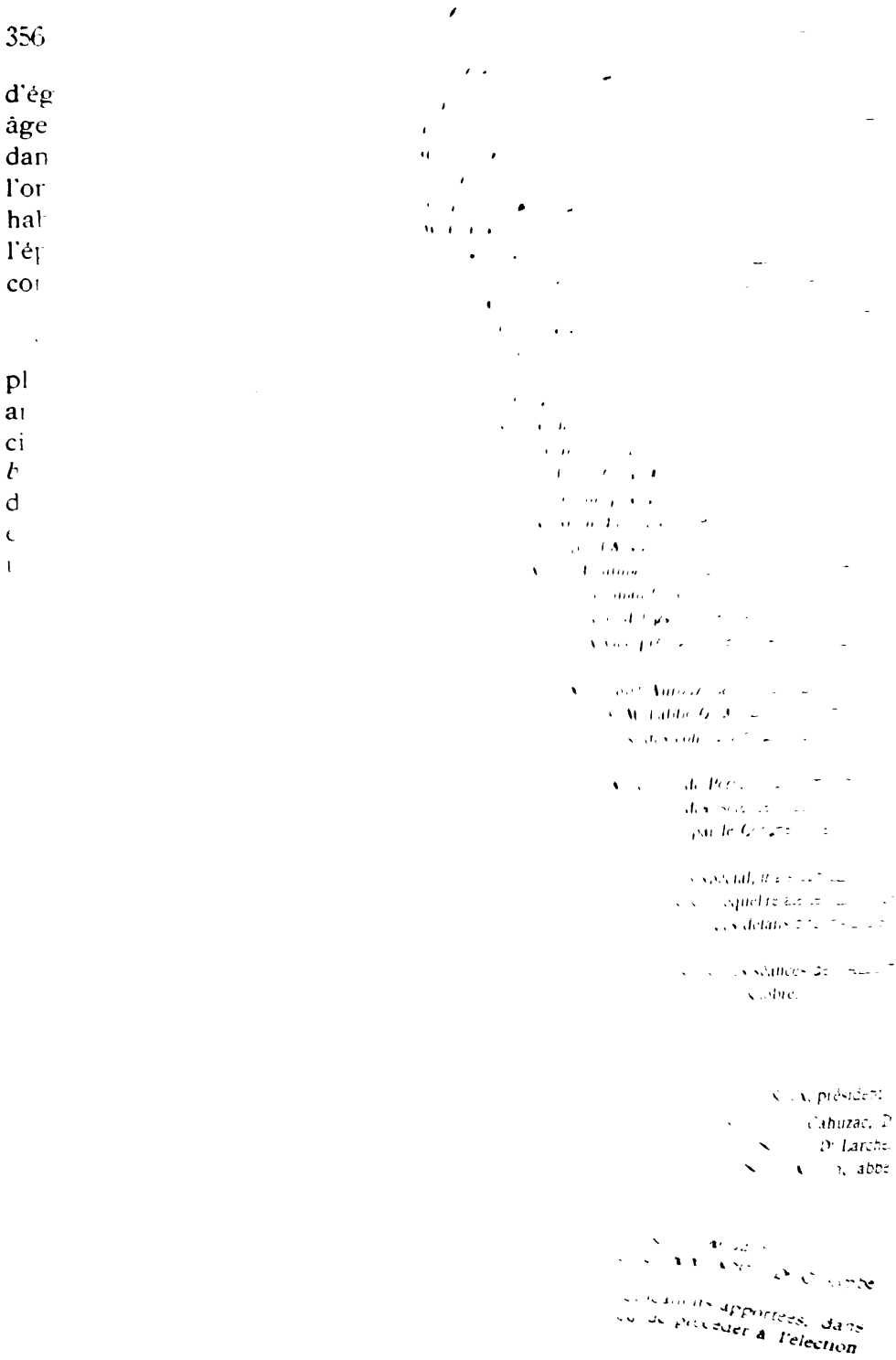

Digitized by Google

iothécaire-archiviste. A l'unanimité, l'assemblée désigne M. Adrien Marcel, t de section démissionnaire. M. le Président félicite et remercie M. Adrien u dévouement dont il fait preuve en acceptant ces nouvelles fonctions où il ., pour le grand bien de l'Académie, ses facultés et son ardeur au travail.

Président propose ensuite M. Lucien Gap, aux suffrages de l'Académie, président de section, en remplacement de M. Adrien Marcel. L'assemblée à cette proposition.

oseph Didiée reçoit la parole pour le compte-rendu des deux ouvrages sui- : le premier, ayant pour titre : *De Munich à Ulma*, a été offert à l'Académie, on auteur M le lieutenant-colonel (actuellement colonel) Sauzey ; il a pour ipal objet la publication des papiers du général Maurice d'Albignac, chef t-major du 6e corps de la grande armée, lesquels papiers sont la propriété de confrère M de Chansiergues-Ornano ; le second, envoyé en hommage à un ain nombre des membres de l'académie, se compose en réalité de deux volumes, écrit par M. Lucien Bonnefoy et relatant la vie et l'œuvre de Marc Bonnefoy père ; l'autre formant anthologie des meilleures pièces en vers de ce dernier. rc Bonnefoy naquit à Sablet, le 7 mai 1840. Il mourut le 7 décembre 1896. Son ste en bronze est dans la galerie des Vauclusiens au Musée-Calvet.

M. le Président exprime les remerciements de l'Académie au colonel Sauzey et à . Lucien Bonnefoy.

M. Paul Manivet donne lecture d'une première partie de ses sonnets sur *les Rues d'Avignon*.

M. Joseph Girard, communique l'étude de M. Fernand Sauve, sur les notaires d'Apt au XIVe siècle. Cette étude contient des renseignements précieux et fait état de remarques curieuses avantageusement présentées.

M. le Président remercie chacun des auteurs de communication.

En fin de séance, M. le baron de Vissac demande la parole, et, s'appuyant sur les récents évènements du Maroc, exprime le vœu qu'on prenne prétexte des circonstances pour faire revivre le souvenir de François Cornu, ingénieur habile et distingué, qui naquit, en notre bonne ville d'Avignon, l'an 1729, et qui, prisonnier des musulmans, employa des connaissances techniques à la création de Mogador, fondée en 1760, par Sidi-Mohammed. Il signale, pour l'utiliser à l'occasion, et accorder un public hommage à notre compatriote, l'idée de donner le nom de François Cornu à l'une des rues d'Avignon. Cette communication est très applaudie.

Séance du jeudi 7 novembre 1912. Présidence de M. le Dr RÉMY-ROUX, président

Présents : Mme Boissieres, MM. Abit, abbé Aurouze, de Baciocchi, Benoit, Cahuzac, Chobaut H., Dr Colombe, Debanne, Farjon, Fichaux, Gambin, Gap, Genin, Gilles, Girard, Huot-Sordot, abbé Juge, abbé Levezou, Lhermitte, Liquier, Adrien Marcel, Dr Michel-Béchet, Alexis Mouzin, Prener, Reboulet, Dr Rémy-Roux, Valentin, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont proclamés membres de l'Académie : Mlle Jeanne-Hélène Fanau et Gabriel Eyriès, présentés à la séance du 3 octobre

Sont présentés :

M. Eug. de Ribier, proviseur du Lycée d'Avignon, par MM. le duc de La Salle de Rochemaure, Abit et baron de Vissac.

Capitaine de Jerphanion, du 58e d'infanterie, par les capitaines Farjon et Reboulet et M. Debanne.

M. Joseph Martin, notaire à Avignon, par MM. Gilles, Antiq et Dr Rémy-Roux.

M. Gauger, procureur de la République, par MM. Roger Liquier, Mouzin et Didiée.

Digitized by Google

M. le Président fait connaître que le prix de Faucher, a été attribué à M. Lucien Gap, pour l'ensemble de ses travaux historiques.

Il communique le programme du 51e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira à Grenoble en mai 1913.

La parole est donnée à M. le baron de Vissac pour sa communication sur le Chevalier Charles de Folard, né le 13 février 1669, à Avignon, dans une maison de la rue Vieille-Poste, et mort en 1752, après avoir parcouru une carrière militaire assez remarquable. Ce fut aussi un écrivain des choses de la guerre, et un lettré de bon goût.

M. Huot-Sordot donne lecture de trois de ses poésies « Premier flocon, Le Ciel, Pièce enfantine. » Elles sont très applaudies.

Enfin M. le Dr Colombe fait part de ses trouvailles concernant le pont établi en 1360, par le Pape Innocent VI, à l'angle sud-est de la Cour d'honneur du Palais, pour faire communiquer les appartements de la Tour des Anges avec la grande chapelle de Clément VI. Ce travail est très apprécié par l'auditoire.

Séance du jeudi 5 décembre 1912. — Présidence du Dr Rémy-Roux, président.

Présents : Mme de Seynes, MM. l'abbé Aurouze, Barthélemy, Bernard, Dr Colombe, Debanne, cap. Farjon, Formentin, Gambin, Gap, Gilles Joseph, Girard, Huot-Sordot, cap. de Jerphanion, Paul Manivet, Adrien Marcel, Michel-Béchet, Alexis Mouzin, cap. Reboulet, Dr Rémy-Roux, Rieu et abbé Sautel. — Excusé : M. Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont proclamés membres de l'Académie : MM. de Ribier, cap. de Jerphanion, Joseph Martin et Gauger, présentés à la séance du 6 novembre.

Il est donné lecture du Mémoire de M. Ch. Cotte, notaire, à Pertuis, ayant pour titre « L'Épée de Brennus ». Cette épée découverte à l'Agnel, territoire de Pertuis, remonterait environ à l'an 250 avant notre ère. Il apparaît nettement, sur toute la largeur de la lame, un pli qui ne serait autre qu'une brisure rituelle.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Paul Manivet pour la communication d'une deuxième série de ses sonnets consacrés aux rues d'Avignon.

Enfin M. l'abbé Sautel fait part des recherches entreprises par lui, pendant la campagne 1912, au théâtre romain de Vaison. L'objet de son étude a été le grand mur, le fronton qui dominait la scène (*frons scænæ*). La vraisemblance d'un effondrement, a fait naître l'idée de fouiller au pied de la muraille et, en effet, à quelques mètres de profondeur, M. l'abbé Sautel a trouvé « un véritable nid » de statues mutilées et de débris d'architecture dont il détaille les fragments.

M. le Président adresse aux conférenciers des compliments et des remerciements au nom de l'Académie. Il serait désirable que des subsides vinssent encourager M. l'abbé Sautel dans ses longues, patientes et fort intéressantes recherches.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire-général,
J. Girard.

Le Secrétaire,
Joseph Didiée.

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

pendant l'année 1912.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales ; années 1909 et 1910. — Bulletin historique et philologique, 1911, nos 1, 2, 3 et 4. — Bulletin archéologique, année 1911, 3e livr. ; année 1912, 1re et 2e livr. — Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Caen en 1911. Section des Sciences — Congrès des Sociétés savantes à Paris Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès (13 avril 1912), par M. Steeg, ministre de l'Intérieur, et par M. A. Lacroix, membre de l'Institut. — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, 1907-1908 et 1908-1909. — Bibliographie générale des travaux historiques et archéologique publiés par les Sociétés savantes de France, t. V, 4e livr. — Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine par E. Espérandieu, t. IV. — Dictionnaire topographique du département de l'Ain comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé par Edouard Philipon. — Description de l'Afrique du Nord : Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par Paul Monceaux, t. IV.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

I. France.

Alpes (Basses). — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes : Bulletin, t. XV, année 1911.

Alpes (Hautes). — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1911, fasc. 4 ; 1912, fasc. 1, 2, 3 et 4.

Ardèche. — Revue du Vivarais, t. XIX, nos 8 à 12 ; t. XX, nos 1 à 10.

Aude. — Société des arts et sciences de Carcassonne : Mémoires, t. VII, 2e série, années 1911 et 1912.

Bouches-du-Rhône. — Bibliothèque de l'Université d'Aix : Annales de la Faculté de Droit, t. IV, nos 3 et 4. — Annales de la Faculte des Lettres, t. IV, nos 3 et 4 ; t. V, n° 1.

— Société des Amis du Vieil-Arles, 1911, nos 2 à 4.

— Société d'études provençales : Annales de Provence, 1911, nos 5 et 6 ; 1912, nos 1 à 3.

— Société d'horticulture et de botanique de Marseille : Revue Horticole ; nos 690 à 701.

Digitized by Google

Calvados. – Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques à Caen : Bulletin Monumental, 1911, nos 5 et 6 ; Congrès archéologique de France, 77e session, tenue à Angers et à Saumur en 1910.

Charente. Société archéologique et historique de la Charente : Bulletin et Mémoires, 8e série, t. II, année 1911.

Charente-Inférieure. — Société des archives historiques : Revue de Saintonge et d'Aunis, XXXIIe vol., année 1912, nos 1 à 6.

Constantine. – Société archéologique du département de Constantine, t. 45, 1911.

Corrèze. Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle : Bulletin, année 1911, livr. 4 ; année 1912, livr. 1 à 3.

Côtes-d'Or. – Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or : Mémoires, t. XVI, 1910-1911, fasc. 1.

Doubs. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon : Mémoires, année 1911.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drome : Bulletin, 1912, nos 180 à 183.

Gard. — — Comité de l'art chrétien de Nimes : Bulletin, t. X, nos 66 et 67.

— Académie de Nîmes ; Mémoires, t, XXXIII, année 1910. — Supplément : sommaires des lettres pontificales concernant le Gard (XIVe siècle), publiés par Henri Grange, 1re partie.

— Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes : Bulletin, année 1910, t. XXXVIII.

Garonne (Haute-). — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : Mémoires, Xe série, tome XI, 1911.

Gironde. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ; 71e année, 1909. Nouvelle série, nos 39 et 40.

Hérault. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : Bulletin, IIIe série, t. IX.

— Académie des sciences et lettres de Montpellier : Bulletin, année 1912, nos 1 à 12.

— Société archéologique de Montpellier ; 2e série, t. IV, fasc. 3.

— Société languedocienne de géographie : Bulletin, année 1911, fasc. 3 et 4 ; 1912, fasc. 1 et 2.

— Revue des langues romanes : VIe série, t. V, nos 1 à 6.

Loire. — La Diana, t. XVII, nos 6 à 8, t. XVIII, no 1.

Loiret. – Société archéologique et historique de l'Orléanais : Bulletin, 1er et 2e trim. de 1912.

Meurthe-et-Moselle. — Académie Stanislas : Mémoires, 6e série, t. IX, 1911-1912.

— Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. LXI, année 1911.

Pas-de-Calais. — Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin, t. XII, 1911, fasc. 4; t. XIII, fasc. 1 à 3.

Puy-de-Dôme. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : Mémoires, fasc. 19-20 (table) 21 à 23. Bulletin, 1911. nos 4 à 10.

— Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand : Revue d'Auvergne, année 1911, nov.-déc. ; année 1912, janv. à août.

Pyrénées-Orientales. — Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 52e volume, 1911.

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon : Mémoires, sciences et lettres, 3e série, t XII.

— Annales de la société Linnéenne de Lyon, année 1911, t. 58.

— Société littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1911, juillet à décembre ; 1912, janvier à juin.

— Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1912, janvier à octobre.

Saône-et-Loire. — Société éduenne des lettres, sciences et arts d'Autun : Mémoires, t. XXXIX.

— Académie de Mâcon, t. XV, 1re partie (1910).

Digitized by Google

— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1911, fasc. 3 et 4 ; 1912, fasc. 1 à 3. Table générale, 1875-1911, par Alb. Portier.

Savoie.— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : Mémoires, 2e série, t. XXVII, 1912.

Savoie (Haute-). — Académie florimontane d'Annecy : Revue Savoisienne, 1911, fasc. 4 ; 1912, fasc. 1 à 3.

Seine. -- Bibliothèque d'art et d'archéologie. Répertoire d'art et d'archéologie, 1911, 3e et 4e tr. ; 1er et 2e trim.

— Société nationale des antiquaires de France : Mémoires, 1911 ; Bulletin, 1911 ; Mettensia, t. VI.

Somme.— Société des antiquaires de Picardie : La Picardie historique et monumentale ; arrondissement d'Abbeville, t. IV, nos 3 ; t. V. no 1. - Bulletin, 1911, no 4 ; 1912, nos 1 et 2. — Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie : II, arrondissement d'Amiens (cantons de Corbie, Hornoy et Molliens-Vidame), 1912. — Atlas. Bulle sur papyrus de Benoît III pour l'abbaye de Corbie (855), publié par Clovis Brunel, 1912.

Tarn. - Revue historique scientifique et littéraire du département du Tarn, 1911, nos 4 à 6 ; 1912, nos 1 à 4.

Tarn-et-Garonne. — Société d'archéologie du Tarn-et-Garonne : Bulletin, 1911.

Var. — Académie du Var : Bulletin, 79e année, 1911.

— Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan : Bulletin, t. 28, 1910-1911.

Vaucluse.— Société de médecine de Vaucluse : Bulletin et Mémoires, nos 83 à 93.

II. Étranger.

Belgique. — Revue Mabillon : 1911, nos 28 à 31.

— Société des Bollandistes, t. XXX, fasc. 4 ; t. XXXI, fasc. 1 à 3.

États-Unis d'Amérique. — The Missouri botanical garden : Twenty-Second Annual report, 1911.

— Lloyd library : Bulletin nos 18 et 19, pharmacy series nos 4 à 6.

Mexique. — Anales del Museo Nacional de Arqueologia, Historia y Etnologia : t. III, nos 6 à 8 ; t. VI, no 1 et 2. — Boletin, 1911, nov.-déc. ; 1912, janvier à août. — Numéro extraordinaire du XVIIIe Congrès international, tenu à Londres en 1912.

Italie. — Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana : Atti, Anno IVe, fasc. 2e.

— École française de Rome : Mélanges d'archéologie et d'histoire, 31e année, 1911, fasc. IV et V. — 32e année, 1912, fasc I à III.

Suède. — Université royale d'Upsal : Bulletin of the geological institution, 1912, vol. XI.

— Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles lettres, histoire et antiquités). 1911, argången 6.

Suisse. — Historische und antiquarische Gesellschaft, XI Band. 1 Heft, 2 heft.

Digitized by Google

ERRATA.

P. 29, lig. 18. — Au lieu de « soutures », lire : « suture ».

P. 29, lig. 26. — Au lieu de « et ne peut pas l'être », lire : « et ne peut pas ne pas l'être. »

Digitized by Google

Table du Tome XII

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1912.

Pages.

BELLEUDY (Jules). — Pierre Laplanche, peintre des chemineaux... 101
BRUN (A.). — Le Comtat Venaissin, essai d'étymologie. 1
COLOMBE (Dr). — Au Palais des Papes. Histoire d'une caserne..... 165
— Le Pont d'Innocent VI..... 265
COLOMBE (Dr) et PANSIER (Dr P.). — Les fouilles de l'immeuble Aubanel... 119
Comptes et budgets de l'Académie.... XVII
COTTE (Charles). — « L'épée de Brennus » à l'Agnel (Commune de Pertuis).... 261
DUPRAT (Eugène). — Notes d'archéologie avignonaise. III. Les ruines antiques de la rue Peyrolerie..... 131
Errata..... 370
GAP (Lucien). — Oudard de Pomponne, viguier et châtelain d'Alfonse de Poitiers au XIIIe siècle..... 87
GIRARD (Joseph). — La cloche des Augustins d'Avignon..... .. 255
Installation du nouveau bureau XXI
LAVAL (Dr Victorin). — Velorgues au Comté Venaissin : étude historique et archéologique... 335
LHERMITE (Joseph). — Les Cabanes en pierres sèches : Celles de Vaucluse. Habitations primitives ? 71
Liste des membres de l'Académie..... III
MANIVET (Paul). — L'Ame avignonaise III
MARCEL (Adrien). — La Vierge de Pradier à la cathédrale d'Avignon 13
— L'œuvre de Paul Huet au Musée d'Avignon..... 229
PANSIER (Dr). — Voir : COLOMBE (Dr) et PANSIER (Dr P.).
Procès-verbaux des séances de l'Académie 359
Sociétés correspondantes..... XIII
TROUILLET (H.). — Cérémonial du chapitre métropolitain d'Avignon au XVIIIe siècle..... 277
VISSAC (baron de). — Le journal du chanoine Arnavon... 51
— Le Chevalier de Folard..... 303
Volumes et fascicules reçus par l'Académie pendant l'année 1912..... 367

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL

JUN 22 1974

JUN 12 1974

Digitized by Google

Digitized by Google